

Accessions

Shelf No.

(26566)

~~*7957.42~~



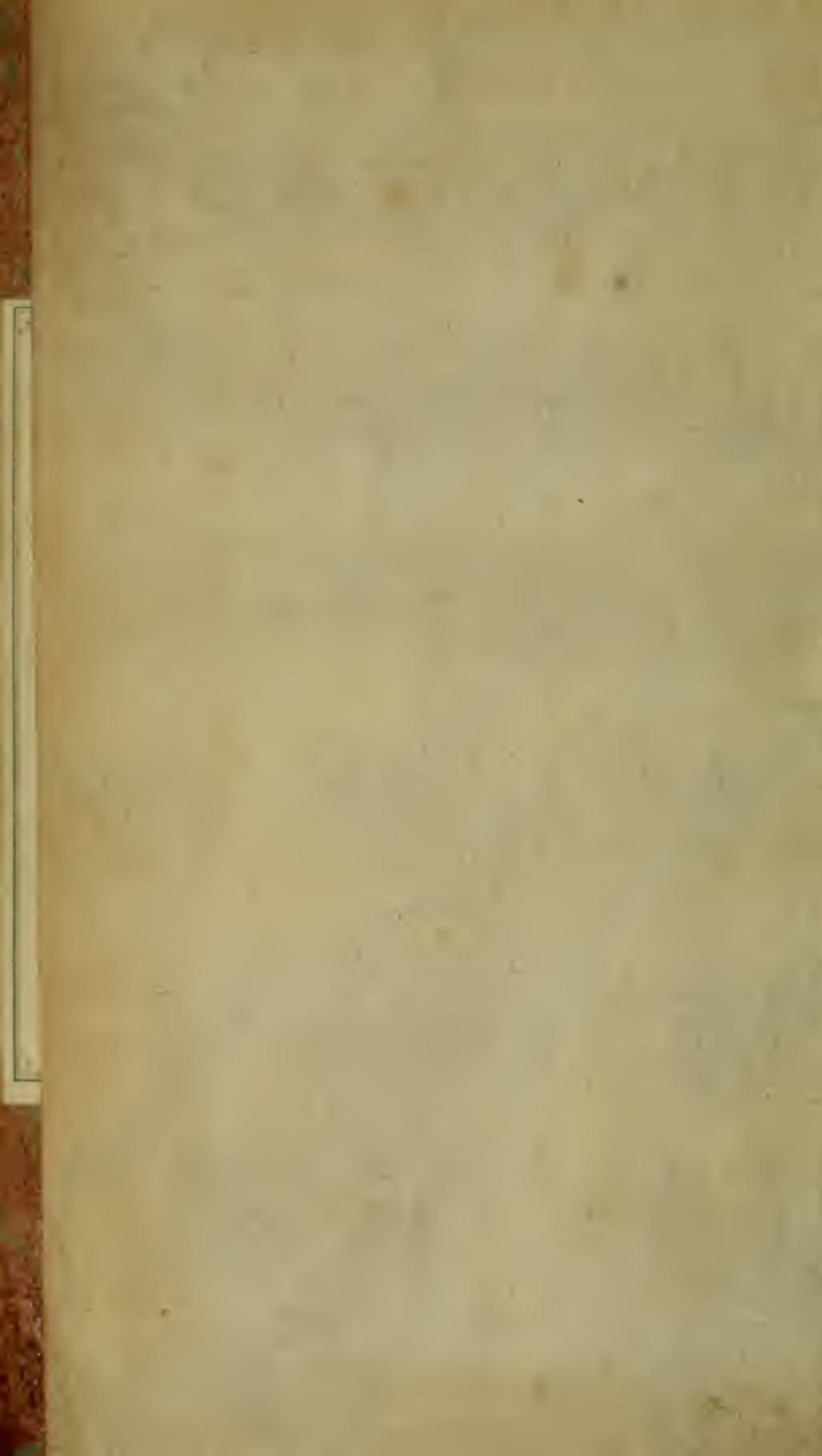
Adams
745
L11D
V.2

GIVEN BY

For Chas F. Adams,

July 2, 1891.





DICTIONNAIRE MILITAIRE

O U

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES PROPRES

à l'Art de la Guerre, sur ce qui regarde la
Tactique, le Génie, l'Artillerie, la subsistance
des Troupes, & la Marine.

ON Y A JOINT L'EXPLICATION

des Travaux, qui servent à la construction, à
l'attaque & à la défense des Places; & des détails
historiques sur l'origine & la nature des différentes
especes, tant d'Offices Militaires anciens & mo-
dernes, que des Armes qui ont été en usage dans les
différens tems de la Monarchie.

Dédié à S. A. Monseigneur le Prince de TURENNE

Colonel-Général de la Cavalerie Legere

Françoise & Etrangere.

Seconde Edition, revûe, corrigée & augmentée.

T O M E S E C O N D.

Par M. A. D. L. C.



A P A R I S,

Chez DAVID Fils, Quay des Augustins,
du côté du Pont S. Michel, au St Esprit.

M. D. C. C. XLV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

Adams

745

211D

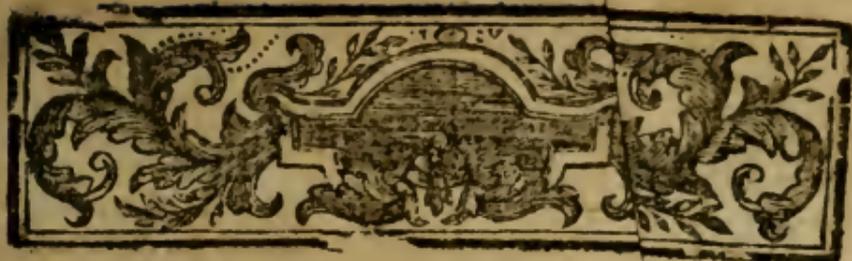
v. 2

(26566)

Hon. Char. Adams.

July 2/
1911

26.



DICTIONNAIRE MILITAIRE ;

OU

RECUEIL ALPHABETIQUE

DE TOUS LES TERMES
propres à l'Art de la Guerre.

H A



HABILLEMENT des Troupes. a
commencé à n'être donné régulièrement
que sous Louis XIV.

Il est simple & sans ornement, & il
doit embarrasser le Soldat dans aucun
de ses fonctions. Dans la plupart des
Corps, les manches des habits ne sont plus si large.
On commence à se défaire en France de ce qu'on ap-
pelle le bon air dans un habit de Soldat. Il ne lui faut
autre chose pour bien servir son Prince, que d'être
vêtu d'une bonne étoffe & d'une manière qui ne l'em-
barrasse dans aucune de ses fonctions, & qui ménage
ses forces, en ne le chargeant pas d'un poids inu-
tile.

Outre les Troupes qui sont habillées, on habille aussi
les Charretiers, & les Muletiers des Equipages des

Vivres, mais est aux frais des Entrepreneurs. Cet usage est établi le tems de M. Jacquier, Entrepreneur des Vivres us le Ministère de M. de Louvois, & du tems de M^{le} Turenne, mais non pas avec une régularité paree à celle que M. du Pille fit observer en 1689. lorsqu'il se chargea par une entreprise extraordinaire deus les Vivres des Armées de terre, ayant déjà ceuse celles de la mer.

Il fut formé que les Valets des Equipages des Vivres, tous expoies aux injures de l'air en campagne, sa baragues, & n'ayant d'autre abri pour coucher que dessous de leurs caissons, souffroient beaucoup, tomboient malades, parce que la plûpart étoient mal vêtus; c'est pourquoi il donna ordre de les habilla l'imitation des Troupes, & de leur rabattre peu à la valeur de leur habillement sur leur paye.

Celut fort utile, parce qu'en conservant la vie de ces s-là, on étoit moins obligé d'aller en recruë, attel que leur santé se conservoit par un bon habillement: un autre avantage encore, c'est que tous ces temens uniformes faisoient & font un bel effet, rerent les Equipages des charrois & les Brigades des m^{is}, tous de même parure, à l'exception des p^{is} des manches dans les Brigades, afin de les distinguer; car cette distinction sert à leur donner un r, pour se faire entendre dans les ordres & les chemens.

Les couleurs sont bleu foncé & bleu pâle, rouge cé & rouge clair, blanc, brun, verd, gris, jaune, nime, feuille-morte, amarante, celadon, gris de ble, gris de fer, gorge-pigeon, couleur de chair, de alle, & autres, qu'on invente, suivant le nombre des Brigades.

On se modèle pour tout l'habillement sur celui des soldats. Il consiste en juste-au-corps, culote, bas, chapeau, ou bonnet à la dragonne, & souliers de cuir fort avec des clous dessous. On délivre ces habillemens aux Charretiers & Muletiers à l'entrée d'une campagne, quelques jours avant la marque.

Je renvoie le Lecteur au mot UNIFORME, où je parlerai de l'antiquité de l'uniforme dans les Troupes.

HABITACLE, terme de Marine, est un réduit en face d'armoire devant le poste du Timonnier, vers le mâ d'artimon. Il est fait avec des planches assemblées par des chevilles de bois, sans qu'il y entre aucun ferrement, de peur que le fer n'ôte la direc-

tion naturelle de l'aiguille aimantée du compas de route qui y est enfermé. On y enferme aussi la lumière & l'horloge. Les grands Vaisseaux ont deux *habitacles*, un pour le Pilote, l'autre pour le Timonnier.

H A C H E. La *hache* étoit anciennement une arme, dont on se servoit dans les Combats. Outre les *haches* ordinaires, il y avoit des *haches-d'armes*, dont le manche étoit beaucoup plus menu. Elles étoient par en haut ferrées des deux côtés. D'un côté, d'un fer, qui avoit quelque ressemblance pour la figure à celui des *haches* communes, mais plus court, & quelquefois plus large. De l'autre côté étoit une assez longue pointe de fer, ou un croissant fort pointu par les deux bouts, ou de quelque autre figure. De notre tems on arme de cette *hache* quelques Soldats, sur-tout dans les sorties, ou pour repousser l'assaut, que les ennemis donnent à quelque dehors. Si l'on ne s'en sert presque plus sur terre, que pour briser des portes de Villes, & choses semblables, elle est toujours une des principales armes des Soldats sur les Vaisseaux.

H A L E R, terme de Marine, c'est peser de toute sa force sur un cable ou sur une manœuvre pour la bander, ou la roidir. Quand les Matelots *halent* sur une manœuvre, il faut qu'ils donnent la secousse au cordage, tous d'un même tems pour le bander avec plus de force; & afin de concerter le tems de cette secousse, ils ont une parole qui leur sert de signal. Ainsi quand il faut *haler* sur une bouline, le Contre-Maître les fait tenir prêts par ces trois paroles, qu'il prononce tout haut, à sçavoir, *un, deux, trois*. Au mot de *trois*, ils donnent d'un commun effort la secousse à la bouline.

Quand les Matelots qui font cette manœuvre veulent railler les Officiers de la Marine, ils prononcent eux-mêmes trois autres paroles, & au lieu de dire, *un, deux, trois*, ils disent, *Capitaine, Lieutenant, Enseigne*. En manœuvrant les coüets, on crie aussi trois fois *amarre*, & pour l'écoute, on crie trois fois *borde*, & au troisième cri on *hale* sur la manœuvre.

HALE-BOULINE, est le nom que l'on donne par raillerie à un nouveau Matelot, qui n'entend pas encore les manœuvres difficiles.

HALLEBARDE cette arme, comme la Pique, nous vient de Suisse. On ne la connoissoit point en France avant le regne de Louis XI. C'est aujourd'hui l'arme des Sergens des Compagnies d'Infanterie.

Elle est de 6. pieds, hampe & lame avec le bois. Sz

hampe est un long bâton, qui a aussi un talon de fer à son autre extrémité.

H A L T E, est une discontinuation de la marche des Troupes, soit pour les délasser, soit pour leur faire prendre le tems nécessaire pour entreprendre quelque action de guerre.

On fait de fréquentes *haltes* dans les Pays coupés de ravines, défilés, ruisseaux, &c. sans quoi la queue d'une colonne ne peut suivre la tête, & il se fait des lacunes dangereuses, au cas que l'un ou l'autre vint à être attaqué. Pour cet effet, quand on a passé le défilé, on met en bataille les Troupes à mesure qu'elles arrivent dans le premier lieu propre à cet effet, observant que ce soit de façon qu'elles n'empêchent point le débouché, & on ne se remet en marche que lorsque la queue a rejoint.

H A M P E, ou **H A N T E**, comme disent quelques-uns, est un long bâton qui sert à emmancher quelque chose, comme une hallebarde, une pique, une lanterne, un refouloir, un écouvillon. Il est ordinairement de frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle bois de Biscaye.

H A N C H E, terme de Marine. La *hanche* d'un Vaisseau est la partie du bordage, qui approche de l'arcaste, au-dessous des galeries, ou des bouteilles, qui sont sur les flancs.

H A N S I E R E, terme de Marine, est un gros cordage, qui sert à la touë du Vaisseau, & qu'on jette aux Chaloupes, & aux Bâtimens, qui veulent venir à bord d'un autre.

H A Q U E T: dans l'Artillerie ce sont des chariots, qui portent les bateaux de cuivre. Ils sont un peu différens les uns des autres selon les Départemens.

Les bois qui entrent dans la composition d'un *haquet*, sont deux brancards, six épars, huit montans de brancards, quatre courbes, huit montans de courbes, quatre tringles du fond, deux tringles, qui se mettent sur les montans de courbes, un chassis de devant, garni de quatre montans, de deux traverses, & une petite planche pour arrêter les poutrelles; une fenêtre de derrière, garnie de deux traverses & cinq montans; deux branches de limoniere, un épars de limoniere, un support de limoniere, une clef pour arrêter le bateau de devant, deux leviers pour arrêter le bateau de devant & de derrière.

Un *haquet* a ses roues, qui sont composées d'un moyeu chacune, de douze raies, de six antes, de six

goujons , & de l'effieu. Un *haquet* est ferré, comme tout autre charriot.

Pour 50. pontons il faut 54. *haquets*, avec autant d'avantrains pour en avoir , quatre Hauts-le-pied, 4. caissons à mettre des cordages & ustensiles.

Il faut aussi 24. ancrs, 8. cabestans , 32. gros piquets , 24. maillets , 24. leviers , 12. avirons , 12. crocs. Les cordages sont 8. cinquelles , 24. allognes , 24. grandes commandes , 200. petites.

H A R N O I S de chevaux : ils sont par tout les mêmes. Mais comme l'artillerie ne sçauroit presque par tout Pays être remuée sans chevaux, il est nécessaire d'en parler ici.

Les attelages complets dans l'Artillerie sont toujours de quatre chevaux. Il faut au premier cheval qui est le limonier , une avaloire , une selle de limon , une dossière , un collier garni d'astelles, de billaux, de mancelle , & d'asteloire de fer , bride à culeron , licol , croupière , & housse de peau de mouton.

Pour le cheval de trait qui suit , qui est chevillé , un collier garni d'astelles & billaux , une couverture de toile piquée de cuir , avec une paire de fourreaux de traits , garnis d'un surtaut , d'un faux surtaut , & retraite de cuir de bœuf , bride à culeron de même , avec une housse & une paire de traits.

Le troisième cheval qui s'appelle *le cheval de fuite*, a un pareil *harnois* que le chevillé , à la réserve que ses traits ne doivent peser que 5. livres & demie ; les autres pesent 6. à 7. livres.

Le quatrième cheval , qui est le cheval de devant , de même , à la réserve que ses traits ne doivent peser que 5. livres.

H A R P E A U , ou *grapin*. Voyez **G R A P I N**.

H A U B A N S , ou **H A U B A N S** , terme de Marine , sont de gros cordages amarrés aux barres de hune , & à des caps de mouton , tant pour affermir les mâts du côté de l'arrière , que pour donner facilité aux Matelots de monter sur les hunes à la réserve du beaupré , chaque mât à ses haubans à tribord & à babord. Les petites cordes qui traversent les *haubans* en façon d'échelons , & qui font paroître les mêmes *haubans* comme des échelles de corde , s'appellent *enfléchures* , *figures* , ou *figule*.

H A U B A N S , grands *haubans* , ce sont les *haubans* des grands mâts.

H A V R E : ce mot signifie en général un Port de

mer : toutefois par une distinction particulière , il désigne un Port fermé par une jettée de terres & de pierres, & par une chaîne. Les *Havres* se distinguent encore en *Havres* de barres , & en *Havres* d'entrée.

H A V R E de Barre , est un Port qui est à sec pendant le bas de l'ébe , & où les Vaisseaux ne peuvent entrer que par le flot ou la haute marée. Sur l'Océan, il y a une infinité de *Havres* de Barre , & souvent on les appelle simplement *Barres*.

H A V R E d'Entrée , est un Port où il y a assez de fond pour y entrer en tout tems , comme sont ceux de la Méditerranée , & quelques-uns de l'Océan.

H A V R E S A C , est un petit sac que les Soldats portent sur leur dos quand ils vont à l'Armée , & où ils mettent linge , bas , cols , fouliers , & tout ce qu'ils ont besoin , jusqu'au pain de munition & la viande qu'on leur délivre par étape.

H A U S S E C O L , est une partie de l'armure d'un homme de guerre , qu'on met à l'entour du cou. Autrefois c'étoit une pièce de fer bien grande par devant , & souvent ornée & ciselée , elle tournoit aussi par derrière , & couvroit les épaules. Maintenant c'est une petite plaque de cuivre doré , qui sert d'ornement , ou de marque pour distinguer les Officiers d'Infanterie.

Les Officiers a *haussécol* sont depuis le Colonel , jusqu'à l'Enseigne.

Le *haussécol* des Officiers Suisses est d'acier argenté , celui des Allemans d'acier ; & les *Haussécous* des Etrangers sont plus grands que ceux des François.

H A U S S E R un Vaisseau , c'est lorsque l'on donne chasse de loin à un Navire dont on ne voit que les voiles , à mesure que l'on monte sur lui , vent arrière ou autrement , & qu'on le découvre plus à plein , jusqu'à pouvoir reconnoître son bordage , son gabarit , & sa fabrique : alors on dit , *nous haussions insensiblement le Vaisseau*.

H A U T B E R T , cottes de mailles à manches , & gorgerin , que portoient autrefois sur leurs armes les Seigneurs de *Hautbert* , & qui tenoit lieu de haussécol , brassards & cuisselets.

H A U T B O I S. Tout le monde sçait ce que c'est qu'un *hautbois*. Il y en a dans quelques Compagnies de Dragons , dans les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi , & dans quelque Régimens d'Infanterie.

H A U T E - M A R É E , haute eau , ou le vif de

Peau, c'est le plus grand accroissement de la marée, qui arrive deux fois le jour de 12. heures en 12 heures, & qui paroît extraordinaire deux fois le mois, à la nouvelle & pleine Lune, mais qui est encore plus remarquable proche des solstices & des équinoxes.

H A U T E S P A Y E S : C'étoient autrefois dans les Compagnies de différens Régimens des Soldats engagés aux Capitaines, sous certaines conditions, par exemple d'être payé par jour plus qu'il n'étoit réglé par l'Ordonnance, & comme sous ce prétexte, il se commettoit quantité d'abus, Louis XIV. a jugé à propos de le défendre, à peine aux Officiers qui y contreviendront d'être cassés; excepté dans le Régiment Royal d'Artillerie, ou dans les Compagnies de Mineurs, & d'Ouvriers, où il y a différentes classes pour la Solde; mais il faut un reglement particulier & un ordre du Roi pour donner de la force à cette exception.

L'on entend aujourd'hui sous le terme de *haute-paye* les Antpeffades, les Caporaux dans l'Infanterie, les Brigadiers, ou sous-Brigadiers dans la Cavalerie, & même tous les Grenadiers & les Tambours dont la paye est plus forte que celle des Soldats.

H A U T E U R ou **E M . N E N C E**, est une élévation, qui commande, & peut faire feu sur des lieux plus bas.

Une Armée qui campe, évite les *hauteurs* où on les fait garder.

H A U T E U R d'un Escadron, ou d'un Bataillon, C'est le nombre des hommes de la file. La *hauteur* de l'Escadron est toujours de trois hommes, & celle du Bataillon est aujourd'hui réduite à six. Elle étoit autrefois de huit. Mais on a remarqué, que quand on commandoit quatre rangs pour faire feu, & qu'on faisoit tirer la moitié de cette *hauteur*, les premiers rangs étoient souvent blessés par les ferres-demi-files; ce qui ne sçauroit presque arriver, quand il n'y a que trois rangs qui tirent.

H A U T E U R, en terme de Marine, est l'élévation du Pole, du Soleil, ou des Etoiles. Ce qui se mesure, & se détermine par un arc de cercle compris depuis l'Horizon jusqu'au Pole, ou depuis le même Horizon jusqu'à l'astre dont on prend la *hauteur*. On prend ordinairement *hauteur* avec l'arbalète ou l'astrolabe, pour en conclure la latitude du parage, où l'on fait l'observation.

La *hauteur* des Astres ne se prend que quand ils sont

au cercle de midi, excepté la *hauteur* de l'Etoile Polaire, qui par le moyen des gardes se peut prendre hors du Méridien.

H A U T E U R, en terme de Marine, signifie aussi latitude, c'est-à-dire la distance entre le Vaisseau & la Ligne équinoxiale, & le mot de *hauteur* sous-entend celle du Pole, qui est toujours égale à la latitude. On n'emploie guères ce terme en fait de Marine, qu'on ne fasse précéder la proposition *Par*.

H A U T - L E - P I E D, Commis *Haut-le-pied*. On ne doit point se formaliser de ce terme, qui est connu dans les Armées d'une manière à ne point attirer de deshonneur sur celui qu'on qualifie ainsi dans les Etats. Autrefois les Commissaires des Guerres sans charge, & par commission se nommoient de la sorte. On dit encore dans l'Artillerie, *Commissaires Hauts-le-pied*, & dans les Vivres ceux qui ne sont attachés à aucun Emploi fixe, & qu'on envoie de côté & d'autre suivant les occurrences, se nomment ainsi.

On voit par-là que ces Commis doivent être prêts à tout. On envoie les uns en poste porter des ordres, les autres querir de l'argent, ceux-ci vont chercher les reçus des Troupes & des Capitaines des Equipages dans les Places frontieres : ceux-là sont chargés de Lettres d'avis pour les convois, & reviennent avec les Lettres de voitures.

Enfin la manœuvre des Vivres est assez étendue, pour trouver à les occuper amplement. Mais le Directeur Général des Vivres qui les commande, doit s'appliquer à les connoître pour juger s'ils sont capables de s'acquitter des Emplois qu'il leur donne ; au reste, il risque de souffrir le premier de l'inexécution de ses ordres.

Ces Commis doivent être de différens caractères, & même il en faut choisir quelques-uns, qui puissent remplacer les Commis des travaux, & les Gardes Magazins, qui pourroient tomber malades. Lorsque ces Commis, & ceux qui sont destinés pour les travaux, n'ont point d'occupation, on les emploie dans le Bureau du Commis-Général du Parc, où il y a toujours suffisamment de travail pour les occuper.

M. Nodot, au sujet de ces Commis, & d'autres Employés dans les Vivres, fait une réflexion assez sensée.

„ Il y en a, dit-il, qui se trouvent chargés de Com-

„ missions, qu'ils estiment basses, & indignes d'être

„ remplies par des personnes de naissance ; mais il n'y

, a point de petits Emplois, quand il s'agit du Service du Roi. "

Y a-t-il rien de plus bas que de faire travailler des Ouvriers à la terre ? Cependant nous voyons des Seigneurs de la première qualité, qui sont commandés pour cela à l'Armée. Est-il rien de plus vil que de tracer avec un cordeau un ouvrage, soit de terre, soit de maçonnerie ? Toutefois des Lieutenans-Généraux, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers qui sont Ingénieurs en font leurs occupations les plus sérieuses.

Que peut-on voir de plus abjet que d'examiner si un homme a de bons souliers, & quand il n'en a pas, lui faire racommoder les siens, ou lui en faire avoir de neufs, prendre garde s'il a une chemise blanche, &c. Voilà néanmoins l'emploi de tous les Officiers des Troupes.

Ainsi ces jeunes-gens qui sont à la conduite des Equipages, qui sont distribuer le pain de munition, & qui vont porter des ordres de côté & d'autre, ont sujet de croire que leur emploi n'a rien de méprisant. Au contraire, ce sont eux qui le deshonnorent, quand ils n'en remplissent pas toutes les fonctions avec honneur.

H A U T S, les *hauts* & les *bas*. Les *hauts*, en terme de Marine, signifient les parties du Vaisseau qui sont sur le pont, comme les deux gaillards ou châteaux & la mâture. Les *bas* signifient celles qui sont dessous.

On dit : Tout le monde se prépara au combat. Le pont fut semé de sel, pour empêcher qu'on ne glissât, & chaque Officier prit son poste, tant par les *hauts* que par les *bas*.

H A U T S-O F F I C I E R S : ce sont les Généraux d'Armée, les Lieutenans-Généraux, Maréchaux de Camp, Brigadiers, Mestres de Camp, Colonels. Dans les Corps les *Hauts-Officiers* sont les Majors, Aides-Majors, Capitaines, Lieutenans, Soulieutenans, & Enseignes.

H A U T U R I E R, Pilote *hauturier*, est celui qui fait usage de l'arbalète & de l'astrolabe pour prendre hauteur, & en faire une exacte application touchant la latitude du parage.

H A Y E, est une disposition des Soldats, qui se rangent sur une ligne droite, l'un à côté de l'autre. Se mettre en *haie*, c'est se mettre sur un rang. Faire une double *haie*, c'est se mettre sur deux rangs, l'un opposé à l'autre. Border la *haie*, c'est une manière à laquelle on recourus l'Infanterie, lorsqu'elle est attaquée

par de la Cavalerie. *Voyez* B O R D E R L A H A Y E.

H A Y E D E P I E R R E, terme de Marine, chaîne de pierre, ou banc. *Voyez* B A N C.

H E L E R, terme de marine; c'est faire un grand cri à la rencontre de deux Vaisseaux, & demander le *qui vive*.

H E R I S S O N est une Barriere faite d'une seule poutre, armée de quantité de pointes de fer, & qui par son milieu est portée & balancée sur un pivot, autour duquel elle tourne, selon les nécessités d'ouvrir & de fermer le passage.

H E R I S S O N F O U D R O Y A N T: C'est un morceau d'artifice, qui est hérissé de pointes par le dehors, & chargé de composition par le dedans. Il sert dans des brèches & des retranchemens.

H E R P E S, terme de marine, sont des pièces de bois, taillées en balustres, qui forment la partie supérieure de l'éperon, & qui se répondent l'une à l'autre par des jouteraux. Il y a aussi les quatre Herpes du plat-Bord, qui terminent la belle, deux à tribord, deux à bas bord.

H E R S E est une porte à treillis ou bareaux, qui se met au dessus d'une porte de Ville, & qui est suspendue à une corde, qu'on lâche pour se garantir de quelques surprises, & des effets du pétard. L'usage de la Herse est fort ancien, & étoit connu des Romains.

H E R S E de poulie, ou Etrope. *Voyez* E T R O P E.

H E R S I L L O N S sont des planches remplies de pointes de clous, que l'Ennemi jette sur la brèche, pour en empêcher le passage.

H E U, est un bâtiment qui est plat de varangue & tire peu d'eau. Il n'a qu'un mât, & le sommet de ce mât jette en saillie du côté de la pompe une longue pièce de bois, appelée la corne: cette corne & le mât n'ont qu'une même voile, qui court de haut en bas de l'un à l'autre. Ce même mât porte une vergue de foule, & est soutenu par un gros étai, qui porte aussi une voile.

H E U R T E Q U I N S: Ce sont deux morceaux de fer battus, qui ressemblent un peu au heurtoir, & qui se placent sur l'essieu d'affût à l'extrémité de la tusee, à son plus gros bout en dedans.

H E U R T O I R est un morceau de fer battu, comme une grosse cheville à tête percée, qui s'enfonce dans l'épaisseur du flaque du bois d'un affût à canon, & qui soutient la sur-bande de fer, qui couvre le touillon de la pièce.

On appelle encore *hetivoir* une pièce de bois de 3. pieds de longueur, sur 9 à 10 pouces en quarré, qui se place au pied de l'épaulement d'une batterie au devant des plates-formes.

HEXAGONE est une figure ou un Polygone, compris par six côtés égaux, qui forment six angles, qui sont aussi égaux, & qui sont capables chacun d'un Bastion régulier.

HILAIRES, terme de marine, sont des pièces de bois longues, & arrondies, qui bornent & soutiennent les écoutes & les caïles bottis, comme les bordures d'un chaffis.

HINGUET ou **GINGUET**: Voyez **GINGUET**.

HONNEURS MILITAIRES: Dans tous les tems on les a rendus aux Souverains & aux Généraux d'Armée: pour un Maréchal de France, on prend les armes, & l'on bat aux champs; pour un Lieutenant-Général, on prend les armes, & l'on rapelle; pour le Maréchal de Camp, l'on prend les armes, & le Tambour prêt à battre; pour le Brigadier, on prend les armes; pour le Colonel, on se met en haie, les armes entre les jambes: cela s'entend pour les Officiers de jour.

Aucune Ordonnance n'a fixé les honneurs pour la Cavalerie. Ils consistent à mettre l'épée à la main, & à former la marche.

Les Officiers, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, doivent observer en faisant prendre les armes à leur troupe, de lui faire toujours faire face à l'Ennemi, quand elle devrait tourner le dos à l'Officier Général.

Il y a encore le salut des Officiers, & les honneurs funéraires. Voyez **GLAIS** militaire. **DEUIL** militaire, & **SALUT**.

HÔPITAL. Il y a dans le Royaume quatre-vingt cinq hôpitaux militaires du Roi, qui sont sous les ordres du Ministre de la guerre, & érigés en faveur des Soldats malades. Dans chaque Hôpital, il y a un Contrôleur, un Médecin, un Chirurgien Major, & un Entrepreneur pour le soulagement des Troupes de Sa Majesté. Voici les Villes où il y a des Hôpitaux militaires: dans la Picardie, Calais, Arras, S. Omer, Aire, Bethune, S. Venant & Arras. Dans la Flandre Françoisse, l'Ille, Bouchain, Douay, Cambrai, Bergues, Dunkerque, Gravelines, S. Amant. Dans le Hainault, Valenciennes, le Quénoy, Condé, Landrecy, Maubeuges, Avesnes, Philippeville, Givet. Dans la Champagne, Charleville, Rocroy, Bourbonne les

Bains. Dans les trois Evêchés, Mets, Sedan, Verdun; Toul, Thionville, Marsal, Montmidy, Philisbourg, Sarre-Louis, Lorgwy. En Lorraine, Nancy. En Alsace, Strasbourg, Bettfort, Schelestat, Huningue, Neuf-Brisak, Colmar, Fort-Louis, Landau. Dans le Comté de Bourgogne, Befançon, Salins, Dole, Arbois, Gray, Poligny, Orgelet, Lons-le-Saunier, S. Amour, Pontaiier, Ornans, Baume, Vezoul, Nozeroy. En Dauphiné, Grenoble, Briançon, Embrun. Dans la Provence, Antibes, Barcelonette. Dans le Languedoc, Montpellier, S. Hippolite, Alais, S. Esprit. Dans le Roussillon, Perpignan, Collioure, Bellegarde, Fort des Bains, Prat de Mouillou, Ville Franche, Montlouis. Dans le Bearn & la Biscaye, Bayonne, Navarreins, S. Jean Piedport, Barciges. Dans le Pays d'Aunis, la Rochelle, Brouage, Isle d'Aix, Isle de Ré, Isle d'Oleron. Dans la Bretagne, Belle-Isle.

Outre ces Hôpitaux, qui sont fixes; une Armée en a qui la suivent, & d'autres qui sont dans les Villes de la Frontiere. Ceux des Villes doivent être placés dans les lieux les plus sains, fournis de bons Medecins, Apothicaires & Chirurgiens, de bons lits & bons medicamens. C'est un soin particulier de l'Intendant, qui n'y peut être trop attentif, à cause des friponneries, qui n'y sont que trop fréquentes, & causent la perte des hommes.

L'Hôpital qui suit l'Armée, est plus fourni de Chirurgiens que de Medecins & d'Apothicaires. Il doit avoir à sa suite un nombre de charrettes, pour porter les onguens, charpies & remedes. Le Chirurgien Major de l'Armée est chargé du soin d'un certain nombre de premiers appareils, suivant ce que le Général prévoit, qu'il en pourra être nécessaire.

L'entreprise des Hôpitaux se fait ordinairement par tête. Le Prince traite de la fourniture des remedes & de la nourriture des malades & blessés, pour un certain argent par jour. Mais comme l'avidité du gain fait toujours passer les Entrepreneurs des Hôpitaux par dessus toutes les considérations de l'humanité, il est du soin de l'Intendant d'Armée de veiller avec une grande application à ce que les malades soient bien servis. Il le doit faire de tems en tems par sa présence, & continuellement par ses Contrôleurs & Commissaires des Guerres, qu'il croit les plus honnêtes gens, & qu'il tient tant aux Hôpitaux des Villes, qu'à ceux de l'Armée. On se sert ordinairement des chariots & des caissons, qui ont porté le pain à l'Armée, pour renvoyer

sur iceux les malades ou blessés, qui se rendent pour cet effet au Parc des vivres.

Il est très-nécessaire de commettre à leur conduite des gens, autres que les Conducteurs ordinaires des caissons, pour veiller à ce que les charretiers ne traitent durement, souvent même n'abandonnent lesdits malades ou blessés, principalement lorsque les chemins sont mauvais, & qu'ils se croient trop chargés. Ceci se pratique seulement pour l'ordinaire de l'Armée; car pendant les Sièges, ou après les Batailles, on pourvoit au transport des blessés par des voitures du pays où l'on se trouve.

Voilà ce qui regarde le soin ordinaire de l'*Hôpital*. Il y en a un autre plus considérable; c'est celui qui suit une grande action, où il est très-ordinaire qu'un seul jour y fasse conduire huit & dix mille blessés. Il est presque impossible que les Chirurgiens particuliers des Corps, dont l'Armée est composée, & ceux de l'*Hôpital* puissent fournir seulement au premier appareil.

Il est presque impossible aussi que l'on ait sur le champ assez de voitures pour conduire les blessés aux Hôpitaux des Villes. Il est encore du soin de l'Intendant & des Commissaires des Guerres, de faire que rien ne manque à cet égard, soit pour le pansement, soit pour le transport, soit pour la nourriture. Il s'est vu que cette impossibilité a retardé considérablement ou même fait perdre le fruit du gain d'une bataille, donnée dans un éloignement si considérable des Hôpitaux des Villes, qu'il a fallu plusieurs jours pour déblayer le Camp desdits blessés, qu'il auroit été trop inhumain d'abandonner dans un Camp sans secours.

Les friponneries qui se commettent dans les Hôpitaux sont infinies. On se pare contre les plus préjudiciables au service, quand ceux, qui sont preposés pour veiller sur les Directeurs, sont gens d'une probité reconnue & incorruptible.

Les principales friponneries regardent la bonne ou mauvaise nourriture, les bons ou mauvais médicaments, le peu d'exactitude à marquer le jour précis de la mort, ou de la sortie du Soldat; car pour le jour de l'entrée, c'est un soin que le Directeur n'a garde de négliger.

Les préposés à veiller sur les Hôpitaux, s'ils sont gens de probité, peuvent faire éviter au Prince une grande perte d'hommes, & épargner beaucoup d'argent. Mais la difficulté est de trouver ces gens de pro-

bité incorruptible , parce qu'il est bien facile aux Directeurs de mettre ces gens-là dans ses intérêts , d'autant plus que tout concourt à tromper le Prince dans les Hôpitaux , parce que le gain est journalier , & devient prodigieux à la longue.

Tout ce que peut faire un Ministre capable , c'est de veiller bien exactement à l'observation des ordonnances.

Depuis du tems les Hôpitaux de l'Armée sont suivis d'un nombre de *Recollets* , pour l'administration du Spirituel aux malades & aux blessés ; & afin qu'il se trouve dans le Camp un plus grand nombre de Messes. Ces Religieux sont voiturés & montés aux dépens du Roi , ont des charrettes pour porter les ornemens de leurs Chapelles & leurs bagages.

Leur marche est à la tête de l'*Hôpital* , & leur place dans le Camp , est au Quartier général , ou dans le lieu où l'on a placé l'*Hôpital*. Dans les Sièges , ils ont un petit établissement à la queue de la Tranchée , où il y en a toujours quelques uns qui se relevent tous les jours pour y administrer le Sacrement de Pénitence. Ils ont un Supérieur , comme dans un Couvent fermé.

Ceux qui sont employés à la guérison des malades & blessés dans l'*Hôpital* qui suit l'Armée , sont le Medecin Major de l'Armée , le Chirurgien Major de l'Armée , les Aides Majors Chirurgiens , les Sous-Aides Majors Chirurgiens , les Garçons Chirurgiens , l'Apothicaire Major de l'Armée , les Garçons Apothicaires , les Garçons Apothicaires apprentis.

H O R L O G E , empoulette ou poudrier , est un assemblage de deux phioles faites en poires , & jointes l'une à l'autre par un cou fort étroit , qui sert à faire passer d'une phiole en l'autre du sable délié , ou de la poudre menuë , faite de coques d'œuf , séchées au feu , & dont la quantité est limitée & mesurée pour déterminer sur Mer l'espace d'une demi heure : car les Matelots ont divisé en quarante-huit parties égales , c'est-à-dire en quarante-huit demi-heures , les vingt-quatre heures , comprises d'un midi à l'autre , & ont donné le nom d'*Horloge* à chacune de ces quarante huit parties.

De sorte que six *Horloges* répondent à trois heures ; qui est le tems que doit durer le Quart ; c'est-à-dire la faction de chaque homme de l'Equipage , & au bout de ce tems , ils sont alternativement relevés les uns par les autres , pour continuer la manœuvre. Il y a beau-

coup de Vaisseaux où le Quart est de huit *Horloges*, c'est-à-dire de quatre heure.

H O S T I L I T E' S, il s'en commet de plusieurs especes, même de Citoyens contre Citoyens. C'est une déclaration de Guerre qu'un premier acte d'*Hostilité*. Il y a des Loix pour borner les actes d'*Hostilité*, autrement ce seroit faire la Guerre en bêtes féroces. C'est aux Généraux à modérer la fureur du Soldat vainqueur, sans quoi la représaille est permise.

H O T E: elle sert beaucoup au remuement des terres, quand on fait des batteries & autres ouvrages.

Les *Hotes* sont d'ozier, de saule, ou de coudre, & ont 14. pouces de hauteur, 14. de largeur par en haut, 4 à 5 pouces de largeur & autant de long par le bas. Elles ont des bretelles.

H O T E L D E S I N V A L I D E S est un Edifice superbe & commode, que Louis XIV a fait élever à l'extrémité du Fauxbourg saint-Germain, comme un célèbre monument de sa charité, & de sa magnificence, pour loger, & faire subsister les gens de Guerre, estropiés dans le service. Ils y sont nourris & entretenus de toutes choses, le reste de leur vie, jusqu'au nombre de 4000. hommes de sa fondation, tant Officiers que Soldats, qui y séjournent ordinairement, & le surplus des Officiers & Soldats Invalides, moins infirmes, est partagé successivement par Compagnies détachées, pour le service du Roi dans les Villes, Citadelles, Forts & Châteaux des frontieres du Royaume. Il y a un grand Etat Major, & l'on y fait la garde journallement. Les premiers Officiers & Soldats Invalides y ont été reçus en 1670. M. de Louvois Ministre & Secrétaire d'Etat de la guerre en a été le premier Directeur & Administrateur Général. M. Dormoy en a été le premier Gouverneur Commandant. M. le Comte d'Argenson Ministre & Secrétaire d'Etat de la guerre en est aujourd'hui le Directeur, & Administrateur Général, & M. le Chevalier de S. André Marnais Maréchal de Camp, Gouverneur Commandant. Il y a de plus un Lieutenant de Roi, un Major, deux Aides Majors, un Garçon Major, un Directeur, & Intendant de l'Hôtel, & un Inspecteur & Contrôleur Général, qui fait les fonctions de Commissaire aux revuës.

H O U A G E, Ouaiche, ou Sillage, termes de marine, voyez **S I L L A G E**.

H O U L E, terme de marine. Les *Houles* sont les vagues que la mer agitée pousse les unes contre les autres.

HOUCRE ou **HOURQUE**, est un Bâtiment Hollandois, plat de varangue, rond de bordage comme les flutes, & qui étant appareillé de voiles & de mâts, comme un heu, porte de plus un bout de beaupré, avec une espèce de sivadere. Avec cet appareil, il est excellent à louvoyer, aller à la bouline, & à porter au plus près du vent, beaucoup mieux, que s'il étoit appareillé à trait carré.

Les plus grandes *Hourgues* ne passent pas 200. tonneaux, & il y en a de cinquante à soixante tonneaux, qui font le voyage des Indes Orientales, montées seulement de six ou sept Matelots, qui suffisent à les conduire.

On dit qu'Erasme les inventa pour aller commodément sur les canaux d'Hollande, ou l'on voit qu'elles navigent de bout au vent, c'est-à-dire, à vent contraire, à force de petites bordées; car pendant un horloge elles feront quelquefois jusqu'à vingt bordées différentes sur des canaux, qui le plus souvent, n'ont pas plus de largeur, que quatre ou cinq longueurs du Bâtiment.

HOURAGAN est un orage violent, qui s'éleve principalement aux Isles Antilles dans l'Amérique, & qui en vingt-quatre heures saute tous les rumbes de vents, & éclate avec tant de violence, qu'il fait périr les vaisseaux, abat les arbres, & fait monter la mer si avant dans les terres, qu'elle ruine les habitations: ce qui arrive ordinairement de deux ans en deux ans, environ le mois de Juillet & d'Août. Il n'y a guere d'abris contre les houragans, qu'aux Isles de la Martinique, & de la Grenade.

HOURDY, lisse de hourdy, ou barre d'arcaste, terme de marine, voyez **LISSE**.

HOYAU, voyez **OUTILS** à **PIONNIERS**.

HUCHE, Navire en huche, c'est-à-dire, qui a la poupe très-haute.

HUNE, terme de marine, est une espèce de petite plate-forme, soutenuë par des barres de bois, & qui regne en saillie & en rond autour du mâts vers le sommet.

Quoiqu'ordinairement les plus grands Vaisseaux n'ayent que quatre *hunes*, à sçavoir la grande hune, celle de misaine, celle de beaupré, & celle d'artimon, & qu'il n'y ait que des barres aux brisures, qui sont aux autres mâts, on ne laisse pas de donner le nom de *hunes* à ces barres.

Les étais, & les haubans de chaque mâts sont amarrés

rés aux *hunes* : le gabier se porte ordinairement sur la *hune* du grand *hunier*, & lorsque de beau tems la voile de perroquet est appareillée, & qu'elle couvre cette *hune*, ôtant par ce moyen la liberté de la vuë au Matelot, qui fait le quart, il se va porter sur la vergue de perroquet pour découvrir avec plus d'avantage : mais pendant la brune, & dans un parage dangereux par les brisans, ou par les Corsaires, il monte sur celle de misaine, & même sur celle de beaupré.

HUNIER S : les *huniers* sont deux mâts, distingués en grand *hunier* & en petit *hunier*. Mais ordinairement par ce mot *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le grand *hunier*, ou le grand mât de hune est l'arbre compris entre la grande hune & le chouquet de hune : mais par le mot de grand *hunier* on entend la voile qu'il porte.

Le petit *hunier* ou mât de hune d'avant est l'arbre compris entre la hune de misaine, & le chouquet du petit *hunier* : mais le mot du petit *hunier* signifie ordinairement la voile qui y est reverguée.

Mettre le vent sur les *huniers*, c'est mettre les voiles de *huniers* paralleles au vent, en sorte qu'il les rase, les fasse barbeyer, & les frise sans les remplir, & sans prendre vent.

Hiser & amener les *huniers*, c'est hauffer & baisser les voiles des grands mâts de hune, & du mât de hune d'avant : ce qui se fait ordinairement pour un signal.

HUSSARDS : en Hongrie & en Pologne les *Hussards* sont une espèce de milice à cheval, que l'on oppose à la Cavalerie Ottomane. Ils sont connus dans les Troupes de France depuis 1692. mais avant ce tems sous Louis XIII. il est parlé de cinq Compagnies de Cavalerie Hongroise, qui étoient de l'Armée, qui assiégea, & prit l'Andrecy en 1637. Ainsi la Cavalerie Hongroise dans les Armées de France est plus ancienne, que le nom de Hussard.

Les armes des *Hussards* sont un grand sabre recourbé, attaché à la ceinture avec des anneaux, & des courroies. Ils ont des pistolets, & une carabine & de très-grandes gibecieres en bandouliere en forme de havresac. Leur maniere la plus ordinaire de combattre est d'enveloper un Escadron ennemi, de l'effrayer par leurs cris, & par différens mouvemens. Comme ils sont fort adroits à manier leurs chevaux, qui sont de petite taille, & qu'ils ont les étriers fort courts, & les éperons près des flancs du cheval, ils les forcent à courir

plus vite que la grosse Cavalerie. Ils se levent au-dessus de leurs selles, & sont dangereux sur-tout contre les fuyards. Ils se rallient facilement, & passent un défilé avec vitesse. Leurs chevaux n'ont que des bridons. Ils en ont la respiration plus libre, & parurent à la moindre halte sans débrider.

Leurs trompettes sont fort petites, & n'ont guères plus de son que les cors des Postillons. Leurs étendards sont en pointe, & dans les Armées de France ils sont d'ordinaire semés de fleurs de lis. Leurs houffes sont de même, leur maniere de camper n'est pas réguliere. Ils s'attachent à la commodité, & s'embarassent peu de fourrage. Ils ont très-peu d'équipage, parce que leurs chevaux sont petits, & souvent en course.

Leur discipline est exacte, la subordination grande, les châtimens rudes. Le plus ordinaire est la bastonnade. On se sert utilement de cette milice dans les Partis, pour aller à la découverte, à l'avant-Garde, & à l'arrière-Garde, pour couvrir un fourrage, parce que c'est une Troupe fort legere pour les courses.

L'habillement des *Hussards* est tout différent de celui des autres Troupes. Ils ont une espèce de pourpoint ou de veste, qui ne va que jusqu'à la ceinture. Les manches en sont fort étroites, & se retrouvent avec un bouton. Ils ont une grande culotte en Pantalon; c'est-à-dire, qu'elle tient au bas des chausses. Ils ont des bottines jusqu'au genou, sans genouillieres, & qui tiennent aux souliers, qui sont arrondis avec de petits talons. Les chemises des Soldats sont fort courtes, ils en changent rarement. Plusieurs en ont de toile de coton bleuë. Leurs manteaux ne sont guères plus longs que leurs pourpoints: ils les mettent du côté que vient la pluie. Leurs bonnets sont longs & bordés de peaux.

Les Officiers sont plus proprement habillés, chacun selon son goût, & sa dignité. Ils sont même magnifiques en habillemens, en harnois, en armes, en peaux ou fourures. Ils ornent leurs bonnets de belles aigrettes. Les Officiers de *Hussards* sont le Colonel, le Lieutenant Colonel, les Capitaines, & à peu près comme dans le reste de la Cavalerie. Nous avons en France quelques Regimens de *Hussards*. Le premier que nous y avons vu, servit, quand feu Monseigneur alla en Allemagne sur le Necre en 1693. Le Baron de Corneberg en fut le premier Colonel. Il ne l'eut que sept mois. Ce Regiment a eu jusqu'à six Compagnies; il fut reformé à la paix, & les meilleurs Officiers incorporés dans les Regimens étrangers, Il paroît que c'est Louis

XIV. qui a institué en 1692. la Milice des *Hussards* en France , à moins qu'on ne veuille que la Cavalerie Hongroise , qui a servi sous Louis XIII. n'ait été aussi des *Hussards*.

HUTTE , voyez BARAQUE.

J

JALON est une longue perche , au bout de laquelle on attache de la paille , qui sert à designer les chemins pour chaque colonne , & les postes lorsqu'ils sont dans des fonds , ou lieux couverts.

JALOUX & JALOUSE , terme de marine , Bâtiment *jaloux* , c'est-à-dire , qui se roule & tourmente trop , qui est en danger de se renverser faute d'être bien mis en estive , & d'avoir son lest , & son arrimage propres à lui donner sa bonne assiete. On dit : Cette galere se rend *jalouse*. Le mot est levantin.

JARRES , ou **GIARRES** , terme de marine , sont de grandes cruches destinées à conserver de l'eau douce. On les met ordinairement dans les galeries du Vaisseau.

JAS , terme de marine , Effieu , ou Jôiet , est un assemblage de deux pièces de bois étroitement empatées ensemble vers l'arganeau de l'ancre pour la tenir , & faciliter le mouillage , parce que l'ancre étant jettée en mer , le *jas* flottant entre deux eaux la soutient , l'empêche de se coucher sur le sable , & donne moyen à l'une ou à l'autre des pattes de s'enfourcher dans le terrain , & de mordre le fond pour arrêter les vaisseaux.

JATTE , terme de marine , que quelques-uns appellent agathe, est une enceinte de planches vers l'avant du vaisseau , pour recevoir l'eau , que les coups de mer font entrer par les écubiers , ce qui donne facilité de la vider.

JAVELOT , les anciens appelloient *javelot* ; tout ce qui se pouvoit jeter. *Jaculum à jaculando*.

Le *javelot* ou la *pelle* étoit l'arme que les Romains donnoient aux *Vélites*. Sa longueur étoit de deux coudées , & sa grosseur d'un doigt. Le fer étoit long d'un pied , si délicat & si pointu , qu'il se tortuoit dès la première fois qu'on l'avoit jetté , de sorte que les Ennemis ne s'en pouvoient plus servir.

Ils avoient encore d'autres *javelots* , dont le bas étoit garni de trois plumes à la ressemblance des flèches.

ches & des dards , dont se servent les Polonois , & plusieurs autres , principalement les Maures , qui les nomment *zogrives*.

Les premiers François à l'imitation des Gaulois , se sont servi du *javelot* , qui comme bien d'autres armes a disparu , lorsque les armes à feu ont été inventées.

J A U M I E R E , terme de marine , est une petite ouverture à la poupe , proche l'étambord , par laquelle le timon vient répondre au gouvernail pour le faire jouer

IC H N O G R A P H I E , ou **P L A N** , est la représentation du Dessin , ou du Trait fondamental d'un Ouvrage de guerre , selon la longueur de ses lignes , selon les angles qu'elle forme , & selon les distances qui sont entre elles , & qui déterminent les largeurs des fossés , & les épaisseurs des remparts , & des parapets. De sorte que le plan représente un Ouvrage tel qu'il paroîtroit au rez de chaussée , s'il étoit coupé de niveau sur ses fondemens. Mais il ne marque pas les hauteurs , & les profondeurs des parties de l'ouvrage , ce qui est le propre du profil , qui aussi n'en marque pas les longueurs , chacun d'eux ayant cela de commun , qu'ils figurent les largeurs & les épaisseurs de ces parties. *Voyez P L A N*.

J E T , terme de marine , faire le *jet* , c'est de gros tems jeter en mer la marchandise , les mâts & le canon pour alléger le vaisseau , de peur de faire naufrage. En ces occasions il y a des réglemens de marine , qui déterminent ce que chacun doit souffrir de la perte.

J E T de voile , *voyez V O I L E*.

J E T des Bombes , on dit *jet des bombes* , ce qui s'appelloit autrefois tir.

Le *jet* est le mouvement de quelque corps poussé avec violence. Il se dit aussi de l'espace , que parcourt le corps qu'on a poussé , comme la bombe , quand elle sort du mortier , & qu'elle est chassée par la poudre.

Le *jet* de la bombe forme ordinairement une ligne courbe , mais quand le mortier est pointé horizontalement , on prétend qu'elle décrit les trois mouvemens du boulet , le violent ou droit , le mixte ou courbe , & le naturel , qui est perpendiculaire.

L'Officier , qui fait servir les mortiers ou pierriers , s'attache particulièrement à reconnoître , autant qu'il le peut de l'œil , la distance du lieu où il veut tirer , ayant donné les degrés d'élévation au mortier ou pierrier , suivant le jugement , qu'il fait de la distance.

Il fait tirer sa première bombe , & suivant l'endroit,

où elle tombe, il diminue, ou augmente les degrés d'élevation.

La plupart de ceux, qui tirent des bombes, n'ont gueres d'autres regles, que ce que l'on vient de dire. Cependant nos Bombardiers, dit M. de S. Remi, se servent souvent des tables, pour connoître les différentes étendues des portées, selon la différence des elevations du mortier, sur tous les degrés de l'équerre depuis 1. jusqu'à 45.

Cette maniere, quoique fondée sur une infinité d'expériences, n'a pas lassé de trouver quelquefois des Censeurs. M. Blondel a fait un traité la-dessus. Il prétend, dit l'Auteur que je viens de citer plus haut, avoir donné une démonstration pour tirer juste, beaucoup plus sûre, que n'ont pu faire ceux qui s'en sont mêlés par le passé.

Mais il semble qu'il vaille mieux s'attacher à suivre ceux, qui sont dans le continuel exercice des bombes, étant sûr que l'expérience sur tout en fait de poudre, l'emporte toujours sur les observations les plus sçavantes.

Suivant la méthode des Bombardiers dans le *jet des bombes*, un mortier chasse plus ou moins, selon qu'il est plus ou moins chargé de poudre.

Un mortier par exemple de 12. pouces de calibre, chargé dans sa chambre de 2. livres de poudre menuë grenée donne de degré en degré 48. pieds de différence de portée; & pour la plus grande étendue sous l'élevation de 45. degrés, 2160. pieds.

Le même mortier donne de degré en degré 60. pieds de différence, s'il est chargé de deux livres & demie de la même poudre, & 2700. pieds pour la plus grande volée.

Enfin il donne 42. pieds de différence de degré en degré, si la charge est de 3. livres de poudre menuë grenée, & à l'élevation de 45. degrés, qui est la plus grande volée, selon les Bombardiers, il chasse la bombe à distance de 3240. pieds.

Sur ce fondement il y a des tables faites par les Bombardiers, qu'on voit dans Blondel, ou dans S. Remi, pour les mortiers de 12. pouces de calibre, que je viens de donner pour exemple, & pour les autres de moindre calibre. On dit aussi le *jet* de la fusée.

J E T se dit encore en termes de fonderies des tuyaux de terre cuite, ou de cire que font les Fondeur, pour couler le métal dans leurs moules.

INCOMMODÉ : en terme de marine , vaisseau incommodé , est un vaisseau , qui a perdu quelqu'un de ses mâts , qui a sa manœuvre en désordre , & qui étant presque desarmé , & hors de service a besoin du radoub. Un vaisseau , qui au milieu du combat se voit incommodé , & se trouve en danger de couler bas , ou d'être pris , est obligé de quitter son poste , & donne le signal de son incommodité , ce qu'il fait en mettant en berne son pavillon de poupe , & celui de beaupré.

INFAMIE : de tout tems parmi les François , fuir à la guerre hormis quand tout étoit désespéré , & sur-tout abandonner son bouclier pour fuir plus vite , a été le dernier deshonneur. Chez les peuples de Germanie par-là un homme devenoit *infame* , & il ne lui étoit pas permis après cette lâcheté d'assister aux sacrifices , & aux Conseils de guerre. Plusieurs de ceux à qui ce malheur arrivoit se donnoient la mort. Il y avoit une amende de quinze sols d'or , marquée dans la Loi Salique , contre celui qui auroit reproché à un homme sans pouvoir le prouver , qu'il auroit fui dans le combat , & jetté son bouclier.

Chez les Romains il y a quelque chose de plus fort. Il falloit chez eux vaincre , ou mourir , & c'étoit une espèce d'*infamie* pour eux que d'être fait prisonnier de guerre. Regulus le regarda ainsi , puisque prisonnier des Carthaginois , & envoyé par eux à Rome pour traiter de la Paix , il ne se jugea pas digne de se trouver à l'assemblée du Senat , quoiqu'invité de s'y rendre.

L'honneur a aussi toujours fait le caractère principal de la Nation Française , & le Soldat & l'Officier capable de la moindre bassesse est honteusement chassé de son Corps , & quiconque a la lâcheté de fuir , ou de mettre les armes bas quand il est aux prises avec l'ennemi , est pour toujours couvert d'*infamie*. On se souvient des Corps qui font leurs devoirs , & de ceux qui ne s'en acquittent que foiblement , & l'idée qu'on en a , soit avantageuse , ou désavantageuse ne s'efface pas aisément. Il faut des actions d'éclat pour réparer la moindre faute commise.

INFANTERIE : suivant quelques anciens Auteurs , l'*Infanterie* tire son origine , ou du moins son nom , d'une Infante d'Espagne , laquelle ayant appris que le Roi son pere qui commandoit une grosse armée avoit été entièrement défait dans une Bataille contre les Maures , assembla un nombre de gens de pied ,

dont l'usage pour les combats en plaine étoit alors inconnu.

Elle marcha à leur tête aux Ennemis, qui poursuivoient les débris de l'Armée vaincue, les arrêta, les combattit, & remporta sur eux une entière victoire, en sorte que pour conserver la mémoire d'une action si extraordinaire, les Piétons Espagnols se formèrent le mot d'*Infanterie* du nom de cette illustre Princesse. Ce mot a passé depuis dans les Troupes de presque toutes les Nations, lesquelles pour imiter un si bel exemple, commencerent à employer des Piétons à la campagne, où l'on ne se servoit avant cela que de Cavalerie.

Quoiqu'il paroisse quelque vraisemblance dans ce vieux récit, on voit néanmoins par l'histoire que les gens de pied pour la guerre de campagne ont été en usage longtems auparavant l'irruption des Maures en Espagne, puisque les Grecs, & les Romains en font par tout mention dans leurs relations de Batailles : mais peut être que les Nations, que ceux-ci appelloient Barbares, ne s'en sont pas si-tôt servi.

En effet, on voit dans l'histoire des Croisades qu'en l'année 1097. Soliman Empereur Turc, & le Soudan d'Egypte vinrent combattre les Chrétiens croisés dans la vallée Gorgonienne avec une Armée de trente mille hommes, tous à cheval.

Sans remonter si haut, on sçait que les Tartares, qui forment un grand Peuple ne vont encore à présent à la guerre qu'à cheval. Il faut croire cependant que les Chefs de ces Armées toutes de Cavalerie, pouvoient en obliger une partie de mettre pied à terre pour les sièges, ou pour les autres opérations en lieux inaccessible aux gens de cheval.

Quoi qu'il en soit : si l'*Infanterie* tient son origine, ou son nom d'une femme, celle qui l'a produite a trouvé un beau moyen d'immortaliser sa mémoire en donnant l'être au plus illustre, & au plus formidable Corps, qui soit entre toutes les Troupes.

Jusqu'au règne de Charles VII. ce Corps ne s'étoit acquis qu'une très-médiocre réputation, n'ayant pas, dit Brantome, toujours été considérée, comme le plus sûr appui de l'Etat. Ce n'étoit, comme il le rapporte, que *marauts, bellistres mal armés, mal complexionnés; fenéans, pillards, & mangeurs de Peuples*, excepté, dit-il, quelques Compagnies d'Arquebusiers, & Archers, la plupart Genoïs.

Mais Charles VII. voulant régler son *Infanterie*, comme il avoit fait sa Cavalerie, il en forma une

route nouvelle, & ordonna pour ce sujet que chaque Paroisse du Royaume fourniroit un des meilleurs hommes, & des plus aguerris, pour servir avec l'arc & la flèche, par tout où il seroit besoin : & Sa Majesté exempta ces nouveaux Soldats de tout droit leur vie durant, après qu'ils auroient servi un certain tems.

Cette exemption fit donner à cette nouvelle *Infanterie* le nom de *francs-Archers*. Cette institution eut une si heureuse suite, que ce Corps joint à la Gendarmerie formoit une Armée invincible. Le Roi y créa quatre Capitaines Généraux pour la commander, qui avoient chacun 4000. Archers, qui étoient divisés par Compagnie de 500. & chaque Compagnie avoit un Capitaine particulier avec les autres Officiers.

Le premier Capitaine Général étoit nommé par Sa Majesté & représentoit à peu près ce qu'a été depuis le Colonel Général. Ces 16000. Archers étoient tirés des quatre parties du Royaume.

Cette nouvelle *Infanterie* ne demeura sur pied que vers la fin du règne de Louis XI. & ce fut sous celui de Louis XII. qu'elle commença à former l'éclat, dont elle jouit aujourd'hui; plusieurs Seigneurs s'étant chargés d'en lever pour l'expédition de Naples.

On vit alors, comme dit Brantome, plusieurs Gendarmes quitter la lance pour prendre la pique: c'est-à-dire, que les Seigneurs & Gentilshommes commencerent à servir dans l'*Infanterie*, où ils avoient refusé auparavant de prendre de l'emploi, parce qu'elle n'étoit composée que de personnes d'une naissance médiocre. Cette nouvelle levée se fit à l'ordinaire sous le nom de Compagnies, & non de Regimens. Les moindres Compagnies étoient de 500. hommes, & d'autres montoient jusqu'à 3. ou 4000. hommes.

L'*Infanterie* étoit encore en cet état, lorsque François I. à l'imitation des Romains institua des Légions, qu'il fixa au nombre de sept. Chacune étoit composée de 6000. hommes & faisoient en tout 42000. hommes.

Ces Légions ne durèrent qu'un certain tems. Elles furent callées pour établir à leur place des Compagnies sous le nom de Bandes. Ces Compagnies étoient de 3. à 400. hommes, & chacune sous le commandement d'un Capitaine,

Outre cette *Infanterie*, qui a subsisté sur un bon pied jusqu'au règne de Henri IV. il y en a eu une autre qui a subsisté jusque sous le même règne sous le nom d'*Aventuriers*. Voilà à peu près ce qu'a été l'*In-*

fanterie

fanterie Françoisse depuis qu'elle fut établie sur un pied réglé, jusqu'à l'institution des Regimens. Voyez LE-GIONS. BANDES. REGIMENS.

INFANTERIE étrangere. Il y a long-tems que la maxime de se servir de Troupes étrangères est établie en France.

Dès le règne de Philippe le Bel on y en a vu paroître, suivant le traité, qu'il fit pour ce sujet avec Jean de Bailleul, Roi d'Ecosse, Eric Roi de Norvegue, Albert Duc d'Autriche, & plusieurs autres Princes d'Allemagne, & Humbert Dauphin de Viennois.

Philippe de Valois s'en servit aussi, & Louis XI. fut le premier, qui prit des Suisses à son service. Depuis ce tems il y a toujours eu dans le Royaume, des Regimens Suisses, Allemans, Italiens, Catalans, Irlandois, & autres Sujets de la Grande Bretagne.

INGENIEUR: ce nom marque l'adresse, l'habileté, & le talent, que l'on doit avoir d'inventer. On appelloit autrefois les Ingenieurs *Engeigneurs*, du mot *Engin*, qui signifioit une machine, parce que les machines de guerre, avoient été pour la plupart inventées par ceux, qui faisoient cet emploi, & qu'ils les mettoient en œuvre. *O: Engin* vient d'*Ingenium*. On appelloit même en mauvais Latin ces machines *Ingenia*. Voilà l'étymologie du nom Ingenieur. Ce sont encore de ces Officiers fort nécessaires pour la guerre. L'Emploi d'Ingenieur est très-honorable. Il monte aux grades les plus considérables de l'Armée.

Un Ingenieur doit être un homme intelligent dans l'art de tracer toutes sortes de forts, & d'ouvrages. Il doit connoître les défauts des places de guerre, y remédier, & faciliter l'attaque, & la détentie de toutes sortes de postes.

Les qualités d'un parfait *Ingenieur* sont d'un détail très-difficile. Elles seroient exactement définies, si on figuroit toutes celles du Maréchal de Vauban.

La Science d'un *Ingenieur* est de posséder la Géométrie, qui est l'art de mesurer la terre dans toutes ses dimensions, longueur, largeur, & hauteur, & l'Arithmétique à cause des calculs. Il doit sçavoir la fortification, afin de faire construire, & d'ordonner toutes sortes d'ouvrages, selon les lieux & tems, soit pour l'attaque, soit pour la défense d'une Place. L'Architecture civile pour la maçonnerie, charpente, & couverture, & pour les logemens des Troupes dans une Place, & les maisons des Habitans, est une science pour lui très-nécessaire. Il ne faut pas qu'il ignore les

Méchaniques, s'il veut se servir utilement de toutes sortes de machines, soit à l'attaque, ou à la défense d'une Place, soit dans les marches d'une Armée.

Un bon *Ingenieur* a étudié la perspective afin de pouvoir exprimer sur le papier les différentes situations des desseins qu'il propose. Il a appris la Géographie, pour sçavoir la situation des Villes, Villages, Forêts, Rivieres, & Montagnes, pour en faire la description, & en connoître le terrain, sans quoi il lui seroit impossible de prendre de justes mesures pour les campemens, & la construction des Ouvrages. Il doit être Physicien afin de connoître la qualité des terres & des matériaux, & le tems, où l'on doit les employer: Historien, pour profiter des exemples passés, & ajouter, ou diminuer aux ouvrages selon l'usage des machines, que l'on emploie pour leur destruction. Quand un *Ingenieur* est chargé de construire une Place, il observe le lieu, où on la veut placer, la qualité du terroir, les bois, les montagnes, qui l'environnent, le caractère des habitans de la Province, & les contributions qu'elle pourra tirer du pays ennemi.

On divise les *Ingenieurs* par Brigades, & les Directeurs sont ordinairement Brigadiers. L'emploi des *Ingenieurs* est de faire tout ce que le Commissaire Général leur commande, soit à l'attaque, à la défense, ou à la construction d'une Place, ou de quelque autre ouvrage, qui puisse servir à la sûreté du Camp, & de faire fabriquer les instrumens & machines nécessaires pour un siège. Ils rendent compte toutes les semaines au Directeur de l'Etat des Travaux, donnent des mandemens sur le Trésorier pour fournir de l'argent aux Entrepreneurs à proportion de l'ouvrage, qu'ils ont fait faire, & c'est à eux à veiller à ce que les Entrepreneurs fournissent de bons matériaux.

Les *Ingenieurs* ont d'appointemens depuis vingt écus par mois jusqu'à cent, selon le tems de service, le mérite, & le poste, où est placé l'*Ingenieur*. Le Surintendant des Fortifications reçoit les *Ingenieurs* après l'avoir fait examiner par un Professeur de Mathématiques. On a d'autant plus d'empressement d'entrer dans ce corps, qu'on y fait son chemin, & que M. de Vauban a été fait Marechal de France.

Quand dans un siège il manque des *Ingenieurs* et second, on prend des Lieutenans, & des Soulieutenans d'Infanterie, qui font les fonctions d'Inspecteur sur les ouvrages, tiennent la main à ce que les Ouvriers remplissent leur devoir, & on leur donne dix écus pa

mois , c'est le premier pas pour devenir *Ingenieur*. Les Fortifications du Royaume sont dirigées par 350. *Ingenieurs* du Roi , qui étoient subordonnés à M. le Maréchal d'Asfeld en qualité de Directeur Général , c'étoit à lui à qui tout ce qui regarde la Fortification étoit adressé , & c'étoit par lui que partoient tous les ordres du Roi concernant les Places & les *Ingenieurs*. Depuis sa mort la Charge de Directeur Général des Fortifications n'est point remplie.

Il y a beaucoup d'*Ingenieurs* qui ne s'appliquent pas assez à purger la tranchée d'une infinité de fautes qui s'y commettent. En cela ils sont très-blamables. Ce que l'on peut dire pour leur décharge , est que cette science demande beaucoup de cœur, beaucoup d'esprit, un génie très-solide , & outre cela une étude perpétuelle , & une expérience consommée sur les principales parties de la guerre. Mais si la nature rassemble très-rarement ces trois premières qualités dans un seul homme , il est encore plus extraordinaire d'en voir échapper à la violence des sièges , qui puissent vivre assez pour pouvoir acquérir les deux autres.

Cela supposé , on ne doit pas s'étonner , si parmi tant de gens , qui se croient *Ingenieurs* , ou qui se le disent , on en trouve si peu d'habiles , & qui le soient effectivement. Le métier est grand & très-noble ; mais il mérite un génie fait exprès , & l'application continue de plusieurs années : & c'est en quoi la nature & la vigueur de nos sièges s'accordent très-rarement. Disons de plus qu'il y a peu de gens , qui se proposent de faire ce métier toute leur vie.

Un homme d'esprit , qui a de l'ambition , porte ordinairement ses pensées plus loin , & à un état plus commode , & ne le considère que comme un moyen de lui faciliter l'entrée à des Charges plus élevées. Outre que cet Emploi , qui demande un grand fonds de capacité pour pouvoir s'y distinguer , est très-dangereux , & très-pénible , & il est très-facile de s'en rebu-

Ajoutons qu'il n'est pas aisé aux *Ingenieurs* de persuader les gens en faveur des nouveautés ; que l'on ne se défait pas aisément de ses vieilles habitudes qu'une erreur de longue main a établies , & à laquelle on est accoutumé de ne pas céder facilement pour une vérité qui ne fait que de naître , & qui n'a pour tout établissement que des promesses d'un bien expérimenté.

Les propositions d'épargner les hommes dans un siège ne sont pas toujours bien reçues , & il est néces-

faire aux *Ingenieurs*, qui veulent s'en mêler, d'avoir une réputation bien établie, pour n'être pas traités de cerveaux creux, ou d'hommes, qui cherchent à se ménager; car des Officiers-Généraux, qui n'auront qu'une très-legere teinture de cette science, n'ajouteront pas grande foi à leurs promesses.

C'est dans les attaques que les *Ingenieurs* font voir toute leur capacité. Avant Louis XIV. les gens de cette profession étoient rares. Il y en avoit peu qui vissent cinq ou six sièges. Blessés dès le commencement, ou au milieu d'un siège, ils n'en voyoient pas la fin, & faute d'*Ingenieurs* les sièges devenoient plus longs, & on y perdoit beaucoup de monde. Louis XIV. par sa présence inspira de l'esprit & de la conduite à ses Armées. Sa Majesté reconnut elle-même combien il étoit nécessaire d'avoir des gens capables & éclairés pour la servir dans les sièges. Elle entretint grand nombre d'*Ingenieurs*. Plusieurs d'entre la Noblesse entrèrent dans ce Corps, attirés par les bienfaits, & par la distinction, qu'ils y trouvoient.

Aujourd'hui c'est la même émulation. Si dans les sièges il y a beaucoup d'*Ingenieurs* estropiés ou tués, le Roi n'en manque pas. Il ne se fait point de sièges depuis long-tems, qu'il ne se trouve trente-six, ou quarante *Ingenieurs*. On en met six ou sept dans chaque Brigade, afin qu'en chaque attaque il y en puisse avoir, qui se relèvent alternativement toutes les vingt-quatre heures. Ainsi la tranchée n'est jamais sans *Ingenieurs*. Ils partagent les soins du travail, & doivent faire en sorte, qu'il n'y ait pas une heure de perdue.

INSPECTEUR: Depuis la Paix d'Aix-la-Chapelle en 1668. M. Martinet Maréchal de Camp, & Colonel du Regiment du Roi, a été le premier qui ait eu commission d'Inspecteur Général d'Infanterie, & M. le Marquis de Fourille, de la Cavalerie. Louis XIV. depuis en augmenta le nombre, & en distribua par départemens, afin de faciliter les moyens de voir les Troupes chaque mois, & de lui en rendre compte.

Le devoir des *Inspecteurs* est de faire la revue de Troupes une fois le mois dans les lieux de leurs Départemens, d'examiner les Compagnies en gros & en détail, pour connoître celles, qui sont en état de servir, casser, & congédier les Soldats, qui ne sont point de la taille, & de la mine que le Roi les demande. C'est sur leur mémoire au Bureau, que l'on casse, ou que l'on avance les Officiers: ils ordonnent l'habillement des Soldats, quand il en est besoin. Le droit de l'*In*

pefleur est d'avoir son logement dans les Places de son Département, d'y faire prendre les armes, quand il veut, en avertissant le Gouverneur, & celui qui y commande. Un Aide-Major lui porte l'ordre tous les soirs.

Autrefois les Maréchaux de France sous Henri II. en 1547. faisoient la revue des Troupes. Avant & depuis ce tems on donna le nom de Commissaires à ceux qui rendoient compte de l'état des Troupes aux Ministres; c'étoit aux Sergens de bataille, à qui ils étoient subordonnés; car les Sergens de bataille visitoient en chef les Troupes, & les Places frontieres de leur Département. Ainsi les Sergens de bataille, comme ils étoient plusieurs, étoient alors les *Inspecteurs*. Le nom d'Inspecteur n'a été mis en usage que depuis la guerre d'Hollande en 1672.

Les *Inspecteurs* n'ont point de vuë sur la Maison du Roi, sur les Regimens des Gardes Françoises, sur celui des Gardes Suisses, ni sur le Regiment du Roi Infanterie. Le Roi est pour ainsi dire lui-même l'Inspecteur des Troupes de sa Maison & du Regiment d'Infanterie, qui porte son nom. L'autorité des *Inspecteurs* ne s'étend point non plus sur le corps de l'Artillerie, dans chaque Armée le Commandant de l'Artillerie est Inspecteur & Commissaire de l'équipage qu'il commande sous l'autorité du Grand-Maître.

Quand les *Inspecteurs Généraux* de l'Infanterie visitent les Gardes ordinaires & autres détachemens autour de l'Armée, les Soldats se mettent sous les armes, mais le Tambour ne bat point. Et quand l'Inspecteur Général se trouve dans une ville de guerre, il peut, s'il le veut, faire la ronde, & l'Officier de Garde doit lui donner le mot, sans que l'*Inspecteur* soit obligé de mettre pied à terre, s'il est à cheval. Et suivant une Ordonnance du Roi du 20. Janvier 1690. si ceux qui ont la Charge d'*Inspecteurs*, se rencontrent pour leurs fonctions dans des lieux qui viennent à être attaqués, les Troupes du Roi doivent les reconnoître, suivant leur caractère d'Officier Général, de Brigadier, ou de Colonel, quand ils n'auroient point de lettre de service.

I N S T R U M E N S militaires: c'est aux différens sons des instrumens militaires, que les Troupes soit en garnison, soit dans les marches, soit en campagne, connoissent les différentes opérations de guerre qu'elles ont à faire.

La Cavalerie a pour *Instrument militaire* la Trom-

pette & les Tymbales. Voyez TROMPETTE & TYMBALES. Le Tambour est pour les Dragons, les Mousquetaires du Roi, & l'Infanterie. Voyez TAMBOUR. Il y a de plus dans chaque Bataillon d'Infanterie un *Fifre*. Quelques Regimens ont des Hautbois, mais entretenus aux dépens du Colonel.

Les *Instrumens militaires* des anciens, tant pour la Cavalerie, que pour l'Infanterie, étoient la *Trompette*, le *Cornet*, & la *Buccine*, ou *Cor*. La Trompette comme aujourd'hui étoit d'airain & droite : le Cor ou Buccine étoit de même métal, mais recourbé circulairement. Pour le Cornet il étoit fait d'une corne de bœuf sauvage, garnie & embouchée d'argent. Il s'entendoit de loin, lorsque celui, qui en donnoit, sçavoit bien ménager son soufle.

Chez les Romains la *Trompette* sonnoit la charge, & la retraite. Les Enseignes obéissoient au bruit du *Cornet*, qui ne donnoit que pour elles. C'étoit encore la *Trompette*, qui sonnoit, lorsque les Soldats commandés pour quelque ouvrage, sortoient sans Enseigne. Mais dans le tems même de l'action, les *Trompettes* & les *Cornets* sonnoient ensemble.

La *Buccine*, ou *Cor* appelloit à l'assemblée. Elle étoit une des marques du commandement. Elle sonnoit devant le Général, & lorsqu'on punissoit de mort des Soldats, pour marquer que cette exécution se faisoit par son autorité.

C'étoit au son de la *Trompette*, qu'on montoit, & qu'on descendoit les gardes ordinaires, & les grandes gardes hors du camp ; qu'on alloit à l'ouvrage ; que se faisoient les revuës, & que les Soldats se regloient sur ce qu'il sonnoit.

Les *Cornets* faisoient marcher les Enseignes, & les arrêtoient. Tout cela se pratiquoit, dit Vegece, dans les exercices, & dans les *promenades*, qu'on faisoit faire aux Soldats sous les armes, afin que dans un jour d'affaire, accoutumés aux signaux de ces *Instrumens*, ils y obéissent promptement, soit qu'il fallut charger, ou s'arrêter, poursuivre l'Ennemi, ou revenir.

De même au son de la *Trompette* dans la Cavalerie, & du *Tambour* dans les Dragons & l'Infanterie, on fait faire aujourd'hui toutes les mêmes opérations de guerre aux Troupes.

INSULTER, est attaquer hautement un poste, y venant à découvert pour se mêler à coups de main, sans vouloir se servir des tranchées, de la sape, & des droites attaques qui se font dans les formes, en

gagnant le terrain pied à pied. On *insulte* ordinairement la contrescarpe pour ne pas donner loisir à l'ennemi de faire jouer les fougasses ou fourneaux, qu'il y peut avoir préparés. Dans ces sortes d'attaques, on commande des Grenadiers à la tête des Troupes, & on a des Travailleurs tout prêts pour faire un logement, & se conserver dans le poste insulté.

I N T E L L I G E N C E, être d'*intelligence* avec l'Ennemi, l'informer de ce qui se passe, c'est trahir son Prince & sa Patrie. La plupart des surprises ne se font que par l'*intelligence* que l'on a avec des Traîtres, ou des Espions.

Une Ville peut-être surprise par *intelligence* de deux différentes manières. L'une quand celui à qui on livre la Ville n'est point obligé de joindre ses forces, à ceux qui la lui livrent. L'autre où il faut qu'il l'attaque, soit par escalade, par le petard, ou par stratagème.

On peut avoir la première sorte d'*intelligence* avec un Gouverneur, qui peut disposer de sa Garnison; avec une Garnison mécontente de son Gouverneur, & des Officiers: avec les Habitans, qui gardent eux-mêmes la Place, s'il n'y a point de Garnison; enfin avec le Parti le plus fort dans une Ville libre, où il y a deux Partis.

L'autre espèce d'*intelligence* peut se former avec un Gouverneur, qui ne peut, ou n'ose pas tenter la fidélité de la Garnison; avec quelques Officiers, Sergens, ou Soldats, avec les Habitans, ou quelques-uns d'entre eux, &c.

Il faut être extrêmement sur ses gardes dans les *intelligences* de quelque espèce qu'elles soient, de peur d'en être la dupe. Souvent c'est une ruse du Gouverneur, qui veut vous engager dans une mauvaise affaire: souvent ceux qui les proposent, ne cherchent qu'à lier une négociation, d'où ils puissent tirer de l'argent, & manquer ensuite de paroles sous mille prétextes. Après tout, qui est capable d'une trahison, peut bien en faire deux.

Comme la trahison est infiniment odieuse, on ne doit y engager personne, ni faire les premières démarches dans ces sortes de négociations: mais si sans y avoir trempé en aucune manière, la trahison se trouve toute formée dans le cœur de ceux, qui viennent la proposer, un Général peut alors se servir de leur mauvaise disposition pour épargner le sang de ses Soldats, & pour l'intérêt de son Roi, d'autant mieux que c'est au Prince Ennemi à se tenir sur ses gardes; & qu'il

doit ſçavoir qu'on ſ'embarrasse fort peu, ſi c'eſt par valeur, ou par ruse, qu'on a le deſſus à la guerre. *Dolus an virtus equis in hoſte requirat.* Mais on doit éviter dans ces occaſions de ne rien faire, qui ſoit contre l'humanité, & le droit de la guerre, tel que ſeroit l'aſſaſſinat, le poiſon, le manque de parole dans les fauſs-conduits, &c.

Lors donc qu'on vient faire ces ſortes de propoſitions, il faut examiner ſoigneuſement quel eſt le caractère des perſonnes envoyées, & de celles qui les envoient, ſi ce ſont des eſprits fermes dans leurs réſolutions ou qui changent facilement, quel eſt le ſujet qui les engage à faire une ſemblable entrepriſe: ſi leur mécontentement vient de loin, ou ſ'il ne fait que commencer, auquel cas il faut prendre garde que leur deſſein ne vienne d'un premier mouvement de colere, dont ils pourroient ſe repentir, dès qu'ils ſeroient en état d'y faire un peu plus de réflexion; quels ſont leurs biens, leurs parens, leurs amis, leurs complices, & quel pouvoir ils ont.

Il faut auſſi examiner le tems, le lieu, & les moyens, qu'ils propoſent pour exécuter leurs entrepriſes, & quelles aſſurances ils peuvent en donner. Par ces ſortes d'interrogations faites pluſieurs fois & en divers tems, un Général, qui a de la prudence peut comprendre ſi on parle de bonne foi ou non, & ſ'il y a moyen de réuſſir.

Dans les *intelligences* de la premiere eſpèce, un Gouverneur peut gagner ſa Garniſon en exagerant les ſujets de mécontentement qu'on a, le peu de récompense qu'ils doivent eſpérer en reſtant fidèles à leur Prince, & en leur faiſant de grandes promeſſes de la part de celui, dont il veut embraffer le parti.

Une Garniſon mécontente peut facilement obliger ſon Gouverneur à céder, & ſi on craignoit quelque choſe de la part des Habitans, les Soldats peuvent auparavant les gagner tous ou en partie, par des faux bruits.

De même les Habitans peuvent peu à peu gagner une Garniſon en careſſant les Soldats, & les intéreſſant dans leur deſſein, par les promeſſes qu'ils leur feront de la part du Prince, à qui on veut ſe livrer. Enfin dans une Ville libre, le parti le plus fort peut vous ouvrir les portes, ſans que l'autre ſoit en état d'y reſiſter.

Après avoir bien pris ſes meſures dans ces ſortes de cas, on fait avancer ſes Troupes le jour aſſigné, & on ſe

se rend maître de la Place, où il faut être plus fort, que ceux qui l'ont livrée, de peur qu'il ne leur prît envie de vous en chasser. Il est bon même d'en faire sortir le plutôt que l'on peut la Garnison, sous prétexte de l'envoyer au Prince, qui doit la récompenser : & si ce sont les Habitans, qui l'ont livrée, ou le parti le plus fort dans une Ville libre, il faut y entretenir des Troupes, qui soient en état de résister à leurs mouvemens, sous prétexte de vouloir les défendre contre les entreprises du Prince, dont ils ont abandonné le parti, ou de ceux qui en voudroient à leur liberté ; & pour les en mieux convaincre, on fait réparer leurs fortifications, en en ajoutant même de nouvelles aux endroits trop foibles ; mais en même tems on y construit une forte citadelle pour y renfermer un nombre de Troupes, capables de les contenir dans leur devoir.

Dans les *intelligences* de la seconde espèce, un Gouverneur tache de gagner le plus de monde qu'il peut de sa Garnison, & après avoir pris jour avec l'Ennemi, il met aux portes des Gardes à sa dévotion, qui laisseront entrer des Soldats déguisés, jusqu'à ce qu'ils soient en assez grand nombre pour pouvoir forcer un corps de garde. Il peut de même mettre des sentinelles sur le rempart pour favoriser l'escalade, ou l'entrée par la rivière, &c.

Un Officier, ou un Sergent d'accord avec son Caporal peuvent favoriser de même ces entreprises par le moyen des Sentinelles de leur faction, qu'ils mettront aux endroits, qu'on veut surprendre. Un Major peut convenir avec l'Ennemi qu'on lui enverra un certain jour une Troupe de cent ou de deux cens hommes, dont le Chef se dira envoyé pour renforcer la Garnison, & lui présentera son ordre supposé. Il peut aussi faire entrer un certain nombre de gens déguisés dans la Place, faire armer pendant la nuit les Soldats qui sont entrés déguisés pendant le jour, faire ouvrir les portes & les barrières, par où ceux qui sont en embuscade entreront en même tems.

Il peut aussi de même que les autres Officiers favoriser une surprise par escalade, par pétard, par quelques charrettes chargées de Soldats cachés, qu'on laissera embarrasser l'entrée de la porte, &c. Un simple Soldat peut faire un signal pendant la nuit, pour faire connoître le lieu où il est en faction. Il peut aussi faire entrer par le démasquement d'une fausse porte, par une embrasure basse, qu'il ouvrira, ou par quelque grille de fer, qui seroit en des lieux négligés.

Les Habitans , s'ils sont armés , peuvent se soulever pendant la nuit vers quelque côté de la Place , afin qu'on puisse plus facilement attacher le pétard , ou dresser les échelles , & s'introduire dans la Place. S'ils ne sont pas armés , ils peuvent retirer chez eux en divers tems , des gens qui entreront déguisés , & qui forceront en suite quelques corps de garde , tandis qu'on attachera le pétard , ou qu'on montera par escalade.

Un seul Habitant peut favoriser l'entreprise par le même moyen , ou en découvrant quelque aqueduc , quelque lieu souterrain négligé , & enfin la trahison peut s'exécuter selon les différentes circonstances , d'une infinie d'autres manieres.

L'exécution de ces sortes d'entreprises doit se faire avec beaucoup de secret , & de promptitude , tant pour n'être pas découvert , que pour ne pas donner le tems aux Traîtres de changer de dessein.

Contre les intelligences & la trahison , il faut étudier de près le caractère des Habitans , & de la Garnison , s'il y en a ; empêcher les assemblées de jour & de nuit , faire observer exactement les patrouilles , avoir grand nombre d'espions , qui puissent vous informer des démarches qu'on peut faire , veiller soigneusement à celles des personnes suspectes , & tacher enfin par ses bonnes manieres de gagner l'amitié de tout le monde , c'est le meilleur moyen d'éviter la trahison.

INTENDANT D'ARMÉE. Les Intendants d'Armées sont les principaux Inspecteurs qui ont soin de la subsistance des Troupes , & ils doivent en avoir une parfaite connoissance.

Si l'Intendant de l'Armée n'est point Intendant de Province , il se transporte sur la Frontiere où l'Armée doit agir , & il fait les mêmes sollicitations envers les autres Intendants , que celles du Ministre de la Guerre , afin que les provisions ordonnées se trouvent justes aux lieux de leur destination dans les tems prescrits.

Quand le Ministre de la Guerre a fixé le jour qu'on doit faire la marque des Equipages , l'Intendant qui en est averti par ce Ministre , délivre un ordre par écrit à un Commissaire des Guerres pour aller assister à cette marque , s'il n'y va pas lui-même , & il lui recommande sur-tout de ne recevoir que des chevaux capables de servir.

Lorsque l'Armée s'assemble , l'Intendant donne à celui qui commande les vivres , un état de toutes les troupes qui doivent former l'Armée , & cet état lui sert de règle pour augmenter sa fourniture à propor-

tion de leur nombre, & pour les tems qu'elles arriveront au Camp, suivant qu'elles y sont marquées.

Pendant le cours de la Campagne, l'Intendant ne doit point perdre de vuë toute la Manœuvre des vivres, & il se fait rendre compte de l'état des travaux, de la bonté du pain, de son poids, & quand il reçoit des plaintes à ce sujet, il choisit le plus habile & le plus honnête homme d'entre les Commissaires des Guerres, qui servent sous ses ordres, & il lui donne la commission d'aller prendre connoissance de ces desordres.

Quant aux procès-verbaux, soit pour perte de pain, soit pour incendie, & irruption des ennemis, soit pour enlèvement d'un convoi, il se sert du même Commissaire, pour en prendre toute la connoissance due aux intérêts du Roi, & quand le procès-verbal est signé du Commissaire, il le vise.

L'Intendant de l'Armée doit s'informer souvent du Directeur des Vivres avant les distributions pour combien de jours les Troupes seront fournies : & il a soin qu'elles le soient toujours pour quatre : excepté dans la Canicule, où l'on fait les distributions de deux jours en deux jours, parce que le pain peut se gâter.

L'Intendant doit être encore fort attentif aux Equipages de charroi pour sçavoir s'ils sont bien nourris, afin qu'ils puissent fournir à la fatigue qu'ils sont obligés de faire sans cesse, & si l'on paye régulièrement les Officiers & Charretiers, pour empêcher que ces derniers n'ayent pas sujet de déserter, & que tous ensemble travaillent avec courage. Il en fait faire aussi la revue de tems en tems, & il oblige les Entrepreneurs à remplacer les chevaux qui manquent ; sur-tout pour l'arrière saison, afin que le service se soutienne malgré le mauvais tems.

S'il arrive que pendant la Campagne il y ait des plaintes de la part des troupes pour la mauvaise qualité du pain, l'Intendant examine si la faute vient de la corruption de la farine ou de la négligence de l'ouvrier, ce qui est aisé à connoître.

Lorsqu'elle provient de la farine, le pain sent mauvais, & l'on trouve dedans les marons encore tout entiers, qui sont des grommelots de farine pourrie. Les Commis méritent punition de donner de telles farines à leurs Boulangers : & en cela les Entrepreneurs sont à plaindre de voir perdre de bonne marchandise faute de soin, outre le chagrin qu'ils ont de faire crâer les Troupes.

Si la faute est dans la fabrique du pain , ce qui arrive par la friponnerie de l'Ouvrier , ou par son ignorance ; on approfondit l'un & l'autre , & l'on fait châtier les coupables. Pour cet effet l'Intendant donne ordre aux Commissaires des Guerres , qui résident dans les Places de se transporter dans les Magazins & de visiter les bleds & les farines avec pouvoir de faire jeter dans les rivières , ou d'enterrer ce qui se trouve assez mauvais pour infecter le pain & alterer la santé du Soldat.

Lorsque le Munitionnaire a reçu des bleds du Roi , l'Intendant de l'Armée a soin de le lui faire remplacer , & de sçavoir par des états , qu'il lui demande de tems en tems , si chacun des Magazins est pourvu des effets qui doivent s'y trouver , & s'il y a suffisamment des farines dans ceux d'où l'Armée tire sa subsistance. Quand il y trouve du manque , il tient la main à les faire remplir au plutôt suivant les nécessités.

A la fin de la Campagne , lorsqu'il est tems de licencier les Equipages , l'Intendant en prend l'ordre du General , & le donne par écrit au Directeur des Vivres pour le produire dans son compte avec la premiere revue , qui a été faite pour la marque , & ces deux pièces servent à régler la solde de ses chevaux. Mais s'il est nécessaire que l'Armée tienne la Campagne , passé le dernier Octobre : l'on ne congédie point les caissons , & pour les retenir encore à la solde du Roi , on leur donne un autre ordre par écrit pour rester à continuer le service.

Quand la guerre continue , les Entrepreneurs des vivres travaillent pendant tout l'hiver à faire leurs achats , & les Intendans , chacun dans leur district , recommencent aussi leurs soins , pour être informés si toutes les qualités de grains se transportent dans les Magazins , & ils s'en font donner souvent des états pour rendre compte aux Ministres.

L'Intendant d'Armée n'arrête que l'état du pain qu'on a fourni aux Troupes qui ont agi en Corps d'Armée , ce qu'on appelle l'état de campagne. Outre cet état il y en a encore d'autres que les Intendans des Provinces frontieres arrêtent de même au Munitionnaire avec les états des garnisons. Ces premiers contiennent le pain qu'on a livré aux passages des Régimens destinés pour former les Corps d'Armées , & les seconds renferment celui qui a été fourni dans les Places de leurs départemens aux troupes qui y sont entrées , où lesquelles y ont resté pendant la Campagne. Tous ces états s'arrêtent sur les revues des Commissaires des Guerres.

Quoique les Intendans d'Armée soient juges des procès que les Munitionnaires & leurs Commis peuvent avoir ensemble, cependant le Roi en son Conseil a toujours coûtume de leur en délivrer une Commission particulière, lorsque Sa Majesté voit que la guerre pourra durer, afin qu'ils réglent les différens sur les lieux, non-seulement à l'égard des Commis, mais aussi de toutes sortes de personnes qui auront eu quelque affaire au sujet des vivres, tant en demandant qu'en défendant.

Les Intendans des Armées, & les autres Intendans de Justice, Police & Finance, furent créés sous Louis XIII. en 1645. On les nommoit auparavant Commissaires du Roi, c'est la qualité qu'ils avoient anciennement sous le règne de Henri III. en 1577. Les Officiers Generaux & Gouverneurs, ne font rien que de concert avec l'Intendant d'Armée, qui pour tout dire en peu de mots, veille à la police, au payement des Troupes, à la fourniture des vivres & des fourrages, suivant les revues, au règlement des contributions, à l'établissement des sauve-Gardes des Hôpitaux, & à l'exécution des Ordonnances du Roi.

I N T E N D A N T de la Justice, Police & Finance de la Marine, est un Officier de mérite & de capacité, qui réside dans un Port, qui a soin de faire exécuter toutes les Ordonnances & tous les Réglemens concernans la Marine, qui pourvoit à la fourniture des Magazins, & à la conservation de toutes les provisions, qui fait la revue des Equipages, quand ils sont à bord, fait punir les Deserteurs & coupables, & met la taxe aux denrées. Il y a plusieurs Intendans de la Marine qui ont chacun leur département.

I N T E R V A L L E entre deux Bataillons est l'espace qui les sépare, soit qu'ils soient campés, ou en bataille. Cet espace est ordinairement l'ouverture nécessaire pour passer un autre Bataillon. Mais dans le campement d'un siège, il est souvent plus grand, & rarement plus petit.

I N T E R V A L L E du Camp à la ligne, est la distance qu'il y a du Camp à la ligne. Cet espace doit être d'environ 100. ou 120. toises, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Escadrons nécessaires à la défense, & laisser derrière eux un espace assez grand pour le passage des Troupes qui auront à porter leur secours ailleurs. La même chose doit être observée à peu près à la contrevallation.

I N V A L I D E est un homme de guerre estropié

dans les occasions glorieuses , qui l'ont rendu incapable du service. Avant la construction de l'Hôtel des Invalides , tous les Soldats estropiés avoient ordre de se rendre dans les Places Frontières de Picardie , de Champagne , & des Evêchés de Metz , Toul & Verdun , & faisoient partie des mortes payes. Aujourd'hui les Soldats estropiés avec un certificat de leurs services , obtiennent l'Hôtel des Invalides : & ceux qui sont encore en état de porter les Armes , sont envoyés dans les Forts & Citadelles des Places de guerre , où ils font le service des Troupes réglées.

INVESTIR une Place , c'est se saisir de ses avenues , & distribuer les Troupes dans les postes principaux , en attendant l'Artillerie , & le reste de l'Armée pour former le siège.

Le Général ayant une fois fixé sa résolution sur le dessein d'une Place , qu'il veut attaquer , doit détacher un gros corps de Cavalerie avec les Dragons qui se trouvent dans son Armée , pour l'aller *investir* sous la conduite d'un Lieutenant-General , ou d'un Maréchal de Camp. Mais comme c'est le tems , où il est le plus nécessaire de garder le secret , il peut encore diriger la marche de ce détachement , en lui enseignant un poste , qui l'écarte de son droit chemin , & qui le mette à portée de donner quelque jalousie à une autre Place. Il peut même donner ses ordres par écrit , & cachetés à l'Officier-Général avec défense de les ouvrir qu'il ne soit au poste qu'il lui aura marqué , & en présence de ceux qu'il lui voudra nommer , ce sont à peu-près les mesures qui peuvent se garder à l'égard du secret. Cela va même quelquefois *investir* une autre Place qu'on ne veut pas attaquer , pour faire prendre l'échange à l'ennemi , & lui donner lieu d'affoiblir la Garnison. C'est ainsi que les Alliés en 1710. paroissant menacer Ypres , donnerent occasion de tirer la meilleure partie de la garnison de Tournay , qui ayant été *investi* le lendemain , ne fut pas en état de faire la résistance qu'on en devoit attendre , quoiqu'elle soit une des plus fortes Places des Pays-Bas. Quelquefois on pousse l'Ennemi pendant quelques jours pour l'éloigner de la Place que l'on a dessein d'attaquer ; après quoi , & quand les affaires sont réduites au point qu'on les desire , le Lieutenant-General ou Maréchal de Camp chargé d'*investir* la Place , doit se pourvoir de bons Guides , presser sa marche , ne s'arrêter qu'autant de tems qu'il en faut pour faire repaître , se reposer un peu ,

& continuer cependant à tenir le secret , jusqu'à ce que l'approche de la Place rende de nécessité la chose évidente.

Au dernier logement qu'il fait avant que d'arriver devant la Place , il doit détacher deux ou trois Partis de Cavalerie , chacun plus fort que la Garnison , qui doivent aller s'embusquer aux environs pour tâcher d'enlever les bestiaux & faire des prisonniers. Arrivant devant la Place , il se saisit des principales avenues , sur lesquelles il fait mettre ses Troupes en bataille. Ensuite il fait le tour , reconnoit bien les environs & les endroits les plus à craindre pour les secours , & y pose de fortes Gardes.

Il doit envoyer des Partis à la guerre pour apprendre des nouvelles des Ennemis. Il fait occuper par les Dragons tous les petis postes qui peuvent servir à les referrer dans la Place. Il s'informe en particulier de chacun des Prisonniers de la qualité du Pays , des guets , des rivières , des enfilades , des avenues , & des lieux voisins où il y a des maisons fortes , ou quelque situation avantageuse. Il s'informe encore du nombre de la Garnison , des Officiers , s'il s'attend au siège , s'il espere du secours , d'où & par où des munitions de Guerre , des vivres ; peuvent venir de l'état de la Place & de ses Fortifications.

La nuit il fait ses bivouacs à la portée du mousquet de la Place : il pose toujours les plus grands Corps sur les avenues , par où les secours auroient plus de commodité de se jeter dedans ; il met de plus quantité de petites Gardes devant & derriere lui pour n'être point surpris. Pendant ce tems-là la moitié des Troupes est à cheval , l'autre tient ses chevaux par la bride , & tous ne se reposent que de jour , encore est-ce alternativement , tantôt une moitié , tantôt l'autre. Si par le moyen des petites Gardes qu'il a avancées dans le pays , ou des Partis qu'il a envoyés s'il a avis de l'approche de quelques secours , il doit tâcher de le combattre un peu loin de la Place pour éviter que le débris ne s'y jette. Il ne faut pourtant pas qu'il s'éloigne trop , de peur que ce ne soit une feinte que l'ennemi lui fasse , pour l'obliger à dégarnir quelqu'un de ses Postes , afin de pouvoir ensuite s'y glisser plus facilement.

Comme tout le but du Lieutenant-Général doit être d'empêcher qu'aucun secours n'entre dans la Place pendant qu'il la tiendra *investie* , il faut qu'il soit perpétuellement à cheval , qu'il visite continuellement les

Postes , qu'il reconnoisse parfaitement le pays , & spécialement les endroits par ou peuvent venir les secours aussi-bien que les lieux qui lui peuvent donner quelque avantage & tâcher de faire son profit de tout. Pendant que la Place sera *investie* , il doit prendre toutes les connoissances possibles de l'état des travaux & de ses environs , afin d'en rendre compte au General à son arrivée & lui donner les lumieres qu'il pourra sur le siège & sur les attaques.

Les principaux Ingénieurs doivent accompagner le Lieutenant General quand il va *investir* la Place , afin de profiter par avance des deux ou trois jours qu'on est à attendre l'Armée , & afin d'avoir le tems d'étudier l'ordre de campement & des lignes , & même de faire quelques tours à l'entour de la Place pour commencer à la reconnoître , moyennant quoi on peut procéder à l'exécution des uns & des autres avec beaucoup plus d'ordre & de connoissance. Pour bien s'acquitter de ceci , il est nécessaire qu'ils ayent un Plan juste de la Place , sur lequel ils pourront ajuster les changemens qui leur paroîtront avoir été faits depuis qu'il aura été levé. Ils le réduiront aussi en petit & y ajouteront un griffonnement du paysage des environs à une demi-lieue de la Ville à la ronde : ensuite de quoi on pourra faire un petit Plan ou Carte estimative des lignes & du campement. Pour ce dernier il doit se faire de concert avec le Lieutenant-General , parce que c'est à lui à sçavoir mieux que qui que ce soit l'ordre de la Bataille , les rangs des Brigades , des Régimens , & le dénombrement de toute l'Armée.

Dès le jour même que la Place est *investie* , tout se met en mouvement ; l'artillerie & sa suite , les vivres & tous les Caïssons , les Paysans & tous les chariots sont commandés , enfin tout part des Places voisines , & se met en marche pour se rendre devant la Place *investie* : ce qui se fait à la diligence , tant de l'Intendant de l'Armée , qui a ses correspondances avec les Provinces voisines , & qui fait les envois dans les pays voisins quelques jours avant l'investiture , qu'à celle du Lieutenant-General de l'Artillerie , qui de sa part tire les munitions de tous les Magazins où il a fait ses amas. Il employe à cet effet des chevaux d'Artillerie , & les chariots que l'Intendant lui fait fournir : le tout en conséquence des ordres du General.

Pendant que les dispositions de l'*Investiture* se font , l'Armée marche à grandes journées & arrive devant la Place pour l'ordinaire 2. 3. 4. ou 5. jours après

l'Investiture. Le Lieutenant-General qui l'a faite va au-devant de l'Armée à une demi-lieue ou environ, pour rendre compte au General de ses diligences, & le General sur son rapport fait ensuite la dernière disposition pour le campement de l'Armée autour de la Place.

I N V E S T I R, terme de marine, pour dire toucher ou échouer, soit de bon gré, soit par contrainte.

J O U R: être de jour, c'est commander les Troupes, ou les attaques d'un siège en qualité d'Officier General pendant l'espace de 24. heures, & partager ce commandement du jour à un autre avec d'autres Officiers Generaux, qui se relèvent tour à tour. S'il y a plusieurs Generaux dans une Armée, & plusieurs Lieutenans-Generaux, plusieurs Marechaux de Camp, plusieurs Brigadiers, plusieurs Aides de Camp, chacun est de jour selon son rang.

J O U R N É E: ce terme se prend pour bataille ou combat, ainsi l'on dit la journée de Parme, la journée de Gustale.

J O U R N A L est un Mémoire que le Gouverneur d'une Place assiégée tient, de ce qu'il fait jour par jour, pour en rendre compte à son Prince. L'Officier General qui commande un siège, tient aussi un *Journal* des travaux qu'il fait faire jour par jour devant la Place qu'il assiège. Ainsi le *Journal* d'un siège est un détail circonstancié de l'attaque d'une Place jour par jour.

J O U R N A L chez les Marins, est aussi un Mémoire de Navigation, ordinairement divisé par colonnes, ou les Pilotes ont accoutumé d'écrire par quel point de vent un Vaisseau est porté chaque jour, par quel air de vent doit être sa route, quel changement arrive durant chaque horloge, quelle est la latitude trouvée par l'observation des hauteurs, quelle est la latitude donnée par le pointage de la Carte, quel a été le sillage du Vaisseau durant chaque quart, quelle est la longitude estimative donnée par le pointage, & enfin ce qui est arrivé de remarquable depuis un midi jusqu'à l'autre, comme seroit la rencontre de quelque Vaisseau, une tourmente, la vue de quelque côte, & pareilles choses.

J O U T E R A U X, terme de marine, sont des pièces de bois à l'éperon du Vaisseau, qui répondent d'une herpe à l'autre, de haut en bas & qui sont mises paralleles, pour faire l'assemblage des herpes.

I S L E est une terre détachée du continent, ou de la terre ferme par des eaux dont elle est environnée de tous côtés.

I S S A S, terme de marine, ou drisse est une corde qui sert à guinder & à amener, c'est-à-dire, à hausser & baisser, soit une vergue, soit un pavillon, car l'épars du pavillon, & chaque vergue du Vaisseau ont leur *Iffas* particulier. L'*Iffas*. ou la *Drisse* de la grand'vergue est amarée par le bout d'en bas au sep de drisse, qui est au pied du grand mât, & vient répondre par en haut à la corde appelée itacle qui saisit le milieu de la vergue.

I S S E R, en terme de marine, est tirer en haut. On dit: *Iffer* les vergues, *Iffer* les voiles, *Iffer* le pavillon.

I T A C L E, terme de marine, est un cordage amaré par le bout d'en haut au milieu d'une vergue, contre les roccages, & par le bout d'en-bas à l'issas ou drisse, pour faire couler la vergue le long du mât.

J U G E, les Regimens Suisses ont un Juge par Compagnie, & un grand Juge par Regiment. Ils appellent le Juge *Richter*, & le grand Juge *Obster Richter*. Le Juge à l'œil sur les petits desordres ou legères fautes des Soldats de sa Compagnie, & en fait voir les plaintes, & le Procès Verbal au Capitaine. Si le crime est grand, les petits Juges portent la plainte à *Obster Richter*, qui la porte aussi au Colonel pour instruire le Procès du coupable.

J U M E L L E, terme de marine, voyez **M A S T G E M E L L É**.

J U S S A N T, ou Ebe, c'est le reflux ou le descendant de la marée, quand la mer refoule.

L

L A B O U R E R: On dit, *labouner* un rempart; quand plusieurs Batteries de canon viennent obliquement aboutir au même centre: on se sert ordinairement de boulets creux. On *laboune* un rempart, pour faciliter le trou du Mineur.

L A B O U R E R: ce mot s'entend aussi du travail de la bombe, qui remuë les terres où elle tombe.

L A M A N É U R S, sont des Pilotes qui résident dans des Ports dont les entrées ne sont pas saines & nettes, & qui, moyennant salaire, vont prendre soin de conduire les Vaisseaux, qui veulent venir inouïller dans ces parages dangereux, pour soulager les Pilotes qui ne connoissent pas ces gissemens, & leur épargner la peine de jeter le plomb.

L A M B R E Q U I N S, c'étoient des espèces de Rubans, qui servoient à arrêter le chaperon sur le

casque, en les entortillant autour du pied du cimier. Cet ornement a passé dans les Armoiries, aussi-bien que le casque. Quand le Chevalier vouloit reprendre haleine, il ôtoit le casque, & se couvroit du chaperon, & alors les *lambrequins* voltigeoient sur les épaules, d'où vient qu'on leur donne aussi le nom de *valets*.

L A M E S d'eau, ou *houles*. Voyez H O U L E S.

L A M P I O N à parapet, Vaisseau de fer, où l'on met du goudron, & de la poix pour brûler, & pour éclairer la nuit dans une Place assiégée sur le parapet, & ailleurs, On le confond aussi quelquefois avec le réchaud de rempart.

L A N C E : elle a été longtems l'arme propre des Chevaliers & des Gendarmes. On les faisoit d'ordinaire de bois de frêne, comme roide, & moins cassant. Quand les Chevaliers & la Gendarmerie combattoient à pied dans les batailles & dans les combats réglés, comme cela arriva un peu avant Philippe de Valois, ils accourcissoient leurs lances, cela s'appelloit les *retailer*. On ornoit les lances d'une banderole auprès du fer. Cette coutume étoit très-ancienne, & du tems des Croisades. Pour faire un assaut de lances dans les Tournois, on disoit, rompre la lance. Les lances levées dans les combats étoient le signe d'une prochaine déroute.

L'usage de la lance cessa en France dans les Armées, beaucoup avant le tems que les Compagnies d'Ordonnance fussent réduites à la Gendarmerie d'aujourd'hui. On ne s'en servoit plus guères sous le regne de Henri IV. Mais les Espagnols en faisoient encore quelque usage du tems de Louis XIII.

L A N C E à feu, est une composition d'artifice enfermée dans du papier ou du carton roulé & collé en forme de fusée, qui rend un feu fort clair, qui jette de tems en tems des étoiles, & qu'on attache sur les échafauds des feux d'artifice pour les éclairer, pendant que le reste joue. On les tient quelquefois à la main, & l'on s'en sert pour mettre le feu aux autres fusées.

L A N C E à feu puant. Quand le Mineur entend un bruit sourd, apres avoir fait un trou avec sa sonde, & tiré plusieurs coups de pistolet, il enfonce une *lance* à feu puant, & ferme bien le trou de son côté, afin que la fumée n'y vienne point. La fumée qui s'enferme dans les terres, en empoisonne tellement l'air, qu'il est impossible d'en approcher pendant deux ou trois jours, & souvent l'on a été obligé de retirer par les pieds des Mineurs qui ont voulu s'y obstiner.

L A N C E, est aussi une verge de fer qui se place au

travers d'un noyau de terre d'une bombe, & qui le suspend en l'air quand on la coule, & lorsqu'elle est fonduë. On rompt cette *lance* avec des instrumens faits expres. En recevant des bombes, il faut bien prendre garde que ces *lances* n'y restent pas, il n'y auroit pas moyen de les charger.

L A N C E, est un instrument propre à recevoir la charge du canon, & à la conduire au fond de l'ame. On lui donne ce nom, parce qu'elle en a la figure.

L A N C E S de feu : on s'en sert sur les murailles, pour empêcher l'escalade.

L A N S Q U E N E T S, étoient des Soldats Alle-mans que Charles VIII. ajouta à son Infanterie, & qui servirent dans nos Armées, jusqu'à ce que François I. eut fait paroître ses Légions.

L A N T E R N E : on l'appelle quelquefois *cuiller*. Elle est ordinairement de cuivre rouge : elle sert à porter la poudre dans la pièce ; elle est faite en forme d'une longue cuiller ronde, & est montée sur une tête, masse ou boîte, emmanchée d'une hampe, ou long bâton.

L A R D E R la bonnette, terme de Marine : c'est une pratique des Calfateurs, quand un Vaisseau a été percé à l'eau, sans pouvoir découvrir l'endroit où est la voie d'eau, & qu'ils la veulent trouver pour l'arrêter. En ces occasions ils lardent une bonnette avec plusieurs bouts de fil de carret qu'ils laissent pendre tout du long, & après avoir mouillé la bonnette, ils jettent de la cendre ou de la poussière sur ces bouts de fil, afin de leur donner un peu de poids, pour la faire enfoncer dans l'eau.

En cet état ils descendent la bonnette dans la mer, & la promettent à tribord & à bas-bord de la quille, jusqu'à ce qu'elle se trouve opposée à l'ouverture, ou debris qui est dans le bordage, car alors l'eau qui court pour y entrer, pousse la bonnette contre le trou : ce qui se connoît par une espece de gazouillement ou de tremblement que font la bonnette & la voie d'eau.

Les Matelots pour exprimer ce bruit ou tremblement, disent que la *bonnette* suppe.

L A R G E, courir au *large*, se mettre au *large*, c'est en terme de Marine, s'éloigner de la côte, ou de quelque Vaisseau. S'élever, & tirer à la mer, signifie la même chose. Arriver, ranger la côte, courir terre à terre, signifie le contraire.

L A R G U E, vent *largue*, ou vent de quartier. Sur mer on entend par ce mot tous les airs de vent de bou-line, & le demi-rumb, qui approche le plus du vent

arriere. Par exemple, la route étant d'Ouest, le vent d'Est sera le vent arriere, & les vents de Nord Nord-Ouest, & le Sud-Sud-Ouest feront les vents de bouline : ainsi tous les autres airs de vent compris de part & d'autre, depuis ces deux derniers vents jusqu'à ceux d'Est-Nord-Est & d'Est-Sud-Est seront ceux qu'on appellera vent *largue* ou vent de quartier, car on comprend même sous le vent *largue* le vent de grassie bouline.

Le vent *largue* est le plus favorable de tous pour le fillage du Vaisseau, & un Bâtiment avance bien plus quand il va vent *largue*, & qu'il est porté d'un vent de quartier, que quand il fait vent arriere, supposant que l'un & l'autre vent soient de même force.

La raison est que le vent *largue* porte dans toutes les voiles, de sorte qu'elles servent toutes. Mais quand on a le vent en poupe, les voiles des mâts de l'arriere dérobent le vent aux voiles des mâts de l'avant. De sorte que si un Vaisseau fait trois lieuës par heure de vent *largue*, il n'en fera que deux & demie de vent en poupe, supposant que sur l'un & l'autre rumb le vent soit d'égale force, & selon la même supposition il ne fera que deux lieuës, s'il est porté d'un vent de bouline ou de côté.

L A R G U E R ou filer les écoutes, *larguer* ou filer les manœuvres ; c'est en terme de marine, les laisser aller, ou les lâcher quand elles sont halées.

L A S T E, terme de Marine : ce mot signifie le nombre de deux tonneaux. Une Flûte de deux cens *Listes*, c'est-à-dire, du port de 400. tonneaux. Le mot est Hollandois.

L A T I N E, voile *latine*, voile à oreilles de Lièvre, ou à tiers point, à la différence des voiles, qui sont à trait quarré. Les voiles *latines* sont fréquentes sur la Méditerranée.

L A T I T U D E, ou pour parler selon les Matelots, *Bande du Nord*, *Bande du Sud*, est la distance comprise depuis un certain lieu jusqu'à la ligne équinoxiale, & cette distance est toujours égale à la hauteur du Pole sur l'Horizon de ce même lieu. La *latitude* est Septentrionale, ou vers la Bande du Nord, quand le lieu est compris entre la Ligne & le Pole Arctique, que les Matelots discernent par l'Etoile Polaire ; & la *latitude* est Méridionale, ou vers la Bande du Sud, quand le lieu est situé entre la Ligne & le Pole Antarctique, que les Matelots discernent par la Croisade.

Cette *latitude* ou distance se compte par degrés, c'est-

à-dire par des arcs de cercle qui ne passent jamais 90. degrés, ou le quart de cercle.

LATRINES, sont des endroits pratiqués pour les besoins du Soldat. Chaque Bataillon dans un Camp a sa *latrine*, que les Sergens de Piquet font faire avec son appui, & sa feuillée dans l'endroit qui a été marqué. Les Soldats qui travaillent au chevaler, aux latrines, &c. sont exemts de deux heures de faction.

LAVAGE, en terme de Salpêtrier, est quand on met de l'eau de puits pure sur les cendres & plâtres des cuiviers, qui est un jour & un peu plus à passer. *Voyez SALPESTRE.*

LAVURE, en terme de Fonderie, c'est le métal que les Fondeurs tirent des cendres, allézures & sciures tombées dans la poussiere des Fonderies & Ateliers où ils travaillent.

LEGION, Corps de Troupes si connu chez les Romains. Ce mot vient du Latin *legere*. A l'article **LEVER** les Troupes, on verra comment se levoient les *Légions* Romaines.

La différence qu'il y avoit entre une *Phalange* Grecque & une *Légion* Romaine, c'est que la premiere paroïssoit former un Corps très-ferré, & celle-ci étoit divisée en plusieurs Corps, séparés les uns des autres par des intervalles capables de contenir un autre Corps, si on eût voulu les remplir.

La *Légion* Romaine alloit presqu'au nombre de la *Phalange* Grecque, qui étoit composée de 8. 9. & 10000. hommes.

François I. institua des *Légions*, qu'il fixa au nombre de sept. Chacune étoit composée de 6000. hommes, & faisoient en tout 42000. hommes. Ces *Légions* furent levées, sçavoir celle de Picardie, qui fut la premiere en Picardie, la seconde en Normandie, la troisième en Bretagne, la quatrième en Languedoc, la cinquième en Guienne, la sixième en Bourgogne, Champagne & Nivernois, & la septième en Dauphiné, Provence, Lyonnais, & Auvergne.

Les Capitaines & autres Officiers de ces *Légions* devoient être du Pays où chacune étoit levée, le Roi se réservant la nomination des Capitaines-Généraux, auxquels il laissa la disposition des autres Emplois.

Ces *Légions* ne durèrent qu'un certain tems. Elles furent cassées pour établir à leur place des Compagnies sous le nom de Bandes, auxquelles sous Henri II. on substitua les Régimens. *Voyez BANDES & RÉGIMENS.*

LEGUMES ; c'est une espèce de subsistance à laquelle le Prince ne pourvoit point , au moins tant que les Armées sont en campagne , parce qu'elles se trouvent dans le País où l'on fait la guerre.

De ces *légumes* il y en a de différentes especes ; celles qui sont semées ou plantées , & celles que la terre produit sans culture. Celles qui sont semées ou plantées sont les pois , fèves & racines ; celles que la terre produit sans culture , sont les especes d'herbes ou racines sauvages , qui par leur rapport au goût de quelques-unes de celles qui sont cultivées dans les jardins , sont recherchées par le Soldat , & employées dans son pot.

Comme toutes ces différentes *légumes* fournissent une grande subsistance au Soldat , il ne faut point l'en priver. Il les va chercher avec ordre à la suite des Fourrageurs , & avec des Officiers commandés , afin d'empêcher que le Soldat ne s'écarte , & ne sorte des enceintes du fourrage , hors desquelles on ne doit jamais laisser sortir personne.

Les jours qui ne sont pas de fourrage , pourvu que les légumes se puissent prendre en dedans des gardes de Cavalerie , ou des gardes fixes d'Infanterie , on y conduit le Soldat , mais toujours avec des Officiers ou Sergens commandés.

Le Prince doit aussi pourvoir de ris , pois , fèves & fèvesoles , les magasins des Places qu'on craint qu'il soient assiégées , parce que les viandes y peuvent manquer , ou devenir fort rares pendant le siège , & qu'il faut en ce cas être en état de subvenir à ce manquement , ou rareté de viande , par une augmentation de nourriture pour le Soldat qui travaillant & fatiguant excessivement pendant un siège , a par conséquent besoin d'être mieux nourri qu'il ne le pourroit être avec son pain sec , avec lequel sans ces *légumes* , il ne pourroit faire de painage.

LEST , terme de Marine , est un amas de cailloux ou de sable , qu'on met au fond de cale dans un Vaisseau , afin qu'il ait sa juste pesanteur pour le tenir dans une bonne assiette , & dans le contrepois où il doit être contre les coups de mer qui pourroient le renverser.

Il n'y a point de règle certaine , ni de proportion assurée pour la quantité de *lest* qu'il faut à chaque Vaisseau ; car il ne s'ensuit pas qu'un Bâtiment de 800. tonneaux doive avoir le double de *lest* , qu'on donne à un Vaisseau de 400.

Il y a des Vaisseaux qui en prennent environ la moitié de leur charge, quelques-uns le tiers, & il n'en faut que le quart à quelques-autres. Ce qui dépend de la structure du Vaisseau, car ceux qui sont plats de varangue demandent plus de *lest*, & il en faut moins à ceux qui sont courts de varangue, & arrondis par la carene, parce que ces derniers tirent plus d'eau, c'est-à-dire enfoncent plus avant dans l'eau, qui les soutient mieux à cause qu'elle porte autour de cette rondeur.

Les Gabariers qui portent le *lest* dans le Vaisseau en mettent jusqu'à ce qu'ils voyent le Vaisseau dans sa tonture, c'est-à-dire en bonne alliette ou en estive; ce qui se peut connoître aux étraves & aux étambords, qui sont toujours piétés ou mesurés par des divisions de pied en pied, pour juger du tirant de l'eau de chaque Bâtiment par la première épreuve qu'on en a faite.

Le *lest* des Vaisseaux de guerre doit être de petits cailloux nets & purgés de terre & de sable, pour une plus grande propreté du fond de cale. On ôte le *lest* une fois en deux années, pour en remettre de neuf.

LESTER un Vaisseau, c'est lui donner son *lest*.

LETON, métal qui se fait avec du cuivre rouge, appelé rosette, & de la calamine, qui est un minéral jaune, dont il y a abondance au Pays de Liege.

On se sert de *leton* dans les fontes des pieces. On prétend que la meilleure maniere est de mettre dans une fonte de 11. à 12. milliers de métal, 10. milliers de rosette, 900. livres d'étain, 600. livres de *leton*. Les sentimens sur ces alliages sont différens.

LEVANT, veut dire l'Orient; mais en terme de Marine, il signifie la mer Méditerranée. Ainsi nous disons: Vice-Amiral du *Levant*, Escadre du *Levant*. Mers du *Levant*, Officier *Levantin*, Equipage *Levantin*.

LEVÉE des Troupes: enrôler des hommes pour le Service Militaire, est une chose qui s'est pratiquée dans tous les tems.

Par les constitutions primitives de chaque Peuple, tout homme dans l'âge de porter les armes le devoit porter quand il étoit besoin de défendre sa Patrie.

Dans les premiers tems du monde, les Peres de famille, qui avoient une autorité souveraine sur leurs enfans & sur leurs domestiques se servoient de ces sortes de personnes, & s'en composoient de petites Armées, quand ils étoient obligés d'en venir à une guerre. Cet exemple fut suivi, quand il y eut des Dominations formées

formées. Il y a encore des Peuples qui vont tous à la guerre, & qui ne laissent pour la garde de leurs foyers, que les vieillards, les femmes & les enfans.

Mais la maxime des Peuples sages, tels que furent entr'autres les Romains, n'étoit que d'employer à la guerre une partie de leurs Sujets, & ceux qui leur paroissent les plus propres à ce métier. Ils faisoient des Assemblées Nationales, quand il s'agissoit d'autoriser ce que le Sénat avoit arrêté de faire pour le bien public.

Ces Assemblées s'appelloient Comices, & c'étoit-là qu'ils enrôloient leurs Citoyens, pour composer les Légions qu'une guerre qu'ils avoient à entreprendre ou à soutenir, les obligeoit à lever. Toutes les Tribus ou Curies, qui comprenoient le total du Peuple étant assemblées en Comices, l'action d'en venir aux Enrôlemens commençoit par la publication qu'un *Prætor* ou Héraut faisoit de ce qui s'alloit faire.

Il y avoit deux manières de faire les levées. L'une étoit l'ordinaire faite en vertu de la loi, qui soumettoit tout homme d'un certain âge au Service militaire. L'autre levée étoit l'extraordinaire. Celle-ci avoit lieu, lorsque par la levée ordinaire, on n'avoit pas suffisamment de Soldats, & qu'il étoit besoin d'en avoir davantage.

La levée extraordinaire, nommée encore évocation, se faisoit ainsi. Un Orateur monté sur la Tribune aux Harangues, après avoir fait connoître la nécessité, où l'on étoit de mettre sur pied de nouvelles Légions, & après avoir exalté le mérite qu'auroient ceux qui s'engageroient pour la guerre, qui étoit cause de la levée, qui s'alloit faire, laissoit le soin à deux des principaux Officiers, nommés pour commander les nouveaux Soldats d'achever la cérémonie.

Ceux-ci déployoient alors deux Drapeaux, & crioient: *Que ceux qui aiment le salut de la République ne tardent à se joindre à nous.* L'un de ces Drapeaux de couleur rouge étoit la marque de l'Infanterie, & l'autre de couleur bleuë étoit la marque de la Cavalerie. On laissoit aux Sujets, qui vouloient s'enrôler par pur zèle la liberté de choisir un Service conforme au goût de chacun d'eux. Ainsi les uns se rangeoient sous le Drapeau de l'Infanterie, & devenoient par-là Fantassins. & les autres en se rangeant sous le Drapeau de la Cavalerie devenoient Cavaliers.

Quant à la levée ordinaire, où chaque Citoyen étoit obligé de se soumettre à l'appel, qui pouvoit se faire

de sa personne en vertu de la loi, elle se faisoit de la maniere suivante.

Toutes les Tribus étant dans le lieu des Comices, il y avoit un endroit particulier dans le même lieu, où chacune de ces Tribus entroit à son tour, selon le rang que le sort donnoit à chacune d'elles pour y souffrir l'opération qui suit.

Une Tribu entrée, le Crieur public appelloit à haute voix quatre personnes de la premiere classe de cette Tribu, & le premier Tribun Militaire d'entre tous ceux de ce grade pour commander dans la Légion qui s'alloit lever, prenoit pour Soldat un des quatre Appelés.

Ensuite le Crieur recommençoit l'appel de quatre autres personnes de la même classe, d'entre lesquels le second Tribun venoit à son tour choisir un Soldat, & cet appel se recommençoit dans cette premiere classe de Tribu, jusqu'à ce que tous les Tribuns de la Légion qui se levoit, eussent chacun un Soldat pris dans cette premiere classe, & la même chose se faisoit en chacune des autres classes de cette premiere Tribu.

Cette manœuvre faite, la Tribu décimée sortoit, & une autre Tribu prenoit sa Place pour souffrir la même opération. C'est ainsi que se levoient ces Légions formidables, dont trois ou quatre suffisoient pour composer une Armée.

Les Romains se soumettoient d'autant plus volontiers à ces sortes d'enrôlemens, qu'outre l'obligation qui les y contraignoit, les constitutions de l'Etat étoient telles, qu'elles ne leur permettoient point de briguer aucune Charge considérable, soit de guerre, ou de Magistrature, qu'ils n'eussent servi à l'Armée le nombre d'années prescrites par les Loix.

Les premiers François, de même que les Romains, devoient le Service Militaire, à la seule différence que les Romains ne le devoient qu'en conséquence de l'usage, & qu'ils l'embrassoient souvent, sans y être engagés par des récompenses reçues ou attendues, au lieu que les François servoient comme possesseurs de terres que l'Etat ne leur avoit cédées qu'à cette condition.

Les François avoient aussi leur maniere pour l'Assemblée du Militaire. Quand on avoit déterminé de faire la guerre, l'ordre en étoit envoyé aux Ducs & aux Comtes, qui gouvernoient les Provinces & les Villes, pour qu'ils eussent chacun réciproquement à satisfaire à la détermination,

La Publication provinciale de l'ordre de la Cour fut proprement ce qui s'appelloit *Ban*, on y procédoit de cette maniere. L'Ordonnance adressée a l'un de ces Ducs, ou de ces Comtes, qui portoit qu'il seroit assemblée tous les gens de son district, qui devoient le Service de guerre, pour être prêts à marcher à jour nommé au lieu où se devoit former une Armée, étoit luë & affichée publiquement.

En même tems le Gouverneur faisoit arborer sa Banniere ou celle de son Gouvernement, sur le Donjon, sur une Tour, ou sur la principale Porte de l'endroit qu'il occupoit : cette cérémonie s'appelloit mettre le Ban, *ponere bannum*, & duroit le tems qui s'écouloit depuis la position du Ban, jusqu'au jour qu'il devoit être levé, c'est-à-dire jusqu'au tems marqué, où tous les Militaires du District devoient être assemblés, pour le mettre en marche, & aller former l'Armée.

Ces Militaires, qui étoient tous les Vassaux & Arriere-Vassaux compris dans ce District, ne devoient pas manquer d'arriver. Il y avoit des amendes pour ceux qui n'arrivoient pas assez tôt afin d'être exercés, & ceux qui n'arrivoient point du tout, étoient bannis, c'est-à-dire portoient la peine ordonnée par le Ban pour cette sorte de faute, qui étoit la perte du Fief que l'on possédoit, ou la saisie des fruits de ce Fief.

Chaque Vassal de conséquence amenoit sous sa Banniere particuliere les Vassaux qui relevoient de lui, car chaque Suzerain avoit droit de poser aussi dans sa Terre son Ban particulier.

Tous les Fieffés formoient la Cavalerie & pour l'Infanterie c'étoit des Habitans des Villes que ces Villesournissoient sous le nom de *Milice des Communes*, ou de *Milice des Francs Archers*. Enfin le jour du départ les Troupes d'un District assemblées par le Ban étant venu, toutes ces Troupes tant de Cavalerie, que d'Infanterie, étoient mises par Bandes, & le Ban se levoit ; c'est-à-dire que le Gouverneur se mettoit en marche avec sa Banniere qui précédoit toutes celles des Bandesournies à son Commandement.

Le Gouverneur se rendoit avec tout son monde, au lieu où se devoit former l'Armée entiere. Quand l'Armée du contingent de chaque Gouvernement, où le Ban avoit été posé, le Général que la Cour nommoit pour commander cette Armée s'y rendoit, & alors la Banniere Nationale paroissoit dans cette Armée pour dominer sur toutes les autres.

Les choses resterent à peu près dans cet état, par

rapport à la maniere d'assembler les Armées, jusqu'au regne de Charles VII. qui dispensa la Noblesse de son Royaume du Service Militaire réglé qu'elle avoit fait jusqu'alors pour raison de ses possessions, & il créa des Bandes de Gendarmes sous le nom de *Compagnies d'Ordonnances*, qu'il soudoya.

Ce Prince laissa aux Capitaines de ces Compagnies le soin de les completer, & recruter par le moyen des enrôlemens volontaires. Depuis ce tems, les Capitaines tant de Cavalerie que d'Infanterie, moyennant leurs appointemens, sont obligés de completer & de recruter leurs Compagnies.

Le Roi, quand il veut augmenter ses Troupes, leur fait quelquefois des gratifications, & quand en tems de guerre il y a des Corps qui ont beaucoup souffert, on y envoie des Soldats de Milices pour les recompléter promptement.

LE V É E d'un Siège, est le départ d'une Armée de devant une Place, sans l'avoir prise.

Quelque espérance que l'on conçoive des attaques qu'on forme devant une Place, sans l'avoir prise. Quelque espérance que l'on conçoive des attaques qu'on forme devant une Place, le succès n'y répond pas toujours, & quelquefois après bien des peines & des travaux, on se voit obligé de lever le Siège, soit à cause des maladies qui se mettent dans le Camp, soit faute de vivres & de munitions, soit parce qu'on souffre extrêmement des mauvais tems, & de la situation du terrain, soit à cause que l'Ennemi attaque une autre Ville plus considérable qui demande un prompt secours, soit enfin par quelque autre circonstance fâcheuse que le Général aura trop négligée, ou qu'il n'aura pas pu prévoir, & qui rompt entièrement toutes les mesures qu'on a prises.

Le plus sûr dans ces occasions est de ne point s'obstiner à rester inutilement devant la Place, & de remettre à gagner dans un autre tems, ce que l'on perd dans celui-ci, ou par un revers de fortune, ou par sa propre imprudence.

Si l'Armée n'est point affoiblie, on *leve* le siège en plein jour, tambour battant, & dans l'ordre que tient une Armée; lorsqu'elle n'a rien à craindre dans sa marche. Mais si l'on n'est pas en état de soutenir les pouruites de l'Ennemi, on lui cache son dessein le mieux qu'on peut, faisant partir quelques jours auparavant tous les bagages, les munitions, la plupart du canon, & sur-tout les grosses pieces, avec les femmes, les vivandiers, & les blessés.

Pendant cela on change souvent de Place aux petits canons qui restent, les faisant tirer tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, afin que l'Ennemi ne s'apperçoive point que les Batteries sont dégarnies, & quand on croit que les équipages sont arrivés en lieu de sûreté on allume des feux dans le Camp, & aux corps de garde pendant la nuit, comme on a coutume de faire pendant la durée du Siège, & l'on décampe sans bruit, laissant la Cavalerie à l'arriere-garde, si c'est un pays de Plaine, ou une partie de l'Infanterie, si c'est un pays de montagne.

Mais si ce sont-là les précautions qu'un Général doit prendre quand il est contraint par de tâcheuses circonstances de *lever* le siege; lorsqu'une grande partie de son Armée a défilé, le Gouverneur de la Place peut faire une sortie sur l'arriere-garde, s'il y trouve quelque avantage; mais il faut bien prendre garde de ne point tomber soi-même dans le piège, comme il arrive quelquefois; & le plus sûr est de faire un pont d'or à l'Ennemi qui fuit.

Dès qu'il sera parti, on doit faire raser, détruire & combler tous ses ouvrages, réparer les brèches, & fortifier les endroits qu'on a connus être trop foibles. On pourvoira la Place de nouvelles munitions de guerre & de bouche. Enfin on disposera toutes ces choses de maniere que l'Ennemi y revenant, la trouve en meilleur état, & capable d'être mieux défenduë que la premiere fois.

LE VIER est un gros morceau de bois fait comme une barre de fer, qui sert à avancer ou à reculer le canon dans le besoin.

LICENCIEMENT des Troupes, est la séparation d'une Armée à la fin de la campagne; & si la guerre continuë, l'envoi des Troupes dans leur quartier d'hyver, ce qui se fait à la fin d'Octobre, ou plus tard, suivant la situation des affaires & les ordres de la Cour & du Général, qui ordonne le départ des Troupes, quand on ne peut plus tenir la campagne.

LICENCIEMENT des Equipages des Vivres. Ce *licencement* est ordonné par le Général de l'Armée à la fin de la campagne. Le Directeur Général des Vivres doit toujours en prendre l'ordre par écrit, car il sert de revue, & c'est sur cette pièce conclusive que les Entrepreneurs sont payés de la solde entiere.

Lorsque les Troupes ne sont pas toutes retirées, & que le Général a besoin de quelques équipages pendant les premiers mois du quartier d'hyver, ou pendant

l'Hyver même, il le spécifie dans le même ordre. Lorsque la campagne approche de sa fin, le Directeur des Vivres dispose de bonne heure le Commis du Parc à faire les décomptes des Régimens avant que l'Armée se sépare.

Le Directeur des Vivres, qui a pourvu de bonne heure avec les Entrepreneurs aux lieux où l'on enverra les chevaux en quartier d'Hyver, songe à établir leur route pour y aller. A cet effet, il fait partir deux Commis Haut-le-pied des plus capables & des plus fidèles, auxquels il fait délivrer de l'argent pour faire des provisions de foin & d'avoine dans les lieux de cette route, lorsqu'on ne trouve pas des gens qui veuillent s'obliger à les fournir.

L'ordre qu'on délivre à ces Commis contient les lieux par où les équipages doivent passer, les quantités de foin & d'avoine qu'ils doivent consommer dans chaque lieu, les dates des jours qu'ils y passeront, & combien d'équipages à la fois.

On établit deux routes différentes, si le nombre des Equipages est grand pour les faire subsister plus commodément, pourvu néanmoins qu'elles ne soient pas éloignées l'une de l'autre, ou plutôt on les partage à droite & à gauche de la route, afin que le Capitaine qui en a toujours la conduite ne les perde pas de vue.

Dès que l'ordre du *licencierment* est donné, il faut faire partir les Equipages pour éviter les frais qui sont toujours fort grands sur la frontière, à cause de la prodigieuse consommation que les Troupes font, ce qui enchérit les denrées.

LICENCIER, c'est donner congé à des Troupes, *Milites missos facere*.

LIEUTENANS PROVINCIAUX d'Artillerie. Il y a un nombre de Lieutenans - Provinciaux d'Artillerie, qui portent les titres de différentes Provinces. La meilleure partie commande des Equipages. L'autre sert dans les divers départemens des Frontières. Quelques-uns, qui sont les plus anciens ne servent plus.

Entre les Lieutenans Provinciaux, qui servent les Equipages. Il y en a que le Roi a honoré du titre de Lieutenant General de ses Armées. Tous sont susceptibles des grades les plus éminens où ils peuvent parvenir comme les autres Officiers des Troupes.

LIEUTENANT - GÉNÉRAL Le titre de Lieutenant-General est donné à des Officiers de Justi-

ce , à des Gouverneurs de Province dans l'étendue de leur Gouvernement , ou à ceux qui dans une Province ou dans de certains districts commandent sous les ordres du Gouverneur. Il y a eu des Lieutenans-Generaux du Royaume ; & l'on donne ce titre à des Officiers de guerre , qui ont le commandement immédiat sous ce.ui , qui commande l'Armée en chef.

Un General d'Armée , n'est à proprement parler , que le Lieutenant-General en tant qu'il represente la personne du Prince à la tête des Armées. Ce titre pris en ce sens fut en usage sous le règne de Charles VII. Jean Bâtard d'Orleans , Comte de Dunois , le prenoit avec ses autres qualités.

Dans les Histoires des régnes suivans , il signifie celui qui commandoit en chef un corps d'Armée : & dans les Patentés que le Roi donne à un General d'Armée , il ne l'y qualifie que de son Lieutenant-General , mais comme representant la personne du Roi à la tête de l'Armée , au lieu que les autres Lieutenans-Generaux ne portent pas seulement ce titre par rapport au Roi , mais aussi par rapport au General même , dont ils tiennent la place dans la partie de l'Armée , qu'ils commandent sous ses ordres.

Dans les Patentés de Lieutenant-General , il est dit : *Nous avons fait , constitué notre Lieutenant-Général* N. & dans les Patentés des autres , il est dit : *Nous avons fait , constitué l'un de nos Lieutenans-Généraux* N. Cela marque qu'il n'y en a qu'un de la premiere espece , qui seul represente le Souverain , & qu'il y en a , & qu'il peut y en avoir plusieurs de l'autre espece. Les Patentés même des Lieutenans-Generaux d'aujourd'hui , ne sont ni Provisions , ni Brevet , mais un Pouvoir.

La Charge de Lieutenant-General d'aujourd'hui n'est pas ancienne. On en trouve l'origine sous le règne de Louis XIII. Il n'y en avoit pas dans tous les corps d'Armée. Le Roi n'en mettoit ordinairement qu'un ou deux dans une Armée. Le Marquis de la Force , qui a servi en qualité de Lieutenant-General sous le Prince de Condé en 1638. & le Marquis de Feuquiere sous le Duc de Longueville sont les premiers Lieutenans Generaux.

C'est sous le règne de Louis le Grand , pendant sa minorité , & pendant le ministere du Cardinal de Mazarin , que la multiplication des Lieutenans-Generaux

commença. Il paroît que trois raisons déterminèrent Louis XIV. à en augmenter le nombre.

La première, parce que c'est un grade d'honneur, qu'il crut utile d'insérer entre le Maréchal de France & le Maréchal de Camp, comme entre le Colonel & le Maréchal de Camp, il mit depuis celle de Brigadier, afin de satisfaire l'ambition d'un Officier, qui étoit long-tems à attendre quelque distinction, & quelque titre permanent, qui l'élevât au-dessus du rang, où il étoit depuis plusieurs années. La seconde, parce que les Officiers passant par ces divers degrés, se forment mieux dans le commandement. La troisième est que sous le règne de Louis XIV. les Armées ont été infiniment plus nombreuses, que sous les règnes précédens, & qu'il a fallu multiplier les Officiers à proportion de la multiplication des Troupes.

Le rang des Lieutenans-Generaux est réglé entre eux par l'ancienneté de leur promotion. Le Roi a ajouté au titre de Lieutenant General plusieurs droits honorifiques, qui le distinguent des autres Officiers-Generaux, & qui sont réglés par l'Ordonnance & le Reglement du 12. Mai 1696. art. 2.

Quand un Lieutenant-General est Gouverneur de Place, l'Officier de Garde devant laquelle ce Gouverneur passe, fait mettre sa Garde en haie sous les armes, & le Tambour appelle. Un Lieutenant-General qui commande en chef dans une Province, doit avoir une Garde de cinquante hommes sans Drapeau, commandés par un Capitaine & des Officiers à proportion.

Les Lieutenans-Generaux, qui commandent à l'Armée, ou dans la Province sous d'autres chefs, ou qui n'ont le commandement que par accident, doivent avoir une Garde de trente hommes avec un Capitaine, un Sergent & un Tambour qui appelle, lorsqu'il passe devant la Garde. On ne leur rend ces honneurs, que quand ils ont des lettres de service.

Un Lieutenant-General tient le second rang après le General d'Armée, & dans une bataille il commande une des lignes ou des ailes; dans la marche des Troupes un détachement, ou un Camp volant; dans un siège un Quartier; & quand il est de jour une des Attaques.

Un Lieutenant-General ne jouit de la paye d'Officier General, que quand il reçoit sous les ans une Patente, qui l'emploie dans quelque Corps d'Armée.

nombre des Officiers Generaux n'est pas fixe , il faut plus ou moins , selon le Corps de Troupe que Prince met en Campagne , & il les choisit sans égard ancienneté. Les Lieutenans-Generaux sont employés uns pour conduire des Corps de Cavalerie , les autres pour se mettre à la tête de l'Infanterie , pour être à l'Arriere-Garde , à l'Avant-Garde , pour un convoi , pour un grand Fourrage , pour des Camps dans.

LIEUTENANT-GÉNÉRAL d'Artillerie , est un Officier , qui en l'absence du Grand-Maître a soin de choisir les Postes propres à dresser des batteries , & qui commande tout ce qui regarde le service du canon & des feux d'Artifice. Il ordonne tous les mouvemens de l'Armée , tant aux sièges que dans la marche. Il n'y a qu'un Lieutenant-General d'Artillerie en France dans une Armée , mais il y en a plusieurs qui remplissent la fonction par commission. *Voyez ARTILLERIE.*

LIEUTENANT-GÉNÉRAL du Grand-Maître de l'Artillerie. Cette Charge a toujours été remplie par des gens d'une grande qualité & d'un mérite distingué. La finance qui est très-considérable tombe dans le casuel du Grand-Maître , qui nomme & présente l'Officier au Roi , dont il prend des provisions. **LIEUTENANT-GE'NE'RAL** des Armées Navales du Roi , est un Officier qui précède les Chefs d'Escadre , & qui leur donne l'ordre pour le distribuer aux Officiers inférieurs.

LIEUTENANT DE ROI est le second Officier d'une Place de guerre , qui joint ses soins à ceux du Gouverneur , & qui dans son absence est le premier Commandant. Les appointemens d'un Lieutenant de Roi & des autres Officiers , sont proportionnés à la place dans laquelle ils sont. Ils y ont de plus des émolumens.

LIEUTENANT-COLONEL de Cavalerie , est le premier Capitaine du Regiment , qui commande en l'absence du Mestre de Camp , & fait les mêmes fonctions. Son Poste est à la tête du second Escadron. Autrefois il n'y avoit de Lieutenant-Colonel de Cavalerie , que dans les Regimens de Cavalerie Etrangere. Le Major étoit le premier Capitaine du Regiment , & commandoit en l'absence du Mestre de Camp. Aujourd'hui tous les Regimens de Cavalerie ont des Lieutenans-Colonels , qui sont d'autant plus nécessaires , que la plupart des Mestres de Camp sont des Princes ,

ou de jeunes Seigneurs , pour qui le soin d'un Regiment est d'un trop grand embarras. Chaque Regiment de Dragons a aussi un Lieutenant-Colonel.

LIEUTENANT-COLONEL d'un Regiment d'Infanterie , est le second Officier d'un Regiment , qui le commande en l'absence du Colonel , & qui dans un combat prend son Poste à la gauche du Colonel , & se met à la tête des Capitaines. Un Lieutenant-Colonel d'Infanterie obéit à un Capitaine aux Gardes comme le Capitaine aux Gardes obéit à tout Colonel d'Infanterie.

Le Lieutenant-Colonel doit être un homme actif, vigilant , sçachant toutes les fonctions des différentes Charges du Regiment , afin de connoître si ceux qui les possèdent s'en acquittent comme il faut. Il doit connoître la force de chaque Compagnie , pour employer les meilleurs hommes dans les occasions où il doit être assuré de la valeur de sa Troupe.

Un Lieutenant-Colonel fait les mêmes fonctions du Colonel , quand il est absent , il tient la main à la discipline du Regiment , sçait attaquer , défendre un Poste qui lui est confié , s'y retranche selon le terrain & la conséquence du Poste. Il sçait mener un Regiment au combat , fait une retraite quand il y est forcé , donne à son bataillon les différentes formes , selon qu'il est attaqué dans le combat ou la retraite. Au siège d'une Place il fait les mêmes fonctions que le Colonel , qui font de faire défendre à tout Soldat du Regiment de sortir du Camp la veille qu'il doit monter la Garde de Tranchée.

Après qu'il a reçu l'ordre du Lieutenant-General , ou du Maréchal de Camp , qui est de jour , il conduit le Regiment ou le Détachement qui en a été fait dans les Postes pour relever les autres. S'il marche à l'attaque d'une Place , c'est le plus couvert , qu'il lui est possible. Quand il y est arrivé il visite les travaux , fait exécuter les ordres qu'il a reçus , & prend soin des Soldats & des Officiers blessés.

Les Lieutenans-Colonels dans les Regimens d'Infanterie sont dispensés par les Ordonnances du Roi de monter la Garde dans les Places , ils ont le choix de leurs logemens préférablement aux Capitaines. En l'absence du Colonel ils commandent sur tous les quartiers des Regimens.

LIEUTENANT de Cavalerie est un Officier nommé par le Roi & non par le Capitaine dans chaque Compagnie de Cavalerie , pour la commander e

l'absence du Capitaine. Les *Lieutenans* sont comme les surveillans du Maréchal des Logis, & des Brigadiers qui sont de la nomination du Capitaine. Son Poste en marche est à la gauche du Capitaine.

LIEUTENANT d'Infanterie est aussi un Officier créé par le Roi dans chaque Compagnie, pour y tenir le second rang & la commander en l'absence du Capitaine. Dans cette occasion il a son Poste à la tête, mais si le Capitaine s'y rencontre, & que la Compagnie marche, le Poste du Lieutenant est vers le derrière, pour arrêter & faire serrer les Traineurs, c'est-à-dire les Soldats qui quittent leur rang pour demeurer derrière. Les fonctions des Lieutenans, & Soulieutenans sont de veiller sur la conduite des Sergens, & des Caporaux pour les tenir dans le devoir, & les faire pourvoir de tout ce qui est nécessaire à la Compagnie. Pour cela il faut qu'ils se trouvent tous les Jours au Drapeau à l'heure que les Soldats montent la Garde, afin de voir si leurs armes sont en état de servir, & s'ils sont bien fournis de poudre & de balle.

LIEUTENANT de la Colonelle est le second Officier de la Compagnie Colonelle de chaque Regiment d'Infanterie, le Lieutenant de la Colonelle du Regiment des Gardes-Françoises jouit de la commission de Capitaine, & tient rang de jour, & de date de sa commission. Tous les autres Lieutenans des Compagnies Colonelles des Regimens d'Infanterie, soit qu'ils ayent commission ou non, tiennent rang de derniers Capitaines, soit dans le Corps où ils sont, soit à l'égard des autres Regimens d'Infanterie.

LIGNE. En Géometrie, ce mot signifie une longueur sans largeur. La *Ligne droite* est le plus court chemin d'un point à l'autre. La *Ligne courbe* est une ligne qui ne suit pas le plus court chemin d'un point à l'autre. La *Ligne perpendiculaire* est une ligne droite, qui tombant sur une autre ligne, n'incline pas plus d'un côté que d'un autre. *Lignes paralleles* sont des lignes également distantes l'une de l'autre en toutes leurs parties, en sorte qu'étant prolongées à l'infini, elles ne se rencontrent jamais.

Il y a plusieurs manieres de diviser géométriquement une ligne droite en autant de parties égales que l'on voudra, mais la plus commode & la plus courte, est de se servir du compas de proportion.

LIGNE dans l'art Militaire, est pris en plusieurs sens.

LIGNE est la disposition d'une Armée rangée en bataille qui fait un front, étendu sur la longueur

d'une ligne droite, autant que le terrain le peut permettre, afin que par cette sorte de situation ces différens Corps de Cavalerie & d'Infanterie ne puissent être coupés, ni chargés en flanc par l'ennemi.

Les Armées Ottomanes se rangent ordinairement sur une ligne courbe, parce qu'étant fort nombreuses, elles peuvent facilement envelopper l'ennemi par les cornes de cette espèce de croissant.

Nos Armées se mettent pour l'ordinaire sur trois lignes, dont la première s'appelle Avant-Garde, la seconde Corps de bataille, la troisième, qui est toujours plus foible, se nomme Corps de réserve, ou Arrière-Garde. Chacune est disposée de telle sorte que ses ailes ou ses extrémités sont toujours composées d'Escadrons, qui sont quelquefois soutenus dans leurs intervalles par des pelotons d'Infanterie. Les Bataillons sont au milieu de chaque ligne, quelquefois ils y sont entremêlés parmi des Escadrons lorsque l'Armée est forte en Cavalerie.

Le terrain, qui dans chaque ligne sépare ces différens Corps l'un de l'autre, est égal au front qui est occupé par chacun de ces mêmes Corps, afin de faciliter leurs mouvemens, & aller à la charge sans confusion. Mais les intervalles qui sont entre chaque Bataillon, & chaque Escadron de la seconde ligne, doivent répondre directement au terrain, qui est occupé par les Escadrons & par les Bataillons de la première ligne, afin que si cette première ligne vient à être rompue & à plier, elle ne se renverse pas sur les corps de la seconde, & trouve un terrain propre à se rallier. Pour cette même raison on laisse environ cent cinquante pas de distance entre la première & la seconde ligne, & le double de ce terrain entre la seconde ligne, & la troisième.

Il est bon de remarquer ici que jusqu'au seizième Siècle on ne s'est gueres servi du terme de *ligne* pour désigner l'ordre sur lequel étoit mise une Armée pour combattre.

Dans une Armée rangée sur trois *Lignes*, la première s'appelloit Avant-Garde, la seconde Corps de Bataille, ou Bataille tout court, & la troisième Arrière-Garde. On ne s'exprime plus de cette manière pour une Armée qui est en marche.

L I G N E en matière de Fortification, se prend en plusieurs sens. Si on travaille à faire un Plan sur le papier, le mot signifie un trait tiré d'un point à un autre. Et sur le terrain il est quelquefois pris pour un

ffé borde de son parapet , & quelquefois pour un arrangement de gabions ou de sacs à terre , qui s'étendent en longueur sur le terrain , pour s'épauler ou se couvrir contre le feu de l'ennemi.

LIGNE MAGISTRALE est le premier trait qui marque les faces , les flancs & les courtines d'un Corps de Place. On l'appelle ainsi , tant parce que c'est par elle qu'on commence la construction d'un corps de la Place , que parce que renfermant la Place , tout ce qui est au-delà n'est que des dehors employés pour la défense de cette ligne.

Sur le papier on la trace plus grosse , & quand le Corps de la Place est revêtu de maçonneries , on la met en rouge , couleur qu'on emploie pour désigner les Ouvrages de maçonnerie.

LIGNE de défense est une ligne , qui représente le tir ou le cours de la balle des armes à feu , & particulièrement du mousquet , selon la situation où il doit être pour défendre la face du bastion. Cette ligne se distingue en *fichante* & en *rasante*.

LIGNE de défense *fichante* est une ligne tirée de l'angle de la courtine , jusqu'à l'angle flanqué du bastion opposé , sans toucher la face du même bastion. Il n'y a jamais de ligne *fichante* qu'il n'y en ait aussi une *rasante* , & la défense *fichante* suppose un second flanc , c'est-à-dire une partie de la courtine , d'où la mousqueterie peut tirer & porter dans la face du bastion opposé. Elle doit être de la portée du mousquet qui est ordinairement de 120. toises.

LIGNE de défense *rasante* , ou *flanquante* , est une ligne , qui étant tirée d'un certain point de la courtine , va raser la face du bastion opposé. Ce point de la courtine , d'où cette ligne est tirée , est l'angle même de la courtine quand il n'y a point de second flanc , & en ce cas elle doit être de 120. toises , & n'est point accompagnée d'une ligne *fichante* , ce qui est la bonne construction. Mais s'il y a un second flanc , le point d'où la *rasante* est tirée se rencontre dans l'entrecourt de la courtine , d'où l'on commence à découvrir la face opposée , & alors la *rasante* est au-dessous de 120. toises.

LIGNE d'approche , ou *ligne* d'attaque , est un travail , qui se fait par l'Assiégeant pour gagner à couvert le fossé & le corps de la Place , & qui est de différente nature suivant la qualité du terrain où l'on s'attache. Voyez **TRANCHÉE**.

LIGNE de circonvallation est une *ligne* , ou un

fossé que les Assiégeans font à la portée du canon de la Place, & qui régné autour de leur Camp afin d'en assurer les quartiers, contre les secours des Assiégés.

L I G N É de contrevallation est un fossé bordé d'un parapet dont les Assiégeans se couvrent du côté de la Place pour arrêter les sorties de la Garnison, de sorte que les Troupes qui font un siège, sont postées entre la ligne de circonvallation & celle de contrevallation. Quand la Garnison est forte, l'Assiégeant commence à remuer les terres par la contrevallation & la circonvallation se fait ensuite.

La mauvaise structure des lignes, & le peu de soin qu'on a d'en conduire l'élévation par les règles d'un Profil bien dirigé, donnent au moins à l'ennemi autant de prise pour l'entrée des secours, que les défauts qui se peuvent commettre dans l'exécution d'un siège.

C'est une des choses à quoi les François manquent le plus. Les Espagnols sont en cela bien plus soigneux. On ne voit point de lignes de leur façon, qui ne soient faites avec assez de précaution.

Celles qu'ils firent devant Arras, avoient assez de ressemblance à celles que César fit au siège d'Alexie. La ligne avoit son fossé de treize à quatorze pieds de largeur sur six à sept de profondeur. Sur le bord du fossé il y avoit une lisière de terre, large de vingt pieds ou environ, toute percée de trous, espacés en échiquier de deux pieds de diamètre, sur un pied & demi de profondeur, dans chacun desquels il y avoit un Piquet qui sortoit en pointe d'un demi pied hors de terre. Au-delà de la lisière étoit l'avant fossé de cinq à six pieds, & par-delà une autre lisière de trous piquetés comme la précédente.

La disposition des *lignes* de circonvallation, & le soin de les diriger appartiennent à l'Ingénieur-Général, ou Directeur. On les appelle *lignes de circonvallation*, parce qu'elles environnent l'Armée qu'elles renferment entre-elles & la Place. C'est lui qui en doit régler les desseins, c'est lui, qui en faisant le tour avec le Général doit lui montrer l'ordre qu'il en a conçu & lui exposer là-dessus ses sentimens, avec les raisons, qu'il a de les proposer. Le Général en ordonne ce qu'il juge à propos; ensuite de quoi le Directeur doit lui en présenter différens Profils, pour en régler les élévations, lui faire entendre les bonnes & méchantes qualités des unes & des autres, & le tems nécessaire à leur élévation.

Après qu'on a choisi celui qu'il agrée le plus, il en

ait faire promptement des copies qu'il distribue aux autres Ingénieurs, entre lesquels il partage tout le circuit du Camp, se réservant de visiter le tout, & de leur montrer en gros le chemin qu'ils ont à faire tenir la ligne.

Les secours que les Assiégeans peuvent appréhender, sont de deux sortes, grands & petits. J'appelle grands, ceux qui peuvent forcer les *lignes*, battre une Armée, ou du moins une partie. J'appelle petits secours, tous ceux qui n'étant pas assez forts pour forcer la *ligne*, ni battre un Quartier, sont contraints de chercher les moyens d'entrer furtivement dans la Place. Toutes les précautions à prendre contre eux doivent se régler sur la connoissance que l'on aura des uns & des autres. Si l'ennemi est assez fort pour qu'il y ait lieu de craindre qu'il attaque ouvertement les *lignes*, il n'y a point de doute qu'il ne faille les faire avec toute la circonspection possible. C'est pourquoi, celui qui en est chargé doit observer en les traçant.

I. D'occuper toutes les hauteurs qui pourroient être nuisibles en ne les occupant pas.

II. De ne point laisser d'enfoncement considérable, ni de cavin à la portée du mousquet des *lignes*, qui n'en soit plongé & découvert.

III. D'éviter, & même de fuir tous les commandemens, qui pourroient plonger la Place-d'Armes, ou le derrière de la *ligne*.

IV. De profiter de tous les rideaux, cavins, marais, rivières, ruisseaux, bois, rochers, &c. qui pourroient être avantageux à la ligne ou abréger le travail.

V. De faire toujours les sorties entre deux rédans, au milieu d'une courtine commode pour le Camp, & d'une ouverture propre à passer au moins huit chevaux de front, de les fermer de bonnes barrières, & de les couvrir toujours par de grands rédans détachés, faits en forme de demi-lune.

VI. De ne point s'attacher trop scrupuleusement à suivre la parallèle du campement; mais de s'écarter, & de se resserrer, tantôt plus tantôt moins selon que l'avantage de l'assiette du terrain se présentera plus ou moins favorable.

VII. De ne jamais faire d'avant-fossé aux lignes, parce qu'il sert d'entrepôt à l'Ennemi, qui tâche toujours de le gagner, afin d'y reprendre haleine & d'en partir pour s'attacher à la ligne, coup d'autant plus dangereux, que la distance en étant plus petite, il en aientôt franchi l'espace.

VIII. D'observer les espaces du Camp à la *ligne* qui doit être d'environ 100. ou 120. toises, afin de pouvoir contenir les Bataillons & Escadrons nécessaire à la défense, & laisser derrière eux un espace assez grand pour le passage des Troupes qui auront à porter leur secours ailleurs.

Les courtines seront de 70. toises, les gorges des rédans de 30. & les faces de 25. moyennant quoi la distance de la pointe d'un rédan à l'autre, sera à peu près de 100. toises; c'est-à-dire, de la vraie portée dont il faut être, pour que la mousqueterie puisse être d'un grand effet.

Après les *lignes* tracées on en distribue le travail aux Troupes, à proportion de la force des Regimens, avec un petit avis qui marque sommairement l'instruction de son élévation: après quoi les Ingenieurs tiennent la main à la faire exécuter, chacun dans le quartier qui lui est commis.

L'excavation du fossé doit toujours être proportionnée à la solidité du parapet de la *ligne*. Il peut avoir 15. pieds, 16. ou 18. de largeur, par le haut sur 6. ou 7. & demi de profondeur, taluant de côté & d'autre du tiers de la largeur, ou d'un talus égal à la hauteur. Mais quand pour faire ledit fossé plus grand, on jette un peu de terre sur l'extérieur en la repandant bien, cela ne fait aucun mal.

Pour donner du profil au parapet de la *ligne*, il est nécessaire de fasciner les terres & de les bien arranger. Toutes sortes de bois sont propres à cela, sans en excepter les plus petites branches, parce que l'on ne prétend pas faire un ouvrage de longue durée. Au défaut du bois ordinaire, on peut se servir de fougere, de genêt, d'épines, de ronces, de toute sorte de paille, & même de fumier, qu'on arrange par lits comme des fascines.

Il faut autant que faire se peut, deux ou trois banquettes aux parapets, & même plutôt trois que deux, parce que la *ligne* qui en sera plus élevée, & par conséquent plus propre à recevoir une fraise, d'un accès plus difficile à l'Ennemi, couvrira beaucoup mieux les Troupes qui seront derrière, & notamment la Cavalerie, qui sans cela seroit peut-être obligée de faire des épaulemens. Un travail proposé de cette hauteur épargne les épaulemens, supprime les avant-fossés, dont le travail surpasse de beaucoup, ce petit surcroit d'élévation.

Il faut toujours, s'il est possible, fraiser les *lignes*,

en quelque pays que ce soit , parce que la fraise est tres-bonne a opposer à l'ennemi. C'est le meilleur expédient pour empêcher l'insulte des travaux de terre , & celui qui coûte le moins. Aux endroits où les bois sont rares , on peut fraiser avec des épines qu'on coupe justement de la longueur des fraises. Au reste il y a peu de Places , dont les environs ne soient garnis de bois , de haies , ou de buissons , & il y a peu de sièges où la fraise ne puisse être en usage , quand on veut s'en donner la peine.

Une *ligne* doit être palissadée. Une palissade ne lui est pas moins nécessaire qu'un fossé. La moins defectueuse de toutes est celle que l'on plante vers la Campagne à 8. toises du fossé , à laquelle on donne 5. pieds de haut , qu'on incline de trois pieds vers l'ennemi.

On emploie ordinairement 8. 9. ou 10. jours tant à la façon des lignes pour les bien faire qu'aux apprêts du Parc , à l'arrivée des Païsans & des munitions , & à se préparer pour l'ouverture de la tranchée. La diligence avec laquelle elles se font , ne permet pas qu'on y puisse apporter grande façon.

Autrefois on attachoit aux lignes des Redoutes & des Forts , les uns quarrés , les autres triangulaires , les autres à étoiles , &c. Mais ces sortes d'ouvrages , qui d'ailleurs n'étoient pour la plupart que des colifichets , plus mauvais sur le terrain , qu'ils ne paroissent beaux sur le papier , étoient extrêmement dangereux , parce que l'ennemi s'en étant emparé , battoit les lignes de revers , & qu'il n'étoit pas facile de l'en chasser à cause de l'avantage & de la hauteur du terrain , où on les construisoit : c'est pourquoi l'on ne fait aujourd'hui des Redoutes qu'aux endroits éloignés de la ligne , qu'on veut occuper , & s'ils sont assez grands pour y construire des Forts , on les fait toujours selon les règles d'une bonne fortification , leur donnant une figure ou quarrée , ou pentagonale ou hexagonale , à proportion de la grandeur du terrain , mais avec des dimensions plus petites que celles des grandes fortifications.

On met autour des lignes de petits Corps de Garde de distance en distance , & assez pres pour que les sentinelles puissent s'entreparler. On les augmente ou on les diminue , selon que l'ennemi s'approche , ou s'éloigne de quelque côté. On met aussi de semblables Gardes à la tête du Camp , chez les Officiers Généraux , aux vivres & au canon.

Les lignes doivent être ordinairement parallèles au

Camp , mais si la disposition du terrain demande qu'on s'en approche , ou qu'on s'en écarte en quelques endroits , il ne faut pas s'en mettre en peine , & l'on ne doit alors penser qu'à tourner de son côté tous les avantages , en s'emparant des hauteurs ou commandemens , s'ils sont à portée , ou s'y faisant des Redoutes , s'ils ne le sont pas , & en ne laissant aux environs aucun endroit bas & enfoncé où le mousquet ne puisse plonger.

Voilà quèllès sont les lignes qui peuvent s'opposer aux grands secours. Pour ce qui est de celles qui se font contre les petits , on doit avoir les mêmes égards pour les tracer excepté que l'on peut faire leurs redans plus petits de même que leur fossé & leur parapet.

Quand la Garnison de la Place est forte , on fait des Redoutes entre la Place & le Camp , pour empêcher l'effet des sorties , & pour servir de retraites aux Fourrageurs & à ceux qui vont du Quartier à l'autre. Mais si la Garnison étoit en état d'enlever un Quartier , ou de se saisir de quelque endroit de la ligne pour faire entrer un secours , on feroit alors du côté de la Place & à la portée du canon des Lignes , qu'on nomme de *contrevallation* , & qui renferment le Camp entre-elles & celles de circonvallation. Elles doivent être éloignées du Camp d'environ 200. toises. Leur fossé doit avoir 10. pieds de largeur par le haut & 3. par le bas , sur 5. pieds de profondeur. Les terres qu'on en tire forme le parapet qui est tourné du côté du Camp. On y fait des redans un peu plus petits avec des portes , & des barrières de même qu'aux autres Lignes , observant de profiter de tous les avantages du terrain , & de mettre des redoutes sur les hauteurs , où l'on ne peut faire passer la *contrevallation*.

L I G N E équinoxiale , ou simplement la ligne : c'est un grand cercle que le soleil décrit d'Orient en Occident environ le 21. Mars , & le 21. Septembre dans une partie du Ciel , qui est également éloignée des deux Poles. Cette ligne est le terme , d'où l'on commence à compter les Latitudes , & sous la ligne il n'y a aucune élévation de Pole , car les deux Poles y sont toujours dans la circonférence de l'Horizon. On baptise , comme je l'ai dit ailleurs , les personnes , qui passent pour la première fois sous la ligne.

L I G N E ou cordeau de la sonde , terme de marine , voyez **S O N D E**.

L I G N E est aussi la disposition des postes d'une Armée navale le jour d'un combat. Car l'ordre de ba-

taille est de ranger autant qu'on peut tous les Vaisseaux sur la longueur d'une seule ligne, tant pour conserver l'avantage du vent, & courir tous un même bord, qu'à cause que les Vaisseaux, qui seroient mis par files, les uns derriere les autres, ne pourroient tirer leurs bordées, que sur ceux de leur parti. Ainsi l'avant-garde, le corps de bataille, & l'arriere-garde se mettent sur une même ligne, quand les Escadres, & les Divisions sont unies. On dit : Garder la *ligne*, venir à la *ligne*, le rendre sur la *ligne*.

L I G N E de l'eau, ou flotaïson, c'est l'endroit du bordage, où l'eau se vient terminer, quand le Bâtiment a sa charge, & qu'il flotte.

L I G N E S d'amarrages, en terme de marine, sont des cordes qui servent à lier, & arrêter le cable dans l'arganeau, & à renfoncer & assurer les hanfieres, & les manœuvres. Les rabans, rides & garcettes sont *lignes* d'amarrage.

L I S S E, terme de marine, est un assemblage de longues, & de grosses pièces de bois, mises bout à bout l'une de l'autre dans le corps du bordage, en façon de ceinture pour faire la liaison des membres & des pièces de charpenterie, qui forment le corps du Bâtiment. Les *lisses* sont posées paralleles les unes aux autres.

L I S S E de Hourdy, ou barre d'arcaste, terme de marine, est le dernier des beaux de l'arriere, qui fait l'affermissement de la poupe, & qui doit être élevée à la hauteur du feuillet des sabords de la sainte Barbe, deux ou trois pieds au-dessus de l'étambord. Sa longueur est à peu près des deux tiers du maître beau.

L I S S O I R se dit d'un assemblage de plusieurs tonneaux attachés ensemble, dans lesquels on met la poudre destinée pour la chasse, & qui tournant par le moyen d'un moulin, la remuë de maniere qu'elle devient lustrée & plus ronde, & d'un grain plus égal que la poudre de guerre.

L I T de vent, ou vent de bouline, terme de marine, est un air de vent distant du lieu de la route par un intervalle de cinq à six rumbs.

L O F, en terme de marine est une moitié du vaisseau, considérée par une ligne, qui le diviseroit également de prouë à poupe, laissant une moitié à stribord du grand mât, & l'autre moitié à bas-bord.

Aller au *Lof* ou à la bouline, c'est aller au plus près du vent, chercher l'avantage du vent; être au *lof*, c'est être au vent, être sur le vent pour se maintenir;

tenir le *lof*, ou se tenir au *lof*, c'est garder le vent, ferrer le vent, prendre le vent de côté.

Au *lof*, terme de commandement pour dire qu'on aille au plus près du vent, qu'on le maintienne, & qu'on en cherche, ou conserve l'avantage.

LOGEMENT d'un homme de guerre est la place qu'il occupe chez le Bourgeois, ou dans des Casernes.

L'origine des logemens, & ustensiles des Gens de guerre remonte à Louis XII. en 1498. comme il paroît par une Ordonnance de ce Prince donnée le 20. Février 1514.

Louis XIV. en 1665. ordonna que les Garnisons, qui auront été réglées, ne fussent point changées, si ce n'est par ses ordres exprès; & voulut que les Maires, & Echevins de Villes, les Syndics, ou principaux Habitans à leur défaut procédoient en toute diligence, lors de l'arrivée des Troupes, à leurs logemens avec égalité & conscience, à peine d'en répondre en leurs propres & privés noms.

Par une autre Ordonnance de Louis XIV. en 1675. les Troupes, qui marchent doivent donner avis deux ou trois heures par avance de leur arrivée, dans les villes, & lieux, où elles ont à loger; & les Officiers de ville, ou principaux Habitans sont obligés de se tenir prêts pour en faire une revuë exacte. Il leur est enjoint de ne passer que les présens, & effectifs, tant Officiers que Gendarmes, Cavaliers, Dragons, ou Soldats. Par une troisième Ordonnance de Louis XIV. en 1684. les Intendans sont déclarés Juges souverains pour ce qui concerne le logement des Gens de guerre.

LOGEMENT d'un homme de guerre en campagne sont des baraques, des huttes, & des tentes. Dans un campement le terrain qu'il faut pour loger une Compagnie de cent Maîtres, doit avoir 70. pieds de front, & 200. de hauteur.

Pour le *logement* d'une Compagnie d'Infanterie, il faut un terrain, qui ait 55. pieds de front, & 200. pieds de profondeur.

Une Armée dans les *logemens* doit choisir des postes avantageux, & se couvrir avec des charrettes, des palissades, & d'autres choses semblables, se poster en lieux, où l'Ennemi ne puisse l'enveloper, lui ôter l'eau, le pâturage, le bois, les vivres, & les munitions, & avoir toujours un passage ouvert derrière, ou à côté, pour la conduite des choses nécessaires.

Le Turc en campagne loge sans se fortifier dans son

camp , parce qu'il ne peut enfermer tout son monde dans des lignes , qu'il se fie en ses forces , qu'il n'auroit pas assez d'Infanterie pour garder des lignes de si grande étendue.

Il cherche les rivières , parce qu'il lui faut beaucoup d'eau pour de si nombreuses Armées , ou il envoie devant creuser des puits.

Il a les Corps de garde de cinq à six mille chevaux avec des patrouilles , qui font la ronde , & d'autres Corps , toujours prêts à courir au moindre bruit , & qui ne s'éloignent jamais du camp. Ainsi ils peuvent rassembler en très-peu de tems , quinze à dix-huit mille chevaux.

LOGEMENT d'une attaque est un travail que l'on fait dans un Poste dangereux pendant les approches d'une Place , comme sur un chemin couvert , sur les terres des dehors , sur une brèche , dans le fond d'un Fossé , & par tout où il est besoin de se couvrir contre le feu de l'ennemi , soit par des hauteurs de terre , par des sacs à terre , des barriques , & des gabions remplis de terre , des palissades , des ballots de laine , des fascines , des mantelets & généralement , par tout ce qui peut assurer , & couvrir des Soldats dans un terrain , qu'ils veulent conserver après l'avoir gagné.

D'ordinaire on arbore le Drapeau sur le *logement* aussi-tôt qu'il est en défense. Quand un *logement* est battu du canon de l'ennemi , on est obligé de l'abandonner. On fait un *logement* sur le chemin couvert avec des Gabions remplis de terre , & des madriers dessus , qui forment une galerie.

LONDRE , terme de marine , est un Bâtiment de basbord en façon de Galere , mais d'une construction plus matérielle , & plus pesante à la rame. Il n'a ni rambade , ni couradoux , mais au lieu de château de proué , & de rambade , on y met un parapet pliant , qu'on ôte à volonté. Il y a des *londres* de différente capacité. Les plus grands sont à vingt-cinq bancs par bande , & tous sont mâtés comme les Galeres , & comme les Saïques , & Martillanes ; mais ils portent des voiles latines , & en cela ils diffèrent des Martillanes , & des Saïques , qui ont des voiles quarrées. Ils ont une espèce de parapet percé en sabords pour de petites pièces de canon , ou pour des pierriers , mais ils ne servent qu'à porter des marchandises.

LONGITUDE est la distance entre le premier méridien , & quelque lieu particulier , ce qui se compte

depuis un degré, jusqu'à trois cens soixante, qui font le cercle entier, & déterminent le circuit du globe terrestre, à le prendre de l'Occident à l'Orient. Car le premier méridien est établi à l'occident absolu, c'est-à-dire, à la partie du globe terrestre la plus reculée vers l'occident; & de ce premier méridien, comme d'un terme, on commence à compter la *longitude* en tirant vers l'orient: de sorte que plus un lieu est oriental au respect d'un autre, plus il a de *longitude*.

Jusqu'à présent l'art de la navigation est imparfait, à cause qu'on n'a pu trouver le secret d'assurer les longitudes terrestres. Car le mouvement du ciel qui se fait en 24. heures de l'orient à occident ne laisse aucun terme fixe, d'où l'on puisse commencer à compter la *longitude*. Il n'en est pas de même de la *latitude*, qui est aisée à fixer par les hauteurs méridiennes des astres, car le pôle, le méridien, & l'équateur sont des termes fixes dans le ciel. De sorte qu'un vaisseau peut bien assigner le lieu, où il est arrivé du Nord au Sud, mais il ne le peut faire en allant de l'Est, à l'Ouest.

Pour établir les *longitudes* on s'est voulu servir des Eclipses de la Lune. Par exemple, si à Venise on compte dix heures du soir quand une Eclipe commence, & que dans ce même instant quelques Astronomes qui l'observeront à la Rochelle, trouvent qu'il soit onze heures dans cette dernière ville, ces deux ports de mer différeront entre eux de quinze degrés de *longitude*, donnant quinze degrés pour une heure de tems, & le port de la Rochelle, où l'on comptera le plus grand nombre d'heures sera plus occidental que Venise, parce qu'on y aura vu plus tard le commencement de l'Eclipe; de sorte qu'on y comptera moins de *longitude* qu'à Venise. Mais cette voie des Eclipses est incertaine, parce que les meilleurs Observateurs n'ont jamais pu convenir entr'eux du véritable instant, que l'Eclipe a commencé, non plus que de l'instant du milieu de sa durée, & encore moins de sa fin.

Les Pilotes ont une pratique plus sûre en se servant de deux ou trois horloges, ou poudriers, ou bien de deux ou trois bonnes montres afin qu'un instrument rectifie l'autre. Pour cet effet quand les Pilotes sortent d'un port, ils observent qu'elle heure on y compte, & le marquent sur leurs montres, qui demeureront par ce moyen toujours montées pour ce lieu là.

Quand ils sont arrivés dans quelque autre port, s'ils

trouvent qu'il y soit midi, soit en prenant hauteur ou par quelque autre voie, ils verront en même tems par leurs montres s'il est aussi midi dans le lieu, d'où ils sont partis; & quand cette conformité se rencontre, le dernier port, & le lieu, d'où on est parti, sont sous le même méridien, & ont la même *longitude*.

Mais s'il est midi dans ce port, & que les montres marquent qu'il est seulement onze heures & demie dans le lieu du départ, ce lieu du départ sera plus oriental que le port, & leur *longitude* différera de trente minutes, qui répondent à une demi-heure, ainsi le lieu du départ aura plus de *longitude*.

Mais au contraire, si lorsqu'il est midi dans le port, on trouve par les montres qu'il soit midi & demi dans le lieu du départ, le port sera plus oriental, & aura plus de *longitude*, que le lieu du départ, & cette différence sera de sept degrés trente minutes. Il n'y a rien de plus absurde, que de voir que dans les Relations de certains Voyageurs la *longitude* y est marquée, sur-tout lorsqu'ils ne spécifient point quel est leur premier méridien, & s'il est fixé dans le lieu du départ.

L O V E R un cable, terme de marine, c'est mettre un cable en rond en forme de cerceaux, quand on le range pour le tenir paré, ou prêt à le filer pour le mouillage.

L O U P des Anciens étoit un ferrement fait en façon de tenailles avec laquelle machine ils attiroient les beliers, & les rompoient par le milieu.

L O U V I E R, ou **L O V O Y E R**, en terme de marine, est courir plusieurs bordées, ou faire plusieurs routes, tantôt à tribord, tantôt à basbord, en portant quelque tems le cap d'un côté, & en le revirant ensuite, & le portant d'un autre: ce qui se pratique, quand on a le vent contraire, & qu'on veut chicaner le vent, & maintenir un vaisseau dans le parage, où il est, afin de ne le pas éloigner de la route. Il n'y a point de bâtiment, qui louvie mieux que la *Hourgue*.

L O U V I E R sur onze pointes, quand on va à la bouline, ou qu'on tient le lit du vent, c'est conduire le vaisseau sur un air de vent, qui soit éloigné du vent de la route par un intervalle d'onze traits, ou pointes de compas, en sorte que cet air de vent s'approche du lieu de la route par un intervalle de cinq traits de vent, ou de six traits, en comptant pour un trait celui sur lequel on navige. Par exemple, si le lieu de la route est à l'Est, le vent d'Ouest sera le lieu de la droite route: mais si le vent se fait Nord-Est quart au

Nord, ou bien Sud-est quart au Sud, le vaisseau, qui sera porté par l'un ou l'autre de ces deux vents, *louvièra* sur onze pointes.

LOXODROMIE, ou COURSE OBLIQUE, est une science, qui par un calcul géométrique enseigne à trouver sur mer le lieu, où le vaisseau est arrivé en donnant pour fondement du calcul les rumbes de la route, & le chemin que le vaisseau a fait. De sorte que ce que le pointage des cartes ne donne que mécaniquement, la *loxodromie* le donne avec plus d'exactitude. Ce calcul se fait par des tables, ou supputations divisées, & distribuées en plusieurs colonnes, qui portent en tête les rumbes de vent. La longitude, la latitude, & le chemin, qu'a fait le vaisseau.

LUMIERE des pièces d'Artillerie, des armes à feu, & de la plupart des artifices, est le trou, par où l'on y donne le feu. Une des choses, à laquelle on fait plus d'attention dans la fabrique du canon est la *lumiere*. C'est par là que la plupart des canons sont rendus inutiles, parce qu'après avoir tiré plusieurs coups la *lumiere* s'élargit, & fait par ce moyen diminuer l'effort de la poudre par sa trop grande évaporation. C'est pourquoi on y apporte toutes les précautions possibles.

Le trou de la *lumiere* se fait de différentes façons. Les plus simples, & les plus commodes sont ceux, dont on use présentement dans toutes les pièces de canon, & dont l'ouverture est proportionnée à la grosseur, & épaisseur de la pièce.

LUNETTE sont des envelopes qui se font dans le fossé au-devant de la courtine. Elles sont composées de deux faces, qui composent un angle rentrant, & se construisent ordinairement dans les fossés pleins d'eau, pour y faire l'effet d'une fausse braie, & en disputer le passage. Leur Terreplain est un peu élevé au-dessus du niveau de l'eau, & n'a que douze pieds de largeur, avec un parapet, large de trois toises, qui regne au-dessus, ce qui fait cinq toises pour la largeur de toute la *lunette*.

LUNETTE. Il y a de petites, & de grandes *lunettes*.

Pour construire les petites *lunettes* on fait aux angles rentrants formés par la contrescarpe du grand fossé, & par celle du fossé de la demi-lune, prenez sur les demi-gorges de l'angle rentrant quinze toises, desquelles extrémités à l'ouverture de 20. toises décrivez des arcs, qui se coupant en un point donneront

es deux faces , autour desquelles mettez un fossé de six toises.

Cet ouvrage n'a point de rempart , c'est-a-dire , que le terrain est au niveau du chemin couvert. On y met seulement un parapet , & une banquette à l'ordinaire pour pouvoir enfler l'ennemi dans le chemin couvert.

Pour contruire les grandes *lunettes* , ou contregardes , prolongez les deux faces de la demi-lune au-delà de la contrescarpe , sur laquelle vous prendrez trente toises pour la face de votre contre-garde , & sur l'angle de la contrescarpe formé par le grand fossé & celui de la demi-lune portez quinze toises , ensuite ces lignes.

Le rempart & le parapet sont de même qu'à la demi-lune , ils sont seulement plus bas de trois ou quatre pieds. Au milieu de ces *lunettes* on fait un retranchement parallele à la face. Il est composé d'un rempart & d'un parapet , qui se joint à celui de la grande face , & son fossé , qui se joint à celui de la demi-lune à environ trois toises. Le fossé des *lunettes* est comme celui de la demi-lune.

On ajoute aussi quelquefois devant ces contregardes une petite *lunette* entre ces deux faces , posées sur l'angle rentrant de la contrescarpe , dont les demi-gorges peuvent avoir dix toises. & les faces douze , son fossé est environ six toises.

On peut se passer de faire des places d'armes aux deux angles rentrans de la contrescarpe , qui sont aux côtés de cette *lunette*.

M

MACHE-MOURE terme de Marine , est le débris d'un biscuit égrené , & réduit en miettes. Par un Règlement du Roi , il est ordonné que le morceau de biscuit qui sera de la grosseur d'une noisette , ne pourra être réputé *Mache moure* , & sera delivré à l'Equipage avec le reste de leurs portions.

MACHINES de guerre des Anciens. AVANT l'invention des armes à feu , étoient toutes les pieces qui servoient à renverser & à ruiner les défenses des Ennemis , & qui facilitoient la surprise de leurs Places. Parmi les Nations belliqueuses on se servoit pour prendre une Place , de Tortuës , de Beliers , de Faulx , de Vignes , de Mantelets , de Muscules , de Tours.

On construisoit la *Tortuë* avec des membrures & des madriers. On la garantissoit du feu , en la revêtissant.

de cuirs crus , de couvertures de poil , ou de piéces de laine. Elle couvroit une poutre , armée à l'un de ses bouts d'un fer crochu , pour arracher les pierres de la muraille.

On donnoit le nom de *Faulx* à cette poutre , à cause de la figure de son fer ; ou bien on la garnissoit de fer à cette tête , & on l'appelloit *Belier*, soit parce qu'elle abattoit les murailles par la dureté de son front , soit parce qu'elle reculoit à la façon des vrais Beliers, pour fraper ensuite avec plus de force.

La *Tortuë* a aussi tiré sa dénomination de sa ressemblance avec l'animal de ce nom. Comme tantôt il retire & tantôt il avance sa tête , de même cette machine fait rentrer & ressortir sa poutre pour heurter plus violemment.

Les Anciens appelloient *Vignes* des galeries d'approche. On composoit cette machine d'une charpente légère : on lui donnoit 7. piéds de haut , 8. de large , sur 16. de long , avec un double toit de planches & de claies. Ses côtés se garnissoient d'un tissu d'osier impénétrable aux coups de pierres & aux traits , & de crainte de feu , on couvroit le tout en dehors de cuirs frais ou de couvertures de laine. On joignoit de front plusieurs de ces Machines , sous lesquelles les Assiégeois s'avançoient à couvert au pied des murailles pour les sapes.

Les *Mantelets* étoient faits d'une charpente ceintrée , & couverte d'un tissu d'osier , qu'on garnissoit de peaux fraîches , ou de piéces de laine. On les conduisoit où l'on vouloit , comme des chariots , par le moyen de trois petites rouës placées , l'une au milieu sur le devant , & les autres sur le derrière aux deux extrémités.

Les Assiégeois approchoient ces *Mantelets* des murailles , & de dessous ce couvert , ils délogeaient les Assiégés des remparts à coups de flèches avec la fronde ou des traits , pour faciliter l'escalade.

Le *Cavalier* étoit une terrasse qu'on élevoit avec du bois & de la terre contre les murailles , pour lancer des traits dans la Place.

On nommoit *Muscules* de petites machines sous lesquelles les Assiégés combloient le fossé de la Place avec des pierres , de la terre , & des fascines qu'ils y portoient. Elles consolident & aplatissoient le terrain , afin que les Tours ambulantes pussent approcher de la muraille sans obstacles. On les appelloit *Muscules*, du nom d'un petit poisson de mer.

Comme ce poisson sert de guide aux Baleines, & leur est continuellement utile malgré sa petitesse, de même les petites machines destinées au service des grandes Tours, marchoient devant elles pour leur ouvrir le passage, & leur frayer les chemins.

Les Tours étoient de grands bâtimens assemblés avec des poutres & des madriers, & revêtus avec soin de peaux cruës ou de couvertures de laine, pour garantir un si grand ouvrage des feux des Ennemis. Leur largeur se proportionnoit sur la hauteur, quelquefois elles avoient trente pieds en carré, quelquefois quarante ou cinquante; mais leur hauteur excédoit les murs des tours de pierre les plus élevées.

Elles étoient montées avec art sur plusieurs rouës, dont le jeu faisoit mouvoir ces prodigieuses masses. La Tour étoit dans un danger évident, quand la Tour étoit une fois jointe aux murailles. Ses étages se communiquoient en dedans par des échelles, & elle renfermoit différentes machines pour prendre la Ville.

Dans le bas étage étoit un Belier pour battre en brèche. Le milieu contenoit un pont fait de deux membrures, & garni d'un parapet de clayonnage. Ce pont poussé en dehors se plaçoit tout d'un coup entre la Tour & le haut du mur, & faisoit un passage aux Soldats pour se jeter dans la Place. Le haut de la Tour étoit encore bordé de combattans armés de longs arcs, de flèches, de traits & de pierres, pour nettoyer les remparts. Dès qu'on en étoit venu-là, la Place étoit bientôt prise.

Les Tours une fois jointes aux murailles, les Frontons avec les pierres, les Archers, les Manubalistes, les Arbalétriers avec des flèches, & en général les gens de traits à coups de plombées, & d'autres Armes de jet, délogoient les Assiégés du rempart, & aussitôt on défiloit les échelles. Mais ils étoient souvent précipités du haut en bas.

Les Assiégeans se servoient aussi d'autres moyens pour emporter une Place. C'étoient la Harpe, ou Pont à cordes; l'Exostre, ou Pont à coulisses, & le Tolle-pont, ou Bascule.

La Harpe étoit une espèce de Pont levis, ainsi appelé de sa ressemblance avec l'Instrument de ce nom. Ce Pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la Tour, avoit comme la Harpe des cordes qui baïssaient sur le mur par le moyen des poulies, & aussitôt des Soldats sortoient de la Tour pour se jeter sur les remparts par ce passage.

L'*Exoftre* étoit ce même Pont dont on a parlé plus haut, qu'on pouffoit en avant du corps de la Tour sur la muraille.

Le *Iolléon* étoit une bascule faite avec deux grandes piéces de bois, l'une plantée bien avant en terre, & l'autre qui étoit plus longue, attachée en travers au sommet de la première, & dans un tel point d'équilibre qu'en abaissant une de ses extrémités l'autre s'élevoit. On attachoit à l'un des bouts de cette poutre une espèce de caisse d'osier ou de bois, où l'on mettoit une poignée de Soldats, & en abaissant l'autre bout on le élevoit, & on les portoit sur les murailles.

Aux Machines d'attaque dont on vient de parler, les Assiégés en oppofoient d'autres, qui étoient les *Ballistes*, les *Onagres*, les *Scorpions*, les *Arbalètes*, les *Fustibales*, les *Frondes* & les *Fléches*.

La *Balliste* se bandoit avec des cordes de nerfs, & plus elle étoit longue, plus elle pouffoit loin les traits sur-tout si elle étoit faite selon les proportions de l'Art & servie par d'habiles gens qui en avoient étudié auparavant la portée, elle perçoit tout ce qu'elle frapoit.

L'usage de l'*Onagre* étoit de jeter des pierres, & selon qu'il étoit grand, & que ses cordes de nerfs étoient grosses, il pouffoit des corps plus ou moins pesans mais avec une violence comparable à celle de la foudre. Ces deux Machines étoient les plus terribles de toute. Par rapport à l'*Onagre*, les masses qu'il lançoit étoient d'un poids à écraser non-seulement les hommes & les chevaux, mais à briser aussi les Machines des Ennemis.

Ce que les Anciens appelloient *Manubaliste*, s'étoit appelé auparavant *Scorpion*, parce que cette Machine avoit avec des dards minces & déliés. Le *Fustibale*, l'*Arbalète* & la *Fronde* étoient des Armes, dont même on n'a perdu l'usage parmi nous que depuis l'invention de la poudre; & plusieurs Peuples d'Orient s'en servent encore.

Pour résister aux Beliers & aux Faulx les Assiégés faisoient descendre avec des cordes des matelats, & des couvertures de laine le long de la muraille, aux endroits où le Belier battoit en brèche pour en amortir la violence. D'autres faisoient les Beliers avec des noix coulars, les tiroient obliquement du haut du mur avec la force de bras, & les renversoient avec leurs Tortues.

Plusieurs attachoit à des cordes un fer dentelé, fait en maniere de pince, qu'on appelloit *Loup*, avec lequel ils accrochoient le Belier, le renversoient, ou l'

pendoient , de façon qu'il ne pouvoit plus agir.

Quelquefois les Assiégés rouloient du haut des murs des colonnes & des masses de pierre ou de marbre sur des Beliers pour les rompre. Si malgré cela , le Belier avroit la muraille , & y faisoit brèche , ce qui arrivoit souvent , la seule ressource qui restoit aux Assiégés étoit de démolir les maisons , de construire un autre mur dedans , & de tâcher de faire périr les Ennemis sur le rempart , s'ils entreprenoient de forcer.

Pour mettre le feu aux Tours mobiles , les Assiégés faisoient une sortie avec des Troupes d'élite , & après avoir repoussé l'Ennemi , ils arrachotent les cuirs qui couvroient la Tour , & y mettoient le feu : mais si la Garnison n'osoit pas risquer une sortie , on lançoit avec de grandes Balistes des *Marteaux* ou des *Phalariques* , qui perçoient les peaux & les couvertures , & portoient le feu dans le bois.

Les *Marteaux* étoient une sorte de flèches ardentes , qui mettoient le feu par tout où elles pouvoient s'attacher.

La *Phalarique* étoit une espèce de lance armée , qu'on entortilloit d'étoupes pleines de soufre , de bitume , de résine , & d'huile incendiaire. Ce trait lancé par les Balistes perçoit les couvertures des Tours , s'attachoit au corps de la Machine , & la brûloit souvent.

On faisoit encore les momens que les Assiégeans n'étoient point sur leurs gardes , on descendoit avec des cordes des hommes qui portoient de la lumière dans des lanternes , & on les remontoit de même , après qu'ils avoient mis le feu aux Machines.

Les Assiégés pour n'être point commandés & écrasés par une Machine supérieure aux remparts , exhaussotent encore la partie du mur où la Tour s'efforçoit d'approcher , & cela se faisoit par une maçonnerie de pierre & de ciment , de terre détrempée ou de brique , ou enfin par une charpente.

Ces Tours redoutables cessoient de l'être dès qu'elles se trouvoient inférieures aux défenses qu'on leur opposoit. Mais souvent les Assiégeans renfermoient dans la grande Tour une autre petite Tour , qu'on ne voyoit pas , & que l'on faisoit monter avec des cordes & des poulies lorsqu'il en étoit tems. Elle s'élevoit tout d'un coup au-dessus des défenses , & les Soldats qui y étoient se jettoient dans la Place.

Quelquefois les Assiégés présentoient au devant d'une Tour qui s'avançoit , de très-longues poutres revêtues

de fer, pour l'éloigner des murailles. Au siège de Rhodes, dit Vegece, les Assiégeans ayant construit un Tour mobile supérieure de beaucoup & aux remparts & à toutes les Tours de la Place, un Ingénieur imagina un moyen de la rendre inutile.

Il ouvrit pendant la nuit une galerie souterraine (c'étoit la mine des Anciens) qui passoit par dessous le mur de la Place, & la poussa sous le chemin où la Tour devoit passer le lendemain pour approcher des murailles. Les Ennemis, qui ne soupçonnoient rien de l'artifice, conduisirent la Tour jusques sur l'endroit qui étoit miné. Le souterrain fondit aussi-tôt sous le poids de cette masse énorme, qui s'y enfonça de maniere qu'il ne fut pas possible de l'en retirer. On fut obligé de laisser là la Tour ce qui sauva la Place.

Il est parlé dans les siècles antérieurs, où toutes ces Machines étoient en usage, du cheval de bois rendu si célèbre par l'Ænéide de Virgile, & qui causa la prise de Troye. Ce n'étoit autre chose qu'un Belier. Ce Belier, la Baliste & la Catapulte, sur-tout cette dernière, avoient un aussi grand & plus surprenant effet que notre canon.

Le Feu Grégeois, dont depuis bien des siècles le secret a été perdu, ce feu inextinguible étoit plus terrible que celui du canon. Il se lançoit de loin avec des machines convenables, soit sur une Ville, pour la réduire en cendres, soit sur des Troupes pour les consumer.

Le canon cependant a fait disparoître toutes ces Machines. Il pourroit lui-même, dit un Auteur, disparoître à son tour, si on faisoit attention sur la bonté dont étoient les Machines de Guerre en usage avant l'invention des Armes à feu. Il en coûtoit peu tant pour les construire & pour les mettre en jeu, que pour les transporter. Elles se montoient & démontoient facilement.

Le canon est bien d'une autre dépense. Son gouvernement jette dans de grands embarras, dont il ne dédommage peut-être pas assez par son utilité. Mais M. de Fontenelle n'est pas de ce sentiment.

Ce qui rend la guerre plus courte & plus décisive, la rend aussi moins meurtrière: il a dû perir beaucoup plus d'hommes pendant la durée des longs Sièges dont l'Antiquité fait mention, qu'il n'en perit aujourd'hui dans nos Sièges, qui sont incomparablement plus courts.

MACHINES infernales. L'idée des *Machines in-*

nales est attribuée à la France ; mais l'invention en est pas nouvelle. Celui qui les mit le premier en usage fut Frederic Jambelli Ingénieur Italien, durant le siege qu'Alexandre de Parme mit devant Anvers. Le Prince d'Orange s'est servi d'une *Machino* infernale, pour bruler & bombarder le Havre. Les Anglois & les Hollandois eurent aussi dessein de ruiner Saint-Malo avec une *Machino* infernale. Le Vaisseau & la grosse bombe préparés pour ruiner le Port d'Alger sous le regne de Louis XIV. est la premiere de ces *Machines* qui ait été construite de notre tems, & qui paroît avoir donné l'idée aux Ennemis de la France de s'en servir dans les dernieres guerres de ce Prince, contre nos villes Maritimes.

M A D R I E R, est une grosse planche dont on ouvre ordinairement la bouche du petard, après qu'il est chargé, & qui s'applique avec le petard contre les portes, ou autres endroits que l'on veut briser. Il y a des *madriers* qui sont faits avec des planches plus longues que les *madriers* des petards, & qui sont revêtus de fer blanc, & chargés de terre, contre les feux d'artifices. Les Travailleurs les mettent sur les sapés & sur les logemens où il est besoin de se couvrir par en haut. Dans ces occasions, on se sert quelquefois de claie.

M A G A Z I N. Il y a deux sortes de *Magazins*, *Magazin* des Vivres, & *Magazin* d'Artillerie. Les premiers sont construits proche des remparts dans les lieux bas, à quelque distance les uns des autres, ils doivent avoir plusieurs étages, afin que les diverses especes de grains soient séparés les uns des autres, & avoir l'entrée & la sortie libre pour recevoir les grains, les envoyer aux moulins, & les distribuer pour en faire du pain.

Ces *Magazins* doivent être en plusieurs lieux, qui soient forts, voisins de l'Armée, & commodes pour y porter les provisions par eau, par charrois, & par bêtes de somme. Il seroit bon que celles-ci fussent doubles, afin que les unes arrivant au camp, les autres en repartissent pour aller recharger.

Il faut rattachir souvent les *Magazins* de nouvelles provisions, les pourvoir de moulins à vent, à eau, à bras & à bras, & de fours pour cuire le pain.

Une règle générale pour les *Magazins*, c'est de n'en jamais prendre d'humides ; car il faut craindre dans ceux qui paroissent les plus secs, & sur le moindre soupçon, ne point épargner d'acheter des planches, ou de prendre des fagots séchés au four pour mettre sous les

sacs. Il arrive de grandes pertes quand on n'a pas cette précaution, & l'on doit sçavoir que quand le grain & la farine ont souffert par l'humidité, ils perdent beaucoup de ce feu qui en est l'ame, particulièrement la farine, qui ne semble plus qu'une masse de terre.

Une chose qui sert encore beaucoup à la conservation des grains, c'est de tenir les *Magazins* fort nets, & d'avoir des inventions pour empêcher les pigeons, les souris, les calendres, & les autres insectes de leur faire du tort. Quand les fenêtres se peuvent fermer avec des jalousies, des lattes croisées, ou de bonnes toiles claires, les pigeons, & les moineaux ne peuvent entrer.

Le meilleur moyen pour détruire les souris, c'est, selon l'Auteur du *Munitionnaire des Armées de France*, de se servir de pots de terre vernis en dedans, hauts d'un pied ou environ, sur 9. ou 10. pouces de diamètre par l'ouverture, observant que le ventre soit plus large de 2. ou 3. pouces.

Ces pots doivent avoir des anses qui servent à les porter, & on y attache une bascule posée sur l'ouverture, au milieu d'une planche trouée en maniere de lunette, de la largeur d'une assiette de bois, laquelle y est attachée avec deux grosses épingles sans tête, ou fil d'archal, qui servent à faire la bascule, qu'on place juste au niveau du cadre, où il n'y doit avoir pour toute distance entre-deux que ce qu'il en faut pour le mouvement aisé de la bascule.

On met le lard, noix grillée, ou autre appas au milieu du rond, on verse de l'eau à demi, ou au tiers dans ces pots, & on les enfonce dans les tas de bled ou de farine jusqu'à la bouche, afin que les souris aillent de plein pied commodément à l'appas. Il s'y en prendra un grand nombre, sans autre soin que de griller l'appas de tems en tems, se servant toujours de celui qu'on verra le meilleur pour les attirer, & l'on change aussi l'eau quand il est nécessaire.

Les calendres font grand tort au grain en le perçant, & consommant le dedans: ces petits animaux multiplient beaucoup, & du moment qu'il y en a eu dans un *Magazin*, il est comme impossible de l'en garantir. On nomme cependant ainsi une certaine herbe, qui a la vertu de les mettre en fuite: Quant aux mittes & aux perforeilles qui se mettent dans la farine, elles y font peu de tort.

Le soin qu'on doit avoir des couvertures des *Magazins* est important. Il faut s'y promener dans les

ems de pluie pour] considerer où l'eau pourra tomber, & faire raccommoder les endroits au plutôt.

Les *Magazins* qui appartiennent au Roi sont réparés par les gens qui ont entrepris l'entretien des casernes & des *Magazins* de la Place ; mais ceux qui sont fournis aux Entrepreneurs par les Magistrats des Villes, sont réparés à leurs dépens.

Quoique les couvertures soient bonnes, la neige ne laisse pas de s'insinuer au travers des tuiles, de maniere que lorsqu'il en tombe, il est bon de faire un tour dans les *Magazins* au moins une fois par jour, pour enlever avant qu'elle puisse fondre. Quand il n'en tombe qu'en certains endroits, sans qu'on puisse l'éviter, on étend des sacs particulièrement sur les farines.

Les grains dans les *Mazazins* se placent de deux façons, enfachés & défachés. Les grains enfachés sont rangés en pile. Ils y doivent rester peu de tems. On les porte si l'on peut jusqu'à la voute, les plaçant des lieds par escaliers pour y monter commodément. Mais cela ne se pratique que sur un terrain ferme, ou sur de fortes voutes, prenant garde à bien assurer les piles.

Lorsque les sacs y doivent demeurer quelque tems, on ne les met que huit l'un sur l'autre au plus, pour qu'ils ne s'échauffent point, & on les change de situation tous les quinze jours en Été & tous les mois en hiver. Il faut qu'il y ait toujours une allée entre deux rangées de sacs pour passer une personne, afin qu'on puisse les visiter aisément.

Il y a des manieres de civieres roulantes en forme de brouettes, dont on peut se servir pour tous les mouvemens des sacs qu'il convient de faire dans les *Magazins*, outre la facilité & la diligence qu'on y trouve, c'est qu'on ne traîne point les sacs, ce qui les use beaucoup.

Un bled vieux peut rester six mois enfaché sans danger, en observant ce qu'on vient de dire ; mais un bled nouveau, qui a toujours de l'humidité, ne peut y rester qu'un mois au plus, encor pendant ce tems la, il faut changer les piles toutes les semaines, ensuite le délaacher, & le répandre à un pied de haut seulement, si on a de la place ; mais si on l'entasse à plus d'un pied & demi ou deux, il faut le remuer plus souvent à proportion de la hauteur, & les *Magazins* doivent toujours se trouver secs.

On étend les bleds & les farines pour l'ordinaire dans toute la longueur du *Magazin*. Mais à l'égard de la

largeur, on la règle toujours suivant le terrain, à 6. 12. 15. ou 18. pieds, afin que lorsqu'on n'a pas tenu un compte au juste des grains & des farines qu'on aura détachés, on puisse sçavoir en les toisant le nombre de sacs de 200 livres qu'il y aura dans chaque sac.

Quand on fait le remuage, on ne met point les bleds plus haut de deux pieds & demi, & les farines de trois pieds, & l'on doit observer de ne charger les plainchers, que suivant la force des bâtimens & la nécessité.

On crible les bleds extrêmement poudreux, graveleux, & remplis d'ivraie. Le criblage purge le grain de immondices qui gâtent la farine, lui donnant mauvais goût, & l'empêchant de rendre autant de pain qu'il feroit. On observe la même chose à l'égard des grains moisiss & germés qui peuvent arriver par les convois & qui pour l'ordinaire ne le sont qu'autour des sacs.

Il y a des bleds sujets à devenir vereux, soit par la qualité particulière qu'ils contractent dans de certaines années par l'intemperie de l'air ou autrement, soit par la charpente du *magazin* dont le bois ayant été coupé en mauvaise lune devient vermoulu, soit enfin parce que ces bleds étant battus d'abord après la moisson on les met avec trop de hauteur dans le *Magazin*. Lorsqu'un bled est vereux ou calendré, il faut l'envoyer au moulin, il n'y a que ce remède.

Quand il arrive des bleds mouillés par un convoi, on les défache aussi-tôt dans un *magazin* qu'on réserve exprès pour ces accidens, on les remuë souvent, & à l'égard aux saisons, & on ne les étend qu'à un pied & demi de haut au plus. On doit tourner souvent le bled en Juin & en Juillet, lorsque la moisson est en fleur, car le bled comme le vin travaille dans leur saison, & les farines & les avoines de même.

On a des *magazins* à part pour le méteil. Le méteil de la munition est moitié froment, & moitié seigle. Mais il faut que le grain de seigle soit très-bon: autrement on doit mettre deux tiers de froment, & un tiers de seigle. Les méteils sont maigres quand il n'y a pas assez de froment. On doit les améliorer avant que de les donner à la meule.

On choisit des *magazins* pour les farines comme pour les grains, & l'on s'y comporte de même, à l'exception qu'on ne remuë jamais les farines lorsqu'il fait du vent. On garnit les fenêtres de ces *magazins* de toiles ou de vieux sacs, afin que le vent n'y fasse point de tort & on ne les ouvre que dans le beau tems. Les farines

puillées pendant un convoi doivent être données aux boulangers de la Munition pour être consommées au pitôt.

S'il n'y a point de travail établi, on les défache; mais auparavant on les laisse reposer pendant un jour ou deux, afin que celle qui est detrempee, s'attache aux sacs, de maniere qu'en les vidant elle ne puisse tomber avec la sèche, parce qu'elle pourroit l'aigrir. On retourne ensuite les sacs, on les secoue, on les étale sur une grande toile faite expres, & mise dans le bout du *magazin*, sur laquelle cette farine doit être endue & remuée souvent, afin qu'elle sèche promptement; & à mesure qu'elle sèche, on doit en écraser les morceaux ou grumeaux, par ce soin il n'y a rien de perdu, ni de gâté.

Il n'y a point de grain qui ait un plus grand principe de chaleur que le bled, & cela se connoît lorsqu'il est converti en farine. Si pendant l'Eté on laisse des sacs de pile les uns sur les autres l'espace de quinze jours seulement, le feu s'y prend d'une si grande force, qu'il est impossible de tenir la main entre les sacs, & souvent on les trouve brulés, & la farine pétrifiée en trois semaines. Voilà la perte que les Commis négligens causent aux Entrepreneurs.

Lorsqu'on reçoit des farines de cette maniere, on les défache, on les crible pour en tirer les mottes, qui sont dures comme la pierre; on les écrase avec de petits maillets, après avoir ôté les morceaux bruns & pourris, qu'on nomme *marrons*; ensuite on les mêle avec de bonne farine de pur froment, pour les rendre propres d'être employées. L'expérience fait connoître qu'une farine ne prend jamais l'eau deux fois; mais quand elle est jointe avec de la meilleure, elle se trouve en état de foisonner.

Ces farines doivent être remuées de dix jours en dix jours pendant un mois; & celles qui viennent du moulin doivent être défachées pour leur faire perdre leur chaleur, & remuées tous les quatre à cinq jours pendant trois semaines, ensuite on les enfache; on met les sacs sur le cul pour leur donner de l'air, on ouvre gueule, & si l'on veut on passe un gros bâton rond poli à travers la farine, qui laisse son trou du haut en bas.

Les *magazins* d'Artillerie doivent être dans les lieux secs, & plus resserrés, particulièrement la chambre où l'on doit mettre les fabriques de poudre; car le poudre ne doit pas être répandue à terre comme du

blé, non-seulement parce qu'elle s'amolliroit, mais parce que tout son nitre s'évaporerait, & qu'elle perdrait toute sa force. Les *Magazins* d'Artillerie sont en la puissance du Gouverneur d'une Place.

Il y a dans ces *Magazins* quantité de sales, avec plusieurs ateliers, pour y suspendre les corselets, cuirassés, hallebardes, &c. car pour les mousquets, carabines, fusils & pistolets, ils se rangent les uns sur les autres. Les sales où l'on met les cordages, mâches, toiles cirées, cuivre, étain, plomb, & tous les autres ustensiles qui servent pour l'attaque & pour la défense des Places, doivent être entre les sales-d'armes, & celles des jeux d'artifices où l'on renferme les bombes, grenades, petards & toute composition pour le feu.

On met les balles à canon dans les cours, toutes celles de même calibre ensemble, séparées les unes des autres par de petites murailles, sur lesquelles on peut écrire le nom du calibre pour éviter la confusion.

Quand les Arsenaux sont grands & commodes, on y fait les poudres. Mais leur principal usage est d'y fonder l'Artillerie, d'y forger toute la ferrure, aussi-bien que d'y faire des affûts.

Les *Gardes-Magazins* tiennent un contrôle de ce qui est dans l'Arsenal dont on leur confie la garde; ils ont soin que rien ne s'y gâte, & qu'aucune personne inconnue n'entre & ne viiite les Arsenaux.

On garde un grand ordre & un grand arrangement dans les *Magazins* d'Artillerie, parce qu'outre qu'il en arriveroit de terribles accidens, on ne pourroit qu'avec peine reconnoître les munitions, quand il faut s'en servir dans les Places, ou les transporter ailleurs.

Les *Magazins* à poudre sont construits de la manière qui suit :

Les planchers ou aires sont garnis dessous entre les solives de 8. pouces au moins de charbon, le dessus de bonnes planches bien jointes, & bien chevillées de bois.

Le contour des murailles, particulièrement si elle sont nouvellement faites, doit être lambrissé & revêtu jusqu'à la naissance du ceintre, en sorte que l'humidité ne puisse pénétrer, ni dessus, ni par les côtés.

Chaque chantier doit être fait d'autant de poutrelles de bois de chêne de 12. pieds de long, & de 8. à 9. pouces d'écarrissage qu'il en convient pour la longueur du *Magazin*, en les doublant pour la solide assise de tonnes.

Il est exhaussé de 8. pouces du plancher, observant de caler le chantier de 6. pieds en 6. pieds, en sorte que les poutrelles ne souffrent point sous le poids des mines de poudre, qu'on engerbe de quatre de hauteur et plus.

On doit laisser dans le milieu du *Magazin*, & aux deux extrémités 4. pieds d'espace pour les mouvemens qu'il convient y faire, & 1. pied & demi, non-seulement pour les lambris du contour, & le rang de poutrelles qui l'approche, mais entre tous les autres, s'il est possible, en sorte qu'on puisse passer en chaque rang.

Chaque *Magazin* régulier a à chaque extrémité une fenêtre dans l'épaisseur du mur, chacune a deux vantaux, un dans œuvre, & l'autre dehors, Celui-ci est de madriers de 2. ou 3. pouces d'épais couvert de fer en taule, bien joint, fermant en dedans par deux gros verrous. L'autre n'est que de madriers de 2. pouces, & se ferme comme celui des dedans, mais n'est point couvert de fer.

Deux échelles sont nécessaires dans chaque pareil *Magazin* pour les fenêtres qu'il faut ouvrir, soit pour les mouvemens, soit pendant six ou sept heures des beaux jours qu'il fait aux mois de Juin, Juillet & Août, rien ne contribuant davantage à la conservation des poudres.

Outre la sentinelle ordinaire qui est toujours un Facionnaire sans méche, qui est mise à la porte des *Magazins* à poudre, il y en a une seconde derrière les *Magazins* sur le rempart, lorsque l'on ouvre les fenêtres.

Il y a deux portes à chaque *Magazin*. La première est de madriers à l'ordinaire de bon bois de chêne fort sec, aussi-bien que les vantaux. Elle est couverte de fer en taule bien joint & bien cloué. Cette première porte n'a qu'une serrure. La seconde qui est de madriers de même épaisseur de 2. à 3. pouces en a deux. Elle est fenduë, & s'ouvre en deux en dedans le *Magazin*. Ces trois serrures ont chacune leur clef. Il y en a même quatre quelquefois. Une pour le Gouverneur, la seconde pour le Commandant de l'Artillerie, la troisième pour le Contrôleur, quand il s'en trouve un de résidence, & la quatrième pour le Garde.

La bonne situation d'un *Magazin* à poudre doit être dans un lieu écarté des maisons ou corps de casernes, & avoir pour aspect le Midi ou le Levant au moins.

Les voutes, pour être à l'épreuve des bombes ordinaires, doivent être de 3. pieds d'épais de maçonnerie

& de 5. de terre dessus , quand les *magazins* se trouvent dans des souterrains , autrement ces 3. pieds de maçonnerie suffisent avec le comble à l'ordinaire ; mais pour résister aux bombes de 500. on leur donne une bien plus grande épaisseur.

Il y a peu de *Magazins* dans le Royaume , où toutes ces précautions ne soient observées , autant que les lieux le peuvent permettre.

Outre les *Magazins* principaux , il doit y avoir encore un petit *Magazin* appelé d'*entrepôt* , pour servir aux distributions journalières , afin de n'être point obligé d'ouvrir toujours les grands *Magazins*.

M A H O N N E , est une Galeasse des Turcs. *Voyez* **G A L E A S S E**.

M A I L L E T : les François se sont servi de cette arme dans les combats,

En 1351. à la bataille des Trente , si fameuse dans l'Histoire de Bretagne , ainsi nommée du nombre des Combattans , qui étoient trente de chaque côté , les uns du parti de Charles de Blois , & du Roi de France , & les autres du parti du Comte de Montfort & du Roi d'Angleterre , on se servit du maillet.

La populace de Paris sous Charles VI. força l'Arse-
nal , & en tira quantité de *maillets* dont ils s'armerent pour assommer les Commis des Douanes , ce qui leur fit donner le nom de *Maillotins*.

Du tems de Louis XII. les Archers Anglois avoient encore des *maillets* pour armes.

Enfin outre l'épée & la lance , les Chevaliers & les Ecuyers se servoient à leur fantaisie de toutes sortes d'instrumens pour armes.

M A I N armée : on dit , Entrer à *main armée* dans un Pays ; c'est-à-dire , y entrer par force avec des gens de guerre.

M A I N - C H A U D E , jouer à la *main-chaude* , terme de Marine : c'est un divertissement des gens de l'Equipage , qui se mettent dix ou douze ensemble , & en prennent un au fort , qui est obligé de se pencher , & d'appuyer la tête contre le grand mât , mettant sur le dos une de ses mains ouverte. Ses compagnons viennent par derriere , l'un après l'autre , fraper de toute leur force du plat de la main sur la sienne , & continuent jusqu'à ce qu'il ait deviné celui qui l'a frapé , & pour lors celui-là se met à la place du premier.

M A J O R , est un Officier considérable , qui a autant de différentes prérogatives attachées à sa Charge , qu'il y a de différentes sortes de *Majors* dans le Service.

ya *Major* Général d'une Armée, *Major* de chaque Brigade d'une Armée, soit de Cavalerie, soit d'Infanterie, *Major* d'un Régiment de Cavalerie, *Major* d'un Régiment d'Infanterie, *Major* d'une Place de guerre, & *Major* des quatre Compagnies des Gardes du Corps. **M A J O R**-Général de l'Armée, est un Officier qui s'occupe & concerte avec les autres *Majors* de l'Armée, les Troupes qui doivent monter les gardes, celles qui doivent aller en parti, composer les détachemens, ou escorter les convois. Ses fonctions exigent un exercice continu, parce qu'il est obligé de veiller à tous les événemens d'une Armée. Il a entrée à toute heure chez le Général, & est logé près de son quartier. Tous les soirs il va prendre l'ordre du Général; il écrit ce qu'il ordonne sur des tablettes, afin de n'y rien changer, il le donne ensuite à chaque *Major* de Brigade, afin qu'il règle les gardes, les convois, les partis & les détachemens.

Il tient un état de chaque Brigade, de chaque Régiment en particulier, & un Rôle de tous les Officiers Généraux, Mestres-de-Camp, Colonels & Majors, suivant leur ancienneté, & le rang de leur Régiment. Le jour du combat il reçoit du Général le plan de son Armée, la disposition de la Cavalerie, de l'Infanterie, de l'Artillerie, & l'ordre que toutes les Troupes doivent tenir. Il se trouve tous les matins à la tête du Camp, pour voir monter & descendre les gardes. Il y a chez lui un Sergent d'Ordonnance par chaque Brigade, pour porter les ordres quand il survient quelque chose de nouveau. Dans un siège il avertit les Corps qui doivent monter la tranchée, fournit les Travailleurs, les Faiseurs de gabions, &c. Le *Major* des Gardes Françaises, quand ce Régiment est dans une Armée, est de droit *Major* Général. En son absence le *Major* du plus ancien Régiment en fait la fonction. Cette Charge ne donne point de rang parmi les Officiers Généraux; mais celui qui la possède a toujours quelque grade, soit de Brigadier, de Maréchal de Camp, ou de Lieutenant Général.

M A J O R-Général de l'Infanterie Française: cette Charge a été créée sous François I. en 1515, alors on lui donnoit le titre de Sergent-Major, ce qui revient au même.

M A J O R de Brigade fait dans les Régimens de sa Brigade le même détail que le Major-Général fait dans toute l'Armée. Il tient un rôle des Régimens de sa Brigade, des Commandans, des Majors, Aides-Majors,

& des autres Officiers. Il doit connoître le fort & la force de chaque Regiment, & son ancienneté. Il reçoit l'ordre du *Major*-Général, & le donne aux *Majors* & *Aides-Majors* de chaque Regiment. Il leur donne une heure & un rendez-vous à la tête des Brigades où ils ont soin de le venir recevoir, pour le conduire au *Major*-Général. Cette Charge a peu d'appointemens & ce n'est qu'une marque de distinction.

MAJOR d'un Regiment de Cavalerie : sa fonction est de faire les logemens, de poser, & de relever les Gardes, de faire les detachemens, d'aller prendre l'ordre du *Major* de Brigade, de le porter au Commandant, de le donner aux *Maréchaux* des Logis des Compagnies.

MAJOR-Général des Dragons : sa fonction est de donner l'ordre aux *Majors* de Brigades de ce Corps, comme ceux-ci le donnent aux *Majors* particuliers des Regimens.

Il n'y a point d'autre *Major*-Général des Dragons, que le plus ancien *Major*, qui fait cette fonction. Il ne prend le mot que du Général, & envoie seulement chercher le détail chez le *Maréchal* des Logis de la Cavalerie, dont il se prétend néanmoins indépendant. C'est une contestation qui n'a point encore été décidée.

MAJOR d'un Regiment d'Infanterie : les *Majors* des Regimens d'Infanterie, qui sont appellés *Sergens-majors* dans leurs Brevets, n'ont point de Compagnie, parce qu'ils sont chargés d'un trop grand détail, & qu'ils pourroient avoir trop d'attention pour leur Compagnie, & détourner à leur profit particulier ce qui regarde le Regiment en général.

Les fonctions d'un *Major* consistent à aller prendre tous les soirs l'ordre de celui qui commande. Quand le Regiment est en corps d'Armée, il le va prendre du *Major*-Général, des *Majors* de Brigade, & le rapporte ensuite au Colonel, au Lieutenant-Colonel, & aux *Sergens*, qu'il assemble ; il fait les detachemens pour les escortes des convois, pour les gardes & pour les partis ; il se trouve aux rendez-vous pour les recevoir & les faire marcher ; il donne l'ordre de la marche à l'heure du départ ; il avertit les Capitaines, fait sortir les drapeaux du quartier, dresse le Bataillon, & le fait marcher ; il fait aussi le logement du Regiment.

Si c'est en campagne, en corps d'Armée, il distribue à chaque Compagnie le terrain qui lui est destiné, fait poser les armes des Soldats en faisceaux, & poste la

garde à la tête du Bataillon. Si le Régiment loge seul dans un quartier, le *Major* se retranche ou se barricade avec des chariots, pose des corps de garde autour du logement, & des Sentinelles dans tous les lieux par où l'on pourroit en approcher; il en doit mettre pour plus grande sûreté hors des retranchemens.

Quand on donne l'alarme au Camp, le *Major* doit se rendre à la place-d'arme du Régiment, y faire prendre diligemment les armes aux Soldats, former son Bataillon, & envoyer avertir le Colonel, & le Général de tout ce qui se passe, afin qu'il prenne ses mesures.

Aucune Compagnie ne doit entrer, ni sortir de son poste, sans la permission du *Major*.

Le *Major* tient un rôle des Officiers & des Compagnies; il va chez le Trésorier recevoir l'argent; il le distribue aux Capitaines; il fait l'inventaire de l'équipage des Officiers après leur mort, & il le fait vendre à l'encan au son du Tambour. Il en a le sou pour livre, & l'épée, l'esponton & le hausse-col lui appartiennent.

Les *Majors* des Régimens sont aussi chargés à l'Armée de la distribution du pain, & ils étudient les moyens d'éviter la confusion dans tout ce qui en dépend.

Ceux qui ont le plus d'ordre font distribuer le pain à leur Troupe, Compagnie par Compagnie, ce que le Commis du Parc leur accorde, quoiqu'il ne soit obligé de payer un Régiment que tout à la fois; par exemple, 6000. rations, s'il doit en recevoir autant par la revue pour quatre jours; mais aussi ce seroit plus de peine aux Officiers pour repartir une si grande quantité.

D'un autre côté, les *Majors* des Régimens voulant soulager les Commis du Parc dans cette occasion, lui apportent leurs billets de distribution tout fait, & même il y a des Régimens qui en ont d'imprimés, afin d'avoir plutôt fait quand il n'y a que les quantités à remplir.

Après que l'ordre pour toucher le pain est compté au bas de l'état, le *Major* donne en échange son reçu au Commis, mais il prend bien garde de ne pas mettre le nombre des rations en chiffre, il faut qu'il soit écrit tout au long, & sans rature: s'il arrive qu'il soit obligé d'en faire, il l'approuve à côté. Jamais il ne manque de donner de reçu: cet acte de bonne-foi ne doit point se remettre, sous quelque prétexte que ce soit.

Les *Majors* les plus soigneux comptent avec le Com-

mis tous les mois, & retirent leurs billets particuliers pour en faire un général. Ce compte sert à tout événement : il met l'affaire en règle, & un Régiment quand il a fait son décompte, se trouve en état de quitter l'Armée, & d'aller dans une autre Province, en cas qu'il reçoive un ordre.

Dans le Conseil de guerre, il donne ses conclusions comme Procureur du Roi. Le jour d'une bataille, le *Major* est à cheval, & se trouve tantôt à la queue, tantôt à la tête, pour faire exécuter les ordres qu'il reçoit. Il a la paye de Capitaine, sans les revenans-bons de son Emploi.

La Charge de *Major* étoit dans les Bandes, ce qu'elle est aujourd'hui dans les Régimens. Il y avoit des Bandes quelquefois aussi nombreuses qu'un Bataillon d'Infanterie.

Sous Henri II. les *Majors* avoient intendance sur plusieurs Compagnies, & n'avoient point aussi de Compagnie particulière, afin de se donner tout entiers au détail dont ils étoient chargés.

Il y a eu des *Majors* avant ce tems-là, mais sous d'autres noms, parce qu'on ne pouvoit s'en passer pour le règlement & la subsistance des Corps.

M A J O R d'une Place de guerre, est le troisième Officier qui y commande en l'absence du Gouverneur & du Lieutenant de Roi, quand il est le plus ancien Officier, ou qu'il a une Commission expresse pour y commander. La fonction d'un *Major* de Place est de faire monter la garde, de tirer les postes, les rondes, de régler les Sentinelles, d'aller prendre l'ordre, de le distribuer aux Maréchaux des Logis & aux Sergens de la garnison, de faire la ronde-majore, de visiter les corps de garde, les escouades, les armes des Soldats, de distribuer les munitions, de faire ouvrir & fermer les portes, de rendre tous les jours compte au Gouverneur de tout ce qui s'est fait dans la Place.

C'est lui encore qui signe les Extraits des revues de Commissaire avec le Gouverneur de la Place : & dans les Conseils de guerre assemblés pour le Jugement des Soldats criminels, les *Majors* des Places donnent des conclusions préférablement & à l'exclusion des *Majors* des Régimens qui se trouvent dans les mêmes Places.

M A J O R des quatre Compagnies des Gardes du Corps, est un Officier considérable, qui est reçu Lieutenant dans les mêmes Compagnies, & qui a droit d'ancienneté sur les Lieutenans reçus après lui. *Voyez* **G A R D E S** du Corps.

MAJORDOME, est un Officier de Galeres qui a soin des Vvres.

MAISON du Roi. Ce n'est que sous Louis XIV. qu'on a parlé de la Maison du Roi, comme d'un Corps séparé dans les Troupes ; & on entend par la Maison du Roi les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux Legers, les Mousquetaires, la Gendarmerie, les Grenadiers à cheval, les Régimens des Gardes Françaises & Suisses, & les cent Suisses.

Je parle dans son lieu des Troupes qui composent la Maison du Roi. L'Auteur du Commentaire sur les Enseignes me fournit les moyens d'en donner l'origine. Chaque Roi qui instituait une nouvelle Milice, pour la mettre en considération, ne se contentoit pas d'avoir une Compagnie dont il restoit Capitaine, il mettoit cette même Compagnie dans la Garde.

Quand la nouvelle Gendarmerie parut, Charles VII. mit presqu'aussi tôt dans la Garde les deux Compagnies de cette Milice, dont il s'étoit réservé d'être Capitaine ; & par un autre arrangement fait par le même Prince, une autre Milice, dite des *Chevaux-Legers*, ayant paru, deux Compagnies de cette Milice augmentèrent la Garde Royale, sous les noms d'*Archers François du Corps*, & d'*Archers Ecoissois aussi du Corps*.

Henri IV. ayant mis une Compagnie de Gendarmes dans la Garde, en mit aussi une de Chevaux-Legers. Sous le même Roi, la Milice des Carabins s'étant augmentée. Louis XIII. ne manqua pas de mettre une Compagnie de cette Milice dans la Garde. Les Carabins de la Garde sont devenus Mousquetaires, & subsistent encore sous ce dernier nom.

La Milice des Dragons n'a point fourni de Gardes aux Rois, parce qu'elle est trop semblable à celle des Carabins. Aussi les Mousquetaires sont-ils regardés comme les Dragons de la *Maison* du Roi.

Ce n'est pas dans les Milices seules de Cavalerie que les Rois se sont choisis des Gardes. Ils en ont pris dans les Milices d'Infanterie. L'Infanterie Française a fourni les Grenadiers à cheval, qui sont joints à la Maison du Roi à l'Armée. Elle a aussi fourni le Régiment des Gardes à pied, & l'Infanterie Suisse a aussi fourni, outre un Régiment des Gardes à pied, une Compagnie de cent Hallebardiers, qui ont titre de Gardes du Corps.

MAITRE. Voyez CAVALIER.

MAITRE ou **PATRON**, d'un Vaisseau, est un Officier de Marine qui commande tout l'Equipe

& toute la manœuvre, mais qui a l'œil particulièrement sur la manœuvre du grand mât & de l'artimon.

MAITRE d'Equipage est un Officier choisi parmi les Matelots les plus expérimentés, & établi dans chaque Arsenal & dans chaque Flotte, pour avoir le soin de l'équipement, de l'armement & du desarmement des Vaisseaux.

MAITRE de Hache est un Maître Charpentier du Vaisseau, qui doit être intelligent dans les constructions, gabarits, & radoub des Vaisseaux.

MAITRE-VALET sur les Vaisseaux, est un homme de l'Equipage qui a soin de distribuer les provisions de bouche. L'écouille où il se poste, est entre le grand mât & l'artimon.

MALES ou **FEMELLES** : ce sont les peintures & les gonds ou charnières qui entrent réciproquement l'une dans l'autre, pour tenir le gouvernail suspendu à l'étambord, & lui donner le mouvement.

MANCHE d'un Bataillon : ce mot signifioit autrefois un petit Corps de 40. ou de 60. hommes, qui selon les anciens ordres des Bataillons, étoient tirés du corps d'un Bataillon & mis en deux files, sur chacune des encognures ou des angles des mêmes Bataillons ; de sorte qu'un Bataillon avoit quatre *manches*, & chaque *manche* étoit couverte & défendue par un peloton ; chaque peloton de soixante-quatre ou de quatre-vingt-un hommes, rangés en quarré. Aujourd'hui le mot de *manche* signifie les ailes d'un Bataillon, qui dans le tems que les piqués étoient en usage, avoient au centre des Piquiers. Ainsi il y a *manche* de main droite, & *manche* de main gauche, chacune desquelles se divise en demi-*manche*, en quart de *manche*, & en demi-quart de *manche*.

Un Bataillon peut défilier par *manche*, par demi-*manche*, & par toutes ces autres divisions.

Le terme de *manche* a sans doute été mis en usage pour désigner plusieurs petits Corps, qui quoique joints ensemble (les Soldats des uns touchant les Soldats des autres) peuvent néanmoins se séparer tout à coup par des évolutions subites, qui font qu'un de ces petits Corps peut agir, sans que les autres s'ébranlent, chacun d'eux pouvant se mouvoir sur un plan particulier, pendant que la Troupe qu'ils composent ne changera point de forme, si l'on veut.

Les Grecs & les Romains ont dû avoir quelque terme synonyme au nôtre de *manche*, pour désigner aussi les petites portions accidentelles ; à quoi ils réduisoient

es uns leur Phalange , & les autres leur Légion , quand étoit question de faire faire à ces gros Corps de semblables évolutions , que nous faisons opérer à nos Bataillons divisés par *manches*.

M A N C H E d'outil c'est un morceau de bois d'une longueur & grosseur proportionnées , qui entrent dans la douille , ou ouverture d'un outil , & qui est attaché avec des clous au travers de ce qui s'appelle de l'œil de l'outil. Il y en a de différentes sortes.

M A N C H E à eau , terme de marine , c'est un long tuyau de cuir fait comme une manche ouverte par les deux bouts , ou comme une maugere , & dont on se sert dans le fond de cale pour faire couler & transporter l'eau ou les liqueurs d'une futaille à l'autre. Ce qui se fait en appliquant une des ouvertures de la manche sur la futaille vuide , & l'autre ouverture sur la futaille pleine où l'on a mis une pompe qui fait monter l'eau. On en agit ainsi pour conserver l'estive & l'arrimage d'un Vaisseau , lorsque le fond de cale est plus chargé en un endroit qu'en l'autre.

M A N I F E S T E est une explication des motifs qu'un Prince a de déclarer la Guerre à un autre & dont il veut bien instruire ses sujets , pour faire voir le bon droit qu'il a de déclarer la guerre.

M A N Œ U V R E : les *Manœuvres* de Guerre sont infinies. Pour faire prendre aux nouveaux Soldats une idée des *manœuvres* de guerre , les anciens Romains , dit Vegece , avoient établi un usage , qui s'observa constamment , & qui fut confirmé par les Ordonnances d'Auguste & d'Adrien.

C'étoit de mener trois fois le mois les Troupes , tant Cavalerie , qu'infanterie , à la *promenade* , c'est le terme propre. On obligeoit les Fantassins d'aller à dix milles de leur Camp , marchant en rang , & de revenir de même , mais en changeant quelquefois de pas , de sorte qu'une partie du chemin se fit comme en courant.

La même loi étoit pour les Cavaliers armés & divisés par Turmes , ils faisoient autant de chemin en exécutant différens mouvemens de Cavalerie. Tantôt ils faisoient semblant de poursuivre l'Ennemi , tantôt ils plioient pour retourner à la charge avec plus d'impétuosité.

Ce n'étoit point seulement en rase campagne qu'on faisoit *promener* les Cavaliers & les Fantassins. On les menoit aussi dans des lieux inégaux & difficiles où il y avoit à monter & à descendre , afin de les préparer à

tous les événemens , & de les former à toutes les manœuvres que la situation du terrain peut exiger.

Cette *manœuvre* n'a point été en usage parmi nous. Et aujourd'hui pour apprendre au soldat à *manœuvrer*, on ne lui fait faire autre chose que l'exercice. Les évolutions , la marche des Troupes contre l'Ennemi , leur attaque , leur défense , voilà en général les manœuvres de guerre.

On dit d'une Armée ou d'un Corps de Troupe , que sa *manœuvre* a été belle , pour dire qu'on a bien agi. La même chose se dit d'un General , ou d'un Officier qui a eu la conduite d'une entreprise , petite ou grande , tel & tel à bien *manœuvré* , à tel passage , à tel endroit : mais tel & tel à mal *manœuvré* à la défense , ou à l'attaque de tel Poste.

Ce mot *manœuvre* vient du Latin *manus opus* , ouvrage de main ,

M A N Œ U V R E en terme de marine , ne signifie pas seulement tout le cordage , qui sert à tenir les mâts dans leur assiette & à gouverner les vergues , les voiles , & l'ancre , mais il signifie aussi l'usage & le service de ces cordages , & le travail du Matelot.

Il y a des gens qui ne veulent pas que les cables , & les hanzières soient comprises sous le mot de *manœuvres* , & qui soutiennent que ce mot est affecté au Funin qui sert dans le Vaisseau , & non pas à celui qui sert au-dehors , comme la hanzière , & le cable. Cependant quand on parle de biter le *cable* , on dit que c'est une *manœuvre* , qui se fait sous le pont.

M A N Œ U V R E de revers , voyez **R E V E R S**.

M A N Œ U V R E de hune , ou guinderesse est un cordage amaré au grand mâst de hune , afin d'issir & d'amener ce mâst par la force du cabestan , lorsque le gros tems y oblige.

M A N Œ U V R E R , c'est gouverner & faire agir les cordages.

M A N Œ U V R E S coulantes ou courantes , & *manœuvres* dormantes. Les *manœuvres* courantes sont les cordages , qu'on *manœuvre* à tout moment , comme les bras , les écoutes , les boulines , les cargues , les coziets , & leurs semblables. Les *manœuvres* dormantes sont celles qu'on *manœuvre* plus rarement , comme les érays , les haubans , l'itacle , les gallaubans , & leurs semblables.

M A N Œ U V R I E R est celui qui entend bien la *manœuvre*. On dit d'un brave Officier de marine , qu'il

excellente pas seulement pour le commandement, mais qu'il est encore un des meilleurs *Manœuvriers* qui sient sur mer.

MANIPULE, division constante d'une Légion romaine, prenoit son nom de son Enseigne, qui étoit étoffe & pendoit. C'est cette forme qui distinguoit le manipule Enseigne, d'avec l'Enseigne principale de chaque Légion, qui étoit un aigle massif.

MANTELETS: les *Mantelets* propres aux Sapeurs sont des machines roulantes, qui ne conviennent qu'à la sape. Pour faire des *mantelets*, on cherche des roulettes de charrues à la campagne, auxquelles on met un essieu de 4 à 5. pouces de diamètre, sur 4. à 5. pieds de long entre les moyeux. Au moyen de ces roulettes on assemble une queue fourchue de 7. à 8. pieds long à tenons & mortaises, dont les bouts sont enfoncés dans des entailles sur l'essieu par des chevilles ou des clous qui les tiennent fermes. Les deux bouts inversés sur l'essieu passent au travers du mantelet, qui est un assemblage de madriers de 2. pieds 8. pouces de haut, sur 4. de large penchant un peu sur l'essieu du côté de la queue, pour l'empêcher de culbuter en avant.

Les madriers qui composent les *mantelets*, sont gougnés l'un à l'autre, & tenus ensemble par deux traverses de 4. pouces de large & 2. d'épais, auxquelles ils sont cloués & chevillés, & tout le corps du mantelet appuyé sur une ou deux contre-fiches assemblées dans les traverses du *mantelet*, par un bout d'une part, & sur la queue de même de l'autre, auxquelles elles sont fortement chevillées.

Comme le transport en est incommode à cause de sa figure & de sa pesanteur, après que toutes les pièces ont été préparées & présentées l'une à l'autre, le mieux est de les marquer, de les faire porter toutes montées à la tête des sapeurs, & de les y faire monter, ce qui donne bien moins d'embarras.

MANTURES, terme de marine, sont des coups de mer, & des agitations de houles.

MANUELLE du Gouvernail est la pièce de bois, que le Timonier tient à la main, & qui par le moyen du gouffet répond à la barre, & fait jouer le Gouvernail.

MANUFACTURES d'Armes; il y a trois Manufactures Royales d'Armes, établies pour le service: l'une à Maubeuge, l'autre à Charleville & Nourzon, & la troisième à S. Etienne en Forêt. Les Entrepre-

neurs , & les Ouvriers font sous les ordres du Directeur general des Manufactures d'armes , & sous la conduite des Inspecteurs d'Artillerie , nommés par le Grand-Maitre , & des Contrôleurs nommés par le Ministre de la guerre.

M A R A B O U T ou Mezzabout , est une voile de Galere , qui ne s'appareille que de gros tems.

M A R A U D E est le vol que fait un Soldat chez les Paysans. La *maraude* est défendue , & tout Soldat pris en *maraude* est puni de mort.

M A R A U D E U R est un Soldat qui s'échape du Camp , armé ou non armé pour aller piller. Il est puni de mort. Cela s'appelle aller en *maraude* , ou à la petite guerre. Tout Soldat trouvé hors des Gardes , à la rigueur des ordonnances est pendu.

M A R C , espece de poids qui sert à peser les choses précieuses , ou qui sont en petit volume Il est fait de cuivre & est subdivisé en plusieurs petits poids qui s'enchassent l'un dans l'autre & qui vont toujours en diminuant de la moitié.

En France les Orfèvres & Joualiers ne comptent le *marc* que de huit onces , mais pour les grosses marchandises & pour les munitions il est de 16. onces à la livre.

Il doit y avoir des poids de *marc* avec des balances dans tous les magasins des Places , aux lieux où le poids de table est en usage. On réduit le poids de table au poids de *marc* , tant en recevant , qu'en délivrant les munitions.

M A R C H A N D S : il y a des *Marchands* de toutes sortes d'especes qui suivent les Armees , & qui doivent être protégés dans le Camp , à cause des menus besoins dont ils les soulagent. On pourvoit à leur sureté , tant pour joindre l'Armée , que dans les marches , c'est un loin du Prevôt & du Vaguemestre.

M A R C H E des Troupes. Il faut considérer dans la *marche* le lieu , le tems , le soupçon , le dessein. Les lieux sont ferrés ou découverts , escarpés ou propres aux embuscades , unis ou pleins de montagnes , avec un ou plusieurs chemins de terrain mou ou ferme pour l'Artillerie , traversés de haies , de bois , de rivières , de marais , ou sans passages.

La marche est bien ordonnée , quand elle est réglée sur le chemin qu'on a à faire , sur le tems qu'on a pour le faire , que les Troupes sont bien distinguées par Bataillons , par Escadrons , Artillerie & Bagage , & qu'on a exactement calculé combien d'hommes ,

de

chevaux & de charrettes peuvent passer de front. Un Cavalier occupe 5. pieds de front & 8. de hauteur ; un Fantassin 3. de front & 5. de hauteur. On ordonne le front de la marche plus ou moins par colonnes, Brigades, par Régimens ou par Escadrons, conformément à la longueur & à la largeur des chemins.

En pays serré on fait différens Corps pour marcher l'un derrière l'autre & loger séparément : ou bien on ordonne les Campagnes pour la *marche* des Troupes, & dès que l'Artillerie est sur les grands chemins avec des gardes d'Infanterie acôté, & de la Cavalerie en avant sur les ailes.

On envoie devant pour découvrir pour se saisir des défilés, des bois, des passages, pour se planter devant le poste des ennemis, auprès duquel on doit passer, & de le tenir comme bloqué, jusqu'à ce que toute l'armée soit passée.

On fait un bon front d'hommes d'élite, on met à la tête les Troupes les plus fermes par elles-mêmes, & les plus difficiles à renverser.

On fortifie l'avant-Garde & l'arrière-Garde avec de l'Infanterie & des pièces de Campagne ; on distribue la bataille de manière que le canon, le bagage & la plus grande partie de la Cavalerie, qui ne peut servir de rien aux extrémités soit toute ramassée dans le milieu. Quand on a une rivière à passer on place l'Artillerie au bord vis-à-vis du poste qu'on veut prendre. Ce sera un grand avantage si la rivière y fait un angle rentrant, & si il y a un gué près de là.

A mesure que le pont se construit on fait avancer de l'Artillerie & de la mousqueterie pour tirer au-delà de l'eau.

Le pont achevé on y fait passer un Corps d'Infanterie, de la Cavalerie, quelques pièces de Campagnes, & des Pionniers pour en fortifier la tête, & on fortifie même celle d'en-deçà, si l'on craint l'arrière-Garde.

On prend garde qu'on n'ait pas posé des barques enflammées, des feux ou d'autres machines pour rompre le pont, quand la moitié de l'Armée est passée.

Si l'on veut le conserver, il faut en fortifier les deux bouts & y mettre des gardes suffisantes.

Chaque Corps qui marche séparément, comme l'avant-garde, le Corps de bataille, l'arrière-garde, chaque colonne doit avoir des pelles, des haches, des pioches & des guides pour accommoder les passages & ne se pas égarer.

Voici les règles que tout le monde doit observer ,
traçées par M. de Montecuculi.

Que personne ne sorte de ses rangs.

Que les Bataillons ne se mêlent point aux troupes
Cavalerie.

Que ces Troupes laissent entre elles une distance
d'environ cent pas , afin qu'elles ne soient point si élo-
ignées qu'elles ne puissent se prêter la main , ni si près
qu'une poulxée se renverse sur l'autre & la mette
désordre.

En été il faut marcher de bonne heure , au frais
& hors des grains afin qu'on puisse aisément recon-
noître les avenues . poster les gardes , envoyer des partis
en Campagne , dresser des baraques & des tentes ,
aller au fourrage

En hyver il faut marcher à petites journées & songer
à avoir du feu.

Les Coureurs & les Partis s'avancent moins la nuit
que le jour.

On laisse des Soldats aux chemins qui se croisent
afin que les derniers ne s'égarent pas.

Les premières Troupes doivent charger tête baissée
tout ce qu'elles rencontrent.

Où l'on ne craint point du tout l'ennemi , ou on le
craint peu , ou on le craint beaucoup.

Quand on ne craint rien , chaque Corps marche sepa-
rément avec son bagage particulier.

Les Convois sont commandés avec l'Artillerie. Les
grosses pièces se menent sur des charrettes.

Dès le soir d'avant on donne à chaque Corps la
marche & les ordres par écrit.

A l'heure marquée pour la marche , le Maréchal
des Logis & le Capitaine des guides se présentent à
l'avant-garde.

On aplaît les retranchemens du Camp pour mar-
cher en grand front. Les gardes du Camp ne partent
point que tout ne soit en marche.

On envoie devant des Pionniers pour réparer les che-
mins , des Partis , des Corps choisis , des Coureurs , &
vedettes pour découvrir devant , derrière & sur les ai-
les , des Gardes pour l'Artillerie , pour le Général ,
& pour le bagage , pour se saisir des hauteurs , dé-
couvrir les embuscades , & donner avis de ce qu'elles
rencontrent.

On fait marcher à l'avant-garde la moitié de la Ca-
valerie , l'Infanterie au corps de bataille , les Pion-
niers , & l'Artillerie légère précédée d'un certain inf-

ment fait comme le soc d'une charrue pour frayer & marquer le chemin que les charrois doivent tenir, suite la grosse Artillerie, son train, le bagage général; à l'arrière-garde on met l'autre moitié de la Cavalerie, & le bagage de l'Armée avec un Regiment de valerie.

Si l'Armée n'est pas ensemble, on donne par écrit le rendez-vous, ou la place d'armes, dans un lieu commode, sur la route qu'on doit tenir. Ce lieu doit être secret, de crainte que l'ennemi ne s'en faisisse. On le découvre à l'heure & les autres circonstances, on a des Éclaireurs, & des Partis en campagne.

Quand on a quelque chose à craindre, on redouble ses soins à proportion que la crainte est plus ou moins grande.

Il faut marcher dans le même ordre qu'on veut combattre, c'est-à-dire, il faut ranger l'Armée en bataille, le vitage tourné vers l'ennemi, & la faire marcher par le flanc.

On renforce la partie où l'on craint avec des pièces de campagne, des munitions, des hoiaux, des pelles, des bèches, de l'Infanterie & de la Cavalerie, commandée exprès, & l'on place les bagages à l'endroit le plus sûr & le plus à couvert.

L'Artillerie qui est sur les affûts étant placée à la tête, les Escadrons postés entre les Bataillons, formeront deux premières lignes, ensuite sera le train d'Artillerie en autant de files que le chemin le permettra entre les chariots des vivres, les bagages, & enfin la réserve.

On fait faire halte aux Troupes au-delà des passages, qu'à ce que celles qui suivent aient joint, & lorsqu'on entre dans une plaine, il y faut mettre l'Armée en bataille, & lorsqu'on trouve des défilés, on découvre de nouveau l'Avant-garde la première, puis le Corps de bataille, & enfin celui de réserve.

On couvre un flanc de la marche de quelques rivières, levées, de montagnes, de chariots, de chaînes, de chevaux de frise, ou de quelque autre avantage, suivant la situation du pays, & le nombre des Troupes, des rangs.

On observe des maximes différentes suivant les différents desseins que l'on a. Quand on veut cacher la marche, on marche la nuit par les bois, les vallées, les endroits couverts, on évite les lieux habités; on ne fait que la sourdine; on ne fait point de feux, si ce

n'est au sortir du Camp, auquel cas on les laisse allumés pour faire croire qu'on y est.

On envoie de la Cavalerie devant pour arrêter ceux que l'on rencontre, ou pour gagner les passages. On se met dans un autre chemin que celui, qu'on veut tenir si l'on peut être vu: on reprend en tournant celui qu'on veut suivre. On fait fermer les portes des Villes ou des lieux dont on sort. On prend garde qu'il ne sorte quelque Espion en même-tems que les Troupes.

On porte avec soi des vivres pour le tems que doit durer l'expédition. On n'envoie point de Coureur de vant quand on va pour enlever un Quartier, pour se courir une Place, pour surprendre l'Ennemi dans un pays couvert, dans un tems obscur où l'on ne peut découvrir de loin, & enfin toutes les fois qu'on est déterminé de recevoir avec résolution tout ce qu'on peut rencontrer.

Quand on marche pour forcer un passage gardé par l'Ennemi. Il faut feindre de le vouloir forcer dans un endroit & passer dans un autre: faire semblant de retourner sur ses pas ou de se jeter autre part, puis retourner tout d'un coup, avant que l'ennemi y arrive. Cacher quelques Troupes auprès du passage, puis marcher avec toute l'Armée plus avant, & pendant que l'Ennemi vous cotoie & suit votre marche, les Troupes qu'on a cachées courent surprendre le passage & s'y possent.

Quand on veut faire diligence, il faut laisser les bagages derrière, envoyer devant la Cavalerie, mettre l'Infanterie à cheval ou sur des chariots, ou en croupe; mener en main des chevaux si on le peut, pour les changer à la manière des Tartares: marcher à grande traite jour & nuit.

Quand on se retire devant son Ennemi, le faire de manière que cela ne ressemble pas à une fuite.

M A R C H E d'une Armée qui veut combattre. Une Armée, selon M. de Feuquieres, qui part de loin pour pouvoir arriver sur le terrain où est l'Ennemi marche de front: si elle ne le peut pas à cause de lieux qui ne seroient pas assez ouverts, elle s'approche de son Ennemi sur assez de colonnes pour pouvoir se trouver en Bataille, hors de distance d'être chargée en colonne.

Les Officiers Generaux qui conduisent les colonnes s'observent soigneusement les uns les autres, pour qu'au moins leurs têtes fassent un front, & que lorsqu'ils seront arrivés sur le terrain où l'Armée peut se

ployer , ce mouvement se fasse avec diligence & précaution , & hors de portée de pouvoir être chargé par l'ennemi , avant que toute l'Armée soit placée & en bataille.

Le General se place dans le lieu le plus commode pour voir l'effet de la premiere charge , afin de pouvoir envoyer ses ordres , soit pour faire soutenir les Troupes qui auront battu , soit pour remplacer celles qui l'auront été. Pour cela il se sert ou de Troupes qu'il aura placées entre les deux lignes , au cas qu'il le juge convenable , ou de celles de la réserve , suivant ce qu'il le juge à propos.

Tous les Officiers Generaux , lors de l'approche de l'ennemi sont à leurs postes , tant pour mener au combat les Troupes qui leur sont commises , que pour remédier aux inconveniens qui peuvent arriver dans l'étendue de leur commandement.

L'arrangement d'une Armée prête à en venir aux mains , est tout différent de celui , qu'on lui donne dans les marches. Si elle marchoit dans une vaste plaine l'arrangement pourroit être le même ; mais les bois & les rivières , les Villages & les défilés que l'on rencontre , obligent à séparer l'Armée en différens corps , pour la faire arriver en même-tems à un nouveau camp ou à la vue de l'ennemi.

Ces marches sont dangereuses quand l'ennemi est en campagne , parce que les Corps peuvent être attaqués séparément. Mais on prend à présent une infinité de précautions qu'on ne prenoit pas autrefois pour prévenir les inconveniens , ou pour y remédier. J'en ai parlé ci-dessus.

Les Maréchaux des Logis de l'Armée sçavent parfaitement (du moins doivent le sçavoir) la Carte du pays. Ils ont sous eux des Capitaines des Guides , chargés du soin d'avoir plusieurs Guides du pays dont on se sert pour empêcher que les Troupes ne s'égarent , surtout quand les marches se font pendant la nuit.

Les Officiers Généraux ont des Cartes Topographiques très-exactes. Il y a des Travailleurs à la tête des colonnes , pour réparer les chemins , & pour faire des ouvertures ou il en est besoin pour donner libre passage. On fait des ponts avec une extrême promptitude pour le passage des rivières. On fait aller en avant des Partis & des gros détachemens , pour tenir l'ennemi en respect , & donner avis de ses mouvemens. Enfin le Général dispose si bien la marche de son armée , qu'un Corps puisse être bientôt secouru d'un autre ,

s'il est attaqué, & chaque Bataillon ne marche point sans les Grenadiers à la tête & son piquet à la queue.

Quand on fait des marches forcées pour prévenir quelque dessein de l'ennemi, on a soin de faire trouver des vivres dans les lieux, où les Troupes arrivent, & tout ce qui est nécessaire pour leur soulagement dans ces fatigantes marches.

Les grandes Armées marchent ordinairement sur trois colonnes, & suivant l'ordre de bataille, que le Général a fait dès le commencement de la Campagne. Les Troupes de la droite prennent le chemin de la droite, les Troupes de la gauche forment les colonnes de la gauche. L'Artillerie, les vivres & les gros bagages sont ordinairement dans le centre.

Quand on marche vers l'ennemi, l'Artillerie marche toujours dans le centre, excepté quand il en va une Brigade à la tête de chaque colonne, précédée de quelques Troupes; mais les gros bagages marchent derrière couverts du corps de réserve.

Dans un pays coupé de défilés on fait marcher des Dragons à la tête des colonnes avec un détachement considérable des Grenadiers. Si l'ennemi est derrière soi quand on décampe, les Bagages, les vivres, l'Artillerie, avec quelques Escadrons pour leur sûreté marchent devant, & les meilleures Troupes avec une ou deux Brigades d'Artillerie font pour l'arrière-garde.

Si l'ennemi est à côté, par exemple à la droite de l'Armée, l'Artillerie, les vivres, les bagages doivent marcher sur la gauche: si l'ennemi est sur la gauche, tout cela marche à la droite.

Une petite Armée peut marcher sur une colonne, l'Artillerie & les bagages entre l'avant-garde & l'arrière-garde: si elle est obligée de se mettre en bataille, les Dragons & la Cavalerie de l'avant-garde font une des ailes, ceux de l'arrière-garde l'autre aile, l'Infanterie le centre, & l'Artillerie se place devant l'Infanterie.

Jusqu'au règne de Louis XIII. il n'est point fait mention de ces détails dans nos Histoires. Il falloit cependant qu'on prît des précautions contre ces sortes de marches. Il est vrai qu'il n'y avoit pas tant de Bagages, ni de si gros équipages d'Artillerie. Mais quand l'ennemi étoit proche, on avoit d'autres dangers à éviter, que celui de la perte du bagage & de l'Artillerie. Sans doute que le Général y pourvoyoit par un grand secret pour le campement, & par les stratagèmes dont il se servoit pour cacher la marche à l'ennemi.

M A R C H E S particulières des Troupes: de tous tems

a eu des réglemens pour la marche des Troupes , quand elles marchent en Corps , ou qu'elles marchent séparément pour aller joindre les Armées , ou qu'elles passent d'un lieu à un autre Ces réglemens sont plus ou moins observés selon le plus ou moins d'application du Prince , & des Officiers , qui agissoient sur les ordres pour l'observation de la discipline militaire.

Le Grand à qui rien n'a échappé pour la perfection de la discipline militaire , est le premier qui ait plus descendu dans le particulier de cet article de la discipline : & jamais les Romains n'ont observé un plus grand ordre , soit dans les marches générales , soit dans les marches particulières que celui qu'on observe aujourd'hui dans nos Troupes , en exécution des Ordonnances qui ont été faites

autrefois la Cavalerie & l'Infanterie marchoit ensemble. Mais on a remarqué que l'Infanterie & la Cavalerie ne s'accordoient pas bien ensemble , ni dans les marches parce que l'une marchoit lentement , & l'autre vite : ni dans les logemens , parce que l'Infanterie peut camper sous ses tentes dans les lieux où il n'y a point de fourrages , & que la Cavalerie ne le peut faire sans se ruiner entièrement , ni même dans la forme de la conduite & du commandement , qui est très différent dans ces deux Corps. Ces raisons ont fait juger qu'il valoit mieux distinguer tout à fait l'Infanterie & la Cavalerie en des Corps différens , & diviser encore ces Corps en différens Régimens.

Le Turc marche en plusieurs Corps à la commodité , même de nuit lorsqu'il est bien loin de l'ennemi : mais il marche uni , & serré quand il en est proche. Son avant-garde est très grosse , & s'il a des Tartares , il les fait encore marcher avant l'avant-garde.

MARCHE d'un Equipage d'Artillerie. Quand toutes les Troupes commencent de s'assembler au premier Camp , le Lieutenant commandant l'Artillerie va joindre le Général de l'Armée pour s'aboucher avec lui , & prendre des mesures pour y faire transporter des munitions , comme poudre , plomb , méche & outils , qui leur sont distribués , afin que toutes les Troupes aient de quoi tirer dix à douze coups auparavant que d'avancer du côté de l'ennemi. Après cette distribution les chevaux & charrettes doivent rejoindre l'Equipage d'Artillerie , pour être en état que tout puisse marcher ensemble en bon ordre à l'Armée

Le Lieutenant passe en revue tous les chevaux de

son Equipage d'Artillerie, & envoie en Cour & Grand Maître un état de ceux qu'il a fait marquer & de ceux qu'il a rebutes. Il ordonne au Capitaine Général de Charroi, de travailler avec le Commissaire Provincial du Parc aux billets d'attelage, afin que les Capitaines de Charroi sçachent les Brigades qu'ils auront à mener. Ils ne doivent point abandonner dans la marche les Brigades dont ils sont chargés par leurs billets.

Toutes les munitions étant chargées & attelées, on les fait marcher par Brigades pour l'Armée à peu près dans l'ordre suivant.

Marche à la tête de tout un Equipage d'Artillerie une charrette composée d'outils, sçavoir hoyaux pic hoyaux, bèches, écopes ou pelles de bois ferrées, haches & serpes, avec quarante Pionniers & un Wagon-Mestre pour montrer le chemin, & le rendre praticable dans les endroits où il ne le seroit pas.

Après cette charrette doivent suivre quatre petites pièces de canon de quatre, montées sur leurs affûts & ayant leurs armes attachées aux côtés, toutes chargées à boulet, & leurs Canoniers avec chacun un bûche-feu allumé, deux dégorgeoirs, & ensuite une charrette d'Artillerie composée, chargée d'un baril de poudre, d'un de plomb, d'un paquet de mèche de 50 livres, d'une cinquantaine de boulets du calibre de six pièces, & de cinq ou six prolonges.

Le Trésor & le Bagage Royal, quand il n'y a qu'une colonne marchent ordinairement après ce petit Equipage.

Les Pontons & ce qui leur appartient marchent ensuite.

Après doivent suivre la chèvre & tout son équipage avec le Capitaine des Ouvriers, & quelques Charpentiers.

Suivent les Canons de gros calibre chargés sur leurs chariots.

On fait suivre les Pièces montées sur leurs affûts chacune selon son calibre, ayant leurs armes attachées aux côtés.

Puis marchent les affûts des grosses pièces avec leurs armes attachées dessus, & les autres haut-le-pied. Les mortiers vont après.

Ensuite doivent marcher les caissons du Gardien du Parc, du Trésor, du Maréchal des Logis, & du Capitaine des Ouvriers, où sont contenus les outils à Ouvriers & à Mineurs, comme aussi les forges.

Suivent

suivent les Bagages du General de l'Artillerie & de
 les autres Officiers de l'Equipage chacun selon son
 ag. Ceux du Regiment Royal Artillerie & de tous les
 Gandiers de l'Equipage s'y rencontrent aussi ordinaie-
 ment.

leur tour marchent les poudres, les méches, les
 à terre, les cordages, les fusées à bombes & à gre-
 nes, les armes à l'épreuve, s'il y en a, les plombs,
 grenades, les outils entonnés, les affuts à mortier,
 bombes, les boulets, chacun selon son calibre, les
 ils à Pionniers aussi suivant leur ordre, & les char-
 ges haut-le-pied.

pour empêcher l'interruption de cette marche, le
 Commandant de l'Artillerie divise ses Officiers en cinq
 brigades, dont les cinq plus anciens Provinciaux sont
 chefs. Les cinq brigades partagent tout l'équipage, &
 chacune amene au Parc la part dont elle est chargée
 de journée, roulant entre-elles, & ayant alternative-
 ment la tête & la queue.

Ceux qui voudront un plus long détail de la mar-
 che d'un Equipage d'Artillerie, peuvent consulter les
 Mémoires de S. Remi.

M A R C H E - P I E D S, terme de marine, sont des
 dages au-dessous & à l'arrière des vergues, pour
 tenir les Matelots qui ferlent & déferlent les voiles,
 qui veulent mettre & ôter les boutehors.

M A R É C H A L de France : c'est une dignité
 établie par Philippe Auguste en 1185.

Le P. Daniel dans son histoire de la Milice Fran-
 çoise dit que la dignité de Maréchal devint une dignité
 militaire, avant que celle de Connétable le fut, &
 l'historien est d'un sentiment contraire à l'Auteur
 l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, il
 marque que les quatre premiers Maréchaux de Fran-
 ce furent de la même famille : sçavoir Alberic Cle-
 ment, qu'il croit n'avoir été que Maréchal du Roi de
 France, & non Maréchal de France ; Henri son frere,
 son fils d'Henri, & Henri Clement II. du nom.

La dignité de Maréchal de France ne fut pas tou-
 jours à vie. Philippe de Valois fit quitter la dignité de
 Maréchal de France au Seigneur de Moreul, pour le
 faire Gouverneur du Roi Jean son fils, qui lui succe-
 dit. Arnoul d'Andrehem aussi quitta sous Charles V.
 la dignité de Maréchal de France pour avoir celle de
 Comte d'Oriflamme.

La raison en étoit que ces grandes Charges étoient
 considérées incompatibles en France. Sous Philippe Au-

guste il n'y eut qu'un Maréchal de France, quand commandement dans les Armées fut attaché à cette dignité. Sous S. Louis il y en eut deux, sous Charle VII. il y en eut davantage, parce que Henri Roi d'Angleterre en faisoit de son côté.

Henri II en fit quatre; François II. en créa un cinquième; Charles IX. y en ajouta deux nouveaux: Henri III. deux autres à son retour de Pologne: nombre en fut fixé à quatre par ce Prince; mais Henri IV. soit pour récompenser les services de quelques grands Seigneurs, soit pour s'accommoder avec les Chefs des Ligueurs, fut contraint d'en augmenter le nombre, qui fut très-multiplié sous le regne de Louis XIII. & encore plus sous celui de Louis XIV.

Il y a déjà fort long-tems que la dignité de Maréchal de France est du nombre de celles, qu'on appelle Charges de la Couronne, comme le remarque l'Auteur de l'Histoire des Grands Officiers.

Les Maréchaux de France ont un Tribunal, appelé la Connétablie pour juger des querelles sur point d'honneur, & diverses autres choses, qui ont rapport à la Guerre & à la Noblesse. Dans les Provinces ils ont leurs Subdelegués, qui autrefois étoient des Gentilhommes de marque: c'étoient des Commissions, qui sont maintenant des Charges.

Sous Philippe de Valois le revenu de la Charge de Maréchal de France étoit de cinq cens livres, dont ils ne jouissoient que, quand ils en faisoient les fonctions & ils avoient un cheval de l'écurie du Roi, quand ils alloient en campagne; mais aujourd'hui les appointemens des Maréchaux de France sont beaucoup plus considérables, ils sont de douze mille livres, même en tems de paix; sous Henri IV. ils avoient les mêmes appointemens.

Quand ils commandent l'Armée, ils augmentent leur traitement, puisqu'ils ont huit mille livres par mois de quarantecinq jours, que le Roi leur entretient un Secrétaire, un Aumonier, un Chirurgien, un Capitaine des Gardes, & leurs Gardes.

Les Gens de guerre ont toujours rendu des honneurs aux Maréchaux de France; mais Louis XIV. en a réglé le cérémonial. Quand un Maréchal de France passe devant un Corps de Garde, l'Officier fait mettre les Soldats sous les armes, & le tambour bat aux champs.

Dans les Villes, où ils se trouvent, soit qu'ils soient de service ou non, ils ont une garde de cinquante

mes , y compris deux Sergens & un Tambour , commandés par un Capitaine , un Lieutenant , un Sous-lieutenant , ou Enseigne , avec Drapeau. Dans un Camp les Gardes de la tête du Camp prennent les armes pour le Maréchal de France , & les Tambours battent sur les champs.

Quand un Maréchal de France entre dans une Ville en guerre , il est salué de plusieurs volées de canon. Il n'y a que sous le regne de Louis XIV. qu'on est parvenu à la dignité de Maréchal de France par le service de mer. Les Maréchaux de Tourville , de Château-Renaud , & les deux derniers Maréchaux du règne de Louis XV. & de la maison d'Estrées en ont frayé la route. Les Maréchaux de France ont pour marque de leur dignité deux bâtons d'azur , semés de fleurs de lis d'or , placés en sautoir derrière l'écu de leurs armes ; ils font le serment entre les mains du Roi , quand ils sont revêtus de cette dignité.

Les Maréchaux de France , Grands Officiers de la Couronne , institués sous Philippe Auguste en 1185. dont l'Histoire nous a conservé les noms , sont suivant la date de leur création :

Alberic Clement , Seigneur du Mez , sous le titre de Maréchal de France , ou de Maréchal du Roi de France , premier Militaire l'an 1185. les précédens étoient Premiers & grands Officiers de la Maison des Rois , & Militaires avant l'an 1185.

Revelon d'Arras , sous le même Roi , en 1202.

Henri Clement Seigneur du Mez , en 1204.

Robert de Coucy sous Louis VIII. en 1223.

Jean Clement , Seigneur du Mez , fils d'Henri , étant de bas âge , n'exerça cette dignité que sous Louis VIII.

en 1225. Gautier de Nemours son oncle en fit les fonctions par commission sous Philippe Auguste , en 1209.

Henri Clement II. Seigneur du Mez & d'Argentan , sous Saint Louis IX. en 1249.

Henri Seigneur de Coufances en 1255.

Feri Pasté , Seigneur de Chaleranges en 1256.

Guillaume de Beaumont , en 1257.

Gautier Seigneur de Nemours , en 1257.

Raoul de Sores , dit d'Estrées , en 1270.

Eric de Beaujeu , Seigneur d'Herment en 1270.

Renaud de Presigny , en 1270.

Lancelot de S. Maud , en 1272.

- Ferri de Verneuil, en 1273.
 Guillaume Cresp'n, Seigneur de Neaufle, en 1283.
 Jean Sire d'Harcourt, en 1284.
 Raoul de Flamenc, Seigneur de Cany, en 1285.
 Jean de Varennes, en 1287.
 Simon de Melun, Seigneur de la Loupe, en 1290.
 Guy de Clermont, Seigneur de Nesle, en 1295.
 Miles, Seigneur de Noyer & de Vilbertin, en 1300.
 Foucaud, dit *Foulques*, Seigneur de Merles, en 1300.
 Jean de Corbeil, dit de Grez, en 1308.
 Jean de Beaumont, Seigneur de Clichy, en 1315.
 Renaud de Trie, Seigneur de Mareuil, en 1316.
 Jean des Barres, Seigneur de Chaumont, en 1317.
 Matthieu de Trie, Seigneur d'Arains, en 1320.
 Robert Bertrand, & B. d Briquebec, en 1325.
 Ancel, cu Anceau, Sire de Joinville, en 1338.
 Charles Sire de Montmorency, en 1343.
 Robert de Vaurin, Seigneur de S. Venant, en 1343.
 Bernard, Seigneur de Moreuil, en 1345.
 Guy de Nesle, Seigneur de Mello, en 1345.
 Edeuard, Seigneur de Beaujeu & de Dombes,
 1347.
 Rogues, Seigneur de Hangeft, en 1352.
 Jean de Clermont, Seigneur de Chantilly, en 1352.
 Arnoul, Sire d'Andrehem, en 1352.
 Jean le Maigre, dit *Eouvicau*, en 1358.
 Jean, Sire de Neuville, en 1358.
 Jean de Mauquenchy de Blainville, en 1368.
 Louis de Sancerre Seigneur de Charenton, en 1391.
 Jean le Maingre, Comte de Beaufort, en 1391.
 Jean Sire de Rieux, & de Rochefort, en 1397.
 Louis, Seigneur de Ligny, en 1412.
 Jacques d'Heilly, dit de *Guyenne*, en 1412.
 Pierre de Rieux, Seigneur de Rochefort, en 1412.
 Claude de Beauvoir, Seigneur de Chatelus, en 1412.
 Jean de Villiers, Seigneur de l'Isle-Adam, en 1412.
 Jacques, Sire de Montberon, en 1420.
 Antoine de Vergy, Comte de Dammartin, en 1420.
 Jean de la Baunie, Comte de Montrevel, en 1420.
 Gilbert Morier, Seigneur de la Fayette, en 1420.
 Amaury Seigneur de Severac, en 1423.
 Jean de Brosie, Seigneur de S. Severe, en 1424.
 Giles de Laval, Seigneur de Rets, en 1429.
 Andre de Laval, Seigneur de Loheac, &c. en 1429.
 Philippe de Culant, Seigneur de Jaloignes, en 1429.
 Jean, Sire de Talbot, Comte de Schresb, en 1429.
 Jean, dit Poton, Seigneur de Saintrailles, en 1429.

- an-Baptiste d'Armagnac, dit l'*Efcun*, en 1461.
 achim Rouault, Seigneur de Gamaches, en 1461.
 olfard de Borselle, Comte de Boucan, en 1464.
 terre de Rohan, Seigneur de G^é, en 1475.
 hilippe de Crevecœur, Seigneur de Cordes, en
 3.
 an, Seigneur de Baudricourt de Choiseul, en 1488.
 an-Jacques Trivulce, Marquis de Vigene, en 1499.
 harles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, en 1510.
 acques de Chabannes, Seigneur de la Palisse, en
 5.
 obert Stuart, Comte de Beaumont, en 1515.
 det, Comte de Foix, Seigneur de Lautrec, en 1515.
 aspard de Coligny, Seigneur d'Andelot, en 1516.
 anne de Montmorency, en 1522.
 homas de Foix, Seigneur de Lescun, en 1522.
 heodore Trivulce, Comte de Coria, en 1527.
 obert de la Marck, Duc de Bouillon, en 1527.
 ené, Seigneur de Montejan de Sillé, en 1538.
 laude d'Annebaut, Baron de Rets, en 1538.
 dard, Seigneur du Biez & de Vendome, en 1542.
 ntoine de Lettres, Seigneur de Montpezat, en
 43.
 ean Caraccioli, Prince de Melphe, en 1544.
 obert de la Marck, IV. Duc de Bouillon, en 1547.
 acques d'Albon, Marquis de Fronzac, en 1547.
 harles de Cossé, Comte de Brissac, en 1550.
 ierre Strozzi, Seigneur d'Eprenay, en 1554.
 aul de la Barthe, Seigneur de Thermes, en 1555.
 rançois, Duc de Montmorency, en 1559.
 mbert de la Platiere, Seigneur de Bourdilles, en
 62.
 rançois de Scepeaux, Seigneur de Vieilville, en
 62.
 enri de Montmorency, en 1566.
 artus de Cossé, Comte de Secondigny, en 1567.
 honorat de Savoye, Marquis de Villars, en 1571.
 Gaspard de Saux, Seigneur de Tavannes, en 1571.
 Albert de Gondy, Duc de Rets, en 1574.
 Roger de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, en 1574.
 laise de Montluc, en 1574.
 rmand de Gontaud, Baron de Biron, en 1576.
 acques Goyon, Sire de Matignon, en 1579.
 ean d'Aumont, Comte de Chateauroux, en 1579.
 Guillaume Vicomte de Joyeuse, en 1583.
 enri de la Tour, Vicomte d'Auvergne, en 1592.
 Charles de Gontaud, Duc de Biron, en 1594.

Claude de la Chastre, Seigneur de Maisoufort
en 1594.

Charles de Cossé, Duc de Brissac, en 1594.

Jean de Montluc, Seigneur de Balagny, en 1594.

Jean de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, en
1595.

Henri de Joyeuse, Comte de Bouchage, en 1596.

Alfonse Corse, dit d'Ornano, en 1596.

Urbain de Laval, Marquis de Sablé, en 1596.

Guillaume de Hautemer, Comte de Grancey, en
1596.

François de Bonne, Duc de Lesdiguières, en 1608.

Concino Concini, Marquis d'Ancre, en 1614.

Giles de Souvré, Marquis de Courtanvaux, en 1615.

Antoine de Roquelaure de Laverdenx, en 1615.

Louis de la Châtre, Baron de Maisoufort, en 1616.

Pons de Lausieres de Themines, en 1616.

François de la Grange de Montigny, en 1616.

Nicolas de l'Hopital, Duc de Vitry, en 1617.

Charles de Choiseul, Marquis de Praslin, en 1619.

Jean-François de la Guiche, Comte de la Palisse,
en 1619.

Honoré d'Albert, Duc de Chaulnes, en 1619.

François d'Esparbez, Vicomte d'Aubeterre, en 1620.

Charles, Sire de Crequy de Canaple, en 1621.

Gaspard de Coligny, Seigneur de Chatillon, en 1622.

Jacques de Caumont, Duc de la Force, en 1622.

François de Bassompierre, en 1622.

Henri de Schomberg, Comte de Nantes, en 1625.

François Annibal Duc d'Estrées, en 1626.

Jean-Baptiste d'Ornano, Comte de Montlaur, en
1626.

Timoleon d'Espinay, Seigneur de S. Luc, en 1628.

Louis de Marillac, Comte de Beaumont, en 1629.

Henri Duc de Montmorenci, en 1630.

Antoine Goiffier Ruzé, Marquis d'Effiat, en 1631.

Urbain de Maillé, Marquis de Brezé, en 1632.

Maximilien de Bethune, Duc de Sully, en 1634.

Charles de Schomberg, Duc d'Halluin, en 1637.

Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye, en 1639.

Antoine, Duc de Gramont, en 1642.

Jean-Baptiste Budes, Comte de Guebriant, en 1642.

Philippe de la Motte Houdancourt, en 1642.

François de l'Hopital, Comte de Rosnay, en 1643.

Henri de la Tour, Vicomte de Turenne, en 1643.

Jean de Gassion, en 1643.

Cesar, Duc de Choiseul, Comte du Plessis, en 1645.

as, Comte de Rantzau, en 1645.
 olas de Neuville, Duc de Villeroy, en 1646.
 oine d'Aumont de Rochebaron, en 1651.
 uques d'Estampes, Marquis de la Ferté, en 1651.
 arles de Monchy, Marquis d'Hocquincourt, en
 rry de Senneçtaire, Duc de la Ferté, en 1651.
 uques Rouxel, Comte de Grancey, en 1651.
 and de Caumont, Duc de la Force, en 1652.
 is Foucaur, Comte du Daugnon, en 1653.
 ar Phœbus d'Arbert, Comte de Miossens, en
 lippe de Clerambault, en 1653.
 uques, Marquis de Castelnau, en 1658.
 n de Schulemberg, Comte de Mondejeu, en
 raham de Fabert, Marquis d'Esternay, en 1658.
 nçois de Crequy, Marquis de Marines, en 1668.
 nard Gigaut, Marquis de Bellefonds, en 1668.
 is de Crevant, Duc d'Humieres, en 1668.
 eufroy, Comte d'Estrades, en 1675.
 lippe de Montault, Duc de Benac, en 1675.
 eric-Armand, Comte de Schomberg, en 1675.
 uques-Henri de Durlfort, Duc de Duras, en 1675.
 is-Victor, Duc de Mortemart, en 1675.
 nçois d'Aubulson, Duc de Roannez, en 1675.
 nçois-Henry, Duc de Luxembourg, en 1675.
 ry-Louis, Marquis de Rochefort, en 1675.
 y-Aldonce de Durlfort, Duc de Lorges, en 1676.
 a, Comte d'Estrées & de Tourbes, en 1681.
 de de Choiseul, Marquis de Francieres, en 1693.
 r-Armand, Marquis de Joyeuse, en 1693.
 is-François, Duc de Boufflers, en 1693.
 e-Hilarion, Comte de Tourville, en 1693.
 e-Jules, Duc de Noailles, en 1693.
 olas de Catinat, Seigneur de S. Gratiens, en 1693.
 nçois de Neuville, Duc de Villeroy, en 1693.
 is-Hector, Duc de Villars, en 1702.
 Bouton, Marquis de Chamilly, en 1703.
 ois-Louis de Rousselet, Marquis de Château-
 d, en 1703.
 atien le Prêtre, Seigneur de Vauban, en 1703.
 ad de Rosen, Comte de Bolveiller, en 1703,
 de Froulay, Comte de Tessé, en 1703.
 as-Auguste, Marquis de Montrevel, en 1703.
 alle d'Holstun, Duc de Tallard, en 1703.
 y, Duc d'Harcourt, en 1703.

- Ferdinand , Comte de Marchin^s, en 1703.
 Nicolas Châlons Dublé , Marquis d'Heuxel
 1703.
 M. le Duc d'Estrées , en 1703.
 Jacques Fitz-James , Duc de Berwick , en
 Charles-Auguste de Matignon , en 1708.
 Pierre de Montesquiou d'Artagnan , en 1709
 Jacques Bazin , Comte de Bezons , en 1709
 Victor-Maurice , Comte de Broglie , en 1722
 Jacques-Leonor , Comte de Medavy , en 1722
 Louis d'Aubuffon , Duc de la Feuillade , en
 Antoine , Duc de Grammont , en 1724.
 N. Duc de Roquelaure , en 1724.
 N. Comte du Bourg , en 1724.
 Yves , Marquis d'Alegre , en 1724.
 Alain-Emanuel , Marquis de Coëtlogon , en
 N. Duc de Biron , 14. Juin 1734.
 N. le Marquis de Puisegur , 14. Juin 1734.
 N. le Marquis d'Asfeld , 15. Juin 1734.
 M. le Duc de Noailles , 15. Juin 1734.
 M. le Prince de Tingry-Montmorency , 15

1734.

- M. le Marquis de Coigny , 1. Juillet 1734.
 M. le Comte de Broglie , 1. Juillet 1734.
 M. le Duc de Brancas , en 1741.
 M. le Duc de Chaulne , en 1741.
 M. le Marquis de Nangis , en 1741.
 M. le Duc d'Isenguien , en 1741.
 M. le Duc de Duras , en 1741.
 M. le Marquis de Maillebois , en 1741.
 M. le Comte de Belle-Isle , en 1741.
 M. le Comte de Saxe , en 1744.

MARÉCHAL de Camp , est un Officier
 général, dont le rang & la fonction suivent immé-
 diatement la Charge de Lieutenant-Général : c'est à
 loger toute l'Armée , d'être prêt à tous les mo-
 mens, le premier à monter à cheval , le dernier
 à descendre ; tous les jours il prend l'ordre du Gé-
 néral. Lorsque l'Armée doit décamper , le Maréchal
 de Camp qui est de jour , va la veille du départ au
 Maréchal-Général des Logis, recevoir les ordres
 pour la route & du campement. Il avertit l'Escadre
 qui doit entrer en garde la nuit suivante , de se tenir
 prête pour le lendemain ; & avant le jour il part avec
 le Maréchal des Logis de tous les Régimens
 ceux de l'Artillerie & des Vivres , pour aller
 chercher le Camp au lieu destiné.

Son attention doit être d'envoyer des Coureurs devant & sur les ailes, pour découvrir si les Ennemis auroient point prévenu le dessein du campement; & si l'arrive quelque alarme, il fait avertir le Général, afin qu'il puisse mettre ses Troupes en état de défense. Quand il est arrivé au lieu du Campement, il pose la bande-Garde autant que faire se peut à la vuë du Camp environ à une portée des Carabins, laissant faire le parterment du terrain au *Maréchal* des Logis, qui le distribue aux *Maréchaux* des Logis de chaque Régiment, qui en font à leur tour une répartition à chaque Compagnie; il va ensuite rendre compte au Général de l'état du Camp, & reçoit les ordres pour les Gardes, les Convois, les Escortes & les Partis, qu'il distribue aux Majors de Brigades.

Un Maréchal-de-Camp commande à la gauche, quand il y a deux attaques, & roule comme les Lieutenans-Généraux. Ses appointemens pour sa campagne montent à peu près à 5000. liv. y compris le pain de provision. Les Maréchaux-de-Camp ont été créés sous Henri IV. en 1598. mais il est certain que de tous tems il y a eu dans les Armées un, ou plusieurs Officiers chargés de ces fonctions.

C'étoit une nécessité de marquer un Camp pour les Troupes, quand elle arrivoient en quelque lieu, de les ranger, & d'assigner à chaque Corps sa place dans le campement. Autrefois les Maréchaux de France faisoient eux-mêmes cette fonction sous le Connétable. Sous François I. il y avoit dans les Armées des Officiers qui portoient le titre de Maréchal-de-Camp; mais n'est pas certain, si avant deux cens ans, & même depuis, c'étoit une Charge, & un titre permanent, ou une simple commission, que le Roi, ou le Général donnoit pendant une Campagne. Il paroît que jusqu'à Henri IV. ce ne fut qu'une Commission: sous son règne il n'y avoit qu'un Maréchal-de-Camp dans une Armée, & si sous lui avoit des Lieutenans, ou des Aides, qui dans la suite prirent le titre de Maréchaux-de-Camp; mais ils ne commandoient qu'en vertu des ordres, & n'étoient porteurs de la part du Maréchal-de-Camp Général.

Ainsi à en juger par un état de la France de 1598. sous Henri IV. il n'y avoit qu'un Maréchal-de-Camp & le titre d'Office. Avant la création de Lieutenant-Général, le Maréchal-de-Camp étoit le premier Officier près le Général. On multiplia les Maréchaux-de-Camp sur la fin du règne de Louis XIII. & au com-

mencement du règne de Louis XIV. & cette multiplication commença avec celle des Lieutenans-Généraux. Les Maréchaux de-Camp à proportion de leurs rangs ont aussi des honneurs Militaires réglés par les Ordonnances. Si un Maréchal-de-Camp commande en chef dans une Province par ordre de Sa Majesté, il a pour sa garde quinze hommes commandés par un Sergeant sans Tambour ; s'il est Gouverneur de Place l'Officier de garde, lorsqu'il passe, fait mettre sa garde en haie & le fusil sur l'épaule ; s'il commande en chef un Corps de Troupes, il a pour sa garde trente hommes avec un Tambour, commandés par un Officier, & le Tambour appelle, quand il passe. Le grade de Maréchal-de-Camp est aujourd'hui une Charge, dont l'Officier est pourvu par brevet : & dans le brevet il est qualifié de Charge.

MARÉCHAL Général des Camps & Armées. On trouve dans l'Histoire trois Maréchaux de France qui ont porté le titre de Maréchal-Général des Camps & Armées : le Maréchal de Biron second du nom, le Maréchal de Lesdiguières, depuis Connétable de France, & le Vicomte de Turenne. Les Auteurs ne s'accordent pas entre eux sur les attributs de cette Charge elle étoit jointe à celle de Maréchal-de-France ; & celui qui en étoit pourvu, avoit dans un siège le commandement, & toute la direction du siège ; mais si un Maréchal-Général des Camps & Armées étoit le cadet d'un autre Maréchal de France, qui se trouvoit au même siège, celui-ci en certains points gardoit le rang & les prérogatives, que son ancienneté lui donnoit ; & quand le Connétable étoit dans la même Armée, le Maréchal-Général des Camps n'agissoit que par ses ordres & même ne faisoit point ses fonctions, dit l'Histoire de la Milice Française d'après l'Auteur de la vie du Maréchal de Lesdiguières.

Louis XIV. au sujet de cette Charge ordonna en 1672. que M. de Turenne ne rouleroit point avec les autres Maréchaux-de-France, & qu'il les commanderoit tous au Camp près de Nassau sur la Lône, où les Maréchaux de Créqui, & d'Humières servirent en effet sous ses ordres, comme il paroît par une Lettre du Roi écrite à M. de Turenne, & rapportée par le P. Daniel. Selon cet Auteur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées n'étoit qu'un grade, qui pouvoit disposer à la dignité de Connétable, si le Roi eût eu envie de la rétablir. Voilà tout ce que l'on peut dire sur la Charge de Maréchal-Général des Camps & Armées, sans pouvoir rien décider.

MARÉCHAL Général des Camps & Armées. a le soin du campement, & dirige les marches de l'Armée. Il doit connoître parfaitement le pays, afin de prendre de justes mesures, pour que rien ne puisse gêner la marche de l'Armée, faisant conduire ce qui est nécessaire, pour élargir les défilés, passer les ruisseaux, les rivières, & les lieux marécageux. Il va marquer le Camp avec le Maréchal-de-Camp, qui est le jour, qui lui laisse ensuite le détail de la distribution de tous les quartiers, choisissant le quartier du Roi, où il marque les logemens des Officiers-Généraux, & de ceux qui ont droit de loger près d'eux. Avant Louis XIV. les Maréchaux-de-Camp faisoient les départemens du Camp pour l'Armée, aidés des Majors, & des Maréchaux-des Logis des Regimens.

MARÉCHAL de Bataille, est un Officier, dont la Charge est supprimée, à l'exception de celle, qui est dans le Regiment des Gardes, encore ne s'exerce-t-elle pas; mais parce qu'elle a été créée en titre d'Office, on en donne les appointemens & le titre à l'Officier. Les Maréchaux-de-Camp, & les Majors-Généraux font la Charge du Maréchal-de-Bataille. Il indiquoit aux Maréchaux des Logis les postes, où il falloit mettre les Corps de garde d'un Campement, il concertoit avec le Maréchal-de-Camp, qui étoit de l'ordre de la marche de l'Armée, & avoit soin de ranger une Armée en Bataille, lorsque l'occasion s'en presentoit.

La Charge de Maréchal-de-Bataille a été créée par Louis XIII. le Chevalier de la Valiere tué au siège de Lerida en 1647. étoit en 1643. Maréchal-de-Bataille dans l'Armée du Duc d'Anguien, assiégeant Thionville. Dans l'Armée du Grand-Prince de Condé quand il levait le siège de Lerida, il y avoit trois Maréchaux-de-Bataille: Sainte Colombe, S. Martin, & Jumeaux, le dernier, qui a eu l'Emploi de Maréchal-de-Bataille, étoit le sieur des Fougerais qui en exerçoit les fonctions sous ce titre dans les fréquentes revues, que Louis XIV. faisoit de ses Troupes en 1666.

MARÉCHAL Général des Logis de la Cavalerie, cette Charge a été créée sous Charles IX. en 1594. & les Maréchaux Généraux des Logis des Camps & Armées du Roi ont été créés par Louis XIV. en 1644. avec les Officiers-Fourriers. Le Maréchal Général des Logis n'est chargé que du détail de la Cavalerie en chef.

MARÉCHAL des Logis dans la Cavalerie: Il

Il y a un Maréchal-des-Logis par Compagnie : dans l'Infanterie il y en a un par Regiment. Chaque Compagnie des Gendarmes a deux Maréchaux-des-Logis ; chaque Compagnie des Chevaux-Legers en a aussi deux & chaque Compagnie de Mousquetaires en a huit.

Le soin d'une Compagnie de Cavalerie roule sur le Maréchal-des-Logis. Sa fonction est de tenir un rôle des Cavaliers, & de leurs logemens, de visiter souvent les écuries, de faire penser les chevaux en sa présence, d'examiner les harnois, pour voir si rien ne manque aux selles, & aux brides, de veiller que le Cavalier ne vende le foin & l'avoine de son cheval, il prend soin des armes, & des munitions, pese le Corps de garde, où on lui a ordonné, & les visite souvent.

Dans la marche sa place est à la queue de la Compagnie, pour empêcher les Cavaliers de quitter leur rang, & de rester derrière. Il se trouve tous les soirs au cercle, où le Sergent donne l'ordre, & le mot, il le porte ensuite à son Capitaine, & aux Officiers de sa Compagnie. En garnison il est chargé de prendre le vivres chez le Munitionnaire pour les delivrer aux Brigadiers, qui les distribuent aux Cavaliers. A l'Armée il distribue aux Fourriers les quartiers de chaque Compagnie ; il va tous les jours chez le Maréchal-des-Logis de l'Armée prendre l'ordre, & le porter au Colonel.

Il accompagne les Maréchaux de Camp, lorsqu'il marchent pour les campemens de l'Armée. Quand le quartier du Regiment est marqué, le Maréchal-des-Logis ordonne les logemens du Colonel, du Lieutenant Colonel, du Major, & il fait autant de quartiers, qu'il y a de Compagnies. Ils sont tirés au sort par les Fourriers, qui marquent les logemens des Officiers de chaque Compagnie. Les Maréchaux-des-Logis sont fort anciens dans les Troupes de France, tantôt sous ce nom de Marechal, & tantôt sous celui de Fourriers.

MARECHAL Général des Logis de l'Artillerie: C'est un titre que le Grand-Maître donne à qui lui plaît, avec tels appointemens, & privilèges, qu'il veut bien y attacher. C'est lui, qui assigne les logemens aux Officiers de l'équipage, & qui marque l'endroit, où doit être établi le Parc de l'Artillerie.

Il y a un Marechal des Logis dans chaque Equipage, que l'on connoît aussi sous le nom de Major. Quand le Roi ne fait point de fonds exprès pour un Marechal des-Logis dans un Equipage, on prend celui des Com-

affaires, qui paroît le plus entendu, pour lui faire
 ire cet emploi.

MARÉCHAL des **L**g's pour les vivres. Il y
 une espece de Maréchal-des-Logis pour les vi res ;
 il n'en a pas le nom, il en fait du moins les fon-
 ions. Pour remplir ce poste ce doit être un Commis
 udent, & qui ait servi, attendu qu'il doit avoir quel-
 ue pratique des logemens.

Le jour qu'on décampe, il part dès le matin avec
 Avant-Garde, & joignant les Maréchaux-des-Logis
 l'Ar.née, il va au quartier général avec le Fourrier,
 i marque les maisons pour les Généraux, & il retient
 le qui lui est donnée pour les vivres

Mais il fait en sorte de l'avoir près d'une grange, &
 and cela se peut, il doit plutôt choisir une grange :
 d'une maison, parce que du moment que les équipa-
 s sont arrivés, on y décharge le pain qui périclite,
 qu'on ne peut distribuer tôt. On peut le sauver par
 te précaution : cela s'entend quand on espere de
 eurer quelque tems dans un Camp : car quand on ne
 ut pas faire autrement, il vaut mieux mettre le pain
 couvert que les hommes. Quand on ne peut avoir
 es maisons on fait dresser des tentes

Ce Commis, ou Maréchal-des-Logis mène toujours
 quelque autre Commis avec lui pour prendre garde,
 it à la maison, soit à la grange, qu'on lui aura mar-
 ée, & pour ne point laisser enlever par les Soldats
 bois, le fourrage, & les autres choses, qui peuvent
 y trouver. Après cet établissement il va joindre le Ma-
 echal-des-Logis, qui trace le Camp, & il apprend où
 es équipages des vivres doivent camper.

Quand il en est informé, il marche au-devant d'eux,
 ortqu'ils ne sont qu'à un quart de lieuë du Camp : il
 ontre au Capitaine Général le terrain, qu'ils doivent
 ccuper, & se mettant ensuite à la tête du trésor, &
 e l'équipage du Directeur des vivres, il les conduit à
 a maison qui leur est marquée.

MARECHAUSSEES de France : il y a trente
 ne Compagnies à cheval de Maréchaussées, dont les
 avaliers ont les Inval des après 20. ans de service,
 omme faisant corps de la Gendarmerie.

Elles ont été établies dans les Généralités & Provin-
 es du Royaume pour la sureté publique. Elles sont
 omposées de Prevots Généraux & part culiers, de Lieu-
 enans, exemts, Brigadiers, Sou-brigadiers & Ca-
 aliers.

Les Maréchaussées furent créés sous Philippes. I

1060. elles furent supprimées , & ont été rétablies par l'Edit du mois de Mars 1720. sur le pied , & du Corps de la Gendarmerie de France.

Les Prevôts Généraux , Prevôts particuliers , Lieutenans des Maréchauffées sont en charge , & en titre d'Office , & choisis entre les anciens Officiers des Troupes du Roi , comme personnes capables & expérimentées au fait des armes. Ils sont sous le commandement de nos Seigneurs les Maréchaux de France.

M A R E' E, ou flux & reflux , est un mouvement de la Mer , qui se remarque sur la plupart des côtes en trois différentes sortes de tems , à sçavoir quatre fois chaque jour de l'année , pendant les vingt-quatre heures , qui composent le jour ; quatre fois particulièrement chaque mois , & quatre fois particulièrement chaque année. Car chaque jour les eaux poussent , montent à la côte , pendant six heures , & refoulent & se retirent pendant les six autres heures. Puis alternativement les hautes eaux , & les basses eaux recommencent , chacune pendant leurs six heures , & achevent ce mouvement en vingt quatre heures , & quarante huit minutes.

Mais le mouvement de chaque jour augmente & diminue sensiblement quatre fois le mois. Car environ la nouvelle Lune , les Marées augmentent , & ont leurs basses eaux , vers le premier quartier , c'est-à-dire environ son septième ou huitième jour. Elles ont leurs hautes eaux dans la pleine lune , ce qui arrive environ le quatorzième jour après la nouvelle : & vers le second quartier ; c'est-à-dire environ le vingt-unième jour de la Lune , elles ont encore leurs basses eaux , ou leur diminution. Mais environ le vingt-huitième jour , qui est à peu près la nouvelle Lune , les Marées augmentent encore , & continuent dans cet ordre.

Il y a quatre Lunes de l'année , où ce mouvement est particulièrement considérable. Aux nouvelles pleines Lunes des Equinoxes , c'est-à-dire en Mars & en Septembre , les hautes eaux sont plus grandes que dans les autres Lunes de l'année , & particulièrement en Septembre ; & tout au contraire l'Ebe ou le jusant n'est jamais grand que dans les nouvelles & pleines Lunes des solstices , qui arrivent en Juin , & en Décembre , & particulièrement au solstice d'Hiver qui arrive en Décembre.

M A R I N E : Le service de la Marine est d'un détail considérable. Monseigneur le Duc de Penthièvre Grand Amiral de France a le Commandement Général

des Troupes sur mer. Auprès de l'Amiral réside toujours le Secrétaire-Général de la Marine. Il y a deux Vice-Amiraux : le premier commande sous l'autorité, & en l'absence de l'Amiral dans tous les Ports, dans l'étendue de la mer Océane ; le second a le même commandement sur la mer Méditerranée.

Il y a quatre Lieutenans-Généraux des Armées Navales du Roi, qui commandent suivant leur ancienne, en l'absence du Vice-Amiral, dans les Ports de leur département. Huit Chefs d'Escadres commandent en l'absence des Lieutenans-Généraux ; après les Chefs d'Escadres sont les Capitaines de Vaisseau, qui roulent avec les Colonels, lorsqu'ils servent sur terre. Outre ces Officiers, il y a des Capitaines d'Artillerie, des Capitaines de Frégates, des Lieutenans de Vaisseau, des Lieutenans d'Artillerie, des Capitaines de Brulots, des Enseignes de Vaisseau, des Sous-lieutenans de Frégates, des Capitaines de flutes, & des Aides d'Artillerie. Le nombre de tous les Officiers n'est pas fixe : le Roi, quand il le juge à propos les augmente. Plusieurs Officiers Généraux de la Marine sont parvenus au bâton de Maréchal de France, & le dernier étoit feu M. Maréchal d'Estrées, qui étoit Vice-Amiral.

Les Officiers de la Marine, pour ce qui concerne la Justice, Police & Finance, sont sept Intendants, qui ont chacun leur département, & trois Intendants de Colonies, établis au Canada, aux Isles, & à S. Dominique. Les Commissaires Généraux sont au nombre de six, & les Commissaires ordinaires environ au nombre de 60. Il y a de plus 2. petits Commissaires. Les autres Officiers sont les Gardes-Magazins, les Commis principaux des Classes, les Commis ordinaires des Classes, les Ecrivains. Il y a trois Contrôleurs Généraux de la Marine, des Galeres, & des Fortifications des Places maritimes ; six Capitaines de Port, un à chaque Arsenal pour les Vaisseaux, & un au Port Louis.

Le Roi entretient des Compagnies franches d'Infanterie dans la Marine, commandées par des Lieutenans de Vaisseau, qui en sont Capitaines, & par des Enseignes, qui en sont Lieutenans. Les Trésoriers de la Marine sont au nombre de trois. En 1686. Louis XIV. établit à Breit, à Rochefort, & à Toulon, des Communautés pour l'instruction de 20. Prêtres séculiers, destinés à servir d'Aumôniers sur les Vaisseaux. Dans les mêmes Ports, il y a des Compagnies de Gardes-Marine, tous Gentilshommes, commandés par des Capitaines de Vaisseau.

L'Amiral a aussi une Compagnie nommée la Compagnie des Gentilshommes, Gardes du Pavillon Amiral. Les fonctions de ces Gardes sont de servir dans le Port, & sur mer près de la personne de l'Amiral de France. Cette Compagnie, & les trois autres de Garde Marine sont instruites dans les Arcenaux de la Marine aux dépens de la Majesté.

M A R O N est une pièce de cuivre de la grandeur d'un ecu, qui marque les heures, auxquelles les Officiers doivent commencer leurs rondes. Les Sergens tirent au sort, dans un sac que tient le Major, pour l'Officiers de leur Compagnie. Sur chaque *maron* est gravée *Ronde de dix heures, de dix heures & demie*, ainsi de suite sur chacun pour toutes les heures & demi-heures de la nuit.

Ces pièces sont numérotés 1. 2. &c. jusqu'à la dernière Ronde, en sorte par exemple, que celui qui doit faire celle de dix heures a autant de marons numérotés 10. 10. qu'il y a de Corps-de Gardes dans le circuit qu'il doit faire. Ainsi quand il arrive au premier, après avoir donné le mot au Caporal, qui le doit recevoir l'épée nue à la main, & la pointe près de l'estomac de celui qui se lui donne, il lui remet le maron cotré.

Ces *marons* étant percés dans le milieu, le Caporal enfle celui qui lui est remis avec une aiguille de fer qui le conduit dans une espèce de tronc, qu'on appelle *boîte aux Rondes*. Cette boîte, dont le Major a la clef, est portée le lendemain chez lui, & ainsi il lui est aisé de connoître lorsqu'il l'ouvre, si les Rondes ont été exactement faites, & les marons donnés & reçus, voyant si les *marons* sont enfilez de suite. Cette invention est fort bonne pour empêcher que l'Officier & le Caporal ne manquent à leur devoir.

M A R Q U I S E est une Tente de grosse toile, comme du coutil, que l'on met par-dessus une autre précieuse, que l'on veut mettre à l'abri des injures du tems.

M A R S I L I A N E est un Bâtiment Venitien, qui fait souvent la traversée du Golfe Adriatique, jusqu'à Zantes. Il est bâti à poupes carrées, comme les Pincues, & a le devant fort gros. Les plus grandes *Marsiliennes* ont quatre mâts, les petites n'ont point de timon. Le port des plus grandes est de quatorze ou quinze mille quintaux.

M A R T I C L E S, que quelques Matelots appellent chiens de *marticles*, sont des petites cordes disposées par branches, ou pattes, en façon de fourches,

ment aboutir à des poulies, appellées araignées. La
 que d'artimon, qui n'a point de balancines, est por-
 leur défaut, par des *marticles*, qui prennent le
 d'en haut de la vergue, & se terminent à des
 nées, pour aller répondre par d'autres cordes au
 quet du perroquet d'artimon. L'étai du tourmen-
 vient finir par des *marticles*, sur l'étai de Mi-

ARTINETS, ou cargues point, terme de
 ne. Voyez CARGUES.

ASSUE : il est fait mention de la massuë dans
 nos Historiens: c'étoit un bâton gros comme le
 d'un homme ordinaire, long de deux pieds & de-
 Il y avoit des massuës armées différemment; mais
 celles que l'on voit dans quelques endroits, com-
 au cabinet d'armes de Chantilly, à l'Abbaye de
 cevaux, ces massuës pour la plupart avoient un
 anneau à un bout, pour y attacher un chaînon,
 un cordon fort, afin que cette arme n'échappât
 de la main: à l'autre bout du bâton étoient trois
 onons, auxquels étoit attachée une boule. La boule
 de fer & ronde, ou d'un autre métal: elle pou-
 être du poids de huit livres, avec quoi il étoit fa-
 d'affommer un homme armé, quelque bonnes que
 ent ses armes, quand le bras, qui portoit le coup,
 et puissant. Il n'y a point d'homme de ce tems assez
 pour manier une telle arme. Alors on exerçoit dès
 us tendre jeunesse les enfans à porter à la main des
 ds fort pesans, ce qui leur fortifioit les bras, & par
 bitude, ils y acqueroient une force extraordinaire,
 qu'on ne fait plus depuis plusieurs siècles.

MAST est un arbre, ou une longue pièce de bois,
 porte vergue, voile & manœuvre Il y a ordinaire-
 quatre *mâts* dans les grands Vaisseaux, & cha-
 d'eux est divisé en deux ou trois parties, ou bri-
 es, chacune desquelles porte aussi le nom de *mât*.
 parties se distinguent vers le Tenon, depuis les
 res de hunes, jusqu'aux chouquets, qui sont les en-
 ts où chaque arbre est assemblé avec l'autre; car
 chouquet affermit la brisure par en haut, & par en
 elle est liée & entretenue par une clef; c'est-à-dire
 une grosse cheville, qui est de fer, & forgée ordi-
 rement à quatre pans.

Car ces assemblages le grand *mât* est composé de trois
 res ou de trois parties, chacune desquelles porte le
 n de *mât*: car la partie comprise depuis la carlin-
 , jusqu'à la première hune, s'appelle particulière-

ment le grand *mât*. La partie qui suit & qui est comprise entre la première & la seconde hune, s'appelle le *grand mât de hune*, on le *grand hunier*. L'autre partie qui se lève au-dessus, se nomme *mât* du grand Perroquet. *mât* de misaine se divise aussi en trois autres parties qui prennent chacun le nom de *mât*. Pour l'Artimon le Beaupré, ils ne sont composés chacun que de deux parties.

Les *mâts* ne sont jamais à plomb sur le tillac, ils penchent un peu vers l'arrière, pour mieux résister à la poussée de la voile, qui prend le vent du côté de poupe. Toutes ces brisures, ou parties de *mâts* s'arrangent diversement, selon la diversité des mers & des situations. De sorte que le tenon des *mâts* supérieurs quelquefois à l'avant du tenon des *mâts* inférieurs quelquefois à l'arrière. Dans nos constructions du présent, ce tenon des *mâts* supérieurs est d'ordinaire à l'avant. Quand les Vaisseaux doivent demeurer longtemps dans un Port, on amène leurs *mâts* de hune leurs perroquets, & on les met dans l'eau salée, pour les conserver, & empêcher qu'ils ne se courbent.

A MAST ET A CORDE. Se mettre à *mât* à *corde*, ou se mettre à sec : c'est ferler toutes les voiles & laisser aller le Vaisseau à la dérive.

MAST DE FOULE, ou d'artimon. *Voile d'ARTIMON.*

MAST GEMELLÉ, jumelle, ou affûté; c'est-à-dire fortifié par des jumelles, ou pièces de bois, empêchent qu'il n'éclate & ne rompe; car chaque *mât*, ou plutôt chaque brisure de *mât*, depuis son pied jusqu'à sa hune, est toujours d'une seule pièce de bois & cette pièce, ou ce tronc s'appelle la *mèche*. Mais parce que cette *mèche* n'a pas toujours sa grosseur proportionnée à sa hauteur, on la fortifie par des jurons, ou des clamps, qui l'environnent, & pour mieux renforcer, on roule encore des cables à l'entour, de distance en distance.

MATE' EN FOURCHE. Bâtiment *mât* en *fourche*, c'est-à-dire qui a demi-hauteur de son mât porte une corne posée en saillie sur l'arrière, & sur laquelle il y a une voile appareillée, de sorte que la voile ne est proprement une vergue. Cette sorte de *mât* est propre aux yachs, aux quiches, aux boyers, ou aux timens de charge des Flamans, & à de semblables Bâtimens.

MATELOT est un homme de mer, employé à la conduite d'un Vaisseau.

MATELOT: VAISSEAU MATELOT: Il y a deux *Vaisseaux Matelots* de deux sortes : car en de certaines armées navales , on associe les *Vaisseaux de guerre* , deux à deux , de la même façon qu'on associe les gens de l'équipage , deux à deux dans chaque compagnie. Ainsi deux *vaisseaux* portés l'un auprès de l'autre pour le combat , sont aussi réciproquement les *vaisseaux Matelots* l'un de l'autre , destinés à se secourir mutuellement. Mais il y a du danger & des conséquences à quitter son poste , sous prétexte de secourir un *Vaisseau Matelot* , & cette sorte d'association de *vaisseaux Matelots* , n'est pas reçue dans toutes les armées navales.

La seconde espèce de *Vaisseaux Matelots* , ou de *vaisseaux seconds* , subsiste dans toutes les flottes des *vaisseaux de guerre* , mais elle n'a lieu que pour les *Amiraux Généraux* , qui portent Pavillon ; car l'*Amiral* , le *Vice-Amiral* , le *Lieutenant Général* , le *Contre-Amiral* , le *Chef d'Escadre* , & le *Commandant d'une division* , ont chacun deux *Vaisseaux* , l'un à leur avant & l'autre à leur arriere destinés à les secourir ; & l'un s'appelle *Matelot de l'avant* , & l'autre *Matelot de l'arriere*. Quelquefois quand l'*Amiral* tient la mer , il a deux *vaisseaux seconds* , & les autres pavillons , n'en ont que chacun un.

MATEREAU , ou materel. Ce mot signifie quelquefois le mâât de misaine , quelquefois un bout de mâ rompue.

MAUGERES ou **MAUGES** , en terme de marine , sont des bourses de cuir ou de toile goudronnée , de la largeur d'un pied , & qui ressemblent à des manches de manches de manches par les deux bouts , pour mettre à chaque daille ou dalot , & servir à l'écoulement des eaux , qui coulent sur les tillacs , sans que l'eau , qui est en dehors , puisse entrer par la *maugere* , parce que les vagues appuient la *maugere* contre le bordage.

MEDICIN. Dans chaque Hôpital militaire , il y a un *Medecin* , nommé par le Roi , qui par un Règlement de Louis XV. pour les Hôpitaux du 20. Décembre 1718. doit visiter les malades dans la matinée , leur ordonner les remèdes & autres besoins. Il fait inscrire par l'*Apothicaire* , à la marge du mémoire de sa chambre , le numero du lit , le nom du malade , les remèdes & les saignées à faire ; l'aliment y est pareillement inscrit au bout de la ligne , par une lettre alphabétique qui désigne le régime de vivre de chaque malade malade.

C'est au Medecin & au Chirurgien Major de régler régime, sans que personne puisse ou doive s'y opposer, pas même les Officiers des Troupes, ni autres. Dans ses visites, il est suivi d'un Garçon Chirurgien & de l'Infirmier de Garde, qui l'un & l'autre reçoivent ses ordres, concernant les malades.

Pour prévenir les maladies contagieuses, il fait mettre dans l'endroit qui convient, ceux qui en sont atteints. En faisant sa visite, il doit avoir devant les yeux le cahier de celle du jour précédent, afin d'observer précisément si le malade a été traité, tant pour les symptômes, que pour les remèdes. Il a droit de visiter l'apothicairerie, au moins tous les deux ou trois mois, de faire jeter les remèdes corrompus & gâtés. Il peut être présent aux grandes opérations de Chirurgie toutes les fois que le Chirurgien Major l'en fait avertir. Enfin tous les autres devoirs d'un Medecin d'Hôpital militaire, on peut consulter les articles du Règlement ci-dessus cité.

Le Grand Maître d'Artillerie a droit de mettre autant de *Medecins* qu'il lui plaît, dans le Corps de l'Artillerie, & de leur donner tels gages, & tels autres privilèges, qu'il trouve à propos.

Les *Medecins* peuvent servir où dans les Equipages ou auprès de la personne du Grand Maître.

M E R est un grand amas d'eaux salées, & navigable qui couvrent la plus grande partie du globe terrestre.

Mettre à la mer ou faire voiles, c'est partir & faire sa route. Mettre à la mer, signifie quelquefois mettre sur l'eau, ou mettre à l'eau. Mettre à la mer, ou porter le cap à la mer, est se mettre au large de la terre. Tenir la mer, c'est courir en haute mer, loin du Port & de la rade. Coups de mer ou mantures, sont des agitations violentes des lames que le vent pousse. La mer monte, c'est le commencement du flot. La mer retombe, c'est l'ébelle ou le jussant. Il n'y a plus de mer, c'est-à-dire il fait calme. Tems de mer : c'est un orage.

M E R I D I E N. Premier méridien, c'est un grand cercle qu'on imagine être décrit sur le globe terrestre pour établir & fixer un terme, d'où l'on puisse commencer à compter la longitude terrestre, & conclure ensuite, combien un lieu ou un parage est plus ou moins oriental qu'un autre. Mais par des intérêts d'Etat, chaque Nation a fait passer ce méridien selon son gré, par différens endroits de la terre, prétendant par là assurer ses découvertes & ses conquêtes dans le nouveau monde, & en exclure les autres Nations.

Les François ont établi ce premier méridien dans l'

partie la plus occidentale d'une Ile des Canaries, appelée Ile de Fer. Ce qui est suivi par les Géographes de France. Mais dans les voyages de long cours, la plupart des Pilotes commencent à compter leur longitude par le Port d'où ils partent, se proposant en cela plus de commodité & de facilité pour le pointage des Cartes Marines, & plus de certitude dans leurs estimés.

M E R L I N. Luzin, Bistord, ce sont des termes de Cordier, pour distinguer les différentes grosseurs, & le plus ou moins de flâsse, qui entre dans chaque petitordon. Ces menus cordages servent à amarrer & à rembracer des manœuvres. Le luzin sert à faire des enfileures. Il est plus gros que le merlin. Le merlin sert de abans

M E R L O N, est la partie du parapet, comprise entre les deux embrasures d'une batterie. Ordinairement la longueur du merlon est de neuf pieds, du côté des pièces, & de six pieds du côté de la campagne. Sa hauteur est aussi de six pieds, & son épaisseur de six-huit.

M E S T R E-de-Camp Général est la seconde Charge de la Cavalerie, qui a la même autorité & la même inspection sur la Cavalerie que le Colonel Général en son absence. Cette Charge a été créée sous Henri II. en 1552. Ceux qui ont été Mestres-de-Camp Généraux de la Cavalerie Légere, sont.

Desguilly, en 1552.

De Saulac, en 1555.

De la Guiche, en 1562.

De la Valette, en 1568.

De Sagonne, en 1587.

D'Anglure, en 1592.

De Vitry, en 1604.

De Montigny, en 1612.

De la Roche'oucault, en 1618.

De Beauvilliers, en 1621.

De la Cuvée, en 1625.

De la Trimouille, en 1627.

De Sourdis, en 1630.

De Praslin, en 1641.

De Gallion en, 1648.

De Clerambault, en 1650.

De Bully Rabutin, en 1653.

Le Duc de Coislin, en 1665.

Ch valier de Fourville, en 1669.

De Reynel, en 1674.

De la Cardonniere, en 1676.

De Montclard, en 1677.

De Rosen , en 1690.

De Montperoux , en 1703.

De la Valliere , en 1714.

M. le Duc de Chatillon , en 1716.

M. le Marquis de Clermont Tonnerre , est aujourd'hui Mestre-de Camp Général de la Cavalerie Légère depuis 1736.

MESTRE-DE-CAMP GENERAL des Dragons. Cette Charge a été créée sous Louis XIV. en 1681.

Ceux qui l'ont été jusques à présent , sont

Le Comte de Tessé , en 1684.

Le Comte de Mailly , en 1692.

Le Duc de Guiche , en 1696.

Le Marquis d'Hautefeuille , en 1703.

Le Comte de Belisle , en 1703.

M. le Duc de Chevreuse , l'est depuis le 14. Juin 1736.

MESTRE-DE-CAMP , est le chef d'un Régiment de Cavalerie , qui commande à tous les Capitaines , & marche à leur tête le jour du combat. On appelle *Mestre-de-Camp* les Commandans des Régimens de Cavalerie , parce que dans la Cavalerie , il y a un Colonel - Général. L'attention d'un *Mestre-de-Camp* doit être que les Compagnies soient complètes , que les Cavaliers soient bien fournis d'armes , & des autres choses qui leur sont nécessaires , que les chevaux soient bons , & de la taille qu'il les faut ; il ordonne les gardes , les fait changer & relever. Des gens de guerre donnent le nom de Colonel au chef d'un Régiment de Cavalerie

Sous Louis XIII. on eût parlé fort improprement de donner le nom de Colonel à un *Mestre-de-Camp*. Les *Mestres-de-Camp* autrefois avoient d'autres fonctions , que celles d'aujourd'hui : leur emploi étoit d'assigner dans un Camp les quartiers aux Bandes ou Compagnies , qui composent un Corps de Troupes , après avoir pris l'ordre du Maréchal-de-Camp. Sous François I. plusieurs Bandes dans une Armée , mises en Corps , étoient commandées par un Officier , qui portoit le titre de Maréchal-de-Camp ; mais quand François I. eut institué les Légions . ceux qui les commandoient , eurent le titre de Colonel.

Comme Henri II. mit sur pied quelques Régimens d'Infanterie , en créant aussi des Légions , les chefs de quelques-uns de ces Régimens eurent le titre de Colonels , & sous Charles IX. en 1568 ce titre leur fut ôté , & ils eurent celui de *Mestre-de-Camp* : ainsi le titre de *Mestre-de-Camp* fut affecté aux chefs des Régi-

d'Infanterie , comme à ceux des Régimens de Cavalerie.

Mais il faut sçavoir que depuis Henri II. qu'il y a eu des *Mestres-de-Camp*. Ces sortes d'Officiers faisoient dans les Armées toutes les fonctions que font aujourd'hui les Lieutenans - Généraux , les Maréchaux-de-Camp , les Brigadiers d'Armée , les Sergens Majors de Régiment. Ils étoient même Commissaires aux grandes Batailles ; c'est-à-dire Inspecteurs.

Mais comme ils ne faisoient ces fonctions que par Commission , ou pour une Campagne seulement ; c'est pourquoi ils ne prenoient que rarement les titres qu'ils auroient eu droit de prendre , s'ils avoient eu des Brevets de *Crédité* de ces titres.

On pense qu'ils auroient préféré de porter par préférence leur titre réel de *Mestre-de-Camp* , ceux de leur Commission , s'ils eussent pu prévoir que ce qu'ils n'étoient qu'accidentellement , deviendroit par la suite des Grades plus excellens que ceux dont ils étoient revêtus. Ainsi la Commission de *Maréchal-de-Camp* , donnée à un de ces *Mestres-de-Camp* , n'étant qu'une Commission passagere ; ce n'est donc que par hazard que dans l'écrit historique , il est qualifié de *Maréchal-de-Camp* , quoiqu'il ne l'étoit que pendant six mois , & qu'au bout de ce tems , il ne lui restoit d'autre qualité que la simple ordinaire de *Mestre-de-Camp*.

Quand la charge de Colonel-Général de l'Infanterie Française fut supprimée par Louis XIV. les Commandans des Régimens d'Infanterie reprirent le titre de Colonels , & celui de *Mestre-de-Camp* resta à ceux de la Cavalerie : nom qui ne convient pas mieux aux Commandans des Régimens de Cavalerie , qu'aux Commandans des Régimens d'Infanterie , puisque la fonction de partir les camps , & les logemens des Compagnies dans le campement , n'est plus la fonction de ceux qu'on appelle aujourd'hui *Mestre-de-Camp*. Il y a des *Mestres-de-Camp* en pied , dont le Régiment est sur pied , & des *Mestres-de-Camp* réformés , dont le Régiment a été réformé , & des *Mestres-de-Camp* de commission , c'est-à-dire , qui en ont la commission , sans avoir , ou sans avoir eu de Régimens.

MESTRE : mot levantin , pour dire en terme de Marine le grand mât , qu'ils appellent arbre de *mestre* la voile , voile de *mestre*.

MESURE : Les mesures , dont je parle ici , sont celles dont se servent les Canonniers , pour charger leurs pièces. Ces *mesures* doivent être de fer blanc , comme

celles dont on mesure le sel, sçavoir d'une once, de 2 de 3. de 4. de 8. qui font la demi livre; & enfin de 16 onces, qui font la livre.

Cette quantité de mesures peut suffire pour toutes sortes de pièces: car s'il s'agit de charger d'une once, vous aurez la mesure; si de deux vous l'avez aussi; de trois de même; de quatre vous l'avez encore, si de cinq ajoutez-y 1. à 4. si de 6. ajoutez-y 2. à 4. si de 7 ajoutez 3. à 4.

La mesure de 8. onces fait la demi-livre, qui répétée 2. fois, fait la livre, 3. font la livre & demie, 4. fois, font deux livres. Il vaut mieux néanmoins avoir quelques mesures de plus, pour ne point tâtonner, & les faire toutes exactement numérotées.

M E T A L, on entend ordinairement par le mot métal du cuivre mélangé, qui est propre pour la fonte, avec le cuivre rosé, qui est le plus précieux, ou met de l'étain d'Angleterre, du laiton, autrement cuivre jaune, & des tronçons de vieilles pièces de canon.

M E Z A N I N, terme de Marine, arbre de *mézanin*, voile de *mézanin*, c'est un troisième mâst, & une troisième voile, que l'on met quelquefois dans une Galere, entre l'arbre de mestre & la poupe.

M E Z Z A N C E, terme de Marine, ou miege d'une Galere, est la chambre du Comite.

M I L I C E, terme qui sert à l'expression de différentes choses. Tous Militaires composent des *Milices* ce qui forme la *Milice* générale d'un Etat. Chaque Classe Militaire forme une *Milice* particuliere. Nous appelons Miliciens les Paysans dont on se sert pour remplacer les vrais Militaires, pendant que ceux-ci font la guerre.

L'usage d'avoir dans un Etat une *Milice* Citoyenne a pu faire penser aux François, après leur établissement dans les Gaules, & en instituant les Fiefs, d'avoir une *Milice* toujours prête pour le Service de l'Etat: c'est aussi ce qui a porté nos Anciens, depuis qu'on ne s'est plus servi que rarement de la Noblesse, ni en Ban, ni en Arriere-Ban, à se servir en sa place d'une *Milice* d'Infanterie fournie par les Paroisses du plat-Pays, laquelle *Milice* n'est pour demeurer sur pied, que tant que dure la nécessité qui a obligé de la lever; après quoi elle est licenciée, de même que l'étoit la *Milice* Bourgeoise de Rome.

Les premières *Milices* furent levées dans les Provinces du Royaume pour le Service de nos Rois, sous Charles VII. dit le Victorieux, en 1422. Les premiers Chefs

iefs, Capitaines & Commandans de *Milice*, dits Ancs-Archers de la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, furent créés en 1440. Yves ou Yvons de Carnarret, Ecuyer & Gouverneur de Charles VII. & après ses deux enfans, furent Capitaines & Commandans *Milice*.

Notre *Milice* d'a présent a quelque rapport avec la *Milice* des *Communes*, qui a subsisté jusqu'a Charles I. Cette *Milice* des *Communes* fournie par les Villes, servoit qu'une campagne; chaque année il en falloit lever une nouvelle, & après son licencement il ne restoit plus d'autre Infanterie dans le Royaume, que des Soldats étrangers que les Rois prenoient à leur

de. Ainsi la *Milice* est fort ancienne. Louis XV. en a fait lever une en 1743. dans toutes les Villes de son Royaume, sans que Paris ait été excepté. On dit que c'est la premiere fois qu'on l'a fait tirer dans cette capitale, qui pour son contingent a fourni 2000. hommes. Ceci cependant n'est pas sans exemple.

Sans remonter a des tems plus reculés, Louis XIII. en 1638. voulant faire une levée de 3000. hommes de pied, s'adressa à la Ville de Paris, laquelle manda aussitôt aux Colonels des Quartiers de faire recherche de ceux qui voudroient s'enroller, & elle fournit son contingent.

Pour les *Milices* que l'on tire aujourd'hui, le Roi leur fournit tout, & elles sont payées sur le pied des autres Troupes d'Infanterie, à commencer du jour qu'elles sont assemblées en Bataillons.

Les *Milices* sont pour garder les Places en tems de guerre.

Cette Infanterie tient son origine des mêmes raisons, & on leur fait convoquer le Ban & l'Arrere-Ban. Les premieres *Milices* qui furent levées sous le précédent règne, furent mises d'abord en Régiment, & chaque Régiment portoit le nom de son Colonel, auquel on ajoutoit celui de *Milices* d'une telle Province. Ces Colonels & autres Officiers, furent choisis entre les Gens d'armes & autres, qui après avoir servi dans les Troupes, s'étoient retirés dans leurs Provinces sans emploi.

On a vu ces Régimens servir avec beaucoup de distinction en beaucoup d'occasions, notamment à la bataille de Marfaille, où douze de ces Régimens qui étoient que sortis de leurs Provinces, combattoient avec autant de valeur, de fermeté & de conduite,

qu'auroient pu faire de vieilles Troupes. Il y en avoit aussi au premier siège de Barcelone, qui servoient avec la même ardeur.

A présent on leur donne pour Chefs des Officiers reformés d'Infanterie, & non d'autres, de sorte que d'une ou de l'autre façon, ces Troupes ne sont nouvelles qu'en égard aux Soldats seulement, encore il y en a beaucoup qui se trouvent avoir servi, & qu'on prend par préférence pour remplir les places de Sergens, Caporaux & Anspeffades : c'est pourquoi, vû la valeur que les *Milices* ont fait & font encore voir dans toutes les occasions où on les emploie, on ne doit pas dire que le Ban à pied est d'un foible secours.

Les Régimens de *Milices* tiennent rang avec les Régimens réglés du jour de leur création, & par une Ordonnance du 10. Août 1610. commandent à tous ceux qui sont levés après eux.

MINE, est une ouverture dans le mur, ou dans les terres, qui se continuë en façon de canal ou d'allée, large environ de 4. pieds en quarré.

Le travail des *mines* autrefois consistoit à saper la muraille ou une tour, à l'ébranler avec des bois de bout ; & quand l'ouvrage étoit achevé, on enduisoit les ébrançons de poix résine, & d'autres matières combustibles.

Philippe-Auguste eut soin d'avoir grand nombre de Mineurs habiles. Les *mines* de son tems étoient beaucoup plus hautes & plus larges que celles d'aujourd'hui. Ces fortes de *mines* durèrent encore jusqu'au règne de Louis XII. en 1503. lorsque les François perdirent Naples pour la seconde fois.

Ce fut Pierre Navarre, un des plus fameux Généraux d'Espagne de ce tems-là, qui le premier chargea les *mines* de poudre, qui réussirent, & firent de ces prodigieux effets, qu'on a cessé d'admirer depuis, parce qu'ils sont devenus ordinaires. Depuis ce tems-là on s'est servi de cette espèce de *mine*, & on a abandonné l'ancienne. Les Ingénieurs ont raffiné en cette matière, comme en toute autre de cette nature, de-là sont venus les fourneaux & les fougades. Les Assiégeans comme les Assiégés se servent de *mines*, les uns contre les autres, c'est même un excellent moyen à un Gouverneur pour prolonger un siège.

Ce fut par les *mines* que les Vénitiens se défendirent si long-tems dans Candie.

Les *mines* ne sont pas toutes de la même espèce, on les fait différemment selon l'effet que l'on veut qu'elles produisent.

Il y en a de directes, de doubles, ou ce qui revient même, de façonnées en T. Il y en a encore de triples ou tressées, & ces différentes formes ne sont pas seules auxquelles on puisse les réduire. Par exemple, on pourroit faire de quadruples, de quintuples, peut-être encore au-delà; mais elles seroient bien moins bonnes que les autres. C'est la raison pour laquelle on ne s'avise guères d'en faire de pareilles dans les sièges, ainsi je ne parlerai que de celles qui sont plus en usage.

La *mine* directe n'a en tout qu'une seule chambre & une galerie. Sa chambre se pratique ordinairement à la racine des contreforts, & a besoin d'une plus grande quantité de poudre, qu'on n'en donne aux *mines* tressées.

La *mine* double ou figurée en T, est celle qui au dedans du revêtement, se partage en deux branches égales, jusqu'à la racine des contre-forts voisins, où l'on creuse les fourneaux.

On appelle *mine* triple ou tressée, celle qui outre deux chambres différentes, en a encore une autre, qui d'une autre passe plus loin derrière les contre-forts.

Ces trois sont les *mines* dont on se sert communément. Celle de la troisième espèce produit d'excellens effets, qu'elle réussit; car elle ouvre un grand espace de terrain, & cause une excavation considérable. Disons quelques mots, avant que de passer à leur construction.

De ces trois fourneaux, celui du milieu doit être le plus chargé de poudre; mais il est important de bien prendre garde qu'aucun ne s'étouffe. Pour éviter cet inconvénient, il faut leur donner un même degré d'élevation, & les mettre dans la plus grande justesse qu'il est possible. Toutes sortes de figures ne leur sont pas également propres, les rondes & les carrées sont préférables à toute autre. On en doit exactement approfondir le fond, en rehausser un peu la voûte, & les tenir dans un état de propreté.

Les galeries en veulent être brisées en deux ou trois endroits; c'est à-dire qu'il faut leur faire des coudes à forme carrée; car si on les pouvoit en lignes droites, on s'ôtéroit le moyen de les boucher commodément. Leur fermeture n'est pas une chose qui puisse paraître indifférente; au contraire, elle est si essentielle pour la rendre solide, on ne peut négliger d'y faire des feuillures de 4. ou 5. pouces de large, sur autant de profondeur.

Ces galeries ne doivent pas être au même niveau que les chambres. Celles-ci auront toujours un pied ou un & demi d'enfoncement de plus, à moins que le terrain fût de nature à ne le pas permettre. Une précaution essentielle dans leur disposition, est de ne jamais les pratiquer qu'assez loin de l'eau, de crainte que la poudre ne souffrît un excès d'humidité.

C'étoit autrefois la coutume de charger les mines en plaçant dans la chambre une certaine quantité de poudres, dont on enlevoit les chapes, & dont on tiroit quelques douves pour y mettre de la poudre en deux. Cette méthode a été abrogée. Voyez CHARGEMENT des mines.

La manière moderne, comme on l'a vu à l'article ci-dessus indiqué, l'emporte de beaucoup sur les autres tant parce qu'elle tient la poudre dans son état naturel, que parce qu'elle s'allume promptement, & d'une force plus égale.

Comme il est de l'intérêt que la mine soit bien conduite, on en confie ordinairement le soin à un Officier de Mineurs, ou à quelque Subalterne. Il lui appartient aussi de mener la saucisse.

Il y a un moyen facile de faire sauter plusieurs fois le même terrain, qu'on trouve dans un petit écrit intitulé à la fin du troisième Livre du Polybe du Chevalier Folard.

MINEURS, sont des gens destinés au travail des mines, & qui forment une Compagnie commandée par un Capitaine, dans le Régiment des Fusiliers. Ce Régiment est entretenu pour le service de l'Artillerie.

Quand un Mineur travaille, il est couvert d'un capuchon en forme de pot, pour défendre ses yeux contre l'éboulement des terres. Sa capacité principale est de savoir se conduire pour la construction de sa mine, selon la nature du terrain qu'il trouve; parce que la configuration du terrain emporte une différence dans la construction & la capacité de la mine, & par conséquent dans la manière de la charger, suivant l'effet que l'on désire qu'elle fasse.

Le logement du Mineur au corps de la Place peut se faire de deux manières différentes. La première, plus ancienne est de se servir de gros madriers, qu'on appuie contre le mur, & que l'on bouche du côté du flanc avec des gabions pleins de terre, pour empêcher d'être vu.

La seconde plus nouvelle, plus prompte, & en même-tems plus certaine, est de placer à droite & à

des descentes, vis-à-vis l'endroit où on veut attaquer le *Mineur*, une ou deux pieces de batterie, avec lesquelles on perce & enfonce le mur jusqu'à la terre. Ces deux manieres la premiere est la plus sujette à des inconvéniens, on ne doit jamais la suivre que lorsqu'il y a la nécessité la rend nécessaire. En voici les raisons.

C'est que la manœuvre en est beaucoup plus longue que celle de l'autre, parce qu'il faut premierement que les ponts ayent joint le pied du mur, avant qu'ils en puissent venir à l'effet.

I. Que les madriers dont est composé ce logement sont à toute heure risque d'être rompus par les bombes, & par la quantité de pierres que l'Ennemi y jette de haut en bas.

II. Que la piece de réserve qui sera au flanc, les exposera incessamment du même danger.

III. Que le feu d'en haut auquel le logement sera exposé l'embrasera, & en fera désertter le *Mineur*, ou le fera mourir.

En se servant de la seconde maniere, on a l'avantage

de travailler à l'avancement du trou du *Mineur*, dès le moment même que l'on commence le passage du fossé.

I. Que le *Mineur* n'a à craindre ni les pierres, ni les bombes, & encore moins la piece de réserve, puisqu'il est de prime-abord logé 5. ou 6. pieds avant le mur, d'où il a encore la commodité de détourner avec une fourche de fer tout le feu que l'Ennemi peut lui jeter au-devant du trou.

II. S'il y a des contre-mines dans l'épaisseur du mur, ces pieces servent encore à les rendre inutiles, ce qui seroit très-difficile de pouvoir faire autrement.

III. Enfin outre les services que ces pieces rendent, elles en rendent encore un autre, qui n'est pas de moindre importance, puisque après que la mine a joué, on peut les employer pour battre en brèche.

Toutes ces considérations doivent engager à ne jamais faire le logement du *Mineur* avec des madriers, au moins qu'on ne soit absolument réduit à l'impuissance de prendre un autre parti. Rarement on se trouve dans ce cas, parce qu'il y a peu de bords de fossés si élevés que les pieces qui y seront en batterie ne puissent plonger jusqu'au pied du mur, ou à 4. ou 5. pieds au-dessus, de sorte que les ordures qui seront jettées d'en haut n'embarasseront point extrêmement le trou du *Mineur*.

Il faut toujours l'attacher aux deux tiers, ou à moitié de la face, s'il est possible, afin de couper derrière du retranchement. Mais si on soupçonne contre-mine dans l'épaisseur du revêtement, on se hâte de le battre & de le rompre en deux endroits un peu éloignés l'un de l'autre, entre lesquels on fait le trou du *Mineur*.

Dès que l'ouverture est de la longueur de 5. ou 6. pieds, sans attendre que le pont ait tout-à-fait joint l'ouvrage que l'on attaque, on y fait passer un *Mineur* sur un petit bateau chargé de ce qui lui est nécessaire pour le tems qu'il a à y travailler. Il doit s'occuper incessamment à tirer les décombres du trou, & à faire place pour un ou deux de ses camarades qu'on y envoie aussi-tôt qu'il y aura assez d'espace pour les mettre couvert.

Si les *Mineurs* rencontrent ceux de l'Ennemi, & qu'ils les entendent travailler, ils les esquivent, s'il est possible. S'ils ne peuvent y réussir, il les laissent percer premiers, & par le même trou qu'ils ont fait, ils percent le bout d'un mousqueton ou d'un pistolet, qu'ils envoient dans leur galerie. Après y avoir lâché cinq ou six coup de suite, ils en bouchent le trou pour empêcher la fumée d'en sortir. Quand ils n'auroient d'autre ressource que d'être enfumés, lui seul est capable de les chasser de la mine.

Nos *Mineurs* ne doivent pas s'en tenir-là. Ils doivent tenter de percer la contremine, & de s'en rendre tout-à-fait les maîtres. S'ils le deviennent, on peut choisir de deux choses l'une, ou de s'y retrancher, ou de leur faire crever par une fougade.

La défense la plus commune, & en même-tems la plus terrible contre l'attachement du *Mineur*, c'est le feu qui se jette du haut du bastion attaqué. Ce feu est ordinairement accompagné d'une nuée de grosses pierres, de bombes, de grenades, d'une infinité de fausses grenades goudronnées, & d'autres semblables inventions qui non-seulement brûlent les *Mineurs*, ou les chassent de leur trou, mais encore qui embrasent jusqu'au fond des fossés, & en consomment souvent les épaulements: on n'y peut remédier qu'avec beaucoup de perte.

Quand le *Mineur* entre dans le trou que le canon a commencé, il ouvre d'abord jusqu'à 4. ou 5. pieds carré, & ayant pénétré toute l'épaisseur du mur jusqu'à la terre, il fouille vers la gauche derrière le mur jusqu'à 18. ou 20. pieds plus ou moins selon le besoin, au bout desquels il fait une chambre de mine ou fou

, qui tient 2. ou 3. pieds dans le mur, suivant épaisseur.

approfondit cette chambre de 2. pieds en carré, qu'elle puisse contenir 4. ou 500. livres de poudre, en même-tems qu'il pousse le rameau vers la gauche, il en conduit un autre vers la droite avec une grande chambre de mine, ensuite il fait une ligne de d'un enfoncement de 12. pieds, au bout duquel allant à droite & à gauche de 8. pieds, il y fait à chaque bout une chambre qu'il remplit de poudre comme les autres à 100. livres de moins; quand ces ramures & ces chambres sont faites, il y place la quantité de poudre nécessaire.

Quand ces chambres sont pleines sans aucun vuide, on passe de bons madriers dessus, afin de couvrir la mine, il en met d'autres en croix par dessus, enfin on obtient le reste de la chambre avec un madrier portant des ébrançons qui arcbutent, les uns inclinant du côté extérieur du mur, les autres du côté inté-

rieur. On mesure qu'il remplit le vuide des chambres & des ramures, il met en se relevant le bout du saucisson à la chambre de la mine qu'il fait regner d'une chambre à l'autre, & tout le long des rameaux avec une telle portion, que le saucisson puisse mettre le feu dans le même tems à toutes les chambres, afin que la mine se voie totalement son effet.

Les outils de Mineurs sont le grelet, pic à tête, pelle de sauge, pic à hoyau, pelle ferrée, tarière plusieurs façons, oiseau, pinçon, ciseau plat, pelle de fer, maillet, pince, sonde pour les terres, pelle en pied de biche, pince à talon, aiguille, tampon, petite pince à main, grande pince, bêche, lot, & à faire des rigoles, gargoules. Tous ces différens instrumens se trouvent gravés dans M. de Vauban.

MINISTRE de la Guerre. La dignité de *Ministre* & Secrétaire d'Etat de la Guerre, fut créée sous Henri II. en 1549.

M. le Marquis de Breteuil nommé par le Roi le 16. Janvier 1740, & mort en 1742. a pour successeur M. Comte d'Argenson.

MINOT, terme de Marine, ou *Boute-dehors*, est une longue piece de bois, garnie par le bout d'un crampon de fer dont les Matelots se servent, quand on veut l'ancre pour la tenir éloignée de l'avant du borge, & empêcher qu'elle ne l'endommage, quand on veut guinder en haut. Les Vaisseaux de 5. à 6. cens

tonneaux & au-dessous, n'ont point de *minot*.

M I R E : pour ne se point tromper à la mire du non, il y a des fronteaux de mire, qui sont des morceaux de bois de 4. pouces d'épaisseur, d'un pied haut, de 2. pieds & demi de long, que l'on met sur piece de canon quand on veut la pointer juste.

Il y a aussi des coins de *mire*, qui sont d'autres morceaux de bois, qui servent à hausser ou à baisser la piece. On s'en sert aussi pour les mortiers.

M I S A I N E : mâts de *misaine*, mâts de bourse, mâts d'avant, materel, matereau ou trinquet. C'est un mâts qui est entre le beaupré & le grand mâts. Pour primer sa voile, on dit simplement la *misaine*.

M I T R A I L L E : vieux fers, comme tête de clou & autres menues ferrailles dont on charge les canons ou pierriers.

M O I N E A U : on a donné ce nom à un petit bastion plat élevé devant une courtine excessivement longue, & terminée à l'ordinaire par deux autres bastions qui étant hors de portée, ont besoin d'être défendus par ce bastion plat. Quelquefois il est attaché à la courtine, quelquefois il en est séparé par un fossé.

M O L É, en terme de Marine, est une digue jetée de pierres & de terres, pour assurer un Port, en renfermer une partie.

M O L E R en poupe, terme de Marine, ou *pouge* c'est faire vent arrière, ou prendre le vent en poupe.

M O N S O N ou **M O U S O N**, mot Arabe, qui signifie vent de saison, ou vent réglé. Les *monsons* durent en certains parages cinq ou six mois de suite sans varier, & puis soufflent cinq ou six autres mois du côté opposé.

M O N T É : Vaisseau *monté* de cinquante pièces de canon; terme pour exprimer les pièces qui sont dans un Vaisseau.

M O N T E R un Vaisseau, c'est être embarqué dans un Vaisseau.

M O N T E R au vent, ou gagner le vent. *Voyez VENT.*

M O N T E R, est passer d'une Charge à une plus grande. Par exemple de Cornette ou d'Enseigne devenir Lieutenant, de Lieutenant Capitaine, de Capitaine d'une dernière Compagnie monter à la première & ainsi des autres.

M O N T - P A G N O T T E, ou Poste des invulnérables : c'est une hauteur que l'on choisit hors de la portée du canon d'une Ville assiégée, & où se viennent

par les Curieux du Camp, qui veulent voir sans danger le feu des attaques, & l'état du siège.

MONT-JOYE-Saint-Denis, étoit le cri d'armes François, qui commença sous le règne de Louis le Gros.

Bien des Auteurs ont voulu expliquer le mot de *mont-joye*, qui dans l'acclamation militaire des François précédoit le nom du Patron. Du Cange & Casseve, sont ceux qui ont le mieux pensé sur la vraie signification de ce mot *mont-joye*, en disant qu'il est pour expliquer en vieux François un lieu élevé. M. Beneton, Auteur du Commentaire sur les Engues, nous en donne une ample & curieuse explication.

« Quand un Chef de guerre, dit-il, mouroit au milieu de son Camp, le corps étoit mis d'abord dans une fosse, avec toutes les cérémonies qui s'observoient en pareil cas, ensuite chaque Soldat portoit de la terre pour recouvrir la fosse, & cela formoit une petite éminence, qui devenoit haute à proportion que l'Armée qui enterroit, étoit plus ou moins nombreuse.

La Suède, l'Allemagne, la Flandre, & même la France, sont des Pays encore remplis de monticules artificielles, qui s'appelloient de différens noms, entre autres de celui de *mont-joye*. On les appelle encore des tombes. L'intention de ceux qui les ont faites a été de les faire servir à marquer un lieu digne d'être connu, tant parce qu'il contient, que par ce qui est arrivé autour de lui.

Les Romains construisoient aussi des mottes de terres sur les tombeaux des personnes considérables, ils les nommoient *Aggeres*. Virgile dit dans un des Livres de son *Æneïde*, *Aggere composito tumuli*, & dans un autre, *Terreno ex aggere bustum*. Les phares qui sont sur les bords de la mer, & toutes autres marques propres à fixer la position de quelque lieu, sont des *mont-joye*.

Les Anciens dans l'espérance d'une autre vie, souhaitoient à leurs morts, qu'ils reposassent en paix & en joye, ce qu'ils exprimoient par le terme *Χαίρε*. Ainsi un tombeau en montagne étoit un *mont-joye*, & un témoignage que les Anciens se faisoient de rendre avec éclat les honneurs de la sépulture aux Illustres d'entr'eux.

« Quant aux *monts-joye* des Gaules, il est certain qu'on en élevoit toujours sur les sépultures des pre-

» sonnes de considération. Mais le travail sur ce
 » étoit proportionné à la puissance de ceux pour qu
 » on les faisoit. Les hauts *monts-joye*, soit de terre
 » soit de pierre, étoient pour les Souverains. Pour l
 » autres personnes, on se contentoit de marquer leu
 » sépulture, par une grosse pierre, ou par une encein
 » de pieux.

» Les premiers Chrétiens, qui vivoient dans la fin
 » plicité, & au milieu des persécutions, marquoie
 » leurs tombeaux le moins visiblement qu'ils pouvoien
 » Mais on n'oublia pas de mettre une marque dans
 » champ qui contenoit le corps de S. Denis & de s
 » deux Compagnons. Elle fut suffisante pour le dessè
 » qu'avoient ceux qui la posèrent, qui étoit de renferm
 » les corps des Martyrs dans un Oratoire, lorsque
 » chose se pourroit faire avec sûreté.

» La chose se fit, & nos Rois nouveaux Chrétiens
 » firent un mérite de se rendre les Gardiens de l'Eglit
 » de S. Denis, de même qu'ils l'étoient déjà de cel
 » de S. Martin. S'ils ne déclarèrent ce Saint pour leu
 » premier Patron, ceux de la troisième Race non-sep
 » lement le firent, mais encore ils voulurent que let
 » cri de guerre rendît témoignage de ce choix, & pou
 » cela ils crièrent, *mont-joye-Saint-Denis*: comme s'i
 » eussent voulu dire: *Nous avons la garde du tombea
 » de S. Denis; ces paroles témoignent la joye que not
 » ressentons de cet avantage, & nous espérons qu'ell
 » serviront à ranimer la piété & la valeur de nos So
 » dats dans les dangers de la guerre.* »

Voilà en abrégé l'explication que nous donne du mot
mont-joye l'Auteur ci-dessus cité. Ce cri & les autres
 ont commencé sous Charles VII. à n'être plus si fré
 quens, & ont entièrement cessé à Henri IV. Voyez CR
 d'Armes.

MONTRÉ: ce mot signifie également la revue d'un
 Corps de Troupes, & la solde qu'on lui paye sur l
 pied des hommes de la revue, & qu'on lui fourni
 quelquefois sans faire de revue. Autrefois on faiso
 montre de mois en mois, mais comme on vit le mau
 vais menage des Soldats, qui touchoient beaucoup d'ar
 gent à la fois, & le dissipoiént aussi tout d'un coup, &
 languissoient tout le reste du mois, pour remédier à c
 désordre, on trouva à propos de leur donner moins
 d'argent à la fois, & de leur en faire toucher plu
 souvent. Les montres furent moins fréquentes, les Sol
 dats furent payés tous les dix jours, par forme de prêt
 & par avance: aujourd'hui on les paye tous les cinq
 jours.

MOGUES, terme de Marine, sont des pattes ou ranches des boulines de perroquet, & qui n'ayant point de poulies, ne courent point, comme font les autres pattes qui ont des poulies.

MORTES-PAYES, sont des Troupes entretenues sur la garde ordinaire d'une Place de guerre. Les troupes d'Infanterie qui sont en garnison dans des Citadelles, ou Places de guerre, ou il y a pour garnison ordinaire des mortes-payes, ont la droite sur ces *mortes-payes*, & le choix des logements à leur exclusion.

MORTIER, est un gros canon court, propre à jeter des bombes, des carcasses, ou des pierres & des cailloux. Il est monté sur un affût, porté par des roues fort basses. La matière du *mortier* est la même que celle du canon; mais la forme & sa grandeur sont tout-à-fait différentes, sans parler de leur longueur & de leur épaisseur. La chambre est aussi différente, elle est faite ordinairement d'une manière cylindrique, dont le fond est un peu arrondi: mais il y en a d'une autre invention, qu'on nomme à l'Espagnole, qui sont concaves, rondes, en forme de poire.

Une batterie à *mortiers* n'est point différente d'une batterie à canon, sinon que son épaulement n'a point besoin d'embrasure pour tirer. La plate-forme sur laquelle on pose un *mortier*, est plutôt d'une figure rectangulaire, que de toute autre forme. Les *mortiers* ont aussi leurs magasins. Cinq Soldats Bombardiers ou autres, sont nécessaires pour le service du *mortier*.

L'occupation des batteries de *mortiers*, est de démonter le canon de la Place, de bouleverser les ouvrages extérieurs & les batteries des Ennemis sur les bastions, à quoi ils sont plus utilement employés qu'à miner les édifices, quand c'est une Place de guerre que l'on attaque, dans laquelle la garnison est la maîtresse.

Le premier Prince qui a multiplié l'usage des *mortiers* a été M. l'Evêque de Munster en 1672. au siège de Groll, où M. de Luxembourg commandoit son armée & celle de M. l'Electeur de Cologne. Ce même Prince a aussi introduit l'usage des carcasses.

Les grands *mortiers* jettent des bombes de 4. ou 600. pesant. Ils servent contre les batteries, les redoutes, les magasins, les bastions & autres ouvrages étroits de l'Ennemi. Ils ruinent les galeries, les maisons, les couvertures & les plates-formes de l'Artillerie. Ils jettent une pluie & une grêle de feu.

Les petits *mortiers* qui jettent 100. livres de pierre, servent à tirer des grenades plus loin qu'à l'ordinaire.

Mais en ce cas les grenades doivent être faites de manière qu'elles puissent résister à la poudre qui les chasse.

Les Hollandois ont de petits *mortiers* portatifs à grenades, & ils en tirent une fort grande quantité. Mais cela demande trop de service & de dépense, & ils ne font pas d'un grand effet.

Les *mortiers* à bombes à l'ancienne manière ont 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. & 18. pouces de diamètre à leur bouche, & qui contiennent dans leurs chambres 2. 3. 4. 5. 6. & 12. livres de poudre.

La chambre où se met la poudre est en cylindre c'est-à-dire de même largeur par tout, & le fond en est un peu arrondi.

Ceux de la nouvelle invention, ou à l'Espagnole ont une chambre concave. De ces derniers il y en a qui ont 12. pouces & demi à la bouche, & qui contiennent dans leurs chambres 18. livres de poudre d'autres 12. livres, & d'autres 8. livres. Voici les proportions des *mortiers* & des bombes de toutes sortes.

Un *mortier* qui jette une bombe de 17. pouces 10. lignes de diamètre, a l'ame de 27. pouces & demi de long, & de diamètre 18. pouces 4. lignes. Il a d'épaisseur entre le bourrelet & le petit renfort, 3. pouces 8. demi, son petit renfort a 3. pouces & demi d'épaisseur son grand a 4. pouces, l'entrée de sa chambre a 5. pouces & demi de diamètre: la chambre en forme de poire a 13. pouces de longueur, & 7. pouces & demi de diamètre à son plus large, & aussi 7. pouces & demi d'épaisseur de métal autour, & contient 12. livres de poudre.

Les tourillons du *mortier* ont 32. pouces de long d'un bout à l'autre, & 9. de diamètre.

Le *mortier* a de hauteur 4. pieds 4. pouces.

La bombe a 17. pouces 10. lignes de diamètre, 2. pouces d'épaisseur par tout, excepté le culot qui a 2. pouces 10. lignes, sa lumière est de 20. lignes d'ouverture dedans & dehors. La bombe contient 48. livres de poudre, & pèse 490. livres, & un peu plus.

Un *mortier* concave, dont la chambre contient 18. livres de poudre, a l'ame de 12. pieds & demi de diamètre, & de 18. pouces & demi de longueur. Il a d'épaisseur entre le bourrelet & son renfort 3. pouces & demi, & son renfort a 4. pouces & demi d'épaisseur.

Sa chambre a 9. pouces 7. lignes de diamètre à son plus large. La portion de cette chambre par en haut a 6. pouces de diamètre, & de hauteur 4. pouces, la portion d'en bas 2. pouces & demi, & l'épaisseur d'

étal d'alentour de la chambre a 6. pouces 9. lignes.
 Les tourillons ont d'un bout a l'autre 31. pouces & demi de long, & 8. pouces de diametre. Le *mortier* a de hauteur 3. pieds 5. pouces 4. lignes. Il jette une bombe de 11. pouces 8. lignes de diametre, qui a un pouce 4. lignes d'épaisseur par tout, hors a son culot, qui a un pouce 8. lignes.

Sa lumiere a 16. lignes d'ouverture par dessus & par dedans. La bombe contient 15. livres de poudre, & pèse 130. livres, ou environ.

Un *mortier* concave, dont la chambre contient 12. livres de poudre, a l'ame de 12. pouces 6. lignes de diametre, & de 17. pouces 6. lignes de longueur.

Il a d'épaisseur entre son bourrelet & son renfort, 1. pouce & demi.

Son renfort a d'épaisseur 3. pouces.

Sa chambre a de diametre a son plus large, 9. pouces 6. lignes.

La portion de cette chambre par en haut a 5. pouces 4. lignes de diametre, & de hauteur 3. pouces 6. lignes.

La portion d'en bas a 2. pouces.

L'épaisseur du métal a l'entour de la chambre, a 6. pouces.

Les tourillons ont d'un bout à l'autre 30. pouces de long, & 7. pouces de diametre.

Le *mortier* a de hauteur en tout 3. pieds 2. pouces.

Il jette une bombe de 11. pouces 8. lignes de diametre, qui a un pouce 4. lignes d'épaisseur par tout, hors a son culot, qui a un pouce 8. lignes.

Sa lumiere a 16. lignes d'ouverture par dessus & par dedans.

La bombe contient 15. livres de poudre, & pèse 130. livres.

Un *mortier* qui a la chambre concave, contenant 8. livres de poudre, doit jeter une bombe de 11. pouces 8. lignes.

Il est de 12. pouces & demi de diametre.

Il a l'ame de 18. pouces de longueur.

Epaisseur à sa volée, 2. pouces & demi.

Son renfort de 6. pouces de long, & 3. pouces d'épaisseur.

Sa chambre concave a 8. pouces 6. lignes de longueur, & 7. pouces de diametre.

Epaisseur du métal, autour de 5. pouces.

Ses tourillons de 30. pouces de long d'un bout à l'autre, & de 7. pouces de diametre.

La chambre concave contient 8. livres de poudre.

Il jette une bombe pareille à celle du précédent *mortier*.

Un *mortier* qui jette une bombe de 11. pouces 8. lignes, a l'ame de 12. pouces de diamètre, & de 18. pouces long.

Il a d'épaisseur au celler 2. pouces.

Au renfort 2. pouces & demi.

Sa chambre a de longueur 9. pouces & demi.

Son diamètre est de 5. pouces & un quart.

Epaisseur du métal autour de la chambre, 4. pouces.

La chambre contient 6. livres de poudre.

Les tourillons ont de long d'un bout à l'autre 2. pouces. Le diamètre est de 8. pouces.

La chambre pareille à celle du *mortier* ci-devant.

Un *mortier* qui jette une bombe de 8. pouces de diamètre, a l'ame de 12. pouces de longueur, & de 4. lignes de diamètre.

Il a d'épaisseur à sa volée un pouce 4. lignes.

Son renfort a 4. pouces 8. lignes de long, & un pouce 8. lignes d'épaisseur.

Sa chambre a de longueur 6. pouces, & de diamètre 2. pouces 8. lignes.

La chambre a 2. pouces 8. lignes d'épaisseur de métal, & depuis le fond jusqu'au derrière de la culasse du *mortier* 5. pouces 4. lignes, & tient une livre trois quarts de poudre.

Les tourillons ont de longueur 18. pouces 8. lignes & de diamètre 4. pouces 8. lignes.

La bombe de 8. pouces de diamètre a 10. lignes d'épaisseur par tout, hors le culot, qui en a 13. Sa lumière un pouce de diamètre par dessus & par dedans.

La chambre tient 4. livres de poudre, & cette bombe pese 40. livres.

Un *mortier* qui jette une bombe de 6. pouces, a l'ame de 6. pouces & un quart de diamètre, & de longueur 9. pouces. Il a d'épaisseur à sa volée un pouce.

Son renfort un pouce & un quart d'épaisseur, & 3. pouces & demi de longueur.

Sa chambre a 4. pouces & demi de longueur, & 2. pouces de diamètre.

Epaisseur de métal 2. pouces, & depuis le fond de la chambre jusqu'au derrière de la culasse du *mortier* 4. pouces d'épaisseur.

Il y a des *mortiers* de 9. pouces 2. lignes de diamètre, dont la bombe est de 9. pouces.

Des *mortiers* de 8. pouces 2. lignes, dont la bombe est de 8. pouces.

Les *mortiers* dont la coupe est de 9. pouces 2. lignes avec la bombe.

Les *mortiers* ordinaires sont bons pour bombarder une Place de près, portant la bombe de 45. degrés d'élevation, & à 700. toises de distance. La chambre chargée de 5. ou 6. livres de poudre, qui est la plus grande charge, & la plus longue portée.

Mais on est près d'une Place, moins il faut de poudre. Les *mortiers* à chambre concave de même diamètre c'est-à-dire de 12. & 12. pouces & demi, pointés de 45. degrés, sont bons pour bombarder les Places de près. Ils portent leurs bombes depuis 1200. jusqu'à 1500. toises.

Ceux dont la chambre contient 8. livres de poudre, portent la bombe à 1200. toises, & pèsent 2000. livres. Ceux de 12. livres de poudre portent 1400. toises, & pèsent 2500. livres.

Ceux de 18. livres de poudre portent 1800. toises, & pèsent 5000. livres.

Mais outre tous ces *mortiers*, il y en a de petits qui ne servent qu'à éprouver ou à faire connoître la portée de la force des poudres. Il y en a dans tous les Départemens.

Après l'explication d'un de ces petits *mortiers*, que nous en a donnée M. de Saint-Remi dans ses Mémoires & dont on voit la figure dans le Tome I. p. 230. sont 7. pouces 3. quarts de lignes de diamètre. La largeur de l'ame a 8. pouces 10. lignes. La longueur & la profondeur de la chambre 2. pouces 5. lignes. La chambre est éloignée du fond d'une ligne : le diamètre par le dehors du mortier à la volée a 8. pouces 10. lignes. Le diamètre par le dehors du mortier à l'endroit de la chambre, 4. pouces 8. lignes & demie. Le diamètre de la lumière une ligne & demie. L'épaisseur du métal à la bouche sans comprendre le cordon, est de 10. lignes. La longueur de la semelle de fonte du mortier est de 16. pouces. La longueur de la semelle est de 9. pouces. L'épaisseur de la semelle est d'un pouce 6. lignes. Le diamètre du boulet, de 60. livres 7. pouces.

Le mortier est fondu avec sa semelle, de manière qu'il se trouve pointé juste à 45. degrés.

Cette semelle est encastrée dans un madrier, & attachée bien ferme par les quatre coins, avec autant de boulons arrêtés par des clavettes, à l'endroit où sont attachés les boulons.

Il y a deux bandes de fer qui passent par dessous le madrier, & le viennent embrasser jusques par dessus. Les quatre boulons sont passés dans les bandes de fer.

Quand les pièces sont rangées à la droite & à la gauche de la cour de l'Arſenal, ou d'une Citadelle, place les *mortiers* au bout de la cour en entrant, ſiſant face à l'entrée, montés ſur leurs affûts de ſeuand ils en ont.

Pour les affûts de bois, on les met ſous des couverts. J'ai parlé au mot **ARMES** pour ſervir les pièces, des ſtrumens néceſſaires aux *mortiers*, j'y renvoie le Lecteur.

MOT eſt le nom d'un Saint & d'une Ville, donne chaque jour le Général. Il y a encore le *mot ralliment*, dont on ſe ſert dans une attaque, par exemple, &c. de nuit afin que ceux du même parti puiſſent diſtinguer. Il eſt à la fantaſie de celui qui commande.

Ce *mot*, ou le nom d'un Saint & d'une Ville donnent auſſi tous les jours par le Gouverneur ou le principal Commandant, pour ſ'aliurer contre ſurpriſes, & empêcher l'ennemi ou un traître d'aller ou de venir pour des communications dangereuſes. Lorſque le Gouverneur d'une Place, le Lieutenant Roi, ou le Major font leurs rondes, l'Officier principal, qui commande dans chaque corps de garde, doit venir recevoir & leur porter l'ordre & le mot. Les Commandans des Citadelles & des Châteaux, ſont obligés d'envoyer prendre l'ordre & le mot chaque jour de l'Officier commandant dans la Ville, à laquelle Citadelle, le Château ou le Fort eſt attaché.

MOUFLES: on ſ'en ſert dans l'Artillerie en pluſieurs occaſions, & quand on leve de gros fardeaux. Ce ſont pluſieurs poulies, qui ſe meuvent dans une ſeule ce de bois, pour multiplier les forces mouvantes.

MOUILLAGE ou ancrage, en terme de marine, eſt un endroit de mer propre à donner fond ou à jeter l'ancre.

MOUILLER: ou mouiller une ancre, toucher du fond, mettre ſur le fer, rendre le bord, c'eſt jeter l'ancre.

MOULE eſt ordinairement un creux, qui ſe forme par le métal, que l'on y coule. On y a des moules à canon, à mortier, à boulets, à balles, & à faire des bales de plomb.

Les moules à canon, &c. ſe font avec de la terre de la fiente de cheval, & de la bourre, & ſe recouvrent au feu. La fonte ſe coule dans ces moules.

MOULINS: il n'y a point de Place de guerre de Citadelle où il n'y ait des moulins à eau & à vent. Mais lorſque dans les ſièges les eaux ſont coupées, qu'on abat à coups de canon ceux qui ſont à vent, une Ville ſeroit à plaindre ſi elle n'avoit pas des moulins d'une autre invention.

Il y tient des meulins à bras, mais ils sont plus propres à nourrir une famille qu'une nombreuse garnison, car qu'ils ne peuvent moudre que très-peu de grain à la fois. Sous le Ministère de M. de Louvois, on fit en présence l'épreuve d'une très-belle invention.

Ce moulin étoit de figure ronde, tout de fer. La roüe qui craçoit le grain, étoit d'acier trempé, ce qui faisoit qu'elle ne pouvoit s'user que par un service continu de plusieurs années.

Il n'avoit pas plus de seize pouces de diamètre, & ne pèsait qu'environ cent livres, ce qui le rendoit portatif. On le faisoit marcher avec une manivelle, & il pouvoit en 24. heures de quoi nourrir cinq cens hommes.

Ce moulin avoit cela de commode, qu'ayant les avantages des plus grands, il en possédoit encore d'autres dont les moulins à bras, à eau & à vent, sont privés. Il rendoit la farine grosse ou menue, selon qu'on le souhaitoit : il ne s'échauffoit point quelque mouvement violent qu'on lui pussé donner.

Les moulins à café sont de véritables modèles, & on en fait de plus grands. Ils rendent très-fin parce que les meules sont de très-bon acier. Depuis l'invention de ces petits moulins, on a vu d'habiles Ouvriers perfectionner ces sortes d'Ouvrages, & faire des meules de 18. pouces, dont les moulins pouvoient s'attacher dans un camp au premier arbre & qui marchent avec un balancier sans force. Ces sortes de moulins ont d'une grande utilité, quand on n'a pas la commodité des autres.

Mais pour revenir aux moulins ordinaires, un Gardemagasin ne doit faire moudre que sur l'ordre du Commandant Général, & pour être toujours prêt à exécuter cet ordre, il doit sçavoir le nombre de moulins qui sont dans les environs de son Magasin, quel est la bonté de ces meules, combien ils peuvent moudre de sacs en 24 heures.

L'Ordonnance du Roi est que les Meuniers viennent moudre les grains du Munitionnaire dans les Magasins, & y rapportent les farines au même poids, & qu'ils ont reçu les grains sans qu'ils puissent prendre autre droit pour leur mouture que quatre pour cent, & qu'ils sont évalués presque par tout à quatre sols pour cent livres pesant.

On ne souffre point que les Meuniers se payent en argent, attendu que le nombre des bleds destinés pour la subsistance des Troupes ne peut être diminué pour aucune raison que ce soit.

Il y a des Commis preposés à la visite des moulins qui ont un petit Registre qui sert de contrôle pour le nombre des sacs qui entrent dans les moulins, & les rines qui en sortent.

Outre ces soins, ce Commis & les Boulangers garde doivent observer exactement dans leurs visites le bled qui est dans le tremui, est celui du Munitaire, & pour découvrir encore une friponnerie qu'on a l'expérience, ils doivent regarder si le canal par lequel la farine s'écoule de la meule à la tremie, n'est point troué par-dessous en-dedans la construction de la descente du moulin, & où le Meunier peut placer un tonneau pour recevoir de la bonne farine & en sufer de mauvaise.

Quand des Meuniers sont convaincus de cette friponnerie, ils sont severement punis.

Au défaut des moulins à eau & à vent, on doit avoir dans les places des moulins à bras & à cheval.

Les *Moulins* à bras qu'on voit à l' Arsenal de Paris sont montés sur un banc de bois en forme de chénet, ou tréteau d'environ deux pieds & demi de hauteur, & long de quatre pieds, fermé par en-bas de petits ais de sapin pour pouvoir mettre des pieux ou boulets afin de donner un poids à ces moulins pour empêcher qu'ils ne tombent quand on les travaille. Il faut une caisse de bois d'environ deux boisseaux pour recevoir la farine.

Le corps de ces moulins à bras doit être posé sur un fond de bois de chêne attaché avec quatre vis en bois & aux deux extrémités du fond il doit y avoir deux grosses vis en bois pour arrêter le moulin sur le banc par le moyen d'une clef à vis.

Les meules du moulin ont depuis cinq pouces jusqu'à six de circonférence, & sont d'acier.

L'arbre du moulin est de quatorze à quinze pieds de long, dont la manivelle est placée à droite du côté où il y a deux petites vis, qui servent à faire moudre ou plus fin, ou plus gros, en les tournant à droite pour faire la farine fine, & à gauche pour faire grosse.

De l'autre côté de l'arbre il y a un balancier composé de deux tringles, ou aux quatre extrémités il y a quatre boulets de fer fondu du poids d'environ trois livres demi chacun, & les tringles sont de six pieds de longueur chacune.

La tremie est posée sur le moulin, aussi de bois

r, & contient environ un demi boisseau de bled, est retenue avec une vis qui la fait tenir au corps du moulin.

Pour monter deux tringles à ces moulins à bras, on pose des chiffres sur le poids des balanciers & dans les parties du moulin.

On pose le balancier à gauche du moulin du côté opposé entre le bled de dedans de la tremie, & on fixe une des deux tringles, dont le chiffre est de même dans la tremie, où il se trouve trois petits coups de pointeau, poinçon, ou pour mieux dire, comme on les appelle, pointes marquées à côté du trou carré de la tringle dont il doit en avoir un marqué d'un côté, & les deux autres de l'autre. Il faut exposer le côté, & faire qu'un coup de poinçon ou pointeau sur le bout de l'arbre du moulin, & les deux autres coups se font à découvert vers le bout de l'arbre, il faut faire l'autre tringle, & mettre le côté où les deux coups de pointeau sont aussi marqués, sur les deux vis, qui sont sur la première posée, & ensuite y faire la clavette le plus fort que l'on peut.

Quant aux deux vis qui servent à faire mouvoir les vis pendant le tems qu'on les tourne, il faut faire qu'ils tournent à rebours le moulin, parce que si l'on fait trop les vis, les roues du moulin s'accrochent ensemble, & rendroient le moulin trop difficile à tourner.

Les moulins à cheval, tels que sont ceux qui se voient au Havre, ils sont composés d'une tête de moulin à deux poulies, qui sert à lever & baisser la tringle, qui est sous la tremie, d'une cage dans laquelle la farine tombe, d'un plancher fait de bois de chêne de deux pouces d'épaisseur, soutenu par des poutres de huit pouces en carré, d'une traverse soutenue par quatre verges de fer, où les chevaux sont attachés, d'une verge de fer, d'un pivot sur lequel la roue tourne, d'une tremie, & de ce qui contient la farine.

MUSQUET, est une arme à feu, dont le calibre de la balle est de vingt à la livre: sa longueur est de six pieds huit pouces, depuis la lumière du bassinet, jusqu'à l'extrémité du canon; la longueur de la ligne de défense est limitée dans la Fortification par la portée ordinaire du mousquet, qui est à peu près de 1200 toises, & presque toute l'Architecture Militaire roule sur la même mesure pour la longueur de la défense, & de la même Architecture roule sur l'effet du ca-

non, pour l'épaisseur des remparts & des parapets ainsi une Place est défectueuse, lorsqu'entre les parties flanquantes & les flanquées, la distance excède la portée du mousquet.

On a souvent agité si la défense qui vient de cette arme à feu, n'a pas des avantages considérables sur la défense qui vient du canon : car il est certain qu'un grand nombre de Soldats peuvent être armés en même tems d'un nombre proportionné de mousquets, qui font feu sans relâche, & avec beaucoup moins de frais & moins d'embarras que le canon, & même avec plus de certitude. Mais la défense du canon a aussi ses avantages, & quand il est chargé à cartouche, que sept ou huit pièces chargées de menue feraille sont logées dans des flancs, & tirées à propos, elles font beaucoup plus d'exécution qu'une grêle de mousquets ; cependant la ligne de défense est établie sur la portée du mousquet. Les Moscovites ont inventé le mousquet ; les Arabes la carabine ; les Italiens le pistolet, & depuis 1630. sous Louis XIII. les Français ont inventé le fusil, qui est le dernier effort de l'Artillerie.

Après les arquebuses sont venus les mousquets. On en sçavoit faire dès le tems de François I. Les Espagnols du tems de Philippe II. en firent faire d'un très gros calibre, & tels qu'un Fantassin fort & vigoureux pouvoit porter : ils étoient si pesans qu'on ne pouvoit les coucher en joue, sans l'aide de bâtons ferrés pointus par le bout d'en bas, qu'on fichoit en terre & au bout d'en haut de ce bâton étoit une fourchette qui servoit comme d'affut pour soutenir le bout du mousquet ; on en faisoit usage dans les sièges, dans les batailles & dessus les murailles. Ces mousquets pouvoient très-loin, & par la grosseur de la balle faisoient de terribles blessures. A cause de leur pesanteur, on a cessé de s'en servir en campagne, on les met encore en usage dans les sièges.

M. le Maréchal de Vauban imagina une espèce de mousquet-fusil, qui a un chien & une batterie comme les fusils, laquelle batterie se découvre pour recevoir le feu de la mèche qui peut être compassée & mise dans un chien ou serpent, placé à l'autre extrémité de la platine, pour s'en servir en cas que le chien portant la pierre vînt à manquer.

Les mousquets des Turcs sont plus longs que ceux des Allemands & les nôtres, & plus petits de calibre. Ceux qui les portent n'ont point de bandoulière, & de fu

mens, c'est pour cela qu'ils mettent plus de tems à charger. Comme la trempe de leur fer est excellente, leurs mousquets se chargent d'autant de poudre que se la bale. Ils portent plus loin & font plus d'effet que les nôtres. Le Soldat ne se sert point de fourchette, par conséquent tire moins juste.

Les mousquets ordinaires sont du calibre de 20. ba- de plomb à la livre, & ils reçoivent des bales de 2. à 24. qui est le calibre, que l'on appelle de France. Les fortes de mousquets sont nécessaires aux Fantassins pour les sieges & les tranchées, où il se fait un feu con- nuel. Ils sont de 3. pieds 8. pouces de calibre de can- on, & avec leurs futs ou montures de 5. pieds, tous montés de bois de noyer, les uns plus achevés que les autres, parce qu'il y a des Regimens qui sont curieux d'avoir des armes fines & propres, en obser- vant particulièrement que les canons soient à l'épreuve de balle, nets en-dedans, & bien encaissés. Leur portée est de 120. jusqu'à 150. toises.

L'équipage du mousquet est le talon qui est au bout de la crosse, un écusson qui embrasse la clef des Porte- baguettes, la sous-garde & le collet qui est à l'extré- mité du fût du mousquet.

MOUSQUETAIRES : il y a deux Compagnies de Mousquetaires, tous choisis entre la jeune Noblesse. La premiere Compagnie de ce Corps fut créée par le Roi Louis XIII. en 1622. Elle fut formée d'une au- tre Compagnie, qu'on appelloit les Carabins de S. M. Comme le Roi s'en fit en même tems Capitaine, celui qui le commandoit n'eut dès-lors que le titre de Ca- pitaine-Lieutenant. Cette Compagnie demeura sur ce pied jusqu'en 1646. qu'elle fut cassée & anéantie sous le Ministère, & à l'instigation du Cardinal Mazarin, qui l'avoit prise en aversion pour des raisons qui lui étoient personnelles. Louis XIV. la rétablit en 1657. sous le même titre, & la composa de 150. Mousquetai- res. Il leur donna pour Chefs un Capitaine-Lieutenant, un Soulieutenant, un Enseigne & deux Marechaux des Logis.

La seconde Compagnie fut au commencement de sa création attachée à la garde de la personne du Car- dinal Mazarin. Les Officiers tenoient néanmoins leurs Commissions du Roi. Leurs fonctions de même que celles des Mousquetaires n'ayant ainsi été réglées que pour des raisons qu'on peut voir dans l'Histoire du pré- cedent règne, cette Compagnie fut retirée de cet état en 1660. & mise au nombre des Troupes destinées à

garder la personne de S. M. Après ce changement demeura à pied jusqu'en 1663. Alors S. M. la fit monter pour aller à l'expédition de Marsal, qui s'exécuta la même année.

Le Roi se fit Capitaine de cette Compagnie, comme il l'étoit de la première, & depuis ce tems il n'y a de différence entre ces deux Compagnies que pour pas seulement, que la première à sur la seconde. Elles furent dès l'année 1663. entretenues sur le pied de 300 Mousquetaires chacune, non compris les Officiers. En 1668. le feu Roi réduisit ce nombre à celui de 200 qui a encore été réduit depuis à celui qu'on verra après.

Ces Compagnies ayant été instituées pour servir à pied & à cheval, tant pour la garde de S. M. que dans les opérations de guerre, elles avoient au commencement de leur création des tambours & des fifres pour le bruit de guerre en servant à pied, & des trompettes lorsqu'ils servoient à cheval. Mais en 1663. les trompettes & fifres leur furent ôtés, & on leur substitua des hautbois. Ainsi l'on vit pour la première fois des tambours battre à cheval. Cela parut fort extraordinaire. Il est vrai qu'il paroît par quelques Mémoires que les anciens Arquebusiers à cheval avoient des tambours, mais comme ils avoient aussi des trompettes il y a lieu de croire que leur service étant le même que celui des Mousquetaires, & les Dragons d'aujourd'hui, ils se servoient de ces instrumens, suivant l'usage auquel on les employoit; c'est-à-dire, des tambours quand ils servoient à pied, & des trompettes quand ils étoient à cheval. Suivant ce préjugé qui est très-naturel les Mousquetaires du Roi sont donc les premiers qui aient eu des tambours battans à cheval.

Chacune de ces deux Compagnies est composée à présent d'un Capitaine-Lieutenant, deux Soulieutenans, 2. Enseignes, 2. Cornettes, 2. Aides-Majors, 8. Marechaux des Logis, 4. Brigadiers, 16. Soubri-gadiers, 6. Porte Etendart, 1. Porte-Drapeau, 180. Mousquetaires; 6. tambours, 4. hautbois, 1. Commissaire à la conduite, 1. Aumônier, 1. Fourrier, 1. Chirurgien, 1. Apothicaire, 1. Maréchal ferrant; 1. Sellier, 3. Tresoriers,

Cette Troupe a été instituée, non-seulement pour garder la personne de S. M. à pied & à cheval, & pour servir dans les occasions de guerre, mais aussi pour être l'école Militaire des jeunes Seigneurs & de la Noblesse du Royaume, de sorte qu'elle a l'avantage de

que plusieurs grands Princes , presque tous les Officiers-Generaux , & même des Marechaux de France ont reçu les premiers élémens militaires. Dans les instructions qu'on y donne , l'on y acquiert la science à un si haut degré de perfection , que plusieurs grands Généraux s'y font enrôler , & même des fils de France comme on l'a vu dans la personne de Monseigneur le Duc de Bourgogne , depuis Dauphin. Ce Prince par la considération pour ce Corps , digne d'être remarqué , voulut paroître dans les rangs des deux Compagnies alternativement , afin qu'elles partageassent également cet honneur , & pour marquer par-la , qu'il n'avoit aucune différence entr'elles. Pour cet effet il fit un uniforme de chaque Compagnie qu'il portoit conforme à celui de la Compagnie dans laquelle il se trouvoit sous les armes.

Les Mousquetaires dès leur institution eurent des casques à peu près telles qu'ils en ont à présent. Comme il n'y avoit alors que les seules troupes destinées à garder la personne du Roi , qui eussent une espèce d'uniformité qui pût les faire connoître , ces casques imiterent tout l'uniforme des Mousquetaires. D'ailleurs ils pouvoient tous s'habiller chacun suivant son goût , pourvu qu'ils portassent dans le service les marques du Corps dont ils étoient.

Les croix blanches qui paroissent encore sur les casques & subrevestes des Mousquetaires , tirent leur origine de ce que la Cavalerie portoit anciennement pour se reconnoître aux combats , des croix blanches brodées devant & derriere leurs hoquetons , & peintes sur même sur leurs cuirasses.

L'uniformité n'a été établie dans ces Compagnies , que qu'elle y est aujourd'hui , qu'en 1673. Outre l'uniformité dans les habits , les Mousquetaires étoient obligés autrefois de porter leurs casques dans leurs factions à pied & même dans les attaques des Places où on les employoit , on ne leur permettoit pas de les quitter. Le Roi s'étant apperçu de l'embarras que cet usage leur avoit causé , dans celles qu'ils firent au siege de Courtray , S. M. ordonna qu'au lieu de casques ils porteroient à l'avenir des subrevestes , telles qu'ils en ont aujourd'hui , & leur laissa néanmoins la même casaque pour leur servir de manteau. Ces casques & ces subrevestes leur sont données *gratis* par le Roi.

Les Officiers , & Mousquetaires , s'habillent , montent , s'arment & s'équipent de tout généralement à

leurs dépens. Leur habillement est de drap écarlate avec les paremens, & la veste de même. Ceux de premiere Compagnie portent cet habillement avec un bord, les boutons & les boutonnières d'or, & ceux de la seconde ont les mêmes ornemens en argent. Il y a la même différence s'observe pour le bord du chapeau qu'ils portent avec un plumet blanc, & pour les bords des houffes & chaperons des chevaux.

Ils ont le fusil à present à la Dragonne, au lieu du mousquet qu'ils avoient autrefois, deux pistolets, l'un parçou de la selle, une épée convenable pour le servir à pied & à cheval, c'est à dire, un peu moins pesant que les sabres de la Cavalerie. Les Brigadiers, & les Soubbrigadiers sont armés de même. Les Marechaux des Logis portent seulement l'épée & les pistolets dans les fonctions à cheval : mais dans les fonctions à pied ils portent une hallebarde, chacun pour s'en servir à peu près comme les Sergens d'Infanterie.

Les casagues & subrevestes sont de drap bleu garnies de galon d'argent. Celles des Marechaux des Logis, Brigadiers ou Soubbrigadiers, sont de même plus ou moins garnies de galons, suivant leur dignité. Les croix blanches qui sont devant & derriere ces ajustemens sont accompagnées de flammes dans les coins ou angles rentrans. Les flammes sont rouges pour la premiere Compagnie, la seconde les porte jaunes. L'habillement des Officiers principaux, qu'on appelle dans ces Compagnies Officiers à hausse Col, est en broderie également d'or ou d'argent, suivant la Compagnie dont ils sont. Les chevaux de la premiere Compagnie sont de poil blanc ou gris pommelé, ceux de la seconde sont de poil noir.

Ils ont dans chaque Compagnie un Drapeau & deux Etendarts. Ainsi quand ils servent à pied le Drapeau est deployé & les Etendarts sont pliés : & lorsqu'ils servent à cheval les Etendarts sont dépliés, & le Drapeau est plié. Les Etendarts de la premiere Compagnie ont pour devise une Bombe qui tombe sur une Ville avec ces mots : *quo ruit & lethum*. Ceux de la seconde Compagnie, ont pour devise un troufleau de flèche avec ces mots : *alterius Jovis altera tela*. Leurs Drapeaux sont de la livrée du Roi.

Le Roi a fait bâtir deux Hôtels à Paris, construits en forme de Casernes, l'un situé au Fauxbourg S. Germain pour la premiere Compagnie, & l'autre dans celui de S. Antoine pour la seconde Compagnie. Tous les Officiers subalternes & les Mousquetaires doivent

er dans ces Hôtels, & s'y retirer tous les soirs, à moins qu'ils n'en soient dispensés par la permission du Capitaine-Lieutenant. Les chevaux y sont aussi logés dans les écuries qu'on y a construites. Un détachement de Mousquetaires y monte la Garde, pour veiller à ce qu'ils soient pansés & soignés exactement comme il convient. Ce détachement est commandé par un Capitaine ou Soubri-gadier, & aucun Mousquetaire n'est exempt de ce service.

C'est dans ces Hôtels que chaque Compagnie y exécute toutes les évolutions, soit à pied, soit à cheval. Personne de la troupe ne doit manquer de s'y trouver. Si quelqu'un y manquoit sans raisons légitimes, le châ-timent suivroit de près, & la paresse ou négligence seroit sur le champ punie par une longue & dure prison. Mais l'émulation est si générale dans le Corps de chacun s'y trouve exactement & d'autant plus volontiers, qu'outre l'expérience qu'on y acquiert, ce n'est que sur le compte que le Capitaine - Lieutenant rend au Roi de l'exa-ctitude de chacun en particulier que S. M. leur accorde de l'emploi dans ses Troupes, & l'agrément d'y acheter des Compagnies.

On envoie tous les matins un Mousquetaire de chaque Compagnie pour recevoir l'ordre du Roi, que le Roi donne ensemble aux trois Corps, c'est-à-dire, les Gendarmes, les Chevaux-Legers, & les Mousquetaires, & ils se mettent en haie pour le recevoir chacun dans leur rang.

Le service à cheval des Mousquetaires n'a lieu que quand S. M. voyage. Alors ils prennent leur poste auprès des Chevaux-Legers. Leur service à pied en pareil cas est le même que celui du Regiment des Gardes, & ils n'y sont ordinairement employés qu'en son absence. Les Mousquetaires, lorsqu'ils sont de Garde à pied près le Roi, ils ont bouche en Cour. Les deux Compagnies de Mousquetaires sont toujours toutes entières en service auprès de S. M. au lieu que les autres troupes de la Maison n'y servent que par détachemens & par quartier. Ainsi quand S. M. voyage, ces Compagnies le suivent sur ce pied.

Ce n'est pas seulement pour la théorie ou pour les exercices, que ces Compagnies sont la véritable école de Mars, elles le sont aussi pour la pratique. Elles réussissent dans cette dernière aussi bien & encore mieux que dans la première. Je ne puis mieux exprimer leur talent en ce genre, qu'en déclarant que les actions signalées de la Maison du Roi leur sont communes.

Les Mousquetaires , comme les autres Maîtres de la Maison du Roi n'ont aucun rang , mais ils jouissent des mêmes privilèges que les Gardes du Corps , Carabines & Chevaux-Legers. Ces deux Compagnies jouissent cependant du privilège d'être commentaires de la Maison du Roi que depuis le 16. Octobre 1717.

Il est vrai que la première Compagnie en avoit dès sa première institution , jusqu'à sa suppression. Mais elle ne put obtenir qu'il lui fût accordé lorsqu'elle fut rétablie. Le Ministre qui étoit alors en place , & qui avoit été le mobile de cette suppression , ne voyant pas sans regret leur rétablissement , s'opposa par conséquent tout ce qui pouvoit leur être avantageux.

Les Capitaines en Chef , & les Capitaines-Lieutenants qui ont commandé la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde depuis sa création , sont :

De Montalart sous Louis XIII. en 1622. & deux autres de même nom ; tous les trois en qualité de Capitaine en Chef. Le second en 1626. Le troisième en 1628.

Le Comte de Treville , premier Capitaine-Lieutenant sous Louis XIII. en 1634.

Philippe de Mazarini , Mancini , Duc de Nevers sous Louis XIV. en 1667.

Claude de Castelmor Artagnan en 1667.

Louis de Fourbin en 1673.

Louis de Melun de Maupertuis en 1684.

Le Comte d'Artagnan en 1716.

M. le Comte d'Avejan , en Janvier 1729.

Les Capitaines-Lieutenants de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde depuis sa création , sont :

De Marillac , Capitaine en chef , sous Louis XIV. en 1661.

Colbert de Maulevrier en 1665. premier Capitaine-Lieutenant.

Le Comte de Montberon en 1670.

De Jauvelle en 1674.

Le Marquis de Vins en 1692.

Le Marquis de Canillac en 1713.

M. le Marquis de Montboissier , en Avril 1729.

MOUSQUETONS : les mousquetons sont de la même longueur que les carabines , le canon poli dedans. Ceux des Gardes du Corps du Roi sont très-beaux , & damasquinés d'or à porte vis , & pièce de pouce de relief.

Les batteries sont tournantes par le moyen d'un double ressort qui fait rester une plaque de fer sur le b

et , enforte que la batterie étant détournée ne puisse rencontrer rien qui lui puisse faire faire feu.

MOUSSE est un jeune Matelot , qui sert de valet aux Gens de l'Equipage.

MOUTTONNER , terme de marine : la mer *moutonne*. Quand il y a beaucoup de mer , & que l'éclat des lames blanchit , on dit que la mer *moutonne*, parce que les houles paroissent comme des moutons.

MOUVEMENTS d'une Armée : Ce sont les rangemens de Poste , que fait une Armée , soit pour commodité du campement , soit pour engager l'Ennemi au combat , ou bien pour l'éviter. Les mouvemens , qui se font en présence d'une Armée ennemie , demandent une prudence consommée & une parfaite connoissance du terrain.

MOYENNE. On donnoit autrefois ce nom à une pièce de canon , que nous connoissons présentement sous le calibre de quatre livres , & qui est longue de dix pieds.

MUNITION. Il y a dans une Armée les *munitions* de bouche & de guerre. On entend par *munitions* de bouche le pain , le sel , la viande , des légumes , du beurre , du lard , du vin , de la biere & de l'eau-de-vie , & pour les chevaux de l'orge , de l'avoine , du foin , de la paille , de l'herbe. Les *munitions* de guerre sont la poudre , les balles , les boulets , & la mèche. Au mot de *subsistence* , & sous leurs titres particuliers on trouvera ce qui regarde les *munitions de bouche*.

Quant aux *munitions de guerre* , (je parle aussi de chacune en leur lieu) elles se portent en campagne sur des charrettes d'Artillerie. On observe au commencement de la campagne de distribuer à chaque Soldat , le Cavalier une certaine quantité de coups à tirer , pour s'en servir dans les occasions particulières , où il ne peut trouver. Le reste demeure gardé au parc d'Artillerie , lequel parc est toujours regarni par les magasins , établis dans les Places voisines , à mesure qu'il s'y fait des consommations.

Il doit toujours y avoir dans le parc une suffisance de charrettes , qu'on appelle composées , les unes de poudres , & de balles , les autres de différentes espèces d'outils , & cela pour être envoyées suivant les ordres du Général à la tête des Corps particuliers , qu'on croit pouvoir en avoir besoin , lesquelles charrettes retournent au parc , sans que leurs charges aient été dissipées , en cas qu'on n'en ait pas eu besoin : & si on s'est

servi des outils des charrettes, l'ouvrage étant fait, doivent être soigneusement assemblés, & rapprochés des charrettes par les Soldats qui s'en sont servus pour être ensuite rechargés & ramenés au parc.

Si on ne fait qu'une Guerre de campagne, les baches, les serpes, les pelles, pics & pioches suffisent. On fait un siège, la nature & la quantité des outils proportionne sur la grandeur de l'entreprise, & la nature du terrain, dans lequel il faut travailler.

Pour une Ville assiégée elle ne doit pas manquer surtout de poudre, de toutes sortes d'armes, balles de calibre, mousquets, fusils de rempart, arquebuses à croc, pierres, méches, canons & mortiers de divers calibres, avec plusieurs affûts, & armemens de rechange, toutes sortes de bois de remontage; & pour les plates-formes il faut avoir des chevres, cric, triqueballes, & traîneaux, leviers, cordages, boules, bombes, grenades, feux d'artifice, toutes sortes d'outils à remuer la terre, outils tranchans, & convertibles à des Ouvriers de toute espèce, des forges complètes, & des Gens propres à mettre tous ces outils en usage, tant pour le fer que pour le bois.

On comprend encore dans tout ceci un grand armement de palissades, & autres bois nécessaires aux ponts, aux mines, des chevaux de frise, des gabions, des fascines de différente grosseur & longueur, des hottes, des paniers, des sacs à terre, & ballots de laine: toutes sortes d'instrumens & ustensiles contre le feu, des moulins à bras & à cheval, un Hôpital bien fourni, bien servi de Médecins, Chirurgiens & Apothicaires, & enfin bien pourvu de remèdes & de médicamens nécessaires à la guérison des blessés.

Un Gouverneur, dont la Place est assiégée, ou en danger de l'être, doit faire attention à la poudre & aux *munitions* de guerre & de bouche. Il doit lui-même régler la distribution, & ne point souffrir que personne ne y touche sans ses ordres.

Tous les matins il doit se faire rendre un compte exact de ce qu'on aura consommé la veille, surtout de ce qui regarde la poudre & le plomb, qu'il importe de ménager. Les moyens les plus surs pour cet épargne, sont

I. De n'employer ces *munitions* que dans les nécessités pressantes.

II. De les délivrer aux postes en barils couverts de leurs chapes, & d'une peau à poil, ou fraîche, & tannée. on doit avoir soin d'y poser une sentinelle

Avec ordre de n'en laisser approcher que ceux, qui sont chargés de leur distribution.

II. De les distribuer aux Soldats avec des mesures d'fer blanc, depuis une livre, jusqu'à un demi quarton, & de les verser dans leur fourniment, sans permettre qu'ils y touchent de la main.

IV. De ne pas souffrir qu'on tire du canon mal-à-propos, ni de grosses pieces sans nécessité, ce qui arrive presque toujours inconsidérément.

V. De moderer le feu du canon, de la mousqueterie, & des bombes, particulièrement pendant le jour, lorsqu'on s'attend que l'Ennemi n'entreprend rien, & qu'il n'est question que de le tenir en respect.

VI. De prendre garde que les Soldats ne dérobent la poudre, & ne la répandent malicieusement.

VII. D'avoir soin qu'au troisième jour d'attaque, on n'en donne qu'en petite quantité à ceux des Gardes précédentes, qui ne doivent monter qu'en bivouac, parce qu'il est à présumer, qu'ils en auront de reste.

VIII. De défendre aux Soldats de la dissiper, en chargeant à pleines mains, ce qui est assez ordinaire dans les cas pressans. Il faut leur donner ou des carouches, ou de petites mesures, qui fassent précisément la charge, & avoir la même attention pour le plomb, la mèche, & autres munitions. Tous les matins on doit commettre des Gens pour ramasser celles, qui se trouveront répandues dans les postes, comme balles, mèches, sacs à terre, armes rompues, outils, &c.

MUNITIONNAIRE, ou **ENTREPRENEUR DES VIVRES** est celui qui fait fournir la subsistence aux Troupes. Amaury Bourguignon de la Ville de Niort est le premier Munitionnaire & Entrepreneur Général que nous ayons eu en France en 1574. sous Henri III.

Les Princes n'ont pas plutôt conçu le dessein de lever des Armées, & de les faire marcher contre leurs Ennemis, qu'ils pourvoient à les faire subsister dans les lieux, où ils ont la pensée de les envoyer, pour cet effet il est nécessaire qu'ils aient des personnes, qui entreprennent de fournir la subsistence à ces Armées.

La France où règne le bon ordre pendant la guerre, aussi bien que pendant la paix, & qui tient ce bonheur des soins de son Monarque, & des conseils de ses Ministres a cet avantage au-dessus de ses Ennemis, que ses Troupes sont bien servies pour leur subsistence. Les autres Nations n'ayant pas l'usage des Caissiers

aussi régulièrement établi que les François, & des Magazins bien placés, & fournis de tout ce qui est nécessaire pour faire subsister leurs Armées, souffrent de grandes incommodités, & perdent souvent des occasions favorables & avantageuses.

Quoiqu'en France on ait tant de soin de fournir le vivres aux Armées, on y trouve néanmoins très-peu de personnes capables de les bien faire. Il faut avoir travaillé long-tems dans les vivres pour les bien régir & être doüé d'un génie particulier pour y réussir. L'esprit d'un *Munitioinaire* doit être d'une vaste étendue pour prévoir & donner ordre à toutes les fournitures qu'il fait en un même tems en plusieurs endroits différens.

Il doit avoir une connoissance parfaite des pays où l'on doit faire la guerre, des endroits, d'où l'on doit tirer la quantité de grains, dont on a besoin, de leur prix, poids, mesure, & de leur conversion en farine & en pain, des voitures qu'il faut pour les transporter dans les magasins les plus avancés, de la dépense pour l'achat des sacs & des ustensiles, pour le paiement de la quantité de Commis, qui reçoivent des appointemens considérables, pour les faux frais, dont une partie est connue, & l'autre qu'il est impossible de prévoir.

Comme il est de la prudence de ne pas confier le service du Roi & des sommes considérables à des sujets douteux, ou peu capables de s'en bien acquitter, il est de la prudence d'un *Munitioinaire* de connoître parfaitement ses Commis. » Je sçai qu'on est quelquefois » pressé, dit M. Nodot, par certaines considérations, » de donner de l'emploi à ces sortes de gens, mais il » faut suivre encore dans cette occasion l'exemple de » feu M. Jacquier, qui payoit des appointemens à ces » Commis de faveur, & ne leur donnoit aucun exercice, persuadé qu'il étoit de gagner beaucoup plus » en les payant pour ne rien faire, qu'en les mettant » en état de ruiner ses affaires, car en fait de munitioinaire un Commis ignorant est funeste à ses Maîtres. «

Un *Munitioinaire* doit donc étudier avec soin le caractère de tous ses employés, leur naissance, leurs mœurs, les commissions qu'ils ont exercées, & de quelle manière ils s'en sont acquittés. Cette connoissance est d'autant plus nécessaire, qu'on est en usage dans les vivres de ne prendre de cautions que des Caissiers.

Une des principales vuës du *Munitioinaire* étant d'établir son crédit dans tous les lieux où ses affaires

entendent, il en cherche les moyens. Comme le Roi a ses magasins de bled dans toutes les Places de guerre, il le fait employer par le *Munitionnaire*, afin de ne pas le laisser vieillir, & il en remplace les mêmes quantités, quand le sien est voituré.

Les fournitures des vivres pour toutes les Armées s'étendent si loin que les *Munitionnaires* ont commerce dans toutes les Provinces du Royaume, & que ce commerce y porte plusieurs millions pour payer les achats, leurs voitures, ainsi ils ont affaire à mille & mille gens, avec lesquels ils peuvent avoir des contestations.

Il n'y a point de Général d'Armée qui ne soit persuadé de l'importance qu'il y a d'avoir un habile *Munitionnaire* pour faire subsister les Troupes. M. de Turanne, qui peut servir d'exemple à tous les Généraux, regardoit M. Jacquier comme son homme de confiance, & convenant avec lui de tout ce qui se presentoit à faire pour la munition, il lui demandoit avis dans les desseins qu'il projettoit.

En effet un Général, qui veut être bien servi, doit se confier au *Munitionnaire* pour ce qui regarde les vivres. Lorsqu'il en use ainsi, il est assuré que le Soldat aura toujours pour quatre jours de pain dans son harnais, que la même quantité sera dans les caissons, & qu'il s'en trouvera encore un bon nombre enlevés, en cas qu'il soit besoin de lever un travail pour en établir un autre.

Quand un *Munitionnaire* est continué dans son traité, (lequel traité se renouvelle ordinairement tous les ans) il songe à ses achats de grains & d'avoines, choisissant bien le pays, d'où il les tirera, à meilleur marché, la voiture comprise, car toute l'application du *Munitionnaire* consiste à faire acheter à bon marché, & à éviter les faux frais autant qu'il le peut.

S'il est obligé de quitter soit par la paix, soit parce qu'un autre aura fait un meilleur parti, il se comporte à la fin de la campagne tout d'une autre façon.

Si son exercice cesse au moyen de la paix, il dresse des procès-verbaux de tous ses effets, parce que le Roi doit lui en rembourser la valeur, suivant toutefois ce qu'il en est dit dans son traité. Les Intendants sont presque toujours commis pour cette réception. Ils en font faire des ventes publiques en détail, ou bien on traite du total avec des particuliers par l'ordre du Ministre.

S'il quitte par un nouveau traité, il s'accommode de tous ses effets avec son successeur, & cela se fait

de gré à gré par convention entr'eux , ensuite ils donnent pouvoir à leurs Commis d'estimer tous les différens effets , & s'ils ne conviennent pas ensemble de prix , ils choisissent des Arbitres par le jugement desquels ils passent.

Cela s'entend seulement des équipages , des sacs , des ustensiles , car pour les grains , les farines & les avoines , le nouveau *Munitioinaire* est obligé de les prendre à la mesure , ou au poids , suivant le prix porté sur les Registres des Commis aux achats : ayant égard aussi aux voitures , qui pourront en avoir été faites , jusques dans les magasins de la frontiere , à la conversion en farines , & aux déchets , qu'ils pourront avoir soufferts. Tout cela se fait pour l'ordinaire avec tant d'honnêteté réciproque , que chacun est content. Ensuite les *Munitioinaires* conviennent du remboursement.

MUNITIONNAIRE pour la marine , est celui qui fournit les Vaisseaux du Roi de biscuit , de vin , de cidre , de biere , chair , poisson , legumes , comme riz , pois , fèves & autres provisions , qui servent à la subsistence des Equipages. Il place les vivres dans le fond de cale , & dans la soute au pain. Autrefois les Capitaines avoient le soin de nourrir les Equipages , aujourd'hui c'est le *Munitioinaire* , qui a un Commis sur chaque bord.

MURAILLE : une muraille de revêtement , est celle qui environne une Place fortifiée. On lui donne quatre pieds & demi au cordon , c'est-à-dire à la hauteur du rempart , on y ajoute trois pieds pour retraite , avec le talus du mur , qui est différent , selon les différentes hauteurs.

Quand la maçonnerie du revêtement est bonne , on ne lui donne que trois pieds d'épaisseur au cordon. Le cordon fait la saillie , il est de pierres taillées en rond par dehors , c'est sur le cordon que sont posées les guérites.

Derrière la muraille de revêtement est le rempart planté d'arbres , les ormes sont les meilleurs , leurs racines lient la terre , le gros bois sert aux affûts des canons , & le menu bois fait du fascinage. C'est dans le rempart , que sont les contreforts , & les contremines de la Place. Un rempart qui n'est pas revêtu du côté de la Place a autant de talus , que de hauteur : on lie les terres de son parapet , avec de petites branches vertes de saule & de racines de chiendent ; en le construisant , on lui donne un pied de hauteur plus qu'il ne

de avoir, ainsi qu'à tous les autres parapets, à cause de l'affaillage. Voyez R E M P A R T.

N

N A G E R en terme de Marine, c'est voguer : On dit ces Rameurs *nagent* de bout, c'est-à-dire tant ou voguent sans être allis, comme ceux qui mènent les Gondoles de Venise.

N A V I G E R, c'est faire route sur l'eau. *Naviger* au Nord, courir au Nord, porter le cap au Nord, faire le Nord, gouverner au Nord, faire voile au Nord, faire la courte au Nord : tout cela signifie aller au Nord.

N A V I V E, Vaisseau, ou bord, est un Bâtiment de charpenterie, d'une construction propre à flotter, & à se conduire sur l'eau.

N A U L I S, ou Nolis, terme de la Méditerranée, qui signifie fret.

N E T T O Y E R ou enfiler, c'est tirer sur toute la longueur d'une ligne droite. On dit *nettoyer* la courtine, *nettoyer* le rempart.

N E T T O Y E R la Tranchée, c'est faire plier la garde de la Tranchée, & mettre en suite les Travaux par une vigoureuse sortie de la Garnison, qui rabat le parapet, comble la ligne & encloue le camp des Alliés.

N I T R E. Voyez S A L P E S T R E.

N I V E A U de la campagne, res de chaussée, superficie horizontale, ou parallèle à l'Horizon, est une situation de terrain toute plate, & qui ne penche ni d'un côté ni d'autre. Les talus ou le déclin d'une hauteur, est le contraire d'un niveau de campagne.

N I V E A U, est un instrument qui sert à faire connaître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. Entre plusieurs qu'on a inventés, le *niveau d'eau* est le plus simple & le plus ordinaire pour les travaux de fortification. Il est comme un tuyau rond, de cuivre ou autre matière, long d'environ trois pieds, sur douze à quinze lignes de diamètre. Il est recourbé par les bouts à angle droit, pour y recevoir deux tuyaux de verre de 3 ou 4. pouces, que l'on fait tenir avec de la cire ou du mastic. Il y a par dessous une virolle, attachée au milieu, pour le placer sur son pied. On y verse par un des bouts de l'eau ordinaire ou colorée, jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour paroître dans les deux tuyaux de verre.

Ce *niveau*, quoique fort simple, est très-commode pour niveler de moyennes distances. Il est fondé sur que l'eau se place toujours naturellement de *niveau*. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire qu'elle soit également éloignée des extrémités des deux tuyaux de terre; car elle s'y mettra toujours d'égale hauteur, rapport au centre de la terre.

Ce qu'on appelle deux points de *niveau*, sont ceux qui sont également éloignés du centre de la terre; & la ligne qui est également éloignée du centre de la terre dans tous les points, est appelée de *niveau*. C'est pourquoi, comme la terre est ronde, cette ligne doit être courbe, & faire partie de sa circonférence. Mais la ligne de visée que donnent les opérations des *niveaux*, n'est qu'une ligne droite, perpendiculaire au demi-diamètre de la terre, laquelle s'élève au-dessus du vrai *niveau*. Mais à cause de la courbure de la terre, à proportion qu'elle est plus étendue: c'est pourquoi toutes les opérations ne nous donnent que le *niveau* apparent, que l'on doit corriger pour avoir le vrai *niveau*, lorsque la ligne de visée passe cinquante toises.

NIVELLEMENT est une opération qui ne fait connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre, ou ce qui est le même trouver deux points également éloignés du centre de la terre, & cela par le moyen de l'instrument dont je viens de parler. Pour sçavoir la pratique du *nivellement*, on peut consulter entre autres livres le second Tome du cours de la *science militaire* de Bartet de Villeneuve.

NOEUD DE CHARRUE: C'est un nœud d'usage dans l'Artillerie, & que font les Capitaines de Charroi quand ils passent des cordages dans des roues pour relever des pièces versées.

NON-VUE, terme de marine, c'est à dire fait d'avoir decouvert, & eu connoissance du passage. Quand la brume est épaisse, & que le gabier ne peut plus faire utilement son quart, & qu'on appréhende d'être porté à la côte, qui peut être fort basse, on met en panne pour ne pas périr par *non-vue*.

NORD-ESTER, en terme de marine, est décliner, ou se tourner du Nord vers le Nord est. Ce n'est commun dans les voyages de long cours, pour figurer la variation de l'aiguille du compas, qui au lieu de regarder directement le Nord, suivant les qualités de l'aimant, dont elle est frotée, se tourne quelquefois vers le Nord est. En de certains parages, elle décline plus ou moins, & cette inégale déclinaison,

action caule de grandes erreurs , & fait souvent fautive route ; car comme l'aiguille indique mal le Nord du Nord , elle indique mal aussi les autres airs du

NORD-OUESTER , en terme de marine , est tourner , ou se tourner vers le nord-ouest , au lieu de garder le Nord. Car en de certains parages , l'aiguille de la carte du Nord , pour se tourner vers le nord-ouest. Près de l'Isle de Madagascar , l'aiguille varie de 18. degrés , nord-ouest , & un peu plus avant , proche l'Isle de Diego-Rois , elle *nord-ouest* de vingt-deux degrés.

OYE A U est un morceau de fer fort long , & de forme cylindrique , qui après avoir été revêtu d'un fil de fer , tourné en spirale , & recouvert d'une pâte de terre , que l'on fait bien sécher , se place au milieu du moule d'une pièce de canon , & qui en étant retiré , quand le métal a été coulé dans le moule , & que la terre est fondue , laisse ce vuide , qui s'appelle *ame de pièce* , & qui s'aleze après , quand le calibre ne se trouve pas assez ouvert.

L'égard des bombes , des grenades & des boulets creux , ce qu'on appelle *noyau* , est un globe ou boule de terre , sur laquelle se moule la chape des bombes , des grenades & des boulets creux. Entre cette chape & le *noyau* se coule le métal , & quand il est coulé , on retire ce *noyau* , & l'on en fait sortir la terre.

On ne fait des *noyaux* pour les boulets , que pour faire les coquilles , qui sont ou de fer , ou de sable ; & ces *noyaux* sont de la grosseur qu'on veut les boulets.

O

OBUS : Ce sont des petits canons courts , que les Hollandois emploient.

A la bataille de Nervinde , où l'Armée Française , commandée par feu M. le Duc de Luxembourg , défait ces des Alliés à plate couture , outre les 77. pièces de canon , que les Ennemis laisserent dans leur fuite , il se trouva 8. mortiers , appelés *obus* , qui s'exécutent de la même manière que le canon. Les Anglois & les Hollandois se servent de ces *obus*. Ils sont faits de la même façon.

Ceux des Anglois ont le calibre plus petit , sont plus chargés de métal de près de 600. livres que les autres. Ils pèsent 1500. Ceux des Hollandois 900. ou environ. On plus d'un endroit les Ennemis nous ont laissé des

modeles des *obus* ou *mortiers*, dont ils se servent. Comme deux qu'ils abandonnerent au bombardement de Malo, pendant le mois d'Août 1695. Ils pesoient milliers les deux. On leur en prit aussi deux devant Dunkerque, avec la Galiote qui servoit a les exécuter.

OCEAN est le plus grand amas de toutes les eaux salées & navigables, qui sont sur le globe terrestre. est joint à la Méditerranée, par le détroit de Gibraltar, & est détaché du derbent, ou de la mer Caspienne, par la partie du vieux continent, qui regne au Sud dans le Royaume de Perse.

OCTOGONE, est une figure ou un Polygone compris sous huit côtés égaux, qui forment huit angles aussi égaux.

OEIL DE BEUF, œil de pie. Voyez YEUX.

OEUVRES DE MARÉE, c'est le radoub le carnage que l'on donne aux Vaisseaux, pendant commodité des basses eaux de la marée.

OEUVRES MORTES, d'un Vaisseau comprennent la dunette, l'acastillage, les galieres, bouteille tugues, couronnement, mâts, vergues & hunes. Les Vaisseaux de Guerre, doivent être déchargés de bois par les *œuvres mortes*, le plus qu'il est possible, pour être plus legers à la voile.

OEUVRES VIVES d'un Vaisseau, sont toutes les parties du corps du Bâtiment, comprises depuis quille, jusqu'au vibord, ou au pont d'en haut.

OFFICIER sur terre: ce mot pris en général, signifie un homme de guerre, qui a quelque autorité dans le Corps où il sert. Mais dans les Troupes, on le prend dans un sens plus rigoureux, & il signifie seulement ceux qui ont un Brevet ou Commission du Roi. Au-dessus du Général, les Cornettes & les Enseignes renferment tous les divers degrés des *Officiers* de l'Armée, ce qui est au-dessous de ceux-ci ne passent que pour bas *Officiers*.

Il y a dans chaque Régiment un Colonel, qui a six Compagnies, un Lieutenant Colonel, qui a aussi six Compagnies, un Major, qui n'a point de Compagnie, un Aide-Major, qui a Brevet de Capitaine, mais qui n'a point de Compagnie, quinze Capitaines, dix sept Lieutenans, dont on choisit un ou deux pour Garçons Majors. Cela varie quelquefois, car souvent, il y a dans chaque Compagnie des Sou-lieutenans, & quelquefois des Capitaines en second, ou réformés à la suite d'un Régiment. Les Officiers subalternes, sont ceux qui sont au-dessous du Capitaine, comme Lieutenans.

lieutenans, Cornettes & Enseignes, les autres Officiers ne sont comptés que pour bas Officiers.

Officier Général, est celui dont l'autorité ne s'étend pas seulement sur une Compagnie, ou sur un Régiment particulier; mais sur un Corps, composé de plusieurs Régimens d'Infanterie ou de Cavalerie, qui tiennent la Campagne, ou qui sont en état d'agir.

Les Officiers Généraux d'une Armée, sont les Généraux, les Lieutenans Généraux, les Maréchaux de Camp, & les Brigadiers de Cavalerie & d'Infanterie.

L'Artillerie a ses Officiers, qui sont les Lieutenans Généraux, la plupart Officiers Généraux des Armées du Roi, les Lieutenans Provinciaux, les Commissaires Provinciaux ordinaires & extraordinaires, & les Officiers Pointeurs; le Corps des Officiers de l'Artillerie de France, avec les Officiers du Régiment Royal d'Artillerie ne font qu'un même Corps. Ils font le service de Campagne, & celui des Places ensemble, & prennent le rang de la droite à la gauche, suivant la date de leurs commissions, dont chaque Officier est également pourvu par le Grand Maître & Capitaine Général de l'Artillerie de France. Voyez ARTILLERIE.

Quand il y a concurrence entre plusieurs Officiers, dont les charges sont égales, le plus ancien l'emporte, sans avoir égard à la dignité, ni à aucune autre raison, d'où il n'ait un ordre inaltérable, qui retranche toutes les occasions, & tous les prétextes de division & de dispute, & qui fait que le commandement se trouve toujours réuni dans un seul, le grand nombre de Commandans est aussi préjudiciable à l'Etat, que le grand nombre de Medecins l'est à un malade.

Quand les Troupes de l'Empereur se trouvent en Corps d'Armée avec celles des Electeurs, en charge égale, les Officiers de l'Empereur précèdent toujours sans avoir égard à l'ancienneté; mais en charge inégale, l'Officier Supérieur commande l'inférieur.

Dans les Batailles & dans les Sièges, l'aile droite appartient aux Impériaux; & dans les marches, ils ont l'avant-garde le premier jour de marche.

OFFICIER sur mer: Il y a sur mer les Officiers de la Marine, & les Officiers Mariniers. Ces derniers prennent ordinairement la sixième partie des Gens de Equipage, choisis pour la conduite, pour la manœuvre, ou pour le radoub; & ce sont le Maître, le Pilote, le Bosséman, le Maître de Hache, le Maître Oilier & leurs semblables.

Mais les Officiers de la Marine sont des hommes

d'épée, propres pour le combat, & qui ont l'autorité par subordination de l'un à l'autre. Le principal Officier est l'Amiral. Il a sous lui deux Vices-Amiraux; l'un du Ponent, l'autre du Levant, trois Lieutenans Généraux, six Chefs-d'escadre, plus de cent Capitaines de Vaissaux, quatre Majors, vingt Capitaines de Fregates legeres, vingt Capitaines de Frulots, dix Capitaines de Flutes, cinq Capitaines de Port, sans comprendre les Capitaines en second, & les Lieutenans & Enseignes tant en pied qu'en second, & sans parler des augmentations que le Roi ordonne de jour en jour.

O M B R É : Sécher à l'ombre. Les Fondeurs de l'Artillerie font sécher sans feu la terre fine, appelée *peu*, qu'ils mettent sur les moules des pièces, avant que de faire la chape; & ils appellent cela sécher à l'ombre.

O P E R A T I O N de Guerre. Les opérations de Guerre consistent dans la résolution, le secret, la vitesse, la marche, le campement & le combat. Je parle de tous ces articles en leur lieu.

ORDONNANCE. Voyez **COMPAGNIE** d'Ordonnance.

ORDONNANCES, sont des Cavaliers & Sergens de chaque Brigade, qui montent tout équipés chez le Général, le Maréchal Général des Logis de Cavalerie, & le Major Général pour porter les ordres chacun à leur Corps; ce sont aussi des Cavaliers & Soldats que l'on envoie d'un poste au Général, pour donner avis des mouvemens de l'Ennemi, d'attaques &c.

ORDONNANCE, maniere d'arranger une Armée pour la faire combattre. Voyez **ORDRE DE BATAILLE**.

ORDONNÉE à la parabole, sont des lignes parallèles, tirées dans la parabole. Mais ordinairement on n'entend par ce mot *ordonnée* que la moitié de chaque parallèle.

ORDRES MILITAIRES DE NOS ROIS. Il y a en France trois Ordres de Chevaliers du Roi: savoir celui de S. Michel, celui du S. Esprit, & celui de S. Louis. L'Ordre de Montcarmel, réuni avec celui de S. Lazare, & l'Ordre de Malte, quoiqu'Ordres Royaux & Hospitaliers, sont aussi des Ordres militaires. Je vais parler des uns & des autres.

ORDRE DE SAINT MICHEL.

Les Historiens parlant de l'institution de l'Ordre de Saint Michel assurent que le Roi Charles VI après l'apparition de l'Archange Saint Michel, sur

d'Orleans, prit pour son Oriflamme l'Image de cet Archange, avec deux devises, tirées des Propheties de Daniel : l'une portant ces paroles. *Ecce Michael unus de principibus prius, & venit in adiutorium meum; &* l'autre portant celle-ci: *Nemo est adiutor meus in omni mundo, nisi Michael princeps noster; &* qu'il fit vœu, dès-lors qu'il seroit paisible dans ses Etats, il institueroit un nouvel Ordre de Milice de Chevalerie, en l'honneur de cet Archange, qui est le gardien du Royaume de France.

On fit peindre l'Image en son Etendard, ou Bannière, semée de fleurs de lis d'or, sans nombre, à l'imitation de ce que les Anglois n'avoient que des Drapeaux peints de leurs Enseignes. Ce Prince n'ayant pu mettre à exécution son vœu avant sa mort, Louis XI. son fils, fit exécuter la volonté de son pere, institua cet Ordre le 1. Août 1469. & fixa le nombre des Chevaliers

à 100. Lorsque le Roi donne cet Ordre à ceux qu'il veut honorer du S. Esprit, S. M. est vetuë d'un habit & manchettes ordinaires, un chapeau garni de plumes sur sa tête de bout, entouré des principaux Seigneurs de sa Cour, botté & éperonné, l'épée nuë à la main, dont il touche le Chevalier, qui est ceint d'une épée, & couronné à ses pieds. Mais quand le Roi veut donner cet Ordre seulement, il nomme un des Chevaliers du S. Esprit, pour lui donner l'accolade.

Louis XIV. en 1665. a limité cet Ordre à 100. Chevaliers, à sçavoir six Chevaliers Ecclésiastiques, six de Robe, & 88. d'épée, qui font preuve de dix ans de Service, & de trois degrés de Noblesse paternelle. Ils portent la Croix d'or émaillée, fleurdelisée, attachée à un cordon noir moiré.

ORDRE DU S. ESPRIT.

L'Ordre du S. Esprit a pris son commencement sous Louis de Tarante I. du nom, Roi de Sicile & de Sardaigne, qui en fit la cérémonie le 25. Mai 1352, jour de la Fête de la Pentecôte. Henri III. institua & joignit cet Ordre à celui de S. Michel, & s'en déclara le Chef, en unissant pour jamais la grande Maîtrise à la Couronne.

Ce Roi en solennisa la Fête la première fois le 31. Janvier 1578. & fit cette institution pour marque éternelle de piété & de reconnaissance, qu'il vouloit rendre à Dieu des bienfaits qu'il en avoit reçus au jour de l'entrée du S. Esprit, ayant été en ce même jour élu Roi de Pologne, & ayant succédé à la Couronne de France.

ce ; mais non pas pris naissance , comme plusieurs auteurs l'ont écrit , puisqu'il étoit né à Fontainebleau le 19. Septembre 1551.

On ne croit pas que ce dernier Ordre du S. Esprit institué par Henri III. soit une imitation de l'ancien institué par Louis de Tarante , les Statuts du dernier étant tous différens de l'ancien. Cent personnes des plus qualifiées du Royaume , composent l'Ordre du S. Esprit , dont quatre Cardinaux , cinq Princes , & 87. Chevaliers. Les Chevaliers du S. Esprit sont Commandeurs des Ordres du Roi. Ils portent la croix & le collier d'or , avec le S. Esprit émaillé & broché d'argent , sur le côté gauche de l'habit , avec le grand cordon de soye bleuë noiré. Outre ces cent Chevaliers il y a les quatre grands Officiers Commandeurs de l'Ordre , un Intendant , un Généalogiste , un Hérault d'armes & un Huissier qui portent la croix émaillée , attachée avec un ruban bleu à la boutonniere.

ORDRE DE S. LOUIS.

Cet Ordre est purement militaire , il fut institué par Louis le Grand de Glorieuse & immortelle mémoire l'an 1693.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 30. Septembre 1719. S. M. a fixé le nombre des grands Croix , Commandeurs & Chevaliers dudit Ordre à quatre cent quarante cinq. Sçavoir 12. grands Croix à 6000. liv. par an. 13. Commandeurs à 4000. liv. 27. Commandeurs à 3000. liv. 35. Chevaliers à 2000. 38. Chevaliers à 1500. liv. 106. Chevaliers à 1000. liv. 1. Chevalier à 900. liv. 99. Chevaliers à 800. liv. 45. Chevaliers à 600. liv. 25. Chevaliers à 500. liv. 35. Chevaliers à 400. liv. 5. Chevaliers à 300 liv. 4. Chevaliers à 200. liv.

Sa Majesté a déchargé & décharge toutes les pensions de l'Ordre de S. Louis de la retenue du dixieme , commencer au premier Janvier 1720. veut au surplus que l'Edit du mois d'Avril soit exécuté selon sa forme & teneur.

Cet Edit porte supplément de dot de cent cinquante mille livres de rentes , qui font avec la dot de Louis XIV. de trois cens mille livres , quatre cens cinquante mille livres en tout. Cet Edit fait don aussi audit Ordre de 2. sol pour liv. de droit d'amortissement , francs & nouveaux acquets , pendant l'espace de six années , commencer du 1. Avril 1719.

Le Roi est le Chef & Souverain Grand Maître de cet Ordre. Après Sa Majesté Monseigneur le Dauphin ou le premier Prince du Sang est de l'Ordre. Les Prin

du Sang y sont admis, les Maréchaux de France, l'Amiral & le Général des Galeres sont Chevaliers nés. Il a vingt-six Grands Croix en broderie d'or sur l'habit, & Cordon rouge, & 64. Commandeurs qui ont des pensions. Le nombre des Chevaliers est de plus de 400. des Officiers, tant sur mer que sur terre. Ils portent la Croix fleurdelisée d'or & émaillée, attachée à la boutonniere, avec un ruban rouge moiré.

D'un côté de la Croix est S. Louis, avec ces mots, *Ludovicus magnus instituit* 1693. De l'autre on y voit une épée flamboyante, & ces mots *bellica virtutis prae-
mium*. Il a quatre grands Officiers de l'Ordre, créés par le Roi, en titre d'Office en 1719. avec quatre Officiers Commandeurs, & huit autres Officiers de l'Ordre.

ORDRE DE MONTCARMEL.

Cet Ordre de Notre-Dame du Montcarmel, fut institué par Henri IV. confirmé par deux Bulles du Pape Paul V. l'une du 16. Fevrier 1608. l'autre du 26. du même mois & an. En consequence ce Monarque par ses Lettres patentes, données à Fontainebleau, au mois de Juillet 1608. unit l'Office de Grand Maître de saint Lazare, avec toutes ses Commanderies, Prieurés & Bénéfices, à celui qu'il venoit d'instituer.

ORDRE DE S. LAZARE.

Les premiers & les plus anciens Chevaliers Hospitaliers, sont sans contredit ceux de S. Lazare. Ils ne faisoient autrefois qu'un seul Corps, sous un Grand Maître, avec ceux de S. Jean, à présent dits Chevaliers de Malte, qui s'en séparèrent, comme il sera dit à leur article.

Après cette séparation, qui arriva en 1112. ceux de S. Lazare conserverent leur ancien nom, & ajouterent à leurs habits une croix verte, pour se distinguer des autres, & se maintinrent dans les bornes de leur premier institut, qui permettant le Mariage, consistent à ces trois vœux essentielles de *charité*, pour retirer & servir les pauvres lépreux; de *chasteté*, libre & conjugale, & d'*obéissance* à leur Grand Maître, & d'être toujours prêts à combattre contre les infidèles, & les ennemis de l'Eglise.

Le Roi Louis le jeune, à son retour de la Terre Sainte, en amena un nombre en France, pour y exercer leurs charitables soins, leur donnant pour cet effet l'Institution & l'administration de toutes les ladrieries de son Royaume, avec son Château de Bogny, près Orleans, pour être le chef-lieu de leur Ordre deçà la mer, ainsi qu'il paroît par ses Lettres patentes de l'année

1154. & que Philippe Auguste confirma en 1208. Monarque leur donna de grands privilèges, qui ont depuis confirmés & augmentés par 12. de nos Roi

Ensuite cet Ordre s'étendit peu à peu dans toute l'Europe, principalement en France, en Angleterre, Espagne, Allemagne, Hongrie, Savoye, Sicile, dans Pouille, dans la Calabre & dans la Campagne d'Italie où l'Empereur Frédéric II. lui donna de grandes possessions en 1125. qui furent depuis confirmées par plusieurs Papes.

Sous saint Louis le Pape l'approuva & le confirma nouveau, en lui donnant la règle de S. Augustin, & de grands privilèges, depuis confirmés & augmentés par les Bulles des Papes Grégoire IX. Alexandre IV. Clement IX. Nicolas III. Grégoire X. & Jean XXII. leur ont accordé les mêmes graces, dont les Chevaliers de S. Jean jouissent.

Cependant nonobstant tous ces différens titres, Innocent VIII. entreprit de supprimer l'Ordre de S. Lazare de Jerusalem, & rendit pour ce sujet une Bulle en 1494. mais elle ne fut point reçue en France. Au contraire y eut toujours un Grand Maître. Malgré cela les Chevaliers de saint Jean s'en tenant à cette Bulle, voulurent s'emparer de leurs Commanderies, surquoi intervint un Arrêt en 1547. qui les débouta de cette prétention, qui maintint les Chevaliers de saint Lazare dans la possession.

Leon X. rétablit cet Ordre en Italie seulement & V. par sa Bulle de 1565. en renouvela tous les privilèges, & y établit un Grand Maître, qui prétendit exercer sa juridiction sur tous les Chevaliers de l'Ordre en quelque partie du monde qu'ils fussent, quoiqu'il y eût un en France, qui eut la même prétention, avec le droit de justice, puisqu'il étoit en possession du chef-lieu de tout l'Ordre.

Après la mort du Grand Maître d'Italie, arrivée en 1572. Grégoire XIII. unit l'Ordre de S. Lazare à celui de S. Maurice, & en accorda la grande Maîtrise au Duc de Savoye, sur quoi le Grand Maître de France François *Salviati*, quoiqu'il fût d'Italie, fit ses protestations contre la Bulle du Pape, & ses oppositions à la qualification que le Duc de Savoye prenoit de Grand Maître, & pour le même sujet Chapitre-général à Boigny en 1574. par le résultat duquel les Chevaliers se maintinrent toujours dans la possession des Commanderies qu'ils avoient en France.

Tel étoit l'état de l'Ordre de S. Lazare, lorsqu'il

Henri IV. lui unit celui de Notre-Dame de Montcar-
 nul, auquel il donna pour Grand Maître Philberg de
 Nereftang, qui depuis quatre ans l'étoit de ce premier.
 Claude de Nereftang son fils lui succeda, & eut pour
 Succelleurs ses deux fils, Charles & Charles Achilles
 de Nereftang. Ce dernier pourvu en 1645. fut confir-
 mé dans cet Office, par une Bulle d'Innocent X.

Louis XIV. confirma encore l'institution de cet Or-
 dre au mois d'Avril 1664. & le Cardinal Vendôme,
 Legat à latere du Pape Clement IX. donna une Bulle
 le 1668. pour l'union de ces deux Ordres, & confir-
 ma tous les privilèges qui avoient été accordés à celui
 de S. Lazare, par les Papes Pie IV. & Pie V. Le mê-
 me Monarque donna encore en 1672. un Edit très-
 favorable à cet Ordre, & le Marquis de Nereftang, le
 quatrième de fa maison, qui s'en étoit vu successivement
 Grand Maître, s'étant démis de cette Charge en
 173. le Marquis de Louvois en fut établi Vicaire-gé-
 néral, par Lettres Patentes du 4. Février de la même
 année.

Sous son administration se firent de grandes réunions
 à cet Ordre. On y établit cinq grands Prieurés; mais
 après sa mort arrivée en 1691. ces différentes réunions
 furent supprimées, la plupart par Edit du mois de Mars
 1693. qui révoqua celui de 1672. & le Roi nomma des
 Commissaires pour régler les biens qui devoient demeurer
 à l'Ordre, & ceux qui en devoient être distraits.

Au mois de Décembre suivant, le Marquis d'Angeau
 ayant été établi Grand Maître, par Sa Majesté, il re-
 çut grandement la gloire de ces Ordres unis, en mul-
 tipliant beaucoup le nombre des Chevaliers, en leur
 donnant des habits de cérémonies, qui ont été suppri-
 més en 1721. Car M. le Duc d'Orleans son Successeur
 ordonna que dans les cérémonies, les Chevaliers pa-
 roissent en habit ordinaire, & un manteau court de
 drap noir, ayant la croix en broderie sur le man-
 teau, & la petite broche de même sur l'habit, & de
 plus un grand ruban de soie faignée amarante, auquel
 la croix est attachée, pendante au col.

Cette croix est d'or à huit rais, d'un côté émaillée
 d'amarante, avec l'Image de la Vierge au milieu, &
 de l'autre émaillée de verd, avec l'Image de S. Lazare
 au milieu. Chaque rayon est pommelé d'or, & il y a
 une fleur de lis d'or dans chaque des angles de la croix.

Les Servans d'armes ne portent jamais qu'une mé-
 daille aux mêmes émaux, attachée par une chaîne,
 sans ruban, à une des boutonnières de leur habit. Il

faut faire preuve de Noblesse de quatre degrés , pour être admis à cet Ordre.

Le Grand Maître s'intitule dans les actes de l'Ordre *Frere N. Grand Maître des Ordres de N. D. du Montcarmel & de S. Lazare en Jerusalem, Nazaret & Bethléem, tant en deçà que delà les mers.*

Les Chevaliers n'ont dans l'Ordre que le titre de Frere , mais dans les actes qu'ils font hors de l'Ordre , il sont qualifiés de Messire , les Ecclésiastiques Prêtres , quoiqu'ils n'ayent point fait de preuve , ont aussi le même titre.

Les Armoiries des Ordres de Notre-Dame de Montcarmel & de S. Lazare , sont d'argent à la croix , moitié partie de pourpre & de sinople : le pourpre est la couleur de Notre-Dame , & le sinople celle de S. Lazare. Quelqu'uns donnent la première place au sinople , parce que l'Ordre de S. Lazare est beaucoup plus ancien que celui de Notre-Dame. Le Grand Maître porte ordinairement ces Armoiries écartelées.

Louis XV. par son Edit du mois d'Avril 1722. rétablit & confirme ledit Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de S. Lazare , dans tous ses biens & privilèges.

Par ce même Edit S. M. a concédé , uni , incorporé audit Ordre , l'Hôpital & Eglise de S. Jacques de Paris , avec l'entière administration & jouissance perpétuelle & irrévocable des biens dudit Hôpital & Eglise , à condition d'entretenir , d'acquitter les fondations , charges & dettes légitimes dudit Hôpital & Eglise.

Le Roi est Souverain Chef , Fondateur & Protecteur de cet Ordre , & M. le Duc d'Orleans est Grand Maître Général des Ordres Royaux , Militaires & Hospitaliers de Notre-Dame de Montcarmel & de S. Lazare de Jerusalem , Bethleem & Nazareth.

Cet Ordre est présent composé de 79. Chevaliers Laïques , & de Chevaliers Prieurs de l'Ordre , dont soixante-onze Commandeurs : de trente cinq Chapelains , dont trois sont Commandeurs ; de quatre-vingt-six Freres Servans d'armes , dont deux sont Commandeurs , qui jouissent des mêmes privilèges & prérogatives que les Chevaliers. Le tout monte à 77. Commenderies. Ces Chevaliers & les Freres Servans d'armes , jouissent aussi des pensions sur les Bénéfices , quoique mariés.

ORDRE DE MALTE.

Le Bienheureux Gerad Tune , Provençal de l'Isle de Martigues , qui étoit maître des Hospitaliers , lorsque Jerusalem fut prise par les Croisés , sur les Sarrasins ,

Environ l'an 1112 un troisième Hôpital, sous le nom de S. Jean-Baptiste. Il y logea ses nouveaux Chevaliers, qui peu de tems après formerent le dessein de mener une conduite & une forme de vie plus severe & plus parfaite que celle de leurs anciens confreres.

En effet, comme après la mort de Gerard, on eut par la pluralité des voix, Frere Broyant Roger, pour Grand Maître des Hospitaliers, les nouveaux Chevaliers de ce troisième Hôpital, persistant dans leur premiere résolution de mener une vie plus parfaite, & d'aller comme les Chevaliers du Temple à leurs autres devoirs, & à celui de chasteté, ils se separerent des anciens Hospitaliers, & choisirent pour leur chef, Frere Raymond du Puys, Gentilhomme du Dauphiné, qui leur donna de nouvelles constitutions, toutes remplies d'une sainte piété chrétienne.

On peut les voir dans le Livre des Statuts de l'Ordre, avec l'approbation du Pape Calixte II avec les privileges, qui leur ont été donnés par 78. Souverains Pontifes. De puis ce tems là, pour se distinguer, ils s'appellerent les Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jerusalem, & prirent la croix blanche octogone sur un haubert noir. Cet Ordre fameux contre l'ordinaire des autres établissemens Religieux, a toujours été en augmentant, depuis plus de six cens ans, jusqu'à ce point de gloire & d'élevation, de splendeur & de gloire où nous le voyons aujourd'hui. Il a eu de tout tems l'honneur d'avoir pour les Commandeurs & Chevaliers, & ce qu'il y a de plus genereux & de plus braves parmi la Noblesse de toute l'Europe, & sur-tout des actions encore plus remarquables & plus distinguées par la grandeur de leur mérite, que par celle de leur naissance & de leur nom. Cet Ordre enfin sous les noms celebres de *Rhodes* & de *Malte* a rempli la terre & gouverné & toutes les parties du monde des glorieux trophées, & d'une infinité de victoires qu'il a remportées sur les Infidèles.

Après la prise de Jerusalem par les Sarrazins en 1099. les Chevaliers de cet Ordre se retirerent à Margara en Phénicie, puis à Ptolemaïde, ou S. Jean d'Acce, où ils demurerent jusqu'en 1191. que cette Ville fut prise & conquise par les Sarrazins. Delà ils se réfugièrent sur l'Isle de Cypres, où ils resisterent 18. ans, & l'an 1191. ils conquerent l'Isle de Rhodes, qui leur donna le nom de Rhodiens ou de Chevaliers de Rhodes, & ils porterent jusqu'en 1522. que cette Isle fut prise par les Turcs.

Alors ils se retirerent à Candie, puis en Sicile, & en-

suite à Rome, où le Pape leur donna la Ville de terre pour retraite. Enfin en 1530. l'Empereur Char quint donna à cet Ordre l'Isle de Malte, qu'il ga encore aujourd'hui, & qui est un des principaux B levards de la Chrétienté.

Cet Ordre comprend trois états. Le premier celui Chevaliers : le second celui des Chapelains, & le ti sième celui des Servans d'armes. Les Chevaliers Nobles de quatre générations, du côté paternel & ternel. Les Chapelains ou Prêtres conventuels, sont bles, ou du moins de familles considérables, & Servans d'armes sont Nobles, ou du moins de fa les, hors du commun.

Le Gouvernement est monarchique & aristocrat car le Grand Maître est Souverain dans l'Isle de Ma & ses dépendances, & donne les provisions des gra Prieurés, des Bailliages, & des Commanderies. T les Chevaliers, quelque autorité qu'ils ayent, doi lui obeir en tout ce qui n'est point contraire à la reg & aux statuts de la Religion, & c'est en quoi com la Monarchie.

Dans les grandes affaires le même Grand Maître & sacré Conseil ont ensemble une autorité absoluë. T s'y passe à la pluralité des voix. Ceiles du Grand Ma est comptée pour deux, pour marquer sa prééminen c'est ce qui fait l'aristocratique.

L'Ordre est divisé en huit Langues, dont le Roy me de France a les trois premières. Ces huit Lan gu sont Provence, dont le chef est grand Commandant l'Ordre : Auvergne, dont le chef est grand Maré de l'Ordre : France dont le chef est grand Hospitali l'Ordre : Italie, dont le chef est grand Amiral de l' Ordre : Arragon dont le chef est grand Conservateur l'Ordre : Angleterre, dont le chef est Tercopolier, premier Commandant de toute la Cavalerie de l'Ordre : Allemagne, dont le chef est grand Bailli de l'Ordre : Castille, Leon & Portugal, dont le chef est gr Chevalier de l'Ordre.

Les huit Langues ont chacune leur chef à Malte, plus ancien Chevalier, de quelque Langue qu'il s entre au Conseil ordinaire. La Langue de la France deux Bailliages, qui lui sont affectés : dont l'un le lli de la Morée, ou Commandeur de S. Jean de La à Paris : & l'autre le grand Trésorier de S. Jean en le, proche Corbeil.

Chaque grand Prieuré a un nombre de comman ries, dont les unes sont destinées aux Chevaliers & les autres indifféremment aux Chapelains & Serv

mes. Ces commanderies sont appellées de Justice, & de grace. Les premières s'acquierent par ancienneté, & par ameliorissement; mais il faut que celui qui y prend, ait fait cinq années de résidence à Malte, & qu'il ait fait des caravanes, ou campagnes sur mer, pour le service de l'Ordre. Celles de graces ont ce nom, quand elles sont données par le Grand Maître, ou par les grands Chevaliers, qui en ont le droit.

Quand les Chevaliers vont combattre contre les Infidèles, soit Profès, soit Novices, ils portent sur leurs habits une subreveste rouge, en forme de Dalmatique, & une croix par devant & par derriere d'une grande croix blanche sans pointe, qui marque les armes de la Religion. Ils portent avec cela une croix octogone d'or, remplie de blanc, pendante à un ruban noir sur l'esto-

me. Les Chapelains la portent de toile blanche, cousüe sur leurs manteaux, & les Servans la portent à trois doigts, faite & attachée comme celle des premiers. Tous les Chevaliers donnent au Grand Maître le titre de Seigneurie, & les Peuples de l'Isle lui donnent celui de Seigneur. Comme ils font les trois vœux de pauvreté, de chasteté & d'obéissance, ils ne peuvent posseder aucun bien fonds, & en cas de mort l'Ordre hérite de tout ce qui leur appartient, & non pas leur famille.

Ceux qui sont dans les Troupes du Roi, peuvent y parvenir jusqu'à la dignité de Lieutenant Général, mais non jusqu'à celle de Marechal de France, à cause du serment qu'ils seroient obligés de faire en ce cas, de ne servir uniquement que le Roi, ce qui seroit contraire à leurs vœux, qui les obligent de se rendre à Malte, toutes les fois que le Grand Maître leur ordonne.

L'Ordre de Malte ayant des dignités en France, comme de grands Prieurs & commanderies, & étant régulier puisqu'on y fait profession des trois vœux ordinaires, est compté du corps du Clergé. C'est pourquoi en 123. il contribua avec le Clergé de France aux besoins de l'Etat, ce qu'il continua de faire dans toutes les occasions importantes. Après le colloque de 1561. à Poissy, la contribution de cet Ordre fut évaluée à 3857. liv. par chacun an, ce qui fut regardé comme une contribution ordinaire.

Dans la suite il fut toujours compris dans les subventions ordinaires & extraordinaires, levées sur les biens Ecclésiastiques, pour le secours de l'Etat. Le 20. Avril 1606. cet Ordre fit un abonnement avec le Clergé, & s'obligea de payer pendant les dix années du Contrat nouvellement passé avec le Roi, la somme de 28000. liv.

par chacun an, à la décharge du Clergé. Ce traité s'appelle la composition des Rhodiens, nom qu'on donne encore à présent aux décimes qu'ils payent. Cependant quoiqu'on les ait depuis imposés en quelques occasions aux subventions extraordinaires, dans d'autres on jugé à propos de les en exempter. Ils prétendent n'y être pas obligés, ce qui est une discussion entre eux & le Clergé.

Tous les ans le Grand Maître de Malte envoie au Roi, douze Oiseaux de proie, qui sont présentés au M. par un Chevalier François, auquel elle donne mille écus par forme de présent.

ORDRE aller à l'ordre, recevoir l'ordre. A l'armée le Général donne l'ordre au Major-Général, qui le donne à tous les autres Majors, qui le distribuent chacun à leurs Corps, & aux Officiers à qui il convient de le donner. Dans les Places de guerre le Gouverneur, en son absence le Lieutenant de Roi le donne au Major, qui se rend à la Place d'armes, où le Sergent de chaque Compagnie de la Garnison, est obligé de se rendre pour recevoir de lui le commandement & le mot, qu'il dit à l'oreille de celui qui est à sa droite, & qui lui revient, afin de connoître par là tous les Sergens qui sont autour de lui, l'ont entendu & retenu.

L'ordre se donne tous les soirs. Le Major dans une Place de Guerre, le va prendre chez le Gouverneur & vient sur la grande Place d'armes, où tous les Sergens forment un cercle, présentant leurs armes, & le Major se couvrant, ordonne aux Sergens ce qu'il y a à faire de nouveau, & donne le mot tout bas à l'oreille du premier, qui est à sa droite & qui le fait passer de main en main, jusqu'au dernier, lequel le rend au Major, afin qu'il vérifie s'il n'a point été changé. Cela fait le Major fait aussitôt tirer les rondes & les patrouilles du dedans de la Place, & va ensuite porter le mot au Lieutenant de Roi, tandis que les Majors de Régimens les portent à leur commandant, & les Sergens à leurs Officiers, & aux Caporaux qui font défense de ne plus laisser passer personne sur les Remparts, sans l'arrêter & avertir le Corps de Garde.

ORDRE de Bataille est une disposition des Bataillons & des Escadrons d'une Armée, rangée en une ligne, ou sur plusieurs, selon la nature du terrain. Ce qui se trouve sur ce sujet dans l'Histoire sacrée ne fournit pas suffisamment de quoi montrer l'accroissement que prit, par succession de tems, l'Art

Miraire. Ce n'est que dans les premiers Auteurs Grecs, tel qu'Hérodote & Xénophon, qu'on commence à voir des arrangemens méthodiques pour des combats. Le premier de ces Auteurs nous donne aux Livres VI. & VII. de sa *Cyropédie*, un assez ample détail de la Bataille de Tymbara, que Cyrus gagna sur Crésus, Roi des Lydiens, & qui est mémorable en ce qu'elle donna occasion à l'établissement de l'Empire des Perses, sur les débris des Royaumes d'Assyrie & de Lydie.

On voit qu'alors l'usage étoit d'étendre beaucoup le front d'une armée, de la mettre en bataille sur une seule ligne, sans laisser d'intervalles sensibles entre les corps. L'Infanterie occupoit le centre de la ligne, & la cavalerie la terminoit, tant sur la droite que sur la gauche. Au-devant de cette ligne formée de trente files par l'auteur, ou de trente rangs de Soldats, ces rangs se plaçoient les uns sur les autres, se plaçoient des chariots de guerre, dont les trains & les roues étoient armées de lances piquantes & tranchantes.

À derrière de la ligne étoient d'autres chariots faits à la façon de Tours, sur lesquels étoient des Archers. L'usage des chariots de guerre étoit de commencer le combat, en s'efforçant à toute course d'ouvrir l'Armée ennemie, pour y porter le carnage & le dérangement. Ensuite la ligne des Combattans avançoit, on en venoit à la charge, les Soldats bien ferrés dans leurs rangs, & pendant la charge, les Archers qui étoient sur les chars, & qui dominoient sur la ligne, ne cessent de décocher des flèches à l'Ennemi.

La bataille de Tymbara seule peut suffire pour donner un exemple de presque toutes les manœuvres de guerre, usitées dans ces premiers tems. Les Grecs ont eue deux différentes manières de mettre une Armée en ordre de bataille, & ils avoient des noms significatifs à leurs arrangemens. Si le centre ou le corps de bataille avançoit plus que les ailes, & formoit par-là une figure d'angle sortant, cela s'appelloit faire le *Embolon*. Si, au contraire, le centre se trouvoit plus en dedans que les ailes, ce qui faisoit une figure d'angle rentrant; cela s'appelloit faire le *Péplegmenon*.

À la Bataille de Mantinée, les Arcadiens & les Lacedaémoniens combattant l'un contre l'autre, l'Armée des premiers fit le *Péplegmenon*, c'est-à-dire creusa ou enfonça son centre, qui obligea l'Armée des seconds à braver l'ordre opposé, & à faire le *Embolon*. Les Auteurs qui ont parlé de cette Bataille, après Pausanias, ont eue beaucoup l'ordonnance gardée par les Arca-

diens, qui eurent la victoire. Cependant Annibal gagna la Bataille de Cannes, que pour avoir fait l'*Embolon*, qui étoit l'ordonnance qui fit perdre aux Latiniens la Bataille de Mantinée.

Les Grecs, devenus Sujets des Romains, prirent maniere de combattre de ceux qui avoient appris d'eux beaucoup de choses. Les Ecclers à leur tour, montrent à leurs Maîtres. C'est de Tite-Live que l'on se voit que les Romains apprirent des Grecs, à disposer les Légions en Phalanges, à la Macédonienne : *Et quanta Phalanges similes Macedonicis, hoc postea multipliciter structa acies cepit esse.*

L'ordre en *Quinconce* ou en *Echiquier* dont je parlerai plus bas, ne fut pas d'abord en usage chez les Romains. Leurs Légions étoient divisées en plusieurs Corps séparés par des intervalles capables de contenir un Corps ; & ces intervalles faisoient paroître l'ordre en colonne, qui fut leur *Cuneus* ou *Rostrum*, qui répondoit à l'*Embolon* & au *Plesion* des Grecs.

Cet ordre consistoit à ranger plusieurs Manipules Cohortes (car les divisions des Légions eurent successivement ce nom) les uns sur les autres, ce qui faisoit une colonne ; & entre cette colonne & une autre semblable qui l'accostoit, se laissoit un intervalle en forme d'allée, dont l'issue sur le derrière, n'étoit point fermée par un Corps, comme dans l'ordre en *Quinconce*.

Ces allées étoient faites pour y faire écouler les Elephans, qui y étant une fois engagés, traversoient l'armée sans y causer de dérangement. La manœuvre des Romains, pour obliger les Elephans de leurs Ennemis d'entier les allées des Légions, étoit de détacher des hommes armés à la légère qui tâchoient de gagner la croupe de ces animaux, & s'ils en venoient à bout ils les forçoient, malgré leurs Conducteurs, de passer par les allées, sans endommager les colonnes ; c'est là la manœuvre qui se fit à la Bataille de Zama où Scipion défit Annibal.

Mais quand les Romains n'eurent plus à combattre contre des Elephans, les intervalles par eux inventés leur parurent si avantageux, pour empêcher qu'un Corps particulier étant défait, ne fût la cause de la défaite d'un autre en retombant sur lui, qu'ils les conservèrent.

Pour ne pas laisser des vuides si apparens, que dans l'ordre en colonne, lequel ordre constamment gardé auroit pu faire retomber dans l'inconvénient qu'ils vouloient éviter, qui étoit d'empêcher qu'un Corps de

On défist un autre, ce qui pouvoit arriver à une colonne dont les sections se pouvoient renverser les unes sur les autres, ils imaginèrent l'ordre en *Quinconce*, n'offroit plus que des allées fermées.

Le Chevalier Folard par son *Traité de la Colonne*, voulut remettre cette ordonnance en vogue : mais il a mérité son système avec un peu trop d'obstination, voulant placer des colonnes en toutes occasions, & prétendant que ces colonnes sont d'une bonté préférable à tous autres arrangemens ; c'est ce qui fait qu'il a mérité tant de critiques.

Les Romains, selon Tite-Live, dès les premiers siècles de leur République, formèrent leur Tactique sur celle des Grecs, il faut du moins convenir que les Romains ne prirent pas d'abord tout ce que la Grèce leur auroit pu fournir sur cela, & que ce ne fut qu'à la guerre de Pyrrhus, qu'ils cessèrent de prendre des Grecs tout ce que ceux-ci sçavoient sur l'Art Militaire. Le profit qu'ils firent les mit en état de se contenter d'une *Tactique* prise de ce qu'il y avoit de meilleur dans celle des Peuples d'avant eux, sans qu'il leur coûtât d'autre étude que de pratiquer, ou tout au plus de perfectionner, ce que d'autres avoient inventé ; ils apprirent par ce moyen à vaincre tous les autres Peuples, qu'ils eurent par la suite à combattre.

On trouve dans l'Histoire de notre Monarchie, trois différentes manières de ranger une Armée en bataille, qui furent les plus usitées en Europe, depuis le cinquième siècle jusqu'au dernier.

Le premier est de mettre l'Infanterie en première ligne, & la Cavalerie en seconde, tel que cela se fit à la bataille de Creci.

Le second est, au contraire, de mettre la Cavalerie en première ligne, & l'Infanterie en seconde, comme cela se fit à l'attaque du Camp de Courtrai de l'an 132.

Le troisième est de mêler dans une seule ligne l'Infanterie avec la Cavalerie, comme cela se fit à la journée d'Yvri. Henri IV. en cette Bataille, partagea toute sa Cavalerie en sept gros Escadrons, dont chacun étoit composé de Bataillons, & avoit au devant de lui une troupe d'*Enfans perdus*.

De ces trois arrangemens le premier peut passer pour le meilleur, & le second ne vaut rien, & le troisième est bon. La défectuosité du second paroît, en ce qu'il a toujours été nuisible à ceux qui s'en sont servi. Une Cavalerie en première ligne qui vient d'être défaite, ne peut manquer

de rompre & d'emporter l'Infanterie qui est derriere elle, au lieu qu'une Cavalerie en seconde ligne, ce fait le premier de nos trois arrangemens, peut rester plus aisément, & tenir ferme, quoique l'Infanterie qui la couvroit soit déroutée.

A l'égard du mélange de l'Infanterie avec la Cavalerie, on donne à cet arrangement la préférence sur deux autres, pourvu que le terrain où il se fera, que l'ordre que prendra l'Armée qu'on aura en échec y convienne.

C'est un fait très-expérimenté, que les Corps de Cavalerie & ceux d'Infanterie se soutiennent mutuellement bien. Les mettre à une grande distance les uns des autres, c'est un défaut, & c'est cependant ce qui arrive dans l'arrangement ordinaire d'une grande Armée, qui a son Infanterie sur une ligne si étendue, que le centre de cette Infanterie n'a aucun secours à attendre de la Cavalerie, cette Cavalerie étant aux deux extrémités de cette longue ligne, & par conséquent éloignée quelquefois de plus d'une lieue de ce centre d'Infanterie.

L'Amiral de Coligny, un des bons Capitaines de ce tems, avoit coutume de mettre entre les Escadrons des pelotons d'Arquebusiers à pied, pour que le choc de ceux-ci dérangerait un peu les Escadrons ennemis qui venoient charger les siens.

Le Vicomte de Turenne faisoit la même chose. Il sçavoit remédier au défaut d'une Infanterie trop éloignée de sa Cavalerie. A la Bataille d'Ensheim donnée en 1674. entre les François & les Impériaux, ce Comte fit placer cinq Escadrons dans le centre de ses deux lignes, sur lesquelles l'Armée Françoisse fut battue.

Les François ne prirent que peu de chose de l'art de combattre des Romains. Bien des gens veulent attribuer à ceux-ci l'invention de l'ordre en *Quinconce* ou en *Echiquier*. Ils l'attribuent à Palémede, fils de Nauplios, qui, selon eux, l'inventa au siège de Troye, pour rompre les Phalanges Grecques coupées par petits Corps, & pour leur faire des manœuvres séparées.

Il ne paroît pas que cette ordonnance en *Quinconce* ait été si souvent pratiquée par les Romains, l'art n'en est venu en France. Ce n'est que depuis environ un siècle que les Espagnols sous la conduite de leurs Ducs de Savoie & de Parme, les Hollandois sous leur Prince d'Orange, & les Suédois sous leur Roi Gustave-Adolphe, ayant repris l'ordre en *Quinconce*, nous ont par là même mis dans le goût de la reprendre.

Cet ordre consiste à placer les Bataillons de la seconde ligne vis-a-vis les ouvertures ou intervalles laissés par les bataillons de la première ligne. Ces ouvertures sont faites pour que chaque bataillon puisse manœuvrer commodément, sans nuire à ceux dont il est suivi, pour que la seconde ligne puisse passer en avant de la première, s'il en étoit besoin, & pour (en cas de retraite d'une première ligne) que les fuyards de cette ligne puissent passer entre les intervalles des Bataillons de la seconde ligne, sans que cette seconde ligne puisse ébranlée.

quoique cet ordre soit aujourd'hui préféré à tout autre, il est des cas où il pourroit ne pas convenir. C'est une erreur de croire qu'en fait de manœuvre de guerre on doit s'attacher plus scrupuleusement à l'une ou aux autres, quand aucune n'est dans le cas d'être rejetée comme totalement mauvaise.

Ce sont les lieux, les circonstances & le génie des Peuples dont on a la conduite, ou contre lesquels on combat, qui doivent déterminer un habile Général sur la forme de l'arrangement qu'il fera prendre à son Armée.

Un Général s'avisoit de garder un ordre constant & toujours uniforme dans ses dispositions pour combattre, sans avoir égard aux choses qu'on vient de dire, & qui doivent le faire varier dans sa méthode, il seroit avec raison pour un esprit borné, qui n'agiroit que de routine.

Une Tactique sçavante, dit M. Beneton dans son Histoire de la Guerre, doit être un mélange de ce que Rome & la Grèce ont eu de meilleur sur cela. Ce seroit mal penser que de croire qu'une Bataille ne s'est produite, que parce qu'on n'y a pas combattu selon un ordre purement Romain, ou purement Grec.

L'ordre en *Quinconce*, aujourd'hui le plus à la mode, est beau, & même excellent pour une Armée qui peut être étendue à discrétion dans une vaste plaine. Alors les Bataillons à front étendu & de peu de profondeur, peuvent passer : les inconvéniens du flottement qui peuvent arriver dans les Corps de cette construction, n'est pas si à craindre sur un terrain où l'on peut aisément faire telles évolutions que les cas le requierent, que sur un terrain qui met dans la nécessité de persister dans l'arrangement une fois pris.

Mais dans un champ étroit l'ordre en *Quinconce* & les Bataillons étendus doivent le céder à l'ordre de combattre les Bataillons sur peu de front & beaucoup

de hauteur, entremêlés avec les Escadrons. En pl on met l'Infanterie dans le milieu, & la Cavaleri les ailes. Entre les bois il faut faire le contraire. met la Cavalerie dans le milieu, & l'Infanterie en lomne sur les ailes, pour que cette Infanterie puisse à portée d'occuper les bois ou de se déployer, afin la Cavalerie venoit à être repoussée, de prendre le rein laissé par cette Cavalerie, & de donner le ten cette même Cavalerie de se rallier.

Le pour & contre se trouve dans toutes les man vres de guerre qui sont faisables; c'est ce qui doit suader que celles de ces manœuvres qui passent pou meilleures, ne sont bonnes qu'autant qu'elles le dans les cas où elles conviennent. Chaque arrai ment a son bon & son mauvais.

Les Anciens condamnoient les ouvertures entre Corps d'une ligne, elles ont ensuite été approuvées. deux sentimens ont aujourd'hui leurs partisans. uns blâment de laisser de trop grands intervalles d les Bataillons, d'autres prétendent qu'on n'y en la pas assez.

J'oublois à dire, qu'il y a encore l'ordre en cre fant, qui est si fort du goût des Turcs & des au Orientaux. Elle est une espece de *Peplegmenon* Grecs: mais les Turcs en avoient un plus ancien je vais décrire d'après l'Auteur que j'ai cité ci-dessu.

Suivant cet ordre, une Armée de la Nation dont parle prenoit la forme d'une pyramide émoussée par pointe, & ne formoit qu'un seul Corps. Tous ceux de cette Armée étoit composée, ne laissant entr'eux c de très-petites séparations, les évolutions se faisant les ailes, un Corps de mille Cavaliers d'élite, regardé comme *Enfans perdus*, & pris indifféremment d'ent les *Spahis*, les *Timariots* & les *Zaims* (qui sont les tr fortes de Cavaliers dont se servent les Turcs) faisoit toujours la pointe de la pyramide.

Derriere ces premiers Corps en étoient d'autres, core de Cavaliers, mis sur plusieurs lignes, se déb dant un peu les unes sur les autres, ce qui conserv au total de l'Armée sa forme pyramidale, & sembl partager l'Armée en deux, en avant-garde & arrier garde.

Après l'Artillerie suivoient plusieurs lignes d'Infa terie, ces lignes les unes sur les autres, & toujou rangées de la même façon que les lignes de l'avan garde, pour que la pyramide continuât d'augmenter front, depuis sa pointe jusqu'à sa base.

Ces lignes d'Infanterie étoient encore flanquées de *Miriots* & de *Zaims*, & enfin une ligne de *Spahis* étoit comme de réserve, & faisoit la base & le fondement de l'Armée. Toutes ces lignes étoient fort près les unes des autres, & l'Armée dans cette disposition n'avoit aucun vuide dans son centre, marchoit à l'Enfer. Voici comme se faisoit l'attaque.

La pointe de la pyramide, après avoir jetté son cri de guerre de *Alha*, attaquoit vivement, & si elle ne pouvoit rompre ce qui lui étoit opposé, & qu'elle se voyoit en desordre par des attaques réitérées; les *Campes* qui la composoient, s'écartant à droite & à gauche, se glissoient le long des côtés de la pyramide pour aller prendre la queue, & par cette manœuvre faisoit place à une ligne d'un plus grand front, qui venoit la tête de l'Armée.

Cette seconde ligne venoit aussi à être déroutée, & faisoit la même chose que la première, & la même manœuvre étoit faite successivement par chacune des autres lignes, en sorte que la pyramide en marchant toujours, & en faisant effort pour enfoncer de sa pointe l'Armée qu'elle combattoit présentoit de plus en plus un plus grand front, à mesure que les Corps qui étoient son devant étoient obligés de céder pour s'allier à la queue de la pyramide, en s'écoulant le long des côtés de cette pyramide.

Par ces manœuvres toutes les lignes dont l'Artillerie étoit couverte se trouvoient dissipées, alors cette Artillerie n'ayant plus rien au-devant d'elle, faisoit le front de l'Armée, elle agissoit de son mieux pour dérouter les autres lignes de derrière elle, la défaite des autres produisoit la défaite totale de l'Armée, quand le feu de cette Artillerie n'étoit pas suffisant pour arrêter l'Ennemi, & pour donner le tems aux lignes déjà dispersées de se bien rallier derrière la réserve, & de former par-là d'autres lignes à la suite de celles qui étoient encore à la faveur du canon dont elles étoient couvertes.

Stout ce qu'on vient de dire n'arrivoit pas, & qu'au moment où le Corps d'*Enfans perdus* se fit jour dès les premières charges, pour lors la pyramide s'ouvroit en deux de la pointe à la base, chaque section tomboit à la droite & par la gauche sur les ailes de l'Armée ennemie, dont le centre se trouvoit enfoncé, & par cette évolution, ces sections obtenoient bientôt la victoire.

Plusieurs des Historiens ont remarqué que tant que les

Turcs ont conservé l'ordre pyramidal ; ils ont toujours été vainqueurs , & qu'il n'en a pas été de même depuis qu'ils se sont rangés en croissant sur des lignes , par la raison que souvent la première de lignes venant à être défaite , elle retombe sur la seconde , & l'emporte.

D'ailleurs dans l'ordre en croissant le ralliement n'est pas à beaucoup près si aisé à se faire , comme dans l'ordre en pyramide. Ce dernier ordre est le vrai *metus*. Il fut connu des Grecs. Une Phalange se coupait perpendiculairement sur sa hauteur, cela formoit deux Corps , l'un appelé la corne droite , & l'autre la corne gauche.

L'intervalles de l'entre-deux servoit de passage à des pelotons de Soldats armés à la légère , ou de Cavaliers , quand il étoit question que ces pelotons fussent pour combattre en voltigeant autour du Corps qui les soutenoient , passassent plus promptement & plus librement du derrière d'une Phalange sur son devant , ou de son devant sur son derrière.

Cette coupure d'une Phalange servoit aux mêmes manœuvres que servirent les intervalles aussi perpendiculaires qui se trouvoient dans l'ordre Romain , appelé ordonnance en colonne. C'est d'elle que nous venons celle d'entremêler de la Cavalerie dans l'Infanterie, on n'a eu besoin pour trouver cet ordre mélangé , que de faire remplir les intervalles perpendiculaires d'entre les Corps d'Infanterie par des Escadrons de Cavalerie.

L'ordre en pyramide que j'ai décrit me conduisit à en décrire un autre qui est celui des Tartares. Ce Peuple que nous qualifions peut-être un peu trop légèrement de Barbare , a néanmoins un ordre qui mérite d'être connu. Il retrace le souvenir de celui qu'ont à peu près dû garder les premiers hommes qui formèrent des Armées , & que doit dicter la Nature qui n'est pas aidée de réflexions produites par le sçavoir & l'expérience.

Les Tartares ne se battent qu'à cheval. Leur ordre ordinaire est de se former en plusieurs gros pelotons & de tomber avec vivacité sur l'Ennemi qu'ils attaquent. Si cette attaque réussit ils en profitent , & s'ils sont repoussés , leur perte n'est pas considérable ; car se dispersant avec vitesse de tous côtés , ils ôtent à leur Ennemis le pouvoir de les poursuivre. Ils sçavent même se rallier , & revenant à la charge autant de fois qu'ils ont fui , ils réussissent souvent à vaincre , après avoir été plusieurs fois battus dans une même journée.

D'ailleurs s'ils ne parviennent pas à la victoire, ils ont rendu leur défaite fatale à qui les a vaincus : en se sauvant ils décochent si adroitement leurs flèches en tirant derrière eux, à l'exemple des anciens chez leurs ancêtres, qu'il arrive qu'en les battant, ils en remporte guères plus d'avantage que si on étoit vaincu.

Cette manière de combattre en caracolant, est aussi avantageuse pour ceux qui s'en servent, qu'elle est désavantageuse pour ceux qui la soutiennent. On a vu dans l'avant-dernière guerre entre les Moscovites & les Turcs en 1739. combien l'Armée des premiers, en avançant vers la Moldavie, souffrit de dommage par le harcèlement continuel des Tartares pendant une longue route.

REILLE de Lievre, voile appareillée en oreille de lievre, c'est-à-dire en voile latine, ou à tiers point, sans différence des voiles à trait carré.

REILLE de l'ancre, c'est la largeur des patès de l'ancre.

ORGUES : ce sont de longues & grosses pièces de bois détachées l'une de l'autre, & suspendues par des cordes, au-dessus des portes d'une Ville, afin qu'en cas de quelque entreprise formée par l'Ennemi, elles puissent laisser tomber à plomb par le passage, & fermer, sans crainte qu'en mettant de travers un valet, ou quelque autre obstacle au-dessous, l'Ennemi puisse arrêter & tenir en l'air toute cette file de pièces de bois, comme cela peut arriver aux herfes, parce que les pièces qui composent la herse sont assemblées l'une avec l'autre, & étant arrêtée & suspendue en un endroit, tout le reste s'arrête aussi, d'où vient que les *orgues* sont préférables aux herfes.

ORGUES, ou un **ORGUE**, sont plusieurs canons de mousquet disposés de suite, & l'un après l'autre sur un même fût, les lumières répondant les unes aux autres, en sorte que par une même traînée on met le feu à tous les canons à la fois.

On voit dans le Magazin Royal de la Bastille à Paris des *orgues*, qui après avoir tiré se peuvent recharger sans les renverser sans dessus dessous, sans que l'affût change de place, ce qui est fort abrégéant, & ce qui se fait sans peril.

DRIFLAMME : c'étoit l'ancienne Bannière de l'Abbaye de S. Denis, que les Comtes du Vexin, qui étoient les Avoués de cette Abbaye, portoient dans les

guerres particulieres, que l'Abbé, selon l'usage de ce tems-là, étoit quelquefois obligé d'avoir contre les Seigneurs ses voisins.

Nos Rois étant entrés en possession du Vexin, firent cette Banniere la principale de leurs Armées à l'honneur de S. Denis, qu'ils avoient choisi pour Patron & Protecteur de la France. Cette Banniere étoit un canal ou taffetas rouge suspendu à une pique dorée.

Celui à qui le Roi confioit l'*Oriflamme* pour la porter à la tête de l'Armée, avoit le titre de Porte-*Oriflamme*. En vertu de cet Emploi, il avoit le commandement de la Troupe, à la tête de laquelle il portoit cette Banniere, & cette Troupe étoit toujours composée de Chevaliers & de Gendarmes d'élite. Cette dignité ne se donnoit qu'à un Chevalier d'une prudence & d'une valeur éprouvée; & l'honneur qui y étoit attaché, la faisoit préférer aux plus hautes Charges.

Nous voyons dans l'Histoire sous Charles V. un Seigneur se démettre de la Charge de Maréchal de France, pour être honoré de celle de Porte-*Oriflamme*. Le serment que faisoit cet Officier, l'obligeoit à périr plutôt que d'abandonner cette Banniere, qui marchoit à la tête de toute l'Armée, & précédoit toutes les autres Bannieres. La Charge de Porte-*Oriflamme* étoit une commission à vie, qui ne procuroit point d'appointemens: mais pendant le tems du Service, le Porte-*Oriflamme* étoit défrayé aux dépens du Roi. C'est sous le regne de Louis le Gros, ou plutôt sous celui de Philippe I. son pere que l'on doit fixer l'origine de la coutume de porter l'*Oriflamme* à la guerre, contre les Ennemis de l'Etat.

Cet Etendard n'étoit pas d'une matiere incorruptible. Il s'usoit comme les autres, on en substituoit un autre quand il étoit usé.

S. Louis ne le rapporta pas de son expédition d'Egypte, quand il fut pris par les Mahométans, avec tous ses bagages.

On ne porta plus l'*Oriflamme* dans nos Armées, depuis que les Anglois furent maîtres absolus de Paris, après la mort de Charles VI.

Le premier Seigneur que l'on trouve dans l'Histoire, faisant les fonctions de Porte-*Oriflamme*, est Anseau Seigneur de Chevreuse, en 1294 sous Philippe le Bel.

Il eut des prédécesseurs dès le tems de Louis le Gros, sous le regne duquel l'on commença à porter l'*Oriflamme* dans nos Armées, mais les noms n'en sont pas

ous jusqu'à nous, & René Moreau en 1450. est le dernier que l'on trouve revêtu de la dignité de Porteur de l'*Oriflamme*, quoi qu'il y en ait eu d'autres après lui, mais on les ignore.

Cette Bannière fut encore en usage sous Louis XI. on ne voit point que ses successeurs s'en soient servi dans les guerres.

Il y a des Auteurs qui soutiennent, que depuis que l'*Oriflamme* n'a plus paru dans les Armées, elle a toujours resté dans le lieu où elle devoit être, qui est le Trésor de S. Denis, & qu'elle y étoit encore en 1534. & 1594. suivant les Inventaires de ce Trésor faits dans ces années.

D'autres pensent qu'elle est restée en la possession des derniers Gentilshommes commis pour la porter. Ce dernier sentiment sert à prouver qu'il se peut trouver des *Oriflammes* au pouvoir des descendans de ces Gentilshommes, qui les ont conservées soigneusement dans leurs châteaux, pour perpétuer le souvenir de l'honneur de leurs ancêtres ont eu d'être les Porteurs d'une telle Enseigne.

Messieurs d'Harcourt-Beuvron prétendent avoir une *Oriflamme*, qui leur vient par succession de Pierre de Villiers, de la Maison de l'Isle-Adam, qui fut Porteur de l'*Oriflamme* de France, & dont la fille, qui épousa Jean de Valenciennes, fut ayeule d'une Tuzal de Karmoisin, mariée à Jean de Gaillon, grand-pere de François de Gaillon, femme de François d'Harcourt, Seigneur de Beuvron.

Quant à la différence qui se trouve dans la forme de l'*Oriflamme* qui étoit au Trésor de S. Denis, & celle qui est en la possession de Messieurs d'Harcourt, c'est une bagatelle. L'Enseigne de S. Denis nous a toujours été représentée, comme étant d'une étoffe toute rouge. Les ornemens en broderie qui se voyent sur l'Enseigne qu'ont Messieurs d'Harcourt, ne détruisent point son authenticité. Ils peuvent venir d'une augmentation qui s'est faite dans les derniers tems ou l'*Oriflamme* a été portée à la guerre, & la tradition doit être comprise pour quelque chose.

Si l'*Oriflamme* de Messieurs d'Harcourt est rouge, il y a lieu de croire qu'elle est aussi véritable que celle qui se trouvoit encore au Trésor de S. Denis dans le seizième siècle. Toutes deux peuvent avoir été également des *Oriflammes*, qui ont servi dans des tems différens; & même quelques-uns veulent, que pendant qu'il y avoit une *Oriflamme* à l'Armée, il y en avoit

une autre qui restoit à S. Denis , pour servir aux besoins de l'Abbaye , ou pour servir à remplacer promptement celle qui étoit à l'Armée , si celle-ci venoit à se perdre.

On tire la preuve de la duplicité de l'*Oriflamme* du témoignage de Rigord Historien, qui dit que lorsque Philippe-Auguste alla prendre l'*Oriflamme* pour son voyage d'outre-mer , il y avoit deux Etendarts sur les chasses des Martyrs. Mais ce pouvoit bien être la Bannière de France qui se bénissoit à S. Denis avant que d'être portée à l'Armée , & que des Historiens ont souvent confondue avec l'*Oriflamme* , qui n'a plus paru à l'Armée depuis que les Anglois se furent rendus maîtres de Paris.

Les premiers honorés de la Charge de Porte-*Oriflammes* , ont été sous le regne de Louis VI. en 1110. c'est le premier de nos Rois qui a possédé le Comté de Vexin : mais on ne sçait point les noms des premiers Porte-*Oriflammes* , jusqu'en 1214.

Le Roi Louis VII. prit l'*Oriflamme* en 1147. lors de son voyage d'outre-mer.

Le Roi Philippe-Auguste prit aussi l'*Oriflamme* en 1183. à la guerre contre le Comte de Flandres.

Galois , Seigneur de Montigni , Porte-*Oriflamme* en 1214. à la Bataille de Bovines.

Le Roi Louis VIII. porta l'*Oriflamme* en la guerre contre les Albigeois , en 1226.

Louis IX. fit porter l'*Oriflamme* en la guerre contre Henri III. Roi d'Angleterre en 1242. & dans ses deux voyages d'outre-mer contre les Infidèles.

Anseau , Seigneur de Chevreuse , Porte-*Oriflamme* , sous Philippe IV. dit *le Bel* en 1304.

Raoul , dit Herpin , Seigneur d'Erquery , en 1315.

Miles , Seigneur de Noyers & de Vilbertin , en 1328.

Geoffroy , Seigneur de Charny , en 1355.

Arnoul , Seigneur d'Andrehan , en 1368.

Pierre de Villiers , Seigneur de l'Isle-Adam , en 1372.

Guy , Sire de la Tremoille , en 1383.

Guillaume , Seigneur des Bordes , en 1383.

Pierre d'Aumont , dit *Hutin* , en 1397.

Guillaume Martel de Bacqueville , en 1414.

Le Roi Louis XI. reçut l'*Oriflamme* des mains du Cardinal d'Alby en 1465. dans l'Eglise de Sainte Catherine du Val des Ecoliers à Paris , en la guerre contre les Bourguignons ; & depuis ce tems il n'en est plus parlé.

ORILLON, est une masse de terre revêtuë de muraille, que l'on avance sur l'épaule des Bataillons à mesure pour couvrir le canon, qui est dans le flanc tiré, & empêcher qu'il ne soit démonté par l'Assiéant. Il y a des orillons de figure ronde & d'autres à peu près de figure quarrée appellés épaulemens. *Voyez* construction au mot de **FORTIFICATION**, dans le premier système de M. de Vauban.

ORIN, terme de marine, est une corde attachée par un de ses bouts à l'ancre, & par l'autre à la bouée, qui flotte sur le lieu de l'ancrage, pour indiquer l'endroit où l'ancre est mouillée.

ORNEMENT des Armes: les ornemens des armes ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on ajoutoit aux heaumes & qu'on mettoit sur les casques. Les lambrequins étoient encore un ornement de casque. Cet ornement a passé dans les armoiries aussi bien que le casque. On mettoit quelquefois des pierres précieuses au casque, mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit de les ôter pour la sûreté quand il alloit au combat. Aux cimiers succédoient les pennaches ou bouquets de plumes en touffe au haut du casque. C'étoit un ornement de l'armure de l'Éte des Soldats Romains. Les pennaches furent aussi mis sur la tête des chevaux au-dessus du chamfrain. Un autre ornement des armes étoit la cotte d'armes. Après on se contenta d'orner la cuirasse d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier tantôt en ceinture. Ce qui distinguoit encore nos anciens Chevaliers étoient les éperons dorés. Les Ecuyers en portoient d'argentés. Les armoiries du Chevalier ou de l'Ecuyer étoient sur son bouclier, ce qui faisoit encore un ornement. Tout ce que l'on voit aujourd'hui d'ornement c'est le plumet au chapeau des Officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, suivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. *Voyez* CIMIERS, PENNACHES, COTTE D'ARMES, ECHARPE, EPERONS.

ORTHOGRAPHE ou Profil, est la représentation d'un ouvrage selon ses largeurs, ses épaisseurs, ses hauteurs & ses profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute jusqu'à la plus basse de ses parties. L'orthographe ne représente pas les longueurs d'un Ouvrage, ce que fait le Plan qui aussi en représente pas les hauteurs & les profondeurs, mais l'un & l'autre représentent les largeurs.

OTAGE. Une Ville assiégée qui veut capituler , envoyant les Articles de la Capitulation , envoie des *Ot ges* , & l'Armée assiégeante en envoie aussi à la Ville assiégée. On se les renvoie quand les articles sont signés , ou quand on ne convient pas. Dans les pays ennemis , qu'on met en contribution , on prend au des *Otages* que l'on garde jusqu'à ce que le payement de la somme demandée soit fait. Un Prince qui fait donner des *Otages* , n'en exige que pour s'assurer de la fidélité des Peuples ou du Prince avec qui il traite. Les *Otages* étoient autrefois très-fréquents , & il ne concluoit presque rien qu'on ne se donnât des *Otages*.

O U A I C H E , ouage , sillure ou sillage , est la traînée navale d'un Vaisseau.

Tirer un Vaisseau en ouaiche , ou à ouaiche , ou donner le cable , c'est secourir un Vaisseau , qui est incommodé , ou pesant à la voile , en le touant ou remorquant par l'arrière d'un autre Vaisseau. Ce qui se fait de la sorte. Le Vaisseau qui remorque ou tire en *ouaiche* , attache le bout d'un cable ou d'une hanse au pied de son grand mât , & faisant passer l'autre bout par un sabord de l'arrière , il fait porter ce bout à bord du Vaisseau incommodé & l'y ayant fait amarrer au pied du mât de misaine , il tire & remorque ce même Vaisseau incommodé.

O U R S , ou ourse , terme de marine , est un cordage particulier de l'artimon , pour servir de bras à la vergue. Il est garni d'un croc par un bout , afin de saisir l'étrappe amaré à l'extrémité de la vergue.

O U T I L S : il y a dans chaque Compagnie , fait en excepter celle des Grenadiers , un nombre d'outils dont les deux tiers sont propres à remuer la terre , & les autres tranchans. Ces outils sont portés à la barbe de la doulière des fournimens ou à une autre particulier. Les Soldats de chaque chambrée , par une Ordonnance du Roi du 1. Octobre les portent tour à tour & ils sont obligés de les tenir en bon état. Ces outils servent dans le besoin à se retrancher , faire des fortifications , couper des palissades , entonner des portes.

Les *outils* dont on se sert dans les sièges , sont pics hoyaux , pics à roc , pioches simples , pelles de fer , bêches communes , feuilles de sauge , pelles de bois ferrées & non ferrées , & lochets de Flandre.

Ces derniers sont les meilleurs de tous en bon terrain , comme est celui des Pays-Bas , rarement sont-ils bons ailleurs , parce que le plus souvent les terre-

et dures , & mêiées de tuf , cailloux , & pierrailles
ils ne font pas d'un bon usage.

Les pics-hoyaux qui ont une pioche d'un côté , &
de pointe de l'autre , font bons , mêlés parmi les
manchés ou les pioches communes.

Les pelles de fer , appellées écoupes , ne font pas
mauvaises quand elles ont une bonne douille & qu'el-
les font bien emmanchées.

Les bêches un peu longues qui s'enfoncent dans la
terre avec le pied font fort bonnes , parce qu'elles en-
lèvent la terre , & font l'excavation d'un même coup.

Les pelles de bois ferrées font utiles , parce qu'elles
prennent beaucoup de terre à la fois , mais elles se
cassent facilement.

Les moindres de toutes font les pelles de bois non
ferrées , parce qu'elles font très cavantes & de peu de
durée. Toutes ces especes d'outils font pour la terre ,
& pour les rocailles. Les suivans font bons pour le
travail : sçavoir.

Serpes , haches communes , scie de toute espèce ,
craux , fermoir de toute grandeur , hachettes , doloir,
herminettes , &c. & tous autres outils appartenant
à la charpenterie , feronnerie , & ferrurerie , dont
il faut y avoir plusieurs ateliers complets dans le parc.
Il faut aussi des outils de Tourneur , pour faire les
orte-feux des bombes & des grenades , les plateaux
de bois pour les pierriers , & les tampons pour les
mortiers & le canon.

Il doit y avoir encore des outils de Mineur pour la
terre franche , le roc , le tuf & les murs.

Tous ces outils qui doivent être bien emmanchés , se
font des Magazins , où il y en a pour l'ordinaire des
bras de longue-main , assemblés à loisir.

Pour être bons ils doivent être de 4. à 5. lignes , fa-
briqués de bon fer de bonne trempe , & bien acérés
sur les tranchans , avec les pointes bien renforcées de
bois & fortes douilles à la tête : ce qui se voit rare-
ment , parce que tout cela se prend à des prix faits ,
qu'on n'a pas assez de soin de faire observer avec
exactitude.

Les outils à Pionniers , font les hoyaux , pics-ho-
yax , pics à roc , pics à tête , pics à feuille de sauge ,
la bêche & l'écoupe , la serpe & la hache.

Sous ce titre d'outils , je vas nommer ceux du Char-
pentier , Charron , Forgeron , Menuisier , Tourneur
& Tonnelier , tous Ouvriers qui font employés dans
l'Artillerie.

Ceux à Charpentier consistent en grande règle , petite règle plate, grands compas, petit compas, couteau, niveau, niveau à plomb plein, niveau à plomb percé, calibre équaire, fausse équerre, équerre de bois à épaulement, fauterelle, scie à refendre, scie à débiter, ébauche, jauges à tracer les mortoises, bezaigues, ciseau, manche de bois avec virolles, autre ciseau, amorçage, laceret ou petite tarière, grosse tarière, maillets & médiocres, marteau de fer, petites coignées à grand manche pour abattre le bois & ébaucher, grande coignée à équarrir, d'autres de diverses grandeurs, chettes à marteau, traceret, roinette, cheville de fer pour assembler, repousoir, rabot rond, gallere, minette, leviers, pinces, pied de chevre.

Ceux à Charron, sont une coignée, une gouge quadrée, une gouge ronde, un ciseau, une tarière, scie à main, une plane, une grande scie, un ciseau écolter, un terreau. Les outils de bois, sont un chelet, un vuidoir, un maillet.

Ceux du Forgeron, sont un soufflet de trois pieds, une enclume pesant environ 150. livres, une bige pesant 50. livres ou environ, un étai, 2. paires de tenaille à crochet, 2. autres droites, 2. marteaux devant, 2. marteaux à mains, une tranche, un pignon plat, six limes quarrées, & demi quarrées. Un paquet de limes d'Allemagne de 4. au paquet, une perceuse, une pointe, deux coins de fer, quatre ciseaux de 18. pouces, une chasse, une étampe, un trisonnier crochu & un pointu, une clavière, une thure de fer forgé, un marteau fendu de la grosseur d'un marteau à main.

Ceux à Menuisier, sont scie à refendre, scie à débiter, scie à tenon, scie à tourner, scie à enraiser, scie à main, ou égohine, scie à cheville, entaille pour mesurer les scies, établie, crochets, valet, petit maillet, crochet ou sergent, étaignoirs, presse de bois, feuillet, outils que l'on appelle à fust, riflard, varlopes de plusieurs grandeurs, varlope à onglet ou angle, guillaume à ébaucher, guillaume à platebande, guillaume à reculer, guillaume de bout, rabot, mouchettes, mouchettes à grain d'orge, bouvet, bec-canne, guide, outils à manche de bois & autres, ferreaux, il y en a à deux biseaux, ciseaux de lumière, fermoir, fermoir à nez rond, bec-d'âne, gouge, trinquin d'assemblage. Trusquet à longue pointe, guillemet, régllet plat, équerre, fausse équerre, triangle quarré, triangle anglé, compas, marteau, limes, ra-

tenaille , villebrequin , tourne à gauche , réglé à

es Tourneurs se servent d'outils à Menuisiers , & de
pteurs pour leurs ouvrages. Outre cela ils en ont qui
sont particuliers , comme des ciseaux biseaux , gou-
grains d'orge , des bâts-d'âne , toutes sortes de
des fers dentelés , des fers croches , des tarrôts ,
vis de fer , & tant d'autres de manieres si diffé-
es , qu'il n'est pas possible ici d'en donner le dé-
lequel d'ailleurs ne sçauroit être que d'une très-
iocre utilité pour un Officier d'Artillerie.

ux de Tonnelier , sont une effette , tretoire , plan-
tirefonds , chevalets , gablaire , scie à tourner.

UTILS à Mineur , sont une sonde pour les ter-
e , de grandes & petites pinces , une aiguille pour
railler dans le roc pour faire de petits logemens de
dre pour enlever des roches , & accommoder des
mins , & faire des excavations dans le roc ; une
gue , une bêche , une pelle de bois ferrée ; une mas-
une massette , un marteau-de Maçon , un grelet ,
marteau à deux pointes , un pic-hoyau , un pic-
oc , un hoyau , une feuille de saulge , de ciseaux
ts , un poinçon , un ciseau demi-plat , un louchet à
e les rigoles pour les auges ; les louchets servent
si à faire du gazon , une équerre & une bouffole.
Tous les outils de différentes espèces , dont on a pro-
on dans les grands magasins sont rangés dans un
t entrepôt de planches fermant à clef pour pouvoir
uver sous la main ce qui peut servir à un prompt
uvement.

OUVERTURE de la Tranchée est le com-
ncement du travail d'une approche , & le premier
nement des terres que fait l'Assiégeant pour aller à
vert au corps d'une Place assiégée. Voyez TRAN-
ÉE.

OUVRAGE , en terme de Fortification , se peut
e écharpé quand il est battu par un angle moindre de
degrés

Un ouvrage est dit enfilé , quand d'un seul coup on
at raser le dedans d'un bout jusqu'à l'autre.
Un ouvrage est vu de revers , quand il est vu par
dans sans être enfilé.

Soit le bout de la Tranchée A , B , dont le parapet
érieur est C , & l'intérieur D. le coup qui partira
E , l'échappera ; celui de F , l'enfilera , & celui de
le verra de revers.

Tous ces coups sont dangereux , par la raison qu'ils

peuvent atteindre beaucoup d'hommes à la fois, mais celui qui écharpe, l'est moins que celui qui enfile vu que le parapet de la Tranchée les couvre. Le cor qui enfile est encore moins périlleux, que celui qui bat de revers, parce qu'une ou plusieurs traverses peuvent mettre à couvert de l'enfilade, au lieu qu'il n'a pas moyen de se couvrir de revers qu'en faisant un double parapet à la tranchée.

O U V R A G E à corne, est un Ouvrage composé de deux demis-bastions, qui se mettent ordinairement devant la courtine, & quelquefois à la pointe d'un bastion.

Pour construire cet Ouvrage prenez sur la perpendiculaire prolongée, qui passe au milieu de la courtine depuis l'angle rentrant de la contrescarpe la moitié ou tout au plus les deux tiers de votre côté extérieur c'est-à-dire, 90. 110. ou 120. & non pas au-delà, parce que la tête de l'ouvrage doit être à la portée du moutet de la Place. Tirez ensuite votre ligne parallèle à la courtine sur laquelle vous porterez de part & d'autre 60. toises ou 70. pour former votre côté extérieur qui aura ou 120. ou 140. toises au plus, parce qu'autrement ses ailes tomberoient trop près de l'angle flancqué.

Fortifiez ce côté extérieur de la même manière qu'on fortifie la Place, c'est-à-dire, en faisant la perpendiculaire égale à la sixième partie, les faces au deux septièmes, &c. La brisure des orillons ne doit avoir que 3. toises, parce que le côté extérieur n'en a que de 140. au plus.

Si on faisoit le côté extérieur plus de 140. toises au lieu de faire les ailes parallèles, il faudroit les aligner ou à l'angle d'épaule, ou à 5. ou 6. toises au dessus, afin que le reste des faces puisse défendre les ailes.

Le fossé de cet Ouvrage est les trois quarts du grand fossé, son rempart & son parapet, comme ceux de la demi-lune, mais il en doit être plus bas de 6. pieds supposant le rempart de la Place 3. toises, au-dessus du niveau de la campagne, celui de la demi lune n'en aura que deux & demi, & celui de l'ouvrage à corne n'en aura que 2. & par conséquent celui de la demi lune, qu'on met ordinairement devant la courtine de l'ouvrage à corne, n'en aura qu'un & demi ainsi de autres ouvrages, excepté la tenaille, qui n'étant fait que pour la dépense du passage du fossé n'a besoin de dominer sur aucun ouvrage,

La capitale de la demi-lune, qu'on met devant la une de l'ouvrage à corne est de 35. toises ; ses sont alignées aux angles d'épaule de cet ouvrage. On fosse est les trois quarts de celui de la grande lune.

On met l'ouvrage à corne à la pointe du Bastion les doivent être alignées à 15. ou 20. toises des g d'épaule du Bastion.

OUVRAGE à couronne, est composé d'un Bastion deux courtines, & deux demi - Bastions avec les. On le met quelquefois à l'angle flanqué du Bastion, & ordinairement devant la courtine.

Dans le premier cas ses ailes sont alignées sur la face du Bastion à 12. toises loin de l'angle d'épaule, & dans le second elles sont alignées à ces angles.

La distance de l'angle flanqué de l'ouvrage à couronne à l'angle flanqué de la demi-lune, doit être entre 120. & 150. toises ; & quand cet ouvrage est à l'angle flanqué d'un Bastion, la distance doit être la même de cet angle à celui de l'ouvrage.

Pour construire cet ouvrage devant une demi lune, on trace sur les perpendiculaires depuis l'angle flanqué de la demi-lune entre 120. & 150. par exemple 130. toises de l'angle flanqué de la demi-lune par l'extrémité des courtines de 130. toises décrivez un arc, sur lequel vous porterez de 130. toises & d'autre aussi 130. qui donneront les côtés extérieurs de cet ouvrage, que l'on fortifiera comme un ouvrage de la Place ; ensuite vous tirerez les ailes, ou courtines d'épaule du Bastion, ou à quelque toise de distance.

Le rempart & parapet ont les mêmes dimensions que ceux de l'ouvrage à corne. Le fossé sera les deux tiers ou les trois quarts du grand. On met à l'angle flanqué de cet ouvrage une demi-lune, dont la capitale est de 30. ou 35. toises & son fossé 7. ou 8.

OUVRAGES détachés, pièces détachées, ou ouvrages détachés, sont les ouvrages qui couvrent le corps de la Place, du côté de la Campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues de poisson, envelopes & semblables.

OUVRIERS : les Terrassiers, les gens versés dans les Clayonnages, les Fagoteurs & faiseurs de fascines : les bucherons pour faire des fascines, & les sortes de fagots, les Mineurs, les Charpentiers, les Charrons & les Forgeurs, sont autant d'ouvriers, qui sont nécessaires dans une Armée & pour le travail des tranchées.

Le nombre de ces sortes de gens pour deux tranchées à mille ou douze cens hommes. Il faut les choisis dans tous les Régimens , en faire un Corps exprès qui campe près de la tranchée & qui pendant le siège ne soit chargé d'autre chose , que de son travail.

On doit leur ajouter de bons Conducteurs , qui feront comme les Officiers , & qui les dirigeront dans tous les différens Ouvrages , qui leur seront assignés suivant les ordres des Ingenieurs à qui ces gens doivent tous obéir.

Si l'attaque est double , elle en occupera près quatre cens. On en mettra cent cinquante à la conduite des sapes autant à la façon des fagots , fascines , gabions & clayonnages pour soutenir les banquettes , les piquets & autres besognes ; dix-huit ou vingt à la charpente ou charronnage , & à l'emmanchement des outils. A chaque huitaine ou dixaine il en faut pour leur préparer à manger , environ quatre cens pour fournir la Garde du Camp & du petit-Parc , & pour remplacer les blessés , de sorte qu'il n'y aura rien de trop de mille ou douze cens hommes qu'on propose pour cet exercice.

Dans les vivres il y a aussi des Ouvriers qui sont des boulangers pour le pain , des Maçons pour la construction des fours , des Charpentiers pour les couvertures des fours & des magasins , & enfin des Serruriers pour le raccommodage des caissons , des Maréchaux charrons & autres pour les équipages.

O Y E , mouiller en patte d'oie , terme de marine c'est de gros tems mouiller trois ancres , une au vent les autres à tribord & à bas-bord de celle-là , en sorte que les trois ancres soient disposées en triangle ; ce qui figure une *patte d'oie* au dire des Matelots.

P

P A C F I , ou *Pasi* , terme de marine , grand petit *pasi* , ou les basses voiles. Le grand *pasi* ou la cape est la grande voile. Le petit *pasi* ou *paci* de bourlet est la voile de misaine.

P A G E S , Mouffes ou Garçons : ce sont les jeunes gens de l'équipage d'un Vaisseau , comme des Elèves de navigation , ou Apprentis Matelots.

P A I L L E . La paille est comprise dans le général des fourrages. Elle sert à la nourriture des chevaux & au coucher des hommes , à la construction des baraques

& écuries , dans le tems que les nuits commen-
a être froides.

Après que l'Infanterie est arrivée au camp, & qu'elle
a levé les armes, le Soldat songe à se pourvoir de
ce qui est nécessaire pour les choses auxquelles il en a besoin. Il y a
un Bataillon des Officiers & des Sergens comman-
dés pour conduire les Soldats à la paille, & les ramener
au Camp. Ces Officiers ne doivent pas souf-
rir sans une nécessité absolue, que le Soldat toujours
en ordre, découvre les maisons, parce que
les maisons découvertes & rendues inhabitables, res-
tant abandonnées, même après que l'Armée s'est éloi-
gnée, d'où suit le manque de culture qui ruine le pays
à la suite de la Guerre, & disette des fourrages
dans les années suivantes.

L'usage de la paille hachée mêlée avec un peu de
son pour les chevaux est excellent. La Cavalerie Al-
lemande & Hollandoise se sert de paille hachée & se
tient toujours en meilleur état que la nôtre, & subsis-
te même long-tems dans des camps que nos Armées
abandonnent faute de fourrages.

A I L L E : faire aller les Soldats à la paille,
ne permet pas aux Soldats d'un Bataillon d'aller aux
champs, à cause des suites de la digestion, après avoir quitté leurs ar-
mes sur leur terrain, en sorte qu'au premier coup de
fusil ou de Tambour, chacun vient reprendre son
camp & ses armes.

A I L L O d'une Galere, est la chambre où l'on
craque le biscuit, & où loge l'Ecrivain.

A I N de munition, est une ration de pain que
les Munitionnaires fournissent à chaque Soldat. Il pèse
trois livres & sert pour deux jours. Il est fait, ou du
moins doit être fait de deux tiers de froment & d'un
tiers de seigle.

La fourniture de pain est indispensable. Elle se fait
dans le parc des vivres, qui suivent l'Armée & doit tou-
jours être faite d'avance au moins pour quatre jours,
quoique cela se peut avec commodité; car souvent l'é-
loignement des lieux, d'où l'on peut tirer le pain, ou
la marche de l'Armée d'un pays à l'autre, force le
Général à en faire distribuer pour six jours, même quel-
fois pour huit, lorsqu'il prévoit qu'on en pourra
avoir besoin d'une partie dans le Camp où est l'Armée
avant que de marcher & qu'on est obligé d'envoyer
des caissons en avance pour rejoindre l'Armée dans un
nouveau Camp. Mais cette distribution pour six ou huit
jours ne doit jamais être faite sans une nécessité indis-

pensable à cause de l'abus des fripons qui vendent le pain, sans sçavoir dequoi ils vivront les derniers jours.

Le pain se cuit pour l'ordinaire dans les Villes plus voisines de l'Armée, parce que les fours y se font en plus grande quantité. Il se cuit aussi souvent à l'Armée, ou l'on construit des fours, principalement lorsque que les convois sont trop difficiles, parce qu'une charrette porte en farine le triple de ce qu'un caisson porte en pain. On fournit aussi quelquefois du biscuit au lieu de pain frais. L'usage est utile, principalement dans les longues marches, au travers du pays ennemi.

Il y a des convois qu'on attend plus tranquillement les uns que les autres. Si les troupes attendent le pain on fait la distribution à mesure que le convoi arrive. Si on ne la doit faire que le lendemain on avertit le lendemain à l'ordre le Capitaine-Général, qui en informe les Officiers des Equipages afin qu'ils se tiennent prêts pour l'heure marquée.

L'Infanterie prend le pain à la pointe du jour, la Cavalerie à huit heures, & les Dragons à dix. On en convient de la sorte avec les Majors pour éviter la confusion, & que les troupes n'attendent pas inutilement.

Le Directeur des Vivres se trouve le plus souvent qu'il peut aux distributions, & particulièrement dans les commencemens de Campagne afin d'y mettre un bon ordre d'abord, & de lier commerce avec les Officiers qui y viennent.

Pendant qu'on fait la distribution, il se promène dans tous les parcs où l'on travaille pour considérer la manière dont on s'y prend; si les Commis sont attentifs à bien compter; si on ne délivre point de pain frais pour du rassis, & si les Capitaines sont réguliers à retirer les ordres qui sont entre les mains des Officiers.

Après chaque distribution, il ne manque pas de faire remettre un état du pain restant dans les caissons pour connoître ce qui lui en reste. Car la science est de ne jamais faire du pain plus qu'il n'en faut, & aussi d'en avoir la quantité nécessaire, se réglant sur les distributions, & sur le petit fonds de pain frais, qui doit toujours être à l'Armée pour subvenir aux extraordinaires.

Quand on s'apperçoit que le pain commence à corrompre, ce qui arrive dans la canicule, & quand il y a trop d'eau, il faut le transporter dans quelque grange où il ait de l'air. Ensuite on le nettoie avec des broches & on le passe du mieux qu'on peut, soit aux

pes, soit aux Charretiers pour leur subsistance, et il n'est qu'un peu fleuri.

Et pour cette raison qu'un Directeur-Général des vivres, plus curieux de son devoir, que de ses commodités, doit prier le Maréchal Général de l'Armée de marquer plutôt des maisons où il y ait des granges que des logemens propres & commodes.

Les premières distributions du pain qu'on fait en campagne sont assez difficiles, mais les dernières ne le sont pas moins, parce qu'il faut pour bien faire que le Directeur Général des Vivres n'ait point de pain de réserve, après que l'Armée est entièrement séparée, c'est-à-dire, que la dernière troupe ait quitté le Camp. Cette précaution paroît peu de chose, cependant elle est une suite de la précaution du Directeur des Vivres.

Le Général d'Armée donne à la fin de la Campagne un état de la séparation des Troupes, de même qu'il en donne un pour l'assemblée : cet état n'est autre chose que la distinction des jours que chaque Regiment partira du Camp pour se rendre à son Quartier d'hiver ; & le Directeur des Vivres se règle sur cet état de même qu'il s'est réglé sur le premier pour ordonner la quantité de pain, qui lui sera nécessaire de distribution en distribution, diminuant toujours à mesure que les Troupes partent du Camp, comme il a été mentionné à mesure qu'elles y arrivoient, de manière que sensiblement il ne se trouve plus rien à fournir au premier Novembre, qui est le jour que la Campagne finit. Mais si l'Armée ne se sépare pas encore dans ce temps-là, & qu'on oblige le Directeur à fournir, il en donne un ordre par écrit du Général, où les Equipages sont aussi compris comme étant un article du traité des Entrepreneurs.

A L A M A N T E, terme de marine, est tout le dessous des rames d'un bâtiment de bas bord.

A L A N, terme de marine, est un gros cordage de pates de fer par le bout, & amarré à la grande vergue, ou la vergue du mâst d'avant, tant pour lever les fardeaux, que pour bander des étais.

A L A N G U I N, ou petit palan, terme de marine, est un cordage qui sert à guinder des fardeaux, & des crocs. Il y en a de doubles & de simples. Au bord de la grande vergue il y a deux palanguins simples pour guinder & amener le racage, quand il faut lever & amener la vergue. Pour guinder les voiles il faut des *palanguins*.

A L A R D E A U X, terme de marine, sont des

bouts de planches à l'usage des Calfateurs , qui les crevent de bouvre & de goudron pour boucher les t du bordage.

PALISSADES sont des pieux ordinairement épais de huit à neuf pouces & longs à peu près de pieds , dont il y en a trois en terre. On les plante les avenues de tous les postes , qui peuvent être employés d'emblée , pour en assurer le terrain contre les prises & même contre les droites attaques.

Il y a des palissades , qu'on met à plomb sur le rein , quelques autres font un angle & panchent un sur le rès de chaussée du côté de l'Ennemi , afin s'il y vouloit jeter des cordages pour les renverser, cordages n'ayant point de prise & coulent sur cette pe

On met des palissades sur la berme au pied de l'ation : on en met à la gorge des Demi-lunes & des au Travaux avancés. On palissade aussi le fond de fo & sur-tout le parapet du chemin couvert. Quelques uns mettent des palissades à trois pieds de ce parap tirant vers la campagne , mais on les plante aujourd dans le milieu du chemin couvert. Elles doivent si serrées qu'il ne reste de l'intervalle entre-elles , pour la bouche du mousquet. On vient à bout des lissades , soit en les arrachant , soit en les faisant c per par des Grenadiers , ou bien en les abattant avec canon , ou en les brulant avec des fascines goudronn

PAN ou face de Bastion , est la distance comp depuis l'angle de l'épaule , jusqu'à l'angle flanqué. *Vo FACE DU BASTION.*

PANIER a Mine. *Voyez BOURRIQUET.*

PANIER S : ils servent pour porter les terres h de la tranchée. On les place aussi tout pleins sur bords de la tranchée pour couvrir le soldat quand tire.

Les *paniers* doivent être faits de bon bois d'o coupé au déclin de la lune , comme les hotes , ou bois de coudre au défaut d'osier. Il faut qu'ils ay 15. pouces de hauteur , 12. pouces de diamètre en haut , 10. pouces par en bas , deux anses assez t tes pour les pouvoir porter quand ils sont pleins terre , & assez grandes pour y pouvoir passer la d'un Soldat.

Les *paniers* qui servent à charger les pierriers l différents de ceux-ci. Les paniers , les hottes & au ouvrages d'osier & de bois , demandent toujours d' à couvert Les lieux humides entretiennent les panie & les hotes , mais quand il le sont trop ils les no rissé.

font. En lieu trop sec ils se déjettent , & se relâchent
naturement

ANNE , mettre en *panne* , terme de marine ,
de virer le vaisseau , vent devant , & mettre le vent
sur toutes les voiles ou sur une partie , afin de ne pas
en prendre le vent & retarder le cours du Vaisseau.
Ce qui ne se fait que de beau tems pour attendre ou faire
passer d'autres Vaisseaux qui veulent gagner de l'avant.

ANNEAUX des écoutilles d'un Vaisseau ,
de l'assemblage des planches , qui servent de porte
pour fermer les écoutilles.

ARABOLE : si l'on coupe un cone sur un de
ses côtés & parallèlement à l'autre , chacune des parties
coupées, regardées en-dedans , représentera une surface
plane , que les Geomètres nomment *parabole* , &
la ligne courbe qui l'environne se nomme *parabolique*.

ARABOLOÏDE ou *conoïde paraboloidé* , est
un solide qui est formé quand l'axe restant immobile
tourne comme une girouette sur cet axe , & parcourt
un espace qui étant rempli a la figure d'une parabole.
Ce solide a toujours un cercle pour base , & son
volume est égal à la moitié d'un cylindre de même base
& de même hauteur , c'est-à-dire , que pour avoir sa
solidité , il faut multiplier sa base par sa hauteur &
prendre la moitié de ce produit.

ARADE , faire la parade. Les Officiers font la
parade , lorsque leur Bataillon , leur Regiment , ou
leur Compagnie ayant ordre de se mettre sous les ar-
mes , ils s'y rendent en meilleur état qu'il leur est possi-
ble pour prendre poste & tenir le rang qui leur est dû,
soit sur le terrain ou le Bataillon se forme , soit dans la
ville où l'on s'assemble pour monter la garde , soit
dans le Corps de Garde , quand il faut relever la
garde , ou bien lorsqu'une personne de qualité est
ordonné de passer.

ARAGE , est un espace ou une étendue de mer
sur quelque latitude ou bande que ce soit. Voyez
ARABECT , & **CONNOISSANCE**.

ARALLELES : ce terme appartient à la Géomé-
trie , mais parce qu'il est souvent employé dans les
Fortifications , il le faut ici définir.

Les Lignes *parallèles* , sont celles qui sont toujours
égale- ment éloignées entre - elles , & qui étant tirées
sur une même surface ne se peuvent jamais rencon-
trer de quelque étendue qu'elles soient prolongées.
Ainsi deux lignes qui seront tirées sur le niveau de la
terre ou d'une campagne , en telle sorte , qu'étant produites infini-

ment, elles ne se couperont & ne se rencontreront point, seront parallèles entre-elles, c'est-à-dire, tousjours également éloignées l'une de l'autre. Les côtés opposés d'un quarré sont parallèles entre-eux.

Les files d'un bataillon sont parallèles l'une à l'autre, & les rangs sont aussi parallèles entre-eux. Le parapet de la contre-escarpe est tiré parallèle, à la face du bastion, qui lui est opposé; & d'ordinaire la tranchée ou ligne d'approche, est tirée parallèle à la face de la Place que l'on attaque pour empêcher l'ennemi de s'enfilader. On n'a jamais employé le mot de parallèle si improprement, qu'on fait aujourd'hui: car faute de le bien mettre, on dit tous les jours, *tirer une ligne parallèle*, sans ajouter à quoi elle est parallèle. Ce mot est un jeu de mot à quelque chose. Quiconque diroit, *voilà un homme qui ressemble*, sans ajouter à qui il ressemble, paroît peu juste & se feroit mal entendre.

PARAMETRE est une ligne quadruple de la partie de l'axe, renfermée entre le sommet & le foyer.

PARAPET, est une élévation, dont la masse est ordinairement destinée à couvrir des Soldats contre l'effet du canon, ce qui exige que cette masse de terre & non pas de pierres de peur des éclats. L'épaisseur doit être du moins de dix-huit à vingt pieds & sa hauteur de six du côté de la Place, & de quatre à cinq du côté de la Campagne. Cette différence de hauteur forme au dessus du parapet un glacis ou une pente, qui donne facilité aux Soldats qui bordent le même parapet de tirer du haut en bas dans le fossé ou du moins sur la contre-escarpe.

En général on donne le nom de parapet à tout ce qui borde une ligne, pour se couvrir contre le feu de l'ennemi. Ainsi il y a des parapets faits de batardeaux & de gabions remplis de terre, il y en a aussi de faits de terre. On fait des gradins ou degrés aux parapets qu'on appelle banquettes sur lesquelles montent les Soldats lorsqu'ils veulent tirer. La plus haute banquette est de quatre pieds de large. Les autres banquettes sont un peu plus hautes & un peu plus larges que les degrés ordinaires; & depuis la plus haute banquette, jusqu'à chaque parapet il ne doit y avoir que quatre pieds & demi de hauteur afin que le Soldat puisse tirer par-dessus. Voyez **BANQUETTE**.

PARC d'Artillerie est un poste qu'on choisit dans un Camp hors de la portée du canon de la Place, qu'on fortifie pour faire le Magasin des munitions & le regardant le service des armes à feu & des feux d'artifice, ce qui se fait avec tant de circonspection que

vis les accidens du feu qu'on ne commande que des
 quers pour garder le parc d'Artillerie.

Pendant qu'on travaille aux Lignes & aux préparatifs
 de la Tranchée, l'Artillerie de son côté travaille à for-
 mer son Parc, & son Magazin à poudre, à monter les
 canons sur les affuts, à préparer les plates-formes du ca-
 non des mortiers, à les séparer, à ranger les bombes,
 boulets, grenades & les outils, à radouber ce qui en a
 besoin, à faire des portieres & fronteaux de mine. On
 travaille en même-tems à faire des blindes de bois rond
 de carré de 3. ou 4. pouces de grosseur, larges de deux
 toises & demi à 3. pieds, entre deux poteaux pointus par
 leurs bouts, longs de 5. à 6. pieds entre deux traver-
 ses de 15. pouces de pointe à chaque bout.

On fait aussi amas de roulettes, de charrues & de ma-
 ris pour les mantelets roulans à l'usage des sapes. On
 fait aussi des crocs & fourches de fer, emmanchées long;
 des sapes, des pioches, des brouettes, des sacs à
 terre & des paniers dont il faut toujours avoir une gran-
 de quantité.

Il y a de plusieurs sortes de Parcs. Leur disposi-
 tion dépend de la volonté du Commandant d'Artillerie.
 Les uns voulant que le canon en fasse tout le
 front du côté des Ennemis, les autres que le canon
 soit sur plusieurs lignes à la tête de chaque Brigade.
 L'arrangement des pièces & des munitions dans un
 Parc devant une Ville que l'on assiège est différent en
 toute chose de celui qui se forme en campagne à la
 tête d'une armée. Je vais donner une idée de l'un &
 de l'autre.

Le Parc d'Artillerie, qui se forme en Campagne à la
 tête d'une Armée, se fait ordinairement entre les
 deux lignes, si l'on peut à 300. pas des Troupes qui
 occupent.

Quand l'Equipage est grand le Parc doit être tou-
 jours carré.

Sur la ligne qui fait face aux Ennemis on met tou-
 tes les pièces de canon, le plus gros toujours sur la
 gauche, les mortiers, les affuts, la charrette com-
 mune & la chevre.

Sur l'une des lignes du côté du carré, on met les
 canons à mortier, le plomb, les méches, les sacs-à-
 terre, les cordages, les grenades, les fusées en tonnes:
 les outils entonnés, les armes à l'épreuve.

Sur l'autre les bombes, les boulets.

Sur celle qui ferme le carré, les outils & char-
 rettes haut-le-pied. C'est cette dernière ligne qui doit

être à 300. pas de celle de l'Armée.

Toutes les limonieres des avantrains, chariots & charrettes, doivent être dans le dedans du quarré égales & distantes les unes des autres, & les estieux vis-à-vis uns des autres.

Dans le quarré^e proche la dernière ligne on met les poudres dans le plus petit espace qu'elles puissent tenir.

Environ vingt pas devant la première ligne, dans le milieu, on met quatre petites pièces chargées. On fait tenir tous les jours deux Commissaires & quatre Canoniers de Garde.

Il doit y avoir aussi un Corps de Garde avancé, commandé par un Capitaine, d'où l'on tire les sentinelles nécessaires pour la poudre, pour le canon & pour toutes les entrées du Parc.

Le Commissaire & le Garde du Parc doivent se tenir par dedans comme aussi les Déchargeurs. Les autres Officiers, le Capitaine des Ouvriers & ses gens se tiennent aux côtés du parc.

Les Capitaines de Charroi & leurs Equipages doivent camper sur les ailes & le long des haies les plus proches du Parc.

Les Pontons parquent sur la gauche en quarré ou rond suivant leur quantité.

On donne quelques charrettes par Brigade pour porter le bagage des Officiers.

Il se forme des Parcs d'Artillerie dans un autre endroit que celui-ci, c'est à la volonté du Commandant M. de S. Remi à la fin du second Tome de ses Mémoires sur l'Artillerie, donne l'explication de différents Parcs d'Artillerie dressés en Campagne.

Quant à un Parc d'Artillerie dressé pour un Siège, il est formé suivant l'idée du Commandant de l'Artillerie, mais toujours avantageusement pour le service des batteries.

Il le dispose de manière qu'il ne soit vû d'aucun endroits de la Ville, ni même des clochers, à moins qu'il n'en soit très-éloigné à cause des suites fâcheuses qui en pourroient arriver par les boulets & les bombes de la place, qui mettroient le feu aux Mâzins des poudres.

Si néanmoins la situation de la Place découvre toutes parts en cette occasion, il le fait éloigner de la Place, & fait faire des épaulemens assez élevés & assez à l'épreuve pour que les Travailleurs ne soient pas inquiétés du feu du canon. Mais ordinairement quelque situation avantageuse qu'une Place présente

avr. Il y a toujours aux environs d'elle quelques
 fons que l'on peut occuper sans en être vû, & que le
 Général de l'Armée destine pour mettre en surcté les
 munitions de son artillerie.

Le Commissaire du Parc le forme en marquant le
 terrain aux bataillons qui sont destinés pour la garde &
 le service de l'Artillerie. Il marque ensuite celui qu'il faut
 pour l'atelier des Forgeurs, Charrons & Charpentiers.

Le Capitaine Général des Ouvriers commence le
 travail à s'établir & à faire camper tous ses Ouvriers
 proche de lui sur la même ligne, afin qu'il n'ait qu'à
 appeller lorsqu'il en peut avoir affaire.

Le Commissaire du Parc marque aussi avec le Capi-
 taine Général de Charroi, le lieu où doivent cam-
 per les chevaux, qui doit être, si l'on peut, à cent pas
 derrière les munitions ou à côté, suivant que la situa-
 tion du terrain le permet, où le Capitaine Général
 de Charroi campe avec tous les Conducteurs de cer-
 tains équipages qui sont à ses ordres.

Le Commissaire du Parc qui a plusieurs Officiers
 avec lui pour ses Aides, leur fait voir le terrain où il
 faut placer chaque chose, & leur indique à chacun les
 munitions dont ils doivent prendre soin & ils les font
 charger lorsqu'elles arrivent en ordre aux lieux qu'on
 leur a fait remarquer.

On met les pièces de canon pour les batteries avec
 leurs affuts au lieu le plus proche du chemin qui con-
 duit aux attaques, ainsi que les mortiers & leurs affuts.
 On prend aux environs le terrain le plus sec & le plus
 élevé pour y décharger les boulets & les bombes,
 qui sont séparés & rangés par leur calibre.

À côté on y fait décharger les tonnes de méche &
 de sautoirs de plomb, & auprès les bèches, pics-hoyaux,
 pioches, pelles de bois ferrées & non ferrées, haches
 & serpes qui sont arrangées en ordre selon leur espece.

On y met aux environs les chariots couverts, où
 sont les cordages, sacs à terre, & autres caissons char-
 gés de menus achats. Le Commissaire du Parc & les
 Officiers qui sont avec lui campent dans cet endroit,
 afin d'être en état de leur communiquer les ordres qu'il
 leur vient du Commandant de l'Artillerie, ou en son ab-
 sence du Général de l'Armée, pour faire distribuer
 les munitions ou pour en recevoir.

Le Commissaire du Parc choisit un lieu un peu éloi-
 gné de ce petit parc pour y établir les Artificiers, où
 on fait un apenti de planches pour mettre à couvert
 les artifices auxquels ils travaillent. On y peut déchar-

ger à quarante pas les grenades non chargées, qui chargent lorsqu'on leur en demande.

Tous les Commissaires & Officiers d'Artillerie campent au terrain le plus convenable & le plus proche du Parc, éloignés cependant à cent pas des munitions.

Les pontons avec leurs haquets sont mis sur une ligne pour fermer un des côtés du Parc. Les pièces de 24. de 16. de 12. de 8. & de 4. de la nouvelle invention avec toutes les autres de 8. & de 4. longues & les affûts, ferment l'autre côté du Parc, afin que cette ligne couvre le derrière de toutes les munitions.

Comme il est de la dernière conséquence de bien placer les poudres, le Commissaire du Parc avec le Commandant de l'Artillerie examine le lieu où il pourra les mettre en sûreté. Pour y parvenir, il faut faire, si le terrain le permet, cinq Magazins : savoir quatre éloignés quarrément de 300. pas les uns des autres, à cause du danger qu'il y auroit s'ils étoient trop près. Le cinquième est placé dans le même éloignement des autres, mais en s'approchant du Parc.

Tous ces Magazins doivent avoir de bons fossés profonds en dehors, avec des épaulements relevés en dedans, il n'y a seulement qu'une entrée aux quatre qui sont les plus éloignés. Les barils de poudres y sont rangés à deux rangs, afin qu'ils ne soient pas vûs de loin.

Chaque Magazin doit être assez spacieux pour y contenir 60. à 80. milliers de poudre. Celui qui est le plus voisin du petit parc doit avoir une entrée & une sortie, parce que c'est de lui d'où l'on tire tout dont on a besoin pour les batteries, & pour les troupes, les autres Magazins ne servant que de dépôt pour entretenir celui-là.

Voilà la disposition & l'arrangement d'un parc d'Artillerie pour un siège. J'ai parlé ailleurs de la construction des Batteries : voyez BATTERIE. Outre le parc d'Artillerie, le Commandant reconnoît encore la queue de la tranchée le lieu le plus convenable pour y placer un petit parc de munitions, qui soit à portée des troupes, afin de leur en faire distribuer suivant les ordres de l'Officier Général de jour. S'il y avoit de grandes attaques éloignées l'une de l'autre, il y fait porter des munitions & y établit aussi un parc où il y a un Officier.

P A R C des vivres, ou quartier des vivres, est une Place marquée, dans un Camp à la queue de chaque Regiment, pour être occupée par les Vivandiers & les Marchands qui étalent une partie de ce qui peut servir aux nécessités des Soldats.

PARCLOSES, terme de marine, sont des planches qu'on met au fond de cale sur les vitonnières, & qu'on leve, & qu'on baisse pour voir s'il n'y a rien de cet égoût qui empêche le cours des eaux vers les pompes.

PARENSANE: faire la *parensane*, terme des vents, pour dire appareiller.

PARÉ-A-VIRER, terme de Commandement, que le Capitaine répète tout haut deux fois, sur le point de virer de bord, afin que les gens de l'équipage se préparent à faire tout d'un coup la manœuvre du revirement.

PARER, en terme de marine, c'est aprêter & préparer quelque chose pour s'en servir. *Parer* un cable *parer* une ancre: *parer* une ligne pour pêcher.

PARER, en terme de marine, signifie aussi éviter. On dit nous nous sommes *parés* d'un vent qui gît à l'ouest de l'île.

PARER le Cap: c'est le doubler & passer au-delà, le laissant à côté.

PARTANCE, ou partement, c'est le départ d'un vaisseau. Coup de *partance*, c'est la salve, ou le coup de canon que l'on tire en mettant à la voile. *Partance* est le pavillon qu'on met à la poupe pour faire signal à l'équipage qui est à terre de venir à bord pour appareiller.

PARTI, est un Corps de Cavalerie ou d'Infanterie, détaché dans le Pays ennemi, à la découverte, & au pillage. On envoie des *Partis* à la guerre pour faire des prisonniers, & avoir des nouvelles de l'Ennemi. On commande des *Partis*, on détache des *Partis*, on tombe sur des *Partis*.

Les *Partis* qui ne sont que de quinze Cavaliers, ou de vingt Fantassins, ne doivent marcher sans un ordre écrit de leur Commandant.

On fait sortir de l'Armée presque toutes les nuits des *Partis* d'Infanterie & de Cavalerie, pour être informé de ce qui se passe dans le pays, & empêcher que les *Partis* ennemis n'en approchent.

Ceux qui sortent pour aller aux nouvelles, sont, suivant le pays ou l'on est, ou d'un Corps particulier, mêlés de Cavalerie, de Dragons, & même d'Infanterie, & s'éloignent de l'Armée plus ou moins, suivant les vues du Général.

Ceux qui sont destinés à éloigner les *Partis* de l'Armée s'embusquent, & se cachent soigneusement pour surprendre ceux des Ennemis, & les battre. Outre ces *Partis* d'Infanterie ou de Cavalerie, suivant le pays

pour lequel on les destine, il sort aussi d'autres *Partis* des Armées, destinés pour couvrir les flancs des convois, pour empêcher que l'Ennemi n'interrompe les fourrages qu'on veut faire le lendemain, & pour faciliter au Général la connoissance qu'il veut prendre, d'un Camp avantageux, ou d'une marche, ou même de la situation du Camp Ennemi. Ces *Partis* doivent être beaucoup plus forts que les autres, & posés sur nature du pays.

Ce sont là toutes les espèces différentes de *Partis* qu'on fait sortir d'une Armée, & que l'on dit en général être des *Partis* qui vont à la guerre. Tous ceux-ci sont commandés à l'ordre par le Général, & ceux qui les conduisent reçoivent leur instruction sur ce qu'on veut qu'ils exécutent, & qu'ils tâchent d'apprendre dans le pays où on les envoie.

Souvent ils sont commandés à tour de rôle, tant pour les Officiers, que pour les Soldats & Cavaliers.

Souvent aussi le Général choisit pour commander ces *Partis* des Officiers de bonne volonté, qui connoissent le pays dans lequel on les envoie, & qui ayent assez de capacité pour bien voir & connoître ce dont le Général veut être instruit.

Il y a d'autres *Partis* qui sortent de l'Armée, qu'on nomme *Volontaires*. Comme ils n'ont presque tous pour objet que le gain particulier, soit sur le convois, soit sur les Fourrageurs & Pâtureurs de l'Armée ennemie, ceux qui les commandent & les composent se choisissent entr'eux, se proposant au Major Général de l'Infanterie, quand ils sont de ce Corps, (ce qui est presque toujours) lequel après s'être informé premièrement de la capacité du Commandant de ce *Parti*, & ensuite de la nature de son dessein, lui donne un passeport, afin qu'en cas qu'il soit pris il se trouve avoué *Parti de guerre*, & puisse être ou échangé ou racheté, s'il y a un cartel de guerre entre les Princes.

Quand ces sortes de Partisans sont hardis & capables, & que le pays est un peu mêlé de bois, ils désolent une Armée, qui ne prend pas toutes les précautions pour s'en garantir.

Il y a encore une autre espèce de *Partis*, tant de guerre que Volontaires. Ce sont ceux qui sortent des Places. Leurs objets sont en grand nombre, voici les principaux.

Un Gouverneur craint d'être assiégé, & veut savoir précisément les mouvemens des Ennemis, pour ex-

donner avis au Prince & à son Général. L'Armée en-
 suite marche près de la Place, il veut, pour sçavoir
 comment elle camperá, faire des prisonniers,
 en apprendre quelque chose de particulier, & le
 sçavoir.

à l'ordre de faire sortir un convoi de sa Place,
 joindre l'Armée: comme l'Assemblée de ce convoi
 peut être inconnue à l'Ennemi, il faut qu'il en af-
 le chemin jusqu'à portée de l'Armée; & pour ce-
 fait sortir des *Partis*, qui fouillent le pays par le-
 le convoi doit passer, qui s'intorment des Habi-
 du pays, & qui après avoir donné avis de tout ce
 ont appris, s'embusquent en quelque lieu marqué
 protéger le convoi.

le Gouverneur a ordre d'établir des contributions,
 pour cela qu'il fasse craindre sa garnison, &
 pénétrer tout le pays par de gros *Partis* pour l'éta-
 blement de la contribution. Ensuite, suivant qu'il se
 ve craint, il fait sortir de petits *Partis* seulement,
 pour l'exaétitude des payemens, & pour sçavoir ce qui
 se passe dans le pays ennemi.

Les *Partis* volontaires qui sortent des Places, étant
 de même nature que ceux des Armées, & ayant le
 même objet, on n'en parle point.

La hardiesse du Partisan qui attaque, décide pres-
 toujours du succès entre *Partis* à peu près égaux,
 d'une campagne: & sa conduite, pour être bien
 habile & pour surprendre l'Ennemi qui s'engage
 dans l'embuscade sans précaution, en assure la réussite
 dans un pays couvert & rempli de défilés.

Un jeune homme, de quelque qualité qu'il soit, qui
 ne sçait à fond le métier de la guerre, ne doit
 point tenir au-dessous de lui d'aller en *Parti*, soit à
 pied, soit à cheval avec les bons Partisans de l'Ar-
 mée, & de s'en faire aimer, afin d'apprendre d'eux
 l'usage de cette espèce de guerre, pour se rendre dans la suite
 capable de l'ordonner à propos, lorsqu'il sera parvenu
 au commandement.

Une Armée ne peut être avertie des mouvemens de
 son Ennemi de trop de manieres différentes.
 Quelque quantité d'Espions qu'elle ait au-dehors, com-
 me les uns pourroient avoir été découverts, & les au-
 tres empêchés de revenir donner des avis, à cause que
 l'Ennemi auroit avancé un Corps pour couvrir son
 mouvement, il est toujours très utile d'avoir continuel-
 lement des *Partis* dehors, composés suivant la nature
 du Pays qui pénètrent, & par lesquels le Général est

averti de ce qui se passe à une distance générale de Camp.

La méthode des Allemans pour la sûreté de leurs Partis, paroît fort judicieuse. Ils font sortir de gros Corps de Cavalerie, lorsque l'Armée se trouve dans un lieu ouvert. Ces Corps par leurs forces peuvent s'avancer sans risque. Ils poussent ensuite de petits Partis devant eux, que les nôtres ne peuvent guères repousser, si ce qu'ils se trouvent soutenus.

PARTI-BLEU, est un *Parti* qui marche sous la commission du Général. Le Commandant, ainsi que les Soldats, sont pendus quand ils sont pris.

PARTISAN: excellent *Partisan*, c'est un homme de guerre intelligent à commander un Parti, sçait bien le pays, entend bien les embuscades & conduit bien un Parti.

Nous avons eu au commencement de ce siècle, comme je l'ai dit ailleurs, un grand Partisan dans feu de la Croix, pere de M. le Chevalier de la Croix, Capitaine-Commandant de deux Compagnies françoises & qui est aussi un des meilleurs Partisans que nous ayons.

PAS. Le *pas* est une des mesures de Fortification. Il y a le *pas* commun, & le *pas* géométrique. Le *pas* commun est de deux pieds & demi. Le *pas* géométrique est double du commun, & comprend cinq pieds de Roi. La distance itinéraire, que les Italiens appellent un mille, est de mille *pas* géométriques, & trois mille font une de nos lieues de France.

PAS-DESOURIS: ce sont des degrés qui se mettent de côté & d'autre sur la rondeur de la contrescarpe. Ils commencent du point où la capitale prolongée couperoit cette rondeur à la distance de 10. à 12. pieds sur la contrescarpe, & vont finir au fond du fossé selon la pente qu'on leur donne. La longueur de ces degrés est de 7. à 8. pieds, & ils entrent environ 4. à 5. pieds dans la contrescarpe. On en met aussi aux angles rentrans de la contrescarpe & aux angles rentrans dehors, & servent pour la communication d'un ouvrage à l'autre, quand le fossé est sec.

On les met aussi à quelque distance du glacis: ils ont aussi un parapet, une banquette, un fossé, un chemin couvert bordé de palissades, avec un glacis, qu'on joint à celui de la Place. Cet ouvrage doit être miné.

PASSAGE: ce mot n'a point besoin d'explication. Il y a des *passages*, comme ceux des défiles & des rivières, dont il est nécessaire qu'une Armée s'empare.

quand elle est en marche, On le fait avec un Corps de Dragons, afin de prévenir l'Ennemi par la diligence de la marche. On le peut faire aussi avec de petites pièces de canon & des charrettes d'outils, si c'est pour un défilé. Si c'est pour une rivière, on ajoute un nombre suffisant de pontons. Si la rivière est guéable, & qu'on ait à mener avec assez de diligence un Corps d'Infanterie & les Dragons, on passe brusquement cette Infanterie de l'autre côté, avec des outils pour s'y retrancher, & assurer la tête du pont, afin que le passage se fasse sûrement & commodément.

Le passage d'une rivière se fait de deux façons, ou par surprise, ou de vive force.

Dans le premier cas, on engage par ses mouvemens l'Ennemi à le porter dans les lieux éloignés de celui qu'on prétend passer, & alors il faut éviter de lui donner de la jalousie sur cet endroit, soit en lui donnant ses contremarches, soit en lui cachant soigneusement le transport de ses bateaux.

Dans l'autre cas, il faut par le choix du terrain se rendre maître de la rive opposée. Pour y réussir, il faut que le terrain commande celui de l'Ennemi, & choisir tant que l'on peut un endroit où les barques & bâteaux puissent être à couvert de quelques Isles, &c.

Les lieux où la rivière forme un angle rentrant sont le plus propres, parce qu'il lui est plus facile d'y disposer des batteries, de façon qu'elles fassent un feu croisé sur l'autre bord. Quand par le feu de ces batteries, qui doit être supérieur à celui de l'Ennemi, on est obligé de quitter la rive, on fait passer un nombre considérable de Grenadiers, & autres Troupes à terre dans des barques, pour soutenir, à la faveur du feu des batteries, le premier choc de l'Ennemi.

Dès que ceux-ci ont pris terre, les barques retournent chercher de nouvelles Troupes, tandis que les travailleurs protégés par le feu de ceux qui ont passé, se retirent de la terre pour s'assurer dans le poste. Dès qu'il commence à être en état de défense, & garni d'assez de Troupes pour s'y maintenir, on commence le pont. On étend & on perfectionne ensuite l'ouvrage à la tête, qui ne sauroit être trop fort.

L'Armée doit marcher peu de tems après le Corps détaché pour cette expédition, afin qu'il ne soit pas trop de tems sans protection, étant à présumer que l'Ennemi fera un effort considérable pour battre ce détachement, & se garantir des inconvéniens dans lesquels il pourroit tomber, si l'Armée passoit sans opposition cette rivière ou ce défilé.

Le *passage* d'une grande riviere heureusement exécuté par le moyen d'un pont, est d'une grande utilité quand il porte une Armée jusqu'à un défilé, dont la possession donne la tranquillité à des quartiers séparés que l'on veut faire prendre aux Troupes. Nous en avons un exemple dans ce que fit M. le Maréchal du Turenne en 1672.

Ce Général fit faire un pont à Wesel avec tant de diligence, que son Armée passa cette riviere, sans que M. de Brandebourg pût avoir le tems de rassembler ses quartiers, qu'il leva avec assez de confusion, & qu'il fit marcher séparément jusqu'au-delà du défilé de Berkenbaum, où il n'osa pas même s'arrêter. Il alla encore passer le Wezer, abandonnant ainsi toute la Westphalie à M. de Turenne, qui y racomma tranquillement pendant tout l'Hyver son Armée, fatiguée des marches qu'elle avoit faites.

On loua beaucoup la diligence de M. de Turenne à passer le Rhin, avant que M. de Brandebourg eût pu avoir le tems de rassembler ses quartiers, & la vivacité avec laquelle ce grand Général fit marcher son Armée jusqu'au défilé de Berkenbaum. Car il n'auroit eu d'aucune utilité à M. de Turenne d'avoir passé le Rhin dans cette saison, s'il n'avoit chassé M. de Brandebourg de toute la Westphalie, & il n'auroit encore pu établir sûrement les quartiers de ses Troupes, s'il n'avoit poussé ce Prince au-delà de ce défilé de Berkenbaum & du Wezer.

Lorsqu'on veut s'opposer à la construction d'un pont sur une riviere, telle que le Rhin, qui déborde quelquefois, & sort de son lit pour entrer dans de vieux lits, qu'il occupe par ses eaux qui laissent cependant des espaces de terre plus élevés, & qui demeurent à sec entre le véritable lit du Rhin & ces vieux lits, on ne le fait avec succès qu'avec une Armée égale. Un petit Corps n'ose se commettre de près à l'inconvénient de se trouver de plein pied devant une Armée supérieure, dès que le Rhin en se retirant a laissé à sec le terrain de son vieux lit, que l'on croiroit être une riviere, si on ne connoissoit pas le pays.

Dans les *passages* des rivieres & des défilés, dont le résultat est capitale pour l'exécution d'un dessein, il faut que le Général soit vigilant pour prévenir son Ennemi; actif, pour avoir exécuté son dessein avant que l'Ennemi soit en état de s'opposer à l'exécution, & précautionné contre tous les inconvéniens qui peuvent survenir, & dont souvent un seul est capable de faire

enquer le projet. Le *passage* de l'Escaut à Berkeim, par le Prince Eugene en 1708. décida de la perte de la citadelle de Lille.

Un Général qui s'étend le plus, pour empêcher que l'Ennemi ne lui surprenne le *passage* d'une riviere, celui qui s'oppose le moins efficacement à cette opération de guerre. Le seul moyen sûr de s'opposer à l'exécution d'un pareil projet de son Ennemi, est de se tenir ensemble, à une portée raisonnable des lieux où l'Ennemi peut entreprendre de passer, & d'avoir des postes fort alertes sur les bords de la riviere, pour être continuellement averti des démonstrations de son Ennemi, & qui soient capables de discerner les efforts apparents d'avec les véritables, afin que l'on ait le tems de se porter avec toute l'Armée sur l'Ennemi pour le combattre, soit avant qu'il soit entièrement passé, soit avant qu'il ait pu se former, & être en disposition de combattre après avoir passé.

Cette maxime est également bonne à suivre, pour empêcher un Ennemi de passer une riviere ou un défilé considérable, parce que dans ces deux occasions le succès est certain, pourvu qu'on soit en force devant son Ennemi, & qu'on le combatte avant qu'il soit entièrement passé, ou qu'il soit formé, & en état de combattre.

PASSANDEAU : c'est ainsi que s'appelloit autrefois une piece de canon de 8. livres de balles, qui pèse 3500. livres.

PASSE, en terme de marine, est un canal ou passage entre des bancs ou des terres. Dans les Isles Angloises de l'Amérique, on dit *débouquement*. L'entrée de Schonwelt, sur la Côte de Zelande, est une *Passé* pour aller à Fleissingue. Le Pampus est une *Passé* pour gagner le Port d'Amsterdam.

PASSE-BALLES : c'est ce qui sert à calibrer les boulets de tous calibres. Le *passé-balle* est une planche de bois, de fer ou de cuivre, qui est percée en rond pour tel calibre que l'on veut, en sorte qu'un boulet y puisse passer, en effleurant seulement les bords. Cette planche a une queue ou manche un peu long pour la tenir, & comme ce seroit une chose de trop longue haleine que de faire passer tous les boulets par ce trou, on se contente de porter ce *passé-balles* sur chaque boulet pour en vérifier le calibre.

D'autres gens arrêtent ces *passé-balles* sur deux forts ou deux lieux, entre lesquels ils placent sur terre un madrier

ou une planche de bois disposée en talus ou glacis, qu'à mesure qu'on laisse tomber un boulet par le *passerelles*, ce boulet coule loin, & aille trouver le lieu où on les empile.

PASSE-MUR : c'étoit autrefois le nom que l'on donnoit à une pièce de canon de 16. livres de boulet. Elle pesoit 4200. livres.

PASSEPORT : Lettre, ou Brevet du Prince ou d'un Commandant, pour donner liberté, sûreté & sauf-conduit à quelque personne, pour voyager, entrer & sortir librement du Royaume. Le *passoport* se donne aux Amis, & le *sauf-conduit* aux Ennemis.

PASSER un homme à un Officier : c'est donner à un Officier la solde pour un de ses valets, comme pour un homme effectif ; & c'est aussi lui payer les Places qui ne sont pas remplies.

PASSER en revue. Voyez REVUE.

PASSER par les verges, & PASSER par les armes. Voyez DISCIPLINE Militaire.

PASSEVOLANS, ou Soldats prêtés : ce sont des gens supposés par des Officiers, qui n'ont pas les Compagnies complètes, & qui font passer ces sortes de gens en revue sans les avoir enrôlés.

Il est défendu par les Ordonnances du Roi à tous Capitaines d'introduire dans leurs Compagnies aucun *Passévolant*. Il y a trop d'honneur dans l'Officier François pour faire une telle manœuvre, qui marque de la bassesse dans les sentimens. Les exemples en sont si rares, que le cas n'est compris dans les Ordonnances, que pour n'en laisser aucun sans décision.

PATACHE, est un petit Vaisseau de guerre, qui n'est ordinairement ni plus grand, ni plus armé que l'entrée d'un Port pour aller faire la découverte, & reconnoître les Navires qui viennent se ranger sur la Côte. Ainsi la *Patache* sert de première garde, pour arrêter les Vaisseaux qui veulent entrer dans le Port, & elle est entretenue. On appelle aussi *Pataches* de petits Bâtimens qui voguent le long des Côtes, où il y a des Commis, dont l'emploi est de visiter les Bâtimens pour empêcher qu'on n'y charge des marchandises de contrebande, & de confisquer toutes celles qu'ils pourroient trouver.

PATÉ, est une espèce de fer à cheval, c'est-à-dire une plate-terme ou un terre-plein, d'une figure irrégulière, & le plus souvent arrondie en ovale. Il est bordé d'un parapet, & n'a ordinairement que la simple c

de front, sans aucunes parties qui le flanquent.
est construit le plus souvent dans des lieux marécageux, pour couvrir la Porte d'une Place.

P A T R O N, mot Levantin, pour dire Maître d'un équipage de Vaisseau.

P A T E S de bouline, en terme de Marine, sont des cordages qui se divisent en plusieurs branches au bout de la *bouline*, pour saisir la voile par plusieurs endroits, en façon de marticles ou de trelingages. Ces cordes répondent l'une à l'autre par des poulies, ce qui les rend différentes des mogues.

P A T R O N E, Galere Patrone, est la seconde des Galeres de France. Elle est montée par le Lieutenant-général des Galeres, & considérée dans nos Escadres de Galeres comme le Vaisseau Vice-Amiral, est considérée entre nos Vaisseaux de haut bord. Elle porte un dard quarré long à l'arbre de Mestre, & deux faulx sur la pertiguette.

Par une Ordonnance du Roi, quand le Vice-Amiral de France & la Galere *Patrone* de France se rencontrent, la *Patrone* doit saluer la premiere le Vice-Amiral, qui lui rend le salut coup pour coup. Mais la *Patrone* des Galeres & le Contre-Amiral de France venant à se rencontrer, le Contre-Amiral doit saluer le premier, & la *Patrone* lui doit rendre le salut coup pour coup.

P A T R O U I L L E, est un Guet de nuit, composé ordinairement de cinq ou six Soldats & d'un Sergent, qui partent du corps de garde de la Place, pour observer ce qui se passe dans les ruës, veiller à la tranquillité & à la sûreté de la Ville, obliger les Bourgeois & les Soldats à rester chacun chez soi, faire fermer les portes, & empêcher les desordres. Si l'on trouve quelque un qui aille par les ruës sans feu ou sans ordre, on le conduit au corps de garde de la Place, afin que le Corps en avertisse le Gouverneur, qui ordonne le châtimant.

Les *Patrouilles* sont communes à l'Infanterie, comme à la Cavalerie. On les fait marcher dans une Place dépeuplée, pour laquelle on craint l'escalade, celles de Cavalerie en dehors, & celles d'Infanterie sur le rempart.

P A T U R E : il y en a de deux sortes. Lorsqu'une Cavalerie est nouvelle, ou du moins remplie d'une grande quantité de jeunes chevaux, si le Service le permet, on assemble cette Cavalerie sur des ruisseaux, & dans les pays de prairies voisines du lieu où l'on veut rassembler l'Armée, mais à couvert des insultes de la

part de l'Ennemi ; & pendant un espace de tems plus ou moins long , on met tous les chevaux à l'herbe , afin de leur faire perdre la mauvaise nourriture qu'ils peuvent avoir prise pendant l'Hyver , les rafraîchir , & le disposer à la nourriture du verd , avant que de les faire beaucoup fatiguer. Cet usage est excellent , quand on le peut pratiquer , & il conserve beaucoup les chevaux dans le cours de la campagne.

Il y a une autre espèce de *pâturage* , qu'on donne aux chevaux , lorsqu'on est en Corps d'Armée , qui sert les rafraîchir de la nourriture des fourrages en grains qui les échauffe trop , & qui épargne les fourrages.

Ces *pâturages* se prennent le long des ruisseaux voisins de l'Armée , & même dans les plaines fourragées , où revient de petites herbes , & c'est toujours avec ces gardes générales de tout le Camp , & particulières de chaque Corps , que l'on couvre ces *pâturages* , & cela afin que les petits Partis des Ennemis , ou même les gros , si l'on n'y prenoit pas assez de précaution , ne pussent pas venir enlever les chevaux à la *pâturage*.

Quand les pays sont propres à la *pâturage* , cela est d'un grand soulagement pour la Cavalerie , qui n'est pas obligée d'aller si souvent au fourrage , & au Général , qui trouve par-là le moyen de subsister beaucoup plus long-tems dans son Camp , sans être obligé d'aller loin au fourrage.

PÂTUREUR : ce mot qui n'est d'usage qu'à la guerre , se dit des Cavaliers & des Valets qui mènent les chevaux à l'herbe. On dit : Donner une escorte aux *Pâturageurs*.

PAVILLON , en terme de guerre , est une tente de toile ou de couri , qu'on élève sur des mâts pour se loger à la campagne & à la guerre. *Casirensis Tabernaculum , vel Tentorium.*

Les Peuples errans ne logent que sous des *Pavillons*. Voyez **TENTES**.

PAVILLON , se dit aussi en général , des Drapeaux , Étendarts , Enseignes , &c. qui par les Auteurs sont souvent confondus , & pris l'un pour l'autre.

La mode de porter des *Pavillons* en pointe , comme ils sont aujourd'hui , vient des Arabes Mahométans quand ils s'emparèrent de l'Espagne. Car auparavant les Drapeaux de guerre étoient étendus sur des traversiers comme les Bannieres de l'Eglise.

Les Pirates d'Alger , & toute la Côte Atlantique de Barbarie , sont les seuls qui portent le *Pavillon* exogone.

PAVILLON, en terme de Marine, est de grande : c'est la Banniere qu'on arbore à la pointe des , pour faire connoître la qualité des Commandes des Vaisseaux, & de quelle nation ils sont. L'Amiral seul porte le *Pavillon* blanc quarré au grand le Vice-Amiral, au mât d'artimon : les Chetscadre portent une cornette-blanche au mât d'artimon quand ils sont au Corps d'Armée, & au grand , quand ils commandent à part. Elle doit être fendue de deux tiers de sa hauteur, & se terminer en te. Le *Pavillon* Marchand de la Nation François est un Etendart bleu, charge d'une croix blanche, es armes du Roi.

Le *Pavillon* de poupe, est commun à toutes sortes de Vaisseaux, & chacun a la liberté de le mettre.

Le *Pavillon* de Chaloupe, est un Pavillon quarré, les Officiers Généraux ou les Capitaines de Vaisseaux portent dans leurs Chaloupes, lorsqu'ils y sont.

Le *Pavillon* Royal de France est blanc, semé de fleurs de lys d'or, chargé d'un écusson des armes de France, sur un fond de velours des Ordres du Roi, c'est-à-dire de S. Michel & du S. Esprit.

L'Etendart Royal des Galères de France est rouge. Quant aux *Pavillons* des Vaisseaux Marchands François, l'Ordonnance porte que leur Enseigne de poupe doit être bleüe, avec une croix blanche traversante, & les armes du Roi sur le tout, ou telle autre distinction qu'ils jugeront à propos, pourvu que leur Enseigne de poupe ne soit pas entièrement blanche.

Les *Pavillons* d'Amiral, Vice-Amiral, & Contre-Amiral, & les Cornettes ne doivent être portés que lorsqu'ils sont accompagnés, sçavoir l'Amiral de vingt Vaisseaux de guerre, le Vice-Amiral & Contre-Amiral de 12, dont le moindre doit porter 36. pieces de canon, & les Cornettes de 5.

Le *Pavillon* à l'arrière mis en berne, marque ordinairement, que quelqu'un qui est hors du Vaisseau, est appelé à bord, ou qu'on a un pressant besoin de quelque chose. Le *Pavillon* à mi-mât, marque qu'il y a eu quelque personne considérable morte dans le Vaisseau. Le *Pavillon* blanc se met pour signal de paix, & le rouge pour signal de combat. Les Vaisseaux vaincus se font conduire dans les Ports victorieux, ont leurs *Pavillons* à l'arrière, où ils traînent en queue, c'est-à-dire, la pointe en l'eau.

Selon l'endroit où les *Pavillons* se mettent, on les appelle différemment.

Pavillon de poupe, est celui qui est porté à l'arrière du Vaisseau. *Pavillon de beaupré*, est celui qui se porte sur le mat d'avant, ou de beaupré. *Pavillon de commandement*, c'est celui qui a la figure d'un carré long : il est porté par les Officiers Généraux qui tiennent le port haut des mâts, ou celui qui a ordre du Roi. *Pavillon de commandement*. *Pavillon pour faire les signaux*. *Pavillon de Conseil* ; c'est un petit Pavillon qu'on arbore à bord du Commandant, quand il veut tenir conseil : *Signum cogendo concilio*. *Pavillon de combat*, *na signum*, c'est un Pavillon rouge. On ne s'en est plus en France depuis l'Ordonnance de 1689. *Être sous le Pavillon*, ou la gaule d'un Pavillon, c'est le lieu auquel un Pavillon est attaché. *Pavillon du grand Mat*, ou d'Amiral. *Pavillon du mâst de misaine*, ou de V. Amiral. *Pavillon de l'artimon*, ou de Contre-Amiral. Le *Pavillon de beaupré* ne s'arbore guères qu'aux jours de réjouissance ou de parade, pour faire reconnaître le Vaisseau par d'autres Vaisseaux.

Être sous un tel Pavillon, c'est être sous un tel Commandant. Se rendre sous le Pavillon, mettre le Pavillon en berne, c'est hisser le Pavillon au haut de son bâton, & le tenir ferlé. On met ordinairement le Pavillon en berne, pour appeller la Chaloupe, & en général un signal que les Vaisseaux Pavillons envoient aux inférieurs, pour les avertir de venir à bord de leur Pavillon. On s'en sert aussi pour divers autres signaux.

Mener le Pavillon, c'est le baisser, ou le mettre par respect ; ce qui est la plus grande soumission que le Vaisseau puisse rendre à un autre, quand il le rencontre. Faire Pavillon blanc, faire Pavillon de France, faire Pavillon d'Angleterre ; c'est arborer tel ou tel Pavillon. Embrasser le Pavillon, c'est ramasser le Pavillon entre les bras du Matelot, qui se tenant au bout du bâton du Pavillon, fait du Pavillon une espèce de fagot, le ramassant d'une embrassade, lorsqu'il est ployé. On a introduit cet usage de notre tems par quelques Nations du Nord, pour remédier aux corruptions qui arrivoient touchant les saluts de mer. C'est une sorte de tempérament entre mener le Pavillon & le laisser arboré.

On appelle absolument Pavillon, ou Vaisseau-Pavillon, le Vaisseau qui est commandé par quelque un des Officiers Généraux, qui a droit de porter Pavillon, pour la différence des Vaisseaux seconds ou Vaisseaux Matelots. Les Pavillons de misaine ou d'artimon, sont nommés *Gaillardets* ; ou *Galands*.

A mener le *Pavillon*, ou mettre le *Pavillon* bas, c'est laisser par respect ou soumission, quand un Parti faible en rencontre un plus fort. Faire *Pavillon*, se dit quand on demande quartier, ou lorsqu'on en fait un signal sur une Côte, qu'on y arrive sans dessein d'hostilité, & seulement pour faire commerce. On dit aussi des Forbans, qu'ils font tantôt *Pavillon* de France, tantôt d'Hollande, pour dire, qu'ils arborent ces Bannieres pour se déguiser.

Par l'Ordonnance de Philippe II. Roi d'Espagne de l'année 1565. il est commandé aux Capitaines de périr, plutôt que de baisser le *Pavillon* Royal, quand il est une fois arboré.

Aux Navires vaincus, ou menés en triomphe, on expose les *Pavillons* aux aubans ou à la galerie de l'arrière, & on les laisse traîner & pancher vers l'eau; & les vaisseaux sont toués par la poupe. C'est ainsi qu'en ont usé les Romains à l'égard de ceux de Carthage, comme témoigne Tite Live.

Les Historiens d'Italie ont aussi appelé un *Pavillon* un gerbe, une banderole attachée au haut d'un arbre, d'un mâât ou d'une pique, plantée sur une espee de bois, & posé sur un char tiré par quatre paires de bœufs, qu'ils appelloient *caroccio*, *vexillum*. C'étoit le lieu où se tenoit le Conseil de guerre, & où se faisoit le ralliement. La banderolle portoit un écu des armes de la République, à qui ce char appartenoit.

Quelques-uns croient que ce mot vient de *Papilio*, signifiant *Papillon*, à cause qu'une tente & un étendard ont leurs ailes comme un Papillon.

PAVILLON, se dit aussi de la dernière branche d'une Trompette, & de l'endroit où elle s'élargit par où sort le son. On le dit aussi de l'extrémité, ou principale ouverture du Cor. Plus le *pavillon* d'une Trompette est grand, plus grand est son effet.

PAUMER, terme de Marine usité parmi les Levantins, qui signifie se toïer en halant à force de bras.

PAVOIS, *pavesade*, *paviers*, *bastingue*, ou *basture*, en terme de Marine, est une tenture de frise, de cordillac, ou de toile, que l'on tend à l'entour du bord des Vaisseaux de guerre, & qui est soutenue par des pontilles, pour cacher ce qui se passe sur le pont pendant un combat. On en met aussi à l'entour des hublots. Par une Ordonnance de 1670. le Roi a voulu qu'à venir les pavois soient de couleur bleuë semée de fleurs d'or, & qu'ils fussent bordés de deux grandes bandes blanches.

P A Y S : la connoissance des *pays* s'acquiert par Cartes, par les conversations qu'on a avec ceux qui connoissent ou qui en font, & encore infiniment mi par la vue ; & ceux qui sont chargés d'exécuter projets doivent avoir une connoissance exacte du p.

P E D A G N E, terme de Marine, est un marc pied, où le Forçat qui rame pose le pied qui est chaîné.

P E L I C A N, étoit autrefois une pièce d'artillerie, qui portoit 6. livres de balles, & qui pesoit 24 livres.

P E L L E de bois, & **P E L L E** ferrée. Elles se au nombre des outils à pionniers, & sont nécessaires dans l'Artillerie pour le remuement des terres.

P E L O T E à feu : on s'en sert la nuit pour égarer dans un fossé ou ailleurs. Pour la faire, on prend de la poix résine une partie, du soufre trois parties du salpêtre une livre. On fait fondre & incorporer tout ensemble avec des étoupes, & de cela on fait *peletes* pour jetter dans un fossé, ou ailleurs,

P E L O T O N, est un petit Corps d'Infanterie peu près de 50. ou de 60. hommes. On place des pelotons d'Infanterie dans l'intervalle des Escadrons pour faire feu, tandis que la Cavalerie va à la charge.

P E N D O U R S des bras, terme de Marine. Les Provençaux appellent *pendours* la plus haute partie du bras comprise depuis l'extrémité de la vergue jusqu'à la poulie où le bras se divise en deux cordages, l'un nommé bras dormant, qui s'amarré à l'étau ; l'autre nommé bras courant, ou bras qui se manœuvre sous le palan. Les balancines ont aussi des *pendours*, aussi-bien que les palans, qui sont amarrés sous les hunes, car le grand palan qui est à l'étau, n'en a point.

P E N E R, terme de Marine, sont des bouches d'étoupes à l'usage du Calfeutreur, & qui sont attachés à un manche appelé le bâton à vadet : ils servent à goudronner le Vaisseau.

P E N N A C H E S : les *pennaches* ou bouquets de plumes en touffe au haut du casque, succéderent aux cimiers. C'étoit un ornement de l'armure de tête des Soldats Romains. On en voit quelques-uns dans les bas-reliefs des Tombeaux de Louis XII. & de François I. à S. Denis. La mode de ces *pennaches* a toujours duré dans les Armées pour les Princes, & pour les Officiers, jusqu'à l'abolition des armures de fer. Henri IV. est, je crois, le dernier de nos Rois, qui ait porté

de pennaches. Les plumets furent depuis portés sur le casque par les Officiers, au lieu des *pennaches*. Les *pennaches* furent aussi mis souvent sur la tête des chevaux au-dessus du chanfrain.

P N N E, terme de Marine, est le point où le coir se joint aux voiles latines ou à tiers point. Faire la *panne* dans une Galère, c'est joindre la longueur de la panne à la longueur de son arbre, en sorte que la panne de la voile réponde au bâton de l'Etendart; ce qui fait une élévation où l'on fait monter un Moufle pour faire la découverte, comme quand le gabier fait le quart sur la hune.

PNON, étoit une des Enseignes qui étoient d'usage avant nous. *Pannus*, qui vient de *Pan*, a pu produire le mot *panneau*, *Penon*. Les *Penons* à pointe qui parurent aux Bannières, ressembloient assez aux Bandes & aux Bannières que les premiers François eurent pour Enseignes. Elles revinrent à la mode sous la Gendarmerie des Français, & nous avons presque toujours eu quelque Militaire qui a fait usage d'Etendarts à queue. Nos Dragons ont encore. Ces *Penons* peuvent nous être venus des Grecs, qui comme Peuples errans, avoient des Enseignes à queue, & nous avons pu les appeler des *Penons*, pour montrer qu'elles nous venoient des *Panoniens*.

PENTAGONE, est une figure ou un polygone compris sous cinq côtés, qui forment autant d'angles, chacun capable d'un bastion. Le *pentagone* est la figure qu'on choisit ordinairement pour le dessein d'une Citadelle.

P E O T E, est une espèce de Chaloupe très-legère, dont les Vénitiens se servent pour envoyer des avis en diligence. Ils les emploient aussi à faire des gageures sur la vitesse.

P E R D R E A U X : les *perdreaux* sont plusieurs grenades, qui partent ensemble d'un même mortier, avec une bombe, comme une compagnie de perdreaux; la bombe représente la mère perdrix. Le mortier qui jette la bombe, est un mortier ordinaire, mais tout le bord dans son contour & dans son épaisseur, contient treize autres petits mortiers, dans chacun desquels est une grenade. On met le feu à la lumière du grand mortier, qui a communication avec celle des petits. La bombe & les grenades partent dans le même moment. C'est un Italien nommé Pétri, qui fit fonder ces sortes de mortiers.

PERMES, sont des gondoles qui servent à Constantinople pour le trajet de Pera, de Galata, & de leurs.

PERRIERE, est un morceau de fer, qui a une masse pointuë à son extrémité, avec laquelle le Maître Fondeur enfonce & débouche le trou du fourneau par où sort le métal tout liquide & tout bouillonnant pour se précipiter dans les macles.

PERROQUET, en terme de Marine, est le mât le plus élevé du Vaisseau, arboré sur les hauts du grand mât & de la misaine, & sur celles du beaupré & de l'artimon. On ne porte la voile de *perroquet* que de beau tems; car si le vent étoit forcé, le Vaisseau qu'elle prendroit mettroit le Vaisseau en danger de briser sous voiles.

Temps à perroquet, c'est beau temps de vent médiocre qui porte à route: car de gros temps on serre les *perroquets*; c'est-à-dire on amène les mâts de *perroquet* leurs vergues & leurs manœuvres, laissant à leur place les épars ou bâtons de pavillon, selon le rang de l'officier, qui monte le Vaisseau.

PERTUISANE, est une arme à peu près semblable comme une halibarde. On la donnoit à quelques soldats de chaque Compagnie d'Infanterie, pour arrêter l'impétuosité de la Cavalerie. Comme elle ne faisoit pas le même effet que la pique, on cessa de s'en servir.

Les cent-Suisses du Roi portent toujours la *pertuisane*. Elle est montée sur sa hampe, & y comprenant la lame & le bout, elle est de 6. pieds.

PÉTARD, est un instrument à feu, inventé en France. Henri IV. n'étant encore que Roi de Navarre, le fit inventer à Cahors en 1539. par le moyen des *pétards*. Les autres Nations s'en sont ensuite servi pour rompre les portes, ponts-levis, herbes, grilles & tout ce qui est en lieu de portes, pour abattre les murailles simples, non terrassées, & pour éventer des mines, pourvu qu'il n'y ait pas beaucoup de terre entre deux.

On peut donner au *pétard* plusieurs figures, dont la meilleure est celle qui ressemble à une cloche. On y met des anses par lesquelles on l'attache fortement sur un madrier sur lequel on le met. On peut aussi se servir des anses seulement, pour le porter & y faire un bord fort, avec quatre trous, par où on le clouë sur le madrier. La lumière se met auprès de la culasse, & l'on fait entrer la fusée jusque dans le milieu, ou si l'on veut

On fait un canal dans l'épaisseur de la culasse, jusqu'au milieu, où ce canal se déterminera pour entrer dans le pétard.

La matière dont on fait ordinairement le *pétard*, est l'étain ou de bronze. En cas de besoin, on les fait de fer, de plomb, d'étain, & même de bois : mais ils ne font pas tous, & leur effet n'en est pas par conséquent le même. Le tuyau de la fusée doit être de même métal, & s'attacher bien au *pétard*.

La partie opposée à la culasse, s'appelle la bouche du *pétard*. Quand on le veut charger, on l'assise sur la table, & on le remplit de poudre bien fine, que l'on va dans la dégrainer, en sorte qu'il y entre une fois & demie autant de poudre, que le *pétard* en contiendrait s'il étoit battu.

Il est bon de mettre un bâton perpendiculaire sur le milieu de la culasse, de l'épaissir d'un pouce ou un peu plus, selon la grosseur d'un *pétard*. On met tout au milieu de ce bâton la poudre fine & bien battue, & après que le *pétard* est chargé, on retire le bâton, & l'on remplit l'espace qu'il occupoit de poudre fine, qu'on ne touche point : ainsi pour l'amorcer, on fait un trou à la bouche par la lumière, jusques sur le milieu de la culasse, & l'on remplit encore ce vuide de poudre bien battue, ce qui augmente l'effet du *pétard*, à cause que la poudre du milieu prend toujours mieux.

Quand le *pétard* est chargé jusqu'environ deux doigts au-dessus de la bouche, on met sur la poudre un tranchoir de bois, ou plusieurs cartons bien forts, & l'on achève de le remplir avec de la cire jaune, de la poix grecque & de la térébentine. Le bon *pétard* doit avoir un rebord en dedans, afin que le ciment tienne mieux. On le couvre le tout d'une toile cirée, qu'on lie tout autour, afin que la pluie n'y entre point, & l'on observe de le porter toujours la culasse en bas, pour éviter que la charge ne tombe, la fusée doit être d'une composition qui fasse son effet un peu lentement, afin que le *Pétardier* ait le tems de se retirer, quand il y aura mis le feu.

Quand on veut se servir du *pétard*, on l'attache à une bonne pièce de bois fort, qu'on met devant sa bouche, & auquel on le lie par les anses, s'il n'a point de rebord, ou avec quatre gros clous plantés dans le rebord, s'il y en a un qui soit percé, ou avec des clous à crochet, s'il n'est pas. Cette pièce de bois qu'on appelle *manche*, doit être ferrée avec de bonnes lames de fer, mi-

ses en croix par dessus, afin qu'elle ne se brise pas y fait au milieu un creux rond, un peu enfoncé lequel on met le pétard, & on y ajoute à un bout anse ou crochet pour l'attacher contre l'endroit qu'on veut pétarder.

Si on peut approcher de la porte, qu'on veut sauter, on y attache le madrier, avec un ou deux fonds, le joignant autant qu'on peut à la porte, qu'il fasse plus d'effet.

Si la porte étoit ferrée, & qu'on n'y put pas passer des tire-fonds, on y mettroit une fourchette, qui retiendroit le madrier. Quelquefois même on en met à chaque côté du pétard, pour le soutenir mieux, c'est ainsi qu'on l'applique contre les herfes & les rieres.

Quand on ne peut pas approcher, on attache le pétard au bout d'un pont volant, qui est armé au bout de deux pointes de fer, & l'on pousse le pont avec violence, afin que les pointes entrant bien avant dans la porte, le pétard s'y trouve joint le plus près qu'on peut.

Les flèches dont on se sert dans ces sortes d'occasions valent beaucoup mieux que les ponts. Cette machine est plus légère & plus facile à construire. Voyez FICHES.

Si le fossé étoit trop large, on pourroit se servir d'une machine, que le Chevalier de Ville nomme *escale* & qui est parlée de sa construction à son article. Voyez ESCALE.

Dans ces trois cas on met le feu au pétard, avant de pousser la machine contre la porte : mais l'on observe de faire une fusée extrêmement lente, afin qu'il ne se fasse son effet plutôt qu'il ne faut : ou pour plus de sûreté, on attache le long de la machine une méchante bonne composition qui répond à la fusée, & l'on y met le feu, après qu'on a avancé la machine.

La grandeur des pétards doit être proportionnée à la force des portes qu'on peut rompre : car un petit pétard ne feroit presque rien contre une porte double & barrée ; & un gros pétard ne feroit qu'un trou, de même qu'un boulet de canon dans une porte foible. C'est pourquoi il faut en avoir de différentes grandeurs, & l'on n'a voit qu'un grand pétard pour appliquer contre une porte foible, il faudroit alors faire le madrier beaucoup plus grand qu'à l'ordinaire, afin qu'il ait assez de force pour briser la porte. On observe la même chose à l'égard des pétards qu'on met aux barrières pour emporter plusieurs à la fois.

Grand on veut surprendre une Ville par le *pétard*, il faut auparavant s'informer, non-seulement de ce qui se fait de l'intérieur de la Place, la force de la Garnison, les avenues & les lieux circonvoisins. Mais il faut outre cela faire reconnoître & sçavoir au juste de quelle manière sont faites les portes, s'il y a quelque demi-lune devant, avec ou sans fossé, si le fossé est sec ou plein d'eau, & qu'elle en est la largeur, s'il y a des barrières basses ou hautes, fortes ou foibles, quelles sentinelles on met, combien de portes il faut passer, & quelle est la distance, si elles sont de bois ou de fer, vis-à-vis l'un détournant, en quel endroit sont les Corps de-Gardes, combien il en faut passer, avant d'arriver à la Place, & comme ils sont situés.

Si y a des canons, pierriers, ou autres machines : bien on doit passer de ponts-levis, s'ils sont à flèche, à bascules, ou simplement de planches, qu'on ôte & qu'on met quand on veut, quelle est leur largeur, s'il y a des herbes ou des orgues, comment elles sont soutenues, par où elles tombent, & qui est celui qui est chargé de les abattre : où sont les ferrures, gonds, chaînes & autres choses qui ferment la porte, parce que c'est à ceux qu'il faut attacher le *pétard*, afin qu'il ouvre tout d'un coup.

Il y a des meurtrieres ou machicoulis en dehors ou dedans, entre deux Corps-de-Gardes, quelles choses on y tient pour jeter sur ceux qui voudroient entrer sur la Place. Enfin l'on doit s'instruire à tout de tout ce qui peut empêcher ou aider le succès de l'entreprise.

Après avoir pris toutes les informations nécessaires, on fait ses préparatifs, & l'on se met ensuite en marche. Il faut avoir double équipage de *pétards*, de ponts-levis, de flèches, de crics, haches, tenailles, pieds de chevre, marteaux & autres instrumens, pour rompre & briser tout ce qui pourroit faire obstacle.

Outre le *Pétardier* & un Chef, il faut 20. hommes, dont un qui porte le madrier, 3. pour le *pétard*, c'est à dire deux pour le porter & un pour les aider, en cas de besoin, & tous les quatre pour le porter alternativement de deux en deux, s'il est attaché au madrier. Les deux qui se reposent, portent chacun un marteau de Maréchal.

Après ceux-ci, viennent deux autres, qui ont chacun une grande hache, ensuite un autre avec un pied de chevre, un autre avec une lanterne sourde, un au-

tre avec des bouts de mèche allumés, & un dix qui porte un tire-fonds avec de bons clous & une fe. Il faut aussi observer d'avoir plus d'un Pétard pour chaque pétard, à cause du grand danger qu'ils sont exposés.

Si la barrière que l'on trouve en approchant de la Place, n'est faite que pour arrêter les chevaux & charrettes, on les passe sans rien rompre: mais à une paillade, on en scie quelques pieux ou on rompt avec des haches ou autres instrumens.

Si après avoir passé la barrière on rencontre des ponts-levis, on fait passer quelques Soldats à sec la nage, selon que le tollé est sec ou plein d'eau, défaire les anneaux de la chaîne qui ne sont point fés, tels que sont ordinairement les derniers d'en bas & pendant ce tems là, on tout ent le pont avec des lebardes, pour le laisser aller doucement. Mais s'il avoit point d'anneaux qui fussent ouverts, on les coupe avec quelque instrument qui fasse son effet promptement & sans bruit.

Quand on est arrivé au près de la porte de la Place on y attache le pétard de quelque une des manieres nous avons rapportées selon qu'il en est besoin, & que la porte est à bas, on fait entrer promptement le plus de monde que l'on peut, avant que la Garnison ait le tems de se reconnoître. On détache quelqu'un qui arrête ou tue celui qui est chargé d'abattre la porte, & pendant ce tems là, on met des potences ou culisses de la porte ou des chevalets par dessus, pour l'empêcher de tomber.

S'il y avoit des orgues, on mettroit à chaque côté de la porte deux tréteaux un peu hauts, & on les couvroit de fortes planches, qui traversant la largeur de la porte, empêcheroit les orgues de s'abattre, & donneroit un libre passage par dessous. Si les orgues ouverts se baïlloient avant qu'on eût eu le tems de les empêcher, il faudroit alors y appliquer un autre pétard.

Dès qu'on est le maître de l'entrée, on acheve l'occupation, observant toujours qu'on marche en bon ordre, & que personne ne s'écarte ou se mette à piller de peur que la Garnison venant à se rallier dans une confusion ne repousse vos Troupes.

Quand il faut nécessairement pétarder plusieurs barrières ou portes, avant d'arriver à celle de la Place l'entreprise est tres-difficile, à cause que l'Ennemi

se reconnoître, & l'on ne peut gueres se flatter de s'en servir, à moins qu'on ne fasse plusieurs attaques en divers endroits, pour faire faire diversion. Il seroit bon dans ces occasions d'appliquer en même temps des échelles à quelque endroit du rempart, & de faire ces attaques, ou de se servir de quelques stratagèmes pour surprendre la Garnison, qui ne peut qu'à l'endroit du côté où elle voit les attaques.

Toutes les Villes étoient bâties & gardées comme le sont aujourd'hui les Places de Guerre, le pétard & les surprises ne seroient pas des attaques qu'on osât prendre contre elles. Pour se garantir du pétard, on mettoit des palissades & des barrières avancées devant les portes, soit qu'il y ait des Ponts, soit qu'il n'y ait point, afin que l'Ennemi ne puisse pas approcher sans qu'on en soit averti par le bruit qu'il fera en brisant.

Il y a quelque partie du rempart qui flanque la porte, on y mettra du canon, s'il se peut, & l'on assignera ce poste à quelques Mousquetaires, avec ordre de rendre & de faire feu dès que l'alarme sera donnée. On tient sur le haut de la muraille de grosses pierres pour jeter contre ceux qui approcheront.

On peut aussi faire des trous à la porte, pour tirer avec le Pétardier, y mettre une bascule pour le faire tomber dans le fossé, s'il y en a, ou faire une espee muriciere pour le prendre par le corps, tenir au rempart de-Garde des petits canons chargés à mitraille, & dirigés contre la porte.

Enfin, l'embarrasser avec des chariots, tables, barrières pleines de fumier, & pour arrêter ceux qui seront devant, tandis qu'on tirera toujours de dessus la muraille contre les autres, & que ceux de dedans se mettront à pousser & de repousser l'Ennemi.

PÉTARDIER, c'est appliquer le pétard.

PÉTARD, c'est celui qui attache le pétard. Ce n'est point une fonction particulière. Tous les Officiers peuvent appliquer le pétard.

TRINALE ou **POITRINALE**, étoit une arme, qui tenoit le milieu entre l'Arquebuse & le pistolet. On s'en servoit sous François I. & il en est mention dans une Relation du Siège de Rouen, par le sieur de la Rivière, en 1592. Cette arme plus courte que le mousquet, mais d'un plus gros calibre étoit portée à cause de sa pesanteur à un baudrier, & couchée sur la poitrine de celui qui la vouloit tirer, c'est pourquoy elle

étoit appellée Poitrinal.

PHALANGE, chez les Grecs, étoit toute Armée réunie en un seul Corps

Les Soldats qui composoient la *phalange*, y étoient extrêmement pressés; & les divisions qui y pouvoient être ne laissoient entre elles aucuns intervalles bien nés. Quint Curse dit que la *phalange* des Macedoniens étoit un gros d'hommes ferrés dans leurs rangs. Par moyen ces hommes en présentant leurs *javissés*, ou longues piques, formoient une barrière inaccessible. Le choc d'une *phalange* qui en venoit à la charge devoit être terrible. Comment des Troupes dans tels autres engagements qu'on les eût pu mettre, auroient-elles pu résister à une multitude d'hommes mise en masse, laquelle masse hérissée dans toutes les faces de plusieurs rangs de piques, tomboit si pesamment sur ce qui lui étoit opposé, que rien ne devoit être capable de résister à son choc.

Mais aussi il falloit à la *phalange* un terrain qui convint: autrement la force auroit diminué considérablement. Un Corps aussi gros, aussi pesant, qui ne partageoit point, avoit besoin d'un vaste champ pour manœuvrer, & s'il se trouvoit à l'étroit, ou sur un terrain inégal, il devenoit bien moins redoutable.

La *phalange* ne se manioit pas si aisément & sur un terrain, ainsi que faisoit la Légion Romaine. Elle étoit plus ou moins nombreuse; mais on ne donnoit guère ce nom à un Corps moindre de sept à huit mille hommes.

Il n'est pas sûr si toute l'Infanterie d'une Armée composoit qu'une seule *phalange*. Cela paroîtroit tel qu'on s'en rapportoit à ce qui est écrit des Batailles d'Alexandre, où il n'est jamais parlé de la *phalange* Macedonienne qu'au singulier, & comme d'un Corps unique. Le reste de l'Armée de ce Conquérant ne consistoit qu'en Cavalerie, & en des soldats armés à la légère, mis par petites Troupes, garnissoient le devant & les côtés de la *phalange*.

Cependant il paroît par le récit d'autres Batailles que quand l'Infanterie d'une Armée étoit bien nombreuse, on la partageoit au moins en trois *phalanges* qui se mettoient sur une ligne, ou en section l'une à l'autre, quand on étoit dans un lieu étroit, ce qui faisoit trois espèces de lignes. C'est de la coutume de diviser une Armée en trois grosses *phalanges*, qu'est venue depuis celle de partager les Armées en trois Co-

aux, dont celui du milieu s'appelle *Corps de Bataille*, & les deux autres les *ailes*.

Les différens que pouvoient prendre les arrangements d'une Armée, avoient des noms significatifs aux différens arrangements. Si le centre ou Corps de Bataille étoit plus que les ailes, & formoit par là une figure saillante, cela s'appelloit faire *l'emboîton*, du Grec *εμβολών* qui signifie un *éperon*: si au contraire le centre étoit plus reculé que les ailes, ce qui étoit une figure d'angle rentrant, cela s'appelloit faire *l'emplognenon*, d'un terme dérivé de celui de *πλέξα*. Lorsque plusieurs *phalanges* étoient mises l'une sur l'autre en échiquier de tête, cela s'appelloit faire le *plésion*.

Les Grecs donnoient diverses formes à leurs *phalanges*. Il y en avoit de pleines dans leur centre, d'autres où le centre étoit vuide pour y pouvoir placer de la cavalerie, des machines de Guerre & du bagage, d'autres où les *phalanges* étoient des carrés parfaits, d'autres présentent un grand front, & devenoient des carrés sur leurs faces: d'autres au contraire étoient des carrés étroits sur la face présentée, & formoient des carrés de colonnes. D'autres enfin prenoient des figures triangulaires, demi-sphériques, ou d'un carré à quatre côtés, c'est à-dire qui restoient ouvertes, ou sur le devant, ou sur le derrière.

Comme qu'à l'exemple des Grecs, nous avons l'usage de faire pour une nécessité, de gros Corps d'Infanterie, qui s'appellent *Bataillons carrés*, on a donné à ces Corps différentes formes. On en a vu à centre plein, & à centre vuide; & l'effet qu'ils font dans les occasions où l'on s'en est servi, prouve la grande résistance qu'ils pouvoient faire une *phalange Grecque*.

La victoire d'Espagnole ne fut si difficile à vaincre à la bataille de Rocroy, que parce qu'elle se forma en *Bataillon carré* à centre plein: & pour exemple d'un *Bataillon carré* à centre vuide, on a celui que formèrent les Suisses, sous le Règne de Charles IX. lequel se forma de Meaux à Paris, contenant dans son front le Roi & toute la Cour.

Les formes différentes, que prenoient les *phalanges* des Grecs, les faisoient diversément nommer. Celle qui étoit un grand front, s'appelloit *phalangia phala*, celle qui avoit plus de profondeur ou de hauteur sur son front, étoit *phalanx antistomos*, & *l'amphistomos* étoit celle qui faisoit face de toute part.

Le nom de *phalange* depuis son invention n'a

N'a cessé d'être de mode. César la faisoit prendre quelquefois à ses Légions ; & nos gros *Batillons* qui sont des espèces de phalanges. Ce qui est bon dans la science se conserve toujours.

P H A R E est une Tour élevée sur la côte , & le sommet porte un feu , ou lanal , qu'on allume nuit , pour indiquer la route aux Vaisseaux , & pêcher qu'ils ne donnent contre la côte par non

P I E' C E : Ce mot signifie le canon. Pièces de batterie , c'est le canon qui sert ordinairement à un régiment & qui porte 20. ou 24. livres. Pièces de Camp sont celles qui portent huit ou douze livres de balles qui se mettent ordinairement à l'Avant Garde de l'Armée , qui marche , comme le gros canon le met dans le corps de bataille. On dit démonter les *pièces* , enlever les *pièces* . rafraichir les *pièces*.

P I E' C E de canon brisé. Il y a certaines *pièces* qui sont de plusieurs morceaux , & qui après avoir été démontées , & sont plus portatives. Un Fondeur Rouffillon les a renouvelées & a fait des *pièces* de canon de deux morceaux ; mais on n'a rien décidé sur leur construction , ni sur leur usage.

P I E' C E versée en panier ou en cage ; c'est une *pièce* que la *pièce* touche terre , & que les roues de l'affût du chariot , qui portent le corps du canon sont enfoncées dans elle. Il y a plusieurs manières de relever les *pièces* versées , ou sur le côté ou en cage , indiquées par S. Reine.

Les uns font défaire les clavettes des susbandes , sorte que la *pièce* quitte son affût & pose à terre sur deux fascines , on relève cet affût à bras & avec des leviers , on le met à quartier , la *pièce* se retourne , & remonte avec la chevre. Mais généralement toutes les *pièces* se relevent plus aisément de la manière suivante.

On enbleste la culasse par son bouton à une des extrémités , entorte qu'elle soit ferme. Un Forgeur fraise les clavettes pour qu'elles assurent les sus-bandés. On braque ensuite avec deux prolonges & la culasse & l'affût vers l'entretoise de couche , & la volée & l'affût vers l'entretoise de volée. On fait placer dix ou douze hommes sur chaque prolonge. On a deux forts & quatre leviers , sur chacun desquels , il y a trois ou quatre hommes. On les place de l'autre côté , au défaut de la roue. On fait contretenir le bout d'affût , pour empêcher le mouvement & la manœuvre ainsi disposée , fait étendre les hommes qui tirent les prolonges ; les leviers agissent & s'engagent à mesure que la *pièce*

& il ne reste qu'à diminuer l'effort, quand la *pièce* est en l'air, pour ne la pas relever du côté qu'on la tire.

Quand les *pièces* sont sur des chariots à porter le canon & qu'elles versent, difficilement peut-on se passer d'un chevre pour les remonter.

LES *PIÈCES* détachées, travaux avancés ou dehors, ce sont les ouvrages qui couvrent le corps de la Place, du côté de la Campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'hyrondes, pelopes, & semblables.

LE *PIED DE ROI* est une mesure contenant 12. toises, ou 144. lignes. Un pied quarré est la même mesure en longueur & en largeur, qui fait 144. pouces de superficie. Un pied cube est la même mesure, selon trois dimensions. Le pied cube a 1728. pouces cubes. Je ne parlerois pas ici du pied, si ce n'est qu'on s'en sert en affaire, tant pour les fortifications, que dans l'artillerie, pour toutes les mesures que l'on y prend.

LE *PIED DROIT*: C'est un jambage de pierre ou de bois, qui sert à appuyer fortement quelque chose. On s'en sert dans les mines.

LE *PIED MARIN*: Homme qui a le *pied-marin*: on ne parle point pour définir un homme qui entend bien la navigation, ou qui aime la Marine.

LE *PIED*, être en *pied*, c'est être conservé, entretenu, & continué dans le service. On dit Mestre de-Camp en *pied*, Capitaine en *pied*, Lieutenant en *pied*, c'est-à-dire conservé, entretenu, & qui n'est point réformé. On dit Troupes retenues sur *pied*, conservées sur *pied*.

LE *PIED A PIED*: Faire un logement *pied à pied*, mener le terrain *pied à pied*, forcer les ouvrages *pied à pied*, c'est à dire par les formes, par de droites attaques, en y allant par tranchée, en se couvrant, & non pas en insultant.

LES *PIERRES A FUSIL*: Elles sont extrêmement nécessaires dans les Places, où il a des fusils, des canons & des pistolets. On doit toujours y en avoir une très-grosse provision. C'est un gros caillou, qui fait un grand bruit du feu en le frotant contre un morceau de bois.

LE *PIERRIER* est un canon, qui au lieu de se charger par la bouche se charge par la culasse, qui est ouverte, pour recevoir les pierres ou cailloux, la balle, la cartouche, & une boîte de fer remplie de poudre fine, pour chasser la charge. Comme les *pierriers*

prennent l'air par les deux extrémités, ils ne sont pas sujets à s'échauffer si fort que le canon. De sorte qu'ils peuvent être tirés plus souvent.

On fait des *pierriers* de fer, à l'usage des *petits Vaisseaux Marchands*, pour se défendre contre les *Barques ennemies*. Ceux de fonte sont pour les *Places fortes*, où ils sont souvent d'un grand service. Il est même certain que cette espèce de canon étant bien faite, peut faire plus d'effet que le canon ordinaire, tant pour l'attaque, que pour la défense des *Places*. Mais surtout dans une bataille, un *pierrier* bien juste, peut tirer plus de cent coups, contre vingt coups de canon. On appelle ces sortes de machines *pierriers* ou *perriers*, parce que le plus souvent on ne les charge que de pierres, quoiqu'on y puisse mettre aussi de petits boulets ou grand nombre de petites balles. Mais pour que les pierres fassent un bon effet, on ne doit pas tirer de trop loin.

La manière de charger un *pierrier*, est de mettre en premier lieu les balles ou les cailloux par le derrière de la volée, après quoi on y enfonce une boîte, faite exprès, laquelle est chargée de poudre, suivant la charge ordinaire, à laquelle on met le feu par sa lumière comme au canon, après qu'on l'a bien solidement enfoncée dans le *pierrier*, & arrêtée par derrière. Le *pierrier* est posé sur un pivot, qui tient à ses deux tourillons, lequel pivot tourne horizontalement sur son châtiment, tandis que les tourillons tournent la bouche du *pierrier* en haut ou en bas, selon qu'on veut viser. On peut aussi le monter sur un affût ordinaire de canon.

Les *pierriers* sont bons pour tirer des grenades & de boulets, qui ayant percé le rempart, crevent dedans & y font brèche. Ils servent dans les flancs des défenses à chasser l'Ennemi des dehors, dont il est maître, & à jeter des boulets de feu, pour éclairer la Campagne. Ils tirent depuis 12. jusqu'à 48. livres de pierres. Quelques uns ont la chambre large d'un tiers du boulet, & longue de deux tiers. D'autres l'ont de la longueur d'un boulet entier. D'ailleurs toute leur longueur est depuis quatre jusqu'à huit boulets.

On se servoit autrefois de certaines petites pièces de canon, que l'on appelloit *pierriers*, qui étoient ouvertes du côté de leur culasse, pour recevoir une boîte de même métal, que l'on ôtoit & remettoit quand on vouloit, & qui faisoit le même effet que la culasse, &

qu'on chargeoit par là; mais on ne s'en sert plus
presentement sur terre. On refond tous ceux qu'on trou-
ve encore dans quelques Places.

Un mortier pierrier, qui pese ordinairement 1000.
livres, & dont la portée la plus longue est de 150. toises,
chargé de deux livres de poudre, a 15. pouces de dia-
mètre à la bouche, & de hauteur 2. pieds 7. pouces.

La profondeur de l'ame, d'un pied 7. pouces.

La profondeur de la chambre évatée par le haut,
y comprendre l'entrée où se met le tampon, 8.
pouces.

Les tourillons, ont de diametre 5. pouces.

La chambre doit entrer d'un pouce dans les tourillons.
L'épaisseur du métal, au droit de la chambre trois
pouces.

L'épaisseur du ventre 2. pouces.

Le long de la volée, un pouce & demi.

Et au droit de chaque cercle un pouce & trois quarts.
L'anse se place au ventre. Il y a un muscle ou mas-
sue, qui sert de bassinet à la lumiere.

Le non affût est d'une pièce de bois de 5. pieds de long,
de 20. pouces de large, & 12 à 14. pouces d'épais.

On y fait sous les bouts une entaille de 6. pouces de
largeur, & de 4. de profondeur pour le tourner à droite
& à gauche.

Les ferrures sont deux crampons, servans de sus-
cens pour les tourillons, & quatre boulons à droite
& à gauche, pour l'avancer ou reculer.

Les pierriers s'arrangent dans les cours des arsenaux,
entre les canons & les mortiers.

P I L E, masse de plusieurs choses entassées les unes
sur les autres. On dit *une pile* de boulets, de bombes &
de bestes.

P I L O N ou petite écore, terme de Marine, est une
côte, qui a peu de hauteur, mais qui est escarpée ou
abaissée en précipice.

P I L O T E est un Officier de l'Equipage d'un Vais-
seau, qui a l'œil sur le gouvernement & la route du
Vaisseau.

P I L O T E C O T I E R ou Pilote de Havre, est
celui qui reconnoît le gissement d'une côte particuliere,
& qui fait gouverner à la vuë de tous ses Ports & de ses
Rades.

P I L O T E H A U T U R I E R est celui qui en-
tend l'usage de l'arbalète & de l'astrolabe, pour pren-
dre la hauteur, & en faire l'application, en déterminant

par cette pratique la latitude du parage.

P I N A S S E est un petit Bâtiment à poupe quarré qui va à voiles & à rames, & qui porte trois Mâts est propre à faire des découvertes & des débarquemens de troupes.

P I N C E, on se sert fort de *pinces* dans l'Artillerie. C'est un gros levier de fer aiguë d'un côté en bois qui sert à lever des fardeaux. Il y a des *pinces* à cheval, qui sont fourchues, & ont deux pointes.

P I N Q U E ou flûte. Voyez **F L U T E**.

P I N N U L E, terme de mathématique. C'est une petite plaque de cuivre, élevée perpendiculairement les bords d'une altitude, ou instrument propre à servir, laquelle a un petit trou ou petite fente par laquelle on entre la lumière des Astres, & par où les rayons lumineux se portent vers les objets.

P I O N N I E R S sont des Soldats occupés au travail des tranchées, des sièges, des campemens, &c.

P I Q U E est une arme pour un Fantassin, faite d'une longue pièce de bois, merue, arrondie & garnie par le bout d'une petite pièce de fer, qui est aplatie, forgée en façon d'ovale, & pointue, afin d'augmenter principalement le choc de la Cavalerie.

L'usage de la *pique* nous est venue des Suisses. Avant Louis XI. il n'est pas croyable qu'on s'en servit en France. Mais si le nom est moderne, l'arme est ancienne. C'étoit la *Sarisse* des Macédoniens, qui étoit encore plus longue, que la pique, car selon Elien étoit quatorze coudées de longueur. L'usage étoit le même; que celui des piques de notre tems, pour éloigner la Cavalerie, & l'empêcher de passer sur le ventre de l'Infanterie.

Les Flamans se servoient de piques dès le tems de Philippe le Bel, & ce fut avec cette arme qu'ils poussèrent les François à la sanglante journée de Courtrai l'an 1302. Les Suisses après avoir secoué le joug de la Maison d'Autriche, commencerent à s'en servir contre la Cavalerie qu'on envoya contre eux. Sous Charles IX. & Henri III. les François ne se servoient aisément de la pique, & on avoit de la peine à trouver des Soldats, qui voulussent être Piquiers; & pour cela que dès-lors on donnoit plus de solde aux Piquiers, qu'aux Arquebusiers ou aux Mousquetaires. Sous le Règne de Louis XIV. les piques ont été abolies. On y supplée par la bayonnette ou bout du fusil, dont on a trouvé l'usage plus avantageux, que celui de

pie , & qui peut en effet y suppléer au moins en partie. De plus on peut beaucoup plus facilement renouer le fil avec la bayonnette au bout , qu'on ne peut s'aider de la pique.

La pique a un fer ou lame de demi-pied , avec deux branches , qui servent à la clouer & attacher au bois. Il y a un bout au talon des piques , qui est de fer ou de cure.

PIQUE ou **PIC**, terme de Marine. Mettre l'ancre à *pic* ou se mettre à *pic* sur son ancre , est faire venir le Vaisseau directement au dessus de son ancre , par le moyen du cabestan , ou du virevaux , de sorte qu'après un demi-tour de l'une ou de l'autre de ces machines , l'ancre puisse être détachée du fond.

PIQUET ou fiche , est un bâton pointu , qui par ses différens usages , sert à marquer sur le terrain les angles , & les principales parties d'un Ouvrage de guerre , quand l'Ingenieur manie le cordeau pour tracer un Plan. Ces sortes de piquets ont le bout garni d'une pointe de fer. Il y a de gros piquets de bois qu'on larde dans les fascines , & que l'on fait entrer en terre , pour retenir & affermir les mêmes fascines , quand on les employe à faire un épaulement. On se sert aussi de piquets , pour arrêter les cordages des tentes , quand les Troupes campent. C'est ce qui fait que l'on dit , *planter le piquet* , pour signifier que l'on campe , & *lever le piquet* pour dire que l'on décampe.

PIQUET est aussi un certain nombre de Cavaliers , commandés par Compagnie , pour être prêts à monter à cheval au premier ordre.

Il y a aussi un *piquet* d'Infanterie , c'est un certain nombre de Soldats toujours prêts à marcher aux ordres des Officiers commandés.

PIQUET : mettre un Soldat ou un Cavalier au *piquet*.

PICSHOYAUX à roc , à tête , à feuille de lin & à tranche *Voyez Outils* à Pionniers.

PISTOLET : des Arquebuses vinrent les pistolets ou les pistolets à rouet , dont le canon n'avoit qu'un pied de long , c'étoient des arquebuses en petit. Ces armes furent appellées *pistoles* ou *pistolets* , parce que les premiers furent faits à Pistoye en Toscane. Les Allemands s'en servirent en France avant les François , & les Reitres qui les portoient du temps de Henri II. étoient appellés Pistoliens. Il en est fait mention sous le règne de François I. Les pistolets sont à l'usage de tous

tes les troupes à cheval. Il n'y a pas bien long-temps qu'ils sont à simple ressort, ainsi que les fusils & les mousquetons. Car en 1658. l'usage des pistolets à roue n'étoit pas encore aboli.

C'est à la bataille de *Cerisoles* de l'an 1544. qu'on commença à voir l'Infanterie armée de *pistolets* & si servir avantageusement de cette arme, soutenue néanmoins par des Piquiers.

Les *pistolets* fins & communs, sont de 14. pouces de canon, les uns enrichis, les autres tout simples. Les gispes, pistolets, poignards & autres armes, sont utilisées parmi les Miquelets, les Barbes, les Hussars & autres Troupes étrangères, & séparées des autres Corps.

P L A C E de guerre, est une forteresse, qui est fortifiée régulièrement, ou irrégulièrement.

La *Place* régulière est celle qui a les parties relatives de son enceinte égales entre elles, & également fortifiées.

La *Place* irrégulière, est celle qui a les parties relatives inégales entr'elles & les angles aussi, de sorte que les lignes du dessein formant une figure bizarre, ont besoin d'être inégalement fortifiées.

La défense d'une *Place* dépend de la bonté des ouvrages, de la Garnison, des munitions, mais encore plus de l'habileté du Gouverneur, qui doit sçavoir toutes les chicanes qui se sont faites dans les plus fameux sièges. Il faut qu'il soit aussi capable d'en ajouter de nouvelles, afin de déconcerter les mesures des assiégeans, qui conduisent souvent un siège, sur les règles ordinaires d'attaquer.

Ceux qui construisent une *Place*, ou qui la défendent, doivent en connoître les défauts, pour les corriger & y remédier, ceux qui l'attaquent, afin de la battre par l'endroit le plus foible. Les choses nuisibles à une place, sont les cavins, les chemins couverts, les vallées, les ravines : on peut faire couper les bois, & abattre les maisons ; mais on ne remédie pas si aisément aux autres défauts.

M. le Maréchal de Vauban se contente de proposer un certain nombre d'exemples sur des *Places* de différentes figures, capables de nous donner les ouvertures nécessaires à l'instruction des attaques des *Places* irrégulièrement fortifiées, & dont l'assiète est aussi fort irrégulière.

Une *Place* située sur une montagne a ses avantages. Ses fortifications sont difficiles à ruiner par les mines.

l'ennemi ne peut qu'avec grand peine y faire conduire les machines pour la battre. Les batteries, ou Carres, qu'il fait en rase Campagne, ou sur une hauteur tant plus bas que la Place n'est dominée point par les fortifications, & il ne peut prendre un tel lieu que par un assaut.

Ceux qui sont dans la Place, découvrent l'ennemi de loin, & empêchent qu'il n'approche de pres. L'avantage encore d'une Place fortifiée sur une hauteur, que l'air est toujours meilleur que dans les vallées; & l'eau manque ordinairement dans ces sortes de lieux.

On y mène avec peine des matériaux, des vivres & autres munitions. Les fortifications sont de peu de durée, parce qu'elles n'ont qu'une terre sablonneuse pour leur base. Elle ne peut être aisément secourue. Elle ne se défend pas bien, parce que les effets du canon du haut sont de peu de conséquence. Ses sorties sont très dangereuses, pour peu qu'on s'éloigne des tréscarpes.

Enfin les fortifications sont presque toujours irrégulières. Cependant ces sortes de situations sont bonnes pour les Citadelles, les Châteaux & les petites Forteresses, & donnent des moyens de se rendre maîtres du plateau.

Les telles Places sont ordinairement petites & incommodées pour les abords du commerce nécessaire à leur entretien, sujettes à manquer d'eau, très-aisées à bloquer, & de peu de conséquence pour la Guerre de campagne, à moins qu'elles n'aient des Villes qui leur sont attachées & auxquelles elles servent de Citadelles.

Les petites Places ne sont bonnes que pour établir les contributions, & pour inquiéter les Pays voisins & les contrées par leurs partis. Dans les siècles passés, on ne s'attachoit guère que sur des hauteurs presque inaccessibles, & qui ont été démolies, & la plupart abandonnées, à cause de la difficulté de leur accès.

Les Places qui ne pouvoient contenir, que des Garisons foibles n'étoient propres, ni pour faire des entrepôts, ni des magasins pour les Armées, à cause de leur étendue, & de la difficulté de leurs abords toujours étroits & embarrassans pour des chariots. Mais elles sont excellentes pour contenir des Pays conquis à peu de frais, pour inquiéter les Pays ennemis, & pour recueillir les Contributions.

Il en reste encore un grand nombre de semblables dans les Pays montagnueux. Il y en a sur-tout dans les Royaumes d'Aragon & de Valence, & dans la Catalogne, qui ont empêché pendant long tems la reddition entiere de ces Royaumes, comme Venatque, Cardne & autres.

Les sieges les plus convenables à la reddition de *Places*, sont des blocus de 3. 4. 5. 6. 7. à 8. mois. Pendant ce tems la leurs munitions se consomment, & les Garnisons s'affoiblissent par la déertion. Si cela suffit pas pour les réduire, on prend son tems pour attaquer. C'est ainsi que se firent les sieges de Clermont & de Mouzon, après avoir été bloquées cinq à six mois.

Les lignes qui servent pour le blocus de ces *Places* doivent les relierer le plus près qu'il se peut. Quand elles sont un peu considerables, on établit des redoutes dans la circonvallation pour les contenir & pour empêcher qu'il n'y entre ni secours, ni vivres.

PLACE marécageuse: on s'enferme à peu de frais une *Place* marécageuse. Il n'y faut point une forte Garnison. Ses fortifications sont difficiles à faire sauter l'air. L'Ennemi n'en peut approcher qu'en s'exposant à périr. Mais dans une *Place* marécageuse tout doit être piloté & les dévantages qu'elle a, sont qu'il est presque impossible de la secourir.

Les sorties en sont ordinairement infructueuses. L'air y est toujours mal sain, ce qui cause de fréquentes maladies. L'eau y est toute gâtée. Enfin ces sortes de *Places* peuvent être attaquées, sans perdre grand monde, quand on attend les gelées.

Si une *Place* est tellement environnée de marais qu'on ne la puisse aborder que par des chaussées, on examine pour en faire le siège, si ces marais ont quelque écoulement, & alors on ne manque pas de les débiter tant qu'on peut; c'est-à-dire en tout, ou en partie, & d'en détourner en même tems les eaux qui les remplissent & les entretiennent, soit ruisseaux ou rivières, qui se doit faire dès le commencement du siège, & se fait assez facilement en Pays plat.

Mais si tout ce-là ne suffit pas, & qu'on n'en peut venir à bout, il faut s'y prendre d'une autre façon, & tâcher d'aborder la *Place* par des chaussées. En ce cas on examine la largeur, l'élevation au-dessus du Marais, & le terrain sec de leur droite & de leur gauche, qu'on borde, & sur tout si ces chaussées sont enfilées de la *Place* en tout ou en partie.

Les chauffées n'ont d'élevation que celle qui est nécessaire au dessèchement des chemins, c'est à-dire par-dessus le niveau du Marais, cela ne vaut rien, parce qu'on ne peut enfoncer sans trouver l'eau.

La chaussée est étroite, comme de deux toises ou trois, & élevée, elle ne vaut rien non plus, parce qu'on ne s'y peut conduire par détours.

Elle n'est point accompagnée à droite ou à gauche de quelques terrains secs, qui puissent servir à placer l'artillerie, il n'y a pas moyen de rien faire.

Mais si la chaussée étoit de 5. 6. à 7. toises de large, & de 3. 4. à 5. pieds de haut, avec de bons talus des deux côtés; s'il y avoit quelque terrain aux environs, d'un, de deux ou de trois pieds au-dessus de la surface du marais, & si plusieurs autres chaussées par-là concourent à la même avenue, on peut s'en servir à l'avantage de mieux.

Il faut d'ailleurs examiner où l'on peut placer les batteries à ricochets & à bombes; si c'est à droite & à gauche des chaussées, & le plus loin qu'il se peut, afin d'en embarrasser la tranchée que le moins qu'il est possible. Si le terrain est si ingrat qu'on ne puisse aller où les mettre, on les place sur les chaussées, & à l'égard de l'artillerie à redans.

Le siège de Mons a été une espèce de composé de tout cela. Car on détourna la Trouille de la Place, & comme le siège dura, on travailla à l'écoulement des eaux, qui avoient la sortie de cette rivière de la Place, & on marcha toujours par des avenues fort étroites.

P L A C E environnée d'eau. Une *Place* environnée d'eau a l'avantage de ne pouvoir être minée. Pour la défendre on n'a pas besoin d'un grand ouvrage. Les ennemis peuvent facilement mettre le feu dans les Naves, & les ennemis. L'Armée navale se trouve exposée à la vue de l'Artillerie de la Place, & les coups de canon des Alliés, ne sont pas toujours sûrs, parce que l'eau leur ôte la force; mais ils peuvent facilement empêcher les vivres & empêcher le secours.

On ne peut avec de simples bateaux attaquer une telle *Place*, & la Cavalerie n'y est pas nécessaire. D'ailleurs ces *Places* sont sujettes à de plus fréquentes maladies que les autres. Cependant ces *Places* environnées d'eau, sont peut-être les meilleures, parce qu'elles sont fortifiées par nature.

P L A C E élevée dans un plat Pays: ces sortes de

Places sont presque toujours régulières : la bonne y est abondante, l'eau n'y manque jamais : on y aisément des retranchemens, quand l'Ennemi l'attaquer trop bruiquement ; & il faut deux ou trois Armées, si l'on veut couper les vivres & les munitions qui viennent de toutes parts pour ceux de la Place.

Mais si le bon terrain d'une Place élevée en Pays, est avantageux aux Assiégés, il l'est encore aux Assiegeans. Il leur sert pour faire des retranchemens, batteries, approches, redoutes, & autres ouvrages, de dessus lesquels l'Ennemi peut faire grand dommage aux Assiégés.

Il y forme un Camp, auquel il peut donner une forme régulière, & l'environner d'un bon rempart. On peut encore creuser facilement des mines, pour aller sous la Place. Ces sortes de Places sont les meilleures. L'Assiégeant y trouve des avantages, les Assiégés les au double.

Entre les précautions qu'il y a à prendre, on examine par où l'on peut embrasser les fonds, parce que ceux sont toujours à préférer aux autres : combien elle a de pièces à perdre, avant que de pouvoir arriver au pied de la Place, quelles sont leurs qualités & celles du terrain, sur lequel elles sont situées.

On voit si la Place est bastionnée ou revêtue, si la fortification est régulière ou à peu près équivalente, elle est couverte de quantité de dehors, parce qu'il faut s'attendre à autant d'affaires, qu'il y a de pièces à perdre ; si les chemins couverts sont bien faits, contreminés & palissadés : si les glacis en sont roides, & commandés par des pièces supérieures de la Place : si y a des avant-fossés, comment ils sont construits, les fossés sont revêtus & profonds, secs ou pleins d'eau, de quelle profondeur ils sont : si l'eau est dormante ou courante : si y a des écluses, & la pente qu'il peut avoir de l'entrée & de leur sortie.

P L A C E située sur le penchant d'une montagne, le penchant d'une montagne est un fort mauvais endroit à fortifier. Les Places qui y sont situées, n'ont aucun avantage, parce que le sommet de la montagne commande presque toujours au-dedans de la Place.

P L A C E située dans une vallée : la vallée est encore un méchant endroit pour y mettre des Places. L'Ennemi les peut découvrir tout à fait du haut de la montagne.

P L A C E située sur les bords d'une grande rivière

Places situées sur les bords des grandes rivières sont établies à toutes les autres, en cas qu'on soit maître du passage, par lequel il faut amener les vivres & les munitions. On y fait conduire par eau toutes les choses nécessaires. Les fortifications en peuvent être régulières, & du côté de l'eau, on fortifie à peu de frais. Les secours y sont aisés. La terre y est abondante pour la réparation des ouvrages & pour faire des remparts. On y peut faire des écluses pour inonder la Campagne voisine. On n'y manque jamais de bois. Quand on en veut faire le siège, il faut à l'Ennemi beaucoup de troupes, à cause de l'éloignement des secours : & si l'on attaque ces Quartiers, l'Atliégué ne peut passer la rivière, & être secouru par des secours.

Il est possible qu'on l'attaque en même tems par terre & par eau, il faut des Armées, ce qui coute beaucoup. Mais si la rivière sert à l'Atliégué, elle sert aussi à l'Attaquant, pour faire transporter ce qui est nécessaire pour un siège. L'Ennemi peut élever des masses de terre pour commander dans la Place, & il se peut aisément couvrir, contre le feu de la Place, ayant de la poudre en abondance.

Il y a beaucoup de *Places* situées sur des rivières, qui ne occupent qu'un des côtés, ou si elles occupent les deux, c'est par de petits Forts ou des dehors peu considérables, auxquels on communique par des ponts, & par des bateaux.

Il est avantageux d'attaquer ces sortes de *Places* le long des rivières, au-dessus & au-dessous, appuyant la droite & la gauche sur les bords du Fleuve, & poussant une autre tranchée, vis-à-vis, à l'autre bord, tendant à prendre maître du dehors, ou d'occuper une situation propre à placer des batteries de revers sur l'opposé des grandes attaques.

Comme les batteries de cette petite attaque peuvent bloquer aussi le pont, qui sert de communication de la Place au dehors, les grandes attaques de leur côté empêchent de faire autant, moyennant quoi il est difficile que la Place y puisse communiquer longtems, & pour que le dehors soit pressé, l'Ennemi l'abandonne, ou y fait pas longue résistance.

Mais la chose n'est pas si aisée, quand c'est une partie de la Ville ou quelque grand dehors que l'on veut attaquer. C'est au Général & aux Ingénieurs de déterminer les différentes situations de la Place, sur lesquelles on

fait & l'on doit faire de bonnes & serieuses réflexions pour en tirer de grands avantages.

On a encore regard aux rivières & ruisseaux, qui versent une Ville, & aux prairies & marais qui agnent leurs cours. Quand les terrains propres aux attaques aboutissent contre, on les avoisine de près par la droite, soit par la gauche. Par ce moyen on longe les Places-d'Armes jusques sur le bord, on les sorties de ce côté là. On met toute la Cavalerie ensemble, sur le côté des attaques, qui n'est pas favorable de cet avantage, ce qui est un bien considérable, & que se trouvant en état de se pouvoir porter ensemble à l'action, elle produit un plus grand effet que quand elle est séparée en deux parties éloignées l'une l'autre.

PLACE basse, ou Casemate. Voyez **CASEMATE**.

PLACE haute est la plus élevée des plates-formes d'une casemate, & celle qui regne avec le terre-plein du bastion, afin de loger le canon, qui doit battre la Campagne; car le canon des Places basses est destiné à battre dans le fossé.

PLACÉ D'ARMES d'une attaque ou d'une tranchée, est un Poste bordé d'un parapet ou d'un rempart, pour loger de la Cavalerie & de l'Infanterie destinées à soutenir la tranchée, contre les sorties de la Garnison.

Ces Postes sont quelquefois couverts de quelque eau ou de quelque cavin, ce qui épargne le soin de fortifier par des fossés bordés de parapets, ou bien des fascines, des gabions, des barriques ou des sacs de terre.

Les Places d'Armes sont couvertes par derrière, pour faciliter leur communication avec le Camp, lorsqu'une tranchée est poussée jusqu'au glacis, on lui donne beaucoup de largeur, afin qu'elle serve de Place d'Armes.

Voici comme M. le Maréchal de Vauban explique la façon, l'usage & les propriétés des Places d'Armes qu'il nomme lignes parallèles, ou simplement Lignes, première, seconde & troisième, pour éviter la confusion, que la ressemblance de leur nom avec les Places d'Armes de la Place pourroit causer.

Soit qu'on couvre la tranchée de près ou de loin, la première se établit à 300. toises ou environ des dehors de la Place. Quand on peut l'établir plus près, elle est que mieux. Cette distance doit être observée pour toute la circulation qu'on lui fait faire. Elle doit

dérée, comme le plus grand éloignement, où les
des Ennemis puissent donner atteinte; c'est pour-
on n'en propose l'établissement qu'à cette dis-

omme avant M. de Vauban, on n'avoit point don-
regles certaines pour la façon & situation des Pla-
Armes, cela a fait qu'il y a toujours eu quel-
onfusion, & qu'elles n'ont pas toujours été fort
situées.

premiere fois que ces sortes de lignes ou *Places*
ont été pratiquées, ce fut au siége de Mastricht
en 1673. par Louis XIV. en personne. M. de Vau-
en conduisit les attaques, cette redoutable Place
prise en 13. jours de tranchée ouverte. Depuis ce
elles ont été employées dans tous les autres sièges
des François ont faits, mais avec plus ou moins
d'activité. Le siége d'Ath fait en 1697. est celui où
se furent exécutées avec le plus de précision & le
le tems & de monde que ce siége coutra, en justifi-
ant.

La figure de la premiere doit être circulaire, un peu
élevée sur le milieu. Elle doit aussi embrasser tou-
tes les attaques par son étendue, qui sera fort grande,
elle borde la deuxième ligne de 25 à 30. toises de
largeur au bout. Quant à ses autres mesures, on peut lui
donner depuis 12. jusqu'à 15. pieds de large, sur 3. de
hauteur. Dans les endroits où l'on ne pourroit pas
passer trois pieds, à cause du roc ou du marais qui
se rencontrent dans le terrain qu'elle doit oc-
cuper, il faudra l'élargir davantage, afin d'avoir les
espaces nécessaires à son parapet. On n'y doit pas faire
passer les Bataillons jusqu'à ce qu'elle soit achevée;
seulement des détachemens, à mesure qu'elle se
construira.

Les usages de cette ligne ou Place d'Armes sont :

1. De protéger les tranchées, qui se poussent en avant
de la deuxième.
2. De flanquer & gagner la tranchée.
3. De garder les premières batteries.
4. De contenir tous les Bataillons de la Garde, sans
rien laisser la tranchée.
5. De leur faire toujours faire front à la Place, sur 2.
ou 3. rangs de hauteur.
6. De communiquer des attaques de l'une à l'autre,
si on n'a ce que la deuxième ligne soit établie.
7. Elle fait encore l'effet d'une excellente contrevai-

lation, contre la Place, dont elle resserre & retient la Garnison.

La seconde ligne doit être parallèle à la première figurée de même, mais moins étendue de 25. à 30 toises de chaque bout, & plus avancée vers la Place de 120. 140. ou 150. toises. Sa largeur & sa profondeur doivent être égales à celles de la première. Il faut faire des banquettes à l'une & à l'autre, & border leurs sommets de rouleaux de fascines piquetées, pour leur tenir lieu de sacs à terre ou de paniers, jusqu'à ce qu'elle soit achevée. On n'y fait entrer que des Détachemens, pendant qu'on y travaille. La tranchée continue toujours son chemin, jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à la distance marquée pour la troisième ligne, à laquelle elle commence de travailler dès que la seconde est achevée & avant même qu'elle le soit entièrement. Pour lors on fait entrer dans la seconde ligne les Bataillons de la première, & on ne laisse dans celle-ci que la réserve qui est environ le tiers de la Garde. Pendant tout ce travail de la tranchée fait son chemin de l'une à l'autre, jusqu'à la troisième.

Les propriétés de la seconde ligne sont les mêmes que celles de la première. Il n'y a point d'autre différence, excepté qu'elle approche la Place de beaucoup plus près.

À 120. 140. ou 145. toises, un peu plus ou un peu moins au delà de la seconde ligne, on établit la troisième plus courte & moins circulaire que les deux premières: ce que l'on fait pour approcher du chemin couvert le plus près que l'on peut, & éviter les enfilades, qui sont la tort dangereuses.

De sorte que si la première est à 300. toises des angles les plus voisins du chemin couvert, la seconde n'est plus qu'à 160. toises, & la troisième à 150. ou 200. seulement: ce qui suffit par le secours des demi-Places d'Armes, dont nous parlerons dans la suite, pour soutenir toutes les tranchées que l'on pousse en avant quand les batteries ont tellement pris l'ascendant sur les ouvrages de la Place, que le feu en est éteint, ou tout affoibli, qu'on peut impunément le mépriser.

Mais si la Garnison est forte & entreprenante, que les batteries à ricochets ne puissent être employées, il faut s'approcher jusqu'à la portée de la grenade, c'est-à-dire à 13. ou 14. toises des angles saillans. Comme les forties sont bien plus dangereuses de près qu'à loin, il faut aussi y plus perfectionner cette ligne, qu'

ux autres, lui donner plus de largeur, la mettre
 et de faire un grand feu, & de pouvoir tirer par
 , en pouffant les sacs à terre ou les rouleaux de
 es devant soi, ce qui se fait en lui donnant un
 talus intérieur, avec une banquette dans le haut
 talus.

C'est sur le revers de cette dernière ligne qu'il faut
 un amas abondant d'outils, de sacs à terre, pi-
 , gabions & fascines, pour fournir au logement
 chemin couvert.

quoil il y a une chose bien sérieuse à remarquer,
 que comme les Places de Guerre sont presque tou-
 régulières & différemment situées, il s'en trouve
 es hauteurs, où le ricochet ayant peu de prise,
 urroit pas dominer avec assez d'avantage, parce
 s angles des chemins couverts sont trop élevés, &
 ne trouve pas de situation propre à placer ces
 ries.

font par exemple la tête du Terra-nova du Châ-
 de Namur, celle du Fort S. Pierre à Fribourg en
 w, le Fort S. André de Salins, la Citadelle de
 gnan, celle de Montmidy, quelques têtes de Phi-
 urg, & plusieurs autres de pareille nature.

Il y a encore celles où les situations ne pourroient con-
 aux ricochets, qui sont, lorsque des marais &
 eux coupés de rivières, empêchent l'emplacement
 batteries. Enfin celles où les glaciés élevés par leur si-
 on, sont si roides que l'on ne peut plonger le che-
 couvert par les logemens élevés en cavaliers, qu'on
 faire vers le milieu du glacis.

Si quelque chose de cela se rencontrera, on pourra être obligé
 à quitter le chemin couvert de vive force. En ce cas,
 on ira approcher la troisième ligne à la portée de la
 balle, comme il a été dit, ou bien en faire une
 quatrième, afin de n'avoir pas de longues marches à
 faire pour joindre l'Ennemi, & toujours la faire large
 & spacieuse, afin qu'on s'y puisse manier aisément, &
 qu'elle puisse contenir beaucoup de monde, & une gran-
 quantité de matériaux sur les revers.

Après que cette ligne achevée, on y fera entrer le gros de la
 troupe, où les Gens commandés, & l'on placera la ré-
 serve dans la deuxième ligne. La première ligne demeu-
 rera vuide, & ne servira plus que de couvert au petit
 détachement, à l'Hôpital de la tranchée, qu'on fait avancer
 vers la gauche, & aux fascines de provision que la Cavale-
 rie décharge dans le commencement le long des bords.

Quand il s'agit d'un renfort extraordinaire de la Casse ou de Travailleurs, on les y peut mettre en attendant qu'on les employe.

Au surplus, si le travail de la première & seconde nuit de tranchée peut se poser à découvert, celui de deux premières Places d'Armes pourra se poser de même, parce qu'on est assez loin de la Place, pour que le feu n'en soit pas encore fort dangereux; car ce n'est gueres que depuis la seconde ligne qu'on commence à marcher à la sape; mais pour ne point perdre de temps & pouvoir avancer de jour & de nuit, on ne peut employer la sape à l'exécution de la seconde.

Outre les propriétés que la troisième ligne a de commun avec les deux premières, elle a encore celle de contenir les Troupes commandées, qui doivent attendre, & tous les matériaux nécessaires sur ses flancs.

C'est là enfin où l'on délibère, & où se résout l'attaque du Chemin couvert où l'on fait les dispositions où l'on règle les troupes qui doivent attaquer, & d'où l'on part pour l'insulte du chemin couvert.

Il faut observer que c'est de la seconde ligne qu'il doit couvrir une tranchée contre la demi-lune, qui se conduit comme les autres, c'est-à-dire à la sape, & qui est long de la Capitale prolongée; & quand les trois têtes de tranchée seront parvenues à la distance demandée pour l'établissement de la troisième ligne, on y pourra employer six sapes en même tems: sçavoir deux à chaque tète, qui, prenant les unes à la droite & les autres à la gauche, se feront bien-tôt jointes; & comme les parties plus voisines de la tranchée se perfectionnent plus premières, on y pourra faire entrer le Détachement mesure qu'elle avancera, & on les fortifiera plus ou moins, selon que les sorties seront plus ou moins à appréhender.

Quand la Garnison est nombreuse & entreprenante & que les intervalles des grandes lignes sont de 140. de 145. toises (comme il faudroit qu'elles fussent peut-être bonnes) on pourra couper ces mêmes intervalles en deux parties, à peu près égales, par des crochets ou demi lignes de 40. à 50. toises de long. Elles serviront à placer les Détachemens, qui doivent appuyer les Travailleurs. Ces demi lignes ou demi-Places d'Armes sont bien nécessaires qu'entre la seconde & troisième ligne, pour pouvoir soutenir de près les têtes avancées de la tranchée, jusqu'à ce que la troisième ligne se

née. Leur largeur & profondeur doivent être comme celles des tranchées, ou encore mieux, comme des grandes lignes.

Pour conclusion les propriétés des trois grandes lignes & demi-lignes consistent en ce que 1. Elles rallient & communiquent les attaques les unes aux autres, par les endroits où il est nécessaire. 2. C'est sur leurs bords que se font tous les amas de matériaux. 3. Elles rangent les tranchées & les débarassent des Troupes, font le chemin libre aux allans & venans. 4. C'est là qu'on range les Détachemens, commandés pour les sorties, & que se reglent toutes les dispositions, quand on veut entreprendre quelque chose de considérable, soit avec force ou autrement.

LA PLACE D'ARMES d'une Ville de guerre est un espace vuide, où on assemble les Soldats, pour recevoir les ordres, ou pour leur faire faire l'exercice. Elle doit être, s'il se peut au centre de la Ville, afin qu'elle découvre également de tous côtés. La figure qu'on lui donne, est ordinairement la même que celle d'un Polygone fortifié, & l'on tire les rues principales les unes aux autres des bastions, & les autres au milieu des cour-

tes. La raison qu'en donne Ozanam, c'est que par là le Gouverneur peut voir de la Place tout ce qui se passe, & toutes les attaques, & y envoyer un prompt secours, sans être obligé d'aller s'en informer sur les différents quartiers. Mais comme cette disposition des rues rend une partie des maisons irrégulieres, par les angles aiguës qu'elles doivent nécessairement avoir, & que d'ailleurs l'avantage qu'on en tire, n'est pas de telle nature qu'il ne puisse facilement supléer à son défaut, par le secours de deux ou trois personnes, qu'on charge de aller informer le Gouverneur de ce qui se passe, il est à propos de la faire quarrée, comme M. de Vauban l'a ordonné à Neuf-Brifach, & d'aligner les rues principales aux portes de la Ville, observant de faire les autres perpendiculaires à celles-là, afin que les maisons n'ayent point d'angles irréguliers.

La grandeur de la *Place d'Armes* doit être proportionnée à celle du Polygone fortifié; c'est-à-dire qu'elle doit être capable de contenir la Garnison, qui est nécessaire pour sa conservation. M. Belidor regle cette grandeur, pour une fortification de six Bastions, dont le côté extérieur est de 180. toises à 40. ou 45. toises par les côtés; pour une à 7. Bastions à 55. ou 60. par cô-

tés : pour 8. Bastions à 70. ou 75 ; pour 9. ou 10. Bastions à 80. ou 85 ; enfin pour 11. ou 12. Bastions à 90. ou 95. Mais comme il ajoute fort bien, il vaut mieux s'en rapporter à la discrétion des Ingénieurs, qui ont coutume de pareils desseins, qu'à aucune règle particulière.

Les logemens du Gouverneur, du Lieutenant Roi, du Major, de l'Intendant & du Commissaire Maison de Ville & les Prisons doivent être bâties dans cette Place, de même que la Paroisse, afin que les Habitans en soient également à portée.

On donne ordinairement aux principales rues 6. toises de largeur, afin que trois chariots y puissent passer de front, & qu'y en ayant un arrêté de chaque côté, un troisième puisse passer entre deux ; mais les petites rues n'ont que 3. ou 4. toises.

On fait aussi de petites Places d'Armes devant les portes de la Ville, tant pour l'embellissement, que pour que les Corps-de-Garde puissent se garantir plus facilement des surprises du dedans. Les Casernes ou logemens des Soldats se placent proche le rempart, le long des courtines, afin que le Soldat soit plus séparé de la Bourgeoisie. On y fait aux extrémités des pavillons pour les Officiers.

La Boulangerie & la Cantine doivent être au voisinage des Casernes. On place ordinairement l'Arse au voisinage du Gouverneur & du Major. L'Hôpital doit être dans un lieu écarté, & sur tout proche d'une fontaine ou d'un ruisseau, s'il s'en trouve. A Neuf-Brisach il est hors la Ville. On fait le moins qu'on peut des portes dans une Place de Guerre, pour ne pas multiplier les Corps-de-Garde, dont elles ont besoin.

PLACE D'ARMES d'un Camp, est un grand terrain choisi à la tête, ou sur les côtés d'un camp, ordinairement pour ranger les Troupes en bataille.

PLACE D'ARMES d'une Compagnie de Cavalerie ou d'Infanterie, qui sert dans un Camp, est le lieu où s'assemble la Compagnie.

PLAGE en terme de Marine est une mer basse vers un rivage, étendu en ligne droite, sans aucun banc qui soit apparent. Ordinairement la *plage* n'a pas de fond pour tenir les vaisseaux à flot.

PLAIN, terme de Marine, ou **PLEIN** est un ordre de commandement que fait le Pilote, le Capitaine ou quelque Officier, qui s'aperçoit le premier que le vent se met à souffler de trop près, & fait barbeyer

la voile du côté du Lof. A ce commandement on ne tant soit peu, comme si l'on vouloit faire vent arrière, pour empêcher de prendre le vent sur la voile, et devant. Ainsi les termes de *plain* & au lof, sont des commandemens pour faire des manœuvres opposées.

PLAN, est la représentation du dessein, ou du fondamental d'un ouvrage de Guerre, selon la situation de ses lignes, selon les angles qu'elles forment, & selon les distances qui sont entre elles, & qui terminent les largeurs des fossés, & les épaisseurs des bastions & des parapets, de sorte que le plan représente un ouvrage tel qu'il paroîtroit à rez de chaussée, & seroit coupé de niveau sur ses fondemens; mais il ne marque pas les hauteurs & les profondeurs des parties de l'ouvrage, ce qui est le propre du profil, qui au contraire ne marque pas les longueurs, chacun d'eux ayant une chose de commun, qu'ils figurent les largeurs & les épaisseurs de ces parties.

LEVER LE PLAN d'une Place de guerre, c'est mesurer des cordeaux ou des instrumens Géométriques sur la longueur des lignes de son enceinte, & sur les ouvertures des angles qu'elles forment, en mesurant les intervalles, qui sont entre elles, afin de connoître & établir la longueur, la largeur & l'épaisseur des différentes parties de la fortification, & ensuite les reporter de telle sorte sur le papier, qu'elles puissent représenter au connoître les avantages ou les défauts des Places: on ne peut pour ce qui regarde le plan des Places accessibles.

En l'égard de celles qui sont inaccessibles, & des postes ou stations qu'on choisit aux environs, pour observer de loin le trait de la Place, en bornant sur les lieux avec des piquets d'un demi-cercle, & en formant des rayons triangulaires, dont le concours triangulaire puisse déterminer le plan: la plupart de ceux qui étudient les fortifications, prétendent que du Camp des Assiégeans, & dans les premiers jours d'un siège, pendant qu'on travaille à la circonvallation, on peut lever le *plan* de la Place, & à l'usage des instrumens Géométriques, placés de distance en distance sur les stations qui regardent chaque partie de l'enceinte.

Cette spéculation est bonne pour le cabinet, & la règle & le compas trouvent un papier disposé à souffrir toutes les lignes qu'on veut tirer d'un point choisi à plaisir: on n'y craint pas la vigilance & le feu des Assiégeans.

siégés, ni l'embarras de situer les instrumens si à propos qu'on ne rencontre pas les obstacles d'un arbre, d'un mur, ou d'un terrain inégal, qui s'opposeroient au bournevement des angles du Bastion, mais ce qu'il y a de plus fâcheux sur ce terrain, c'est l'impossibilité d'établir une ligne de stations, qui soit également étendue entre les points, sans qu'aucune concavité ou convexité en altère le véritable rapport sur le papier; & c'est cependant cette ligne, qui est la bête de tous les triangles qu'ils établissent, ou plutôt le mauvais fondement de leurs chimeriques spéculations.

Si cette pratique avoit de la certitude, les Generaux d'Armée qui assiègent une Place, ne s'exposeroient point au danger de la venir reconnoître sous le feu des remparts & des chemins couverts: ces soins glorieux & si nécessaires, que les plus grands Princes, comme Louis XIV n'ont point craint de s'exposer à tous les dangers, toutes les fois qu'ils ont fait un siège. Cette maniere de lever le *plan* n'est bonne que pour les Geographes, qui travaillent à quelque Topographie.

PLAQUES de plomb: on s'en sert pour couvrir les lumieres des pièces de canon, afin qu'il n'y ait point d'ordures.

PLASTRON, cuirasse qui ne couvre que le devant du corps. *Pectorale*

PLAT de l'Equipage d'un Vaisseau, est un nombre de sept rations, c'est à-dire de sept portions, de chair, de poisson ou de légumes pour la nourriture de sept hommes qui mangent ensemble; car chaque *plat* de l'Equipage est pour sept hommes.

PLAT-BORD, terme de Marine, est l'extrémité du bordage qui regne par le haut sur la liste du vibord autour du pont, & qui termine les allonges de revers. Les gens de l'Equipage confondent souvent le *plat-bord* & le *tribord*, & comprennent sous l'un ou sous l'autre de ces deux mots les garde-toux ou appuis qui regnent autour du pont d'en haut. L'élevation des *plats bord* doit être telle, qu'on puisse tirer commodément par dessus.

PLATEAU, morceau de bois plat, qui sert quelquefois aux mortiers. On se sert aussi de petits *plateaux*, pour former la bale des cartouches à poudre de pin. Il y a aussi aux grandes balances, fleau, contres & *plateaux*.

PLATE-BANDE, est une partie de la pièce de canon, laquelle partie, quoique plate par sa figure

un peu relevée au-dessus du reste du métal de cette
& précède toujours une moulure. Il y a ordinairement
trois *plates-bandes* sur une pièce régulière.

plate-bande & moulure de culasse.

plate-bande & moulure du premier renfort.

plate-bande & moulure du second renfort.

ATE-FORME, est un lieu préparé avec des
bâches ou des planches de bois, pour recevoir & pla-
cer le canon que l'on veut mettre en batterie, soit sur
des tréteaux, soit à un siège. La *plate-forme* doit tou-
jours être relevée par le derrière, afin que quand les
bâches reculent, elles reviennent d'elles-mêmes se re-
poser en batterie.

Les *plates-formes* ont la figure d'un trapèze, & sont
faites d'un gros bois appelé *hurtoir*, de 9. pieds de
largeur, sur 9. ou 10. pouces en carré, & de 18.
madriers, dont le dernier, selon leur arrange-
ment, doit avoir 18. pieds de longueur. Sa *plate-forme*,
du hurtoir jusqu'au dernier madrier, est relevée
de 10. pouces.

ATE-FORME sur les Vaisseaux, est aussi un
arrangement de planches pour les batteries du canon
à bordage sur la partie d'un tillac ou d'une chambre
qui va trop en montant. Ce qui se pratique
ordinairement dans les Flutes, parce que leur ar-
rière va fort en montant de proue à poupe.

ER, est lâcher pied, & quitter son poste. Une
Armée qui *plie* a besoin d'un prompt renfort,
un Général vigilant, qui sçache y porter le secours
à propos, sans quoi la défaite d'une partie de l'Ar-
mée souvent cause de la déroute de l'autre.

OC, terme de Marine, est une composition de
fil de fer & de poil de vache, qu'on met entre le dou-
blage & le bordage des Vaisseaux, qu'on double pour
la navigation d'entre les Tropiques, parce que dans la
Zone Torride il s'engendre des vers dans le bordage,
qui percent, & le doublage aussi, à moins que d'y
mettre du *ploc*.

OMB. Il y a peu de chose à dire sur le *plomb*.
C'est un mineral connu de tout le monde. Il se tire
de la terre pour la France, plus ordinairement que
d'aucun autre endroit, & y arrive en saumons ou en lingots,
tant de grosses pièces fonduës en figures imparfai-
tes de poisson & de différens poids, depuis 150. jusqu'à
1000. livres.

Le *plomb* doit être pour les mousquets à l'ordinaire.

ou à la Françoisé , en balles de 22 à 24. à la livre c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait 22. 23. ou 24. balles une livre de *plomb* , pour qu'elles soient du calibre coutumé.

Il en faut 18. à la livre pour le mousquet de rempart & 7. à la livre pour l'arquebuse à croc.

Pour fondre du *plomb* , il faut des chaudieres , cuillers de fer , des moules , des cisailles pour couler les crêtes de plomb ou barbes qui demeurent aux balles , car il les faut bien rondes , bien ébarbées & lisses unies , afin qu'elles ne rayent point le canon des armes auxquelles elles servent.

Le *plomb* s'enfonce dans des barils de 200. enchaînés ou de 100. sans chapes. Il y a du *plomb* en balles plus gros calibre pour les arquebuses à croc , & mousquets de rempart ; d'autre moindre pour les fils , les pistolets , & les petites armes.

Le *plomb* dans les Magazins se met dans des cellules ou dans des souterrains bien secs , & seul , s'il se peut. Les barils s'engrèvent à deux de hauteur. Il est des endroits où on les range sur des chantiers sous des planches vertes fermés de planches. On laisse une allée large entre deux rangées , pour avoir la liberté de passer aisément.

Un Garde-Magazin doit connoître tous ces barils tant de *plomb* à mousquet ordinaire , que de rempart afin que si l'on en tiroit pour l'Armée , il n'allât confondre son envoi.

PLOMB avec son foïet ; c'est un petit morceau de *plomb* pendu à une cordelette , qui sert aux Mineurs pour prendre les hauteurs dans les galeries & souterrains.

PLOMB , en terme de Marine , est pris souvent pour signifier la sonde , parce qu'elle est de ce métal.

PLONGÉE du parapet : c'est la partie du parapet qui va en talus , ou glacis.

PLONGER : ce mot est affecté aux décharges de canon , qui se font du haut en bas.

PLUIE de feu : c'est l'effet que produit une certaine composition d'artifice , qui se mêle dans le train des fusées à réjouissance.

PLUMET : c'est un ornement de guerre pour les Officiers , Gardes du Corps , Gendarmes , Chevaliers Legers , Mousquetaires , &c. qu'ils portent à leur chapeau. Le *plumet* a succédé aux pennaches , qui étoient des bouquets de plumes en touffe qu'on portoit au-dessus des casques.

POUGE ou **POUGE**, terme de Marine & de commandement parmi les Levantins, pour dire, *Arrive*. Il est le contraire d'*orfe*.

POIDS dont on se sert à peser toutes sortes de monnoies. Les *poids* dont on se sert, sont tantôt de fer, tantôt de plomb, tantôt de pierre.

Ceux de cuivre & de fer sont les plus sûrs, car ils ne pourroient souffrir que peu de diminution, & ceux de plomb & de pierre s'écornent, & s'alterent tous de quelque chose. Ceux de fer peuvent aussi acquies par la rouille un peu plus de pesanteur. On trouve les plus petits *poids* dans les piles de cuivre de *poids* de marc.

Il n'y a personne qui ne connoisse toutes ces sortes de *poids*. Il y en a presque par tout.

Le *poids* de table est en usage en Provence, en Languedoc & en Roussillon. La livre du *poids* de table est de 6. onces, de même que la livre du *poids* de marc. Mais la différence qu'il y a, c'est que les onces de table sont plus legeres que celles du *poids* de marc, de sorte qu'une livre de *poids* de table ne fait que 13. onces & demie *poids* de marc, & la livre *poids* de marc fait 19. onces *poids* de table.

Le quintal *poids* de table, qui est autant que 100. livres, ne fait que 84 livres 6. onces *poids* de marc, & le quintal *poids* de marc 118. livres 12. onces *poids* de table.

POINT de la voile, terme de Marine, est le coin de l'angle du bas de la voile. Les *points* du grand & petit pacfi portent des écoutes, des coüets, & des gue-points.

POINTAGE de la Carte est une pratique du Pilotage, qui par le secours de deux compas communs, & par une rose des vents faite de corne transparente appliquée sur la Carte, établit & marque sur cette même Carte le point de la longitude & de la latitude, & il présume par ses estimés que le Vaisseau soit arrivé.

POINTE ou *Cap*. Voyez **CAP**.

POINTE de compas, ou **TRAIT** de compas, terme de Marine, est un des trente-deux airs de vent marqués dans la boussole; car la boussole est appelée *compas* de mer. Un rumb de vent vaut quatre *pointes*; un demi-rumb en vaut deux, & le quart de rumb en vaut une, supposant huit rumbs de vents principaux.

POINTER, se dit d'une piece de canon, que l'on la met en mire, & que l'on veut tirer à quelque chose. La hauteur qu'on lui donne se règle sur l'objet que l'on a au-devant. A l'égard du mortier, on tire ordinairement à 45. degrés d'elevation sur le quercle de cercle.

POINTER la Carte, en terme de Marine, c'est trouver sur la Carte le parage où probablement le Vaisseau est arrivé.

POINTEURS, Officiers *pointeurs*; ce sont des Officiers dans l'Artillerie, au-dessous des Commissaires extraordinaires; mais ils ne servent que dans les équipages de Campagne.

POINTURE, en terme de Marine, est un courcissement de voile, dont on ramasse & trouble le point pour l'attacher à la vergue, & bourcer la voile pour prendre peu de vent; ce qui se fait de plusieurs tems.

POLACRE ou **POLAQUE**, est un Bâtiment Levantin, qui porte des voiles latines à la misaine & à l'artimon, & les quarrées au grand mât & au beaupré.

POLICE. Les Officiers de *police* d'une Armée sont les Intendans, les Trésoriers, & les Commissaires. *Voyez* INTENDANS, TRESORIERES, & COMMISSAIRES.

POLYGONE, c'est le dessein ou le trait principal, qui sous un certain nombre de côtés d'angle forme l'enceinte d'une Place.

Un *polygone* peut être représenté en trois manières, savoir en plan, en profil, & en elevation. En plan par des lignes sur le papier, qui marquent les longueurs & les largeurs d'une enceinte; on nomme cette maniere de représenter *Sténographie*: par profil, lorsque la coupe du sommet à la fondation, on fait connoître les hauteurs & les largeurs de la Fortification: en elevation, lorsque l'on marque toutes les parties extérieures avec ce qui les accompagne, & cela se fait par une représentation de relief, qui est de bois, de carton ou de terre.

On nomme les *polygones*, selon le nombre de leurs côtés, qui sont quarrés, le pentagone, l'hexagone, le heptagone, l'octogone, l'enneagone, le décagone, le dodécagone, & le dodécagone. *Voyez* FIGURE.

POMPE, est une machine longue & creuse, faite

canal ou tuyau propre à puiser & à faire monter les eaux qui entrent dans le fond de cale d'un Vaisseau, & qui de la *pompe* vont tomber dans les dalots. Il y a ordinairement deux *pompes* dans un Vaisseau, placées entre le grand mât & le cabestan, l'une à tribord, l'autre à bas-bord. S'il y en a une troisième, on la met sur le pont. Si les *pompes* sont utiles sur mer. Elles ne le sont pas moins dans les Villes bien policées, & elles sont d'un grand secours dans un incendie. Il y a peu de Villes de guerre où il n'y ait des *pompes*.

P O M P E R, est faire jouer la pompe

P O N A N T: ce mot veut dire l'Occident; mais dans la Marine, il est pris pour la mer Océane distinguée des mers du Levant par le Détroit de Gibraltar. Ainsi nous disons, Mer du *ponant*, Escadre du *ponant*, Officier *ponantin*, Classe *ponantine*.

P O N T, est un chemin que l'on fait sur les rivières ou fossés, pour communiquer d'un côté à l'autre. Les plus ordinaires sont les ponts de bois ou de pierre, comme on les pratique sur les rivières, & même sur les fortifications. Pour faciliter le passage à une Armée, lorsqu'il n'y a point de *pont*, on en fait sur des Bateaux, ou sur des chevalets.

C'est un grand comble de commettre une grande faute dans la conduite de la défense d'une Place, qui sont coupées par des fossés en deux ou trois parties, lorsqu'on ne fait point de ponts ou deux *ponts* à chaque coupure: car le premier ennemi qui arrive à un de ces *ponts* sépare l'Armée; & met en péril. C'est bien pis lorsque l'Ennemi donne dans les lignes: car le moyen de s'entre-secourir, & que le moindre Bataillon ennemi qui se sera saisi d'une de ces extrémités de *pont*, peut empêcher que l'Armée ne passe? & de quel effet peut être un ennemi qui se trouve obligé de défilier quatre à quatre dessus un *pont*, qui dès la première alarme sera rempli d'un débris épouvantable, & d'une infinité de soldats de toute espèce, qui se laisseront plutôt tuer, que de cesser d'y passer? joint à cela que la Place ne cessera pas de faire faire toutes sortes d'efforts pour empêcher, ôtant par ce moyen tout espoir de secours à la partie de l'Armée qui sera attaquée. C'est-là un des plus grands défauts où un Assiégeant puisse tomber: & pourtant celui où sans contredit on tombe le plus souvent.

Exemple du Siège de Valenciennes en fait foi. Après

que les Ennemis eurent forcé les lignes du Maréchal de la Ferté, & mis son Armée en déroute, une partie de son débris, au nombre de trois ou quatre mille hommes, se retira en désordre, & dans un extrême péril, parce qu'il n'y avoit qu'un *pont* à la jonction de la circonvallation au-dessous de la Ville, par où il pût aller du côté de M. de Turenne.

PONT, couper un *pont*, se fait soit en mettant de petits radeaux chargés de copeaux, ou fascines gondonnées, ou autres matières fort combustibles avec des pilotis qui supportent le *pont*, soit en emplissant l'on est pressé, de paille & autres matières telles que je viens de le dire, les bateaux du *pont* qui en est composé.

Il y a pendant ce tems sur le *pont* des Grenadiers, qui ne quittent que pied à pied, & à mesure que le feu gagne.

PONT volant, est un assemblage de deux *ponts*, posés de telle façon l'un sur l'autre, que ce qui est de dessus s'allonge, & s'avance par le moyen de quelques cordages passés à des poulies qui sont le long des bords du *pont* de dessous, & qui le font couler en avant jusqu'à ce qu'il porte par le bout jusqu'au lieu où on veut le jeter. Quand ces deux *ponts* sont allongés bout à bout, ils ne doivent pas avoir plus de 5. à 6. toises de longueur, autrement ils se briseroient : on ne s'en sert que pour surprendre des dehors ou des postes qui ont les fossés fort étroits.

PONT de jonc, est un *pont* fait avec des bottes de fagots de ces grands joncs, qui croissent dans les lieux marécageux ; ces bottes étant liées ensemble, on attache des planches par dessus, & cet assemblage se met dans des lieux marécageux, & pleins de bourbe pour le passage de la Cavalerie & de l'Infanterie.

PONT de communication, est un *pont* qui communique d'un quartier à l'autre de l'Armée. Aux Places qui sont coupées par des rivières ou par des ruisseaux, il est nécessaire de construire quantité de *ponts*, pour faciliter la communication des quartiers. C'est une obligation indispensable, non-seulement pour entretenir la liberté du commerce journalier d'un quartier à l'autre, mais aussi pour avoir la facilité de s'entre-secourir, si l'Ennemi attaque les lignes, & de faire passer promptement les grands secours du côté où on aura besoin. Tout ce qui est d'une extrême conséquence. Ainsi on ne sçaur

On les fait de *ponts* de communication, qui du moins doivent être au nombre de quatre.

On les doit faire, autant qu'il est possible, sur des chevalets, parce que ceux des Bateaux sont sujets à se défilloquer, ou à se rompre par le renflement ou par le débaillement des eaux.

On les doit faire larges de 20. ou 30. pieds chacun, & que 4. ou 6. chevaux puissent y passer commodément de front.

On doit les faire bien forts & de bon bois, afin qu'ils puissent porter le canon, & les autres grands fardeaux qui y passeront journellement.

On doit toujours en fortifier les extrémités par quelques petits redans, & y mettre de bonnes gardes, pour empêcher qu'au jour d'une attaque de Lignes l'Ennemi s'en saisisse. Ceci est très-important.

On doit ne les pas faire plus près de 20. toises les uns des autres, pour éviter l'embarras que les Corps auront à y passer pourroient se causer mutuellement.

On doit les faire toujours dans les lieux les plus secs des rivières, & aux endroits où le terrain sera le plus ferme & facile. S'il y a des prairies basses qui puissent inonder, & que l'inondation puisse monter au-delà des communications, il faudra tâcher de prévenir le renouement des eaux, en relevant le plus qu'on pourra le terrain en chauffée, & achever le reste avec des *ponts* de bateaux, ou plutôt avec des chevalets. Il faudra surtout en bien fortifier les avenues, parce que si l'Ennemi donne dans les Lignes, & ne trouve qu'une petite trouée dans cet endroit, il tâchera de s'en saisir, pour empêcher le secours de venir, & les fuyards de s'avancer, c'est pourquoi il sera même très-à-propos d'y mettre du canon.

PONT flottant, **PONTON**, ou **PONT** fait en toute est une machine à passer un bras d'eau. Elle est composée de deux grands Bateaux, qui sont à quelque distance l'un de l'autre, tous deux couverts de planches, aussi-bien que l'intervalle qui est entr'eux, avec des appuis & des garde-foux sur les côtés, tout cela d'une construction si solide, que le *ponton* peut transporter de la Cavalerie & du canon.

L'Auteur de l'*Instruction pour la conduite des Sièges*, nous donne la figure d'un *pont* flottant, qu'on monte & démonte aisément, parce qu'il ne s'agit que d'enlever & déplier les planches, d'en ôter, & d'y remettre

tre les clefs. Voici la maniere de s'en servir.

Au passage d'une riviere, ou de quelque fossé choisira un endroit où l'eau soit tranquille, ou moins celui où elle sera le moins agitée. On en abaisse le bord en inclinaison, & on lui donnera une pente douce, à sée, & de double largeur de celle du pont que l'on voudra y établir. On y posera des gîtes, lesquels on fera successivement glisser les travées du bord de l'eau.

Lorsqu'on en sera à l'assemblage, un ou deux soldats nageront de l'autre côté de la riviere, & y porteront le bout d'une corde qu'on aura attachée à la dernière travée. A mesure qu'on leur fera signe, ils tirent à eux; mais avant que chaque travée ne flotte elle sera jointe à celle qui doit la suivre. S'il y a du courant, on aura soin de les faire soutenir par des quenelles, liées d'une part aux anneaux qui regnent long des côtés des auges, & arrêtées de l'autre, à des arbres, ou à des piquets, que l'on plantera près assez loin du bord.

Un pont de cette nature sera beaucoup moins coûteux que tout autre.

L'ajustement en sera très-aisé, très-prompt, & sans grand embarras.

Il aura assez de force pour résister aux fatigues de toutes sortes de charrois, parce que les auges qui sont les principales parties, sont toutes d'une pièce.

On s'en servira d'autant plus aisément, qu'il sera facile à monter & démonter, & qu'il ne s'y trouvera rien d'assez lourd que deux ou trois hommes ne puissent remuer.

Le transport en sera également commode, puisqu'il peut être séparé en plusieurs pièces, on aura un moyen de le voiturer, de le charger & décharger toute heure.

On le pourra faire aussi large & aussi étroit que l'on jugera à propos, parce qu'il n'y aura qu'à assembler plus ou moins d'auges dans les mêmes clefs.

Il sera d'une grande utilité à la communication des corps des Places, aux demi-lunes, & autres dehors sur-tout à ceux où il y aura des tenailles, parce qu'on peut s'en être servi toute la nuit, on pourra le matin le mettre à couvert derrière ces ouvrages.

Dans les sièges, il servira non-seulement aux passages des avant-fossés, & à celui des Mineurs; mais encore

à toutes sortes de passages, & peut-être avec au-
& plus de succès que quelqu'autre *pont* que ce puisse
être.

ici comme ce *pont* flottant est construit.

A représentent deux poutres de sapin, creusées en
e d'auge.

en marquent le vuide.

en montrent les bouts, percés de trous de trois
pouces en quarré, à travers desquels on passe
les pour en faire l'assemblage.

D indiquent une épaisseur de 2. pouces, que doi-
voit avoir les bords des auges, dans laquelle est une
ure large d'un pouce, sur un & demi de profon-

Cette feuillure y est ménagée exprès pour y en-
ter une planche qu'il faut clouer, calfater & gou-
ner.

F sont des clefs destinées à l'usage que je viens
de dire.

G sont des clavettes, ou petites clefs qui en-
dent dans les grandes, pour affermir d'autant plus
l'assemblage.

H sont des cordes poissées ou nature les, qui ser-
vent à attacher une partie du *pont* à l'autre.

I en sont les planches épaissies d'un pouce, & gar-
dées de trous vers leur extrémités, par où l'on passe
ces petites cordes, qui en tiennent une demi-dou-
zaine ensemble; ce qui donne la facilité de les poser
à volonté que cet ajustement soit libre, & que les plan-
ches puissent se replier les unes sur les autres; car au-
rement le transport en seroit trop embarrassant.

L sont des lates, que l'on applique à chaque côté
du *pont*, pour empêcher que l'eau n'en souleve les
planches.

M sont des especes de tirefonds, avec lesquels
on attache les lates aux nœuds des auges.

N sont de petites bandes de fer défilées, & clouées
sur de ces nœuds, de crainte qu'ils ne se fendent;

O sont de petits anneaux de fer, que l'on pourra,
si on veut attacher au bout de ceux qui doivent join-
dre le bord de l'eau.

Le détail de toutes les pieces qui composent ce
pont flottant donnent de la curiosité au Lecteur, il en
trouvera la Planche dans le Livre de l'*Instruction pour
la construction des Siéges*, après la page 153.

PONT ou TILLAC, est un des étages du Vais-
seau. Les Fregates de guerre du port de 8. ou 9. cens
tonneaux n'ont que deux ponts, & nos plus grands

Vaisseaux de guerre n'en ont que trois , à 5. pieds hauteur l'un sur l'autre.

La plupart des Officiers de Marine ne s'accordent pas avec les Charpentiers & les Calfas , touchant noms de premier & de second *pont*. Car beaucoup d'officiers par le mot de premier *pont* , entendent celui est le plus élevé , & donnent le nom de second *pont* celui qui regne sur le fond de cale. Mais il y en a beaucoup d'autres , qui selon la pensée de tous les Charpentiers , donnent le nom de second *pont* au plus élevé des deux , & appellent le premier *pont* celui qui est le plus proche de l'eau : ce qui est le plus général. en effet , on donne le nom de premiere batterie à celle qui est sur le *pont* le plus bas , & le nom de seconde batterie à celle qui est au-dessus. Le *pont* le plus bas s'appelle encore *franc-tillac*. Chaque *pont* est soutenu des poutres appellées baux , ou barrots. Il y a des *ponts* de cordes : il y en a qui sont percés en treillage ou à caillebotis : ce qui est affecté aux Vaisseaux de guerre , pour laisser évaporer la fumée du canon.

PONT coupé , en terme de Marine , est celui qui n'a que l'accastillage de l'avant & de l'arrière , & qui ne regner entièrement de prouë à poupe. Ainsi le *pont* coupé , est le contraire du *pont* courant devant l'arrière.

PONT courant devant arrière , c'est-à-dire , qui est en entier , à la différence des *ponts* coupés , tels que le *saint aubinet* , & le *suzain*.

PONT de corde , en terme de Marine , est un treillement de cordages qu'on étend de stribord à tribord , au-dessus des Vaisseaux qui n'ont qu'un tiers de pont. Il sert dans un abordage à couvrir les hommes du vaisseau qui se défendent qu'on attaque , parce que de dessous ce *pont* on percent à coups d'épée , ou de sponçon , l'Ennemi qui se présente dessus.

PONTÉ , Bâtiment *ponté* , qui a un pont ou tillac qui porte couverte , qui n'est point ras.

PONTILLES , ou **ESPONTILLES** , en terme de Marine , sont des bâtons ou des pièces de bois qu'on met debout sur le plat-bord , pour soutenir les pavois & les gardes-corps.

PONTON , est un grand Bateau plat , de 30. à 40. pieds de bord , & qui porte un mât. Il ne sert qu'à radoub des Vaisseaux , pour les soutenir quand on les met sur le côté pour leur donner la carene. Quelque fois on se sert d'un vieux Vaisseau , comme d'un *ponton* ,

PORQUES, en terme de Marine, sont des pièces de charpenterie qui se mettent sur la carlingue, & les varangues, pour faire la liaison des bres & des pièces qui servent à former le Bâtiment. Il y a les *porques* de fond, & les *porques* accu-

Les *porques* de fond sont plus plates, & moins élevées que les *porques* acculées, & se mettent vers le bas de la carlingue. Les *porques* acculées se mettent aux mêmes extrémités de la même carlingue. Chaque *porque* a ses allonges, pour entretenir & lier toute la masse du Bâtiment.

PORT, est un poste de mer, proche des terres, destiné au mouillage des Vaisseaux, & qui y est plus ou moins propre, selon qu'il a plus ou moins de fond & d'abri.

fermer les *Ports*, c'est empêcher la sortie de tous les Bâtiments qui y sont. Quand le Roi veut faire un engagement des Matelots pour servir sur ses Vaisseaux, il donne la fermeture des *Ports*, afin de faire faire le choix des Matelots, & de choisir ceux qui sont capables de servir.

PORT : ce mot se prend aussi pour exprimer la capacité des Vaisseaux ; ce que l'on spécifie par le nombre des tonneaux que le Vaisseau peut contenir, chaque tonneau étant pris pour un poids de 2000. livres.

ORTE, est un assemblage de planches pour fermer l'entrée d'une enceinte. La *porte* d'une Place de guerre, doit être au milieu d'une courtine, pour être défendue des flancs & des faces : celles qui sont sur le flanc embarrassent la partie la plus nécessaire à la Fortification, & quand elles sont dans la face, elles embarrassent encore plus la masse du bastion, dont le chemin doit être libre, & propre aux retranchemens qu'on s'y doit faire en cas de besoin. Le moins qu'une Place a d'entrée, est le meilleur. Toutes les *portes* ont un pont qu'on leve tous les soirs, outre cela elles sont défendues par des herfes, qui sont soutenues par une corde, qu'on lâche pour se garantir des surprises, & des orgues, qui sont de grosses pièces de bois détachées qu'on laisse tomber les unes après les autres, pour fermer une *porte*.

Les orgues sont meilleures que les herfes.

On fait les *portes* & barrières des Lignes sur les avenues des grands chemins ordinaires, par préférence sur d'autres. Après cela, de deux courtines à deux courtines on fait aussi une *porte* de 22. pieds de large, qui

ferme avec une barrière à fleau, tournante sur un teau, dont le sommet taillé en pivot est planté au milieu, ou il partage l'ouverture en deux passages égaux. Ce fleau bat contre deux autres poteaux plantés à deux extrémités des passages, avec des entailles faites, auxquelles il s'accroche, & se ferme avec une cheville.

On les place toutes à peu près sur le milieu des courtines, & on les couvre de redans, en forme de demi-lunes.

À l'endroit où sont les portes d'une Ville de guerre on coupe le rempart à cet endroit à la largeur de 9 ou 10. pieds, & l'on y fait une voute de 13. à 14. pieds hauteur, sur laquelle on fait deux petits bâtimens l'un du côté de la Ville pour loger un Capitaine de Portes, ou un Aide-Major de la Place, & l'autre côté de la campagne, pour y placer l'orgue.

Tous les ouvrages où il faut passer pour entrer dans la Ville, tels que sont à Neuf-Brisach le réduit & demi-lune, ont aussi des portes.

Les portes d'une Ville de guerre se ferment une demi-heure avant la nuit, & s'ouvrent à la pointe du jour ou une demi-heure après. Voyez GARDE d'une Place.

PORTF-ENSEIGNE. On donnoit ce nom dans l'Infanterie Française à l'Officier qui porte le Drapeau, & qui aujourd'hui s'appelle simplement Enseigne. Comme le Drapeau des Suisses est plus pesant, plus embarrassant que les nôtres, chaque Compagnie marchant en campagne, fait porter le sien par un Officier, appelle *Fackführer*, c'est-à-dire *Porte-Enseigne*, qui met le Drapeau entre les mains de l'Enseigne pour prendre une hallebarde, quand on monte ou qu'on leve la garde, quand les Officiers de la Compagnie font la parade, ou dans les autres occasions d'éclat. Il y a aussi des Portes-Drapeaux, appelés *Gertrishommes à Drapeaux*, dans le Régiment des Gardes Françaises.

PORTE-FEU, c'est le bois d'une fusée à bombes ou à grenades. Il y en a de cuivre pour des boîtes creux. C'est aussi le conduit où l'on met de la poudre, pour faire jouer successivement des fusées dans les feux d'artifice.

Quand on craint qu'une pièce ne crève, on met une fusée à grenades, ou un petit *porte feu* de carte sur la lumière. La composition lente dont il est plein donne

au Canonier de se retirer, quand il y a mis le feu.

RTE-HAUBANS, terme de Marine. Voyez TARD.

ORTE-VERGUES, terme de Marine : ce sont des piéces de charpenterie ceintrée, qui font la partie plus élevée de l'éperon, & qui regnent sur l'air depuis le chapiteau, ou bastion, jusqu'au-dessous des botteurs.

RTER, en terme de Marine, est gouverner, route, courir, ou faire voiles. On dit : Notre vaisseau *portoit* au Sud, *portoit* le cap au Sud, faisait route au Sud, courait au Sud, faisait route au Sud, gouvernait au Sud, faisait voile au Sud.

RTER à route, en terme de Marine, c'est quand on ne louvie pas, & qu'on va en droiture.

RTER peu de voiles, *porter* toutes ses voiles, *porter* le perroquet. Etre *porté* d'un vent de Sud, *porté* d'un vent frais, c'est-à-dire, être conduit de l'un ou de l'autre de ces façons.

RTIERES, ce sont deux morceaux ou vannes de bois, qui se placent dans l'embrasure d'une porte, & qui se ferment quand la piéce a tiré, afin de ne laisser passer que l'ennemi.

SE, *grande pose* : ce sont dans une Ville de guerre des Sentinelles d'augmentation, que les Caporaux ont aller poser dès que la retraite est battue, pour marquer dans les postes, qui leur auront été marqués. Ils instruisent les soldats avec exactitude de tout ce qu'ils ont à exécuter, comme de défendre à ces Sentinelles de ne laisser passer personne sur le rempart, à l'exception des Rondes & Patrouilles, qui doivent porter du feu. Cette grande pose se relève à l'ouverture des portes.

SER une Sentinelle c'est la mettre en faction.

STE, est toute sorte de terrain, fortifié ou capable de loger des Soldats. On dit employer le Poste l'épée à la main, déloger l'ennemi de son Poste, relever les Postes, c'est relever la garde des Postes.

STE avancé, est un terrain dont on se saisit pour s'assurer des devans, & couvrir les Postes qui sont en arrière.

On a des Postes fortifiés à la hâte, soit pour couvrir les postes, soit pour la sûreté des Convois. On en doit avoir l'ennemi autant qu'il est possible, parce que l'ennemi est toujours de conséquence.

Le mouvement de celui qui couvre le pays, établit les contributions, & donne aux Partis les

moyens de pénétrer & de revenir en sûreté. L'événement de celui qui couvre les Convois en entraîne souvent la perte & cause toujours la difficulté de faire arriver au Camp, & souvent aussi la nécessité de abandonner une entreprise, ou un pays, pour se rapprocher des lieux d'où on doit tirer la subsistance.

Ces sortes de *Postes* ne doivent jamais être attaqués impunément. Il faut suivant leur force & leur situation être muni de tout ce qui en peut rendre l'événement brusque & prompt, parce qu'il ne faut pas seuler les enlever avec vivacité mais il faut avoir compté le tems de l'expédition, de manière qu'on ait celui de les détruire & de se retirer sûrement ou de les mettre en état d'être conservés.

En ces occasions on se sert de pétard, lorsque l'ennemi a négligé de couvrir les barrières ou portes de quelques ouvrages extérieurs qui soient hors d'insulte que le front qu'on attaque est petit, & peut être brulé, & les gens qui sont sur les murailles ou sur les parapets, accablés par un feu supérieur. La communication du pétard pour son transport est facile.

On peut aussi se servir de quelques pièces de canon pour rompre les portes, ou emporter les palissades, parapets, dont on pourroit avoir couvert les portes & qui n'auroient pas suffisamment d'épaisseur pour résister au canon.

On fait aussi des enlèvements par escalades lorsque ces *postes* sont simplement fermés de murailles basses sans flancs, lorsque les Troupes qui sont dans les *postes* se négligent pour la garde de nuit dans les lieux où ils peuvent être escaladés ou qu'elles n'ont pas assez de rondes.

On les enlève aussi en les attaquant de toutes parts quand ces *postes* ne sont couverts que d'un simple tranchement de terre, & quand on peut le faire avec une grande supériorité de feu; ou en surprenant la porte à la pointe du jour, lorsque ceux qui sont dans les *postes* les ouvrent, sans observer les précautions prescrites en pareil cas, & qu'il se trouve par hasard quelque lieu proche de la porte, où l'on ait pu se cacher embusqué.

On les surprend aussi par une intelligence, soit des Habitans peu affectionnés, & qui ont observé que la garnison se néglige, ou qu'elle est trop foible, soit par la corruption de quelques gens de la garnison qui livrent une porte à l'ennemi.

bus avons plusieurs exemples de *postes* emportés avec force pendant les guerres de Louis XIV. M. de Luxembourg en 1672 prit un tems de gelée pour marcher sur les Hollandois *Bodengrave*, mais que le gel ne lui permit pas de garder. M. le Marquis de Camille fut en 1688. dans le pays d'Anspach avec six cents hommes de pied & neuf cents chevaux, sur le village *Kreilsheim*, dont il fit la garnison prisonnière de guerre. L'année suivante le même Officier surprit *Lebourg* sur Lentz, passa la Garnison au fil de l'épée & brûla la ville en se retirant, afin que les Ennemis ne pussent rétablir. La même année *Entzvuhingen* sur le Rhin, eut aussi le même sort, & en 1690. le Château de *Coassan* à une lieue de Turin, fut surpris & la garnison faite prisonnière de guerre.

POSTICHE, *Grenadiers postiches*, ce sont des soldats tirés des autres Compagnies, qu'on incorpore avec celle des Grenadiers, quand le nombre n'en est pas assez grand pour le service qu'on en exige. Ces *Grenadiers postiches* retournent à leur Compagnie quand on leur a fait ce qu'on a attendu d'eux. On prend des *Grenadiers postiches* pour monter la tranchée, pour garder un poste important & faire quelque autre service d'éclat quand le nombre des Grenadiers n'est pas suffisant.

POSTILLON en terme de marine, est un bâtiment ou patache entretenue dans un Port pour faire la découverte & porter des nouvelles.

POT à feu, est un pot de terre dans lequel on met une grenade que l'on couvre de poudre fine, puis on couvre le pot d'un morceau de parchemin, ou de papier, & par-dessus on met deux bouts de mèches enroulés, & où mettant le feu, & jettant le pot avec une anse, il se fait vers le lieu qu'on veut endommager, ce pot se casse en tombant, la poudre prend feu, & brûle tout ce qui se rencontre à l'entour.

Il y a aussi des *pots à feu* dans les feux de joie qui se font par l'artifice. On emploie pour ces *pots à feu*, 4. livres de soufre, 12. livres de salpêtre, 2. livres de poudre battue; on mêle ces matières ensemble, puis on les mêle à la main en y mettant un peu d'huile de lin. On emplit des pots de terre de cette mixtion, & de poudre à feu rompue par petits morceaux, comme des pois ou fèves. On entasse le tout jusqu'à ce qu'il soit plein de la bouche & qu'il ne s'en faille qu'un travers de doigt. On emplit le reste de poudre à canon. Il faut

qu'il reste assez de place , pour y mettre un peu de raifine qu'on fond dessus. Quand on veut jeter ces en quelques lieux, on rompt la poix jusqu'à ce qu'on n'ait plus l'amorce , puis on y met le feu.

P O T en tête est une arme à l'épreuve qui pèse de 16. à 18. livres seul & est à l'épreuve du mousquet *pot en tête* se met quelquefois au fond du chapeau sorte qu'on ne le voit point.

P O T É E, en terme d'Artillerie, est une terre parée avec de la fiente de cheval, de l'argille & la bourre, qui s'applique sur les moules des pièces avant que de former ce qu'on appelle la chape moule qui est faite de bien plus grosse terre. Cette terre est la terre qui conserve l'impression des traits & ornemens du moule.

P O T E N C E : des Troupes rangées en *poten* c'est la capacité d'une ligne droite que l'on brise, en-dehors, soit en-dedans, pour appuyer par ce mot une ligne droite ou une gauche, à un Village, à un ravin, &c. qui se trouve en-delà, ou en-deça du front de la ligne, & que la difficulté du terrain empêche de joindre. On s'en sert aussi pour ménager un terrain ferré.

P O T I N, **C U I V R E**. Il y a deux sortes de *potin*, l'un qui est de bonne qualité, composé de cuivre jaune & de quelque-partie de cuivre rouge. Cela sert fort bien à la confection des pièces de canon en y mêlant d'autre cuivre rouge appelé rosette.

Mais il y a un autre *potin*; ce sont les lavures, qui sortent de la fabrique du laiton, lesquelles sont incapables de souffrir le marteau. Celui-là ne vaut rien pour les pièces.

P O U D R E : la poudre est l'ame des plus belles machines de guerre; il entre dans sa composition le salpêtre, du charbon & du soufre. Il y a trois sortes de salpêtre auxquels l'on donne le raffinement: le premier s'appelle salpêtre de houffage, c'est celui qui se tache aux murailles des granges, des étables, des caves & autres lieux souterrains, il se fait connoître en le mettant sur la langue, où l'on sent une petite chaleur comme d'un sel un peu foible; le second vient de certains Pays-Etrangers, qui en produisent abondamment, sur-tout certaines Campagnes des Indes où la terre le produit & dont il couvre la surface c'est de ces endroits que les Hollandois tirent le meilleur le troisième se rencontre dans les terrains même

ix souterrains , sur-tout si ce sont des endroits où
animaux se retirent , lequel est contracté par leur
te & leur urine. On en trouve aussi dans la de-
lusion des maisons.

Le salpêtre bien travaillé est le premier corps & le plus
ntiel pour faire de bonne *poudre*, il ne suffit pas seul ,
ce qu'il brule sans bruit , sans effort , & sans cette
etueité que l'on voit à la poudre. La seconde ma-
e est le soufre , il y en a du gris , du jaune , & du
dâtre : le gris est nommé soufre vit , parce qu'il est
me il sort de la terre ; le jaune appelé soufre à
on , simplement à cause de sa figure , & qu'il est
a purifié de la terre la plus grossiere , est le meilleur
ous pour faire de la poudre , le charbon qui est la
ième matiere , doit être de bois de bourdaine , au-
ment noir prun pour le meilleur , celui de saule est
a bon , & même celui de coudrier & d'aune. C'est
ces trois matieres , dont on compose la poudre ,
autre mélange la gête , plutôt qu'elle ne la rend
ne , du moins suivant les diverses expériences , &
différens changemens qu'on y a apportés.

On met trois quarts de salpêtre , & l'autre quart est
agé entre le charbon & le soufre , en telle sorte ce-
lant que le charbon surpasse d'un tant soit peu le
re. Cette matiere étant bien mêlée , on la tire du
rier , & la portant sur un crible on la presse avec un
eau de bois , par le moyen duquel la matiere en-
ont par les petits trous du crible , se forme en grains ,
qu'on les voit : on les remue encore sur un tamis ,
de séparer la poudre d'un reste de poussiere qui n'a
de corps , c'est de cette *poudre* fabriquée en
grains dont on se sert à l'Armée.

Sur la *poudre* de chasse , quoiqu'elle ne soit point
lente pour la matiere , elle doit être composée
salpêtre d'une cuite au-dessus de celle dont on fait
poudre de guerre : d'ailleurs on doit mettre moins
dans sa composition , & on la bat un peu plus
tems. Le salpêtre doit être en roche , après quoi
arrondir cette poudre , quand elle a été passée
un tamis plus fin & plus delié que le précédent , on
et dans plusieurs barils qu'on tourne , & dont le
nement rend la *poudre* polie tout au tour : la bon-
e *poudre* n'est point lente à prendre feu , la fumée qui
n'ort , s'élève en colonne sans noircir & bruler ce
la teuche , & sa couleur doit être d'ardoise , &
avoir rien de brillant , lorsqu'on l'expose au Soleil

Les lieux & les Villes où sont situés les Moulins *poudre* du Roi dans le Royaume, sont *Acier* en France Comté, *S. Medard* près Bourdeaux, *Pont-de-B.* près Brest, *S. Ponce* près Charleville, *Colmar* en Alsace, *Vonges* en Bourgogne, *Essone* près Paris, la *F.* en Picardie, *S. Jean-d'Angely* en Saintonge, *Esqui*gue près S. Omer, *Pont l'Evêque* près Vienne, *Chamas* près Marseille, *Metz* dans les trois Evêchés, *Castelnau* près Montpellier, *Maromme* près Rouen, *Toulouse* en Languedoc, *Belleray* près Verdun, *Pergnan* en Roussillon, *S. Leonard* près Limoges. M. *P.* *cault* est Commissaire Général des Poudres & Salpêtres. La *poudre* à canon a été inventée par *Bert Schuartz Cordelier* Allemand, grand Alchymiste 1330. sous Philippe VI. de Valois.

Le Turc fait travailler continuellement à la *poudre* dans tous les lieux de sa frontière. Il lui en vient du Caire & d'Egypte, il en achete des Chrétiens, & il l'a si abondamment, qu'il en consume plus à tirer inutilement & par fantaisie, que l'Allemagne & la France ensemble n'en emploient aux usages nécessaires.

Quand il est à un siège ou en campagne, on crie les soirs pendant la prière publique, *halla*, *halla*, c'est-à-dire, *Dieu, Dieu*, & après ce cri, on fait une salve générale de tout ce qui se trouve de pièces de la tranchée, dans les lignes d'approche, & dans les autres parties du Camp, ce qui se pratique tous les jours. De-là il est aisé de juger combien il se consume de *poudre* en ces occasions à plaisir. Au reste sa *poudre* est excellente comme il paroît par le bruit, la force & la longueur des coups,

POUGE ou *Poge*, terme de marine. Voyez RIVE-TOUT.

POUGER ou moler en poupe, terme de marine. C'est faire vent arrière.

POULAINÉ ou *éperon*, terme de marine. **ÉPERON** C'est au bas de la *peulaine* contre l'étrave que l'on va laver & blanchir le linge & satisfaire aux nécessités de la digestion.

POULEVRIN : on écrase de la *poudre* pour amorcer les pièces, & l'on en fait même quelques traînées un peu longues sur le corps de la pièce quand la lumière est trop ouverte, & que l'on craint qu'en prenant feu la *poudre* ne jette en l'air le bouchon du Canonier. Cette *poudre* écrasée, qui est la plus fine, s'appelle *poulevrin*.

POULIE, petite rouë cannelée, que l'on enfile dans une pièce de bois ou de fer, qui par le moyen d'un cable posé sur sa cannelure sert à enlever des fardeaux. On s'en sert fort aux chevres d'Artillerie.

POUPE, est l'arrière d'un Vaisseau. Avoir le vent en poupe est faire vent arrière, & porter à droiture également entre deux écoutes.

POUPE quarrée, Vaisseaux à poupe quarrée; c'est-à-dire, qui ont l'arcaste bâtie selon la largeur & la structure des grands Vaisseaux de guerre. Louis XIV. en 1673. ordonna qu'à l'avenir la poupe de ses vaisseaux seroit ronde au-dessous de la lisse de Hourdy, & non quarrée, comme il avoit été pratiqué jusqu'alors. L'ordonnance fut faite à Nancy.

POUSSIER est ce qui reste de la poudre après le grain formé par le tamis, ou quand la poudre a été rouée, & que le grain s'en est froissé à découvert.

PRATIQUE, en terme de marine, signifie rade, communication, & commerce. On dit avoir pratique avec des Insulaires, c'est-à-dire, commercer avec eux.

RELART, terme de marine, est une toile goudonnée, qu'on met sur les caillebotis, fronteaux, anneaux, escaliers, & autres endroits ouverts de chaque Vaisseau.

PRENDRE: on appelle *prendre les Places* par un siège ou par famine, quand les Assiégeans après avoir fermé toutes les avenues & l'avoir envelopée de forts & de Lignes, empêchent soigneusement que rien n'entre ni en sorte; demeurant au surplus dans ses quartiers sans l'attaquer jusques à ce qu'ayant consommé ses vivres elle soit contrainte de se rendre ou de capituler.

PRÉPARATIFS de Guerre, ils ne se peuvent faire sans éclat. Mais on cherche des prétextes spécieux pour les colorer.

Les choses nécessaires pour faire la guerre ne s'acquiescent, ne se conduisent, & ne se font qu'avec le secret.

Dans les troubles le tems manque, les moyens & même l'application, qui est distraite çà & là. Le prix des choses augmente; les pays par où l'on passe & qui devroient fournir des chariots s'en acquiescent mal. La confusion, l'inquiétude de sauver leurs propres effets, l'aigreur des esprits, la crainte de s'engager dans

les troubles les rendent quelquefois plus contraires favorables : l'ennemi même peut empêcher les passés & conjecturer ce qui vous manque & quels devoirs vous avez.

Henri IV. s'étant mis dans la tête un vaste dessein avant que de l'exécuter s'y disposa pendant plusieurs années. Louis XIV. ayant résolu d'entrer en Italie l'année 1663. envoya des Commissaires l'année précédente pour s'y pourvoir de grains, de fourrages, d'Artillerie de Quartiers & autres choses semblables, & en 1664 avant que de se mettre en Campagne pour la conquête des Pays-Bas, il mit ordre aux affaires de son Royaume & de ses Finances, remplit ses coffres, augmenta son Armée & par ces précautions, & plusieurs autres il assura le succès de son entreprise.

En un mot un long appareil produit une prompt victoire. C'étoit une maxime parmi les Romains, est encore suivie chez les Turcs de faire de grosses courtes guerres, & c'est un proverbe commun qu'*homme sage ne doit pas s'embarquer sans biscuit.*

P R E T, est le payement de solde que le Roi fait faire par avance de cinq jours en cinq jours à ses Troupes. On dit payer le *prêt*, recevoir le *prêt*, toucher le *prêt*.

P R E V O T d'une Armée le nom de cet Officier s'explique assez sur ses fonctions. Outre celles qui sont communes avec les *Prévôts* du Royaume, il est chargé de tous les ordres de punitions qui lui sont donnés par le Général, soit de bouche, soit en exécution des bans faits.

Du reste il est chargé de la discipline & de l'ordre parmi les Marchands, suivant le Quartier général tant dans les marches, que dans les Camps, & pour ce qui regarde les Marchands Vivandiers particuliers des Régimens qui ne campent point au Quartier-général ils sont sous la discipline du Major & du *Prévôt* particulier du Régiment, auquel ils sont attachés.

Il a comme les autres *Prévôts* sa Compagnie, ses Lieutenans & Exemts, & son Exécuteur. Ils campent au Quartier-général, à portée des lieux destinés pour les Marchands & pour les Marchés, afin d'y maintenir l'ordre & la discipline.

Il se promène avec ses Archers autour du Camp afin d'y conserver la sûreté, pour l'abord de ceux qui y apportent des Marchandises ou subsistances. Il a en tête encore tous ceux qu'il trouve en faute, soit par

rapport à la sûreté publique , soit en infraction de quelques bans faits. Il rend compte au Général de ceux qu'il a arrêtés , & prend son ordre pour le châtiment.

Il a par jour dix-huit rations de pain , non compris le pain de la Compagnie. J'oubliois de dire que le *Prevôt* d'une Armée met la taxe sur les vivres d'Armée , qu'il a soin de faire nettoyer le Camp , & de faire porter les malades aux Hôpitaux.

Le *PREVOT* de la Commetable étoit autrefois le seul qui eut droit de suivre les Armées pour faire les sections *Prevotales*. Il marchoit pour ce sujet avec la Compagnie entière , lorsqu'il n'y avoit qu'une Armée , où il envoyoit des détachemens avec de ses Officiers dans chacune des autres lorsqu'il y en avoit plusieurs.

Mais depuis que Louis XIV. a érigé des *Prevôts* particuliers avec des Compagnies pour être employés uniquement à cette fonction , ce soin est resté à ces derniers. Ils sont obligés chacun d'avoir une Compagnie de tel nombre d'Archers à cheval , qu'il plaît à S. M. d'ordonner. Ils doivent être armés de Cavaliere & porter des bottines pour pouvoir aller à pied & à cheval.

Le *Prevôt* a sous lui deux Lieutenans & deux Clerks , pour agir à la Campagne , un Procureur du Roi , deux Greffiers pour mettre les procédures en règle. Ce Procureur du Roi doit être Lettré , & le *Prevôt* n'étant pas assujetti à cette loi , il faut qu'un de ses Lieutenans soit aussi Lettré , lorsque le *Prevôt* ne l'est pas.

Les Prisonniers de Guerre sont ordinairement à sa garde , lorsqu'ils ne sont pas en grand nombre , ou à ce qu'on ait occasion de les envoyer dans les Provinces frontieres.

L'Infanterie lui fournit une garde convenable. Elle est ordinairement de 30. hommes commandés par un Lieutenant. Il a droit de poser des Sentinelles partout où il juge à propos qu'il y en ait , mais il ne peut pas les employer à attacher les Criminels. Cette fonction est du devoir des Archers & non pas de celle des Soldats.

PREVOT de l'Artillerie. Il n'exerce sa Charge en Campagne à la suite des Equipages. C'est lui qui connoît de tous les différens qui surviennent entre les Officiers , Capitaines de Charroi , Charretiers

& Ouvriers, & qui leur fait observer les Reglemens & les Ordonnances; qui fait faire les Inventaires des Officiers qui meurent, & qui arrête, & emprisonne tous ceux du corps de l'Artillerie, que le Lieutenant qui commande l'Equipage, lui commande d'arrêter.

Il condamne même à mort prévotalement. Il en a des exemples, comme en 1672. qu'il fit pendre un Soldat du Regiment des Fusiliers, qui étoit la suite des Equipages d'Artillerie de l'Armée de Roi, pour avoir tué un Paysan sur la route de Charlevoix. D'autres fois il a instruit des procès jusqu'à jugement, renvoyant ce jugement au Bailli de l'Archevêché.

PREVOT de la Marine. Il y a un *Prevot* général de la Marine, & des *Prevôts* Mariniers. Le *Prevot* Général est un Officier établi pour la punition des crimes qui se commettent par les Gens de Mer. Louis XIV. par une Ordonnance donnée à Camp devant Dole en 1674. veut que le *Prevot* Général de la Marine & ses Lieutenans, aient entrée dans le Conseil de Guerre, & qu'ils y fassent le rapport de leurs procédures debout & découverts, sans avoir voix délibérative.

Le *Prevot* Marinier est un homme de l'Equipage de chaque Vaisseau, qui a les prisonniers en garde, & se charge du soin de faire nettoyer le Vaisseau. Tous les matins le Munitionnaire lui fait donner un verre de vin pur. La prison du Vaisseau est à l'avant des cuisines.

PREVOTÉ, la *Prevoté* générale des Monnoies, est sur le pied Militaire. Elle porte habit paremens rouges, boutons & aiguillette d'argent, bandoulière de velours rouge & d'or. Elle a un *Prevot* Général, 6. Lieutenans, 10. Exemts.

PROFIL, ou orthographie, est la représentation d'un Ouvrage selon ses largeurs, ses épaisseurs, ses hauteurs & ses profondeurs, tel qu'il paroîtroit s'il étoit coupé à plomb depuis la plus haute, jusqu'à la plus basse de ses parties.

PROFIL: le profil d'un Ouvrage, est une coupe orthographique & géométrale de cet Ouvrage, c'est-à-dire, par le moyen du profil, on connoît les hauteurs, les largeurs & les profondeurs d'un ouvrage. Sans la connoissance des profils, on ne peut sçavoir combien les travaux ont coûté à faire.

combien ils coûteront s'ils ne sont pas faits.

PROLONGE, c'est un cordage qui sert à tirer le canon en retraite, & quand une pièce est courbée. Il y en a de doubles & de simples.

PROLONGER un Navire, est s'avancer pour aller de flanc à flanc, & venir vergue à vergue.

PROUE, est l'avant du Vaisseau, c'est-à-dire, la partie du Vaisseau, qui est soutenue par l'estrave, & qui s'avance la première en mer. Voir par *proue*, c'est voir devant soi. Donner la *proue*, c'est prescrire la route que les Galeres doivent tenir : ce qui est attribué au pouvoir du Chef qui les commande. En parlant des Vaisseaux, on dit donner la route.

TRUQUOT ou *Trombe*, terme de Marine, est un tourbillon, qui par une de ses extrémités porte sur la surface de la mer, d'où il attire une grande quantité d'eau, ce qui est suivi d'un tourbillon extraordinaire qui fait rouler le Vaisseau & crever le naufrage avec tant de violence qu'il le met sur le côté, & le fait tomber sous voiles. Dans ces occasions les Capitaines des Matelots leur fait dire l'Evangile de S. Mathieu pour dissiper la *trombe*.

TRUQUOIR : c'est un Vaisseau de cuivre dont se servent les Salpêtriers pour tirer de la chaudière le cuivre qui cuit le Salpêtre, ce même salpêtre quand il est fondu.

TRUQUON, ouverture que l'on fait en creusant la terre en rond. Les Mineurs font des puits pour faire les Mines, & conduire divers rameaux & galeries sous terre.

TRUQUON, archipompe, terme de marine. Voyez **ARCHIPOMPE**.

Q

QUAICHE, ou Caiche, terme de marine ; est un Bâtiment ponté, qui porte une corne de bois qui est mâté en fourche comme l'Yach, ou le Galion.

QUARANTAINE, Vaisseau qui fait la quarantaine, est un Vaisseau qui passe quarante jours à la rade d'un Port avant que d'y entrer. On exige tous les Vaisseaux chargés de Marchandises du Levant, de faire la *quarantaine* pour prévenir la contagion.

QUARANTENIER, ou *quarantaine* me de marine, est une espece de petite corde grosseur du petit doigt, qui sert a raccommoder autres.

QUARRÉ est une figure de 4. cotés égaux de 4. angles droits. Le *quarré long* *parallelogre rectangle*, ou simplement rectangle, est une figure qui a les 4. angles droits & les côtés opposés égaux & égaux.

Le *parallelogramme*, qu'on appelle aussi *Rectangle*, a les côtés opposés parallèles & égaux & les angles opposés égaux.

QUARRÉ: Bataillon quarré d'hommes. C'est un Bataillon qui a le nombre des hommes de chaque rang égal au nombre des hommes du rang. *Bataillon quarré de terrain*, c'est celui qui a le terrain de chacune de ses ailes égal en étendue au terrain de la tête ou à celui de la queue.

QUART est l'espace du tems qu'une partie des Gens de l'Equipage d'un Vaisseau emploie à faire leur manœuvre ou leur fonction, jusqu'à ce que d'autres les viennent relever. Chaque Nation a son *Quart* de différente durée, & même parmi les Vaisseaux d'une même nation, le *Quart* est inégal; toutefois il est toujours mesuré & déterminé par l'horloge, chaque horloge étant fixé à une demi-heure.

En France dans les Vaisseaux de Roi, le *Quart* est souvent de huit heures. Dans les autres Vaisseaux, il est tantôt de six, tantôt de sept, & quelquefois de huit. A chaque fois qu'on commence un *Quart*, on sonne la cloche pour en avertir l'Equipage. Faire un *Quart* sur la Hune, à-dire, faire bonne sentinelle pour se parer des Corsaires, ce qui est la faction du Galley qui doit veiller à la découverte des bans, & des pirates.

QUART de cercle, ou *Quart de nonante* est un instrument qui sert à prendre les angles & les élévations, divisé pour l'ordinaire en 90. degrés garni de ses pinnules, & de son alidade.

QUART de vent, terme de marine ou de rumb, est un air de vent ou pointe de compass comprise entre un rumb entier, c'est-à-dire, un rumb principal, & le demi rumb ou demi vent, qui précède un vent principal.

Par exemple le Nord est un rumb entier ou

noal , le Nord-nordest est un demi-rumb , & Nord-quart au Nord-Est , compris entre eux , un quart de rumb. Il y a des Pilotes qui déterminent d'une autre sorte les *Quarts de vent* & qui ont une autre division de la boussole. Voyez VENT.

QUART de vent ou quart de rumb , se prend généralement pour l'air de vent , séparé d'un autre air par un arc d'onze degrés & quinze minutes. De cette façon on prend quelquefois un vent principal pour un *Quart de rumb*. Par exemple , si la route est au Nord-Est , quart au Nord , on dira que les coups de vent fait abattre le Vaisseau d'un *Quart de rumb* , & le quart de rumb tombera sur le Nord.

QUARTIER : ce mot dans l'Art Militaire a plusieurs significations.

QUARTIER , d'abord se prend pour le traitement favorable que l'on fait à des Troupes vaincues quand elles mettent les armes bas pour se rendre. On dit demander quartier , promettre quartier , & donner de quartier.

QUARTIER , signifie non-seulement le Campement d'un Corps de Troupes , mais encore le corps même des Troupes. On dit ce *Quartier* fut enlevé. Un *Quartier* est si bien retranché , qu'il ne craint ni la attaque , ni l'insulte.

QUARTIER d'un siège est un Campement sur une des principales avenues d'une Place , & commandé par le Général de l'Armée , & en conséquence on l'appelle le *Quartier* du Roi , quelquefois commandé par un Lieutenant Général. On établit des *Quartiers* sur les plus grands passages de la campagne pour empêcher les convois & les secours. On dispose les *Quartiers* du siège , c'est-à-dire , placer les Troupes dans tous les différens postes , & les convois doivent camper ; affoiblir des *Quartiers* par des détachemens tirés pour l'escorte des convois.

QUARTIER des vivres , est celui où est logé le magasin des munitions de bouche , & où l'on cuit le pain qui se distribue journallement aux Soldats.

QUARTIER d'hiver est quelquefois l'interval du tems compris entre deux Campagnes , & quelquefois le lieu où on loge les Troupes pendant l'hiver. Le *Quartier d'hiver* sera long. On a réglé les marches d'hiver , les Troupes marchent au *Quartier d'hiver* , l'Armée va prendre ses *Quartiers*

QUARTIER de rafraichissement est le où des Troupes fatiguées vont se remettre & se tablir pendant que la Campagne dure encore.

QUARTIER de fourrage. Lorsque la fait cesser les opérations de la Campagne, i un tems qu'on passe dans les *Quartiers de fourrage* pour éviter la dépense des *Quartiers d'hiver* prévoyance du Général les lui doit fournir a qu'il lui est possible sur le pays ennemi, & à charge des Etats de son Prince.

Les plus surs sont ceux dans lesquels il peut couvrir de défilés & de rivières. En ce cas il son Infanterie en première ligne, près des lieux où l'ennemi pourroit pénétrer dans les *Quartiers* mettre la Cavalerie en seconde ligne à commander des fourrages, & à portée de se joindre à l'Infanterie.

Un Général qui ne peut prendre ses *Quartiers de fourrage* avec toutes ses commodités, & qui ne peut les couvrir, les prend du moins en Bataille. C'est à dire, il doit avoir soia que toutes les Troupes de la première ligne soient dans les Villages de la première ligne, & ceux de la seconde, dans ceux de la seconde ligne, de manière que son champ de bataille soit à la tête de ses Quartiers pour y recevoir l'ennemi.

Il pourroit à la communication de tous ses Quartiers au Champ de Bataille, & il en instruit les Officiers Généraux & particuliers, afin qu'au jour convenu chacun puisse se rendre sur le terrain qui a été marqué par le chemin qui lui aura été prescrit, afin qu'il n'y ait point de confusion dans la marche des Troupes de leur *Quartier* au Champ de Bataille.

QUARTIER du Roi, ou du Général. On le place dans un Camp au choix de S. M. C'est ordinairement au centre. Cependant il y a des Camps où la nécessité veut que l'on l'établisse dans des lieux élevés, escarpés & mal-sains. Pour lors on s'écarte du centre, & on place le *Quartier du Général* dans l'endroit le plus commode & le plus sain, à l'une des ailes, ou à l'arrière-Garde, mais toujours soutenu, en sorte que la personne du Roi soit en sûreté.

En Bataille rangée nous disons que le *Quartier du Roi* est par-tout, & nos Généraux que la valeur

Compagnie ne veulent point être distingués. Cependant il y a de la prudence de ne les point trop exposer & quoiqu'ils se portent également par-tout, on a coutume de décider leur *Quartier* dans un lieu bien environné de Troupes, soutenu à droite & à gauche par d'autres Troupes & d'une arriere-garde.

On est quelquefois obligé de placer en chaîne les Bataillons & caissons de l'Armée pour empêcher la retraite, sur-tout, lorsqu'on doit passer la nuit sur le champ de Bataille. Dans un siege on place le *Quartier du Roi* hors de la portée du canon, dans un village bien gardé avec des retranchemens. Les Alliés, avant de faire usage de leur Artillerie, s'informent du lieu où il est situé, afin de ne pas pointer. Aussi ne forme-t-on jamais la véritable attaque de ce côté-là. Les loix sont égales, & c'est religieux à observer à la guerre celles qui sont prescrites par l'honneur.

QUARTIER d'Assemblée est le lieu où les Troupes se rendent pour marcher en Corps. On l'assemble ou sur la frontiere ou dans l'intérieur de l'Etat. Lorsqu'un Prince projette quelque expédition, ou que suites des engagements avec ses voisins, il se dispose à passer de ses Troupes à leur secours, il désigne un ou plusieurs endroits, non loin les uns des autres pour le rendez-vous, & de-là les Troupes partent pour aller à leur destination. Il y a de la difficulté à choisir un *Quartier d'Assemblée*, & lorsqu'il s'agit de question d'attaquer une Place importante, on ne doit pas trop cacher son dessein à l'Ennemi. Pour lors on se donne de la jalouse, on porte les Troupes vers quelque autre Place, en sorte pourtant que dans une nuit on puisse faire trouver bon nombre de Cavalerie sous la véritable.

Le *Quartier d'Assemblée* dans l'intérieur du Royaume est pour les Milices ou les revues générales. Il y en a plusieurs d'indiqués dans presque toutes les Provinces; & ce sont ordinairement les Intendants, sous eux les Commissaires des Guerres, qui sont chargés de cette opération. Chaque Bataillon se forme au *Quartier d'Assemblée* de toute la Milice des Provinces. Ils y prennent leurs habits, leurs armes, leurs vivres, leurs fournimens, &c. On les distribue par Compagnie, & lorsqu'ils sont entregimentés, on les fait partir de-là pour la garde des Places frontieres

fous le commandement pendant la route d'un lonel.

Quant aux Recrues elles joignent leurs Corps

QUARTIER, vent de quartier, ou vent gue, terme de marine. *Voyez* LARGUE.

QUARTIER-MESTRE est le Maréchal de l d'un Regiment d'Infanterie Etrangere.

QUARTIER-MESTRE, ou Elquiman, est un Officier de l'Equipage d'un Vaisseau, qu comme l'Aide du Maître & du Contremaître qui a particulièrement l'œil sur le service des pes.

QUERAT, terme de marine, c'est la parti bordage, comprise depuis la quille, jusqu'à la proche des perceintes.

QUESTE, terme de marine, est la saill l'élançement, que l'étrave & l'étambord font extrémités de la quille. Ainsi la *Queste* est propre la ligne que l'on conçoit être tirée en prolong chaque extrémité de la quille, jusqu'au concour deux autres lignes qui seroient tirées à plomb, de l'étambord & l'autre de l'étrave. Mais l'étra toujours plus de *Queste* ou de saillie que l'étamb car on ne donne de *queste* à l'étambord, qu'en la vingtième partie de la quille, mais on en d environ la cinquième partie à l'étrave.

QUEUE d'Yronde, ou d'*Yrondelle*, est ur vrage détaché, dont les ailes ou côtés s'élargi vers la tête du côté de la Campagne & vont en trecissant vers la gorge. Il y a des tenailles simp des doubles tenailles & des ouvrages à corne font à queue d'yronde, & dont les ailes au d'être parallèles, suivent la construction que venons de définir. Lorsque ces ouvrages sont si sur un front de Place, ils ont ce défaut qu'il couvrent pas assez les flancs des bastions oppos mais outre qu'il faut quelquefois s'accommoder nécessité du terrain & de l'assiète, ils ont l'av tage d'être extrêmement flanqués du côté de la l ce, qui en découvre mieux toute l'étendue de k ailes.

QUEUE de la tranchée: c'est le premier rail que l'Assiégeant a fait en ouvrant la tranch & qui demeure derriere à mesure qu'on pousse la de l'attaque vers la Place. Il y a toujours du c ger à la queue de la tranchée, parce qu'elle est

aux batteries de la Place , & que le canon logé sur les cavaliers , donne facilement sur les Troupes qui ontent la Garde ou qui la relévent. On laisse toujours une garde de Cavalerie à la queue de la armée pour être en état de courir au secours des trailleurs de la tête , en cas d'une sortie de la Garde , & cette Garde se relève autant de fois qu'on relève la Garde de la tranchée.

QUEUE d'un Bataillon est le rang du ferret. Quand on fait la contre-marche par files , les armes de la tête du Bataillon passent à la queue.

QUILLE , terme de marine , est une longue pièce de charpenterie , ou l'assemblage de plusieurs pièces mises bout à bout dans la plus basse partie du vaisseau depuis la proue , jusqu'à la poupe , pour soutenir tout le corps du bâtiment , & déterminer la longueur du fond de cale.

QUINTAL est un poids de cent livres. Ce poids est usité en Provence , en Languedoc , en Languedoc & autres pays voisins de l'Espagne. Dans l'Artillerie toutes les munitions se pèsent au poids de marc de 16. onces à la livre.

Parmi les Mariniers , 20. *quintaux* font la pesanteur du tonneau ; car chaque tonneau est évalué à mille livres pesanteur. Mais la livre varie : quelquefois elle est de quinze onces , quelquefois de seize.

QUINTELLAGE , terme de marine. *Voyez* QUINTELLAGE.

R.

RABANS , terme de marine , ou commandes , sont de petites cordes de merlin qui servent à relever les voiles , & à renforcer les autres manœuvres. Chaque Garçon de Vaisseau est obligé sous peine de punition de porter toujours des *rabans* à sa ceinture.

RABLURE , terme de marine , est une entaillement ou cannelure que le Charpentier fait tout du long de la quille pour emboîter les gabords.

RACAGES , terme de marine , sont de petites boules de bois , enfilées l'une avec l'autre , comme des grains de chapelet , & mises à l'entour du vaisseau , vers le milieu de la vergue qui porte sur ses *racages* , pour courir plus librement sur le mât. Le

vergue des civadières n'a point de raccages , car ne l'amène point.

RACHAT du Pain : c'est un usage dans vivres de faire le décompte aux Troupes du pain qu'elles laissent à chaque distribution entre les mains du Munitionnaire. Ce pain est celui que le Roi a corde aux Officiers par l'état de campagne , & qu'ils ne consomment point aimant mieux manger du pain blanc qu'ils achètent pour leur table.

Il y a eu des occasions où le Ministre de Guerre a fixé lui-même le prix du *rachat du pain* quand il ne le fait pas , c'est le Directeur Général de Vivres qui le fixe , & toujours sur un pied honnête , égard à celui qu'il reçoit du Roi. Par exemple , si le traité est à trente deniers , il en donne 18. aux Troupes , & 24. aux Officiers Généraux. L'usage est de gratifier ainsi ces derniers de quelque chose de plus en cause des services continuels qu'ils rendent aux vivres.

Quand il reste du pain aux Officiers Généraux c'est que leurs Valets ne peuvent consommer la quantité que le Roi leur en donne , & il leur est permis de le revendre à qui il leur plaît. Le Munitionnaire s'accommode toujours , soit en argent , soit en farine fine , qu'il leur fournit pour faire du pain blanc pour leur table , sur quoi il gagne encore considérablement : car il passe le sac de froment pur de 150. livres pour 180. rations , c'est l'usage. Cependant cet échange les accommode si fort , que le Munitionnaire qui manque d'en faire voiturer à l'Armée , n'est jamais regardé d'un bon œil.

Mais quoiqu'on paye la ration du pain revenant bon à un moindre prix que celui qu'on reçoit du Roi le Commis du Parc fait néanmoins rembourser aux Troupes , ce qu'elles prennent de trop sur le pied du traité : c'est la règle , & quand les Majors en font difficulté , l'Intendant donne un ordre pour en faire la retenue chez le Trésorier de l'Armée.

Le Commis Général du Parc ne fait point de compensation dans les décomptes du pain revenant bon avec celui que le Regiment aura pris de trop passé un tems considérable. Il a cette honnêteté d'un mois à l'autre , de deux à trois mois , même davantage ; mais jamais d'une première année à une seconde à cause que le prix du traité peut être changé.

Le pain revenant bon des Intendants & des Com-

affaires est sur le pied des Officiers Généraux ; mais celui de l'Artillerie , de la Prévôté , des Ingénieurs , &c. est au prix de celui des Troupes.

Après que le Directeur Général des Vivres a donné son ordre par écrit au Commis du Parc pour payer le pain revenant bon , suivant les deux différens prix , il cherche pour faire les premiers décomptes , les Majors les plus faciles , & les Maîtres d'hôtel des Officiers Généraux , qui sont les moins attachés à leurs intérêts , & il conclut avec eux pour un prix un peu plus ou un peu moins & ces premiers décomptes font ordinairement la planche pour tous les autres , mais du moment que le prix est arrêté , le Commis du Parc ne doit jamais changer de sentiment , c'est à-dire , se laisser aller à donner plus à l'un qu'à l'autre.

On suit la même règle pour les garnisons : le prix doit être égal par toutes les places. Mais le décompte qui se fait aux troupes qui tiennent garnison pendant la Campagne , est différent de celui des troupes qui passent en Corps d'Armée ; car on leur rabat le pain par les Soldats qui sont à l'Hôpital , & dont le nombre doit être énoncé dans les revues ; les Officiers n'en ont point en garnison , & les sergens ne touchent qu'une ration pour laquelle le Trésorier retient deux sols sur sa paye.

On attend à faire les décomptes à un Regiment , quand on n'a pas encore reçu les acquits que le Corps entier , ou les Officiers des détachemens ont donné du pain qu'ils ont pris en divers endroits , mais lorsqu'on y est contraint , si l'on trouve parmi ces acquits des jours vuides , c'est à-dire , où l'on ne voit point que le Regiment ait pris du pain , on ne laisse pas de lui faire tenir compte pour ce jour-là d'une quantité pareille à la distribution précédente , parce qu'il est à croire qu'une troupe n'a point passé de journée sans manger & que lorsque l'acquit manque , il y a apparence qu'il est égaré.

Cela se pratique toujours avec l'Infanterie , mais on n'en agit pas si indéterminément avec la Cavalerie , parce qu'elle se passe quelquefois de pain , quand le pain est dur , car elle bat alors & fait du pain , particulièrement lorsqu'elle se trouve dans des lieux cartés où elle est détachée du gros de l'Armée , & elle peut recevoir sa subsistance du Munitionnaire.

Comme le Commis Général du Parc ne peut comp-

ter avec les Troupes sans revues, il faut aussi qu'il les ait très-justes. Lorsqu'il connoît de l'erreur dans une copie de revue, il doit consulter celle du Tresorier, comme devant être la plus correcte, ou celle qui est au bureau de l'Intendance.

Le Major signe le décompte qui reste entre les mains du Commis du Parc, & s'il en demande un double on le lui donne, mettant au bas *pour copie seulement*. On observe la même formalité avec les Officiers Généraux, tant en pain qu'en farines qu'on leur aura livrées, & ils doivent signer eux-mêmes leurs décomptes, & blanc signé, car toute autre signature n'est pas valable à la Chambre des Comptes.

Quand le décompte est signé, le Commis du Parc expédie un ordre au Tresorier des Vivres pour payer le montant du pain dû au Regiment ou à l'Officier Général. Cet ordre est pur & simple: on n'y ajoute seulement que la somme énoncée sera passée au compte dudit Tresorier, en rapportant le dit ordre acquitté du Major. Si le Directeur Général des Vivres est dans le lieu où se font les décomptes, il peut viser seulement les ordres du paiement & non les décomptes, car il ne doit jamais s'en mêler pour l'avantage du Munitionnaire.

R A C O L E U R, homme qui par adresse porte de jeunes gens à prendre parti. Ces *Racoleurs* sont des hommes à bon marché & les revendent à des Capitaines. Il y a de ces *Racoleurs* à Paris qui ne font point d'autre métier toute l'année.

R A D E, terme de marine, est un lieu d'ancrage à quelque petite distance de la Côte où les Vaisseaux commencent à trouver fond.

R A D E A U, ce sont plusieurs pièces de bois assemblées & jointes, dont on se sert au lieu de bateaux pour passer des fossés. Quelquefois on s'en sert pour aller attacher le Mineur au pied d'une muraille.

R A D O U B, terme de marine, est le travail qu'on fait pour réparer ce qu'il y a de brisé au corps d'un Vaisseau, y employant des planches, des étoupes, du bray, du goudron & généralement tout ce qui peut arrêter les voies-d'eau.

R A F A L E S, terme de marine, sont des coups d'un vent de terre violent, qui s'échape d'entre les montagnes, & qui rompt souvent les mâts & les

voiles, d'un Vaisseau qui range la Côte de trop près. Même les *rafales* font quelquefois sombrer un Vaisseau sous voile.

R A F I N A G E se dit du travail qui se fait pour perfectionner le salpêtre quand il n'est que d'une première cuite.

R A F I N E R, est travailler au raffinage.

R A F I N E R I E, est l'atelier où l'on travaille au raffinage.

R A F R A I C H I R le canon ; quand un pièce est échauffée à force de tirer, le Canonier pour pouvoir la recharger sans danger, a soin de la *rafraichir* avec du vinaigre.

R A F R A I C H I R, terme de marine. Le vent le *rafraichit*, ou simplement le vent *fraichit*, c'est-à-dire, redouble sa force.

R A I S O N N E R à la Patache, *raisonner* à la Chaloupe ; terme de marine. Lorsqu'un Vaisseau veut venir mouiller dans un Port, & que la Patache ou la Chaloupe qui sont de garde le viennent reconnoître, il est obligé de leur *raisonner*, c'est-à-dire, de leur montrer les permissions qu'il a de mouiller dans ce Port, & de leur rendre compte de la route qu'il a faite, & de celle qu'il veut faire, afin d'ôter les défiances, & d'avoir permission d'y entrer.

R A L I N G U E S, terme de marine, sont des cordes qui sont cousues en ourlet tout à l'entour de chaque voile & de chaque branle pour en renforcer les bords.

R A L L I E R, c'est reformer une troupe qui par une charge a été rompue.

R A M B A D E S, terme de marine, sont deux postes, ou exhaussemens auprès de l'éperon de la Galere, & de l'arbre de trinquet, séparés l'un de l'autre par la course & plus élevés que le tambourin. Chaque *rambade* est capable de tenir quinze ou seize Soldats pour combattre avec avantage outre les Matelots qui y sont.

R A M B E R G E. Les Anglois ont autrefois donné ce nom à leurs plus grands Vaisseaux de guerre, mais aujourd'hui ce mot est aboli en Angleterre, aussi bien que celui de *caraque* en Portugal.

R A M E ou aviron, est une longue pièce de bois, dont le bout qui porte dans l'eau est fait en palette pour fendre & battre les vagues, quand on conduit un Vaisseau de bas-bord.

R A M E A U X de la mine, branche de la mine,

retours , conduits ou galerie. *Voyez GALERIE.*

R A M P E ou pente extrêmement douce qu'on fait le long des talus des remparts , elles ont deux toises de largeur , & sont prises sur le talus intérieur. On les place selon l'occasion & le besoin , tantôt à l'angle du rempart , vis-à-vis l'entrée du bastion , quand le bastion est plein , tantôt le long des flancs ou à l'angle flanqué quand le bastion est vuide.

R A N G d'un Escadron ou d'un Bataillon , est la ligne droite que font les Soldats placés l'un à côté de l'autre.

Doubler les Rangs c'est mettre deux rangs en un , & par ce moyen diminuer la hauteur & augmenter le front. *A droite par demi-file , doublez vos rangs.* Pour faire ce doublément, en cas que le Bataillon soit à six de hauteur , les hommes qui sont depuis le demi-file , jusqu'au ferre-file , c'est-à-dire , le 4. le 5. & le sixième rang , quittent leur terrain , marchent en avant , & passant par les intervalles des rangs qui les précèdent, se vont ranger à leur droite, à sçavoir le demi-file avec le chef de file , le cinquième rang avec le second , & le ferre-file avec le ferre-demi-file. Ainsi la hauteur du Bataillon est réduite à la moitié. *Voyez REMETTRE.*

R A N G est l'ordre établi pour la marche & pour le commandement des différens corps de Troupes , & de divers Officiers , qui sont en concurrence les uns avec les autres.

Lorsque les Officiers d'Artillerie de terre , servent à terre , avec ceux de la Marine , suivant l'*Ordonnance de Louis XV. du 9. Mars 1706.* ils doivent marcher entre eux , suivant la date de leurs provisions , Commissions , Brevets & Ordres.

Par exemple les Lieutenans Généraux de l'Artillerie de terre , doivent marcher avec les Commissaires Généraux de l'Artillerie de la Marine.

Les Commissaires Provinciaux , avec les Capitaines d'Artillerie ou de Galioles.

Les Commissaires Extraordinaires , avec les Soulieutenans d'Artillerie ou les Galioles.

Les Pointeurs ou Aides du Parc avec les Aides d'Artillerie.

Quand les Officiers de Vaisseau ont des ordres de servir comme Officiers d'Artillerie , ils ont le même rang , suivant les différentes qualités dans lesquelles ils sont employés.

Quand l'Officier d'Artillerie de Marine se trouve

par son ancienneté Commandant d'Artillerie de terre, il rend compte au Grand Maître, & informe le Secrétaire d'Etat de la Guerre, pour rendre compte à Sa Majesté; & de même quand l'Officier d'Artillerie de terre se trouve par son ancienneté Commandant l'Artillerie de la Marine, il informe le Secrétaire d'Etat de la Marine, pour rendre compte à Sa Majesté.

Quand il y avoit des Compagnies de Cadets, les Lieutenans par l'Ordonnance du 2. Août 1728. devoient tenir rang de Capitaine en pied d'Infanterie: les Sous-Lieutenans, celui de Lieutenans en pied, à moins que ces derniers n'eussent eu précédemment ou dans la suite des Grades Supérieurs.

Les Sergens tenoient rang de Sous-Lieutenans d'Infanterie, à moins qu'ils n'eussent déjà un Grade Supérieur, ou qu'ils n'en obtinssent par la suite.
Voyez C A D E T S.

Pour le rang que tiennent entre eux les Régimens de Cavalerie, il est fixé suivant leur ancienneté, de sorte que leur marche, suivant l'Ordonnance du 1. Mai 1699. ne se réfère plus aux dates des Commissions des Mestres-de-Camp, qui les commandent; mais les Mestres-de-Camp desdits Régimens, & les Lieutenans Colonels conservent dans les Détachemens les rangs qui leur appartiennent par l'ancienneté de leurs Commissions, sans avoir égard au rang des Régimens à la tête desquels ils se trouvent.

Les Dragons faisant aussi bien que la Cavalerie & l'Infanterie un Corps dans les Troupes de Sa Majesté, marchent aussi suivant le rang d'ancienneté de leur Régiment, & les Mestres-de-Camp & Lieutenans Colonels de Régimens de Dragons, comme ceux de Cavalerie, conservent dans les Détachemens les rangs qui leur appartiennent par l'ancienneté de leurs Commissions, sans avoir égard au rang des Régimens, dont ils ont le Commandement.

Comme il y a des Régimens de Cavalerie & de Dragons nouvellement créés, depuis 1734. le Roi par une Ordonnance du 15. Mai 1734. a réglé le rang des Officiers de ces nouveaux Régimens. La même Ordonnance a lieu encore pour tous les nouveaux Régimens & Compagnies nouvelles de Cavalerie & de Dragons qui ont été créés ces années dernières.

Les Officiers qui étoient Capitaines réformés, marchent les premiers immédiatement après ceux

qui font en pied dudit jour , & entre eux suivant *rang* de leurs Commissions de Capitaine.

Les Lieutenans en pied & Lieutenans en secour ou réformés , après avoir été en pied , Gardes du Corps de Sa Majesté , Gendarmes , Chevaux Legers ou Mousquetaires de sa Garde ordinaire , marchent ensuite , & ont tiré au fort pour le *rang* qu'ils doivent tenir entre eux.

Après eux , ceux qui ont été Cornettes ou Lieutenans réformés de Cavalerie ou de Dragons , sans avoir été en pied , ont aussi tiré entr'eux pour leur *rang*. Ceux qui étoient Lieutenans d'Infanterie , ont eu ensuite leur *rang* , suivant celui qui leur est échü par le fort : & ceux qui n'avoient point encore servi , marchent les derniers , & ont pareillement tiré au fort pour le *rang* qu'ils doivent tenir ensemble.

L'Ordonnance du 6. Mai 1667. a réglé le *rang* de Troupes à cheval de la Maison du Roi.

Les quatre Compagnies des Gardes du Corps de Sa Majesté , ont la droite sur toute la Gendarmerie de France. Le *rang* de ces quatre Compagnies entr'elles n'est pas réglé par ladite Ordonnance ; mais l'usage observé de tout tems , est que la Compagnie Ecoissoise marche toujours la premiere , & après elle les trois autres , suivant le *rang* que leur donne l'ancienneté de leurs Capitaines.

La Compagnie des Gendarmes de Sa Majesté , tient le cinquième *rang* : celle de ses Chevaux Legers le sixième : celle des Gendarmes Ecoissois le septième (j'en ai dit la raison à l'article de la Gendarmerie. La premiere Compagnie des Mousquetaires à cheval tient le huitième *rang* & la seconde le neuvième. Suivent la Compagnie des Gendarmes Anglois ; celle des Bourguignons : les Gendarmes & Chevaux Legers de la Reine ; les Gendarmes & Chevaux Legers Dauphins : les Gendarmes & Chevaux Legers de Bourgogne : les Gendarmes & Chevaux Legers d'Anjou : les Gendarmes & Chevaux Legers de Berry : les Gendarmes & Chevaux Legers d'Orleans.

La Compagnie des Grenadiers à cheval n'a pas de *rang* réglé , elle sert ordinairement à la tête de la Maison du Roi.

Ceux que le Roi choisit pour faire les fonctions de Brigadiers de sa Gendarmerie , commandent à tous les Officiers des susdites Compagnies , & après eux les Capitaines des Gardes , suivant le rang de

eurs Compagnies ; le Capitaine Lieutenant des Gendarmes du Roi, &c.

Il y avoit autrefois des Brigadiers de Gendarmerie, & des Brigadiers de Cavalerie, & les premiers voient le pas sur les derniers. Presentement ces deux titres sont réunis sous celui de Brigadiers de Cavalerie, & roulent ensemble suivant leur ancienneté ; de maniere que les Brigadiers de Cavalerie qui sont du Corps de la Gendarmerie, n'ont d'autres prérogatives sur les autres, que de Commander la Gendarmerie à leur exclusion.

Dans la Campagne de 1702. le plus ancien Brigadier de Gendarmerie qui la commandoit en Italie, s'étant aussi trouvé le plus ancien des autres Brigadiers de l'Armée, prétendit devoir commander, la Gendarmerie & la Cavalerie, les autres Brigadiers toutinrent qu'il devoit opter, & que le Commandement de ces deux Corps devoit tomber sur l'un ou l'autre des différens Brigadiers. La question est demeurée décidée.

Le *rang* que les Officiers des Troupes de la Maison du Roi doivent tenir près du carrosse de Sa Majesté dans ses voyages, a été réglé par l'Ordonnance du 11. Novembre 1724. & comme j'en ai parlé ailleurs, je ne le repete point ici.

Pour le *rang* des Régimens d'Infanterie Française Etrangere, il est réglé suivant la liste que j'en donnerai à la fin de ce second Volume. Il faut seulement remarquer que le Régiment des Gardes Françaises marche devant tous les autres : celui des Gardes Suisses immédiatement après, quand ils sont du même Corps d'Armée ou de Garnison ; & lorsque le Régiment des Gardes Françaises n'y est pas, le Régiment des Gardes Suisses est précédé par le plus ancien des Régimens François.

Autrefois les Troupes d'Armée qui étoient en Garnison dans les Places fortes, Villes & Chateaux voient la droite, & tenoient le premier *rang* en toutes marches, gardes & autres fonctions militaires, & Commandoient préférentiellement aux Troupes de la Garnison ordinaire desdites Places, & voient le choix des logemens. Mais comme les Troupes d'Infanterie sont à présent toutes réputées Troupes de Campagne, elles marchent entr'elles suivant l'ancienneté de leur création.

Les Officiers d'Infanterie, depuis le Colonel jus-

qu'aux Soulieutenans dans les Detachemens suivant entr'eux le rang d'ancienneté que leur donnent les Brevets ; & les Officiers d'Infanterie dans les Régimens de nouvelle création, ont aussi leurs rangs entr'eux, tels qu'ils sont prescrits par l'*Ordonnance* du 15. Mai 1734. & de même dans leur Corps que les Officiers des Régimens de Cavalerie & de Dragons de nouvelle création, dont j'ai parlé plus haut.

Dans les Régimens des Gardes Françaises & Suisses, les Lieutenans Colonels & Capitaines qui se trouvent dans les Armées, à la tête & commandant des Compagnies d'icelux Régimens, s'ils ne servent point d'Officiers Généraux, y gardent rang de Colonels & precedent tous Colonels d'Infanterie. Les autres Capitaines tiennent rang de Colonels d'Infanterie pour jour que Sa Majesté leur en a accordé le rang. Les Lieutenans d'icelux Régimens commandent à tous les Capitaines des autres Régimens d'Infanterie. Les Soulieutenans & Enseignes prennent rang après les Capitaines. *Ordonnance de Louis XIV. au 12. Janvier 1692. & de Louis XV. du premier Mars 17*

Lorsque lesdits Régimens montent la tranchée, il n'y a pas de Brigadier qui ne soit de leur Corps : & en toute autre occasion, ils doivent obéir sans difficulté aux Brigadiers de l'Armée. Les Officiers & Soldats d'icelux Régimens font le Service conjointement avec les autres Troupes, sans aucune autre distinction que d'avoir la droite sur les autres Corps, & de marcher conformément à l'*Ordonnance* du 26. Mars 16

Je ne parlerai point ici d'un rang que doivent tenir dans leurs marches les Bagages d'une Armée, d'un ou plusieurs Régimens seulement. Je me contiens de vous en avoir expliqué celui qu'ils doivent tenir par le mot *Bagage* où je renvoie le Lecteur.

Le rang entre les Maréchaux de France d'une même promotion, est réglé suivant qu'il plaît à Sa Majesté. Quand elle juge à propos de créer un Maréchal Général des Camps & Armées, les Maréchaux de France lui sont subordonnés. M. le Maréchal de Lesdiguières le fut le dernier Mars 1660. M. le Vicomte de Turenne le 5. Avril 1660. & M. le Maréchal de Villars le 18. Octobre 1733.

Les Lieutenans Généraux des Armées de Sa Majesté d'une même promotion, tiennent entr'eux le rang qu'ils ont précédemment gardé comme Maréchal de Camp, & les Maréchaux de Camp le rang qu'ils gardoient

roient aussi entr'eux , lorsqu'ils étoient Briga-

Les Brigadiers d'Infanterie , Cavalerie & Dragons, servent toujours en qualité de Colonel & de Maître de Camp, le *rang* que leur donne les Régiments, qu'ils commandent ou les Charges qu'ils ont. En qualité de Brigadiers, ceux d'une même province commandent & marchent entre eux du jour de leur Commission de Colonel ou Maître de Camp, sans avoir égard à l'ancienneté de leurs Régiments, ni de leurs Charges. J'ai parlé ailleurs de la préférence que les Officiers d'Infanterie ont sur les Officiers de Cavalerie & de Dragons d'un même grade sur une Place fermée , & celle que les Officiers de Cavalerie & de Dragons ont sur ceux d'Infanterie sur un même grade en pleine Campagne.

Il ne me reste plus qu'à dire quelque chose du rang des Officiers des Armées de terre avec ceux de la Marine.

Par une Ordonnance du 10. Novembre 1697. Les Lieutenans Généraux des Armées de S. M. marchent devant les Lieutenans Généraux de la Marine & le Lieutenant Général des Galeres.

Les Maréchaux de Camp avec les Chefs d'Escadre de la Marine & des Galeres.

Les Colonels d'Infanterie , avec les Capitaines des Galeres & des Galeres , & les Capitaines des Ports, les Commissaires Généraux de l'Artillerie de la Marine, le Capitaine des Gardes de l'Etendart des Galeres, les Inspecteurs des Compagnies Franches de la Marine , & les Majors des Marines & Galeres.

Les Lieutenans Colonels d'Infanterie avec les Capitaines de Galieres & d'Artillerie , les Capitaines de Bateaux légers , & les Capitaines Lieutenans des Galeres.

Les Capitaines d'Infanterie avec les Lieutenans de Bateau , les Lieutenans des Galeres , les Lieutenans des Gardes de la Marine, le Lieutenant des Galeres de l'Etendart des Galeres, les Aides-Majors de la Marine & des Galeres , les Lieutenans des Galieres & d'Artillerie, le Capitaine de Brulots , & les Soulieutenans de la Reale.

Les Lieutenans d'Infanterie avec les Enseignes de Bateau , les Soulieutenans des Galeres , les Enseignes des Ports de la Marine & du Port des Galeres, les Enseignes des Gardes de la Marine, l'En-

seigne des Gardes de l'Etendart des Galeres, les Se lieutenans des Galientes & d'Artillerie, les Lieutenans des Fregates legères, & les Capitaines de Flutes.

Les Enseignes d'Infanterie avec les Aides d'Artillerie, les Chefs des Brigades, les Brigadiers & Sous-brigadiers des Gardes de la Marine, le Maréchal de Logis desdits Gardes, les Brigadiers & Sous-brigadiers de la Compagnie des Gardes de l'Etendart des Galeres.

Les Commandans des Bataillons qui peuvent être formés des Compagnies Franches de la Marine & des Galeres, n'ont d'autre *rang* que celui qu'ils ont par leur qualité d'Officiers en la Marine, ou dans les Galeres.

Les Officiers Généraux de la Marine & des Galeres ne peuvent servir, ni commander à terre ni dans les Places, sans Lettres de service, qui doivent leur être expédiées par le Secretaire d'Etat de la Guerre sur la requisition qui lui en est faite par celui de la Marine, ensuite de l'ordre qu'il en a pris de Sa Majesté.

R A N G, Vaisseau du premier *rang*, du second *rang*, du troisième, du quatrième & du cinquième. C'est une distinction de la grandeur & capacité des Vaisseaux de guerre, qui s'étend jusqu'à cinq différences, & qui est fondée sur la longueur de la quille, sur le nombre de leurs ponts, sur le poids de plus ou de moins de tonneaux, & sur la quantité des canons dont ils sont montés.

On exprime la longueur de la quille par le nombre des pieds portant sur terre dans le Chantier, c'est-à-dire, par la longueur qu'elle fait en ligne droite, jusqu'à l'une ou l'autre de ses extrémités qui sont les endroits où elle est arquée, à sçavoir vers le contre-étambord & le contre-étrave au-dessus du rinjot.

Les Vaisseaux du premier *rang* ont environ cent trente-cinq pieds de quille portant sur terre, font de quatorze à quinze cents tonneaux, portent depuis 70. pièces de canon, jusqu'à 120. & ont trois ponts entiers & non coupés; de six chambres l'une sur l'autre, à sçavoir celle des Volontaires ou du Conseil & celle des Capitaines, outre la sainte barbe & le dune.

Les Vaisseaux du second *rang* ont depuis cent jusqu'à 120. pieds de quille portant sur terre, font

ntés depuis 56. jusqu'à 70. pièces de canon , font
port de onze à douze cens tonneaux , ont trois
ts entiers , ou quelquefois le troisiéme coupé , &
deux chambres dans leur château de poupe , ou
la sainte barbe & la dunette.

es Vaisseaux du *troisiéme rang* ont environ 110.
pieds de quille , font montés de 40. à 50. pièces de
canon , du port de 8. à 900. tonneaux , avec deux
ponts seulement , n'ont dans leur château de poupe
ni la sainte-barbe , la chambre du Capitaine & la
cannette. Mais ils ont un château sur l'avant du se-
cond pont , sous lequel les cuisines sont placées.

es Vaisseaux du *quatriéme rang* ont environ 100.
pieds de quille , font du port de 5. à 600. tonneaux ,
montés de 30. à 40. pièces de canon , & ont deux
ponts courans devant-arriere , avec leur château de
proue & de poupe , comme les Vaisseaux du *troi-
siéme rang*.

es Vaisseaux du *cinquiéme & dernier rang* ont
environ 90. pieds de quille , & au-dessous : font de
600. tonneaux , de 18. à 20. pièces de canon , &
ont deux ponts courans devant-arriere , sans aucun
château sur l'avant. Les cuisines sont mises entre
les ponts dans le lieu le plus commode pour éviter
le feu , & ne point incommoder le service du ca-
non. Ces distinctions de *rang* furent déterminées par
l'Ordonnance du Roi en 1670.

A N G dans les Vaisseaux de bas-bord , ce mot
signifie le travail des *rangs* de Forçats & l'effet des
voiles. On dit : notre Galere leur donnoit chasse à la
proue & aux *rangs* ; le service des *rangs* sauva notre
Galere : la Galiole fit les *rangs* , c'est-à-dire , fit
travailler de ramer.

A N G É R , terme de marine. Le vent se ran-
ge de l'avant , c'est-à-dire , nous prit par proue. Il
se rangea au Nord , c'est-à-dire , il se fit Nord.

A N G E R la Côte , c'est naviger terre à terre
suivant le rivage.

A P P U R O I R est une futaille de bois , ou un
château de cuivre , dont se servent les Salpêtriers
pour mettre le salpêtre de la premiere cuite. Il n'y est
ordinairement qu'une demi-heure , après quoi on
le fait sortir par une fontaine qui est au pied de ce
château.

R A S , Bâtimens *ras* , c'est-à-dire , qui n'est pas
couverte , & ne porte pas couverte , tels que la Cha-

loupe, la Barque longue, le Brigantin & semblés.

R A S à l'eau. Bâtiment *ras à l'eau*, c'est-à-dire qui étant ponté est bas de bordage, ayant fait de l'eau proche du plat bord, ou du moins proche du feuillet des sabords de sa batterie basse.

R A S A N T E, ligne *Rasante*. Voyez **LIGNE**

R A S E, est de la poix qu'on mêle avec du suif pour calfater un Vaisseau.

R A T, est un endroit de la mer où il y a un fort grand courant rapide & dangereux, ou bien un grand changement d'eau, c'est-à-dire, des contremarées ou marées différentes. Ordinairement un *rat* est dans une passe, ou dans un Canal; mais il se trouve quelquefois des *rats* de marée, c'est-à-dire, des courants de marées dans le large de la mer.

R A T, est aussi une espèce de Ponton, composé de bordages, c'est-à-dire, de planches attachées à trois ou quatre mâts pour servir aux Calfateurs & pour leur donner la carene ou le radoub.

R A T, écoute à queue de *rat*, couets à queue de *rat*, c'est le nom que l'on donne à ces manœuvres, lorsque le cordage en est plus gros par en haut que par en bas; de sorte que le bout que tiennent les Matelots, est moins fourni de torons que le bout de l'autre. Ce qui donne de la facilité à manœuvrer, mais le cordage est plus sujet à casser.

R A T E L I E R. Les *rateliers* sont de manœuvres, composés de traverses & de quelques mortaises. Ils sont nécessaires dans les Magazins & les Casernes de Garde pour arranger les fusils & les autres armes à feu, ainsi que les piques, halberdars, &c.

R A T I O N, est une portion de pain ou de viande, qui se distribue à chaque homme de garnison. Chaque Fantassin doit avoir une *ration* de pain, & chaque Cavalier une *ration* de pain, & une de viande.

R A T I S S O I R S. Les *ratissoirs* servent aux pâtisseries, pour gratter le salpêtre dans les lieux habitables. Ces *ratissoirs* ne doivent peser qu'une livre en fer en marche, & être marqués du nom du Grand-Maître, & pris des Forgeurs de l'arsenal de Paris; & cela conformément à une ancienne Ordonnance de Charles IX. du mois de Mars 1572.

R A Y E L I N, est un ouvrage compris sous

as, qui font un angle saillant. Il se met au-devant d'une courtine, pour couvrir les flancs opposés des bastions voisins. Le mot de *ravelin* n'est en usage que parmi les Ingénieurs. Les gens de guerre appellent demi-lune.

A V I N : c'est une interruption de terre formée par la chute d'un torrent d'un lieu élevé.

A V I T A I L L E R une Place : c'est y faire venir des munitions de bouche & de guerre. On peut donner de règles certaines pour le *ravitaillement*, parce que cela dépend de la grandeur de la place, de sa situation, de la manière qu'elle est défendue, & de la garnison qui y est établie.

L I N E S, ce sont les lignes menées du centre à la circonférence, & qui sont égales.

R É A L E, Galere *Réale* est la principale d'un Royaume indépendant. On donne le nom de *Réale* à la première des Galeres du Pape, parceque toutes les Têtes couronnées des Etats Catholiques donnent l'obéissance à Sa Sainteté.

Les principales Galeres des Escadres de Naples, de Sicile & de Sardaigne prennent chacune le nom de *Capitaine Réale*.

La principale de Venise se qualifie de *Réale*, à cause des Royaumes de Cypré & de Candie, que cette République a possédés.

Les Génois prétendent aussi qu'on nomme *Réale* la principale des leurs, en considération du Royaume de Corse. Mais depuis longtems elle n'a paru sur mer, à cause des contestations qu'elle a pour le commandement avec les Capitaines de Toscane & de Malte.

En France la *Réale* est destinée pour la personne du Général des Galères, & distinguée des autres Galeres par l'Etendart Royal, & par trois fanaux blancs en ligne droite sur la pertinette.

L'Etendart Royal de France est de figure carrée de couleur rouge, semé de fleurs de lys d'or. Il est porté par une pièce de bois longue & ronde, appelée la *haste*, parce qu'elle ressemble à une lance.

La *Haste* est attachée par des bandes de fer au bord de l'espale, vers la guérite, à la main droite de la chambre de poupe.

R E C E T T E, en terme de Salpêtriers, est un aquet, qui se met au-dessous des cuiviers pleins de latras écrasés & de cendres, pour recevoir les eaux

qu'on a versées dessus, & qui en distillent.

RECHANGE, en terme de Marine, est un supplément & une réserve d'agreils ou d'appareux voile de *rechange*, vergue de *rechange*, funin de *rechange*, c'est-à-dire, préparé pour suppléer au premier. Les Levantins disent : Voile ou vergue de respect, ou de répit.

RECHAUT. Il y a des *réchauts* faits comme ceux de ménage, ou à peu près, dans lesquels on fait bruler du goudron, On s'en sert pour éclairer les fossés, & les remparts d'une Place assiégée, & pour se garantir des surprises. Les *réchauts* s'attachent autour des murailles.

Ils doivent peser au moins 12. livres chacun. Les uns sont avec des chaînes pour descendre du haut du rempart dans le fossé : les autres sont à douïll pour recevoir le manche qu'on y veut mettre, & pour les attacher autour des remparts.

Dans les Places-d'Armes, à tous les coins de ruës, sous toutes les portes d'une Ville de guerre on brule du goudron dans ces *réchauts* qu'on attachent autour du rempart, ou que l'on descend dans le fossés pour y voir clair la nuit, & pour s'empêcher d'être insulté par l'Ennemi. On brule aussi dans ces *réchauts* des tourteaux & des cercles goudronnés.

RECHUTE, est une élévation de rempart plus haute dans les endroits où il se trouve commandé.

RECOMPENSE Militaire. La Grèce & Rome ont été longtems sans *récompenser* autrement leurs Guerriers que par des statuës & des Couronnes. Ces Guerriers, plus avides en ces tems-là d'honneur que d'intérêt, se contentoient de ces marques de l'estime publique, sans prétendre à des *récompenses* plus coûteuses à l'Etat.

Les matieres employées dans la fabrique de ces statuës, & l'espèce d'herbes ou d'arbrisseaux dont étoient faites les couronnes, montroient suffisamment quels services avoient rendu les personnes à qui on avoit accordé ces *récompenses*.

Mais par la suite un Etat pensant ne s'être pas assez acquitté de ce qu'il devoit à des hommes qui s'étoient exposés pour lui par de si foibles marques de reconnoissance, assignoit à quelques-uns des principaux Guerriers de l'argent sur le Trésor public : la même chose se faisoit pour ceux qui n'étoient plus en pouvoir, ni en âge d'esperer par une continuité

de service à parvenir à de plus hauts Emplois que ceux qu'ils quittoient comme par force, contraints à la par la nature défaillante en eux.

Les honneurs du Triomphe étoient aussi une espece de récompense accordés à la valeur de tant d'illustres Citains, auxquels la République Romaine a dû ses brillans succès. Les Fabius, les Camilles, le Paul-Emile, les Scipions, se sont contentés de ces belles marques de distinction.

À l'égard des vieux Soldats, qui chez les Romains avoient gagné la vétérançe, on les récompensoit en terres. On leur en donnoit, soit de celles appartenantes au Fisc, & qui étoient destinées à cet usage, soit de celles qu'ils avoient aidé à conquérir dans un Pays ennemi.

Un Officier Romain étoit récompensé de trois manières. 1^o. Par des marques d'honneur, qui étoient de deux sortes: les décoratives personnelles, ou celles dont la récompense paroissoit tant qu'il vivoit; & les mémoratives, qui étoient les statues dont j'ai parlé: ces-ci duroient plus que la personne qui les obtenoit, & passoit à la posterité: 2^o. Par des pensions, & 3^o. Par des possessions en terres plus considérables que celles qui s'accordoient aux simples Soldats.

Les François établis dans les Gaules n'eurent d'autre récompense que la dernière maniere des trois dont je viens de parler, pour récompenser leurs Guerriers. Ils leur donnoient des terres, dont on ne jouissoit que tant qu'on l'on servoit, ou tout au plus à vie.

Ces usages changerent, & par la suite on vit passer ces terres des Peres qui les acqueroient aux enfans, néanmoins toujours sous la condition que les possesseurs actuels devoient le Service militaire: c'est cette condition qui, en donnant origine aux Fiefs, fit cette Milice appelée des Fiefés, qui seule pendant longtems composa les Armées Françaises, & qui ne commença de cesser à rendre le Service dû par ses possessions, que sous Charles VII.

Les terres destinées à être la récompense des Militaires étant occupées par les enfans de ceux qui les avoient eues en don, & ces enfans se les étant appropriées à titre d'héritage, il fallut que l'Etat trouvat d'autres moyens pour récompenser les Guerriers. Pour cela on adopta les usages Romains, & on remonta à la mode les récompenses honorables.

Dans la première Race, on voit quelques exemples de gens de basse naissance être parvenus par leur va-

leur à la dignité de Comte, & même de Duc ; quelles dignités donnoient par elles-mêmes du Commandement dans les Armées. La qualité de Chevalier, sur-tout celle de Chevalier Banneret, dont un très-grand rang dans les Troupes du tems de Philippe-Auguste, & un peu avant lui, étoit aussi *récompense* du Service.

Cette sorte de *récompense* n'étoit point onéreuse à l'Etat, puisqu'au moyen d'un simple baiser donné publiquement par un Commandant à un Guerrier qui venoit de se distinguer, ou qui avoit servi le tems, ce Guerrier se tenoit satisfait de ses services tels longs qu'ils fussent.

On s'en tint presque à ces legeres *récompenses*, qu'au tems que les Troupes commencerent à être soudoyées. Mais cette époque fit renaître le second des trois moyens qu'avoient les Romains, pour se faire quitter des services qui leur étoient rendus. Nos Rois assignoient sur leur Trésor des sommes annuelles ou une fois payées. Cela n'empêcha pas que l'usage des *récompenses* honorables ne se continuât, & la Chevalerie d'accolade s'est perpétuée jusqu'au seizième siècle.

Dans le même siècle un Soldat valeureux qui exécutoit une action d'éclat, en étoit *récompensé* sur le champ, ou par une couronne de verdure que ses camarades lui mettoient sur la tête, ou par un anneau d'or que son Officier principal lui mettoit au doigt, en présence de toute la Troupe dont le Soldat étoit. Le Général de l'Armée faisoit lui-même cette cérémonie. C'est ce qu'on a vu sous François I.

L'ennoblissement & les armoiries accordées par le Prince, après quelque belle action, ont été le fruit de la valeur de plusieurs braves hommes. Nos Rois récompensent eux-mêmes d'une action de valeur, les Soldats récompensés sur le champ, & on en a vu un recevoir son collier d'Ordre, pour en revêtir sur un champ de bataille l'un des principaux Officiers de son Armée, qui venoit de se distinguer avec éclat.

Outre les marques d'honneur, comme couronne de verdure, ou anneau d'or, qu'on donnoit aux Soldats pour quelque acte de valeur, on leur *récompensoit* encore de quelque argent : on les mettoit au nombre des Appointés, on leur donnoit le grade d'Anspessade, de Caporal, la haltebarde de Sergent. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui,

Récompenses d'honneur n'étoient pas seulement
 es personnes en particulier, soit Officier, soit
 ct. Des Corps de Troupes en entier y avoient
 ri. Entre plusieurs Troupes qui auroient combattu
 ble, une d'entr'elles qui se feroit plus distin-
 que les autres, obtenoit ou le pas sur ses sem-
 les, ou le Souverain en faisoit choix pour être
 de ordinaire, ou bien le même Souverain arrê-
 te fixer son poste un jour de combat à la tête
 tte Troupe.

Aourd'hui quand tout un Corps a eu part à une
 action, il est récompensé par de certaines dis-
 cons.

Si les Tymbales, autrefois en usage sous le nom
accaires, furent d'abord données par distinc-
 a quelques Régimens.

in l'Ordre Militaire de S. Louis n'a été créé par
 XIV. en 1693. que pour récompenser les Of-
 te. L'établissement de l'Hôtel des Invalides par
 me Prince, est encore une *récompense* où le
 ct, comme l'Officier, peut prétendre.

Antiquité Grecque & Romaine ne nous fournit
 d'exemples pareils. Les Athéniens nourrissoient
 épens du Public, ceux qui avoient été estropiés
 guerre. Les Romains récompensent ceux qui
 ont rempli le tems du Service. Nos Rois dans
 urs Monastères de fondation Royale, s'étoient
 rés le droit d'y placer un Soldat estropié, qui
 une portion Monacale. Philippe-Auguste for-
 projet de bâtir & de fonder une maison pour
 de retraite à ceux qui auroient vieilli dans le
 ce. Mais Louis le Grand a exécuté le projet de
 ppe-Auguste, d'une maniere toute autre que ce
 ie ne l'avoit imaginée.

Il y a aussi des *récompenses* militaires dans le Ser-
 d'Espagne, des places fondées à perpétuité pour
 qui sont réformés, des Ordres de Chevalerie,
 Commenderies, des Hôpitaux, des Pensions,
 les enfans des peres qui ont bien servi, des se-
 ns pour les Estropiés, & pour les Veuves des Sol-
 a morts, & autres personnes semblables.

RECONNOITRE une Place, c'est en faire
 our avant que de l'assiéger, & remarquer avec
 les avantages & les defauts de son assiette & de
 ortification, afin de l'attaquer par l'endroit le
 foible. C'est un soin que le Général doit prendre

lui-même ; on ne fait point de siège qu'on n'aille paravant *reconnoître* la Place.

Il y a présentement dans l'Europe peu de Places dont nous n'ayons des plans. La plûpart même imprimés , quoique plusieurs soient peu exacts ne laissent pas de s'en aider , & d'en tirer des lûres qui ne sont pas inutiles. Il ne faut pas les négliger , non plus que les Cartes des environs des Places.

On trouve encore le moyen d'apprendre quelque chose de l'état des Places par les gens du Pays, principalement par des ouvriers un peu intelligents , comme Maçons , Tailleurs de pierre , Appareilleurs , Terrassiers , Entrepreneurs. On peut encore conduire quelqu'un dans une Place , qui après y avoir fait quelque séjour , apporte des nouvelles de ce qu'on veut sçavoir.

A tout ce qu'on peut apprendre de cette sorte à quoi il ne faut pas trop se fier , on doit ajouter que l'on découvre par soi-même : c'est pourquoi les Places faut *reconnoître* en personne , ou les faire *reconnoître* par des gens sûrs & intelligents ; ce qui se fait à petit bruit de jour & de nuit.

De jour on n'a pas la liberté de s'approcher bien près , à moins qu'on ne le fasse presque en secret , parce que les Gardes avancées de la Place & les sentinelles non inquiètent quand on est accompagné , & empêchent d'approcher.

Le mieux est d'avoir de petites Gardes avancées derrière soi , cachées dans des haies ou dans quelque fossé , soutenuës par d'autres un peu plus avancées , à la faveur desquelles on s'avance souvent très peu accompagné. Cette pratique réussit presque toujours. Ce sont de ces sortes de choses qu'il est difficile de dérober , comme on peut , & les revoir plusieurs fois.

Cette maniere de *reconnoître* la Place n'instruit que du chemin à tenir pour les attaques , du nombre & de la grandeur des bastions , des redans , des demi-lunes , ouvrages à corne , des chemins couverts , &c. ce qui est toujours beau. Mais s'il y a des fonds près de la Place , & des chemins couverts qui puissent être bons à quelque chose , on a peine à les démêler , & d'ordinaire on ne les connoît que fort imparfaitement , non plus que les eaux dormantes , & courantes qui sont près de la Place.

Per bien démêler tout ceci , il faut les *reconnoître* bien , bien accompagné , afin de les pouvoir approcher & toucher , comme on dit , du bout du nez , ce qui ne se fait pas sans péril , encore ne s'en fait pas grande chose : mais le matin en se réveillant à peu avec le jour , on decouvre ce qu'on ne peut voir d'une manière plus parfaite. C'est en cela qu'il ne faut rien négliger ; car on tire de grands avantages d'une Place bien reconnüe.

Surplus , ce n'est pas une chose bien aisée que de mêler le fort & le foible d'une Place. On a vu par l'exemple de la Place de Namur qu'on ne sçait pas à l'ordinaire qu'elle enferme en elle-même. Si on ne l'apprend par d'autres , c'est pourquoi il ne faut rien négliger.

Il y a point de Place qui n'ait son fort & son foible à moins qu'elle ne soit d'une construction régulière , dont les parties de même qualité sont toutes égales entr'elles , & située au milieu d'une plaine ouverte & qui n'avantage en rien une partie plus que l'autre , tel qu'est le Neuf-Brifac.

Or lors on la peut dire également forte & foible partout. En ce cas , il n'est plus question que d'en régler les attaques par rapport aux commodités , c'est-à-dire par le côté le plus à portée du quartier de la ville , du Parc de l'Artillerie , des lieux dont on peut tirer des fascines & des gabions , & des accès tous commodes. Mais comme il se trouve peu de Places fortifiées de la sorte , & que presque toutes sont régulières en quelques parties , & irrégulières en d'autres , par rapport à leurs fortifications , on ne peut être toujours composéees de vieilles & de nouvelles Places , elles ont presque toutes quelque défaut , quelque avantage par rapport à la situation plus ou moins favorable à un côté qu'à l'autre , ou par rapport à la distance des environs : ce qui fait une diversité qui nécessite différentes observations.

La fortification d'une Place qu'on reconnoît , à quelque côté situé sur un rocher de 25. 30. 40. 50. ou 60. pieds de haut , si ce rocher est sain & bien essuyé , on doit regarder la Place inaccessible par ce côté. Si ce rocher bat au pied d'une rivière d'eau courante ou dormante , ce sera encore pis. Si quelque côté en plein terrain est bordé par une rivière , qui ne soit pas guéable , qui ne puisse être détournée , ou qui soit bordée du côté de la Place d'une bonne

chiffées qui les abordent y sont jointes , & s'il n'y a point quelque avant-fossé plein d'eau courante ou dormante qui les sépare.

De toutes ces considérations on doit conclure qu'il ne faut jamais attaquer une Place par un côté où il se rencontre tant d'obstacles , pour peu qu'il y ait d'apparence d'approcher de la Place par un autre côté , parce qu'on est toujours enfilé , & continuellement écharpé par le canon , sans pouvoir s'en défendre , ni s'en rendre maître.

À l'égard de la plaine , il faut examiner par où l'on peut embrasser les fronts de l'attaque , parce que ceux-là sont toujours à préférer aux autres.

La quantité des pièces à prendre , avant que de pouvoir arriver au corps de la Place ; leurs qualités , & l'état du terrain sur lequel elles sont situées.

Si la Place est bastionnée , & revêtue.

Si la fortification en est régulière , ou à peu près régulière.

Si elle est couverte par quantité de dehors ; quels ils sont ; combien ; parce qu'il faut s'attendre à autant d'affaires , qu'il y en aura à prendre.

Si les chemins couverts sont bien faits , contremurés & palissadés ; si les glacis en sont roides , & non commandés des pièces supérieures de la Place.

Si il y a des avant-fossés , & quels ils sont.

Si les fossés sont revêtus & profonds , secs ou pleins d'eau ; de quelle profondeur ; si l'eau est dormante ou courante : s'il y a des écluses ; quelle pente il peut y avoir de l'entrée des eaux à leur sortie.

Si ils sont secs , quelle en est la profondeur , & si les bords en sont bas , & non revêtus. Au reste , on doit faire attention que les plus mauvais de tous sont les pleins d'eau , quand elle est dormante.

Après s'être bien instruit de la qualité des fortifications de la Place qu'on veut attaquer , il faut voir quelque rideau , chemin creux ou inégalité de terrain qui peut favoriser les approches , & épargner quelque bout de tranchée : s'il n'y a point de commandement qui puisse servir : si le terrain par où se doivent conduire les attaques est doux , & aisé à renverser , ou s'il est dur & mêlé de pierres , cailloux , rochers , ou de roches , dans lequel on ne puisse à peu ou point s'enfoncer.

Toutes ces différences sont considérables : car si c'est un terrain aisé à manier , il sera facile d'y faire

de bonnes tranchées en peu de tems, & on y a bien moins de risque; s'il est mêlé de pierres & cailloux, il sera plus difficile, & les éclats de non y sont dangereux.

Si c'est un roc dur & pelé dans lequel on ne peut s'enfoncer, il faut compter d'y apporter toute les terres & matériaux dont on aura besoin; de les trois quarts de la tranchée de fascines & de bions, même de ballots de bourre & de laine: ce produit un long & mauvais travail, qui n'est jamais à l'épreuve du canon, & rarement du mouton & dont on ne vient à bout qu'avec du tems, du ril, & beaucoup de dépense; c'est pourquoi on ne le fait, tant que l'on peut, d'attaquer par de telles vuës.

RECONNOITRE un Poste, c'est lorsque la Troupe ou plusieurs personnes s'en approchent.

Quand elle est d'Infanterie, la Sentinelle, à la *Qui vive*, & avoir demandé le nom du Poste, fait faire halte, & avertit le poste qui est pour reconnoître un Sergent ou Caporal, avec deux ou quatre Fusiliers, la bayonnette au bout du fusil & présentant les armes.

Dans la Cavalerie, c'est le Maréchal des Logis ou le Brigadier, l'épée à la main, avec deux ou trois Cavaliers, le mousqueton haut.

RECRUES, sont des levées de Soldats, pour fortifier des Troupes qui sont sur pied.

L'Armée diminuë continuellement comme la lune au Soleil. Le Soldat meurt de mort naturelle ou violente. L'Ennemi, les Payfans, les maladies, la famine, le chaud, le froid, les fatigues le font mourir. Il devient incapable de servir, par l'infirmité par vieillesse. On en tire des Armées pour la garnison des Places. Ainsi les Armées, quoique victorieuses ont toujours besoin de *recruës*.

Lorsque Sa Majesté trouve à propos d'accorder des routes pour des *recruës* & des remonêtes, elle envoie que les Majors des Régimens, tant d'Infanterie, de Cavalerie, Hussarts & Dragons, & les Anciens Majors des Bataillons, qui sont séparés des Compagnies des Régimens envoient au commencement du quartier d'hiver au Secrétaire d'Etat de la guerre des Mémoires des routes dont chaque Capitaine a besoin, soit pour les *recruës* d'hommes, ou les chevaux de remonte de la Compagnie.

outes qui sont expédiées pour faciliter aux Officiers les moyens de faire des *recrues* & des remon-
tes, sont adressées au Major de chaque Régiment,
qui en doit tenir un contrôle ou il marque à qui
elles sont délivrées & envoyées, & les Officiers à qui
elles sont distribuées sont obligés à leur retour au
Major de les lui remettre, pour les renvoyer au Sé-
crétaire d'Etat de la guerre.

Quand on délivre directement des routes à des Of-
ficiers pour la conduite de leurs *recrues*, il en est
donné avis aux Majors du Corps dont ils sont, afin
qu'ils puissent se les faire remettre à l'arrivée desdits
Officiers, & se faire rendre compte de l'usage qui en
a été fait, pour les envoyer au Secrétaire d'Etat
de la guerre.

Les Ordonnances de Louis XIV. & de Louis
XV. l'une est du 5. Mars 1686. & l'autre du 1.
Mars 1717. les Officiers ont défense de mener à leur
poste des Soldats de *recrues* hors d'état de ser-
vir, & les Officiers Conducteurs de *recrues* & de
remontes, qui apprennent pendant leur route que les
lieux qu'ils vont joindre ont changé de quartier
de garnison, doivent se présenter avec leurs *re-
crues* ou remontes aux Commandans ou Intendants
des provinces où ils se trouvent, pour qu'ils leur ex-
posent de nouvelles routes.

Autrefois il y avoit des Conducteurs de *recrues*,
qui faisoient plusieurs routes, & qui se faisoient payer
à double emploi. Cela est formellement défendu,
il y a aussi punition envers ceux qui seroient capa-
bles de fabriquer de fausses routes, de changer ou
de payer quelque chose sur les routes.

Il y a des peines portées par les Ordonnances con-
tre les Maires, Echevins, Consuls, Syndics, ou
Généralistes, qui composeroient avec des Officiers
de *recrues*, ou d'une Troupe, pour convertir l'étape
en argent, & qui enverroient au Secrétaire d'Etat
de la guerre, & à l'Intendant de la Généralité la
liste d'une route de Troupe de *recrue* ou de re-
monte, qui n'y auroient point passé, ou séjourné.

R E C U I T : on dit, en terme de Fondeur d'Ar-
gent, mettre ou porter un moule au *recuit*, quand
activement ce moule étant vidé par dedans de la
chaudière terre qui avoit servi à le former, & qu'il
reste plus que la chape, qui doit donner l'impres-
sion au métal, on le porte dans la fosse destinée

pour cela , on le *recuit* , on le sèche avec forces ches allumées que l'on jette dedans.

R E C U L du canon , est un mouvement enriere , qui lui est imprimé par l'activité & la du feu , qui dans le tems de la decharge de la ce , cherchant un passage de toutes parts chapièce en arrière , & la poudre & le boulet en avLe *recul* du canon est ordinairement de 10. à pieds , & pour le diminuer , & qu'il se remet lui-même en batterie , on fait un peu penchplate-forme des Batteries du côté des embrasu

R E D A N S , ou ouvrages à scie , sont des ou des faces qui forment des angles rentrans & tans , pour se flanquer les unes les autres. D'naire le parapet du chemin couvert est conduit *redans* : l'on fait aussi des *redans* du côté d'une ce , qui regardent le bord d'un marais , ou d'un viere.

Les lignes de circonvallation & de contrevalla sont aussi flanquées de *redans*.

R E D D I T I O N d'une Place. Quand l'Ass ne voit plus d'apparence de pouvoir résister dan retranchemens qui lui restent , il fait battre la made par des Tambours sur toutes les attaq pour avertir l'Assiégeant qu'il veut se rendre , & borer le Drapeau blanc. Dès-lors on cesse tous a d'hostilités de part & d'autre , & l'on discont même les travaux.

Les Articles de la Capitulation doivent être ou moins favorables à l'Assiégé , selon qu'il est ou moins en état de faire encore résistance. A on leur permet quelquefois de sortir Tambour lant , mèche allumée , drapeaux déployés , & un certain nombre de chariots couverts , où emmenent les déserteurs de l'Assiégeant , quele fois sans battre le Tambour , ni déployer les é darts & sans chariots.

D'autrefois on les fait prisonniers de guerre , quelquefois aussi on les contraint de se rendre à création : ce que l'on ne pratique qu'à l'égard des ces rebelles , qui ne se soumettent que par l'impe bilite de faire autrement.

C'est au Gouverneur de la Place à envoyer les mandes ou Articles de Capitulation par deux ou t Officiers les plus qualifiés , qui servent d'Otages qu'à la reddition de la Ville , & c'est au Généra

ajouter ou retrancher ce qu'il trouve à propos , & à leur tenir ensuite exactement sa parole dans tout ce qu'il leur aura accordé.

Le qu'on ajoute ordinairement aux demandes du Gouverneur, est que les Assiégés ne feront en se retirant aucun dommage ni insulte aux Habitans ; qu'ils sont obligés de livrer de bonne-foi leurs Magazins & munitions de guerre entre les mains des Commissaires nommés pour cela ; qu'ils délivreront de même tous les vivres des Magazins sans rien distraire, & détériorer ; qu'ils montreront aux Officiers Minors toutes leurs mines & fougasses, & qu'ils donneront des sûretés à ceux de la Ville, pour les dettes légitimement dues par des Officiers malades, blessés, & autrement.

Les Articles étant signés de part & d'autre, le Général commande les deux premiers Régimens d'Infanterie, avec un Lieutenant-Général, pour aller prendre possession de la Place, & y établir des corps de garde par tout où il est nécessaire d'en mettre.

Si la garnison doit être prisonnière, on la desarme, & on l'enferme en lieu sûr. Mais si elle doit fortifier, le Général, après avoir fait mettre ses Troupes & les armes, se rend à la Place où elle est assemblée, & après avoir reçu le salut des armes des Officiers, il la fait escorter par quelques Escadrons, jusqu'à l'endroit qui leur a été accordé.

Cela fait, le Général pourvoit la Ville d'un Gouverneur, & d'une Garnison suffisante pour la garder, & après avoir donné ordre de combler & d'ajouter tous les ouvrages des attaques, de réparer les fortifications de la Place, & d'en faire même de nouvelles s'il le faut, il fait retirer son Armée dans quelques postes avantageux, à quelque distance de-là où elle puisse se rafraîchir, & être en état de défendre la Ville, jusqu'à ce que les réparations soient achevées.

Mais un Gouverneur avant que de rendre sa Place, doit observer de ne jamais parler le premier de capitulation dans son Conseil, de peur que quelque mal-intentionné ne fit ensuite entendre que c'est par la faute que la Place a été rendue.

Il doit écouter les avis des uns & des autres, sans paroître incliner ni pour ni contre, avoir égard aux bonnes raisons qu'on peut alléguer pour soutenir la défense, réfuter les mauvaises avec douceur, tâ-

chant de ranger ceux qui les avancent du côté de
autres, & faire signer à chacun son avis, afin qu'
si le Prince n'approuvoit point la résolution, perlon
ne ne pût nier la signature. Cela fait, il fera signe
un Mémoire de l'état des vivres, des munitions, de
fortifications & de la garnison, dont il gardera u
double dans sa poche, & enverra l'autre en Cou
demandant la permission à l'Ennemi, si l'on ne peu
faire passer le Courier autrement.

Tout ceci doit être fait en tems & lieu de peu
d'être obligé de se rendre avant d'avoir reçu la re
ponse. Lorsque l'ordre sera venu, le Gouverneu
assemblera le Conseil, à qui il en fera la lecture, &
quand on verra que la défense ne peut aller plus
loin, on fera une grande sortie le jour d'au paravant
pour faire voir à l'Ennemi qu'on est en meilleur état
qu'il ne pense, & le lendemain on fera battre le
charnade.

Pendant ce tems-là on règle dans le Conseil le
Articles de la Capitulation. Si on attend du secours
il faut demander un tems limité, au bout duquel on
promet de se rendre, expliquant clairement & nette
ment ses propositions, de peur d'en être la dupe
s'il se trouvoit quelque ambiguïté.

Il faut renfermer dans ces Articles les Ecclesiasti
ques, la Noblesse, la Bourgeoisie, & faire venir les
Magistrats, à qui on demandera ce qu'ils veulent
faire mettre, les exhortant de ne point changer d'af
fection, en changeant de Maître, & leur promet
tant qu'ils retourneront bientôt sous leur premier
Gouvernement.

On doit coucher les Articles par écrit, avec une
grande marge où le Général Ennemi marquera ce
qu'il accorde. Les Officiers qui les porteront doivent
finement faire entendre dans leurs discours, qu'on
n'étoit point du tout pressé de se rendre, & qu'on
n'en parle si-tôt que pour obtenir des conditions plus
honorables.

Cependant on fait toujours monter la garde régu
lièrement, ne souffrant point que les Soldats enne
mis viennent visiter la brèche, ni que personne ne
sorte de la Place, de peur qu'on n'avertisse l'Enne
mi du mauvais état où sont les affaires.

Lorsque tout est signé de part & d'autre, on livre
la Ville à l'Assiégeant de la manière que je l'ai dit
plus haut. Mais si l'Assiégeant ne vouloit accorder

Capitulation que sous des conditions honteuses , le Gouverneur ne doit point l'accepter ; après avoir repris ses ôtages & renvoyé ceux qu'il avoit , il ne doit tout hazarder , & faire une grande sortie générale , s'ouvrant un passage au travers de l'Ennemi , ordinairement ne s'y attend pas. *Voyez* CAPITULATION.

REDOUTE , est un petit Fort de figure quadrangulaire qui n'a que la simple défense de front destinée à servir de corps de garde , à assurer la circonvallation , la contrevallation , & les lignes d'approche. On en fait quelquefois à chaque retour de la tranchée , pour couvrir les Travailleurs contre les sorties de l'Ennemi.

La largeur de chacune de leurs faces , peut aller depuis 8. toises jusqu'à 20. Leur parapet , qui est composé de deux ou trois banquettes , & qui n'est pas destiné pour résister au canon , ne doit avoir que 8. à 9. toises d'épaisseur , leur fossé à peu près autant de largeur & de profondeur.

Il y a plusieurs sortes de *Redoutes*. Les unes sont ordinairement construites dans les angles rentrans de la tranchée , aux environs du glacis , sur des hauteurs , ou dans des fonds , près de la Place , & sous le commandement.

Quand on le peut , on contre-mine les *Redoutes* , même on ménage une retraite souterraine qui communique à la Place. Le Soldat combat mieux quand il ne peut être coupé. Cette précaution est très nécessaire à tous les autres ouvrages de fortification , & la bonté d'une Place consiste dans la confiance réciproque que chaque pièce peut se donner. On place les *Redoutes* pour arrêter les Partis le long des rivières , afin d'en empêcher le passage , aux ponts , aux écluses , pour empêcher qu'on ne les passe ; la garde de ces petits postes est de 50. ou 60. hommes , selon leur capacité. Ces *Redoutes* ne sont pas à l'épreuve du canon , ce ne sont que de simples bâtimens de maçonnerie de 2. ou 3. piés d'épaisseur. Il y a cependant des *Redoutes* à l'épreuve du canon , employées pour défendre des avenues , tenir des postes , des lignes , ou des retranchemens d'une Armée , & pour assurer des rivières ou hauteurs.

Elles ont 9. ou 10. toises de gorge , 12. de face , & 3. de flanc , un parapet de 3. toises d'épaisseur

sur 6. à 7. pieds de haut, & une ou deux banquettes, un fosse de trois ou quatre toises, avec chevet couvert & son glacis, & une bonne palissade.

RÉDUCTION des Troupes, est une réformation que le Roi fait dans ses Troupes après une guerre. dernière *réduction* qui s'est faite, est en 1736. & 17 comme il paroît par plusieurs Ordonnances. Les unes sont du 5. Novembre 1736. qui portent la *réduction* des Compagnies franches d'Infanterie & de Dragons. Les autres sont du 8. Janvier 1737. qui concernent la *réduction* des quatre Compagnies des Gardes du Corps, celle des deux Compagnies des Mousquetaires, celle des Grenadiers à cheval, celle de la Gendarmerie, celle du Régiment des Gardes Françaises, celle de toutes les Compagnies des Régiments d'Infanterie Française & Etrangère, celle des Compagnies de Cavalerie Française & Etrangère & Carabiniers, & enfin celle des Compagnies de Dragons & Huilarts.

Toutes ces Troupes réduites au nombre porté par les Ordonnances ci-dessus citées, ont été augmentées depuis le commencement de la guerre présente, ne souffriront de *réduction* que quand le Roi le jugera à propos.

RÉDUIT, est une sorte de Citadelle toujours incommode à la Ville ou on la bâtit, parce qu'elle occupe plus de terrain en dedans que les autres, & que la Garnison qu'on y met, qui s'y trouve extrêmement resserrée.

Quand on veut ménager la dépense, on retranche deux bastions avec la moitié des deux courtines latérales, ensuite l'on prend sur la perpendiculaire qui coupe en deux également la courtine du milieu un point plus ou moins éloigné de cette courtine, selon qu'on veut plus ou moins s'étendre dans la Place, & de ce point on décrit une portion du cercle qui passe par l'extrémité des deux moitiés de courtine, qu'on a retranchées; après quoi on divise cette portion en trois également, ce qui donne trois côtes extérieurs qu'on fortifie à l'ordinaire, & c'est ce qu'on appelle un *Réduit*.

Une bonne Citadelle est préférable, quoiqu'elle coûte plus, à cette espèce de Fortification. Si cependant une Place étoit médiocrement peuplée, & qu'elle pût en contenir les Habitans avec une petite Garnison, ou si après avoir fait une bonne Citadelle,

voit à propos de se rendre Maître de quelques-uns des postes, on pourroit alors faire des *réduits* à la maniere de M. de Vauban, en cette sorte.

On prolongeroit les flancs du bastion vers la Ville plus ou moins, selon le plus ou moins d'espace qui seroit necessaire; on feroit à chaque extrémité un petit bastion, que l'on joindroit l'un à l'autre par une courtine; on feroit aussi des orillons au grand rayon plus grands qu'à l'ordinaire, afin qu'ils pussent flanquer les faces des petits bastions qui sont terminés de ce côté-là: apres quoi on sépareroit la Place d'avec le *réduit* par un fossé, & l'on feroit une esplanade.

Il faut toujours observer de faire une porte dans la courtine de l'orillon dans ces *réduits*, pour pouvoir y faire entrer du secours, en cas de besoin.

Si la Place étoit fortifiée selon le second ou troisième systéme de M. de Vauban, c'est-à-dire avec des Tours bastionnées, on abatroit une Tour bastionnée, & apres avoir comblé le petit fossé, entre la contregarde & la Place, on prolongeroit vers la Ville les flancs de la contregarde, & l'on acheveroit le reste, comme je viens de dire, ce qui donnoit un *réduit* plus grand que le précédent.

Ces *réduits* occupent moins de place dans une Ville, que ceux dont nous avons parlé, & ont cependant plus de capacité en dedans, à proportion de leur grandeur.

Il y a aussi des *réduits* qui sont des espèces de petits demi-lunes formées dans la grande sur l'angle du trant de la contrescarpe, dont les murs sont percés de petits trous, qui ont 2. ou 3. pouces d'ouverture en dehors, & 18. ou 20. en dedans. Les demi-lunes ont 6. toises. Les flancs sont paralleles à la Capitale, & en ont 4; & de l'extrémité de ces flancs on tire les faces paralleles à celles de la demi-lune; & y fait tout autour un petit fossé large de 3. toises & profond de 10. pieds.

R É F O R M E, est le licenciement d'un Corps entier de gens de guerre, ou de quelqu'une de ses parties. On réforme des Régimens entiers en les supprimant, ou l'on retranche entierement quelques-unes de leurs Compagnies, pour en distribuer ou incorporer les hommes dans celles qui sont conservées, & bien enfin on réduit le Régiment en Compagnies

franches. La *réforme* se fait ordinairement sur la fin d'une guerre, pour la décharge des finances du Prince, & pour le soulagement de ses Peuples. Il y a différence entre cassation & *réforme*. La cassation est toujours injurieuse, & suppose une grande faute contre le Service.

La *Réforme* se fait en hommes comme en chevaux.

Après la campagne, il se fait aussi une *réforme* dans les Commis & les Equipages des Vivres.

Le Directeur Général commence d'abord par le Equipages; & la première chose qu'il fait, c'est un revuë exacte, pour sçavoir non seulement le nombre de les chevaux, mais aussi pour connoître le mauvais qui ne peuvent se remettre pendant le quartier d'Hiver, & dépenseroient plus qu'ils ne valent.

Le Capitaine-Général, accompagné des Officiers particuliers, les lui font voir. On en dresse un Procès verbal en forme d'état, où l'on spécifie le point de l'âge, la hauteur, & l'Equipage d'où on les tire, & qui est certifié par le Capitaine-Général; ensuite on les envoie dans des écuries pour être vendus incellamment, & le produit en est remis entre les mains du Trésorier des Equipages, suivant l'ordre du Directeur Général des Vivres mis au bas de cet état.

Après que les bons chevaux sont séparés des mauvais, on en compose des Equipages entiers, dont on donne le soin aux meilleurs Capitaines, cassant ceux qui n'ont pas fait leur devoir pendant la campagne, de même que les Conducteurs. On ne garde aussi que les Maréchaux & les Charretiers, qui ont donné des preuves de leurs bons services; & quand cette *réforme* est faite, on marque de nouveau les chevaux, afin qu'on ne puisse les changer.

On remet les caissons & les charrettes sous des hangars dans des lieux commodes pour les rétablir pendant l'Hiver, & l'on renvoie les chevaux à vuide dans leurs quartiers pour ne point les fatiguer. On ne donne seulement qu'un caisson par Equipage pour porter les ustensiles, les médicamens, les fers & les clous, dont on dresse un Mémoire au bas de l'état de l'Equipage, que le Capitaine signe double pour en rendre compte, & quand tout est achevé, le Capitaine-Général les fait partir.

On retranche aussi pour lors les appointemens des Officiers des Equipages, parce qu'ils ne sont pas obligés à une si grande dépense. Les Capitaines ne touchent plus que 100. livres, & les Conducteurs 50. Les Marechaux & les Charretiers reviennent à la solde qu'ils touchoient avant la campagne.

On caise les Bourreliers & les Charrons, parce qu'on n'en a plus de besoin; & quand on est arrivé au quartier, on réforme encore les Charretiers & les autres-le-pied, car il ne faut alors qu'un bon Valet pour panser huit ou dix chevaux. On garde toujours les plus sages, les plus fidèles, & les plus soigneux. Après la réforme des Equipages suit celle des Commis à la conduite, & des autres Commis qui ont servi en campagne, dont on ne réserve que ceux qui ont de l'intelligence, & qu'on peut placer, les uns dans les Bureaux des Comptes, les autres dans des places, qui demandent des Commis capables. *Voyez* RÉDUCTION de Troupes.

REFORMÉ (Officier) est en général un Officier dont la place & la charge a été supprimée, de sorte qu'il demeure quelquefois dans le même Corps, en qualité de Capitaine en pied *réformé*, ou bien il y demeure en qualité de Capitaine, ou de Lieutenant en second, c'est-à-dire qu'il soulage l'Officier en pied, & qu'il fait une partie du Service, ou enfin il y reste en qualité de Capitaine ou de Lieutenant *Réformé*, à la suite d'une Compagnie maintenue sur pied, & il y demeure toujours avec l'avantage d'être conservé dans son rang d'ancienneté, & en état de monter aux Charges vacantes, selon la date de sa Commission, ou de son Brevet.

REFOULER. Quand la poudre est dans le canon ou dans le mortier, on la *refoule*. C'est la fouler, & rebattre plusieurs fois.

REFOULER: la mer *refoule*, c'est-à-dire, la marée descend.

REFOULER la marée: c'est aller contre la marée: ce qui est le contraire d'étaler la marée.

REFOULOIR, est ce long bâton ou hampe qui porte à son extrémité une boîte, masse ou tête de bois, de forme cylindrique, c'est-à-dire également gros en haut comme en bas, avec laquelle on presse la poudre dans la pièce.

REFRAIN, terme de Marine, est le retour ou rejaillissement des houles ou lames, quand la mer brise.

REGIMENT, est un Corps de Troupes composé, si c'est Infanterie, d'un ou plusieurs Bataillons, commandés par un Colonel : si c'est Cavalerie ou Dragons, d'un ou plusieurs Escadrons, commandés par un Mestre de Camp.

Entre plusieurs termes qui peuvent avoir produit l'étymologie de *Régiment*, celui de *regie* venant du Latin *regere*, *gubernare*, doit lui être préféré. Le *Régiment* est gouverné par un Colonel. Cependant M. Beneton, grand Etymologiste, préfère le mot François *régime*, produit du Latin *regimen*. Le mot de *régime* est usité dans la Physique, pour exprimer un Corps composé de plusieurs autres. Mais ce n'est qu'une étymologie qu'il hazarde.

L'Infanterie a été mise en Corps de Régiment plutôt que la Cavalerie. On en fait monter l'origine à Henri II. en 1558.

On trouvera à la fin de ce second Volume le rang & la liste de tous les Régimens d'Infanterie, de Cavalerie Française & Etrangere, & celle des Régimens de Dragons & d'Huflarts.

R E G L E, instrument qui sert à tracer une ligne droite. Dans l'Artillerie la *régle* est divisée, & port les différens diamètres & calibres des pièces & boulets.

REI TRES, étoient des Cavaliers venus d'Allemagne, qui commencerent à servir dans nos Armées avec les Carabins sous Henri III.

Ils firent disparoître les Cavaliers Orientaux.

RELACHER, terme de Marine, est discontinuer le cours en droiture pour mouiller, ou dans le Port du portement, ou dans quelqu'autre parage de la route.

RELAIS, ou **BERME**, est une largeur de terrain au pied du rempart, du côté de la campagne destinée à recevoir les débris que le canon des Assiégeans fait dans le parapet, & à empêcher que ces démolitions ne comblent le fossé. Pour plus de précaution, on palissade les *bermes*.

RELEVER une Sentinelle, c'est mettre un autre Soldat de garde en la place de celui qui étoit en faction.

RELEVER la tranchée ; c'est monter la garde à la tranchée, & prendre le poste d'un autre Corps de Troupes, qui descend la garde. Voyez **TRANCHÉE**.

RELEVER

RELEVER un Vaisseau , c'est le mettre à flot quand il a touché. Voyez ECHOUER.

RELIEF , est un ordre que l'Officier obtient du Maître, pour se faire payer ses appointemens échus pendant une absence qu'il a faite du Corps.

REMETTRE un Bataillon , *remettre* les rangs, *remettre* les files , ou simplement se *remettre* ; c'est revenir sur son terrain après avoir fait des doublemens, des contre-marches, ou des conversions. Ainsi c'est reprendre ses premières distances , & faire face sur le même front où l'on étoit avant le mouvement. Quand les doublemens se font par files , il faut toujours se *remettre* par le contraire du doublement.

Par exemple ; si on a doublé les files à droite , il faut se *remettre* en faisant à gauche , & si on double les files à gauche , on se remet en faisant à droite. Mais aux doublemens qui se font par rangs , on se remet de la même manière qu'on a doublé ; c'est-à-dire , que si on a doublé à droite , on fait encore à droite pour se remettre , & si on a doublé les rangs à gauche , on se remet en faisant encore à gauche.

REMOLAR , est un Officier de Galère, qui a soin des rames.

REMONTE d'un Cavalier , est le secours qu'on lui donne , en lui fournissant un cheval, quand il est démonté.

Quand un Capitaine fait le décompte à ses Cavaliers , il règle ce qu'il a fourni pour la *remonte*.

La fourniture de l'Etape est réglée par l'Ordonnance du Roi du 13. Juillet 1727. Elle porte , qu'elle doit être faite en tems de guerre sans aucun rattachement aux Capitaines & Lieutenans de Cavalerie conduisant des recrues & des *remontes* , tant en vivres qu'en fourrage. Mais comme en tems de paix les Officiers n'ont pas , à beaucoup près , le nombre de chevaux qu'ils entretiennent pendant la guerre , ils n'ont pendant la paix que la moitié des vivrages qui sont attribués à leur grade ; mais on ne leur retranche rien sur les rations des vivres , qui leur sont fournies en tout tems sur le même pied. Comme les routes des *remontes* s'expédient de la même manière que les routes des Recrues. Je renvoie au mot *Recrues* , où je parle de la manière que ceux qui les conduisent se doivent comporter , pour

le conformer aux Ordonnances du Roi , donnée ce sujet.

RE MORQUER, terme de Marine, c'est faire voguer un Vaisseau à voiles par le moyen d'un Vaisseau à rames. Le mot de *toiier* marque la même action : mais on touë par le cabestan & par la hancière, & l'on *remorque* par un Vaisseau à rames.

REMPART, est la hauteur des terres qui couvrent le corps d'une Place, ou le terre-plain d'un Ouvrage, & qui porte le parapet du côté de la Campagne. Sa hauteur ne doit pas passer trois toises, ni son épaisseur dix à douze toises, à moins qu'on n'y soit contraint par la nécessité d'employer toutes les terres qu'on a tirées en creusant le fossé, parce que ces mêmes terres ne peuvent servir à autre chose que faire la masse du rempart, & à élever des cavaliers ou bien à faire le glacis du chemin couvert.

L'usage du *rempart* est premièrement d'empêcher l'ennemi d'entrer dans la Place ; secondement de couvrir la Ville & les Places d'Armes, les Magazins & les Logemens des Gens de guerre, du canon & des Ennemis ; troisièmement il commande au-dehors de la Place, & dans les travaux des ennemis ; quatrième-ment il sert à mettre les pièces de canon & les batteries, à ranger les troupes pour la défendre en cas de brèche, à y faire des retranchemens, des souterrains ou logemens à l'épreuve de la bombe ; cinquièmement pour empêcher la desertion des Troupes.

Les *remparts* bas & les *remparts* hauts ont leur défaut. Les *remparts* fort hauts coutent beaucoup, & sont exposés aux batteries des ennemis, & leurs débordemens comblerent le fossé ce qui en facilite le passage. Ceux qui sont destinés pour la garde ne peuvent tirer qu'en plongeant, & il y a un grand espace de *rempart* qui n'est pas vu. Les *remparts* bas coutent moins à bâtir, sont moins exposés au canon, il n'y a point d'espace dans le fossé qui ne soit défendu de front, & tous les coups sont rasans, mais ils peuvent être facilement commandés par les hauteurs des environs, ou par les Ouïsses des ennemis.

L'Escalade en est facile & la desertion aussi, mais on peut remédier à la desertion & aux surprises, par des fraises & des palissades. La meilleure manière de faire les *remparts*, est de les faire revêtus de maçonnerie jusqu'au rès de chauffée, afin d'éviter l'ébo-

ent des terres, & le reste revêtu de gazon ou de brue, ce qui empêche les éclats du canon, qui tuent ou blessent les Soldats qui sont aux environs, & rendent inutiles les fausses braies. Les parties du *rempart* sont le talus intérieur ou extérieur, le parapet, la banquette & le terre-plain. Voyez MURAILLE.

Voici, selon la moyenne fortification de M. de Vauban, la maniere de construire un *rempart*. Le *rempart* a ordinairement 15. pieds de hauteur sur le niveau de la Place; pour éviter l'affaissement des terres, on lui donne en-dedans une pente égale à sa hauteur ou du moins aux deux tiers, qu'on nomme talus intérieur pour le distinguer de l'extérieur.

On met le long de ce talus en certains endroits des banquettes, ou pentes extrêmement douces pour monter sur le *rempart*: elles ont deux toises de largeur & sont prises sur le talus intérieur. On les place selon l'occasion & le besoin, tantôt à l'angle du *rempart*, vis-à-vis l'entrée du Bastion, quand le Bastion est plein, tantôt le long des flancs, ou à l'angle flanqué, quand le Bastion est vuide.

Le bord extérieur est toujours revêtu ou d'un simple gazon, ou d'une muraille de pierre, ou de brue. Quand il est revêtu d'un simple gazon on ne peut guere se dispenser de faire son talus extérieur égal à sa hauteur, ou du moins aux deux tiers, pour empêcher l'affaissement des terres; & comme l'ennemi pourroit y monter facilement, on plante au niveau du haut du *rempart*, autrement dit le terre-plain, des fraises qui sont des pieux quarrés posés presque horizontalement à 6. pouces de distance uns des autres & sortans en-dehors de 12. ou 15. pieds pour empêcher les escalades.

Quand le *rempart* est revêtu d'une muraille, ce que M. de Vauban a toujours observé, le talus extérieur doit être égal à la cinquième partie de sa hauteur: ainsi en donnant 15. pieds de hauteur au *rempart*, le talus extérieur doit être de 3. pieds; & ces 3. pieds de talus extérieur étant ajoutés aux 15. pieds du talus intérieur, réduisent la largeur du *rempart* au sommet à 9. toises, sur lesquelles il faut encore prendre l'épaisseur du parapet & de la banquette.

RÉNARD, en terme de marine est une petite poutre de bois sur laquelle on a figuré les trente-

deux airs de vent. A l'extrémité de chaque air de vent, il y a six petits trous qui sont en ligne droite. Les six trous de chaque rumb représentent les six heures ou les six demi-heures du quart du timonier, qui pendant son quart marque sur le *renard* combien le Vaisseau a couru de demi-heures, d'horloges sur chaque air de vent; ce qu'il marque par une cheville qu'il met dans un des petits trous de sorte que si le fillage du Vaisseau a été sur Nord pendant quatre horloges, le Timonier met la cheville dans le quatrième trou du Nord. Ce qui sert à assurer les estimés & les pointages. Le *renard* est attaché à l'artimon proche l'habitable.

RENDRE le bord, terme de marine, renverser le bord. *Voyez* BORD.

RENDU : Soldat *rendu* : on ne se sert aujourd'hui que du terme de Déserteur pour désigner un Soldat qui passe à l'ennemi, & de *rendis* pour ce qui met les armes bas.

RENFORT est une partie de la pièce du canon. La pièce de canon est ordinairement de trois grosseurs ou circonférences. Le premier *renfort* forme la première circonférence de la pièce, est la partie la plus étroite de la lumière, jusqu'à la plate-bande & moulure qui est sous les anses.

Le second *renfort*, qui est la seconde circonférence est depuis cette plate-bande & moulure, jusqu'à la troisième plate-bande & moulure, que l'on trouve immédiatement après les tourillons.

Ces deux *renforts* vont toujours en diminuant, ensuite est la volée, troisième circonférence qui est aussi moindre en grosseur.

RE'S-DE-CHAUSSE ou niveau de Campagne. *Voyez* NIVEAU.

RESERVE : *Corps de reserve* est un Corps de Troupes destiné, ou pour se jeter promptement dans le Camp & en augmenter la garde en cas de besoin, ou pour empêcher l'Ennemi d'approcher le Camp par les derrières.

Un *Corps de reserve* sert encore à venir charger de flanc l'Armée ennemie, en se déployant subitement d'un côté ou d'autre. L'usage des *Corps de reserve* est fort ancien.

DANS l'action de Thyndara il y avoit à la réserve du Camp de Cyrus, des chameaux portant chacun des Archers, & l'on prétend même que ce fut la

l'odeur de ces animaux , qui commença à ébranler les Cavaliers Lydiens , leurs chevaux n'étant pas coutumés à voir ni à sentir de tels adversaires. Ce fut un Corps de *reserve* , qui à la Bataille de Marale vint subitement rafraichir les Soldats de l'Armée dont ce Corps étoit , & contribua beaucoup à la victoire que *César* remporta sur *Pom-*

Les Corps de *reserve* se sont toujours conservés , il n'y a point de Nation qui n'en fasse usage. Ils contribuent beaucoup au gain d'une Bataille. On vit l'invention des Corps de *reserve* , dit *Végèce* , par les Lacedemoniens ; les Carthaginois les imiterent , les Romains ensuite. Mais l'invention en est plus ancienne , comme je l'ai dit plus haut.

Les Romains , tant sous les Consuls , que sous les Empereurs avoient en réserve derrière l'Armée des Troupes d'élite de Cavalerie & d'Infanterie. Les uns se portoient vers les ailes , les autres vers le centre , & étoient toujours prêts à voler dans l'instant , par tout où l'on étoit pressé trop vivement , afin d'empêcher la disposition générale de se rompre. Leur Corps de Bataille n'avoit qu'une action générale , pour repousser ou pour rompre , s'il se pouvoit , les Ennemis. Mais si l'occasion demandoit de former le *cuneus* , c'étoit avec des Corps de *reserve* qu'ils faisoient ces dispositions. Quand ils n'avoient pas de Troupes de reste , ils aimoient mieux former un front de Bataille plus court pour se ménager des *reserves* plus considérables.

C'est la sage précaution qu'ont toujours des Généraux habiles. Dans leur ordre de Bataille ils pensent à se réserver des Troupes fraîches pour le besoin. Dans les Armées Romaines le Général en chef commandoit l'aile droite , le second se plaçoit au centre de l'Infanterie , & le troisième avoit son poste à gauche , & tous les trois avoient chacun à leur commandement un Corps de *reserve* à portée de le fournir dans le besoin.

RÉSOLUTION : la *résolution* est une qualité nécessaire à un Général. Consulter lentement , exécuter promptement & avec vigueur , c'est l'avis des Sages. Un Général après sa *résolution* prise ne doit plus écouter ni doutes , ni scrupules. Il faut qu'il suppose que tout le mal qui peut arriver n'arrive pas toujours , soit que la providence le détourne ou que

l'adresse l'évite, ou que l'imprudence des ennemis s'en avise pas.

RETIRADE ou coupure, est un retranchement qui se forme ordinairement par deux faces, & font un angle rentrant, & qui se prépare dans un corps d'un ouvrage, dont on peut disputer le terrain pied à pied : lorsque les premières défenses se rompent, on les fait quelquefois d'un fossé bordé d'un parapet, & quelquefois la *retirade* n'est qu'un arrangement de fascines chargées de terres, de gabions, de barriques, ou de sacs à terre, avec un fossé ou sans fossé avec des palissades ou sans palissades.

RETOURS de la Mine. *Voyez GALERIE.*

RETOURS de la Tranchée sont les courbes ou les obliquités, qui forment les lignes de la Tranchée, qui sont en quelque façon tirées parallèles aux côtés de la Place qu'on attaque pour en éviter le flanc. Ces différens *retours* mettent un grand intervalle entre la tête & la queue de la tranchée, & par le chemin le plus court ne sont séparées, que par une petite distance. Aussi quand la tête est attaquée par quelque sortie de la Garnison, les plus hardis & les Assiégeans pour abréger le chemin des *retours*, se contentent de la ligne, & vont à découvert repousser la sortie & couper l'ennemi en le prenant à dos.

RETRAITE est le mouvement que fait un Corps qui plie devant un autre, soit par l'inégalité du terrain, soit par le désavantage du terrain, &c. En Plaine elle se fait par la Cavalerie qui couvre l'Infanterie & dans les défilés l'Infanterie borde les ravins & haies, &c. pour faciliter celle de la Cavalerie & se met en bataille à mesure qu'elle passe au-delà du défilé pour recevoir à son tour l'Infanterie, & laisser remettre en marche.

Les *retraites* ne sçauroient se faire avec trop de lenteur & de précaution. La tête doit être attentive aux mouvemens que fait la queue, & faire des haltes fréquentes pour lui donner le tems de joindre & de la secourir.

Si dans sa *retraite* on a une rivière à passer, la première ligne après l'avoir passée, se met en bataille de l'autre côté pour protéger la seconde qui doit couper ou replier ses ponts derrière elle.

Les *retraites* quand on est suivi doivent se faire de façon qu'une première ligne se replie dans les intervalles d'une seconde, qui fait un mouvement &

ant pour recevoir l'ennemi qui ne manque pas de s'abandonner sur celle qui se replie, & qui a dû l'éclaircir auparavant en faisant feu & pour la deuxième de même.

Avant une affaire prévue dont le succès est toujours incertain, on devroit rendre la communication de ses derrières facile. S'il s'y trouve une rivière on ne sçauroit y faire trop de ponts. L'arrière-Garde d'une Armée, qui se retire doit être composée de Troupes d'élite, parce que la confusion s'y mettrait, se communique facilement, & presque sans remède au reste. M. le Maréchal de Broglie dans les *retraites* qu'il a faites en Bohême & en Bavière, a fait former à cet effet un Corps de Grenadiers, & d'autre des Carabiniers de l'Armée.

Il y a des Généraux, & presque tous, qui préfèrent les *retraites* de nuit. Ils font reconnoître les chemins, & s'éloignent en diligence à la faveur de l'obscurité, afin que l'ennemi ne s'en appercevant qu'à la pointe du jour, ne puisse les atteindre. Cependant ils envoient en avant de l'Infanterie pour occuper sur leur marche des collines avantageuses s'il y en a, sous lesquelles ils puissent sur le champ mettre toute leur armée en sûreté, & si l'ennemi s'acharne à les poursuivre, l'Infanterie qui occupe les hauteurs, fond sur lui avec la Cavalerie.

Il n'y a rien de plus dangereux pour des gens qui poursuivent inconsidérément, que d'être attendus par des Troupes préparées à les recevoir ou embusquées. Les *retraites* sont de vraies occasions pour dresser des embuscades, parce ce qu'on s'abandonne avec moins de précaution sur des gens qui semblent fuir, & plus cette confiance est excessive, plus les risques en sont grands.

Les surprises n'arrivent dans les marches que quand on n'est pas sur ses gardes, ou que l'on ne reconnoît aucun danger; c'est ce qu'il faut éviter, & le nombre, & même la valeur ne servent de rien à ceux qui y sont pris.

Quand l'Ennemi se retire, voici le piège qu'on lui peut tendre. On le fait suivre à la piste par un petit détachement de Cavalerie, & l'on envoie en avant par d'autres chemins un bon Corps de Troupes se poster secrètement sur sa marche. Lorsque ce détachement de Cavalerie a atteint l'Armée Ennemie, il s'écarter légèrement & se retire aussi-tôt.

L'Ennemi s'imaginant que tout le risque est passé ne l'observe plus, & laisse marcher ses Troupes en desordre : alors ce Corps qui étoit allé l'attendre par un autre chemin, tombe sur lui, & lui fait sentir la peine de son imprudence. Un Général avise pour ne point tomber dans les embuscades, envoyant devant lui occuper les lieux difficiles, & les défilés des bois, lorsqu'il y en a à traverser, & assure encore par derrière sa *retraite* contre la poursuite de l'Ennemi, en lui barrant les chemins avec des abat-d'arbres.

Au reste les occasions de surprises, & d'embuscades dans les *retraites* sont presque toujours communes à l'un & à l'autre Parti. Celui qui se retire peut laisser derrière lui des Troupes dans des Vallées propres à cela, ou dans des Campagnes couvertes de bois; & si l'Ennemi tombe dans le piège, il peut revenir sur ses pas, & joindre ses forces à celles de son embuscade.

Pour celui qui poursuit, il peut faire prendre l'avance à de bonnes Troupes par des routes détournées, pour couper le chemin à son ennemi, & l'attaquer de front, tandis que l'Armée, qui le suit, l'attaque par derrière.

Celui qui est poursuivi peut remarquer & tomber la nuit sur son Ennemi dans le tems du sommeil & celui qui poursuit, peut aussi, quoique fort éloigné de son adversaire lui dérober des marches, & surprendre au passage des rivières. Celui qui précède tâche d'écraser les Troupes de l'ennemi qui passent les premières, pendant que le reste en est séparé par le lit de la rivière : & l'Armée qui suit, double le pas pour atteindre ceux des ennemis qui n'ont point encore dû passer.

RETRAITE, battre la *retraite*. Dans toutes les Villes de guerre, le soir avant que de fermer les Portes, ce qui est ordinairement une demi-heure avant la nuit, le Tambour de Garde monte sur le parapet du rempart, & bat la *retraite*, & tous les Tambours en corps, qui ont à leur tête un Tambour Major s'assemblent sur la Place d'Armes, d'où ils partent pour battre la *retraite* dans les principaux quartiers de la Ville, afin d'avertir les Soldats de se retirer dans leurs casernes ou chez leurs Hôtes. La *retraite* se bat à neuf heures dans l'Été, & au jour finissant dans l'hiver.

RETRAITE

RETRAITE se dit aussi des emplois dans les Pices pour les Officiers d'Infanterie, & des pensions pour ceux de Cavalerie.

RETRAITE ou Relais, est un petit espace qu'on laisse sur l'épaisseur d'un mur ou autre ouvrage à mesure qu'on l'élève. Les parapets sont toujours bâtis en *retraite*.

RETRAITES de Hunes, ou cargues de hunne, terme de marine, sont des cordes qui servent à traverser le hunier.

RETRANCHEMENT, est toute sorte de travail, qui fortifie un poste contre l'attaque de l'ennemi. Ainsi ce mot veut dire un fossé bordé de son parapet, ce qui est sa plus ordinaire signification, & est pris aussi pour des fascines chargées de terre, des gabions, des barriques, des sacs à terre.

REVERS. Ce mot veut dire à dos, ou par derrière. On dit battre de *revers*, voir de *revers*, commander de *revers*.

REVERS, écoute de *revers*, bouline de *revers*, de *revers*, en terme de Marine, sont les écoutes, le poulaines & les bras qui sont sous le vent que l'on argués, qui ne sont point halés & qui ne servent point jusqu'au revirement; de sorte que quand on est au bord, les manœuvres qui étoient de *revers* se mettent au vent, & alors elles deviennent manœuvres ordinaires ou manœuvres de service, & au contraire, celles qui étoient manœuvres de service, deviennent manœuvres de *revers*, parce qu'elles ne sont plus au vent.

REVESTÈMENT est un ouvrage de maçonnerie, fait pour soutenir les terres.

REVESTEMENT DU REMPART est un gazon ou une muraille de pierre ou de briques.

Chez M. de *Vauban*, c'est une muraille qui a son fondement au-dessous du fond du fossé. Son talus commence au fond du fossé & se termine au cordon, qui est au niveau du terre-plain: le cordon est rond & environ 10. ou 12. pouces de diamètre. Le sommet de la muraille au cordon, selon la méthode de M. de *Vauban*, a toujours 5. pieds d'épaisseur, & son talus est toujours la cinquième partie de sa hauteur, d'où on tire une méthode facile de trouver l'épaisseur qu'il faut donner au pied, par dessus le fondement, dès qu'on sçait la hauteur qu'on veut lui donner.

Ainsi supposant qu'on veuille donner trente p de hauteur à la muraille, il n'y a qu'à prendre cinquième partie de la hauteur 30. qui est 6. & jouter à l'épaisseur qu'on doit lui donner au cor qui est 5. ce qui fait 11. pour l'épaisseur de la muraille par dessus le fondement. On ne peut pas donner de même des règles pour l'épaisseur du fondement parce que cela dépend de la qualité du terrain, n'est pas toujours le même.

Afin que cette muraille soutienne plus facilement poussée des terres du rempart, on y ajoute encore dans de 15. en 15. pieds, ou de 18. en 18. tels besoins des éperons ou contreforts, qui sont de petites murailles perpendiculaires au revêtement. Leur hauteur monte tout au moins jusqu'au cordon.

Dans les ouvrages où le revêtement n'est élevé que la moitié ou aux trois quarts du rempart, & le plus en gazon, on règle son épaisseur comme s'il devoit être élevé en maçonnerie jusqu'au sommet du rempart. Par exemple si on élevoit 15. pieds en gazon, au-dessus du revêtement, il faudroit augmenter l'épaisseur au sommet de 3. pieds, avec 5. qui auroit déjà pour en avoir huit à la naissance du gazon.

Dans les endroits où on fait des Cavaliers, comme à Maubeuge, il faut augmenter le revêtement d'un demi-pied d'épais, pour chaque cinq pieds de hauteur, que le Cavalier a au-dessus du revêtement. La solidité des contreforts doit être augmentée à proportion, ce qui doit s'entendre des gros revêtements de la Place, & non pas de ceux qu'on fait quelquefois au Cavalier, & seulement quand le pied du Cavalier approche de trois ou quatre toises du parapet.

Ces revêtements ne sont proposés que pour la maçonnerie, qui doit soutenir des grands poids de terre nouvellement remuée & non pas celle qu'on en a contre la terre vierge, qui ne l'a pas encore.

REVÈTEMENT, terme de Marine, est un changement de bordée, lorsque le Vaisseau est couru sur un air de vent, on pousse le gouvernail à tribord ou à bas bord, pour courir sur un grand vent.

REVIRER est tourner le Vaisseau par la manœuvre des voiles & par le jeu du gouvernail.

REVOLINS, terme de Marine, sont des tourbillons surprenans, & qui tourmentent

Vaueux, soit à l'ancre, soit sous voiles.

REVUE, est l'assemblée d'un Corps, ou de plusieurs Corps de Troupes, qui sont sous les armes, pour voir si elles sont complètes ou en bon état, ou bien pour toucher la montre. On dit passer en *revue*, le présenter en *revue*, faire la *revue*, aller à la *revue*, *revue* de Major, d'Aide-Major, de Colonel, de Commissaire, & d'Inspecteur.

La *revue* des Troupes s'est faite dans tous les tems. Dans les commencemens on ne trouvoit pas des Inspecteurs ou des Commissaires nommés à cet Emploi, les Généraux d'Armée, les Rois même, comme nous voyons dans l'histoire de Clovis, faisoient la *revue* de leurs Troupes, avant que de les mettre en Campagne. Mais comme on licencioit ces Troupes en tems de paix, on doit penser qu'on n'en faisoit la *revue* qu'en tems de Guerre.

Dans la suite des tems les Compagnies d'ordonnance (Troupes à la solde de nos Rois) passaient en *revue* deux fois par an, avant que d'entrer en Campagne, & avant que de sortir pour aller en Quartier d'hiver.

Ces deux *revues* générales étoient ce que sont celles des Inspecteurs d'à présent. C'étoient des Commissaires extraordinaires, nommés par la Cour, qui les faisoient faire; & la Chambre des Comptes qui nous conserve beaucoup de rôles de ces *revues*, signés & munis des Sceaux de ceux qui les faisoient, prouve que n'étoit que des Gens de Condition, que la Cour licencioit de pareils Emplois.

Même ces *revues* générales, il y en avoit de particulières, faites par des Commissaires ordinaires, d'un moindre rang, que ceux dont je viens de parler. Celles-ci ne se faisoient que pour s'assurer au juste payement qu'il falloit pour les Gendarmes effectifs, & empêcher que les Commandans n'y missent de passe-volans, ou ne licenciassent de leurs gens à-propos, pour profiter de la paye.

Comme ces *revues* particulières n'étoient pas d'une aussi grande conséquence que les générales, les Compagnies n'y paroissent point en armes. Chaque Soldat passoit, vêtu simplement de sa casaque d'ordonnance, qu'il portoit même souvent sur son bras, comme les Chanoines portent l'Aumusse, & cela s'appelloit faire la montre en robe, pour distinguer de la *revue* de la montre en armes, qui se faisoit de

vant les grands Commissaires, ou devant le Général de l'Armée.

Quand les Commissaires des Guerres & les Inspecteurs vont faire la *revue* des Troupes, qui sont Garnison, les Tambours battent la générale, & ensuite les autres ordonnances; après quoi les Régimens qui doivent passer les premiers, se vont mettre en bataille dans la Place d'Armes, ou en tel autre lieu marqué.

Quand le Commissaire ou l'Inspecteur est arrivé, chaque Compagnie forme une haie, pour qu'elle puisse être plus aisément comptée & examinée; comme chaque Régiment y doit être en entier, on fait relever les Escouades de l'un par un Détachement de l'autre, que ceux qui ont passé les premiers relevent ensuite.

Quand un Bataillon est seul dans une Garnison, on fait relever les postes par la Compagnie des Grenadiers, laquelle passe après qu'elle a été relevée. Le Gouverneur & le Major de la Place doivent être présens à cette *revue*. Pour cet effet le Major du Régiment doit donner à celui de la Place un livre conforme à celui qu'il donne au Commissaire, auquel il doit compter les hommes & faire les autres examens, afin que comme le Gouverneur & lui doivent signer les extraits conjointement avec le Commissaire, il soit assuré de le faire qu'avec connoissance de cause.

La *revue* étant faite, si le Gouverneur veut voir défiler les Troupes, elles passent devant lui, en lui rendant les honneurs qui peuvent lui être dûs, après quoi chaque Régiment se retire en bon ordre en son Quartier, & les Gardes de la Place sont remis comme auparavant.

RIBADEQUIN, quelques uns disent *ribadequin*, ce sont des pièces d'une livre, à qui l'on donnoit autrefois ce nom, elles pesoient depuis 450. jusqu'à 750.

RIBORD, terme de Marine, est le second rang de planches, qu'on met au-dessus de la quille, pour faire le bordage du Vaisseau. Le *Ribord* & le *Gabor* qui est le premier rang, font à peu près la coule du Bâtiment.

RICOCHET: Battre en *ricochet*, c'est charger des pièces d'une quantité de poudre suffisante pour porter leurs volées dans les ouvrages qu'elle

silent. On place ordinairement ces batteries sur la
ne d'une face ou d'un flanc, afin que le boulet en-
& nettoye toute la longueur.

Pour charger à *ricochet*, on met les pièces sur la
nelle, c'est-à-dire à toute volée. Il les faut char-
avec des mesures, remplies & raclées avec exac-
de, en versant la charge dans la lanterne & en la
duisant doucement au fond de la pièce, sur la-
elle on coule la bourre, appuyant le refouloir des-
sans battre.

La pièce chargée de la sorte, pointée & posée sur
semelle, il n'y aura plus que le trop ou le trop
de charge qui puisse empêcher le coup d'aller où
on veut. Mais on a bien tôt trouvé la véritable char-
qu'il lui faut; car en chargeant toujours de même
ordre, on l'augmente & diminue jusqu'à ce que
la voye le boulet entrer dans l'ouvrage, éfleurant
le sommet du parapet: ce qui se voit aisément parce
on conduit le boulet à l'œil, qui s'éleve comme
une bombe, mais à moins de hauteur.

Quand on a une fois trouvé la vraie charge, il
n'a plus qu'à continuer. Comme la pièce ne recu-
pas tant que la même poudre dure, le boulet se
porte toujours où il doit aller.

Lorsqu'on change de poudre, il faut prendre gar-
de au *ricochet*, & le régler de nouveau. Quand il est
trop fort, c'est-à-dire quand il éleve considérable-
ment, il est bon de l'abaisser & d'employer pour
cet effet le coin de mire, & en augmenter la char-
ge, afin de le roidir un peu davantage; il en devient
plus dangereux.

Mais il faut prendre garde à deux choses: l'une
est de ne pas trop roidir, parce qu'il pourroit passer sans
danger; l'autre de lui faire raser toujours les paniers,
c'est-à-dire les Soldats assiégés se couvrent, & quand il en
tue quelqu'un, il n'est que mieux; car c'est la per-
te de bien tirer, que de raser le sommet du
parapet, le plus près qu'il est possible, sans le tou-
cher. Un peu d'exercice & de bon sens l'ont bien tôt
appris.

Il faut encore bien prendre garde à une chose, c'est
que le *ricochet* ne doit pas faire bond sur le parapet
sur les faces plongées, mais sur le rempart qui est der-
rière. C'est pourquoi il faut toujours laisser quatre
toises ou environ, depuis le devant des pièces où
on bat, jusqu'à l'endroit où l'on pointe.

Quand il y a lieu de changer d'objet & de bat-

tre de revers sur le chemin couvert ou dans le fossé ou sur l'arrière des Bastions , il n'y a qu'à donner un peu de flasque à la pièce , & toujours la poser sur la semelle , & remonter ensuite le *ricochet* jusqu'à ce qu'on soit ajusté ; après quoi il n'est plus nécessaire d'y toucher. Quand les pièces sont dirigées sur ce que l'on veut battre , comme elles ne reculent point on peut les affermir pour la nuit & le jour , & quand même il faudroit les contenir par des tringles coulées sur les plates-formes , pour s'en mieux assurer , cela ne seroit que mieux.

Le nombre des pièces aux batteries à *ricochet* doit être depuis 5. jusqu'à 8. ou 10. si l'on en mettoit moins le *ricochet* seroit trop lent & laisseroit des tems à l'Ennemi , dont il pourroit se prévaloir pour traverser & travailler à ses retranchemens.

Par cette raison on ne doit jamais permettre de tirer en salve ; mais toujours un coup après l'autre par intervalles égaux. On ne doit jamais tirer en *ricochet* qu'on ne charge avec des mesures ; c'est ce qu'il faut être abondamment fourni.

On est bien tôt accoutumé au *ricochet* , qui est la meilleure & la plus excellente maniere d'employer utilement le canon dans les sièges. Les propriétés de ces batteries dans le commencement d'un siège sont :

1. De démonter promptement les barbettes & toutes les autres pièces , montées le long des faces de bastions & demi-lunes , qui peuvent incommoder le tranchée en battant à pleine charge.

2. De chasser l'Ennemi des défenses de la Place opposées aux attaques , en battant à *ricochet*.

3. De plonger les fossés , & couper les communications de la Place aux demi-lunes , principalement s'ils sont pleins d'eau.

4. De chasser l'Ennemi des chemins couverts , & de tellement l'y tourmenter par la rupture des palissades , en les plongeant d'un bout à l'autre , que l'Ennemi soit obligé de les abandonner.

5. De prendre le derrière des flancs & des courtines , qui peuvent s'opposer par leurs feux aux passages des fossés & rendre leur communication inutile.

6. D'être d'une grande économie ; car elles peuvent servir tant que le siège dure , sans qu'on soit obligé de changer de batterie.

7. De consumer 7. ou 8. fois moins de poudre que les autres batteries & de ne tirer jamais inutilement.

8. De tirer plus juste , plus promptement , & plus

pas efficacement que toutes les autres manieres de
être.

RIDEAU est une petite éminence qui regne en
longueur sur une plaine, & qui est quelquefois com-
me parallele au front d'une Place. On dit se ca-
cher, & cacher l'Infanterie derriere un *rideau*.

RIDER LA VOILE est l'accourcir par en
haut, avec des *rides*, qui sont trois pieds au-deffous
de la vergue, ce qui se fait de gros tems, pour por-
ter moins de voile. Carguer la voile est l'accourcir
par en bas. On la *ride*, quand on croit que le vent
maintiendra long-tems, & qu'il ne faudra pas
d'anger les voiles, car la manoeuvre de les *riders* est
plus longue que celle de les carguer, & l'on amène
la vergue, pour avoir plus de facilité à *riders* la
voile.

RIDES ou **RIS**, terme de Marine, sont de
petites cordes qui servent à roidir & à bander les
voiles grossés, & à raccourcir la voile, lorsque de
gros tems, on n'ose la porter toute entiere.

Les caps de mouton se répondent l'un à l'autre par
des *rides*, qui font bander les haubans; entre les
haubans de stribord, & ceux de bas-bord, il y a des
rides de haubans, appellées autrement pantocheres,
qui bandent ces haubans & les soulagent, lorsque
le Vaisseau tombe sur le côté, allant a la bouline:
à mesure que les haubans de stribord se lâchent,
ceux de bas-bord les roidissent & les tiennent en état
par le moyen des *rides*.

Le mâc de Beaupré est amaré à l'Eperon par des
rides.

RINJOT, terme de Marine, est l'extremité
de la quille, du côté qu'elle s'assemble avec l'étrave.
Le brion ou allonge d'étrave est à l'autre bout de
l'étrave, à hauteur de l'éperon.

RISSON, terme de Marine, érisson ou grapin,
est une ancre à quatre bras, à l'usage des Galeres &
des Vaisseaux du bas-bord.

ROCDISSAS, terme de Marine, sep de
différents blocs dissas. *Voyez* B L O C.

ROCHE A FEU, est une miction de souffre
& de salpêtre & de poudre, qui est propre à beaucoup
d'artifices. Il y entre du souffre fondu, une livre,
de salpêtre en farine, quatre onces, de la poudre
quatre onces. On jette le salpêtre dans le souffre en le
versant petit à petit, & le remuant très-bien, & en-
suite la poudre de même, & on remue le tout: &

quand la mixtion commence à se refroidir, on jette trois onces de poudre grenée, & on remue tout ensemble.

La *roche à feu* est propre à beaucoup d'artifices comme pour couvrir des grenades, boulets, cercles, rondaches, coutelats, traits ou fleches, lances, queues, flambeaux, estoupades, gerbes, hérissons, foudres, dards & autres.

R O D E de prouë & R O D E de poupe, mots Levant, pour dire l'étrave & l'étambord d'un Vaseau.

R O M A I N E est une verge de fer ou de for suspendue de travers en l'air, par un crochet, qui a à une de ses extrémités, attachée à une poutre ou à la chevre, lorsqu'elle est dressée, sur la quelle verge sont gravés des chiffres, pour désigner le poids depuis 10. jusqu'à 100. 200. &c.

Il y en a qui peuvent peser jusqu'à six milliers au-delà. Cette pièce de fer ainsi élevée par un bout est passée par l'autre dans un anneau de même métal, duquel pend un poids fait ordinairement en forme de poire, & qui pese une certaine quantité de livres.

On attache les munitions avec un cable à ce bout des bouts de la romaine, qui est suspendu en l'air & de l'autre côté on fait couler le poids, qui pend à l'anneau tout du long de la verge de la Romaine & l'on arrête sur le chiffre où ce poids fait l'équilibre, avec les pièces ou les munitions attachées, c'est la que l'on voit ce qu'elles pesent.

Il y a des romaines de toute grandeur. La *romaine* est composée de 9. pièces essentielles. 1. De la verge vulgairement appelée la branche. 2. Du crochet le quel se chargent les munitions qu'on peut peser. 3. De la garde foible. 4. De l'anneau où se tient la garde foible, où se passe un bâton pour soutenir la balance. 5. de la garde forte. 6. De l'anneau de la garde forte. 7. de 3. broches qui passent au travers de la verge, pour soutenir les deux gardes & le crochet. 8. de l'anneau coulant, qui se met le long de la brèche. 9. De la masse ou boulon attaché à l'anneau coulant, qui sert de contre-poids. La *romaine* s'appelle quelquefois peson avec son crochet.

R O M B A L I E R E, terme de Marine, est le bordage ou revêtement de planches, qui couvre par dehors les membres d'une Galere.

R O M P R E un Bataillon, en terme d'évolution

est mettre un Bataillon par Compagnie , pour le
 defiler.

ION D A C H E espece de bouclier , qui n'est plus
 en usage en France , & dont se servent encore les
 Espagnols.

ONDE , est un Guet de nuit , qu'un Officier
 va faire le long du rempart d'une Place de Guerre ,
 pour observer si les Sentinelles font leur devoir avec
 diligence & fidelité.

On a établi les *rondes* sur les remparts , pendant
 la nuit , parce que les palissades , les fossés , les ou-
 vrages détachés & les remparts du corps de la Place ,
 si forts qu'ils puissent être , ne servent à rien , s'ils ne
 sont bien gardés , surtout pendant la nuit , qui est
 le temps des surprises. Voici ce qui s'observe à cette
 occasion.

Dès que la retraite est battuë , les *Rondes* doivent
 commencer à se faire sur les remparts. En quelque
 nombre que soient les Officiers d'Infanterie de la
 Garnison , il doit y en avoir au moins le quart de
 commandé à ce sujet. La premiere de ces *Rondes* doit
 être faite par le Major de la Place , tant pour voir si
 le mot du guet a été porté fidelement aux Gardes ,
 que pour examiner si les Sentinelles sont bien
 posées , & si chacun fait bien son devoir.
 Pour cet effet il se rend d'abord à telle porte ou à tel
 poste qu'il lui plaît , pour commencer sa *Ronde*.

Quand il y est arrivé , & qu'au *Qui va là* de la
 Sentinelle , il a répondu *Ronde Major* , aussitôt
 l'Officier de Garde se présente à lui avec ses armes ,
 suivi derrière lui deux Fusiliers , les armes présen-
 tées. Il lui donne ensuite le mot , la tête découverte ,
 le Major le reçoit , & il lui rend compte de ce qui
 peut être survenu de nouveau à son poste.

Le Major demande un Soldat avec un fanal pour
 l'éclairer , & quelques Fusiliers pour l'escorter jus-
 qu'au premier Corps de Garde , l'Officier les lui don-
 ne sans difficulté. Après que le Major a fait sa *Ronde*
 & qu'il a bien examiné toutes choses , il en doit aller
 rendre compte au Gouverneur , auquel il rend en
 même tems le mot du guet , pour lui faire voir qu'il
 est le même , qu'il a reçu de lui.

Le Gouverneur , le Lieutenant de Roi , & les Of-
 ficiers & Inspecteurs Généraux qui sont employés
 dans la Place , doivent aussi , sinon tous les jours ,
 au moins de tems en tems faire la *Ronde*. En ce cas

les Gardes doivent pour les deux premiers se mettre en haie lorsqu'ils passent, & pour eux & pour autres prendre les armes & les porter, suivant leur dignité de Général l'exige; mais sans bruit & tambour, lequel est absolument interdit pendant la nuit, à moins que ce ne soit pour annoncer que l'alarme. Du reste l'Officier de Garde les reçoit & leur donne le mot, comme au Major, excepté à quatre Fusiliers derrière lui, au lieu de deux.

Les autres Officiers qui doivent faire la *Ronde* à l'heure qui leur est échue par le sort, & le circuit de leur poste leur est aussi tombé en partage, c'est-à-dire la portion du rempart, quand l'enceinte de la Ville est si grande, qu'on est obligé de la visiter par portions, & il faut commencer précisément à l'heure marquée; s'ils y manquent, le Caporal du premier poste qu'ils passent, doit refuser leur *Marion*. Voyez *MARION*.

Si une *Ronde* en rencontre une autre, le premier qui crie, *Qui va là*, doit recevoir le mot du second en passant, & pour ce sujet lui présenter sa pique. Mais ce cas ne doit jamais arriver quand les *Rondes* se font régulièrement, puisqu'il ne peut provenir que de ce que ces deux *Rondes* ont commencé leur marche à la même heure, & à l'opposition l'une de l'autre; ce qui est contre la règle, toutes les *Rondes* devant marcher à la suite des unes des autres, & autrement il y auroit un intervalle de vuide pendant de tems.

Mais pour éviter les surprises, il est bon de donner tous les soirs deux mots, afin que la *Ronde* qui répond, ayant donné le premier, l'autre soit obligée de rendre le second.

Si pendant qu'un Caporal va poser ses Sentinelles, une *Ronde* vient à sa rencontre, celui qui fait la *Ronde* lui donne le mot, & il doit le recevoir & observer les formalités ordinaires. Il y a encore d'autres sortes de *Rondes*, qu'on appelle *Rondes roulantes*. Elles sont faites par des Officiers, Sergens ou Caporaux, & doivent se promener sur un certain espace de rempart, en allant & venant pendant un tems marqué peu près comme font les Sentinelles, quand il fait froid.

L'Officier qui fait la *Ronde*, doit porter une bougie ou une mèche allumée, & répondre au *Qui va là* des Sentinelles, *Ronde d'Officier*. Les Sentinelles doivent présenter leurs armes, & ne s'en point la

ppcher de trop près. Si l'Officier ou autre, faisant la *Ronde*, manque à visiter la guérite, à regarder au fossé, & à écouter quelque tems sur la barbacane, la Sentinelle peut l'y obliger, & l'arrêter sur ce qu'il l'ait fait. De même s'il vouloit prendre quelque chemin pour racourcir celui qu'il doit faire, il doit aussi l'obliger à suivre celui qui est marqué lequel est le long de la banquette dans les Places où il n'y a point de chemin des *Rondes*.

L'Officier qui fait sa *Ronde*, en arrivant auprès d'un Corps de Garde, y est reçu par un Caporal, pourvu que le mot qu'il lui donne soit bon; car s'il étoit mauvais ou qu'il l'eût oublié, le Caporal doit l'arrêter & le mener à l'Officier de Garde, lequel s'il le reconnoît & s'il voit que ce n'est qu'un oubli, peut lui donner le vrai mot & le laisser passer. Il doit néanmoins avoir soin d'en rendre compte au Major, qui doit aussi rendre compte au Gouverneur, afin que ce point qui regarde ce point essentiel soit régulièrement observé. Si l'Officier de Garde ne connoissoit pas celui qui ne sçavoit pas le mot, il doit l'arrêter & le tenir dans un Corps de Garde jusqu'à ce que le Gouverneur en ait ordonné.

Quand la Sentinelle apperçoit la *Ronde*, elle doit dire *Qui va là*, si haut que le Corps de Garde puisse entendre, & on est obligé de lui répondre *Ronde de Gouverneur*, *Ronde Major*, ou autre. La Sentinelle si elle est près du Corps de Garde, après avoir dit, *Jeure là*, crie encore *Caporal hors de la Garde*: le Caporal sort du Corps de Garde, met l'épée à la main, demande encore *Qui va là*, & on lui répond, *Jeure*, il dit, *Avance*, qui a l'ordre.

ROSE DES VENTS, terme de Marine, est une représentation de trente deux airs de vent, ou de trente deux pointes de compas, qui sortent d'un centre, & se prolongent au-delà d'un petit cercle, et pour la distinction des vents, ce qui a quelque rapport à la figure d'une *rose*. Dans les cartes routières, il y a quantité de *roses* des vents qui y sont gravées. Il y a aussi des *roses* des vents, faites de papier transparente, pour le pointage des cartes.

ROSETTE est le nom que l'on donne au cuir pur & net, & tel qu'il est, lorsqu'il vient des Indes en plaques, lames ou saumons de la première qualité, & lorsqu'il n'est point mêlé de calamine qui, le rend jaune.

La *rosette* se tire d'Hongrie, Suede, Norvege, Italie & Lorraine, celle de Norvege est meilleure que les autres pour les ouvrages d'Artillerie, étant plus dure. Il y en a encore en France, en Savoye & dans le Tirol. On l'appelle aussi fonte.

ROUAGE se dit de la partie des affuts, charrettes & chariots d'Artillerie, qui consistent en roues.

ROUCHE, terme de Marine; la rouche est un terme de Charpentiers, pour signifier la carcasse d'un Vaisseau, quand il est sur le chantier, sans mâture & sans manœuvres.

ROUET: les arquebuses & les pistolets à rouet sont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve gueres que dans les Arsenaux & les Cabinets des armes, où l'on en a conservé quelques-uns par curiosité. Ce rouet étoit une espece de petite roue solide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuse ou du pistolet. Elle avoit un essieu, qui perçoit dans son centre. Au bout intérieur de l'essieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet essieu, quand on le faisoit tourner, & bandoit le ressort quand elle tenoit. Pour bander le ressort, on se servoit d'une clef où l'on inferoit le bout extérieur de l'essieu. En tournant cette clef de gauche à droite, on faisoit tourner le rouet, & par ce mouvement une petite coulisse de cuivre, qui couvroit le bassinet de l'amorce se retiroit de dessus le bassinet. Par le même mouvement le chien armé d'une pierre de mine, comme le chien du fusil l'est d'une pierre à fusil, étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente comme dans les pistolets ordinaires, alors le chien tombant sur le rouet d'acier faisoit feu, & le doigt noit à l'amorce.

ROULER, Officiers qui roulent entre eux c'est-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéissent les uns aux autres, selon la ancienneté de leur réception.

ROULEAU est un morceau de bois de forme cylindrique, ferré par les bouts, avec deux frettes qui a des mortoises, faites pour recevoir le bout du levier. Ce *rouleau* sert beaucoup sous les gros fardeaux.

On appelle aussi *rouleau* ce que quelques-uns appellent *tourteau*, un rond de bois plât, arrondi même aussi par les bords de 9. ou 10. pouces de dia-

erre , & d'un pouce & demi d'épaisseur , dont on sert pour écraser la poudre dans le grenoir ou crible , qui est en forme le grain.

R O U L E R : Navire qui roule , c'est-à-dire qui s'inverse incessamment sur l'un ou sur l'autre de ses côtés , tantôt à bas-bord , tantôt à tribord , sans qu'on le puisse mettre en son assiette , & lui donner sa estive , soit par le défaut de la construction , ou par celle de sa mâture & de son envergure.

R O U T E. Quand un Régiment reçoit l'ordre de partir d'une Garnison pour se rendre dans une autre , le Secrétaire d'Etat de la Guerre envoie en même tems au Commandant la *route* qu'il doit faire tenir à sa Troupe. Cette *route* est signée du Roi , & plus du Secrétaire d'Etat de la Guerre. Dans cette *route* , sont marqués les lieux où le Régiment , Bataillon ou Escadron doit séjourner. Quelque tems qu'il fasse , & sous quelque prétexte que ce soit , un Corps de Troupe ne peut ni avancer , ni retarder sa *route* ; cependant si quelques débordemens d'eau le retardent un jour dans sa marche , & qu'il lui soit impossible de se rendre au lieu de logement , au lieu marqué. Alors le Commandant du Corps en fait un Procès-verbal , qu'il fait signer par les Maires & Echevins , ou principaux Habitans du lieu où il est obligé d'arrêter , & il envoie en Cour ce Procès-verbal.

On expédie aussi des *routes* pour les Recrues , & les montes , lesquelles sont obligées de les suivre exactement. Dans les lieux d'Etapes , on ne la fournit qu'à ceux qui sont porteurs de *routes* surannées , c'est-à-dire expédiées depuis plus de six mois. Cependant si l'Officier conducteur d'une Recrue ou d'une monte étoit parti du lieu indiqué par sa *route* avant lesdits six mois expirés , l'étape lui doit être fournie.

Dès qu'une Troupe est arrivée à sa Garnison , à l'armée , ou aux lieux où elle a eu ordre de se rendre , le Commandant ou le Major doit renvoyer au Secrétaire d'Etat de la Guerre la *route* , sur laquelle elle a marché , & lui adresser aussi les Procès-verbaux des Officiers qui étoient absens. Ceci est contenu dans l'Ordonnance du 25. Juillet 1705. qui oblige encore les Majors des Régimens , tant d'Infanterie que de Cavalerie , Hussards & Dragons , & les Aides-majors des Bataillons qui sont séparés des Corps des Régimens , d'envoyer au commencement du Quar-

tier d'hiver au Secrétaire d'Etat de la Guerre, les mémoires des *routes*, dont chaque Capitaine a besoin, soit pour les Recrues d'hommes ou les chevaux de remonte de sa Compagnie. Dans ces mémoires, ils doivent désigner le premier lieu d'Etappe où la *route* a dû commencer, qui est toujours, autant qu'il est possible, une Ville ou un Chef-lieu d'Electiion ou de Justice Royale.

R O U T E, en terme de Marine, est le cours d'un Vaisseau. Faire *route* est naviger, courir ou gouverner. Donner la *route*; c'est prescrire celle que doivent tenir tous les Vaisseaux d'une Flotte: ce qui est attribué à l'autorité de l'Amiral ou du principal Commandant. On dit donner la *Prouë*, en parlant des Galeres.

Porter à *route*, ou faire droite *route*, c'est courir en droiture au Parage, où l'on veut aller, sans faire escale, ou sans relacher, & si faire se peut sans que le Vaisseau s'abatte, & qu'il y ait de la rive.

Fausse *route* est la derive & l'abattement d'un Vaisseau, qui s'écarte de sa course en droiture. Fausse *route* est aussi quelquefois le changement de cours que l'on fait volontairement & de propos délibé. Faire plusieurs *routes*, c'est courir plusieurs bordes en louvant.

Gouverner au Nord, est afin que la *route* vaille Nord; Gouverner à l'Est, afin que la *route* vaille est-sudest, c'est corriger les déchets qui arrivent dans la navigation, par la force des marées, par celle des courans, & par l'inconstante variation de l'aiguille, remettant le Vaisseau dans sa droite *route*, quand quelqu'un de ces accidens l'a fait abattre ou dériver. Par exemple, si la *route* est Nord, & que les courans portent au Nord-est, il faut gouverner au Nord-Nord-Ouest, afin que la *route* vaille Nord. De même si la *route* est à l'Oüest, & que l'aiguille décline d'un quart de rumb vers le Nord-est, il faudra gouverner à l'Oüest Quart au Sud-Oüest, afin que la *route* vaille l'Oüest.

R O U T I E R est un livre, qui par ses cartes marines, ses aspects de côtes, & ses observations sur les diverses qualités des parages de la mer, donne des instructions pour la route d'un Vaisseau.

R U M ou **R E U N**, terme de Marine, est tout l'espace pratiqué dans le fond de cale, pour ranger la Cargaison. De là vient le verbe *arrumer*.

arreuer : on dit aussi *arrimer* & *arrimage*.

RUMB DE VENT, en terme de Marine est la ligne, qui représente sur le Globe terrestre, sur Bouffole, & sur les cartes marines, un des trente-trois vents, qui servent à la conduite d'un Vaisseau. Ainsi le *rumb*, que suit le Vaisseau, est conçu comme sa route, son cours, son sillage, son eau ou sa face navale.

Mais quoique dans une signification générale, on donne le nom de *rumb* à chaque trait ou pointe de compas, on ne laisse pas de les distinguer en *rumbs entiers*, en *demi-rumbs* & en *quarts de rumbs*. Même quelques Pilotes, pour plus d'exactitude, ont une subdivision de *demi-quarts de rumbs*.

La division la plus généralement reçue, est celle qui établit huit *rumbs entiers*, huit *demi-rumbs*, & seize *quarts de rumbs*, ce qui accomplit le nombre de trente-deux vents; de sorte que l'Horizon est divisé en trente-deux parties, ou pointes de compas, dont il y en a toujours quelqu'une qui conduit le Vaisseau, quand il fait route, & que le calme cesse.

La distance comprise entre chaque *rumb entier*, est de quarante cinq degrés : celle du *rumb entier*, & du *demi-rumb*, qui lui est le plus proche, est de vingt-deux degrés, trente minutes : & celle du *rumb entier* au plus proche *quart de rumb*, est d'onze degrés, quinze minutes. De sorte qu'il y a toujours seize degrés, quinze minutes, entre chacun des 32 *rumbs*. Voyez **V E N T**.

R U S E. Voyez **S T R A T A G E S M E**.

S

S A B L E, manger son *sable*, terme de Marine : C'est tourner l'horloge avant que le quart soit fini, & que tout le *sable* soit écoulé; ce qui est une punition punissable du Matelot, qui veut faire lever le quart avant le tems limité.

S A B O R D, en terme de Marine, est une embrasure ou canonnière dans le bordage du Vaisseau pour pointer les pièces d'Artillerie. Sa partie inférieure s'appelle *feuillet*. La distance ordinaire entre deux *sabords* est de 7. pieds. Les plus grands Vaisseaux ont trois batteries par bande, ce qui suppose trois rangs de *sabords*; chaque rang étant ordinairement

de quinze *sabords*, sans comprendre ceux de la sainte-Barbe, & les batteries qui sont sur les Châteaux. La première Batterie est celle qui est la plus basse ou le moins élevée sur l'eau. Elle doit être pratiquée : haute, que dans le gros tems elle ne se trouve pas sous l'eau, & ne demeure par ce moyen inutile. La seconde est au pont du milieu : la troisième sur le dernier pont ; car il y a toujours autant de rangs de *sabords*, qu'il y a de ponts. La plupart des Fregates n'ont que deux ponts, afin d'être plus légères, & meilleures voilières.

S A B R E, grosse & pesante épée que les Cavaliers & les Dragons portent au côté. Celui des Grenadiers dans l'Infanterie est un peu recourbé, mais moins pesant, & n'est pas si long que celui des Hussards.

S A C d'une Ville, c'est lorsqu'elle est prise d'assaut, & que la garnison est passée au fil de l'épée.

S A C-A-T E R R E, c'est un sac de moyenne grandeur que l'on emplit de terre, & dont les Soldats bordent une tranchée, ou des remparts de Ville pour pouvoir tirer entre-deux en sûreté. Quand le terrain est dur & de roche, on se sert fort de *sacs-à-terre* & de gabions.

Il y a des *sacs* à amorce qui sont fermés, & qui servent effectivement à porter de la poudre aux Batteries, pour amorcer les pièces. Ils sont de cuir ont un tuyau de cuivre à leur extrémité, & servent à porter de la poudre aux Batteries pour amorcer les pièces.

Les *sacs-à-terre* dont les Magazins doivent être fournis, sont mis dans des tonnes, qu'on arrange : trois de hauteur, & dans un lieu sec, comme les méches. Ces sortes de tonnes, tant pour les méches que pour les sacs doivent avoir un bon cercle cloué qui arrête chaque fond ; étant sujettes à se défoncer.

S A C R E ou S A C R E T. On donnoit anciennement ce nom aux pièces de canon de fonte de 4. & de 5. livres de boulet. Ils pesoient depuis 2500. jusqu'à 2850. livres.

S A F R A N, terme de Marine, est une pièce de bois plate, qui se met & s'ajuste sur la longueur du gouvernail, pour donner plus de largeur au même gouvernail, & en faciliter l'effet.

S A I G N É E du fossé est l'écoulement des eaux qui le remplissent. Quand on a saigné un fossé, on jette sur la bourbe qui y reste des claies couvertes de

de cerres , ou des ponts de joncs , pour en affermir le allage.

AIGNER : On dit , *saigner* une pièce , quand elle est montée sur un affût , la volée emporte la curieuse. Cela arrive lorsqu'une pièce tire de haut en bas.

AIN & SAINE, termes de Marine. *Paragaine* & net : Côte *saine* & nette. C'est-à-dire , sûr & sûr , sans aucuns bancs , ni brisans. Le contraire est **SALE** de Bancs.

AIQUE , est un Bâtiment Grec , sans misaine sans perroquet , & sans haubans. Elle porte un beaupré , un petit artimon , & un grand mâ , qui avec son hunier s'éleve à une hauteur extraordinaire & est soutenu par des gallaubans ou coustieres , & par un étai qui répond de la pointe du mâ de bâbord sur le beaupré. Son pacsis porte une bonnette millée. Le corps du Bâtiment est fort chargé de poids : ce qui empêche que la hauteur du mâ ne le fasse tanquer ou puiser , outre qu'on le desabore souvent.

ALE , terme de Marine. Côte *sale* de bancs , Côte de batures , c'est-à-dire dangereuse , & semée de basses ou des batures.

ALLE d'armes dans un Magasin est un lieu où sont rangées les armes à feu & autres , tant offensives que défensives.

Dans les *Salles* d'armes il y a ordinairement des lavoirs , des étaux , parce qu'au détail d'Armuriers , le Garde peut faire faire par des Soldats ce nétoyement , lorsqu'il veut s'appliquer , & répondre par ses soins aux instructions que lui donnent ou que lui doivent donner ses Supérieurs.

ALPETRE. Il y a trois sortes de *salpêtre* blanc , c'est-à-dire , n'ayant point encore été raffiné.

Le premier est celui que l'on appelle de houffage , & qui se trouve attaché aux murs des caves , celliers , caves , écuries , étables , grottes , cavernes , carrières , & autres lieux qui ont contracté une qualité saline. Celui-là est rare à trouver , sa couleur est plus blanche que blanche.

Il y a d'une autre sorte de *salpêtre* , qui est celui de l'Indes & d'autres Pays , qui se trouve dans de grandes campagnes & sur des montagnes qui en sont naturellement couvertes , & d'où il ne s'agit que de le cueillir , & de le faire enlever.

La troisième espèce de *salpêtre* se fait de la qui se prend dans les caves, celliers, granges, étables, grottes, cavernes, carrières, & autres lieux.

On le jert aussi de plâtras & gravois provenant de la démolition de ces mêmes bâtimens, que l'on réduit en poudre, à force de les battre & écraser.

L'atelier où se fait ce dernier *salpêtre*, doit être un lieu vaste & élevé en façon de halle, soutenu par plusieurs piliers. Tel est celui qu'on voit à l'Ar de Paris. Par chaque atelier il y a vingt-quatre cuiviers, qui sont presque semblables à ceux qui servent à couler la lessive, ils sont cependant plus petits, disposés en plusieurs bandes, élevés de terre d'environ deux pieds.

De ces vingt-quatre cuiviers on forme trois bandes de huit cuiviers chacune. On met deux boisseaux de cendre de bois neuf au fond de chaque cuvier de la première bande, & l'on emplit de terre le reste du cuvier. Une plus grande quantité de terre mangeroit le *salpêtre*. On met un bouchon de paille sur le haut de la terre.

Sur la seconde bande on met deux boisseaux de la même cendre, & le bouchon : & sur la troisième, on se contente d'en mettre un boisseau & demi dans chaque cuvier.

Les cuiviers étant remplis de terre & de cendre on verse sur la première bande de l'eau de puits, de rivière ou de citerne, car cela est indifférent, & on en met ce qu'en peuvent tenir dix futailles, qu'on appelle vulgairement demi-queués.

Cette eau s'imbibant dans la terre coule par un trou qui est au bas du cuvier, & qui n'est bouché que de quelques brins de paille, & tombe dans un tonneau disposé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans l'espace d'un jour, quelquefois cela va jusqu'au lendemain, suivant la qualité des terres.

La première bande ainsi lessivée produit huit demi-queués d'eau, que l'on porte sur la seconde bande laquelle étant lessivée de la même manière, rend la valeur de six demi-queués, qu'on porte sur la troisième bande, qui n'en produit que quatre.

On décharge cette première bande. On en ôte la terre & la cendre, que l'on jette dans un lieu couvert, comme un hangard, pour en amender la terre.

On recharge cette bande de terre neuve avec deux boisseaux de cendre, pour faire ce qu'on appelle

On prend les quatre demi-queuës d'eau qui
provenuës de la dernière bande, on les verse sur
premiere bande renouvelée, qui n'en rend que
& que l'on met dans la chaudiere.

Sur la seconde bande on met de l'eau de puis
la quantité de six demi-queuës, qui est un jour
un peu plus à passer; ce qui s'appelle le *lavage*.

Cette eau passée, on la jette sur la troisième ban-
de, cela s'appelle les petites eaux. Quand ces peti-
tes eaux sont écoulées, on les reporte sur la première
bande, dont on a levé la cuite, & cela s'appelle les
portées. Il en sort quatre demi-queuës. On ne fait
plus passer, en cas qu'il en reste au-delà de ces
quatre demi-queuës.

On recharge ensuite la seconde bande de terre
neuve, pour refaire une seconde cuite. On continuë
ainsi pour la troisième.

Ces deux tombereaux de terre peuvent charger huit
cuviers de cuite. Pour deux cuviers, il faut, si l'on
peut se servir d'un seul baquet appelé *relette*, pour
tirer les eaux, en le faisant assez grand, & creux
en terre pour le placer.

Les deux demi-queuës d'eau provenuës de la pre-
miere bande se jettent dans une chaudiere de cuivre
grande pour recevoir, non-seulement cette pre-
miere décharge, mais encore les deux demi queuës
de cuite de la seconde bande, ce qui fait ensemble
de seize cuviers.

La chaudiere dont je viens de parler, doit être
maçonnée, & dressée sur un fourneau de brique.
Sur lequel on fait un feu continuel de buches, afin
que la matiere bouille toujours également.

Après avoir bouilli vingt-quatre heures, & pour connoître
si le *salpêtre* est formé, on laisse tomber une goutte
de cette eau sur une assiette, ou sur un mor-
ceau de fer, & s'il se congèle comme une goutte de
sirop de confiture, c'est une marque qu'il est fait.

Le *salpêtre* brut ainsi achevé, on le met en égout,
on le penche les bassins où il est. L'eau qui en pro-
vient s'appelle les *eaux amères*, & elles servent à
ranger les cuviers que l'on a renouvelés de terre
neuve. On en met un petit seau sur deux ou trois
cuviers. Pour le *salpêtre* brut, quand il est égoutté,
les salpêtriers le portent à la raffinerie.

On le jette dans une chaudiere destinée pour cet
usage, qui est disposée comme l'autre sur un four-

neau. On y en met deux mille deux ou trois cent
fant à chaque fois, & pardeffus trois bardées
trois demi-muids d'eau.

Quand le *salpêtre* est fondu, ce qui se fait en
ou trois heures, on jette dedans une cruche
blancs d'œufs, ou de la colle de poisson, ou un
taine dose de vinaigre ou d'alun.

On y ajoûte une bardée d'eau, qui fait la qu
me en plusieurs fois, afin de faire surmont
graille & l'ordure qui s'écument soigneusement
après en avoir bien nettoyé la superficie, en
qu'il ne reste plus d'écume, on tire aussi-tôt l
pêtre, & on le met tout d'un coup dans des ba
où on le laisse congeler pendant cinq ou six j
après quoi on place des bassins sur des tréteaux
les faire égoutter sur des recettes, & l'eau q
provient se jette encore une fois dans la chau
pour la faire bouillir jusqu'à ce que le sel se pre
au fond, & que la fonte soit parfaite.

C'est dans ces deux premières cuites qu'on
tout le sel qui peut être dans le *salpêtre*: il f
encore une troisième cuite de la même manie
la précédente, mais aux eaux de cette dernie
ne se doit point trouver de sel, & quand il s
trouve, c'est que le *salpêtre* est mal raffiné.

De la première cuite sort le *salpêtre* brut. I
conde produit le *salpêtre* appelé de deux eaux
troisième fait le *salpêtre* de trois eaux en glac
l'on veut mettre le *salpêtre* en roche, on le fonde
eau, & si-tôt qu'il est fondu, on le tire, &
laisse refroidir.

A la raffinerie de Paris, on use dix-huit pint
blancs d'œufs par jour sur cinq milliers de *sal*
Voilà tout ce qui peut regarder sa fabrication.

La bonne qualité du *salpêtre* est d'être dur, l
clair & transparent, bien dégraissé, & bien
de sel.

On doit le laisser six mois, & même un an:
peut, sur des planches exposé au Nord. On d
retourner de tems en tems pour le bien faire se
Pendant ce tems il a lieu de se décharger du
de la graisse que le raffinage ne lui a pu ôter
rement, & dont l'air dissipe une partie.

Pour connoître si les *salpêtres* sont gras ou
il en faut faire bruler, & en mettre une poign
une planche de chêne, & poser un charbon a

ffus, si en brulant il petille, cela marque le sel, & il est pesant, & que le feu ait de la peine à s'élever, & que l'on voie un bouillon épais, cela marque la graisse. Quand il est d'une bonne qualité, qu'il est ni gras, ni salé, il jette une flamme, qui s'élève avec ardeur, & qui consume le *salpêtre*, en sorte qu'il n'y reste qu'un peu de blanc, qui est le résidu du *salpêtre*.

Comme le soufre entre dans la composition de la poudre, j'en vais parler ici. Le soufre est un minéral, c'est-à-dire, une matière qui se trouve dans des mines, comme l'or, l'argent, l'étain, le plomb, &c. engendré d'une substance terrestre, onctueuse, & qui s'enflamme aisément.

Le soufre naît dans la terre, de sa graisse & de l'écume des feux souterrains, de la même manière que la suie est l'écume ou la graisse du feu ordinaire.

Les volcans, qui sont des montagnes qui jettent souvent des flammes, comme le Vesuve, l'Æthna & autres, ne brûlent qu'à cause que ce sont des mines de soufre qui sont allumées.

Les fleurs de soufre sont le plus pur du soufre, qui se détache au chapiteau du vaisseau ou alambic, quand on le sublime par le feu, & on les appelle fleurs blanches, quand on les distille avec du nitre détrempé, & fixé avec le soufre.

Il y en a de blanc, de jaune, & de verdâtre. Le blanc est le meilleur. Il faut qu'il crie à l'oreille, quand on l'en approche. C'est dans certaines montagnes d'Italie, situées au-delà de Naples ou de Sicile, que se trouve toujours le soufre dont nous nous servons en Europe. Le soufre est ou pur, ou mêlé avec la terre, ou des eaux dont on le sépare par le feu.

Le soufre vis est la glébe ou terre soufreuse de couleur jaune, de laquelle on tire le soufre ordinaire par sa première fonte. Cette fonte ou raffinage se fait en Hollande, plus ordinairement qu'ailleurs. C'est-là le meilleur soufre, on le réduit en morceaux. Les plus petits sont ce qu'on appelle *Magdalen de soufre*, qui sont de petits rouleaux, qui se vendent chez les Apotiquaires.

Le soufre qui se raffine, & se débite en Provence, est gras & pesant, & c'est la peste de la poudre. Pour voir si le soufre est bon, on prend deux terris

nes verniffées. On les met l'une sur l'autre. On allume du feu deffous, fi le foufre s'attache au haut de la terrine de deffus il est bon, & s'il demeure en bas, il ne vaut rien.

SALPETRIERS : Ouvriers qui travaillent au falpêtre.

C'est le Grand-Maître qui donne les Commissions aux *Salpêtriers*, pour avoir la faculté de travailler. Le nombre n'en est fixe qu'à Paris, où il n'y en a que trente, parce que ce nombre y fuffit.

Le nombre de ceux qui font dans les autres Provinces est de 516, quelquefois plus, quelquefois moins.

Ils font tous tenus de porter aux Rafineries les quantités de falpêtre brut, que l'on fçait qu'ils peuvent fabriquer.

Ils ne payent aucuns péages, doüanes, ni gabelles, pour tous les uftenfiles & matieres qui fervent à la confection du falpêtre.

Ils ne peuvent être mis à la taille plus haut que 50 fols.

Ils ne doivent aucuns droits d'Aides pour la boiffon provenant de leur cru.

Ils ont la liberté de prendre tout le bois mort dans les Forêts du Roi fans payer, & dans les Forêts & Bois particuliers en payant.

Ils ont entrée dans les maifons que l'on abat & dans les mafures, pour y enlever les plattras & moiffons qu'ils trouvent propres à leur travail, en payant raifonnablement & de gré à gré.

Ils fe fervent pour cela de pelles, pics, marteaux & tranches, fuyant l'Ordonnance.

Mais quand ils vont gratter les murs des celliers, caves, & autres endroits où il y auroit du danger que les fondations n'en fouffriffent, il leur est défendu de fe fervir d'autres outils que des ratiffoires du poids de 6. onces.

C'est ce qu'on appelle falpêtre de houffage, à la différence de celui qui fe fait des plattras & cendres leffivées.

Leurs chaudières, bêtes de fomme, & uftenfiles ne peuvent être faifis pour quelques dettes que ce foit. Il ne n'est par celui qui auroit vendu quelques-unes de ces chofes. Ils font exemts de logemens de guerre.

SALVE, est une décharge de la Mousqueterie

de l'Artillerie qui se fait ou comme un témoignage de l'honneur qu'on défère à quelque personne d'une qualité extraordinaire, ou comme une marque de la joie de quelque grande occasion.

SALUT. Le *salut* & les honneurs Militaires sont dûs aux Souverains & aux Généraux d'Armée. Lorsque la personne qui doit être saluée approche le front du bataillon, soit par la droite, soit par la gauche, l'Officier, qui est le premier du côté d'où il vient, doit prendre les mesures justes, pour qu'en le saluant, le bout de son arme tombe environ trois pas devant lui, afin qu'il soit directement vis-à-vis quand il saluë du chapeau : tous les autres Officiers doivent avoir la même précaution.

Le *salut* du Sponton se fait en quatre tems : au premier on fait à droite, & on met le Sponton de biais, portant en même-tems la main gauche sur la hampe, à trois pieds du talon ; au second on pousse la hampe de la main droite, pour porter la lance sur des pas de terre, & on reporte en même-tems cette main, les doigts étendus, près du talon : au troisième on relève le Sponton pour le mettre de biais, & on a le bras dans la même disposition qu'au premier tems : au quatrième on fait à gauche, & on met le Sponton au premier état, portant aussitôt la main gauche au chapeau pour l'ôter, & faire ensuite une inclination de corps à celui qu'on saluë, supposé que ce ne soit pas le Roi, parce que pour lui il faut seulement ôter le chapeau, & se tenir droit, sans s'incliner.

Les Officiers qui ont des fusils mettent la brounette au bout pour saluer, & font avec cette arme les mêmes mouvemens que font ceux qui portent des Spontons. Ceux qui portent les Drapeaux, ont le talon de la pique appuyé sur la hache droite, & tiennent leurs Drapeaux un peu de biais en avant. Lorsque celui qui doit être saluë est devant eux, ils baissent tous trois ensemble les haches jusqu'à terre, & les relevent ensuite, après qu'ils saluent aussi du chapeau. A l'égard des Sergens, ils ont tous le chapeau bas, jusqu'à ce que celui qu'on saluë, ait tout-à-fait passé le front du Bataillon.

Le *salut* se fait en campagne, ou en quelque autre occasion où les Officiers-Majors soient à cheval, le Major se poste sur la droite du premier rang,

l'Aide-Major sur la gauche du même rang où ils l'ont l'épée à la main dont ils saluent, ensuite le Major l'Officier-Général, pour lui rendre compte de ce qu'il lui plaît lui demander.

La maniere de saluer en marchant, est à peu près la même que de pied ferme : la seule différence que les Officiers qui sont à la tête d'une division ont est de régler leurs pas & leurs mouvemens de sorte qu'ils saluent tous en même-tems. Pour cet effet, lorsqu'ils marchent les Officiers sont environ à cinquante pas de distance qu'ils doivent saluer, en passant devant lui ils portent le Sponton devant lui sur l'épaule tous ensemble, se réglant sur celui qui a la droite, si celui qui doit saluer est à droite, & sur celui qui est à gauche s'il est de ce côté. Le Sponton se porte en défilé avec la main droite, de laquelle on empoigne la hampe par le milieu, en sorte qu'il soit dans l'équilibre. On a le bras droit tendu, sans être trop serré contre le corps : le talon du Sponton est à quatre doigts de terre : on lui donne un peu de jeu en marchant sans le passer en avant, ni le retirer en arrière, comme quelques-uns font mal-à-propos. Le corps est droit, la tête levée, & le bras gauche étendu le long du corps.

Pour mettre le Sponton sur l'épaule, afin de se préparer à saluer, on pousse la main qui le porte devant soi, & dans un seul tems on le met à plat sur l'épaule droite, ayant le coude levé à la hauteur de l'épaule, comme ci-dessus : on marche en cet état d'un pas égal, lent & grave, & la tête élevée, se réglant sur la droite ou sur la gauche, comme nous vous l'avons dit. Ce salut en marchant se fait aussi en quatre tems, & quatre pas de marche. Au premier on fait un pas à droite, en tournant sur le talon gauche, & en même tems on porte le Sponton à plat devant soi, les bras étendus, portant la main gauche sur la hampe à quatre doigts du talon : au second on avance le pied droit à vis du gauche, on avance en même-tems le pied gauche d'un demi-pas, on pousse aussi en même-tems la lance du Sponton jusqu'à près de terre, en le tenant de la main gauche, & tenant la droite étendue sur la hampe à quatre doigts du talon : au troisième, on passe le pied droit à côté du gauche, on relève le Sponton, qu'on tient plat devant soi comme ci-dessus ; au quatrième, on remet le p-

vis-à-vis le gauche, & on remet en même-
 le Sponton sur l'épaule, comme ci-devant, puis
 porte la main gauche au chapeau, dont on saluë
 affant. On observe, comme je l'ai dit, si c'est
 Souverain, de ne point faire d'inclination, mais
 aller droit & gravement, & de porter le Spon-
 sur l'épaule, encore environ vingt pas au-delà.
 es Officiers qui portent des fusils observent les
 es tems, & les mêmes pas; mais ce *salut* n'a
 a même grace, parce que cette arme étant plus
 te que l'autre, elle n'a pas l'étendue nécessaire
 que les bras soient dans une juste proportion.
 ux qui portent les Drapeaux saluent en mar-
 t comme de pied ferme, observant que ce soit
 s'arrêter, parce que cela retiendrait la Division
 tête de laquelle ils sont, & lui feroit perdre sa
 distance d'avec celle qui la précède. Il y a des
 ns, autant que cela se peut, sur toutes les ai-
 es rangs, du côté où est celui qu'on saluë; ils
 e chapeau bas en marchant, jusqu'à ce que le
 llon ait passé au moins vingt pas au-delà du
 où se fait le *salut*.

On n'est pas seulement par le *salut* des Armes &
 Drapeaux, qu'on rend aux Princes & aux Géné-
 les honneurs qui leur sont dûs, suivant leur
 té. On les leur rend aussi par le bruit des Tam-
 bours, qu'on différencie, suivant ce qu'ils sont. Cela
 e pratique que lorsque le Bataillon est formé, ou
 d on monte la Garde chez ceux à qui ces hon-
 es sont dûs, parce qu'en marchant les Tambours
 ent toujours aux champs indifféremment, de-
 qui que ce soit que le Bataillon passe. Lorsqu'il
 a bataille & de pied ferme, il ne bat aux champs
 pour les Princes, les Généraux ou Maréchaux
 rance. On appelle pour les Lieutenans-Géné-
 ou Maréchaux-de-Camp commandans l'Armée
 Chef. Les Tambours ne battent point pour ceux
 sont à un moindre grade.

Pour saluer un Prince ou un Général, qui passe de-
 vant un Régiment de Cavalerie, celui qui le com-
 mande dit *Haut les Armes* aux Cavaliers, & soit
 dans la Troupe marche, ou reste de pied ferme, il
 saluë (lui & les autres Officiers du Régiment) de
 pied ferme, qui est le *salut* des Officiers de Cavalerie.

A L U T sur mer est une déférence & un hon-
 neur qui se doit rendre sur mer, non-seulement eu-

tre les Vaisseaux de différentes Nations, mais encore entre ceux d'une même Nation, lorsqu'ils sont distingués par le rang des Officiers qui les montent & qui y commandent. Ces respects consistent à mettre sous vent, à amener le Pavillon, à l'embrasser, à faire les premières & les plus nobles charges d'Artillerie pour la salve, à fêter quelques voiles, & particulièrement le grand hunier, à envoyer quelques Officiers à bord du plus puissant, à venir mouiller sous son Pavillon, selon que la diversité des occasions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Les Vaisseaux Marchands saluent les Vaisseaux de guerre.

Quelquefois parmi les Nations qui peuvent entrer en concurrence, chaque Vaisseau de guerre, qui est sur la Côte ou à la vue des terres de sa Nation, rend le salut du Vaisseau étranger, & le lui rend en suite. Le Vaisseau qui est sous vent d'un autre, est obligé de saluer le premier.

Par une Ordonnance de 1670. les Villes & Fortereses maritimes du Royaume doivent saluer le Pavillon Amiral de treize coups de canon, & il doit leur en rendre cinq. Le Vice-Amiral, le Contre-Amiral doivent saluer les Places maritimes chacune de cinq coups, & elles doivent leur rendre coup pour coup. Les Cornettes & les Flammes saluent chacun de trois coups, & on leur en rend deux.

À l'égard du salut que les Vaisseaux de Roi doivent entr'eux par l'Ordonnance de 1671. le Vice-Amiral & le Contre-Amiral saluent l'Amiral, en amenant leurs Pavillons, & abaissant leurs hautes voiles. Le Contre-Amiral saluë le Vice-Amiral seulement du canon, & les Vaisseaux portant Cornette & les simples Vaisseaux de guerre saluent aussi le Vice-Amiral seulement du canon.

En 1674. Louis XIV. ordonna que si le Pavillon Amiral & l'Etendart Réal des Galères se trouvent en même Port ou en même rade, & même en présence l'un de l'autre, le premier des Vaisseaux d'une Escadre saluë premièrement le Pavillon Amiral, & puis l'Etendart Réal; & c'est une règle que quand il y a plusieurs Vaisseaux de guerre ensemble, il n'y a que le Commandant qui saluë.

Le Pavillon Amiral, & l'Etendart Réal des Galères d'une Tête couronnée, saluent les premières le-

ces maritimes d'une autre Tête couronnée, quand y viennent mouiller, ou qu'ils passent devant, & contentent que ces Places maritimes leur rendent coup pour coup.

En tems de paix le Pavillon de France & l'Etendart Royal de nos Galeres rencontrant sur mer des Villons Espagnols d'un rang égal, doivent recevoir le *salut*, ou se le faire rendre par force sur le même d'Espagne. Mais notre Vice-Amiral, notre Galère Patrone, & notre Contre-Amiral rencontrant le Pavillon Amiral d'Espagne, ou l'Etendart Royal des Galères d'Espagne, ne font aucune difficulté de les saluer les premiers.

L'Amiral d'Hollande plie son Pavillon, & saluë son Artillerie le Pavillon Amiral de France, & l'Etendart Royal de nos Galères, quand il les rencontre, & les Hollandois rendent le même *salut* de Vice-Amiral à Vice-Amiral, & de Contre-Amiral à Contre-Amiral. Mais leur Amiral n'est obligé de plier son Pavillon que pour notre Amiral, & saluë seulement le premier de son artillerie notre Vice-Amiral & notre Contre-Amiral.

Nos Chefs d'Escadre portant Cornette, saluent les premiers le Pavillon Amiral d'Hollande, & se font rendre les premiers par leur Vice-Amiral, & leur Contre-Amiral.

L'Etendart Royal de nos Galeres saluë le premier le Pavillon Amiral, qui lui rend coup pour coup: mais ce même Etendart Royal est saluë le premier par notre Vice-Amiral; & réciproquement notre Vice-Amiral est saluë le premier par la Galère Patrone, mais il rend coup pour coup à la Patrone, qui est aussi saluë la premiere par notre Contre-Amiral.

L'Etendart Royal des Galeres de France est saluë le premier par nos Places maritimes, sur quelque Gêre qu'il soit arboré.

Le *salut* Royal est de quinze coups, & quand notre Armée Navale saluë le Pavillon Amiral, il ne rend que de quinze coups. Les Galères saluent toujours par un nombre pair de coups de canon, & les Vaisseaux saluent toujours par un nombre impair, si ce n'est à la rencontre de l'Amiral & de l'Etendart Royal; car l'Etendart Royal ayant saluë d'un nombre pair, l'Amiral lui rendant coup pour coup, saluë aussi d'un nombre pair.

S A P E : c'est un enfoncement ou descente qu'on fait sous les terres, en les taillant par échelons de haut en bas, en sorte qu'on y est à couvert d'un côté, & pour se couvrir par en haut on jette des madriers, ou des claies couvertes de terre par le revers de la *sape*.

Autrefois le mot de *sape* signifioit un trou, qu'on faisoit sous un édifice pour le démolir. Le travail des *sapes* est fort lent, & la tête toujours très-dangereuse : on n'y peut jamais employer un grand nombre de Travailleurs, c'est ce qui donne le loisir à l'Ennemi de venir par des contre-mines faire sauter la tête des *sapes*.

On distingue cinq sortes de *sapes*. La *sape* entiere, la demi-*sape*, la *sape* volante, la double *sape*, & la *sape* couverte.

La *sape* entiere se faisoit autrefois par un seul homme, qui après avoir fait un trou de trois pieds de profondeur sur trois de largeur, où il se trouvoit à couvert, continuoit ensuite sur l'alignement qu'on lui prescrivoit, en jettant toujours les terres du côté de la Place. Ce travail étoit extrêmement long, quand on vouloit s'en servir, on employoit des années entieres pour un Siège.

Aujourd'hui la *sape* entiere se fait par des Sapeurs, qui posent à couvert des gabions, dont ils font les entre-deux avec des sacs à terre, ou des fagots de *sape*, & qu'ils remplissent de terre à mesure qu'ils les ont posés, faisant une tranchée de trois pieds de profondeur, sur autant de profondeur, & les Travailleurs viennent ensuite agrandir.

La demi-*sape* est lorsqu'on pose à découvert une certaine quantité de gabions sur un alignement déterminé, & qu'après en avoir formé les entre-deux avec des sacs à terre, ou des fagots de *sape*, on travaille à les remplir.

Ces deux sortes de *sapes* sont à présent les plus usitées. La premiere, lorsque le feu de la Place est violent : & la seconde, lorsqu'on peut éteindre le feu par le moyen des Batteries, qui ruinent les défenses de l'Ennemi, & l'empêchent d'incommodes les Travailleurs. Lorsqu'on est près de la Place, on fait remplir les gabions de bois & de branchage avant de les poser, pour mettre les Sapeurs plus à l'abri.

La *sape* volante est lorsqu'on trace tout l'ouvrage

avec des gabions , & que sans y avoir mis auparavant les Sapeurs pour les remplir , on y fait aller les travailleurs , qui approfondissent & forment la tranchée de la grandeur dont elle doit être. Cette manœuvre ne peut guères se pratiquer que la nuit , & lorsqu'on est encore loin de la Place.

La double *sape* est lorsqu'on est obligé de se couvrir des deux côtés , pour éviter d'être vu de l'Ennemi.

La *sape* couverte est un chemin qu'on fait sous terre pour mettre les Sapeurs à couvert des grenades , à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne s'élève par-dessus que deux pieds de terre , qu'on soutient s'il en est besoin , & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *sape* , qu'on ne met guères en pratique , peut-être très-utile dans certaines occasions , pour cacher son dessein à l'Ennemi.

Les Sapeurs sont ordinairement divisés en Brigades de 6. ou 8 personnes. Le premier qu'on appelle Chef de *sape* , fait rouler devant lui un manteau dont il se couvre , & pose à son côté un gabion , qu'il remplit en même tems de terre , en creusant un pied & demi de profondeur sur autant de largeur. Le gabion rempli , il en avance un autre sur l'alignement marqué , & le remplit , en continuant toujours de la même manière.

Le second Sapeur pose trois fascines sur les gabions , remplit & approfondit l'ouvrage du premier d'un demi-pied , l'élargissant de même. Les entre-deux des gabions doivent être fermés par des fagots de *sape* , ou par des sacs à terre.

Le troisième agrandit l'ouvrage du second d'un demi-pied de largeur , & d'autant de profondeur ; le quatrième fait la même chose par rapport à l'ouvrage du troisième ; ce qui met le travail à trois pieds de profondeur , & trois de largeur.

Les deux ou quatre Sapeurs restans portent pendant ce tems-là les gabions , fascines , sacs à terre , & les fagots de *sape* , à ceux qui travaillent , & se tiennent toujours en état de prendre la place de ceux qui peuvent être tués ou blessés.

Lorsque les Brigades ne sont que de six Sapeurs , il faut en mettre deux à chaque *sape* pour se relever alternativement : mais lorsqu'elles sont de huit ; un seul suffit , parce que les quatre derniers qui ne tra-

vailent point , peuvent prendre la place des miers , lorsqu'ils se trouvent fatigués.

Chaque Sapeur doit devenir à son tour *Chefape* , pour partager également le danger. Les outils que chacun doit avoir sont , une fourche de fer pour placer le gabion sans se trop découvrir , un crochet pour l'arranger , une masse pour battre les piquets du gabion , & les mieux faire tenir , une pioche pour creuser la terre , une pelle pour la lever , une jauge de *sapeur* , pour mesurer l'excavation qu'il fait.

La *sape* va nuit & jour , & ne discontinuë jamais. On peut même en faire plusieurs à la fois , pour avancer l'ouvrage. Ainsi supposé qu'on veuille pousser la dernière parallèle , ce qu'il est important de faire , on marque l'alignement qu'on veut lui donner , & l'on met ensuite sur cet alignement trois ou quatre *sapes* détachées , qui poussant leurs travaux viennent à se rejoindre , on fait la même chose pour chaque retour de la tranchée.

A mesure que les Sapeurs ont fini quelques parties de leurs ouvrages , on y envoie les Travailleurs , qui leur donnent 12. toises de largeur si c'est la première , 15. si c'est la seconde parallèle , & 18. si c'est la troisième. On met sur le parapet de celle-ci , & sur tous les ouvrages qui sont près de la Place , des sacs à terre , qui laissent entr'eux une petite ouverture pour pouvoir passer le fusil , & on les couvre par dessus avec d'autres sacs , afin de tirer sur l'Ennemi sans être vu.

La *sape* fait une partie considérable de la tranchée , & on entend par *sape* la tête d'une tranchée que l'on pousse pied à pied , qui chemine jour & nuit également. En apparence elle avance peu ; mais elle fait beaucoup de chemin , parce qu'elle marche tous les jours. Pour se rendre habile dans le métier de *sapeur* , il faut de l'apprentissage. Un Sapeur y excelle bientôt , quand le courage & l'amour du gain sont de sa partie.

Voyons comme une *sape* se conduit , & s'exécute.

Quand l'ouvrage est tracé , & les Sapeurs instruits du chemin qu'ils doivent tenir , on commence par faire garnir la tête de gabions , fascines , sacs à terre , fourches de fer , crocs , gros maillets , manivelles , &c.

ela fait , on perce la tranchée par une ouverture que les Sapeurs font dans l'épaisseur de son parapet à l'endroit qui leur est montré.

Le premier Sapeur qui mène la tête , commence à faire place pour son premier gabion ; il l'arrange avec le croc de la fourche du mieux qu'il peut , & de façon que la pointe des piquets du gabion débordent au sommet , puisse servir à tenir les fascines lorsqu'on le charge. Il le remplit ensuite de terre , en allant tant de biais en avant , & se tenant derrière , qu'il ne se pas découvrir. A mesure qu'il remplit le premier gabion , il faut que de tems en tems il frappe avec son maillet , ou de sa pioche contre , pour faire passer la terre.

Après le premier gabion rempli , on en pose un second sur le même alignement : on l'arrange , & on le remplit comme le précédent. On place le troisième & le quatrième comme les deux premiers , se tenant toujours ; mais parce que les joints des gabions sont dangereux , avant que la sape soit achevée on les ferme de deux ou trois sacs de terre posés bout sur bout sur chaque joint . c'est le second Sapeur qui les arrange , après que le troisième & quatrième les y ont fait passer. Le vingtième ou vingt-cinquième gabion posés & remplis , on reprend les sacs de terre de la queue pour les rapporter en avant , afin de les épargner. C'est ainsi qu'avec cent sacs à bien ménagés , on conduit une sape depuis le commencement du Siège jusqu'à la fin.

Pour l'exécution de la sape , voici comme elle se fait. Le premier Sapeur creuse deux pieds & six pouces de large sur autant de profondeur. Il laisse une ouverture de six pieds aux pieds du gabion. Le deuxième Sapeur élargit de six pouces , & approfondit d'autant , ce qui fait deux pieds de large , & autant de profondeur. Le troisième & quatrième Sapeur creuse encore un demi-pied de profondeur , & autant de large par le haut , ce qui revient à deux pieds & six pouces sur le fond , les talus parés , & ce qui est la largeur qu'on demande pour rendre les sapes parfaites. Il y a quatre hommes à employer de la même manière , afin que les premiers Sapeurs les trouvent sous la main. Ils leur font aussi glisser des fascines pour garnir le dessus des gabions , afin de les rendre fermes , après quoi on les charge de terre.

Quand les quatre premiers Sapeurs sont las , qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force , ils appellent les quatre autres , qui prennent leur place & travaillent avec la même vigueur , jusqu'à ce que la lassitude les oblige d'appeler les autres. On observe que celui qui mène la tête , prenne la queue des quatre à la première reprise du travail ; car chacun d'eux mène la tête à son tour , & met un pareil nombre de gabions , afin d'égaliser le péril & le travail. De cette manière on fait grande diligence quand la *sape* est bien fournie.

Il faut remarquer qu'on marche à la *sape* non-seulement en avant , mais encore de côté sur le prolongement de la droite & de la gauche , & pour l'ordinaire on voit des cinq ou six *sapes* dans une seule tranchée , qui toutes cheminent à leur fin.

Celui qui dirige les Sapeurs a soin de faire servir les gabions & les fascines à la tête des *sapes* ; & c'est celui qui commande la tranchée qui fait fournir le monde dont il a besoin.

On fait des libéralités aux Soldats qui portent les fascines , & par ce moyen les *sapes* sont toujours bien & aisément servies.

Quand on a affaire à des Ennemis éveillés , ils canonent la tête des *sapes* , avant que le canon des Assiégeans puisse tirer , & on est souvent obligé de le abandonner. S'ils le font de jour , on s'en dédommage pendant la nuit.

A mesure que la *sape* avance , on fait garnir celle qui est faite par les Travailleurs de la tranchée , qu'ils l'élargissent jusqu'à ce qu'elle ait dix ou douze pieds de largeur sur trois de profondeur. Pour lors elle change de nom , & s'appelle tranchée , si elle sert de chemin pour aller à la Place : on la nomme place d'armes , quand elle est disposée pour y placer des Troupes.

Ces sortes d'ouvrages demandent de l'adresse & de l'industrie. Ils se font avec danger : mais s'ils sont bien payés , ils se poussent avec beaucoup de diligence , le Soldat se sent porté à le faire par l'espoir sans confusion.

Il y a une chose à laquelle les Officiers font , & doivent toujours faire attention , c'est de prendre garde que les Sapeurs ne s'enivrent à la tête de leurs *sapes* , car ils se seroient tuer comme des bêtes. Or

œil, en ne permettant pas d'y porter du vin
ne soit mêlé de beaucoup d'eau.

Le prix le plus raisonnable de la *sape* est de 40.
la toise courante, sçavoir tout le long du travers
de la seconde Place d'armes, & ce qui se trouve en-
tre la seconde & la troisième.

Pour la troisième Place d'armes & le travail jus-
qu'au pied du glacis, 2 livres 10. sols.

Pour celle qui se fait sur le plat glacis, 3. livres.

Pour celle qui se fait sur le haut du chemin couvert,
2 livres 10 sols.

Pour celle qui entre dans le chemin couvert, 5. li-
vres.

Pour celle que l'on fait au passage des fossés secs,
2 livres.

Si les fossés sont pleins d'eau, & quand elle sera double,
comme cela arrive quelquefois, il faut payer au dou-
ble selon les endroits où on la fera, 20. livres.

À l'égard de celle qui se fait dans les brèches des
batteries des demi-lunes, elle n'a point de prix réglé,
car elle est exposée à tout ce que la Place a de
plus dangereux : c'est pourquoi, selon le péril au-
quel on est exposé, on donne ce qu'on juge à pro-

portion. Le toisé se fait par un seul Ingénieur proposé pour
chaque une des attaques. Le même fait le compte
des Brigades en présence des Officiers & Sergens,
ayant soin après de faire distribuer aux Escouades
ce qui leur revient ; c'est pourquoi ils contrôlent
de temps en temps les jours ce que chacun a fait d'ouvrage, de
concert avec l'Ingénieur qui fait le toisé, sur le prix
duquel on peut retenir un dixième pour les Offi-
ciers & Sergens, afin de les rendre plus exacts à re-
garder, & faire servir les *sapes*.

Observant cet ordre, comme tous sont intéré-
ssés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne se
fasse avec toute la diligence possible, & l'on peut
estimer qu'ils peuvent faire 80. toises en 24. heures.
En surplus, l'Ingénieur chargé de les toiser, le
fait tous les jours. Il doit toujours laisser des
marques sensibles à la fin de chaque toisé, & tenir
le registre du tout, afin que quand on veut le vérifier,
on ne puisse faire sans confusion.

80. toises à 2. livres la toise, font 160. livres.
On y enlève le dixième, montant à 16. livres, il

raitera pour les Sapeurs 144. livres, qui distribués à 24 hommes, font 6. livres pour chacun ; ce est un gain raisonnable. Ils ne gagneront gueres davantage dans le courant du Siège, quoique le prix la *seppe* augmente à mesure qu'ils approchent de la Place, parce que le per l'augmente aussi : car il est que plus ils en approchent, & moins ils font d'ouvrage.

On a accoutumé de payer quelque chose de plus que le prix de la toise courante, pour chaque coupe pure qu'ils font dans la tranchée, par la raison qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs. Cela se peut redoubler le prix de la première toise, & rien plus.

SAQUER la voile, pour dire ferler, fer ou mettre la voile dedans.

SARRAZINE. Voyez HERSE.

SAUCISSE est une longue charge de poudre mise en rouleau dans de la toile goudronnée, ronde, & couvée en longueur, de sorte que de chaque espèce de tranchée regne depuis le fourneau ou chambre de la mine, jusqu'à l'endroit où se tient l'Inferieur pour y mettre le feu, & faire jouer le fourneau.

La *sauisse* peut avoir environ deux pouces de diamètre. On met ordinairement deux *sauisses* à chaque fourneau, afin que si l'une vient à manquer l'autre y supplée.

On la charge avec un entonnoir, & l'on compte ordinairement 7. onces de poudre, pour un pied de longueur. Comme il y a autant de *sauisses* qu'il y a de fourneaux, il faut qu'elles répondent toutes au même point qu'on nomme le *foyer*. On leur donne une égale longueur, le plus précisément qu'on peut, faisant aller en zigzag dans la galerie, celles dont les fourneaux sont moins éloignés que les autres, afin que ces fourneaux jouent tout à la fois, & afin de compenser si bien les chambres, qu'elles puissent s'entr'aider dans leurs effets, ce qui se fait en donnant à la distance d'un fourneau à l'autre, un peu plus de grandeur que celle des fourneaux à la surface des revétemens qu'on veut faire sauter.

SAUCISSONS ou SAUCISSES, sont des fagots faits de troncs d'arbrisseaux, ou de grosses branches d'arbres, en cela différens des fascines qui ne sont que de menus branchages. Le *sauisson*

été par le milieu & par les deux bouts, & sert à couvrir, & à faire des épaulemens.

SAUF-CONDUIT est la permission par laquelle, ou par le moyen d'un Tambour, &c. qu'un Général accorde à un des Ennemis, qui pour affaire ou pour sa santé, demande à passer sur le territoire qu'il occupe.

SUMON. Voyez **PLOMB**.

SAUTER, terme de Marine. Le vent *saute*, c'est-à-dire change, & passe d'un rumb à l'autre.

SAUVE-GARDE est une protection que le Prince, ou le Général de l'Armée, accorde à quelques Terres ennemies qu'il veut garantir des insultes & des logemens de ses Troupes.

On dit : Accorder des *Sauve-Gardes*, envoyer en *Sauve-Garde*, révoquer des *Sauve-Gardes*. Les *Sauve-Gardes* appartiennent au Général s'il est intéressé, & il peut étendre tant qu'il veut les *Sauve-Gardes* vivantes.

Quand les François eurent embrassé le Christianisme, s'ils étoient en guerre les uns contre les autres, & qu'un des deux Partis voulût faire quelque proposition de paix, ceux qu'on députoit pour cette occasion prenoient à leur main une baguette béate de cet usage, qui leur servoit de passeport ; avec laquelle ils entroient dans le Pays ennemi, & passoient au lieu où étoit le Prince, sans qu'il leur fût faite aucune insulte. Nos Histoires ne font point mention ni de la couleur, ni de la figure, ni des ornemens de cette baguette, ni de la manière dont on s'en servoit. Mais de tout tems chaque Nation a eu son symbole de cette nature, soit pour demander la paix, soit pour déclarer la guerre, & pour donner des *Sauve-Garde* à ceux qui étoient Porteurs de semblables ordres de la part de leurs Princes, ou de leur République.

La protection que les Généraux d'Armée accordent à certaines personnes, pour empêcher que leurs terres & leurs maisons ne soient pillées, est désignée par un Tambour ou un Garde particulier qui va dans les lieux, & il s'appelle *Sauve-Garde*. Il a un ordre écrit contenant l'intention du Général. On se doit conformer à cet ordre, sous les peines infligées.

Ceux qui sont envoyés en *Sauve-Gardes* ont cinq rations par jour, outre leur subsistence, sans qu'ils

puissent exiger un plus haut payement, sous peine de concussion, & de punition exemplaire. Ces *Sauves-Gardes* sont obligés de partir de ces lieux lorsque les Armées s'en sont éloignées de six heures de chemin, & vont rejoindre leurs Corps, sans attendre pour cela l'ordre de qui que ce soit. Si on les trouve auxdits lieux vingt-quatre heures après le départ de l'Armée, on les punit de mort sur le champ sans aucune forme de Procès.

SAUVE-GARDE, ou **TIREVIEILLE**, terme de Marine, est une corde qui sert pour marcher en force sur le mât de beaupré, lorsque les Matelots font quelques manœuvres de la sivadrière & du tourmentin. Elle est amarrée au bas du beaupré, monte à l'étau de misaine, d'où elle descend pour s'amarrer aux barres de la hune de beaupré.

SCENOGRAPHIE, vuë ou aspect d'une Place de guerre, est sa représentation naturelle telle que la Place nous paroît quand nous regardons par dehors quelqu'une de ses faces, & que nous considérons son assiette, la forme de son enceinte, nombre & la figure de ses clochers, & le sommet de ses Bâtimens tant publics que particuliers.

SCIE-ESCOURRE, terme de Commandement usité dans les Bâtimens à rames, pour obliger tous les Rameurs à voguer à rebours; c'est-à-dire, en poussant la rame en avant, au lieu de la tirer à soi par le mouvement ordinaire.

SCIE-VOGUE, terme de Commandement pour revirer la Galère: car alors pour seconder le jeu du timon, tous les Rameurs qui sont sur une des bandes ou côtés, voguent en avant, & tous les Rameurs qui sont sur l'autre bande voguent en arrière.

SCIER, en terme de Marine, est ramer à rebours, pour se retirer en reculant, & revenir sur son sillage, sans montrer le flanc ou la poupe. Ce qui se pratique sur tous les Bâtimens à rames, pour éviter le revirement, & présenter toujours la prouë.

SCIER sur fer, est ramer à rebours, lorsqu'une Galère ou Galiote est chargée d'un vent traversier dans une rade où elle est à l'ancre. Ce mouvement des rames soutient le Bâtiment sur son fer ou son risson contre les vagues qui viennent de la mer, & évite le danger de la jeter contre la Côte.

SCORBUT est une maladie de mer, qui est

est dangereuse, & qui s'engendre particulièrement dans les voyages de long cours, tant par la corruption de l'air marin, que par celle des alimens, de sorte qu'ayant altéré toute la masse du sang, elle commence à paroître par une grande enflure de gencives, & par des ulcères malins qui s'y forment, ce qui est suivi d'une grande infection d'haleine, de quantité de pustules sur tout le corps, & d'une mortelle langueur, qui ne peut guères être soulagée qu'en purifiant du sang des tortuës de mer, ou bien en prenant terre, & se servant de citrons, d'oranges, & de semblables fruits rafraîchissans.

SCUTE, ou **CANOT**, est un petit Esquif par le service d'un Vaisseau.

SEC : Vaisseau qui met à *sec*, ou qu'on met à mâts à terre ; c'est-à-dire, qui a toutes les voiles fermées, & ne porte aucune voile, & qui les a toutes dans

SEC : Vaisseau qu'on met à *sec*, ou qui est à *sec*, est à dire hors de l'eau.

SECANTE est une ligne qui coupe un cercle. Il y a *secante* extérieure & *secante* intérieure. La première est une ligne, qui hors du cercle, la coupe en entrant dedans. La seconde est une ligne, qui d'un point au dedans du cercle coupe en dehors.

SECONDE : Compagnie en *second*, Capitaine *second*, Lieutenant en *second*.

Compagnie en *second*, est une Compagnie composée de la moitié des hommes d'une autre Compagnie : ce qui s'est seulement pratiqué dans la Cavalerie.

Capitaine en *second* ou Capitaine Réformé en *second*, & Lieutenant en *second*, sont des Officiers réformés, dont les Compagnies ont été licenciées, mais qui servent dans d'autres.

SECONDE : Vaisseau *second* est un Vaisseau de Guerre destiné à escorter & secourir un Vaisseau de Guerre : de sorte que les Vaisseaux, montés par les Officiers Généraux, ont un *second* de l'avant, & un *second* de l'arrière ; ce qui s'appelle encore Vaisseau de *secours*.

SECOURIR une Place, c'est faire lever le siège à une Armée qui l'attaque.

On secourt un Allié, en rassemblant ses forces, en faisant diversion, en fournissant de l'argent, des munitions, & autres besoins militaires. On se fait

mettre en main des Places de sûreté, pour avoir des magasins de fidélité, & un passage pour se retirer.

Le secours qu'on veut donner à une Place assiégée consiste ou en hommes, ou en munitions, en vivres. On proportionne la disposition du secours qu'on veut faire entrer à la manière qu'on desqu'il soit, c'est-à-dire, que s'il ne s'agit que d'introduire dans la place un nombre d'hommes pour en fortifier la Garnison, ou un convoi de vivres pour en augmenter les provisions ou l'un & l'autre ensemble, on tâche de le faire avant que les Lignes de circonvallation & contrevallation soient parties : les difficultés qu'elles opposent sont très-difficiles à surmonter, elles ne sont cependant pas impossibles à vaincre, mais on ne peut donner des règles certaines sur cela. Il faut de nécessité que ce soit la disposition des lieux, & celle de l'ennemi qui en dépendent.

Celui qui conduit l'entreprise s'instruit si bien ses dispositions, qu'il n'ait pas besoin d'autre guide que de lui-même. Si ce sont des Troupes qu'on veut jeter dans une Place, il faut qu'il se souvienne que c'est de l'Infanterie qui y est nécessaire, & non point de la Cavalerie. Les Cavaliers qui sont chargés d'introduire de la poudre dans une Place, ont soin de la mettre dans des sacs de cuir, de peur que la poudre, si on la mettoit dans des sacs de toile se répande le long du chemin.

La meilleure manière de secourir les Places est d'aller avec une bonne Armée; pour combattre ce de l'Assiégeant, de quelque manière qu'elle soit portée, afin de la contraindre de lever le siège. Si dans cette occasion il y a une Armée d'observation, si celle qui assiège sort des Lignes pour venir au-devant pendant l'action, pourvu que l'occasion se présente de jeter des Troupes ou d'autres secours dans la Place, il en faut profiter à cause du succès incertain de l'entreprise. Cette action doit être concertée avec le Gouverneur par le moyen des espions afin qu'il fasse de son côté des efforts pour se donner tout ce qu'il a besoin pour faire une vigoureuse résistance.

Mais si l'Ennemi ne sort point de ses retranchemens, & qu'il faille l'y forcer, un Général a des partis à prendre. Le premier est d'attaquer en ligne déployées une partie de la circonvallation, séparément.

l'autre par quelque riviere, ruisseau, ou autre filé, afin de n'avoir pas toutes les forces de l'ennemi à combattre. Pour cet effet il fait paroître quelques Corps de troupes de l'autre côté, pour y tenir échec celles qui y sont en garde : si elles vont au secours du côté de l'attaque, ces Corps ne manquent pas de profiter de leur absence, pour pénétrer dans les Lignes, & pousser s'il est possible jusqu'aux tranchées, ou du moins faire une puissante diversion. Le second parti est d'attaquer le retranchement par têtes de colonnes ; on les forme en divers endroits : dans le cas on choisit les plus foibles, d'où on puisse le plus aisément pénétrer jusqu'à la Place. Quelques mesures que l'Assiégeant prenne il ne lui est gueres possible d'en prendre d'assez justes pour s'opposer à ces sortes d'attaques ; car en faisant une disposition semblable, en opposant colonne contre colonne, il ne peut sans être obligé de dégarnir presque entièrement le derriere de ses parapets, & sans s'exposer à être emporté par ces endroits. Il est infiniment plus aisé à l'Assaillant de donner le change, qu'il ne l'est facile de s'en garantir.

Mais comme on ne peut *secourir* une Place assiégée qu'en quatre manieres ; 1^o. par de petits secours qui entrent à la dérobée ; 2^o. en attirant l'Assiégeant hors des lignes, sous prétexte d'une bataille, & détachant en même-tems d'un autre côté des Troupes qui se font jour à travers les endroits des lignes les plus dégarnis ; 3^o. en mettant le siège devant une autre Place aussi considérable que celle qu'on attaque pour faire diversion ; 4^o. enfin en rompant les lignes de circonvallation, on peut s'y opposer de cette façon.

On empêche les petits secours par la Circonvallation & les Gardes avancées. On prévient les secours en ne sortant jamais des lignes, à moins qu'on soit en état de laisser dans la Tranchée un nombre de Troupes suffisant pour s'opposer aux sorties de l'Assiégé, qu'on ne soit assuré que l'Ennemi ne peut secourir la Place, que par l'endroit où on va l'attaquer, ou qu'on ne puisse mettre des Troupes dans les autres endroits par où il pourroit envoyer des détachemens, & que l'Armée qu'on fait marcher contre lui ne soit aussi nombreuse que la sienne.

On remédie à la diversion en pressant vivement le siège, qu'on a commencé, pour être en état après

la Ville prise, d'aller recourir celle que l'Ennemi attaque avant qu'il l'ait contrainte à se rendre. Enfin se met facilement à l'abri de l'attaque des Lignes par une Armée d'observation, qui prenant toujours postes entre la circonvallation & l'Ennemi, l'empêche d'approcher.

Mais lorsqu'on n'est pas en état d'avoir deux Armées pour le siege d'une Place, ce qui arrive quelquefois, l'attaque des Lignes est alors extrêmement à craindre, à cause de la trop grande étendue de la circonvallation. Dans ces occasions il faut faire construire les Lignes le plus solidement qu'on peut, faire les parapets à l'épreuve du canon, les faire bien fasciner à mesure qu'on les élève, y mettre des traverses, en élargir le fossé jusqu'à 18. pieds pour le moins, & mettre des palissades sur le bord de la circonvallation, en sorte cependant que leur élévation n'empêche pas le feu des Lignes.

Il seroit encore mieux de mettre ces palissades à 14. ou 15. toises loin du bord où on les planteroit, les faisant pencher vers la Campagne d'un angle de 45. degrés & tenant leur tête élevée de 3. pieds. Dans cette situation elles arrêteroient tout court l'Ennemi, qui ne pourroit les arracher, & qui auroit cependant beaucoup à souffrir du feu de la Ligne.

On auroit encore l'avantage de l'incommoder par le jet des grenades, dont les éclats passeroient à travers l'entredeux des palissades: au lieu que celles qu'il jetteroit, ne pouvant à cette distance s'élever jusqu'au dessus du parapet, retomberoient dans le fossé. Comme il est rare que la circonvallation soit également accessible de tous côtés, & qu'il se trouve souvent des rivières, étangs, marais & des ravins, ou des escarpemens qui en fortifient une bonne partie, ce moyen ne seroit pas si difficile qu'il le paroît d'abord, puisqu'il n'y auroit qu'à planter ces palissades dans les endroits les plus foibles & l'on en tireroit cependant une grande utilité.

S E C R E T : pour que tout soit *secret* & que rien ne transpire chez l'Ennemi, un Général doit délibérer avec plusieurs, résoudre avec peu ou seul. Il faut qu'il cache son dessein à l'Ennemi, s'il le découvre, le changer.

Il doit se donner de garde des Espions de l'Ennemi, garder bien les prisonniers, ne souffrir ni vagabonds, ni les inconnus dans l'Armée, ne se fier

aux Deserteurs , punir rigoureusement ceux qui ont des correspondances avec l'Ennemi, ou qui revelent le *secret*. Feindre, endormir l'Ennemi quand on a un dessein, tâcher de faire croire par des marques apparentes qu'on en a un autre : si l'on est fort , feindre d'être foible , & au contraire faire mine d'attaquer un lieu & fondre sur un autre.

S E C R E T A I R E : chaque Compagnie des Regimens Suisses a un Secretaire , c'est-à-dire, un bas Cicer , qui fait les affaires de la Compagnie , a été les fouliers & les habillemens des Soldats , qui ont besoin , & tient Registre de ce qu'il fournit. On le nomme *Musterschretber*.

S E C R E T A I R E Général d'Artillerie : le Grand Maître le nomme , & lui donne ses Provisions. Il a le soin de toutes les expéditions qui regardent l'Artillerie , & les contresigne. Le Roi paye ses appointemens.

S E I L L U R E , fillage , eau , houage , ou ouaille , est la trace navale , ou le chemin du Vaisseau.

S E L : celui que l'on connoit dans l'Artillerie , est le *sel lessivial* , qui est fixe , & que l'on tire du salpêtre par plusieurs lavages ou lessives d'eau chaude, on fait ensuite évaporer. Ce *sel* rougit les viandes. Pour que le salpêtre soit pur & bon, il faut qu'il soit *sel* & sans graisse. On submerge tout le *sel* qui vient du salpêtre.

S E M E L L E est une planche de bois assez épaisse, qu'on se place entre les deux flâques d'un affût , & sur laquelle la pièce de canon repose.

S E M E L L E est aussi un assemblage de trois planches mises l'une sur l'autre , & taillées en demi-cercle , ou en semelle de foulier , qui servent aux Bâtimens & aux Belandes , pour aller à la bouline. Chacun de ces Bâtimens a d'ordinaire deux *semelles* pendues à chaque côté de son bordage , quand il faut aller à la bouline , soit à tribord , soit à basbord , on laisse tomber à l'eau celle qui est sous le vent pour empêcher le Bâtiment de dériver & l'autre *semelle* demeure pendue au bordage jusqu'au premier revirement.

S E M E S T R E est un congé de plusieurs mois , accordé tous les ans par le Roi à un tiers des Officiers de chaque Regiment pour qu'ils vaquent à leurs affaires particulieres & qu'ils travaillent au re-

tablissement de leur Compagnie. Le jour que led congé expire , les Officiers sont tenus de se readre leur Garnison.

SENÉCHAL de France : la dignité de Senéchal de France , est la premiere & la plus ancienne Elle a commencé sur la fin de la seconde race. Sous les premiers régnes de la troisième , les Senéchaux furent nommés Princes de la Milice Françoisise.

Les Grands Senéchaux de France ont été
Geoffroi I. Comte d'Anjou , surnommé *Grifegonelle* , sous Lothaire I. l'an 978.

Guillaume sous Henri I. en 1060.

Raoul sous Philippe I. en 1065.

Frederic sous le même Roi en 1071.

Robert , sous le même Roi , en 1079.

Hugues dit Eudes Chalo , en 1083.

Gervais en 1085.

Guy de Monlhery , dit le Rouge , en 1093.

Hugues , Seigneur de Crecy , en 1107.

Anseau de Garlande en 1108.

Foulques , dit le Jeune , Comte d'Anjou en 1118

Guillaume de Garlande en 1118.

Etienne de Garlande en 1120.

Raoul Comte de Vermandois en 1131.

Thibaut , dit le Bon , Comte de Blois & de Chartres , sous Louis VII. en 1152.

Après la mort de Thibaut en 1191. sous Philipp Auguste , cette Charge en titre , cessa d'être remplie en France par nos Rois.

SENTINE , terme de marine , qui se prend indifféremment pour la vitonnerie , ou pour l'eau puante & croupie qui s'y corrompt. L'équipage se réjouit quand la *sentine* put extrêmement , car cela suppose que le Vaisseau ne fait guere d'eau.

SENTINELLE est un Soldat tiré du corps de Garde , posé sur quelque terrain pour assurer par sa vigilance , & par sa fidélité un Corps de Troupes ou quelque Poste contre les surprises de l'ennemi.

Voici la maniere dont on dispose les *Sentinelle* dans une Place , & comme elles se doivent comporter dans les différens Postes qu'elles occupent.

On en met une au bout des glacis pour y arrêter les chariots ou autres voitures , jusqu'à ce qu'elle ait sçu si le passage sur les ponts est libre : deux autres à la premiere barriere : une à la chaîne du pont-levis de la demi-lune , avec ordre de la lever à la moindre alarme , une au-dessus de la porte de cet Ou-

ge pour découvrir dans la Campagne, avec ordre d'avertir ce qu'elle y voit & de ce que les *Sentinelles* avancées lui crient, pour en avertir le Corps de Garde; une sur l'angle saillant de la demi-lune, pour découvrir aussi à la Campagne & dans le fossé; une devant les armes du Corps de Garde, posté à l'extrémité de la demi-lune, avec ordre d'avertir & faire passer la voix pour tout ce que les autres *Sentinelles* crient. Elle doit aussi avertir de l'heure qu'elle entend sonner, afin que les Caporaux puissent relever les *Sentinelles* à tems.

Outre ces *Sentinelles*, il doit encore en avoir une sur le pont & la bascule, sur la communication de la demi-lune à la porte intérieure, avec ordre de ne la lever en cas d'alarme; une joignant le pont levis intérieur, avec ordre de ne le laisser jamais embarrasser, de ne souffrir aucune voiture de passer plus qu'autant de tems qu'il lui en faut pour le traverser, & de faire passer la voix; une au-dessus de la porte de la porte intérieure, pour découvrir toutes les autres, avec ordre d'avertir de ce qui se passe dans le dehors, & une devant les armes du Corps de Garde posté en cet endroit, avec ordre de ne laisser aucune aux Soldats qu'en présence de leur Caporal, d'avertir ce qu'elle entend par le passage de la voix, de ce qui survient du côté du dedans de la Ville: elle doit aussi avertir de l'heure que l'horloge sonne.

Les *Sentinelles* ainsi posées, celle qui est devant les armes du Corps de Garde intérieur, & celle qui est au bout du glacis doivent arrêter les chariots ou autres voitures qui se présentent pour sortir, ou pour entrer, jusqu'à ce qu'elles sçachent par le retour de la voix, si le pont n'est point occupé par le passage de quelque autre. A cet effet la *Sentinelle* qui est du côté, où une voiture veut sortir ou entrer, la fait arrêter à une certaine distance, & crie en même-tems, *arrête là-bas*. Toutes les *Sentinelles* qui sont sur la communication, font passer la voix jusqu'à la dernière, qui répond *marche* ou *arrête*: cette parole de même rapportée par le passage de la voix, & la voiture arrêtée doit s'y conformer, soit pour continuer sa marche, soit pour attendre.

Si les *Sentinelles* avancées découvrent quelque long file de chariots chargés de foin, ou d'autres choses, dans lesquelles on auroit pu cacher quelques

Soldats pour une surprise, elles doivent aussi-tôt en avertir le Corps de Garde de la demi-lune, lequel avertit celui de la porte intérieure. On doit faire ensuite un détachement pour les aller reconnoître, les visiter avec toute l'attention possible & examiner sur-tout si les Charretiers ou autres Conducteurs n'ont point d'armes courtes cachées sous leurs habits. Après avoir averti le Gouverneur de l'arrivée de ces chariots, s'il ordonne de les laisser entrer, on doit observer que ce ne soit que deux ou trois à la fois; en sorte que la communication ne soit jamais entièrement occupée ni embarrassée. Il faut sur-tout avoir attention aux ponts-levis, aux bascules & aux barrières. Les *Sentinelles* n'y doivent jamais laisser arrêter personne, ni quoi que ce soit; elles doivent de plus obliger les voitures, les chevaux & les personnes qui y passent, de ne le point faire en courant.

Outre les *Sentinelles* qui sont tirées du Corps de Garde de la porte pour être employées, comme nous l'avons dit, ce poste en fournit encore sur les remparts: elles y sont posées pendant le jour sur les angles saillans des Bastions, pour découvrir ce qui se passe dans les dehors & à la Campagne, & pour prendre garde au canon qui est sur la barbette, sur laquelle ils ne doivent laisser monter qui que ce soit, que ceux qui en ont le droit pour faire leur fonction, comme les Officiers d'Artillerie, & les Ingénieurs, lesquels néanmoins doivent s'y faire conduire par le Caporal du poste.

Ces *Sentinelles* ne doivent aussi laisser passer aucun Bourgeois, ni Etranger sur les remparts, à moins qu'ils n'y soient conduits par quelques Fusiliers; ce qui marque que c'est avec la permission du Gouverneur, qui ne la doit accorder qu'avec beaucoup de circonspection, parce que tout lui doit être suspect. La nuit on pose des *Sentinelles* sur tous les angles & au milieu des courtines, & a ors il n'y a plus que les Officiers qui font la ronde, qui puissent y passer.

Il y a aussi plusieurs endroits en-dedans de la Ville ou l'on doit mettre des *Sentinelles*, que l'on tire du Corps de Garde qui en sont le plus à portée, sçavoir aux portes du Gouverneur, du Lieutenant de Roi, de l'Evêque, des Maréchaux de Camp, & des Brigadiers ayant Lettres de service, des Directeurs & des Inspecteurs Généraux, de l'Intendant;

d Commissaire Provincial des Guerres , du Treor-
 re de l'Arfenal , de tous les Magazins à poudre ,
 artifices & des vivres , & fourrages de l'Hôpital ,
 de puits , des citernes publiques , & de la prison.
 Toutes ces *Sentinelles* ont des conignes , suivant le
 lieu où elles font en garde.

Quand le Gouverneur entre ou fort , la *Sentinelle*
 doit avertir le Corps de Garde , en criant : *alerte* ,
à la Garde. Aussi-tôt la Garde doit se met-
 tre en haie , sans armes , à moins qu'il n'ait la di-
 gnité de Général. En ce cas elle les prend & lui rend
 les honneurs qui lui font dûs suivant sa dignité. On
 en use de même pour le Lieutenant de Roi : mais
 on ne bouge point pour le Major , à moins qu'il ne
 commande dans la Place. Dans cette circonstance
 le ou tel autre que ce soit , jouissent des mêmes hon-
 neurs.

Quand il entre ou fort aussi quelque Officier Général ,
 ayant Lettre de service , la Garde en use aussi à son
 égard suivant sa dignité. On prend encore les armes
 pour les Cardinaux , & quelques Généraux d'Ordre ;
 mais sur-tout si le S. Sacrement passoit proche où à
 la vue de quelques Corps de Garde que ce soit , on
 se prend à prendre les armes , les présenter un genou en
 terre & le tambour doit battre aux champs.

Pour les *Sentinelles* que l'on pose dans une Ar-
 mée campée , & aux environs , comme elles sont
 innombrables je n'en ferai point le détail. Il n'y a point
 de Militaire , pour peu qu'il ait fait campagne , qui
 ne sache combien il est nécessaire d'y employer de
Sentinelles. De plus au mot de GARDE je me suis
 assez étendu sur celles que l'on monte à l'Armée.

EP de Drisse , terme de marine , bloc d'issas ,
 bloc d'issas , est une grosse pièce de bois , mise
 debout sur la carlingue , d'où elle s'élève sur le
 pont , & est garnie par le bout d'en haut de trois ou
 quatre roueffs de poulie , tant pour faire la manœu-
 vre de la drisse ou issas , que pour le service de la
 manœuvre ; lorsqu'on veut hisser & amener , soit les
 petites voiles , soit les mâts de hune , ce qui se fait
 souvent par le secours du cabestan. Il y a deux
drisses , un pour le grand-mât , l'autre pour
 le mâts de misaine , & chacun est élevé au pied de
 son mâts.

ERGENT d'Armes : les *Sergens d'Armes* ,
 dit en Latin , *Servientes armorum* , furent une Gar-

de instituée par Philippe-Auguste pour la conservation de sa personne.

La Compagnie des *Sergens d'Armes* étoit au mois de cent cinquante ou de deux cens hommes, puis que Philippe de Valois voulant en faire une réforme les réduisit au nombre de cent.

Ces *Sergens d'Armes* étoient des gens de distinction, qui sous Philippe-Auguste, étoient tous employés à la Garde de sa personne, mais qui dans suite, comme sous Philippe le Bel, ne servoient plus que par Quartiers, & la Garde des Châteaux & Frontières leur étoit confiée.

Ils avoient pour Armes la Masse d'armes, l'arc & les flèches. Depuis Philippe-Auguste, jusqu'à Charles VII. la Garde des *Sergens d'Armes* est bien distinctement marquée dans l'Histoire & dans les États de la Maison de nos Rois.

Charles V. Regent du Royaume, pendant la prise de Jean son Pere, cassa les *Sergens d'Armes*, n'en conserva que six. Sous Charles VI. on en trouve huit, dont la moitié servoit par mois alternativement.

SERGEANT est un Officier d'une Compagnie d'Infanterie, & le premier des Hautes-payes : commande souvent de petits Détachemens, & est chargé d'autres fonctions, il fait garder les distances & dresser les files & les rangs.

Chaque Compagnie aux Gardes a six Sergens & toutes les autres Compagnies d'Infanterie en ont deux chacune. Le Sergent tient un rôle du nombre des Soldats, de leurs logemens, les visite soir & matin, sur-tout après que la retraite est battue. C'est lui qui pose les Corps de Garde, & les Sentinelles dans les endroits que le Major a marqués, & doit les visiter souvent.

Un Sergent de chaque Compagnie tous les soirs se rend à la Place d'armes, pour recevoir l'ordre du Major, autour duquel ils s'assemblent en rond & à chapeau bas. Ils écoutent le commandement du Major, qui dit ensuite à l'oreille de celui qui est à droite, le mot par lequel fait le tour du cercle, & revient au Major qui connoît par-là si tous l'ont bien entendu.

Quand une Compagnie marche le poste d'un Sergent est sur les ailes pour faire dresser les rangs & les files, & empêcher que le Soldat ne s'écarte.

et reçoit les vivres & les munitions d'une Compagnie, qu'il donne ensuite aux Caporaux qui en font la repartition à leurs Escouades. Tout le détail de la Compagnie roule sur le Sergent, & c'est lui qui instruit le Soldat au maniement des armes.

Le nom de Sergent est un des plus anciens de ceux qui soient restés dans les Troupes. Ce nom se donne à tous ceux qui étoient dans le service, soit dans la Cavalerie ou d'Infanterie, qui n'étoient ni Gentilhommes, ni Ecuyers, ni Archers, ni dans les corps de Mousquetaires, ni dans quelques autres qui avoient des noms particuliers, & qui d'ailleurs, n'étoient ni Cavaliers, ni Vivandiers, ni du nombre d'autres gens qui ont coutume de suivre les Armées.

Le nom de Sergent occuupoient, & qu'ils occupent, les rangs ou les files qu'ils dirigent, leur a procuré leur dénomination. Ce nom ne vient pas de *Serviens*, comme je l'avois cru après quelques autres.

Le *Beneton* dans son *Histoire de la Guerre* m'apprend que le Sergent, qui trouvoit dans ce mot l'Étymologie de son titre, étoit un Gentilhomme, pendant que la Milice des Fiefs fut en vigueur, & qu'il étoit tenu par la nature de son Fief, dit de *Sergent*, à un service Militaire envers son *Suzerain*, & qu'il étoit tenu du rapport aux fonctions d'un Adjudant. Le Sergent noble avoit soin de rassembler les vassaux de ce Suzerain, pour en composer une *Compagnie*, quand il falloit aller à la guerre.

Le Sergent de *Bande* est différent. Il faut borner l'étymologie du nom de celui-ci dans notre François, & faire venir de *ferre-Gens*, ce qui sera suffisant pour montrer que cet Officier tenoit la queue des files en opposition des Hauts-Officiers qui en tenoient la tête, & qu'il étoit là pour faire ferrer ces files selon le commandement qui en venoit d'en-haut. En France les *Sergens* d'Escouades. Le Capitaine en chef étoit un qui à l'exemple du Maréchal des Logis de la *Bande* de Cavalerie devenoit un homme de la *Bande*, & une espèce de Major particulier, qui faisoit prendre aux Soldats leurs armes, & instruisoit les nouveaux Militaires dans les résolutions de guerre.

Quand les *Bandes* furent enregimentées, ces *Sergens* de *Bandes* répondoient à un Officier, qui étoit le Chef de Corps ou de Regiment. Et comme cet

Officier étoit pris entre les Capitaines ou les Lieutenans du Corps , il fut appelé *Sergent Major de Bataille* , où simplement *Sergent de Bataille*. Pour mettre de la distinction entre lui & les *Sergens de Bande* ; & les *Sergens de Bataille* étoient à leur tour subordonnés aux *Sergens Généraux de Bataille* , & étoient pris d'entre les *Mestres-de-Camp*. Pour les *Sergens de Bande* , ils furent restreints sous Louis XII. à ces Officiers subalternes , que nous appelons aujourd'hui simplement *Sergent*.

S E R G E N T de Bataille. Cette Charge étoit considérable dans les Armées de France. Les *Sergens de Bataille* avoient du commandement dans les Armées , & faisoient aussi les fonctions des *Inspecteurs* d'aujourd'hui. Mais c'étoit un grade inférieur à celui de *Maréchal de Bataille*.

Le *Maréchal Duc de Navailles* en 1646. ennuyé de n'être que simple *Colonel* , demanda d'être *Sergent de Bataille* , Charge qui étoit alors au-dessus des *Mestres-de-Camps* , & on lui en donna le Brevet. *M. de la Motte Houdancourt* l'a été aussi avant que d'être *Maréchal de France*.

On trouve le titre de *Sergens de Bataille* dès les tems de *François I.* Mais ces *Sergens de Bataille* alors n'étoient que des *Sergens de Bande*. Il y avoit du règne de ce Prince des *Sergens Généraux de Bataille* , qui étoient des Officiers de distinction & avoient le même emploi , peut-être dans une Armée qu'à aujourd'hui un *Major Général*.

Il y a eu des *Sergens de Bataille* sous *Henri I.* Cette Charge enfin paroît avoir cessé depuis la paix des *Pyrenées*. L'Auteur de l' Histoire de la *Milice Française* , croit que les fonctions des Officiers , & du *Maréchal* , soit *Sergent de Bataille* , ont varié selon la volonté des Princes & des *Ministres de la Guerre* ; que la Charge de *Sergent de Bataille* a été très-considerable , mais que dans la suite on a mis au-dessus de lui un Officier , à qui on a donné le titre de *Maréchal de Bataille* , en lui attribuant avec la préséance les principales fonctions du *Sergent de Bataille*.

Il y a dans les *Troupes d'Allemagne* & d'*Espagne* des *Sergens Généraux de Bataille* , qui ont chacun le même commandement que nos *Maréchaux de Camp* ont dans nos Armées. Ils ont des *Sergens Généraux de Bataille d'Infanterie* , & des *Sergens Généraux de Bataille de Cavalerie*. Mais un *Sergent*
Général.

Général de Bataille d'Infanterie, n'a nul rapport à Cavalerie & à l'Artillerie, de même celui de la Cavalerie ou de l'Artillerie, ne se mêle point de l'Infanterie. Les Sergens de Bataille, quand il y en a dans les Armées de France, n'ont point été parés dans leurs fonctions comme dans les Armées d'Allemagne & d'Espagne.

Il ne me reste plus rien à dire sur l'antiquité & l'origine du nom de Sergent. Mais pour revenir aux Sergens d'aujourd'hui, qui servent dans l'Infanterie, il faut dire qu'outre les Garçons Majors, on choisit un Sergent des plus entendus, qui est chargé des mêmes fonctions, sous le nom de *Sergent Major*. Il fait à l'Armée l'Office de Wague-Mestre pour le soin des Equipages.

S E R M E N T : prêter *serment* : ceux qui sont revêtus des Charges, tant de la Couronne & de la Maison du Roi, que des autres Charges & Offices, Militaires de terre & de mer, soit de Justice & de Finances, par une Ordonnance du 17. Janvier 1712. ne peuvent recevoir les gages, pensions, appointemens attribués à leurs Charges que du jour de la prestation du *serment*.

Ceux qui sont pourvus des Charges de la Couronne & de la Maison du Roi, prêtent *serment* entre les mains de Sa Majesté. Les Officiers d'Artillerie entre les mains du Grand-Maître de l'Artillerie. Les Gouverneurs & Lieutenans Généraux des Provinces, les Gouverneurs des Places, les Commissaires des Guerres & autres, sont tenus par leurs Provinces de prêter *serment* entre les mains du Roi, de la part du Chancelier, ou de Messieurs les Maréchaux de France, & ils ne peuvent recevoir leurs gages, s'ils ne l'ayent fait.

Il en est de même des Mestres-de-Camp, Colonels & autres Officiers des Troupes, qui sont tenus de prêter leur *serment* entre les mains des Commissaires; mais les Tresoriers ne sont pas obligés de porter l'Acte de prestation de ces *Sermens* pour autoriser leurs *sermens*.

S E R P E, voyez **O U T I L S** à Pionniers.

S E R P E d'armes, arme offensive, & qui approche de la figure d'une *serpe* à l'ordinaire.

S E R P E N T E A U, cercle de fer muni de petits grenades chargées, & de pointes aigues qui se

jettent sur une brèche.

SERPENTE AU est encore une fusée repliée d'une composition, & pliée de manière qu'en tirant elle se tourne & s'élançe en plusieurs manières différentes.

SERPEUR : en terme de marine, est l'ancrer. Mais le mot est affecté à la navigation des Galeres & des Bâtimens de bas-bord, qui ont des rifs.

SERRAGE, ou ferres d'un Vaisseau. C'est l'assemblage des planches qui font le revêtement intérieur du Vaisseau. Ce qui s'appelle encore des vaigres, & ce dernier mot est mieux reçu. Le revêtement extérieur s'appelle bordage.

SERRE Boffes, terme de marine, sont des cordages amarés aux bossieux & aux environs, pour tenir & arrêter les ancres sur les hanches du Vaisseau.

SERRE file, est le dernier rang d'un Bataillon qui en termine la hauteur, & en forme la queue. Quand on a doublé les rangs en avant, le Bataillon se remet par le *serre-file*.

SERRE demi-file : c'est le rang du Bataillon qui termine la moitié de la hauteur du même Bataillon, & qui marche devant le demi-file. Ainsi un Bataillon étant à six de hauteur, le troisième rang qui termine la moitié de cette hauteur est le *serre demi-file*. A droite par *serre-demi-file* doublez les rangs en arrière. Pour exécuter ce commandement les rangs qui sont depuis le chef de file, jusqu'au *serre-demi-file*, font demi-tour à droite, & le *serre-demi-file* marchant le premier vient doubler sur le *serre-file*, & le chef de file sur le *demi-file*.

SERRER le vent, s'approcher du vent, c'est prendre l'avantage d'un vent de côté, bouliner plus qu'il est possible, se servir d'un vent de beaupré, autant que l'on peut le mettre au lit du vent, aller au lof, se tenir au lof, & au plus près du vent.

SERRER de voiles, c'est porter peu de voiles ou larguer, & filer les manœuvres, ce qui est contraire de faire force de voiles.

SERVICE en terme de Guerre : faire son service, être de *service*, c'est ou monter la Garde, être commandé pour un Détachement, ou pour une tranchée, ou pour tout ce qui concerne le devoir.

an Militaire. Etre de *service* chez le Roi, c'est y aller son Quartier, qui est de trois mois.

SERVIR, en terme de marine, c'est mettre la voile ou porter quelque voile particuliere.

SETIE, ou Barque. *Voyez* BARQUE.

SEUILLET, terme de marine, est la planche qui se met sur la partie inférieure du sabord pour ouvrir l'épaisseur du bordage, & empêcher que l'eau pourrisse les membres du Vaisseau.

SIEGE, est le Campement d'une Armée au tour d'une Place qu'elle veut attaquer. On dit : faire *siège* d'une Ville, presser le *siège*, lever le *siège*.

Les François, sous la premiere & seconde Race, avoient dans plusieurs choses, soit pour l'attaque, et pour la défense des Places, l'ancienne maniere des Romains. Les Gaulois subjugués par les armes Romaines, l'avoient apprise d'eux, & les François étant rendus maîtres des Gaules, avoient dû profiter des connoissances des Gaulois. Mais jusqu'au tems de Charlemagne, qui perfectionna l'Art Militaire en France, il s'en fallut bien que les François égalassent cela les Romains. On suivit la même méthode sous les premiers Rois de la troisième race, quoiqu'imparfaitement. L'Art Militaire tomba en décadence, depuis Louis le Débonnaire. Philippe Auguste en fut le restaurateur.

Les premiers François à l'exemple des Romains, pour emporter brusquement une Place, ne faisoient point de circonvallation, mais partageoient leur Armée en trois Corps, qui formoient chacun un cercle tout à l'entour, & investissoient la Ville. En se préparant à un assaut, ou se présentant à une escale, ils étoient soutenus par leurs Archers & Frondeurs, qui tiroient contre les Soldats des remparts, & montant à l'escalade, ils se couvroient de leurs boucliers.

Jusqu'à Philippe Auguste, on ne sçait si les François ont mis en usage les lignes de circonvallation & de contrevallation, il n'en est point fait mention dans nos Histoires. Les tours de bois furent fort en usage avant l'invention du canon, ainsi que des Forts de distance en distance dans les lignes, & ces reoutes se nommoient bastides, & sous Charles VII. cela s'appelloit assiéger par bastides.

Les élévations de terre liées avec des fascines, soutenues par les côtés de claies, & de troncs d'arbres,

que les Romains appelloient, *agger*, étoient aussi en usage sous Philippe Auguste, & son successeur. puis Philippe de Valois a la faveur des targes ou voies qu'on fichoit en terre par la pointe, & étoient à l'épreuve des fleches, on faisoit avec les machines & les tours de bois qui avoient roues; on construisoit des galeries dans le fort pour attacher le Mineur a la muraille, ou pour rompre avec le belier.

L'usage des anciennes machines de guerre a été en France, sous Charles VII. c'est aussi sous le regne de ce Prince, que l'on commence a voir l'usage des tranchées.

De tous tems la résolution des sièges a été une affaire de Cabinet. C'est la partie de la guerre la plus difficile, elle demande beaucoup de mesures & de circonspection. Le succès d'un siège dépend du secours sans lequel, il est difficile de réussir; des forces qu'on a sur pied pour attaquer les Places des Ennemis, & pour défendre les siennes; de la disposition des Ennemis, qui, s'ils sont réunis & aussi forts que nous, peuvent empêcher de faire un siège; de la situation des magasins, qui doivent être à portée des lieux dont on veut s'emparer; de la conjoncture des tems car tous ne sont pas propres à faire des sièges. l'hyver sur-tout on en fait le moins qu'on peut; enfin le succès d'un siège dépend des fonds nécessaires pour leurs dépenses. L'argent est le nerf de la guerre; sans lui on ne peut rien entreprendre.

Ces mesures prises de longue main, sont dirigées à loisir, & souvent sont-elles interrompues par l'ennemi, qui aussi fort, ou du moins autant, a de son côté des desseins, entreprend sur des Places, dont la conservation est importante: fait des courtes & porte la désolation dans un Pays, pendant qu'il est occupé au siège d'une Place, & se dédomme des pertes qu'il peut souffrir d'ailleurs. Mais un Général habile, avant que d'être établi devant une Place qu'il veut attaquer, prend toujours si bien ses tems, que l'Ennemi ne puisse tomber sur lui, l'attention d'être le plus fort, & d'avoir, s'il se présente deux Armées, une qui assiege, & l'autre qui se défend.

Celle qui assiege, se renferme dans les lignes; celle qui observe, rode & fait garder les avenues par où l'Ennemi peut se présenter. On prend des

on s'y retranche, on le suit, s'il s'éloigne en le voyant, & le postant toujours entre lui & l'Armée assiégeante, le plus avantageusement qu'il est possible. Deux Armées qui se tiennent à portée l'une de l'autre, sur-tout dans les commencemens, sont en état de se secourir, & tiennent l'Ennemi éloigné, qui ne peut sur son côté appréhender de les approcher de près, & craint que les deux ensemble, si elles sont plus fortes, ne tombent sur lui.

L'Armée d'observation dans les commencemens d'un siège est d'un grand secours à l'Armée assiégeante. Elle veille à sa conservation, elle la fait marcher, elle escorte les convois, elle fournit des fascines, & fait plusieurs autres corvées. Réciproquement l'Armée assiégeante peut la renforcer dans le besoin, après les six ou sept premiers jours de tranchée; & quand elle a pris tous ses avantages contre la Place. Quand la résolution d'un siège est arrêtée, le Général fait son possible pour éloigner le soupçon de l'Ennemi pourroit avoir de ses desseins.

Quelquefois on investit une Place, que l'on ne veut pas attaquer pour faire prendre l'échange, & obliger la Garnison de celle qu'on a dessein d'assiéger. Quelquefois on pousse l'Ennemi pendant quelques jours, pour l'éloigner de la Place qu'on se propose de prendre; & quand les choses sont dans l'état qu'on désire, on fait investir la Place par un détachement de 4. ou 5000. chevaux, plus ou moins, & que la Garnison est forte.

Dès le jour même que la Place est investie, tout est en mouvement. L'Artillerie & sa suite, les caissons & tous les caissons, les Payfans & les chariots marchent devant les Places voisines, & se mettent en marche pour se rendre devant la Place investie; une Colonne qui marche à grande journée, arrive pour ordinaire, deux, trois ou quatre jours après l'investiture.

L'Officier qui la fait, va audevant d'elle une demi-lieue ou environ, pour rendre compte au Général de sa diligence, & le Général sur son rapport, fait la dernière disposition pour le campement de l'Armée devant la Place. Le lendemain avec les Officiers Généraux, & les Ingénieurs, il fait le tour de la tranchée, pour en déterminer la circonvallation. Après avoir résolu la figure & le circuit des lignes qui servent de règle pour le Campement, les Troupes se placent

selon les Quartiers qui leur ont été distribués ; & le Général donne aux Officiers-Généraux chacun leur. Il regle le Quartier du Roi , celui des vivres le parc de l'Artillerie , ce qui se rectifie les jours suivans , autant qu'il est possible , par rapport aux attaques de la Place , qui sont déjà déterminées , & moins en partie.

Après toutes ces dispositions , on met de petits Corps de Garde avancés aux environs de la Place qui sont soutenus par de plus forts , pour la resserrer autant qu'on le peut ; on les poste le plus avantageusement qu'il est possible , afin d'empêcher la Garnison de sortir & de fourrager. Les Ingénieurs tracer ensuite les lignes à la perche & au piquet , & après au cordeau , avec un peu plus d'exactitude.

Si les Quartiers sont séparés par des rivières grandes ou petites , on fait des ponts sur des chevalets & sur des bateaux. Les chevalets sont plus sûrs & plus fermes , particulièrement quand la Place est en état de donner quelques grandes écluses d'eau , capables de rompre les ponts de bateaux. Les ponts qu'on fait , sont renfermés dans la ligne. On en fortifie les avenues par des rédans , on en rend l'approche commode & aisée , & on y met des Gardes pour s'en assurer , & empêcher qu'on n'y gêne rien.

Dans la disposition des lignes , on a attention d'occuper le terrain le plus avantageux des environs de la Place , & de se poster de façon que la queue du Camp ne soit pas sous la portée du canon de la Place. On ne se jette point trop à la Campagne , mais on occupe le terrain nécessaire à la sûreté du Camp. On évite les commandemens qui pourroient incommoder les dedans des Camps & de la ligne , par leur supériorité , ou par leurs revers. Quand il s'en rencontre , on les fait occuper , on observe aussi de faire servir à la circonvallation les hauteurs , les ruisseaux , les ravines , escarpemens , abatis de bois buissons ; tout ce qui approche de son circuit & la peut avantageusement.

Quand on a tracé les lignes , on en distribue le terrain aux Troupes , quand on est dans un pays où on ne peut avoir de Payfans pour y travailler. On emploie 8. 9. ou 10. jours à la construction des lignes pour les bien faire. Les Ingénieurs sont distribués le long des lignes , pour avoir soin que les mesures soient observées ; mais ce sont les Officiers Géné

raux, qui veillent sur tous ces Ouvrages, & chacun son quartier. Les portes des lignes, & les barrières sont sur les avenues des grands chemins ordinaires, par préférence aux autres. Les lignes de circonvallation & de contrevallation se reglent selon le terrain; on les fait borner, quand on est résolu d'attendre l'ennemi dans les lignes, & on les fait comme on veut, quand on prend le parti d'aller au-devant de lui; mais quand on veut faire le siège d'une Place, on profite de tous les avantages du terrain qui se rencontrent.

Au commencement du siège, on fait provision de fascines, & l'on veille pour qu'ils soient bien faits. Les fascinages & les piquets sont des ouvrages de brèches comme les lignes; mais les gabions se payent cinq sols pièces, à cause de la difficulté de leur construction, qui demande des soins & de l'adresse. Tous les Corps font des amas de fascinages, qu'ils mettent à la tête de leur Camp, où chacun d'eux fait son magasin près des Sentinelles. Pour les gabions, c'est l'ouvrage des Sapeurs, & des Mineurs bien instruits, & des Suisses dont on fait un détachement, parce qu'ils sont plus adroits que les François à faire des gabions. On amasse aussi toutes les charrettes & bariques vuides de l'Artillerie, & même on prend ce qu'on en trouve chez les Vivandiers, & à la Campagne; on en paye le même prix que des gabions.

Pendant qu'on travaille ainsi aux lignes & aux préparatifs de la tranchée, l'Artillerie de son côté s'occupe à former son parc, ses magasins à poudre, à monter ses pièces sur les affûts, à préparer les plate-formes du canon & des mortiers, à ranger les bombes, les boulets, les grenades, à disposer tous les outils nécessaires, à faire des blindes de bois, rondes & carrées: elle fait amas de roulettes de charrette, de madriers pour les mantelets roulans à l'usage des sapes. Elle assemble des crocs, & des fourches de fer, de gros maillets à long manche, des pioches de fer à manche long pour les sapes, des piochettes, des brouettes, des sacs à terre, dont il faut toujours une grande provision.

Outre cela elle a des pics à hoyaux, des pics à crocs, des pioches simples, des pelles de fer, des pelles communes, des pelles de bois ferrées & non ferrées. Les lochets de Flandre sont les meilleurs de

tous en bon terrain , comme dans les Pays-Bas , non ailleurs. Les pics à hoyaux , qui sont pioches d'un côté , & ont une pointe de l'autre sont bonnes , les pelles de fer , appellées escoupes , ne sont pas mauvaises quand elles ont une bonne douille , & qu'elles sont bien emmanchées. Les bêches un peu plus longues , & qui enfoncent dans la terre avec les pieds sont bonnes. Les pelles de bois ferrées sont excellentes , parce qu'elles prennent beaucoup de terre à la fois , mais elles se cassent aisément. Les pelles de bois non ferrées , sont les moindres de toutes , parce qu'elles sont cassantes , & qu'elles sont de peu de durée.

Tous ces outils sont pour les terres , & les rochers. Ceux qui servent aux bois , sont les haches , serpes communes , scies de toute espece , ciseaux ; serpe-moires de toute grandeur , hachettes , doloires , &c. Il y a aussi les outils appartenans à la charpenterie , ferronnerie , & ferrurerie , dont il y a beaucoup de boutiques complètes dans le parc , même des tonneliers pour faire le porte-feu des bombes & grenades des plateaux de bois pour les pierriers , des tampons pour les mortiers & les canons. Il y a encore des outils pour les Mineurs , enfin tous les outils bien emmanchés se tirent des magasins où il y en a pour l'ordinaire des amas de longue main , assemblés à loisir.

Pendant que d'un côté l'Artillerie s'arrange dans son parc , & que de l'autre l'Armée travaille aux lignes , quoiqu'on ait aujourd'hui des plans de presque toutes les places de l'Europe , comme ils sont fort peu exacts , un Général cherche à apprendre encore quelque chose de l'état de la Place qu'il veut attaquer , par les gens du Pays , principalement par des Ouvriers intelligens , comme Maçons , Tailleurs de pierre , Appareilleurs , Terrassiers , Entrepreneurs. Il tâche d'y introduire quelqu'un dedans , qui après y avoir fait quelque séjour , apporte des nouvelles de ce qu'il peut sçavoir. Un Général cependant ne se fie qu'autant qu'il le faut à ces sortes de rapports. Il s'instruit par lui-même , & reconnoît en personne , ou fait reconnoître par des gens intelligens tous les dehors de la Place , & cela à petit bruit de nuit ou de jour. Le jour on n'a pas la liberté d'approcher de près , à moins qu'on ne le fasse seul ou peu accompagné ; cette pratique réussit presque tou-

urs • mais on a la précaution de laisser derrière
des Gardes avancées , cachées dans des haies ,
quelques fossés , à la faveur desquelles on avance
sil.

Cette maniere de reconnoître une Place n'instruit
de du chemin qu'il faut tenir pour les attaques , du
nombre & grandeur des bastions , Cavaliers , demi-
lunes , ouvrages à cornes , redans , chemin cou-
vert. Pour les fonds près de la Place & autres lieux
couverts , on a de la peine à les démêler. On ne le
fait qu'imparfaitement. On les va reconnoître la nuit
ou accompagné , ce qui ne se fait pas sans péril ;
le matin en se retirant peu à peu avec le jour , on
découvre ce qu'on vouloit voir d'une maniere plus
facile. D'une place bien reconnue , on tire de grands
avantages.

Il n'y en a point qui n'ait son fort & son foible , à
moins qu'elle ne soit d'une construction réguliere ,
c'est-à-dire qu'elle ait toutes ses parties égales en-
elles , & qu'elle soit située dans une rase & vaste
campagne , qui l'environne à perte de vuë , & n'a-
vantage en rien une partie plus que l'autre , tel que
le fort Brisack. Il se trouve peu de Places fortifiées
de cette sorte , & l'on en fait les attaques par le cô-
té le plus à portée du Quartier du Roi , du parc de
l'artillerie , & des lieux dont on tire des gabions
ou fascines. Pour les autres , qui sont composées
de vieilles & de nouvelles pièces , & qui ne sont pas
sans défaut , & sans quelque avantage , on les atta-
que suivant leur situation. Au mot de *Places* , j'ai
résumé des différentes situations des Places , & j'y ren-
voie le Lecteur.

Quand on est instruit de la qualité des fortifica-
tions , on examine si quelque rideau , chemin creux ,
inégalité de terrain peut favoriser les approches ,
ou épargner quelque bout de tranchée ; s'il n'y a point
de commandement qui puisse servir ; si le terrain par
où se doivent conduire les attaques est doux & aisé ,
ou s'il est dur , mêlé de pierres , cailloux , rocaill-
les , ou de rochers. Si le terrain est aisé à manier , on
fait de bonnes tranchées , s'il est mêlé de pierres
ou de cailloux , elles sont plus difficiles à faire , &
les éclats du canon y sont dangereux.

On fait encore entrer dans la reconnoissance des
Places , celle des lieux couverts , pour l'établissement
d'un petit parc , d'un petit Hôpital , d'un Champ de

Bataille pour l'assemblée des Troupes, qui doit monter à la tranchée, & d'endroits propres à placer les Gardes de la Cavalerie. Le petit parc se place quelque lieu couvert à la queue de la tranchée chaque attaque. Il est garni d'une certaine quantité de poudre, de balles, grenades, machines, pier à fusil, haches, blindes, mantelets, outils, &c. & servent dans les cas pressans; car ce seroit trop de peine de les aller chercher au grand parc, quand en a besoin. Près du petit parc, est le petit Hôpital où sont les Aumôniers & les Chirurgiens. Il est garni de tentes, de paillasses, de mantelets & de medes, pour les premiers appareils des blessures. Outre cela chaque Bataillon mene avec soi son Aumônier, son Chirurgien-Major, & ses Freres, qui quittent pas la queue de leur Troupe.

Comme le Champ de Bataille pour l'assemblée des Gardes de la tranchée demande beaucoup de terre il est d'ordinaire hors de la portée du canon de Place. On cherche toujours le foible d'une Place pour l'attaquer par préférence à tout autre endroit moins que quelque raison extraordinaire n'empêche d'en user tout autrement. Quand on a reconnu une Place, on fait un recueil de ses remarques avec un Plan, & on les propose au Général, & à celui qui commande l'Artillerie, avec qui on agit de concert & on convient du nombre des attaques & de l'abandon des munitions. Il y en a qui désapprouvent les attaques fausses, parce que c'est de la peine & la dépense perdue, & que l'Ennemi au bout de trois ou quatre jours de tranchée cuverte s'aperçoit leur fausseté, n'en fait plus de cas, & les repousse.

On ne fait aussi gueres d'attaques séparées, moins que la Garnison ne soit très-foible, & l'Armée très-forte. Mais les attaques doubles sont plus faciles & les meilleures, elles sont plus aisées à servir, elles peuvent s'entre-secourir, elles se soutiennent mieux, & font faire diversion des forces de la Garnison; ou il y a des cas extraordinaires, on ne peut faire qu'une attaque: c'est quand les fronts d'attaques sont si étroits qu'il n'y a pas d'espace pour en pouvoir développer deux.

Lorsque les attaques sont réglées, on règle les Gardes de la tranchée, l'Infanterie sur le pied d'attaque pour le moins aussi forte que les trois quarts de

Garnison, & la Cavalerie d'un tiers plus nombreuse que celle de la Place. De sorte que si la Garnison est de quatre mille hommes de pied, la Garde de la tranchée doit être au moins de trois mille : & si la Cavalerie de la Place est de quatre cens chevaux, il faut que celle de la tranchée soit de six cens. Autrefois pour bien faire le siège d'une Place, on vouloit que l'Armée assiégeante fût dix fois plus forte que la garnison : c'est-à-dire que si elle étoit de 1000. hommes, l'Armée devoit être de 10000. & ainsi du reste. Si l'on considère toutes les manœuvres auxquelles les Troupes sont obligées pendant un siège, on n'en est pas surpris. Il faut toujours monter & descendre de la tranchée, fournir des Travailleurs de jour & de nuit : garder des lignes, escorter des Convois & des Fourrages, faire des fascines, aller au commandement, au pain, &c. Enfin une Armée est toujours occupée : mais il est vrai que les sièges duroient double & le triple de ce qu'ils durent aujourd'hui & qu'on faisoit de plus grandes pertes.

Aujourd'hui les attaques sont plus sçavantes, cédant si l'on étoit obligé de faire la circonvallation d'une Place, une Armée de 10000. hommes pourroit pas attaquer une Place où il n'y en auroit que 1000. parce que les circonvallations se réglent sur la portée du canon de la Place, & sur les hauts & les avantages des environs, on est contraint de la faire aussi étendue pour les petites que pour les grandes Armées. Il n'y a point de circonvallation si petite qu'elle soit, qui n'ait au moins cinq lieues communes de France, par la supputation de tous les habiles Ingénieurs, & une Armée de 10. à 12000. hommes n'y pourroit pas fournir en servant à toutes les attaques & aux autres corvées d'un siège.

S I É G E à la manière des Turcs.

Le Turc ne procède pas dans les *sièges* de la même manière que les Allemands & nous. Il ne prend point de Places éloignées les unes des autres : il attaque de proche en proche, & ne s'amuse point à des reprises de feu de conséquence.

Il ne fait point de lignes de circonvallation à son Camp, mais il l'assure & le couvre par le grand nombre de sa Cavalerie.

Il ne conduit point ses tranchées par la ligne la plus courte, en les flanquant avec des redoutes de distance en distance, mais il les fait en lignes courbes

traversales, parallèles à l'endroit d'où il s'approche & les multiplie l'une derrière l'autre : ainsi elles peuvent être enfilées de la Place, ni endommagées par le canon.

Leurs tranchées sont plus profondes & plus larges que celles des Allemands & les nôtres. Ils s'y logent commodément & sûrement, jusqu'à creuser des parapets des niches, pour être plus à couvert de pluie. La communication d'une tranchée à l'autre en est plus facile & plus assurée.

Le Turc ne change point les Gardes, ni les Vainqueurs, quand ils sont une fois entrés dans les postes, ils y demeurent jusqu'à la fin du siège. Ils sont en chaque endroit en plus grand nombre que toute la Garnison Ennemie ensemble, & également forts à la tête, à la queue & aux côtés. On leur porte la leur nourriture, de l'eau, du bois & les autres nécessités.

Comme le Turc a beaucoup d'Artillerie & de grand calibre, il rompt les murailles & les remparts & les batteries qui tirent sans relâche, il saigne les fossés, en détourne les eaux, les remplit avec des sacs de sable ou de laine, avec des fascines, sautoirs & d'autres matières.

Il fait des galeries, pousse devant soi des montagnes de terre, capables de tenir plusieurs canons & égales à la hauteur des murailles & des remparts de la Place assiégée, ou même plus haute.

Il creuse des mines simples, doubles & triples l'une sur l'autre, & qui sont très-profondes. Il charge de 120. de 150. barils de poudre & davantage, ou bien il sape à la manière des Romains les murs par le fondement, les étaye avec le bois, & y met le feu. Il fait ainsi tomber de grands pans de muraille tout d'un coup. Il fatigue les Assiégés par des assauts continuels & opiniâtres.

Ces ouvrages qui seroient pour les autres d'un travail insupportable, sont faciles pour le Turc, à cause de son grand nombre infini de ses Pionniers, dont une partie suit l'Armée, une autre est tirée par force des Pays circonvoisins, & la troisième est composée de volontaires du Camp & des Paysans qui viennent s'offrir, & qui outre le présent qu'on leur fait pour ces sortes d'ouvrages, sont encore régulièrement payés.

Ali Bacha au siège du grand Varadin, donna par

ignes d'approche & autres travaux de cette sorte plus de 30 mille écus. Ainsi les ouvrages sont bientôt achevés, & les Janissaires n'ont point d'autres soins que de bien combattre, excepté la première ouverture de la tranchée & la prise des postes. Ils suivent leur Aga, qui marche à leur tête, & les lignes d'employées : le reste du travail, comme de creuser, d'élargir & de couvrir les tranchées se fait par les Pionniers.

Après que les lignes sont achevées, & que l'Assiégé a attaqué la Place par tranchées, batteries, mines, passages des fossés, mines, sapés & autres, au moyen desquels il ruine les défenses de la Place, passe les fossés, se rend maître des dehors, & ouvre enfin le passage de son Corps, dans lequel il place ses logemens jusqu'à ce qu'il ait réduit l'Ennemi dans la nécessité de se rendre ou de se voir taillé en pièces, on appelle tout ce travail *siège royal*.

SIÈGE BRUSQUÉ : Quand le *siège* est formé l'entour d'une Place, & sans y faire des lignes, mais au lieu d'ouvrir la tranchée dans les formes ordinaires, on commence par insulter les dehors, & à loger sur la contrescarpe, travaillant ensuite en dedans, cela s'appelle *siège brusqué*. Avant que de parler de l'article des *sièges*, je dois dire qu'il y a des fautes qui se commettent le plus communément dans les *sièges*.

La première vient du peu de soin qu'on a d'en tenir le dessein caché & secret. Il est toutefois de la dernière conséquence d'en tenir le dessein caché jusqu'à ce que la Place soit investie. Car pour peu que le secret s'en répande dans le Camp, l'Ennemi ne manquera jamais d'en être averti, & de faire après tous ses efforts pour en détourner l'effet, ou du moins pour en accroître la difficulté.

La seconde faute provient de ceux qui ont ordre d'investir la Place, qui quelquefois par négligence, ou faute de s'y bien entendre ou autrement, ne prennent pas assez leurs mesures pour n'y arriver que de nuit, & ne se montrent qu'au grand jour, tous à la fois à la même heure & de tous côtés. Car faute de bien prendre son tems dans cette expédition, il arrive assez souvent que les Places en sont averties de si bonne heure que l'Ennemi a le tems d'y jeter du monde, de munitions, & que les gens de la Place ont le tems de s'y retirer, quand ils sont dehors avec leurs

bestiaux. Il arrive de ce manquement que les Places se trouvent secourues, avant que d'être assiégées; & qu'on perd l'occasion d'ôter à l'Ennemi un secours très-considérable, dans le même moment on prive ses propres Troupes d'un rafraichissement fort avantageux, dont profite une Place qu'on a dessein d'attaquer.

La troisième faute qui se commet dans un siège, vient du peu de soin qu'on a de resserrer l'Ennemi dans la Place, au moment qu'elle est investie. Quand on a cette négligence, les Ennemis profitent au moins de tous les fourrages qui sont sous la demi-portée du canon. Ils y menent impunément paître les bestiaux, ils en retirent tous les matériaux qui s'y trouvent, & qui peuvent leur être propres, & tout ce qui peut leur servir à faire des fascines & des palissades. Cela leur donne encore le moyen de faciliter l'entrée des secours, de jeter des Espions dans les Camps, de tenir les Assiégeans plus éloignés de la Place, les contraindre à faire de grands tours, pour communiquer d'un Quartier à l'autre, & de les empêcher de reconnoître les fortifications avec tant de facilité.

La quatrième faute provient de la disposition des Quartiers & de l'ordonnance des circonvallations qui pour être situés l'un ou l'autre trop près ou trop loin de la Place, ou pour ne pas bien remplir l'espace, ou occuper le terrain qui lui peut être le plus avantageux, laisse souvent de grands jours à l'Ennemi pour la facilité des secours.

SIGNAL DES ENSEIGNES: l'Antiquité a fait usage de tous les signaux qui peuvent être donnés par le moyen des Enseignes. Ces signaux excitoient des passions différentes dans le cœur des Soldats. Si dans une bataille la victoire commençoit à se déclarer pour l'un des deux Partis, les Enseignes du Parti qui avoit le dessus, s'inclinoient vers le Parti qui avoit le dessous. Cette manœuvre servoit à redoubler le courage du Soldat à demi-victorieux dans l'espérance qu'en achevant de vaincre l'honneur & le profit le récompenseroient de ses peines.

Dans une Armée qui se trouvoit pressée quand le Soldat plioit, les Enseignes se haussotent & s'agitoient pour lui faire connoître que le succès du combat étoit douteux, & qu'il n'y avoit que la constance & la fermeté qui pussent déterminer la victoire.

Si une Troupe en combattant paroïssoit s'ébranler
 Tez pour faire craindre qu'elle ne fût bien-tôt rom-
 uë, on jettoit son *Enseigne* au milieu de l'Ennemi,
 arrivoit souvent que cette action ranimoit le Sol-
 dat prêt à fuir, ou le determinoit à se rallier & à
 combattre en désespéré, pour tacher de regagner son
enseigne.

On a vu sous Louis XIV. (je ne me souviens plus
 de quelle bataille) un Soldat pour avoir jetté son
 drapeau au milieu des Ennemis, les avoir épouvan-
 s par l'idée qu'ils avoient qu'il venoit du secours
 des François. Ce *signal* imprévu ranima nos Sol-
 dats, & par l'heureux stratagême d'un Soldat au dé-
 espoir que la victoire nous échapât, elle pencha de
 notre côté au moment que nous allions la perdre.

Quand la victoire étoit douteuse, on sçait que les
 Romains pour la remporter n'avoient point d'autres
 ressources que de jeter leurs *Enseignes* au milieu de
 leurs Ennemis, cette action ranimoit leurs Légions,
 qui ne sortoient point ordinairement du combat que
 couverts de lauriers. Plusieurs de leurs Généraux,
 comme les *Decius-Mus* se sont aussi jettés au milieu
 des Ennemis, pour y expirer sous les coups, &
 procurer la victoire à leur Patrie, en s'immolant
 pour elle.

Notre histoire nous apprend que quelques uns de
 nos Rois s'étant trouvés dans le danger en combat-
 tant à la tête de leur Gendarmerie, l'avoient fait
 connoître dans toute l'Armée par le *signal* qu'en don-
 noit un *Etendart*, dont ils étoient suivis. A ce *signal*
 les plus braves ne manquoient pas de venir à son
 secours.

A la bataille de Bovines en l'an 1214. où les Fran-
 çois combattirent contre les Allemans & les Fla-
 mans, Philippe Auguste se trouva extrêmement pres-
 sé par le grand nombre d'Ennemis dont il étoit en-
 touillé. L'Officier qui portoit l'*Etendart* royal, fit
 connoître plusieurs fois avec cet *Etendart* le péril où
 se trouvoit le Roi, & ce fut par ce moyen que Phi-
 lippe Auguste se tira du danger où sa valeur l'avoit
 exposé.

Si l'usage des *signaux* avec les *Enseignes* se réta-
 blissoit, on en pourroit avoir de très-propres à ex-
 primer beaucoup de manœuvres qu'il seroit nécessai-
 re qu'une Armée exécutât promptement & selon que
 les occasions s'en présenteroient. Les *signaux* peu-

vent être répétés dans une Armée. Par leur moyen un Général se trouveroit bien plutôt instruit de ce qu'il faut qu'il sçache, qu'en envoyant des Aides Camp.

Il arrive tous les jours qu'une partie d'une Armée est victorieuse, tandis que l'autre partie souffre. Un Général, qui par les Enseignes verroit d'un coup d'œil la situation où se trouveroit son Armée, pourroit se déterminer sur ce qu'il auroit à faire. Le Général qui se perd à envoyer prendre langue, fait manquer les occasions de faire des manœuvres, desquelles dépend souvent la victoire; & un Général, que habile qu'il soit, se trouve battu, pour n'avoir été instruit à tems de la situation des choses. Les Troupes qui plient, ont besoin d'être soutenues d'autres. Si cela n'est pas fait à tems, un petit désordre en produit un grand, & bien-tôt s'ensuit une déroute entière d'une Armée. Cette réflexion est de l'Auteur du commentaire sur les *Enseignes*.

Si les *signaux des Enseignes* ne sont plus en usage parmi nous, les instrumens guerriers en servent à annoncer par leurs différens sons, les différentes actions militaires. Les *signaux* ont été inventés par différentes Nations, afin que par eux une Armée pût connaître & exécuter les volontés de celui qui commande.

Outre ces *signaux des Enseignes* les Anciens avoient encore d'autres *signaux muets*; c'étoit lorsqu'un Général pour faire quelques commandemens agissoit de la main ou avec son bâton de Commandant, ou par un muet d'une certaine façon les pans de sa robe. Cette pratique est encore aujourd'hui.

C'est par ces *signaux* que tous les Soldats, sans exception, manœuvrent dans leurs quartiers, & dans les marches, & dans tous les exercices des Corps. Des Corps séparés se donnent aussi à connoître par la fumée pendant le jour, & par le feu pendant la nuit, ce qu'ils ne peuvent se faire sçavoir autrement.

Autrefois on suspendoit sur les tours des Villes ou des Châteaux de grosses pièces de bois, qui s'élevant & s'abaissant, indiquoient ce qui s'y passoit.

Il y a encore deux autres sortes de *signaux*, les *vocaux* & les *semi-vocaux*, les *vocaux* sont ainsi nommés de la voix humaine, qui les forme. Tels sont les mots pour les Gardes & pour le combat. Les *semi-vocaux* se changent tous les jours, afin que l'Ennemi

ore, & que ses Espions ne puissent pas s'en
pour roder impunément dans un Camp.

Signaux demi-voix se communiquent par les
timens militaires. C'est par des bruits connus de
instrumens, qu'une Armée sçait tout d'un coup
il doit s'arrêter ou s'avancer, s'il faut pour sui-
l'Ennemi ou se retirer.

SIGNALEMENT: ce mot se dit des signes
de marques visibles qu'un soldat a, soit au visa-
à la tête, soit aux bras, aux jambes & au Corps.
Signalément de tout Soldat, Cavalier & Dragon
est sur le livre du Major; & ce *signalément* est
vé au Bureau de la guerre, aux Prevôts des Ma-
Hussées, ou à leurs lieutenans ou Exemts de la
ence & Ville, dont sont les Soldats qui déter-

SIGNAUX en terme de Marine, sont des avis
ciés, & des instructions réciproques, qui se
nt sur mer, entre les Vaisseaux de Guerre ou
mands, qui étant de compagnie & de même
se sont éloignés, & veulent se reconnoître.
Signaux de nuit se font par des amorces ou de
eux, par le nombre & la situation des fanaux
le nombre des coups de canon. Ceux de jour
par les voiles, les pavillons & les coups de

SILLAGE, ou l'eau du Vaisseau est la trace
urs du Vaisseau, & le mot se prend souvent
e cours & le chemin même.

SILLON ou enveloppe, est une élévation de
eu milieu d'un fossé, pour le fortifier quand il
p large. Le trait de cette élévation forme de
bastions, des demi-lunes, & des redans qui
lus bas que le rempart de la Place, mais plus
que le chemin couvert. Le mot de *sillon* n'est
e plus en usage, on dit *enveloppe*.

SYMBOLE en Grec *συμβολος* Enseigne. Je
ntme ici sous le mot *symbole* toutes les différen-
rques que les anciens François avoient sur leurs
signes. Elles consistoient entre autres dans des
eux, des chevaux, des ours, des lions, des
des sangliers, des aigles, des grües, des ser-
des croissans & des crapaux. Chacun de ces
ux étoit ensemble, & le *symbole* d'une divinité
d'un Peuple. Ces *symboles* se portoient à la

Les François mettoient au nombre de leurs *Simboles* de guerre, ceux des Peuples qu'ils surmontoient & ils imitoient en cela les Romains. J'ai dit au m *Enseigne*, que Clovis prit pour *Enseigne* la Cha de S. Martin. Mais outre cette première *Enseigne Militaire*, la Nation conserva encore pendant quelq tems sur les *Enseignes* particulieres ses différens *Simboles*.

Nos premiers Rois même eurent chacun un différent *Simbole*. Un par exemple avoit des croissans l'autre des crapauds. Le cerf, le porc-epic & la lamandre furent les marques emblematicques de nos Rois Charles VIII. Louis XII. & François I. Ou cela ils avoient les fleurs de lys & les croix blanches qui les caractérisoient & la Nation. Henri II. Henri III. Henri IV. eurent aussi chacun leur *Simbole*. Le premier se choisit le croissant, le second trois couronnes, & le troisième une massue d'Hercule.

Quand les François entrèrent dans les Gaules, étoient partagés en deux principales branches, celle des *Ripulaires* & celle des *Sicambres*. La première avoit pour *Simbole* une épée, ce qui désignoit le Dieu de la Guerre; la seconde avoit pour le sien une tête de bœuf, qui dénotoit l'apis des Egyptiens. Leurs *Simboles* dans ces premiers tems de la monarchie furent si grand nombre, parce qu'ils en adoptoient tous les jours, qu'ils se virent contraints d'en rejeter.

Les François devenus Chrétiens sous Clovis, étoient alors réunis en corps de Nation. On profita de la conversion, la Religion ne leur permit pas trop de propagation des *Simboles* en figure. Il en rejetterent beaucoup. Ceux qui furent conservés ne le furent que pour servir à des distinctions particulieres, c'est-à-dire pour désigner une Troupe d'avec une autre. Mais la Nation en total ne voulut plus être distinguée à la Guerre par quelque chose pris de la nouvelle Religion.

Ce quelque chose se trouva être l'Enseigne de l'Eglise du Patron qu'on s'étoit fait; & cette Enseigne n'étoit reconnoissable que par sa couleur, & ce fut plus qu'au moyen de cette couleur, & non par des figures, que l'on se *symbolisa*.

Il faut distinguer deux sortes de *Simboles*, qui sont vus chez les anciens François depuis & avant leur conversion. Les uns faits pour exciter la valeur & la piété; les autres de politique, pour exciter la valeur simplement. Les premiers faisoient connoître

la Nation à qui ils appartenoient, & la Religion qu'elle professoit. Les seconds faisoient voir que la Nation étoit conquérante. Les *Simboles* d'origine ont toujours le pas sur ceux d'adoption.

Chaque Régiment & chaque Corps de Troupe a aujourd'hui son *Simbole* qui le distingue, il paroît & sur les Etendarts & les Drapeaux, & mieux encore sur l'uniforme.

SINUS est une ligne tirée de l'extrémité d'un rayon perpendiculaire sur l'autre. Cette ligne est toujours la moitié de la corde d'un angle double. Le *sinus total* ou *sinus* de l'angle droit, est toujours égal aux rayons. Ces lignes servent à mesurer les angles, en supposant le *sinus total* partagé en cent mille parties, & par conséquent les autres *sinus* au-dessous, contiennent plus ou moins de ces parties suivant la grandeur de l'angle. C'est sur ce principe qu'on a formé la table des *sinus*.

SITUATION, terme de Marine pour marquer la situation de deux Vaisseaux, qui tiennent à la mer ou celle d'un Vaisseau, au respect de quelque terrain, & généralement toute sorte de position qu'on veut orienter.

SIVADIÈRE, terme de Marine est la voile de Beupré, qui étant la plus basse du Bâtiment, prend le vent à fleur d'eau. Comme elle n'a point de couets, elle ne s'amare point. *Voyez* Yeux de Beupré.

SIXAIN, est un ancien ordre de bataille pour six Bataillons, & se forme en supposant d'abord les six Bataillons sur une ligne. Alors on fait marcher le premier & le sixième Bataillon à l'avant-Garde, le second & le septième à l'arrière-Garde, & laissant le troisième & le quatrième sur leur terrain, ces deux forment un corps de bataille, & sont mis en bataille par l'ordre du Sixain. Chaque Bataillon doit avoir un Escadron à sa droite, & un à sa gauche. On peut mettre en bataille par ordre du sixain tous les Bataillons dont le nombre est produit par le nombre six. Par exemple douze Bataillons seront mis en bataille, en formant deux sixains. Dix-huit Bataillons seront rangés en bataille, en formant trois sixains. ainsi du reste.

SOLDAT: ce mot signifie généralement un homme de guerre; mais on le donne particulièrement à l'homme de pied. La plupart des Ordonnances &

des Reglemens faits pour la Guerre, sont pleins de cette distinction. Après y avoir nommé le *Soldat*, ils ajoutent le mot de Cavalier pour en faire la différence.

On ne peut sans admiration penser à la prévoyance & à la vigilance dont étoit le *Soldat* Romain. On ne conçoit qu'à peine, comment un tel homme pouvoit résister vingt années, qui étoient le terme de son Service, aux fatigues qu'ils avoient.

Un *Soldat* Romain après avoir marché toute une journée, chargé d'armes offensives & défensives très pesantes, de son bagage & des provisions dont on l'obligeoit de se charger pour plusieurs jours, arrivé qu'il étoit dans le lieu destiné à passer la nuit, travailloit encore à se fortifier dans ce lieu, & il ne prenoit du repos que quand le travail, qui lui étoit ordonné, étoit fait. Le lendemain il recommençoit même manœuvre & la continuoit souvent plusieurs jours de suite.

La Campagne finie & l'Armée rentrée dans son Camp d'hiver ne mettoit pas fin aux travaux militaires. Les *Soldats* dans ce Camp ne cessoient de travailler à en réparer les fortifications, à en rebâtir dedans & à supporter d'autres fatigues continuelles tant en exercice d'armes, qu'en détachemens pour l'escorte des convois de munitions, dont l'amas faisoit dans le Camp, pour la prochaine Campagne.

Pendant la paix, le *Soldat* toujours campé, goûtoit gueres plus de repos que pendant la Guerre. Il étoit alors occupé à des travaux publics. On lui faisoit couper des montagnes, creuser des canaux, construire des chemins.

L'oisiveté du *Soldat* est ordinairement ce qui occasionne les révoltes & les séditions, comme cela arrive souvent aux Turcs. Tant que l'état Romain étoit occupé à occuper ses gens de Guerre, en les surchargeant pour ainsi dire de travaux, il resta tranquille. Le contraire arriva, à mesure que les Généraux se concilièrent l'affection des *Soldats* de leur commandement, dans l'intention de les faire servir à leur ambition, eurent donné relâchement à la discipline militaire.

L'aise & l'opulence du *Soldat* lui fit perdre le goût de l'obéissance. De là vint toutes ces cabales & toutes ces séditions que nous offre l'histoire.

Les Romains fatiguoient trop leurs *Soldats* en tems de Guerre : les occupations qu'ils leur donnoient, n'étoient plus raisonnables. Nos *Soldats* à présent sont occupés pendant la Guerre ; mais pendant la paix, j'en excepte quelques Bataillons qui on occupe sur les Frontières à des ouvrages publics, ils ne sont pas lez occupés. On les tient long tems dans des Garnisons à n'être exercés qu'à monter des gardes, faire des revues ou quelques évolutions bien bornées, bien on les tient des années entières dans le platys.

L'abus de ces deux choses rend le *Soldat* trop sensible à son repos, & peut le porter à l'indocilité, & à l'absence de bien d'autres devoirs. *Disso diâ laborant est, cum assuetus expeditionibus miles otio lasi-neret*, dit Tacite. Il faudroit en suivant l'exemple des Romains, l'occuper sans cesse à des travaux publics, ce qui serviroit beaucoup à décorer un Pays & lui procurer la richesse par une augmentation de Commerce. Cette remarque judicieuse est de l'Auteur du Traité des marques Nationales.

Philippe Auguste est le premier qui ait eu en France des *Soldats* ou *Soudoyés*. Jusqu'à lui les Armes Françoises n'étoient composées que des communes (c'étoient des Troupes que les Villes & les paroisses de la Campagne étoit obligées de fournir) & de la Noblesse & des Vassaux de la Noblesse. Pendant les Armées des Croisades étoient composées d'hommes que les Chets avoient à leur solde, parce que ces Guerres étoient volontaires, & que les Vassaux & les Villes n'étoient point dans l'obligation d'y contribuer.

Philippe le Bel est le premier de nos Rois qui ait traité avec les Etrangers, pour avoir de leurs Troupes à son service. Avant lui on ne voit gueres de Troupes Etrangères, soit à la solde de nos Rois, soit à la qualite d'auxiliaires. Ils n'avoient pas alors d'assez gros revenus pour survenir à cette dépense, & ne pensoient gueres à faire des conquêtes hors de France, mais seulement à affermir leur Trône, & à l'assurer à leur postérité contre les entreprises de leurs grands Vassaux. Les Successeurs de Philippe le Bel suivirent son exemple. Philippe de Valois à la bataille de Crécy eut près de quinze mille Arbalétriers François. Louis XI. traita sur la fin de son règne avec les Suisses, & en prit six mille à son service. Mais

Charles VII. prit rarement des Troupes étrangere à son service, hormis des Ecoffois : pendant les Guerres civiles des Huguenots, les Armées Françoises des deux partis furent composées d'un grand nombre d'Allemands sous le nom de Reistres, qui étoient de la Cavalerie, & des Lansquenets, qui étoient de l'Infanterie. Sous les derniers regnes nous avons eu de toutes sortes de Nations dans nos Armées, Anglois, Ecoffois, Irlandois, Hollandois, Danois, Italiens, Espagnols, suivant les Alliances que nos derniers Rois ont eues avec ces diverses Nations.

Le devoir d'un *Soldat* est de s'appliquer à connoître tous les Officiers pour leur porter le respect qui leur est dû. Leur soin principal est de sçavoir manier leurs armes, de les tenir propres & nettes, d'avoir soin de leurs habits & de leurs personnes, de bien faire leur faction, d'être diligens à se rendre à leurs Drapeaux & de ne jamais découcher hors du Camp ou du Quartier sans congé. Mais les Officiers & ceux qui ont relation avec le Corps militaire par leur Charge ou par leurs Emplois, ne doivent rien épargner de ce qui dépend d'eux, pour faire en sorte que les *Soldats* trouvent tout le soulagement possible de leurs peines & dans leurs travaux. Il y a un nombre infini de bons *Soldats*, qui méritent ces égards & qui sont dignes de toute considération, tant par leurs sentimens d'honneur & de vertu, que par leur valeur, qui va jusqu'à l'intrépidité. Le dernier siège de Philisbourg, & la prise de cette Place en ont donné une preuve incontestable.

Le *Soldat* doit entendre le commandement de évolutions, en sçavoir exécuter les mouvemens, & connoître de quelle maniere il doit combattre en chaque ordre. L'Officier particulier doit sçavoir les mêmes choses que le *Soldat*, & de plus connoître tous les usages de chaque évolution particulière pour être en état d'exécuter par les moyens les plus simples tous les ordres qui pourront lui être donnés par ses Supérieurs. Il doit même, sur tout s'il est Major, sçavoir le plus de tactique qu'il lui sera possible, afin de faire son détail avec esprit au Général, & de ne rien faire qui puisse troubler l'harmonie de toute la manœuvre.

Les Officiers Généraux qui doivent sçavoir à fond la tactique, ne doivent pas dédaigner de sçavoir les

olutions ; c'est par là qu'ils sont en état de ne donner que des ordres clairs, intelligibles & convenables au lieu, à l'action dont ils auront formé le dessein.

S O L, terme de Marine, est le fond large & plat des Bâtimens qui n'ont point de quille. La Graine est bâtie à *sol*, un Bac est bâti à *sol*.

S O L D E est l'appointement que l'on donne à chaque homme de guerre, & qui se distingue en soldat, en Prêt, & même en Quartier, car on paye par quartier les Compagnies d'Ordonnance.

S O M A C H E, eau somache, c'est de l'eau sucrée.

S O M B R É R sous voiles : Vaisseau qui sombre sous voiles, c'est lorsqu'étant sous voiles, il est renversé par quelque grand coup de vent qui le fait périr & couler bas.

S O M M É, pays *somme* ou basfond, terme de Marine. Voyez **B A S F O N D**.

S O M M E T de la parabole, est le point où l'axe coupe la parabole.

S O N D E est un instrument nécessaire à un Mineur pour enfoncer dans les terres, & découvrir les galeries de l'Assiégé. Il se sert d'une *sonde* à tarière, pour agrandir le trou lorsqu'il veut crever les galeries par quelque bombe ou gargouge chargée, ce qui se fait en l'enfonçant dans les trous, & maçonnant ensuite l'ouverture de même qu'aux fourneaux.

S O N D E, en terme de marine, est une petite masse de plomb faite en pyramide, ou en façon de pelle, ordinairement du poids de 18. livres qu'on attache à un long cordeau, appelé la ligne de la *sonde*, & qu'on fait descendre dans la mer, tant pour sçavoir la profondeur du parage où l'on se trouve, & par ce moyen éviter les bancs & les basses, que pour connoître la nature & la qualité du fond, se attache à la base, ou partie inférieure de la *sonde* & ce dessous ou base de la sonde étant frotté de suif & venant à porter sur le sol ou fond de la mer, se enlève du sable ou de la vase, en cas qu'il y en ait, & si elle ne rapporte rien, il faut que le fond soit de cailloux ou de roche. Etre à la *sonde*, c'est être venu jusqu'à un parage où l'on trouve fond. Venir jusqu'à la *sonde*, c'est quitter le large de la mer & aller jusqu'à un endroit où l'on trouve fond avec la *sonde*.

SORTIE, est la marche de quelques Troupes Affiégées, qui viennent insulter le travail des Alliés, & quelquefois un quartier du Camp, lorsque les lignes de contrevallation ne sont pas en défent. On dit tenter une *sortie*, repousser une *sortie*, couper la *sortie*, en prenant à dos les Troupes qui l'ont faite.

Dans toutes les *sorties* que fait la Garnison d'une Place assiégée, elle ne se propose rien de plus glorieux, ni de plus utile, que d'insulter les batteries de l'Assiégeant, & d'en enclouer le canon. On s'attache au li dans les *sorties* à mettre le feu aux gibions, aux affuts & aux ustensiles de l'Artillerie.

Les *sorties* se font ordinairement la nuit, pour n'être point vues & pour mieux surprendre la Garde de la tranchée. Les Officiers qui sont de garde, doivent être attentifs que les Troupes qui sont à la tranchée ne s'endorment, qu'elles ne prennent point de fausses alarmes, de peur de découvrir le lieu où elles sont, ce qui donneroit occasion aux Troupes de la Garnison de faire un grand feu dans l'endroit où elles auroient entendu du mouvement.

Ils doivent encore empêcher les Soldats de sortir de la tranchée pour suivre les ennemis quand ils retirent, à moins qu'on ne fût proche de quelque Ouvrage, dont on pût s'emparer en se mêlant avec les Soldats de la Garnison qui se retirent, car cela c'est s'exposer au feu de la Place, qui ne manque point dès que la Garnison est rentrée.

Il y a plusieurs manières de prévenir ou de rendre les *sorties* inutiles. Pour en venir à bout on perfectionne les trois Places d'Armes, pour qu'elles soient en état de servir, de même que les autres Logis à feu, que l'on appelle demi-places d'Armes.

On ne fait aucun ouvrage qui ne soit flanqué de bonne portée. On ne pousse point en avant que ceux qui la doivent soutenir ne soient en état. On dispose bien les Troupes dans les Places d'Armes; on tient les ailes & le milieu toujours plus fort que les autres parties; on destine le gros de la Garde à faire face, & les Grenadiers & ceux qui sont détachés pour marcher aux Ennemis quand il est tems; on n'oublie pas de se ménager une réserve, qui doit être forte du tiers ou du quart de la Garde, & qui tient lieu de troisième ligne.

On instruit journellement la Garde de Cavalier

ce qu'elle aura à faire en cas de sortie. On renouvelle tous les jours la disposition des Gardes à cause l'avancement des Tranchées ; & on les règle, comme si l'on étoit sûr que l'Ennemi dût faire une sortie ; en conséquence on instruit les postes de ce qu'ils auront à faire. S'il se fait des sorties, on ne s'opiniâtre point à soutenir des ouvrages imparfaits ; mais on cède, & on fait retirer les gens armés, & les travailleurs sur les revers des Places d'Armes prochaines, se contentant de laisser agir le feu de la Tranchée qui fait beaucoup plus de mal à l'Ennemi, que la résistance qu'on lui pourroit faire, & l'opiniâtreté qu'on auroit à lui tenir tête dans des lieux avantageux, qui ne seroient pas en état.

Par la même raison on ne se presse point d'aller à l'ennemi ; on l'attend, on le laisse s'engager & épuiser le feu des Places d'Armes, tant & si longtemps qu'il le juge à propos. Mais quand il est affoibli & bien engagé, on le fait charger par les Grenadiers & gens détachés, pendant que la Garde de Cavalerie vient de son côté tomber sur lui, soit en le coupant, soit en le prenant par les flancs. Quand on a obtenu la sortie, on ne la poursuit pas avec beaucoup d'opiniâtreté, on se contente de la repousser & de la renfermer chez elle, après quoi on se jette promptement dans la Tranchée, pour n'être pas exposé au feu de la Place qui est préparé, & est alors fort dangereux. On ne se fait pas une affaire de voir l'Ennemi renverser une douzaine ou deux de gabions, & mettre le feu à quelque bout de travail imparfait. Si le feu des Assiégeans est bien conduit il le paye cher. Les sorties ont toujours pour objet de faire du mal aux Assiégeans, comme d'abattre la Tranchée tout ou en partie, de raser quelque bout considérable & mal protégé de ses logemens, de retarder le progrès des attaques, d'attirer l'Assiégeant sous le feu de la Place pour lors bien préparé, de reprendre quelque partie du chemin couvert, où l'Assiégeant n'est pas encore établi, de le chasser d'une brèche, s'il est mal affermi, soit dans les demi-lunes, entre-gardes, ouvrages à corne, &c. ou dans l'enceinte de la même Place, de chicaner le passage du fossé, & enfin de tuer ou de chasser le Mineur de son trou. Les sorties qui se peuvent faire pour quelque ou plusieurs de ces raisons sont ou extérieures ou intérieures. On appelle extérieures, ce les qui

se font hors du chemin couvert ; on nomme intérieures celles qui se font dans l'enclos des mêmes chemins couverts.

On divise les sorties extérieures en générales & particulières. Les générales ne s'entreprennent qu quand une Garnison est bien forte, ou que la Place a reçu un renfort considérable, qui la met en état de braver les Assiégeans, & de pouvoir faire impunément de grandes entreprises sur eux. Alors les projets de ces sorties générales se réduisent à abattre la Tranchée, ou à enlever quelque Quartier de plus à portée : ce dernier projet ne s'exécute qu quand l'Assiégeant est trop foible par rapport à la Garnison.

C'est à lui de sentir & de voir s'il est en état de continuer : pour ne se pas laisser surprendre, il doit se precautionner d'une bonne contrevallation ; & ses Quartiers les plus exposés à l'attaque doivent être bien retranchés. Il y fait bonne garde nuit & jour pendant la nuit il a des Batteurs d'Éstrades entre la Place & lui ; il renforce tous les jours ses Gardes il se met en état de n'avoir rien à craindre de ce côté là ; il a toujours un piquet de Cavalerie & d'Infanterie commandé pour s'en servir au besoin, & par ces precautions il est presque impossible qu'une sortie telle grande & bien concertée qu'elle puisse être réussisse.

Si la Garnison veut s'ouvrir en même-tems toutes les Barricades du chemin couvert opposées aux attaques, & celles de la droite & de la gauche, afin de pouvoir sortir plusieurs Corps à la fois, & d'attaquer tous les fronts des Tranchées, quand cela arrive à la première ou seconde Garde de la Tranchée cette sortie peut échouer, & s'exposer à souffrir une grande perte, parce qu'elle s'éloigne trop ; elle peut long-tems essuyer le feu de la Tranchée avant qu'elle en venit aux mains sans qu'elle puisse rendre la pareille ; de plus elle se met en état d'être coupée par la Cavalerie, tant de la Garde que du Piquet, & les Grenadiers, & les gens détachés de la Tranchée soutenus des Bataillons sont très-capables de la faire entièrement.

Les deux ou trois premiers jours de la Tranchée on peut faire seulement quelque galopade de la Cavalerie de peu d'effet, & incapable de rien déranger des attaques. Le quatre ou cinquième jour de la Tranchée

ée, comme on est loin du chemin couvert, & de la seconde Place peut n'être pas achevée, l'Ennemi peut profiter de cette imperfection, & hazarder une sortie, s'il est bien fort.

Quand la premiere Place d'Arme est achevée, quoique la seconde ne soit que commencée, on peut pousser une sortie & la rendre inutile, en garnissant les deux extrémités de la premiere Place d'Armes, & le milieu par des Grenadiers & gens commandés, & en bordant le surplus de la même ligne de Bataillons.

Si la seconde Place d'Armes est bien avancée, on y fait tenir deux ou trois Bataillons avec des détachemens de Grenadiers à l'extrémité des ailes. On met une Compagnie de Grenadiers à la queue des Travailleurs les plus avancés, des Sentineilles à la tête du travail bien averties de ce qu'elles ont à faire, & le surplus de la Garde, posté de maniere qu'elle puisse border les Places d'Armes, & tous les Logemens à feu qui se trouvent en état.

On avertit ensuite les postes de ce qu'ils ont à faire, comme de ne se pas laisser surprendre, de ne pas ouvrir les postes qui ne sont pas achevés, de céder, & de se retirer dans les revers marqués des Places d'Armes prochaines, de laisser agir le feu de la Tranchée, de ne pas se presser d'aller aux ennemis, d'attendre qu'ils soient à dix-huit pas de la Tranchée, avant que de faire agir les Grenadiers; de leur faire tout le feu possible des Logemens & des Places d'Armes.

Pendant ce tems-là la Garde de Cavalerie avertie est en montant à cheval de ce qu'elle a à faire en cas de sortie, dispose devant elle trois ou quatre petites Troupes de 30. ou 40. Maîtres, chacune commandée par de bons Lieutenans, qui observant la marche des Ennemis attendent qu'ils soient engagés, & qu'on leur fasse le signal de la Tranchée: aussitôt ces petites Troupes partent & prennent le choc, pour ou charger les flancs ou les couper tout-fait, pendant que les Grenadiers, sortant des Places d'Armes, les attaquent par la tête.

Le gros de la Cavalerie disposé en Escadrons suit à trot pour soutenir les Détachemens, & couper si elle peut la sortie. Si elle est soutenue par la Cavalerie de la Place, on la fait charger par quelques Escadrons, pendant que d'autres soutiennent les pe-

tites Troupes, & s'y joignent pour achever de défaire la sortie, & qu'ils poursuivent tant qu'ils peuvent se mêler avec elle, & s'en épauler contre le feu de la Place. Si-tôt que les Ennemis sont rencogne dans leur chemin couvert, l'Infanterie qui les charge, se rejette dans la Tranchée, & la Cavalerie s'éloigne promptement à cause du feu de la Place.

C'est de cette maniere qu'on repousse les premières sorties sans de grandes pertes, les quatre & cinq premiers jours de l'ouverture de la Tranchée. Quand la première & seconde Places d'Armes sont achevées & garnies de Troupes, les Ennemis n'entreprennent plus de pareilles sorties.

Mais comme la troisième Place d'Armes se fait d'ordinaire fort près de la Place, & qu'elle est éloignée de la seconde, il arrive que l'Ennemi entreprend encore dessus avant qu'elle soit achevée. Si la première & seconde Place d'Armes sont bien garnies, il est moins en état de réussir que ci-devant cependant jusqu'à ce que la troisième soit en état de recevoir du monde, il peut être tenté d'entreprendre pour l'en empêcher. Quand la Tranchée se pousse jusqu'à la troisième Place d'Armes, on se presse de la garnir & de la border de Troupes mesure que les parties s'achèvent.

Lorsque cette Place d'Armes est une fois remplie de Bataillons, il n'y a plus d'autres sorties à craindre, que celles qui se font à la dérobée, qui sont toujours petites, & qui ne s'entreprennent que la nuit; mais s'il avoit en vue quelque chose de considérable, on ne fait pour le repousser, que la même chose que j'ai marqué ci-dessus.

Toutes les sorties qu'on fait entre la troisième Place d'Armes & le chemin couvert, ne se font que pour tâcher de surprendre quelque bout de sape imparfait, pour renverser le travail & y mettre le feu pour obliger les postes avancés de la Tranchée à découvrir.

Ces sorties se font par dix, vingt, trente, ou quarante hommes appuyés de beaucoup de feu préparé contre ceux de la Tranchée s'ils se découvrent mais loin de s'y exposer, on fait apprêter le feu de la troisième Ligne qu'on laisse agir, & quand il est tems on fait agir quelques Compagnies de Grenadiers; on se sert du couvert des Tranchées tant qu'on peut, & on ne se presse point d'aller au-devant de l'

rties , mais on leur donne lieu de s'engager pour
l'attirer sous le feu , & quand elles sont bien en
d'ordre on les fait repousser par les Grenadiers ,
s'ils les poursuivre trop loin on se contente de les ren-
gner chez eux.

Ces sortes de forties ne peuvent avoir pour objet
de surprendre quelque tête de Tranchée imparfai-
te, d'obliger l'Assiégeant à s'exposer au feu apprêté.
Sur l'éviter on donne ordre aux sapes & à ceux qui
se joignent de se retirer promptement sur le revers
de la Place d'Armes. Dès qu'on voit paroître les
premieres têtes des forties on laisse agir quelque-tems
le feu de la Place , & on ne les attaque que quand
elles sont engagées.

Les forties intérieures , comme je l'ai déjà dit , se
font dans l'enclos des chemins couverts. Si avant
de d'être logé sur le parapet du chemin couvert ,
l'ennemi s'avise d'y venir , on ne s'opiniâtre point à
le soutenir , les Travailleurs se retirent , & les Gens
armés à l'abri des Cavaliers. Quand leur feu est jetté ,
il consiste peut-être à faire jouer quelques foug-
aces , on fait servir les ricochets , on remonte sur les
Cavaliers pour leur faire feu , & des gens frais bien
armés de grenades , & de ce qui leur est besoin re-
ussent la sortie , achevent de lui faire quitter le
chemin : on le fait ensuite réparer & mettre en
état de pouvoir se soutenir par lui-même le plutôt
qu'il est possible.

Après qu'on a pris les traverses les plus pro-
ches , l'Ennemi fait mine d'y revenir pour attirer
les Assiégeans dessus , & pour jouer quelques foug-
aces , on cède d'abord ; & quelques momens après une
Compagnie de Grenadiers vient brusquement l'atta-
quer & le déloger. En même-tems il faut en faire
tirer trois ou quatre dans le chemin couvert pour
chercher le trou de la Mine , en tirer la saucisse , la
couvrir , ou l'enterrer , si on ne peut l'arracher.

Que si pendant toute l'émeute que cette action cau-
se la fougace joue , il faut se loger dans le trou
qu'elle fait , & s'y couvrir aussi-tôt , ensuite on s'é-
tablit , & on acheve de s'y établir.

Avant d'avoir mis les logemens des Places d'Ar-
mes en état , l'Ennemi s'avise d'y revenir , on se
conduit comme ci-devant , c'est-à-dire , qu'on ne
s'y présente pas , parce que le feu de la Place d'Ar-

mes, celui des ricochets, des bombes, & l'effet des pierres en font assez.

Si l'Ennemi fait une sortie dans le fossé (ce ne peut être que dans les fossés secs) pour tâcher d'en traverser le passage, pour y apporter du retardement & nuire à l'attachement du Mineur. Ces sorties sont ordinairement foibles, mais on fait plonger les logemens du chemin couvert dans le fossé, le plus près que l'on peut, & même les Batteries contre les flancs; on fait encore provision de quelques gargouilles, chargées à balle de mousquet, pour en cas de besoin en charger promptement quelques pièces. Quand on travaille à l'épaulement du fossé, on le charge de terre le plus qu'on peut afin qu'il soit moins facile à briser, car si l'Ennemi l'attaque, ce n'est que dans cette vue: on perce dans le fossé par plusieurs descentes, & l'on se met dans le logement le plus voisin des Grenadiers pour accourir au secours de l'épaulement.

Voilà la maniere dont on s'oppose aux sorties avec beaucoup d'avantage. Voyons à présent la maniere de faire des sorties avec succès.

Lorsqu'on veut entreprendre des sorties qui puissent causer du retardement aux approches, le Gouverneur fait marcher à la tête de la sortie un petit Bataillon composé de 90. hommes, trente de front sur trois de hauteur, auxquels il ajoute un quatrième rang de trente Grenadiers.

Lorsqu'ils sont en vue de l'Ennemi, ceux-ci doivent aller par les intervalles se poster entre le premier & le second rang où ils prennent le devant suivant l'occasion. On revêt de cuirasses les 90. hommes, qui l'épée & le pistolet à la ceinture, doivent encore avoir à la main de fortes & longues pertuisanes, ou fourches à crochets, ou autres armes semblables. Ils doivent être suivis de près par un autre Bataillon de 180. hommes, 30. de front & 6. de hauteur.

Il faut que le premier rang soit aussi armé de toutes pièces, & les autres selon la coutume. Les chefs de file ainsi armés, doivent faire l'arrière-Garde dans la retraite. Après le second Bataillon doit marcher deux cens Travailleurs, avec les outils nécessaires, pour renverser & démolir le travail que les Assiégés auront fait.

Quinze ou vingt de ces Travailleurs doivent être

chargés de toutes sortes de feux d'artifice pour bruler ce que le tems ne leur permettra pas de détruire. Quelques autres d'entre eux doivent être munis de ce qui est nécessaire pour enclouer les canons qu'ils ne pourront ni conduire dans la Ville, ni mettre à couvert sous le feu de la Place.

Le Gouverneur doit encore envoyer à la suite de ces Troupes, un Bataillon de 3. ou 400. hommes, qui marcheront à petit-pas, jusqu'à la tête des ouvrages de l'Ennemi: & s'il se trouve que ceux qui ont pris les devans, peuvent se passer de leurs secours pour combler l'entreprise, ils doivent faire halte.

Quoique la vigueur, la diligence & la bonne conduite, soient absolument nécessaires dans toutes les opérations de la guerre, c'est principalement dans cette action qu'elles doivent paroître dans tout leur éclat & dans toute leur étendue. Avec ces qualités inséparables des grands exploits, on surprend les Ennemis, on les met en desordre, on les contraint, on les force d'abandonner des travaux, qui une fois pris & détruits, sont très-difficiles à reprendre & à rétablir.

La bonne conduite nous préserve presque de tous les dangers, où une mauvaise nous précipite, elle nous ménage dans les ouvrages de l'Ennemi des ressources contre lui-même, & malgré qu'on soit forcé de faire retraite: on la fait en bon ordre à la faveur de ses propres Travaux.

Une sortie qui tend à ruiner les Ouvrages, se doit faire le même jour qu'on ouvre la Ligne de *contre-approche*. La raison en est, que le feu de cette Ligne doit voir l'Ennemi dans ses Travaux en flanc & de revers, & que par cela même, les Troupes de la Sortie n'auront affaire qu'à une partie de celles de la Tranchée.

En effet, sa défense ne peut qu'être partagée, puisque la Garde de l'endroit exposé à la vue de la Ligne de contre-approche, abandonnera son Poste pour un autre plus couvert. Si dans ce moment les Assiégeans se trouvent surpris par la sortie, on ne sauroit douter qu'on ne les pousse sans beaucoup de difficulté hors de tous leurs Travaux.

La foiblesse, ou le peu de vigilance de ceux qui sont commis à la garde des Tranchées, doivent servir de règle au Gouverneur pour le nombre des

Troupes qu'il faut qu'il emploie aux sorties.

Toute occasion favorable de chasser les Ennemis de leurs Travaux, doit diriger sa conduite ; il importe peu de quelle manière il s'y prenne, pourvu qu'il réussisse. Entre les diverses occasions qui se présentent, il y en a une qu'il ne doit pas oublier & mettre à profit, c'est lorsque le mauvais tems empêche les Assiégés de se servir facilement de leurs armes à feu, on a pour lors assez bon marché de leurs Troupes & de leurs Travaux.

Un seul exploit de bravoure n'assure pas tellement une Place, qu'elle soit hors du danger. Souvent une défaite ranime l'Ennemi & oblige la Garnison de redoubler ses efforts. Un Gouverneur qui a de l'expérience, compte toujours pour rien ce qu'il aura fait s'il lui reste encore quelque chose à faire.

Il doit continuer d'alarmer & de fatiguer les Assiégés, tantôt par de fausses, tantôt par de vraies sorties. Elles apportent de grands obstacles à l'avancement des Travaux, sur-tout si on les entreprend à différentes heures de la nuit.

Quinze ou vingt Maîtres suffisent pour causer un grand désordre parmi les Travailleurs, qui pris à l'improviste, & n'ayant d'autres armes qu'une pelle & une pioche, quitteront bientôt la besogne pour prendre la fuite. Il n'est pas fort aisé de les ramener au travail, car comme ils ne demandent rien de mieux que de s'en exempter par quelques prétextes on a beau faire, on n'en retrouve jamais la moitié de ce qu'il y avoit auparavant. De cette manière languissent les Travaux au préjudice des uns, & à l'avantage des autres, puisqu'il ne s'agit pas moins que d'une nuit entière d'interruption ou peu s'en faut.

De pareilles sorties ont encore ceci d'utile, qu'elles découvrent à droite & à gauche les détachemens commandés pour soutenir les Travailleurs, de sorte que l'on peut se défaire d'eux comme du reste, par le feu de la Place. Comme ces détachemens pourroient tomber sur la Cavalerie, qui auroit effrayé les Pionniers, cette Cavalerie n'étant pas destinée pour combattre, doit en éviter l'occasion.

Si dans la défense d'une Place un Gouverneur s'avisoit d'envoyer huit ou dix hommes de cœur se saisir de ceux qui sont chargés de la conduite des attaques. Rien n'est plus aisé. Ceux qui entendent le

rier de la guerre , ſçavent tous , que ces gens ne reconnoître prefque feuls & fans bruit les ennemis par où ils doivent pouffer leurs tranchées , par conféquent il eſt très - facile à huit ou dix hommes terminés de ſe gliffer ſur le ventre à la faveur de l'obſcurité , de les couper par derriere & de les prendre ſans coup ferir.

S O U F F R E. *Voyez* SALPESTRE.

S O U F F L E : la compression de l'air formée par la sortie du boulet , hors d'une pièce de canon , eſt ce qui s'appelle le *ſouffle* de la pièce. Ce *ſouffle* abat quelquefois une partie des embrasures des batteries , particulièrement quand ce ſont des pièces à bouche concave.

S O U F F L E R un Vaiſſeau , c'eſt lui donner un bon bordage par un revêtement de planches forcées par de nouvelles chaintes , ce qui ſe fait ordinairement aux Vaiſſeaux de guerre , lorsqu'ils ne tiennent pas bien leurs voiles ou qu'ils roulent , & ſe briment trop à la mer. Cela eſt encore d'un ſecours contre l'Artillerie de l'Ennemi.

S O U F F L U R E ſe dit de certaines concavités dans certaines bouteilles qui ſe forment dans l'épaiſſeur du métal , quand il a été fondu trop chaud. Dans les boulets quelquefois il ſe trouve des ſoufflures en dehors , c'eſt un défaut , & ils n'ont pas leur poids.

S O U B A N D E. *Voyez* SUSBANDE.

S O U B R I G A D I E R , eſt un Officier de Cavalerie deſtiné à ſoulager le Brigadier. Il eſt Haute-écuyer dans les Régimens de Cavalerie.

S O U L I E U T E N A N T eſt un Officier de quelque corps de Cavalerie ou d'Infanterie pour partager dans l'un & dans l'autre les ſoins de la Charge de Lieutenant. Chaque Compagnie des Gendarmes , des Chevaux-Legers, des Mouſquetaires, & des Dragons a un Soulieutenant , ſil y en a deux dans chaque Compagnie des Gardes Françoises , un dans chaque Compagnie des Gardes Suiffes , dans les autres Régimens il y en a un par Compagnie.

S O U T E , en terme de marine , eſt le plus bas étage de l'arriere & qui eſt toujours enduit de terre pour mieux ſervir de Magazin à renfermer les poudres & le biscuit.

S O U T E R R A I N S : les ſouterrains ſe font ſous l'envolope de la Place , ou dans ſes dehors , & ſervent à mettre les Troupes & les munitions de guerre à

couvert de la bombe, & à prévenir les Affiégeans dans leurs mines.

STRATAGÈMES : de tous tems il y a eu des *stratagèmes* de guerre Deux Auteurs à peu de tems de distance l'un de l'autre, Sextus-Julius-Frontinus sous Trajan, & Polyen sous Antonin, & leurs successeurs d'Adrien, ont écrit sur les *ruses*, & *stratagèmes* de guerre, des grands Capitaines de tous les siècles, sans oublier les Femmes Illustres, que Polyen a réservées pour la fin de son dernier Livre.

Si quelqu'un de nos Ecrivains vouloit se donner la peine de recueillir les *ruses* & les *stratagèmes* dont se sont servis nos plus grands Capitaines, l'ouvrage seroit autant utile que curieux.

Chaque Général a ses *ruses*, & il y en a que tous les lieux font naître, & que l'on ne doit point négliger. Mais en fait de *ruses* on ne doit employer que celles où il entre de l'esprit, & du sçavoir, & non de celles où la trahison y entre pour quelque chose.

Il y en a qui prétendent que tout est permis à la guerre, & que l'on peut se procurer par tels moyens que ce soit, la réussite de ce qu'on entreprend : c'est de quoi ne tombent point d'accord les Auteurs qui ont écrit du droit des Gens.

Il faut que la probité & la grandeur d'âme paroissent dans toutes les actions humaines. Il ne faut y avoir des *stratagèmes* plus permis les uns que les autres. Les plus grands Capitaines ont pratiqué les premiers, & Annibal peut être regardé comme un de ceux qui ont le mieux réussi en de semblables manœuvres.

Ce Général en fit une dans les Gaules qui a été souvent imitée & qui le sera toujours. Il avoit à passer le Rhône, & manquant de bien des choses pour tenter ce passage en la présence d'une Armée ennemie, dont il étoit observé, il fit semblant de vouloir rester dans son Camp : il y fit faire de grands feux & beaucoup de bruit : cependant il décampa la nuit, & en remontant le fleuve, il l'alla passer en un endroit, où il jugea n'avoir point été suivi.

Cette feinte ménagée avec habileté lui réussit : cela lui donna le tems de construire tous les radeaux de passage dont il eut besoin, & il évita par là d'en venir aux mains avec gens dont il ne connoissoit pas le sçavoir, & qu'il avoit intérêt d'éviter.

er , pour n'être point arrêté dans ces desseins.

Entre les bonnes qualités d'un Général , celle de savoir cacher ses marches & prévenir celles des ennemis n'est pas des moindres. Par-là on fatigue ses ennemis , on les déroute dans leurs projets , & en les leur faisant manquer , on prend sur eux des avantages qu'ils auroient eu , si l'on n'avoit pas sçu user à propos.

L'Armée du Duc de *Saxe-Weymar* ayant assiégé *Brifac* en l'année 1638. les Impériaux s'avancèrent pour secourir cette Ville. Le Duc *Weymar* de son côté avec ses Suedois , & des François joints à lui , alla au-devant des Allemands , les deux Armées se rencontrèrent au lieu appelé *Wittenveir*. Les Impériaux arrivés les premiers s'emparèrent d'une hauteur , qui leur auroit donné tout l'avantage du combat , sans un stratagème que le Comte de *Guébriant* , qui fut depuis Maréchal de France , & qui pour lors étoit Lieutenant Général dans l'Armée Suedoise , proposa fin de faire déloger l'Ennemi de sa hauteur.

Ce stratagème fut exécuté & eut sa réussite. Ce fut de faire mettre des tambours & des trompettes dans un bois voisin du lieu que l'on vouloit avoir. Au bruit que firent ces instruments militaires , les Impériaux croyant aller être attaqués , du côté d'où leur venoit ce bruit , y marcherent.

Aussi-tôt qu'ils eurent quitté leur hauteur , le Duc *Weymar* s'en saisit , & sçut par ce moyen se donner sur l'Ennemi le même avantage , que celui-ci avoit d'abord eu sur lui. C'est l'Histoire du Maréchal de *Guebriant* , qui fournit le recit de ce fait.

Enfin les *ruses* , dont on peut se servir en Guerre , ont une des belles parties de cet art. De tous tems les plus grands Capitaines s'en sont servis , & elles ont beaucoup contribué à leur réputation.

Dolus an virtus , quis in hoste requirat ? (*Virg. nœid. L. 2.*)

Un habile Général , entre autres *stratagèmes* dont il se sert , épie les occasions que l'ennemi court la Campagne & se disperse , pour envoyer sur lui des détachemens de Cavalerie ou d'Infanterie , lui dresse des embûches bien secrettes aux passages des rivières , aux forges des montagnes , aux défilés des bois , sur les marais , & sur les chemins propres à ces entreprises.

Il règle si bien ses marches , qu'il fond sur l'Ennemi aux heures qu'il repaît ou qu'il dort. Si l'Enne-

mi fait des courses , il tâche de l'attaquer , quand est fatigué d'une longue marche , il surprend queue de son Armée , & il lui enlève, s'il le peut , les Quartiers qu'il peut avoir séparés , pour la commodité du fourrage & des vivres. On trouve dans l'Histoire de France , & dans des Histoires particulières , tous les *stratagèmes* dont se sont servis nos plus grands Capitaines.

Un Général , qui est battu dans une affaire générale , peut rejeter son malheur sur la fortune , que que l'art & la science ayent le plus de part aux événements des Batailles ; mais celui qui s'est laissé surprendre & qui a donné dans les embuscades de son Ennemi , ne peut point absolument excuser sa faute , parce qu'il pouvoit éviter d'y tomber par sa vigilance , & par le moyen de bons Espions.

Outre les *stratagèmes* dont un Général peut se servir , pour faire tomber une partie de l'Armée de son ennemi , & même toute son Armée entière dans des embuscades , il y a encore différens *stratagèmes* pour surprendre une Place.

On le peut faire , soit en y faisant entrer des Soldats déguisés , soit en embarrassant les Portes , soit en se glissant par quelque lieu mal gardé , par des aqueducs & des souterrains abandonnés , par des embrasures trop basses , par des lieux qui paroissent inaccessibles , par quelques portes marquées d'un simple muraille , qu'on peut abattre facilement par quelque sortie ou entrée de rivière , ou enfin en servant de quelque autre détour ou ruse , selon que l'occasion s'en présente.

De quelque manière qu'on projette ces sortes d'entreprises , il faut auparavant avoir bien reconnu de dehors & le dedans de la Place , les endroits par où l'on peut s'y glisser , la force ou la foiblesse de la garnison , en un mot tout ce qui peut nuire à la surprise , ou la favoriser , de peur d'envoyer à la bouche les meilleurs Soldats : car ce sont ordinairement ceux-là qu'on choisit pour de pareils desseins.

Il faut sur-tout être bien assuré que la Garnison ne fait pas son devoir , que les Corps de Garde sont mal-garnis , que les Soldats s'en absentent pour aller jouer ou boire , que les Chefs sont négligens à faire observer l'ordre des Gardes & des Rondes , que les Portes sont mal-gardées ou qu'il y a des lieux entièrement négligés , n'étant pas possible de sur-

prendre une Place où les règles sont exactement observées.

Si l'on peut surprendre une Place par une porte, on fait entrer auparavant & à divers tems des Soldats déguifés en femmes ou en Moines, ensuite on fait marcher quelques charrettes chargées de foin, de paille ou de quelqu'autre marchandise, & l'on embarrasse la porte en démontant une roue ou en plantant une cheville, par le moyen de laquelle l'aiffieu ne peut à se briser, ou enfin de quelque autre maniere que ce soit.

Alors les Soldats déguifés se joignant aux Conducteurs des charrettes, & à ceux qu'on peut avoir cachés dans le foin & la paille, se jetteront sur le Corps de Garde, tandis que les Troupes qu'on aura mises en embuscades autour de la Ville, s'avanceront promptement, & tâcheront de se rendre maîtres de la Place, avant qu'on ait le loisir de leur faire tête. Les Villes où il y a grand abord, soit à cause de quelque Eglise célèbre & fréquentée par les Peuples des environs, soit à cause de quelque réjouissance, de quelque grande Foire ou Marché, & des lieux qui ont dans leur territoire quelque Pélerinage, où les femmes vont ordinairement, sont très sujettes à des sortes de surprises, étant alors facile de faire entrer dans la foule des Soldats déguifés.

Si c'est par l'entrée ou la sortie d'une rivière qu'on veut surprendre la Place, on enverra pendant une nuit obscure quelques personnes, qui scieront quelques-uns des pieux qui la traversent à deux pieds au-dessus l'eau sans les achever tout à fait, & la nuit d'après on chargera de Soldats plusieurs Bateaux, qui venant à choquer ces pieux les abattront & donneront par là entrée dans la Place.

S'il y avoit une chaîne & qu'elle fût bien longue, elle couperoit alors les pieux qui la soutiennent sur le milieu, ou l'on couleroit à fond les Bateaux, sur lesquels elle seroit appuyée, & la chaîne venant à baisser, on seroit aisément passer par-dessus les Bateaux chargés de Soldats. Que si la chaîne n'est pas longue, on la limeroit avec une lime fourue, ou on la romproit avec des eaux fortes.

On peut aussi faire entrer pendant le jour des Soldats cachés dans des Bateaux, chargés de paille, de foin, ou autres marchandises, mais il faut pour cela que les Conducteurs de ces Bateaux soient con-

nus de la Place , & s'être bien assuré qu'ils ne vous trahiront pas.

Quand il y a dans la Place quelque lieu négligé , qu'on croit inaccessible , il faut être bien sûr qu'il n'y a point de Sentinelle , que les Corps de Garde en sont éloignés , & que la Garnison est foible : car il faut beaucoup de tems pour faire monter un nombre considérable par cet endroit , & si on venoit à s'en appercevoir , ceux qui seroient montés seroient perdus sans ressource , à cause de la difficulté du retour , à moins qu'ils ne puissent résister à ceux qui les attaqueroient.

On peut encore surprendre une Place en envoyant quelque Batteleur qui amuse les Habitans , & les Soldats , & pendant ce tems-là on fera entrer du monde par quelque porte mal gardée.

On peut mettre le feu à quelque bois , ou quelque maison des environs pour attirer dehors une partie de la Garnison & des Habitans & se rendre maître de la Place à moitié dégarnie.

Des Déserteurs supposés peuvent mettre le feu en plusieurs endroits différens de la Ville , afin que tandis qu'on sera occupé à l'éteindre , ceux qui entreprennent la surprise puissent monter sur les murailles , sans être apperçus , ou se rendre plus facilement maîtres des Portes.

Enfin il y a une infinité d'autres moyens que l'on pouvoit employer selon le tems , la situation , le lieu & les autres circonstances , comme on peut voir par une infinité d'exemples , qui sont rapportés dans les Histoires. Mais pour empêcher les *stratagèmes* il faut réparer tous les endroits des remparts par où l'Ennemi pourroit s'introduire dans la Place , faisant bâtir les vieilles portes faciles à démasquer , bouchant & comblant les souterrains , mettant des doubles grilles aux égouts ou aqueducs , avec des Sentinelles pour les garder , & faisant fermer toutes les embrasures , ou autres ouvertures , qui se trouvent trop basses. S'il n'y a point de ponts devant les portes , on y mettra des palissades & Barrières avancées , ou l'on tiendra des Consignes pour arrêter les Etrangers , & visiter les chariots , que l'on ne laissera passer que les uns après les autres , sans leur permettre de s'arrêter , ou d'embarrasser le passage. On fermera de même les entrées des rivières , & l'on y ôtera soigneusement toutes les barques.

TRIBORD, terme de Marine, *tribord*, *tribord*, *extribord* ou *tienbord*, c'est le côté de main droite du Vaisseau, au respect d'un homme qui étant à la poupe, fait face vers la prouë. Les mots ont été corrompus du mot d'*extribord*, & le plus en usage est celui de *tribord*. Le côté de la gauche s'appelle *bas-bord*. *Tribord* est employé comme un terme de Commandement. *Voyez* **S B O R D**.

SUBALTERNES: Officiers *subalternes* sont quelques Officiers de chaque Compagnie, qui sont sous du Capitaine, comme les Lieutenans, Sous-Lieutenans, les Cornettes & les Enseignes. Les autres ne sont comptés que pour bas Officiers.

SUBSISTANCE. Il y a deux sortes de subsistances: les unes se trouvent dans le Pays, comme les fourrages, & souvent les grains pour des distributions. Les autres se tirent de loin, comme le blé, le vin, la viande, & les menuës fournitures de l'Armée. Le bois & la paille sont des commodités indispensables. Un Général a soin que son Armée soit pourvue, parce que leur défaut a de dangereuses conséquences. *Voyez* FOURRAGE, PAILLE, BLÉ, EAU, LEGUME, PAIN, VIN, VIANDE,

SUBSISTANCE des Pièces, se dit de ce qui se paye pour faire subsister les Officiers, Canoniers & Soldats qui servent aux Batteries de canon. Il y a un prix fixé pour loger une pièce, & la mettre en batterie, & un autre à tant par jour, & à tant par mois, pour la *subsistance* de la même pièce.

SUIF: Donner le *suiif*, en terme de Marine, employer, ou espalmer. *Voyez* E S P A L M E R.

SUISSES. Louis XI. entretenit à sa solde fixée de ces Soldats, & ce sont les premières Troupes de cette Nation qui servirent la France. Ses successeurs, jusqu'au tems où nous sommes, ont continué d'en avoir dans leurs Armées. Mais depuis Louis XIV. les *Suisses* ont été en plus grand nombre sous les Regnes précédens.

Depuis plusieurs siècles ils se sont soustraits à la domination de la Maison d'Autriche, & depuis ce tems-là ils se maintiennent dans une indépendance parfaite, sans Places de guerre, sans Corps de Troupes soudoyé, & seulement par leur union, leur situation, la quantité de leurs hommes, & leur soin

à se rendre Guerriers hors de chez eux.

Cette République est composée de treize Républiques, qui chacune en leur particulier ont des maximes différentes de se gouverner, différentes même entr'elles de Religion. Quelques-unes sont mi-parties pour la Religion, & ont des alliances particulières avec les Puissances.

Cependant toute cette confusion apparente d'intérêts différens se trouve toujours parfaitement réunie en un même Corps dans leurs Diètes générales, toujours supérieures pour les intérêts qui regardent la Nation entière, aux deux Diètes Catholiques ou Protestantes, & aux particulières de chaque Canton.

Ainsi aucune Puissance voisine ne peut attendre sur la moindre partie de ce Corps, sans avoir pour Ennemi le Corps entier de la République; & c'est cette union continuelle & exactement observée qui maintient sa liberté sans atteinte & sans diminution.

Comme ce Pays n'est pas fort fertile, & que sa situation ne met pas ses Peuples en état de faire d'autre commerce, que celui de leurs chevaux & de leur laitages, ce qui ne pourroit pas leur procurer beaucoup de richesses, parce qu'ils ont besoin de leur voisins pour en tirer les choses nécessaires à la vie qu'ils ne peuvent avoir assez abondamment chez eux & qu'ainsi l'argent qui entreroit par les chevaux & laitages, en resortiroit sur le champ pour l'achat des bleds, sel, épiceries, & autres denrées dont il manque: ces Peuples attentifs à leur aisance & leur conservation, ont imaginé un autre commerce qui leur réussit parfaitement bien, & leur porte tous les ans beaucoup d'argent. C'est celui de se faire donner des pensions des Puissances, moyennant lesquelles, & en vertu d'Alliances particulières avec ces Puissances, sans préjudice des Alliances générales ils vendent leurs hommes par des Traités pour servir à la guerre, cependant toujours en Corps & Compagnie & de Régimens; de manière qu'il se trouve souvent que deux Puissances qui sont en guerre entr'elles, ne laissent pas d'avoir des Corps *Suisses* leur Service, qui servent également bien les Princes auxquels ils se sont vendus.

Cette politique réussit aux *Suisses*, porte de l'argent dans leurs Pays, qui sans cela, n'y entreroient pas, & maintient ces Peuples dans l'usage de

guerre, ce qui conserve leur liberté.

Les Batailles de Grançon de l'an 1476. de Morat en la même année, & de Nancy en 1477. commencerent à mettre les *Suiffes* en grande réputation.

Celle de Grançon montre leur désintéressement. Après l'action, ils s'emparerent du Camp du Duc de Bourgogne. Les richesses qu'ils y trouverent furent regardées par eux avec une espèce d'insensibilité, témoin le diamant qui s'y trouva, estimé depuis le plus beau qui ait été vu en Europe, & qui fut après l'action de Grançon vendu à très-vil prix, son mérite n'étant point connu.

La Bataille de Morat fournit aussi une bonne preuve de la franchise & de la bonne-foi des *Suiffes*. Un des Chefs de l'Armée de cette Nation ayant proposé de se servir de chevaux de frise pour mieux couvrir les Soldats, & arrêter la Cavalerie Bourguignone, un autre Chef de l'Armée *Suisse* rejetta généreusement la proposition, en disant qu'il *falloit attaquer l'Ennemi franchement, & à la maniere ordinaire de la Nation*,

SURFACE, Plane parabolique. Pour la mesurer, il faut faire un rectangle, c'est-à-dire une figure de quatre côtés à angles droits, dont la largeur soit égale à la base de la parabole, & la hauteur à la hauteur par la base, & prendre les deux tiers, qui seront le contenu de la *surface* parabolique.

SURINTENDANT des Fortifications. Il rend compte au Roi des projets des Places, de l'avancement des travaux, de la conduite & de la capacité des Ingénieurs, de leur ancienneté, des ouvrages qu'on leur a confiés, & de tout ce que les Directeurs peuvent lui avoir mandé de bien ou de mal des Ingénieurs. C'est sur cela que le Roi prend & forme ses résolutions.

Sous le *Surintendant* travaille un premier Commis, qui fait faire les Extraits des Lettres & des Mémoires, & les plans nécessaires pour mettre le *Surintendant* en état de rendre compte au Roi.

Les appointemens d'un *Surintendant* montent à cir quante mille livres, six pour son premier Commis, à qui le Roi donne encore six mille livres pour son Bureau, ses Commis, l'encre, le papier, les plumes & les couleurs.

SURINTENDANT Général des Poudres &

Salpêtres de France. C'est une Charge dans l'Artillerie, qui fut érigée au mois de Janvier de l'année 1634. & qui paye Paulette.

SURPENTE, terme de Marine, est un cordage qu'on roule autour d'un canon pour soutenir la Pièce quand on veut la transporter, & l'enlever avec la caliorne.

SURPRENDRE : On appelle *surprendre* une Place, quand pour s'en rendre Maître, on se sert du petard, de l'escalade, des embuches, de l'introduction par quelque trou du rempart, d'égout ou de rivière, ou par le moyen des fossés glacés, ou par une intelligence secrète avec quelques Officiers de la Garnison, Soldats ou Bourgeois, ou enfin par quelque stratagème que ce soit, qui n'oblige pas aux longueurs & aux autres formalités des autres Sièges.

SURPRISES. J'entends ici par le mot de *surprises* celles qui se font en campagne d'Armée à Armée, & non de celles des Places, desquelles j'ai parlé au mot *stratagème*.

Lorsqu'on se met en marche pour une *surprise* on prend le nombre de Troupes nécessaires non-seulement pour réussir, mais encore pour aller & revenir, sans risquer qu'un Corps supérieur de Troupes que les Ennemis peuvent tirer de leur Armée, ne les charge dans la marche ou dans la retraite. On prend pour une *surprise* les Soldats dont la fidélité est connue, & qui peuvent résister le plus à la fatigue. On se précautionne d'un bon nombre de Guides parce qu'on en a besoin à la tête de chaque grosse Troupe, de peur que les derniers dont un défilé retarde la marche, ne perdent le chemin de l'avant-Garde.

Si c'est d'un Camp retranché qu'on fort pour une *surprise*, on fait fermer les barrières, & on ne les r'ouvre qu'à près le retour du Détachement, afin qu'aucun Déserteur ne puisse aller avertir l'Ennemi. On a la précaution d'envoyer sur tous les chemins de petits Partis de gens de confiance, qui s'y mettent en embuscade pour arrêter tous les passans. On détache ces Partis, sous prétexte d'aller prendre langue, ou d'escorter des chariots, des bagages, ou quelque autre chose, qu'on fait courir le bruit d'attendre des lieux voisins.

Un heure après on fait publier un Ban, par lequel

est défendu à tout Officier, Soldat, Vivandier, ayfan, Valet & autres personnes, de s'éloigner un quart de lieuë de l'Armée. Au-delà de cette distance, les petits Partis fixes, & les Patrouilles de campagne du Prevôt sont en mouvement pour arrêter les transgresseurs du Ban, & reconnoître avec soin s'ils portent aucune Lettre. On a soin que les embusques sur les chemins qui vont du Camp à celui des ennemis, soient en grand nombre. Si, malgré ces précautions, il s'échape quelque espion des Ennemis, on donne avis du mouvement qu'on fait, on répandroitement le bruit d'un dessein tout différent de ce qu'on a formé.

Si l'on rencontre pendant la nuit, ou durant le jour, des Batteurs d'estrade des Ennemis, qui soient en petit nombre, la moitié du Parti se met en embuscade à un côté du chemin, pour tâcher de prendre par derrière, d'envelopper, & faire prisonniers ces Batteurs d'estrade, que la moitié du Parti attaque en même-tems pardevant, afin d'éviter que l'Armée d'où ils sont sortis, n'ait la nouvelle de la marche.

Quand ce sont des Gardes ennemies de pied ferme, qui crient *Qui vive?* l'avant-Garde répond le mot du Prince Ennemi, & feint que ce sont des coups qui se retirent après une expedition, ou qui viennent de quelque Place amie; mais en répondant on continuë sa marche, de peur que les Ennemis ne sonnent l'alarme trop tôt. En approchant de cette Garde on tâche de l'envelopper entièrement, afin que la nouvelle de votre arrivée ne parvienne pas au gros des Ennemis. On y réussit plus aisément, si on sçait le mot du guet de cette Garde.

Ce n'est pas assez de toutes ces précautions pour réussir dans son entreprise, il faut avoir une connoissance exacte, si c'est l'Armée des Ennemis qu'on veut surprendre, des endroits où une partie de leurs lignes est coupée par des ravins, des ruisseaux, ou par quelque autre canal: on doit s'instruire de leurs camps, des postes, des quartiers, des vivres, des batteries, du Parc d'Artillerie, des Magazins des poudres, des fourrages, & du quartier du Général. Si ce sont des Châteaux, des Postes particuliers, des Officiers-Généraux, le Général même, que l'on veut surprendre dans l'endroit où il est, on doit être informé & de la situation des lieux où l'on

veut aller, & du nombre d'hommes qu'on veut attaquér, afin d'être plus forts qu'eux d'un tiers, s'il peut.

Quand on est venu à bout de ce que l'on méritoit, on rassemble son monde. S'il se trouve que l'avidité du pillage il en manque, & que les Soldats tardent trop à venir se former, on ordonne de mettre le feu à l'endroit, afin que les flammes chassent ceux des Soldats que par aucune autre voie on ne peut forcer d'abandonner le pillage. On défend aux Soldats, & à toute autre personne, de se retirer avant ou après le Détachement, comme plusieurs font, pour mettre à couvert le butin, ou pour n'être pas obligés de le partager avec leurs camarades.

On donne ordre qu'il y ait sur les chemins qui mènent au Camp des Gardes, qui arrêtent tous Valets, Soldats & Vivandiers qui passent. Les Gardes du Camp doivent en user de la même manière à l'égard de ceux qui n'ont pas été arrêtés par les premiers, & arrivent avant ou après le Détachement. Outre le butin qu'on leur ôte, on les puni pour servir d'exemple, & éviter que le même désordre n'arrive dans un pareil cas. Si le nombre de voitures pour porter les blessés ne suffit pas, on monte quelques Cavaliers. Lorsque ces Cavaliers sont nécessaires pour le combat, on fait transporter les blessés sur des chevaux ou mulets trouvés dans le Poste surpris.

Après une *surprise* on se retire par un chemin, dispensé de se battre quand même on auroit un tiers plus de Troupes que les Ennemis, parce que l'on doit être fatigué de la marche, de l'attaque, du poids du butin, & embarrassé de Prisonniers & bagages. On se retire, si l'on peut par le chemin le plus court, si l'on craint qu'il ne vienne le coupé on commence à faire retraite par le même chemin qu'on a pris dans sa marche, & lorsque la nuit est venue on fait une contremarche pour se détourner & éviter l'embuscade que les Ennemis pourroient rendre.

Dans une pareille retraite, on les trompe autant qu'on peut, soit par les Prisonniers qu'on laisse échapper avant qu'on prenne le second chemin, soit par des mulets estropiés, par des chevaux qui hennissent, par des Partis de Tambours, qui suivent le premier

hemis, ou par des feux qu'on y allume, ou par la trace des hommes & des chevaux.

Si on fait la retraite la nuit, & par un terrain coulé, les Ennemis vraisemblablement ne se hazardent pas à suivre, de peur de quelque embuscade, surtout quand ils ne sont pas si forts en Infanterie, & qu'ils ne connoissent pas si bien le Pays. S'il arrive que malgré les précautions qu'on a prises, les Ennemis ayent connoissance de ce qu'on a entrepris, & que le Général Ennemi ait le tems de rassembler de différens quartiers assez de Troupes pour faire attaquer quand on se retire; dans ce cas, on cherche le terrain le plus commode, par rapport à la qualité & au nombre de Troupes qu'on a.

Si, auprès de l'endroit où l'on se trouve, lorsque les Batteurs d'estrades découvrent les Ennemis, il y a un gué, un pont, ou un défilé que les Ennemis doivent nécessairement passer, on hâte sa marche, pour laisser ce passage derrière soi: si ce gué, ce pont, ou ce défilé se rencontre par le flanc, on fait un Détachement pour le disputer aux Ennemis, pendant que le gros de la Troupe continué sa marche. Si on ne peut envoyer la prise qu'on a faite avec un Détachement, crainte d'affoiblir son monde, on la met de façon qu'elle n'embarasse pas lorsqu'il faut se ranger en bataille.

Lorsqu'on voit que les Ennemis approchent, on fait halte pour combattre. La Garde des Prisonniers leur ôte leurs épées, leurs bayonnettes & leurs couteaux. Elle les oblige de s'asseoir, on menace de tuer quiconque remuë, & la Garde tient ses armes prêtes pour tirer sur le premier qui veut s'échaper. Cette Garde est composée d'une partie de Cavalerie, car l'Infanterie ne peut attraper par les premiers coups de fusil que très-peu de Prisonniers, parmi plusieurs qui prendroient la fuite par différens côtés. Quand le tems du combat approche, on oblige les Soldats à mettre leurs havresacs à terre, car s'ils les tenoient sur l'épaule, il ne leur seroit pas possible de se remuer, par la grande quantité de butin dont ils sont pleins.

S U S A I N, terme de Marine, est un pont brisé ou une partie de tillac qui regne depuis la dunette jusqu'au grand mâst, à l'opposite du saint-aubinet.

S U S B A N D E, c'est la bande de fer qui couvre le tourillon d'une pièce ou d'un mortier, quand ils

font sur leur affût. Elle est ordinairement à ch
niere.

T

T A B A C. Il est fourni aux Troupes dans
Cantines pour les Soldats, Sergens, Brigadi
Cavaliers & Dragons des Troupes du Roi, tant Fr
çoises qu'Etrangeres, à raison d'une livre par m
pour chacun.

Les Commis des Cantines en font la distribut
aux Régimens ou Compagnies, à proportion du no
bre d'hommes effectifs dont ils sont composés, l
vant les Revues des Commissaires ordinaires
Guerres, lesquels pour cet effet leur délivrent un E
trait desdites Revues signé d'eux.

Le *Tabac* est délivré le premier jour de chaq
quinzaine sur le pied de 12. sols la livre poids
marc à ceux qui sont chargés par les Officiers
Régimens ou Compagnies de le recevoir pour t
le Corps, & d'en faire la distribution en détail a
Soldats, Cavaliers ou Dragons.

Lorsqu'une Troupe a reçu ordre de passer d'u
Province dans une autre, elle prend à la Cantine
lieu de sa Garnison du *Tabac* pour tout le tems qu
le doit marcher.

T A B E R N A C L E de la Galere, est un p
exhaussement vers la poupe, pratiqué entre les
pales, pour servir de poste au Capitaine, quand
donne ses ordres, & qu'il fait les commandemen

T A B O U R I N de la Galere, appelé autreme
Couverte de l'oscelle de prouè, est un espace
regne vers l'arbre du trinquet, & vers les rambad
C'est-là que se charge l'Artillerie, & de-là qu'on je
les rissons en mer.

T A B L E des Officiers Généraux & Principa
Les appointemens considérables que le Roi accor
à plusieurs de ses Officiers Généraux, ont des co
ditions expliquées pour les uns & sous-entendu
pour les autres, qui serviront non-seulement po
leur subsistance particuliere, mais aussi pour celle d'
nombre d'Officiers à qui leurs *Tables* peuvent êt
d'un secours en certaines occasions.

Les Officiers Généraux qui sont dans cette oblig
tion doivent donc pour cet effet tenir *Table ouverte*

finque ceux qui en ont besoin, ou qui en veulent
 recer, ne soient pas obligés d'y être conviés. Ceux
 de notre Nation suivent volontiers cette méthode,
 & en loin qu'il faille user d'autorité pour leur faire
 faire cette dépense, le Roi a été obligé de leur pres-
 crire des règles pour les empêcher de se ruiner, com-
 me leur arrivoit. Ces règles sont :

Ordonne Sa Majesté à tous Officiers, depuis les Mes-
 tres de Camp inclusivement, d'avoir d'autres vais-
 seaux d'argent à l'Armée que des cuillers, des four-
 ches & des gobelets ; & aux Officiers Généraux,
 & autres tenans *Table*, d'y faire servir autre chose
 que du potage, du rôti, avec des entrées, entre-
 mènes, & des ragouts de grosses viandes, sans autres
 assiettes volantes, ni hors d'œuvres : & quant au fruit,
 il ordonne qu'ils n'y fassent servir que des com-
 munes, du fromage, du lait, & des fruits crus ou
 cuits, sans sucrerie, biscuits, ni masselains, le tout
 sur des plats ordinaires, & non des porcelaines,
 cristallins, ou autres vases de cette nature, & ce afin
 qu'ils puissent soutenir la dépense de leurs *Tables*, &
 recevoir un plus grand nombre d'Officiers, à peine
 comme les contrevenans d'être renvoyés dans une
 prison pendant la campagne. *Ordonn. du 1. Avril*

TACTIQUE, vient du mot Grec *τάξις*,
 qui signifie *Ordo*. C'est la science des ordres dans
 les différentes occasions de la guerre. On ne forme
 des ordres, où l'on ne passe d'un ordre à un autre,
 que par le moyen des Evolutions : de-là on peut ju-
 ger aisément, comme dit l'Auteur des Etudes Mili-
 taires, combien est grande l'erreur de ceux qui igno-
 rant & méprisant les premières évolutions, se don-
 nent néanmoins pour de grands Tacticiens. On ne
 parvient à l'une de ces sciences, que par le moyen de
 l'autre.

La *Tactique* générale est une combinaison des pre-
 miers ordres, pour en former de plus grands & de
 plus composés, suivant les genres de combats que
 l'on doit livrer, & soutenir ; mais quelque liées que
 soient les Evolutions & la *Tactique*, il ne faut pas ce-
 pendant confondre ces deux choses.

La *Tactique* est l'ordre & la disposition : l'Evolu-
 tion est le mouvement qui conduit à l'ordre. La gran-
 de *Tactique* est absolument nécessaire aux Officiers
 Généraux, & tous les Officiers & les Soldats ne sont

obligés que de sçavoir les Evolutions ; mais les Officiers Généraux , qui doivent sçavoir à fond la *Tactique* , ne doivent pas dédaigner de sçavoir les Evolutions.

Lorsqu'un Officier Général entre un peu dans détail , & que de son côté le Subalterne est capable de sentir la raison de l'ordre qu'il reçoit , on n'entend point les plaintes réciproques du supérieur l'inférieur , qui ne sont que trop communes : *On n'a point exécuté mon ordre. Nous n'avons point vu l'ordre.*

Si les Officiers Généraux ignoroient les ordres & mouvemens particuliers , ils seroient exposés à tromper dans les ordres généraux. Le mécanisme de la guerre est le plus grand , le plus noble , & plus étendu de tous les mécanismes. Il renferme tous les autres , & il doit être la matière , le terrain & l'objet de toutes les hautes idées d'un Général qui ne pourroit exceller , s'il n'avoit que de légères & superficielles idées.

En vain un Général aura formé des projets magnifiques , si le terrain lui manque , si dans les mouvemens généraux les Corps particuliers de son Armée s'embarassent , s'ils s'entrechoquent ou se heurtent , si la lenteur de la manœuvre donne le temps à l'Ennemi d'en faire une plus prompte. C'est à quoi un Général doit prévoir , & c'est ce qui s'appelle posséder la Science de la *Tactique*.

TACTIQUE Maritime. Elle a deux parties ainsi que la Terrestre. La première est l'Historique qui comprend les Ordonnances qui peuvent être données par les Flottes pour les combats , & le récit des manœuvres qui se sont faites dans les principaux de ces Combats. La seconde contient la connoissance de la forme des Vaisseaux , & la manière de les conduire.

Les Vaisseaux des Anciens alloient à voiles & rames. Ils avoient des rangs de rames proportionnés à leur grandeur , depuis l'*Uni-Reme* , qui étoit le plus petit , & n'avoit qu'un de ces rangs , jusqu'à l'*Quique-Reme* , qui en avoit cinq.

La façon dont ces Vaisseaux étoient construits , l'arrangement de leur dedans , pour que tous les Rameurs nécessaires à faire agir un si grand nombre de rames , y pussent être sans embarras , ne nous est pas bien connue. Les descriptions des Anciens

ca sont fort obscures : de-là vient la différence qui se trouve dans les écrits des Modernes , qui ont voulu expliquer ces constructions , & leur contenu intérieur.

A l'égard des Machines placées sur les Vaisseaux, excepté la Baliste & la Catapulte, nous ne les considérons pas mieux. A-t-on bien décrit ce que c'étoit que le *Corbeau* & la *Gruë*, deux de ces Machines placées sur les ponts. Avec la première, on accrochoit un Vaisseau ennemi, & en le soulevant assés pour le faire pencher de quelque côté, on parvenoit par-là à le submerger. Avec la seconde, on en approchoit un Navire, & on le faisoit couler à fond, en laissant tomber sur son pont une lourde masse de fer, appelée *Pillon*, qui étoit suspenduë à cette *Grue*.

Quelle antiquité que l'on veuille donner à la guerre de Mer, elle est bien au-dessous de celle que l'on a voulu donner à la guerre de Terre. Les hommes se sont longtems battus pour la possession de cette Terre, avant qu'ils aient songé à faire de la mer le théâtre de leurs différends.

On a beau vanter les navigations des Juifs au riche pays d'Ophir; les voyages des Carthaginois & des Tyriens, tant en Espagne, que dans l'inconnu de l'antiquité; les Combats sur mer que soutinrent les Grecs de la Grèce: tout cela n'est que peu de chose, en comparaison de ce qu'étoit dans ces mêmes tems la *Tactique* de Terre.

Les entreprises de Mer n'avoient alors pour but que le commerce; & ces Flottes de Commerçans étoient bien au-dessous d'une égalité de puissance avec les Armées de Terre des Rois David & Salomon, & avec celles d'un Cyrus & d'un Xerxès.

Que les Anciens aient passé le Cap de Bonne-Espérance; que le siège de Troye, & les courses d'Énée ne soient pas des fictions, on n'en tirera guères plus de lumière pour l'éclaircissement de la *Tactique* de Mer. Ce n'est pas dans le fabuleux qu'il faut chercher l'origine du vrai. Il faut en venir aux Auteurs Romains du v. & vi. siècle de cette République, & par montrer les manœuvres de guerre, pratiquées dans l'Élément dont il est question, ne pas passer les tems où les Romains & les Carthaginois se disputèrent la possession de la Sicile.

On commença alors à voir de nombreuses Ar-

mées Navales, des Vaisseaux de différentes formes & grandeurs pourvus d'Artillerie, c'est-à-dire de machines propres, tant à la défensive qu'à l'offensive. Déjà ces Armées observoient certaines figures dans leurs arrangemens. Elles étoient partagées par divisions, ce qui s'est depuis appelé *Esiades*, ceux qui les commandoient cherchoient à prendre sur leurs Ennemis l'avantage du vent, des marées de la situation des lieux.

Auguste à la Bataille d'Actium étant inférieur en nombre de Navires à Marc-Antoine, sçut se placer à l'entrée du Golfe d'Ambrasie, & par-là remédia à l'inégalité. La manœuvre de prendre le vent sur l'Ennemi étoit afin de tomber plus vivement sur lui. Elle est encore de mode. Nous la faisons dans la même intention que la faisoient les Anciens, & de peur que la fumée des Batteries incommodé l'Ennemi. Cela s'appelle occuper la Ligne du plus près.

Dans les tems dont je parle, on en venoit bien plutôt à l'abordage, que l'on ne fait présentement. La plupart des Combats de mer ne sont que des canonnades. Quand deux Vaisseaux autrefois vouloient s'aborder, on retiroit en dedans les rames de part & d'autre, pour qu'elles ne fussent pas brisées au choc.

La manœuvre la plus ordinaire étoit que celui de deux Vaisseaux qui sçavoit prendre le vent sur son adversaire, tâchoit de lui voir le flanc, & de tomber sur lui de sa prouë, laquelle étant armée d'une longue pointe de fer, ne manquoit guères de crever le Vaisseau choqué.

Les voyages sur l'Océan ont produit les Vaisseaux à voiles & de haut bord, & depuis l'invention de poudre à canon, on a mis à la place des rangs de rames qui se voyoient aux Vaisseaux des Anciens des rangs de canons.

Après la chute de l'Empire Romain, les Sarazins eurent la domination de la mer, Ils en profiterent & porterent de tous côtés leurs conquêtes. Toutes les Isles & les Côtes de la Méditerranée leur furent soumises. On leur doit l'invention de bien des choses utiles dans la Marine.

C'est d'eux que nous tenons l'ordonnance en croissant dont on se sert souvent pour mettre une Armée Navale en Bataille. Cependant les Romains prenoient quelquefois cet arrangement. La manière la plus co-

une aujourd'hui est de ranger les Flottes en Lignes, de même que les Armées de Terre.

Depuis que la Monarchie Françoisise est établie, les premiers Rages de nos Rois ne nous offrent ni Flottes nombreuses, ni de Combats de mer considérables. Charlemagne avoit cependant beaucoup de Vaisseaux. Il fut en correspondance avec les Califes d'Orient, & prévoyant la descente des Normands, qui porterent bientôt la désolation dans ses Etats, il établit des Vaisseaux Gardes-Côtes.

Les premiers Rois de la troisième Race n'ayant pas beaucoup de Côtes maritimes sous leur domination immédiate, n'eurent pas besoin d'Armées Navales. Il faut descendre à Louis le jeune & à Saint Louis, pour appercevoir des Flottes considérables, semblées à l'occasion des Croisades.

Sous Charles V. & Charles VI. les bords maritimes de la France s'étendoient assez loin. Nous possédions le Port de l'Ecluse, frontière de Zelande. Cependant ni nous, ni les Anglois (qui alors étoient nos Ennemis les plus ordinaires) n'avoient point encore de ces nombreuses Flottes, telles que celles qu'on a eues depuis.

C'est la découverte de l'Amérique qui a porté les principales Puissances de l'Europe à avoir beaucoup de Vaisseaux, pour pouvoir à leur faveur faire des établissements considérables dans les nouvelles Terres qui se découvroient, & pouvoir transporter avec facilité de ces Terres les richesses qui s'y trouvoient.

Sous François I. notre Marine se soutenoit encore. C'est le Cardinal de Richelieu, qui sous Louis XIII. a commencé à mettre la Marine Françoisise dans la réputation où elle a été jusqu'au combat de la Hogue de l'année 1672. Depuis ce Combat elle est un peu tombée. Sous Louis XIV. elle a beaucoup augmenté, & elle augmente encore tous les Jours.

Une Armée Navale se met présentement en Bataille sur deux Lignes. Les Vaisseaux dont elle est composée sont suffisamment écartés les uns des autres, pour pouvoir revirer de bas bord & de tribord, c'est-à-dire présenter alternativement l'un de leurs flancs, afin de lâcher leurs bordées. Les divisions d'une Armée Navale s'appellent *Escadres*.

Le terme de Vaisseau est générique. Il signifie tout bâtiment à voguer. Les Vaisseaux de quelque forme

& grandeur qu'ils soient, peuvent se ranger sous deux classes : l'une contiendra ceux appelés Hauts-bords, & dans l'autre sera les Bas-bords. Un Haut-bord est à voiles & sans rames. Il a plusieurs ponts, & plusieurs rangs de canons.

Une Armée Navale ne devoit être composée que de Hauts-bords, qui alors sont dits Vaisseaux de Ligne, à cause de l'Ordonnance en Ligne, que gardent présentement les Armées de mer. Ce qui mérite d'être appelé *Vaisseau de Ligne*, sont ceux qui portent depuis quarante jusqu'à cent pièces de canon. Un Bâtiment qui porte moins de quarante canons, n'est plus regardé comme Vaisseau de Ligne dans une Armée un peu considérable.

Les Vaisseaux de *Bas-bords* sont à rames, n'ont qu'un pont, & sont plus plats que les *Hauts-bords*. Chaque Vaisseau d'une forme particulière a son nom, qui le distingue de ceux d'autres formes, qui ont aussi leurs noms. La plupart de ces noms font sentir d'où viennent les Vaisseaux qui les ont.

Le *Brigantin* est un Bâtiment propre à pirater, & à aller en course. La *Tartane* & le *Saletin* sont des Vaisseaux fabriqués à Salé & en Barbarie. La *Frégate* & la *Flûte* apprennent par leur nom que ce sont deux Bâtiments, l'un plus léger, & qui a moins de canon que le Haut-bord, & l'autre plus bas & plus allongé que le même Haut-bord. La *Galiote* est un diminutif du *Galion*, gros Vaisseau à voiles. La *Galeere* est un autre diminutif de la *Galeasse* & de la *Galée*. Cette dernière sorte de Bâtiment étoit fort d'usage au tems des Croisades. Son nom lui vient du Latin *Galea* & *Galerus*.

T A I L L E du Soldat. La grande *taille* a été parmi toutes les Nations toujours extrêmement recherchée dans le nouveau Soldat. Les Romains ne recevoient parmi leurs Cavaliers & les Fantassins des premières Cohortes Légionnaires, que des hommes de 6. pieds, ou tout au moins de 5. pieds 10. pouces.

Mais il faut remarquer que le pied Romain étoit plus petit de 13. lignes que notre pied de Roi. Ce ne fut que dans les commencemens de la République qu'ils eurent de si beaux hommes, parce que les Charges Civiles n'avoient pas encore attiré à elles la plus belle Jeunesse de l'Etat. Dans la suite, ils eurent moins égard à la grandeur qu'à la force.

Ils voyoient par les yeux, par l'assemblage des

traits du visage , & par la conformation des membres , ceux qui pouvoient faire les meilleurs Soldats. Quand ils trouvoient dans un jeune homme des yeux vifs , la tête élevée , la poitrine large , les épaules fournies , la main forte , les bras longs , le ventre petit , la taille dégagée , la jambe & le pied moins charnus que nerveux , ils se relâchoient sur la hauteur de la *taille* , parce qu'ils étoient persuadés qu'il valoit mieux que des Soldats fussent robustes que grands.

Difficiles dans le choix de leurs Soldats , ils excluient autant qu'ils pouvoient de la Milice tous ceux qui exerçoient des professions de femmes , & n'admettoient que des Forgerons , des Charpentiers , les Bouchers , & des Chasseurs de Bêtes fauves.

Ils sçavoient que des Armées levées sans choix ne sont jamais bonnes. Ils vouloient de la naissance & des mœurs dans la Jeunesse à qui ils confioient la défense des Provinces , & la fortune de leurs Armes.

Les Gaulois , qui ont eu tant de fois affaire avec les Romains , étoient de grands hommes. Il est à résumer que nos premières Armées Françoises n'étoient composées que de ce qu'il y avoit de plus grand & de plus robuste parmi la Nation. Comme dans la suite nos Armées n'étoient que de la Cavalerie , je pense qu'on ne s'attacha pas tant à la *taille*.

Après le licenciement des Compagnies d'Ordonnance , comme notre Infanterie n'étoit presque composée que d'Etrangers , on n'étoit pas difficile sur le choix. François I. eut de trop grandes guerres pour se s'attacher qu'à avoir de grands hommes. Les guerres civiles qui vinrent sous ses successeurs , ne permirent pas aussi de ne prendre que des Soldats d'une *taille* avantageuse.

Ce n'est que depuis Henri IV. qu'on a été un peu plus difficile. En France on s'attache assez à la *taille* du Soldat , & à la corporance du Cavalier , & pourvu que ce soit un bel homme il est reçu.

Par un Règlement de Louis XIV. du 8. Décembre 1691. on ne doit recevoir dans le Régiment des Gardes Françoises de Soldats qui n'ayent 5. pieds 4. pouces.

Nos autres Régimens d'Infanterie les reçoivent à 5. pieds entre 3. & 4. pouces : & comme en tems de guerre on a besoin de monde , les Capitaines les

prennent à 5. pieds 2. ou 3. pouces, mais non moins, si ce n'est dans un cas très-pressant.

Le feu Roi de Prusse avoit une Garde composé des hommes les plus grands qu'il pouvoit trouver dans son Royaume, & chez ses voisins. Mais son fils le Roi de Prusse regnant aujourd'hui a connu l'abus de ces grands hommes, qui avoient beaucoup coûté au feu Roi son pere, & sa Garde, comme celle des autres Souverains de l'Europe, n'est composée que d'hommes ordinaires.

TAILLE MAR, terme de Marine, est la partie inférieure de l'éperon d'une Galere, appelé ainsi par les Levantins, parce qu'elle est tranchante & semble tailler la mer.

TAILLES de fond, *cargues-fond*, terme de Marine. Voyez **CARGUES-FOND**.

TAILLES de point, ou *cargues-point*, terme de Marine. Voyez **CARGUES-POINT**.

TALINGUER, ou *étalinguer* les cables; c'est amarrer les cables à l'arganeau de l'ancre.

TALON, terme de Marine, est l'extrémité de la quille, du côté qu'elle s'assemble avec l'étambord. L'autre bout de la quille s'appelle rinjot.

TALUS: c'est la pente que l'on donne aux élévations de terres, ou de murailles, afin que les unes & les autres se soutiennent mieux. Les Ingénieurs appellent *talus* ou empattement, la base ou le pied qui soutient une pente; ils distinguent cette pente en glacis & en escarpe: ils appellent glacis une pente, dont la hauteur ou la perpendiculaire est moindre que l'empattement, *talus* ou base. Ainsi le mot de glacis convient à la pente de la partie supérieure des parapets, & à la pente ou déclin que fait le chemin couvert. Ils appellent escarpe la pente, dont la hauteur ou la perpendiculaire surpasse ou égale le *talus*, empattement ou base; mais en général le mot de *talus* est pris pour la pente même, & pour ce déclin appuyé sur une base, & soutenu par une perpendiculaire. Ainsi l'on dit dans ce sens, qu'aux ouvrages de terre la base des *talus* est moindre que la perpendiculaire en cas que les terres soient grasses, & propres à se lier & à s'affermir; mais si le terrain est sablonneux, ou de peu de consistance, la perpendiculaire ou hauteur doit être moindre que la base.

TAMBOUR, est un instrument de guerre

moins ancien que la Trompette : on ne voit pas que les Romains s'en soient servis à la guerre. La partie sur laquelle frappent les baguettes a toujours été une peau tendue, on se sert depuis longtems de peaux de mouton. Ce qu'on appelle maintenant la Caisse, parce qu'elle est de bois, a été souvent de cuivre, ou de laiton, comme le corps des Tymbales d'aujourd'hui. Le *Tambour* est pour l'Infanterie, comme la Trompette pour la Cavalerie. Les Dragons & les Mousquetaires du Roi l'ont aussi, mais leur *Tambour* est plus petit que celui de l'Infanterie. Les batteries de *Tambour* sont différentes, suivant les diverses rencontres. On dit : *Battre la Diane*, &c.

TAMBOUR, est un homme destiné à battre la caisse, c'est-à-dire l'instrument Militaire dont on se sert dans les Mousquetaires, dans les Dragons, & dans toute l'Infanterie, soit pour avertir les Troupes de différentes occasions de service, soit pour proposer quelque chose à l'Ennemi, cette dernière espèce de batterie s'appelle *chamade*. Chaque Régiment d'Infanterie a un *Tambour-Major*, & chaque Compagnie a le sien particulier.

Le **TAMBOUR-MAJOR** a la même autorité sur les autres *Tambours*, qu'un Caporal sur son Escouade. Il les instruit des différentes manières de battre qui sont en France, la Générale, l'Assemblée, le Dernier, le Drapeau, aux Champs, la Marche, la Diane, l'Alarme, la Chamade, l'Appel, la Fafine ou Breloque, pour avertir les Travailleurs de se rendre au travail, le Ban & la Retraite. C'est lui qui commande les *Tambours* pour les Gardes, pour les Détachemens, & pour toutes les autres fonctions où il est nécessaire qu'il y ait des *Tambours*.

Le *Tambour-Major* marche à leur tête, quand ils attendent tous ensemble au Corps, ou pour la garde dans les Places, & pendant les routes. Il doit tous les jours d'Exercice ou de Combat réel, être fort attentif au commandement du Major, afin de régler la batterie sur les mouvemens qu'il leur donne. Il a une paye particulière.

Battre aux Champs, ou *battre le Premier*, c'est avertir un Corps particulier d'Infanterie qu'il y a ordre de marcher ; mais si cet ordre s'étend sur toute l'Infanterie d'une Armée, cette batterie s'appelle la Générale. *Battre le Second*, ou *battre l'Assem-*

blee , c'est avertir les Soldats d'aller au Drapeau Bâtre le Dernier , c'est pour aller à la levée du Drapeau. Battre la Marche , c'est la batterie ordonnée quand les Troupes commencent à marcher.

Dans un Camp il y a une batterie particulie pour régler l'entrée & la sortie du Camp , & déterminer le tems que les Soldats doivent sortir de leurs tentes. Battre la Charge , ou battre la Guerre , c'est la batterie ordonnée pour aller à l'Ennemi. Battre la retraite , c'est la batterie ordonnée après le combat ; c'est aussi celle qui est ordonnée dans une Garnison pour obliger les Soldats à se retirer sur le front dans leurs casernes , ou chambrées. Battre la Fricassée , c'est battre en tumulte & avec précipitation pour appeler promptement les Soldats , lorsque quelque personne de qualité passe inopinément devant le corps de garde , & qu'il faut faire la parade.

On bat la Diane au point du jour dans une Garnison ; mais lorsqu'une Armée fait un siège , il n'y a que les Troupes d'Infanterie qui ont monté la garde , & sur-tout celles de la tranchée , qui fassent battre la Diane au lever de l'aurore , alors cette batterie est suivie des premières décharges de canon que l'obscurité de la nuit avoit interrompues par l'impossibilité de pointer les pièces à propos sur les travaux des Assiégés. Quand un Bataillon est sous les armes les *Tambours* sont sur les ailes , & quand il défile les uns sont postés à la tête , les autres dans les divisions & à la queue.

Quand on a quelque chose à réclamer , à proposer , soit quelque Officier blessé , ou pris , soit un échange de Prisonniers , ou s'écrit d'un Parti à l'autre , (ce qui ne doit jamais se faire sans la permission du Général , qui doit être informé du contenu des dépêches , & entre les mains de qui il doit les remettre décachetées) cela se fait par un *Tambour* , ou un *Trompette* , qui s'approche en rappelant , ou en sonnant des appels du premier Postillon ennemi. Si on veut cacher ses forces , ou sa disposition , on bande les yeux au *Tambour* ou au *Trompette* (qui sont ordinairement gens intelligens) qui l'on charge de ces commissions , & en état de donner des lumières. Souvent ils sont envoyés à ce dessein : on les conduit en cet état au Général , sans le laisser parler à personne.

T A M I S , S A S , Vaisseau rond , au milieu de

el il y a un tissu de toile de crin ou de soie , par lequel on passe la poudre , le soufre , le salpêtre & le charbon , & les autres matieres pour l'artifice , quand elles sont réduites en poudre.

TAMPON : il est de bois. On s'en sert pouroucher des cartouches , des pétards , des boîtes , &c.

TANGENTE , est une ligne qui touche extérieurement un cercle dans un point.

TANGUER , terme de Marine , Vaisseau qui *tangue* , c'est-à-dire qui enfonce , & qui tombe par l'avant , en sorte que son beaupré & sa siviadiere sont couverts d'eau , sur-tout s'il fait vent arriere , & que le vent soit forcé. Ce qui arrive plutôt par le défaut de sa construction , & pour être trop court , que par la faute de l'eslève.

TANGUEURS , terme de Marine , ou Gabarriers. *Voyez GABARIERS.*

TAPPECU , terme de Marine , est une voile qui se met à une vergue , suspendue vers le couronnement du Vaisseau , en sorte qu'elle couvre l'arrière , ou dehors de la poupe , & déborde , tant à tribord qu'à bas-bord , de deux brasses à chaque côté. On ne la porte que de vent arriere , & il n'y a que les Vaisseaux Marchands qui s'en servent.

TALQUET , ou FILEUX , terme de Marine , est un crochet de bois à deux branches qu'on attache sur le mât , aussi-bien que sur le platbord , pour amarrer quelques manœuvres.

TARTANE , est une Barque de la Méditerranée , différente des autres Barques , en ce qu'elle ne porte qu'un arbre de Mestre , & une misaine. La voile des *Tartanes* est à tiers point ; mais de gros vents elle en appareille une à trait carré , appelée voile de fortune.

TÉ , en terme de Mine , se dit d'une figure qui a beaucoup de rapport à celle du T , & qui se forme par l'arrangement & la disposition des fourneaux , tambres ou logemens qui se font sous une pièce de construction pour la faire sauter. Le *té* a quatre logemens. Le double *té* a huit logemens : le triple *té* a douze. *Voyez MINES.*

TEMPESTE est un mouvement extraordinaire des vents qui agitent les houles avec violence.

TEMS , gros *tems* , ou *tems* de mer , c'est un agage , ou une agitation violente des vents & des

houles. On disoit autrefois , grand *tems*. Les Vaisseaux ne portent jamais la voile de perroquet que beau *tems* ; car de gros *tems* le Bâtiment seroit tourmenté , a cause que cette voile étant tres-élevée donne trop de prise au vent. Ainsi quand veut désigner un vent frais on dit, *Tems* de Perroquet.

TENAILLE est un ouvrage extérieur , placé devant la courtine , entre les deux bastions , construite sur les lignes de défense.

Il y en a de deux sortes , la simple & la double. Pour construire la simple , prenez sur les lignes de défense , entre l'angle de l'épaule & l'angle de *tenaille*, les faces, laissant entre l'orillon & la *tenaille* un fossé large de 3. toises & un autre de 2. toises à l'angle de *tenaille* , entre les deux faces. Tirez les côtés de la *tenaille* parallèles aux flancs droits , long d'environ 8. ou 9. toises , & plus si l'on veut. A cette distance tirez des lignes parallèles aux faces , jusqu'à ce qu'elles coupent les lignes de défense. Le reste se tire parallèle a la courtine , laissant au milieu l'espace de 2. toises pour le petit fossé , qui est entre les deux faces.

On donne à la *tenaille* un rempart de 8. ou 9. toises & même au-dessus , selon le besoin. Ce rempart est au niveau de la Campagne , on y ajoute une banquette & un parapet de même qu'à la Place.

Le petit fossé qu'on laisse entre les deux faces se sert de passage aux Soldats , pour aller dans la Caponniere ou chemin couvert , qu'on met ordinairement devant la *tenaille* , le chemin est large de deux toises. On y fait au milieu un petit fossé large d'une toise & plus bas de trois pieds que le grand fossé. La terre que l'on en tire sert à faire les parapets de côté & d'autre.

Ces parapets ont 3. ou 4. pieds de hauteur au-dessus du fond du grand fossé. On plante aussi des Palissades sur leurs banquettes , & on laisse du côté de la *tenaille* , & du côté de la contrescarpe de petits passages , pour communiquer avec les autres ouvrages. Les Faces de la *tenaille* se communiquent par un petit pont qu'on fait sur le fossé qui les separe.

Pour construire la *tenaille* double , prenez 16 toises pour les faces de chaque extrémité un arc de cercle entre les deux lignes de défense , dont la cour-

défera les flancs , joignez les , ce fera la courtine. On peut augmenter ces faces fuivant les grandeurs différentes des courtines des Places.

Mais il faut obferver que le flanc ne doit pas avoir moins de 8. à 10. toifes , & qu'entre la courtine de la Place & celle de la *tenaille* , il doit y avoir tout au moins 7. ou 8. toifes de diftance , dont 3. feront par le parapet de la *tenaille* , un & demi ou deux par le fommet du rempart , qui n'est pas plus large à cet endroit , & un & demi ou deux pour la diftance de ce même rempart à celui de la Place.

Tous les faces & les flancs de la *tenaille* , le fommet de fon rempart doit être de 9. à 10. toifes , & le parapet des faces doit être plus haut que celui des flancs de 2. ou 3. pieds pour mieux couvrir ceux qui font dans ces flancs.

Il y a encore deux fortes de *tenailles* , fimples & doubles , qui font des ouvrages placés fur la demi-lune. La fimple préfente à la Campagne deux faces & un angle rentrant. Pour la conftruire , il faut porter fur la perpendiculaire , tirée au milieu de la courtine , les trois quarts du côté extérieur de la Place , forte que fi ce côté a 180. toifes , vous porterez dans la courtine fur cette perpendiculaire 135. ou 150. toifes , auquel point paffant une parallèle à la courtine , vous porterez fur cette parallèle de part & d'autre de la perpendiculaire , la longueur de la face du baffion : enfuite portant la moitié de cette longueur en dedans fur la perpendiculaire , vous tirez les deux faces. Les ailes feront parallèles à la perpendiculaire , & fe termineront à la contrefcarpe ; le flanc fera les deux tiers du grand.

L'ouvrage à double *tenaille* , préfente à la Campagne un angle faillant entre deux rentrans. Pour la conftruire ayant fait une *tenaille* fimple , divifez chaque de ces faces , en deux également & portez extérieurement fur la perpendiculaire la moitié de la longueur que vous avez portée intérieurement dans la fimple , & tirant les faces , vous aurez un angle faillant entre deux rentrans. Le refte de même que pour la *tenaille* fimple.

Ces ouvrages ne font bons que dans la néceffité d'enfermer une hauteur , un Palais , une fource d'eau , &c. donnant trop de terrain à l'Ennemi , lorsqu'ils s'en font emparés.

TENDELET , terme de Marine , eft une pié-

ce d'étoffe portée par la flèche & par des bâtons ap-
pellés pertegues & pertiguettes, pour couvrir la po-
pe d'une Galere, contre les incommodités de l'air.
Il y a pour le même effet des *tendes* ou *tentes*, qui
sont tendues jusqu'à l'espale.

TENON d'un mât, est la partie comprise entre
les barres & le chouquet. Les *tenons* sont assemblés
l'un avec l'autre par une clef, c'est-à-dire par une
cheville carrée, qui est de fer, & qui les entretient
par en bas. Le chouquet les assemble par en haut.

TENTE *tentorium*; ce mot vient de *tender*
tendo; & personne n'ignore que les *tentes* qui sont
en usage dès le commencement du monde, mettent les
Troupes à couvert des injures du tems.

Elles ont été la demeure ambulante des premiers
hommes; mais on se détermina peu à peu pour les
habitations fixes, on aima mieux vivre réunis sous
de paisibles & sages loix, qui en polissant les esprits
faisoient sentir plus vivement l'agrément des sociétés
outré les Guerriers, qui ne pouvant se passer de *ten-
tes* pour leurs expéditions militaires, en gardèrent
constamment l'usage, il n'y eut plus que quelques
Peuples d'humeur farouche, & amateurs de la
liberté, qui continuèrent d'errer sous des *tentes*,
qui pour cela furent appelés *Nomades*, c'est-à-dire
coureurs.

Les Juifs pendant leur Fête des Tabernacles étai-
ent en mémoire du tems que leurs peres passerent
dans le désert, après être sortis d'Egypte, habiterent
encore sous des *tentes* ou sous des berceaux de feui-
llages pendant les sept ou huit jours qu'elle dure.

Les Egyptiens, les Grecs & les Romains eurent
aussi leurs *Skenopegies*, celle du premier de ces Peu-
ples, qui arrivoit dans nos mois de Juin & de Juillet
(tems très-propre à faire préférer l'habitation de
tentes à celle des maisons) se faisoit en l'honneur
du Dieu *Thamnis*, qu'on croit être le même qu'*Osiris*
& ce Dieu donna le nom au mois où tomboit la
fête.

A l'égard de semblables fêtes qui se célébroient en
Grece à l'honneur de Bacchus & à Rome pour re-
mercier la nature déguisée sous le nom d'*Anna-Pe-
yenna*, des biens qu'on avoit reçus d'elle pendant
l'année, Plutarque, qui parle de la première, l'ap-
pelle *Skenopeia*, ce qui démontre de quelle manie-
re on la passoit, & Ovide qui décrit la seconde dans

Fastes, fait voir qu'elle se célébroit hors de la Ville de Rome, sous des cabanes de verdure.

Le mot de *skenopeon* étant dérivé de celui de *konos*, qui signifie mouches & autres insectes piquants, ça montre que l'usage des tentes dans les Pays chauds, étoit autant pour se préserver contre l'incommodité de ces bêtes, que pour se couvrir contre la pluie.

Outre le mot de *tentorium*, les Romains donnent aussi à leurs tentes le nom de *conopeum*, comme on le voit dans la neuvième Ode d'Horace, où le Poète en parlant de la bataille d'*Actium*, reproche aux Romains qu'une partie d'entre eux n'a pas eu hâte d'obéir à une femme, & de voir les Enseignes de la République voltiger au tour de la tente de Cléopâtre.

*Interque signa turpæ militaria
Sol aspicit conopeum.*

Avant l'invention de la toile que les Romains n'eurent que très-tard, les tentes étoient faites avec une grosse étoffe, exprimée par le mot *densus*, ou avec des peaux, qui fut la matière de leur première fa-
que.

Si on en croit quelques Auteurs, ce seroit assez tard que les Romains auroient connu les tentes de cuir, & selon eux ce ne seroit qu'au siège de *Veies*, arrivé l'an 349. de la fondation de Rome, que les Troupes de cette République commencerent pour la première fois à hiverner sous de semblables tentes, & furent ensuite d'un grand usage; car on voit que dans une Guerre d'Orient, Scipion, l'Asiatique, pour déterminer ses Soldats à combattre Antiochus, Roi de Syrie, qui évitoit d'en venir aux mains, leur dit, que si la Campagne se passe sans une action qui décide de la Guerre, il sera obligé de leur faire passer l'hiver sous les peaux, pour pouvoir commencer de meilleure heure la Campagne suivante.

Il est croyable qu'on se servoit l'été de tentes d'étoffe, & que celles de peau étoient pour l'hiver, quand on étoit obligé de faire la Guerre dans cette saison, ou de la passer dans les Camps ordinaires; & par une sage politique, les Romains tenoient constamment leurs Troupes campées, & leur faisoient passer toute l'année sous des tentes. C'étoit une très-bonne maxime pour l'entretien de la vigueur & de

la discipline militaire, qui s'affoiblit beaucoup quand le Soldat séjourne long tems dans les Villes.

Quoiqu'une légion restât plusieurs années dans le même Camp, & qu'il semblât que ce lieu fut devenu pour elle un établissement solide, néanmoins le service s'y faisoit avec une telle régularité, qu'on voyoit continuellement l'appareil d'une Guerre, même au milieu de la paix la plus profonde, & il n'avoit point à craindre comme dans les Villes que vuë d'un Citoyen oisif, & qui mène une vie délicieuse, fût un exemple propre à corrompre le Soldat.

Les *tentes* de peau ou de grosses étoffes, n'étoient que pour les Soldats. On employoit des étoffes plus belles pour celles des Officiers, & sur-tout pour celles des Généraux. Le pavillon d'Herode Roi de Pamire, fils d'Odenat & de la fameuse Zenobie, étoit d'une étoffe d'or. Celui d'Antiochus, Roi de Syrie étoit d'écarlate, remplie de broderie en or & en argent. Selon le Sire de Joinville, S. Louis avoit que d'aborder à la Terre Sainte, fit présent à un Prince Tartare d'une *tente*, *moult riche, bien faite & d'une bonne écarlate.*

Dans le quatrième Tome des Monumens de la Monarchie Françoisise, il est parlé de l'entrevuë qu'eut François I. avec Henri VIII. Roi d'Angleterre en 1519. aux environs des Villes d'Ardres & de Guines, dans un lieu, qui à cause de la richesse dont étoient les *tentes*, qui servirent à cette occasion, fut nommé le *Camp de drap d'or.*

La beauté de nos anciennes *tentes* se fait encore remarquer dans la vignette d'un manuscrit de Froissart, qui se trouve à la Bibliothèque du Roi. Cette vignette représente le Camp des François, lorsqu'ils étoient sous la conduite du Connétable du Guesclin, ils assiégeoient la Ville de *Chisay* en Poitou, l'an 1372. Ce Camp est environné de palissades, & les *tentes* qui sont dedans, ont les unes la figure ronde, les autres la figure quarrée, portant toutes des girouettes sur leur comble.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il paroît sur chacune de ces *tentes* dans les festons du comble de grandes lettres, qui sont les initiales des noms de ceux à qui elles appartenoient.

Apparemment qu'alors une personne, lorsqu'elle ne mettoit pas sur sa *tente* ses Armoiries, y mettoit au moins son monogramme, par un reste de l'ancien

ge de marquer de cette façon tout ce qui servoit à la guerre. Aussi voit-on que les *tentes* de nos anciens Rois, outre la richesse dont elles étoient, portent toujours à leur cime le Symbole, qui désignoit, ou leur Empire, ou leur Religion.

Les Rois de Perse mettoient le soleil sur les leurs : Rois des Huns, la figure d'un cheval, les Princes de Tartarie, la queue d'un semblable animal, & Rois de France y avoient un S. Michel. Ils y avoient aujourd'hui une fleur de lys double.

Les Empereurs Ottomans & Chinois ont des croix & des dragons sur les leurs. Tamerlan mettoit sur sa *tente* un drapeau, dont la couleur désignoit la bonté ou la rigueur que ce Prince vouloit exercer envers ceux contre qui il combattoit. Le premier jour d'un siège, il faisoit arborer un Drapeau blanc pour marquer qu'il étoit encore tems d'implorer sa pitié ; le second il faisoit mettre un Drapeau rouge, pour apprendre aux Habitans de la Ville assésée, qu'il falloit qu'ils payassent de leur sang la punition qu'ils avoient eue de vouloir arrêter le cours de ses victoires : le troisième jour paroissoit un Drapeau noir, qui annonçoit que le tems de la grâce étoit passé, & que la Ville étoit destinée au sac.

L'usage de mettre une figure sur le sommet des *tentes* prenoit son origine dans l'idolâtrie la plus reculée. Il y avoit des Dieux *Lares & Penates*, qui présidoient à la sûreté des maisons. Il falloit bien aussi que de semblables divinités eussent soin des *tentes*, & celles-ci étoient sans doute les mêmes qui protégeoient les Campagnes, comme entre autres *Pan, Faune & Silvain*.

Pour achever de persuader que les Guerriers dans tous les tems ont aimé à avoir de belles *tentes*. On voit qu'à voir jusqu'où va encore sur cela le faste des Turcs. Le P. Calmet dans son histoire de Lorraine (Tome 3.) dit que les *tentes*, dont les Officiers de cette Nation se servent dans les Armées, sont faites d'une toile, approchant du couil, mais toute doublée en dehors & doublée en dedans d'autres étoffes de coton de couleurs fort vives, découpées à rangs, bouquets de fleurs, carreaux & autres compartimens à la Mosaïque ; que chaque Bacha a plusieurs semblables pavillons, qui sont tous renfermés dans une enceinte de toile, imitant les murailles crénelées & flanquées de plus petits pavillons en

tourelles, semblables aux fortifications d'une Ville quoique le tout ne soit que de toile.

Les grands pavillons qui remplissent ces enceintes forment des salles de Conseil, ou des divans, & des chambres à coucher, des cabinets, des vestibules pour manger au frais, de grandes cuisines & de belles écuries.

L'Auteur que je cite finit en faisant remarquer que le parc du Grand Visir Cara Mustapha; c'est-à-dire l'enceinte des *tentes* de ce Général, lorsqu'il assiégea Vienne en 1683. contenoit autant de circuit que la Ville de S. Denis, près Paris, & que celui du Bac d'Egypte, qui se trouva au même siège, ressembloit à un vaste Palais: les ornemens des dedans de ces *tentes* répondans parfaitement à la majesté du camp, & hors par les tapis de pied, les carreaux superbes qui couvroient les estrades de toutes ces *tentes*.

Les Romains dans les commencemens de la République plaçoient leurs *tentes* confusément & sans ordre dans un Camp. Mais depuis la Guerre de Pyrrhus, ils ont sçu les aligner, laissant des intervalles entr'elles, & observant de les placer selon la dignité de ceux qui les occupoient. Cela est d'autant plus croyable que Pyrrhus lui-même admira la force de l'ordre du Consul *Lavinus*, contre lequel il avoit à combattre.

Il y a toujours eu une grande variété dans la forme des *tentes*. On en voit de rondes & de quarrées, & les monumens Romains qui nous restent; entre autres sur les colonnes Antonine & Trajane à Rome on peut distinguer dans toutes celles qui sont sur ces monumens deux principales parties, le *comble* ou la *couverture* & les *pans* ou courtines, qui en sont comme les murailles. Le *comble* dans les *pavillons* se terminoit en cône ou en dôme, & celui des *tentes* étoit à chevron.

De plus il paroît que dans les *tentes* anciennes, le toit étoit un composé de planches, jointes les unes aux autres, & qu'il n'y avoit que les courtines & les rideaux qui fussent d'étoffe.

Soit que tous ces divers logemens fussent de forme ronde, quarrée ou à pans, ils étoient grands & magnifiques à proportion de la dignité des personnes qui les occupoient: celui d'un Officier devant naturellement être plus beau que celui d'un Soldat.

Les *tentes* les plus magnifiques se conservoient avec soin, pour empêcher qu'elles ne se gataient. Un *pavillon*

avillon ne laissoit voir sa richesse que dans un beau jour & dans le mauvais tems il étoit recouvert d'un autre, qui étoit d'étoffe plus commune : ainsi n'y ayant que les Officiers distingués, qui eussent de ces doubles pavillons, de-là peut-être est venu parmi nous l'usage d'en avoir de semblables pour les mêmes personnes, & d'appeller du nom de *marquise* une tente de grosse toile, qui en couvre une autre de toile plus fine, pour montrer par ce nom, qu'à l'exemple des anciens, ces sortes de tentes doubles ne sont faites que pour les Officiers & la *marquise* aura été ainsi nommée de quelque *Marquis*, homme de goût, qui en aura établi la mode dans ces derniers tems.

Parmi toutes les tentes qui étoient dans un Camp Romain, la plus grande & la plus apparente servoit de *Prétoire*; c'est-à-dire de salle de Conseil. On y tenoit celui de la Guerre, & on y rendoit la justice publiquement. C'est ce que nous appelons parmi nous le Quartier du Roi.

Cette tente devenoit le Tribunal des Empereurs, quand ils étoient dans leurs camps & au devant étoit placé un Autel, qui se trouvoit environné des enseignes militaires, lorsqu'on invoquoit les Dieux pour les besoins de l'Armée. Tout auprès du *Prétoire* étoit encore la Tribune appelée *Suggestum*, & sur laquelle le Général montoit dans le besoin, pour faire ses *allocutions*: tout cela monroit la sainteté du lieu, qui aussi s'appelloit *fasvarium*.

Sans doute que les Gaulois & les Francs prirent des Romains l'usage d'avoir de ces Tribunaux portatifs dans leurs Camps, à moins que l'envie de changer d'habitation ne les eût portés d'eux-mêmes à s'en procurer, comme avoient fait les Israélites dans le Désert, par le moyen de leur tente d'assemblée.

Sous la première race de nos Rois, les assemblées générales de la Nation, se faisoient en pleine Campagne. Entre tous les pavillons qui servoient à cette cérémonie les plus remarquables devoient être ceux où logeoit le Roi, & où se tenoient les Conseils. A l'imitation des Officiers Romains, qui après le serment prêté recevoient les marques des grades mérités par leurs Services, dans la tente *Prétorienne*, les Gens de Guerre, qui obtenoient les Fiefs & autres bénéfices du fisc, par la libéralité du Roi, en recevoient l'investiture. C'étoit-là plutôt que dans tout autre lieu qu'il étoit convenable de faire la dis-

tribution des graces duës à la valeur. La même chose fut d'usage chez tous les Peuples voisins des François, & particulièrement en Allemagne. Les Fiefs n'étoient accordés qu'à ceux qui avoient glorieusement servi. On en recevoit l'investiture à l'Armée en pleine Campagne, quand l'Armée étoit en bataille ou dans la *tente* du Général, quand l'Armée étoit campée. Alors on levoit les courtines de cette *tente* & le Vassal y paroissoit publiquement à genoux, à pieds de celui à qui il faisoit serment de fidélité.

J'en pourrois dire davantage sur les *tentes*, mobile nécessaire à l'Officier, comme au Soldat, quand ils sont campés. Mais M. *Benneton de Perrin*, par plusieurs ouvrages, nous a donné une dissertation sur les *tentes*. J'y renvoie le Lecteur. Cependant finissant cet article, je dois dire que Faune ou Sylv fut regardé par les Payfans comme le Dieu tutélaire des *tentes*. Ils y joignirent dans la suite Mars & Hercule : c'est pour cela qu'au nom du dernier ajoutoit tantôt celui de *Conopion*, & tantôt celui de *Musagete*.

Ce vainqueur des monstres eut aussi l'épithète de vainqueur des *mouches*. Le pouvoir d'Hercule sur les *tentes* & sur les *mouches*, le mit en grande réputation dans la Syrie & dans la Mesopotamie, Pays habités des premiers Nomades. Les Tyriens, qui regarderent comme un des plus anciens Dieux l'espèce de ceux qui avoient été hommes, lui bâtirent un magnifique Temple dans leur Ville, & les *mouches*, dont il étoit le dominateur, lui firent encore donner le nom de *Beel-Sebud*, pour le distinguer de plusieurs autres *Beels* ou *Baals*, qui donnoient sur d'autres choses terrestres, & dont *Sel nus* fait mention dans ses Dieux de Syrie.

TERRE ou les TERRES en terme de Marine, sont les rivages ou les côtes de la mer.

TERRE A TERRE, en terme de Marine, c'est le long de la côte.

TERREIN : la première chose à laquelle on pense dans l'Architecture militaire est à la qualité du terrain. On voit s'il est bon ou mauvais pour ce qu'on veut construire, il y a des situations merveilleuses, dont le *terrain* ne vaut rien, & des situations méchantes, dont les terres sont extrêmement bonnes, mais tellement commandées, que ce seroit folie de s'y arrêter.

Les Montagnes ont le *terrein* pierreux pour l'ordinaire ; c'est le plus mauvais. Il ne lie point , & les papets qui en sont faits ne valent rien , quand on est contraint de fortifier dans un pareil endroit, on choisit les meilleures veines de terre pour faire le parapet , & on en fait apporter d'ailleurs. Ce *terrein* est cependant avantageux en ce que l'Assiégeant a de la peine à se couvrir dans ses approches , faute de bonne terre.

Le *terrein* sablonneux n'a point de liaison , & est sujet à s'ébouler ; lorsque l'on est contraint de s'en servir , on y mêle de la bonne terre ou du vieux foin , on a soin de bien revêtir les remparts de pierre ou de briques , & les parapets de gazons.

Le *terrein* marécageux est meilleur que les deux premiers : mais il n'est pas généralement bon , étant élevé en remparts & en parapets , dès qu'il vient à sécher , il se défunit. On a de la peine à trouver assez de terre autour d'un endroit marécageux , pour élever les remparts , parapets & glacis d'une hauteur raisonnable , dans un *terrein* marécageux , il faut piler le fondement des ouvrages. Et quand on fortifie dans ces endroits , on attend les chaleurs afin que la terre ait plus de consistance.

Le meilleur *terrein* pour fortifier , est ce qu'on appelle terre grasse ou forte. Cette terre est maniable , on n'est point obligé de piloter les fondemens qu'on y jette , n'y de revêtir les remparts , à moins que l'on ne veuille bien.

ERR E-PL A I N du rempart , est la superficie horizontale du rempart , c'est-à-dire la partie supérieure du rempart ; qui est à peu près parallèle au rez de chaussée , & qui du côté de la Campagne est terminée par un parapet & du côté de la Ville par le talus intérieur.

ERR E S , remuer les *terres* , c'est travailler à les creuser , à les transporter & à les élever pour en faire des remparts , ou des parapets.

ERR E S-A M A N D É E S , & que les Salpêtriers appellent *réanimées* , sont des terres qui ont séché dans les cuiviers. On les met à couvert , & quand elles sont sèches , on l'étend un pied d'épais , sous le hasard & on l'arrose. On prend pour cela les écumes & les raturages , les eaux meres ou ameres , & on y met moitié eau , qui ait passé , s'il se peut sur les cuiviers , après que le relavage est fait. On les ar-

rose de pied en pied, jusqu'à la hauteur que l'on peut. On détrempe auparavant les écumes dans l'eau, parce que les terres ne s'humecteroient pas si facilement.

Quinze jours après qu'on les a arrosées, on les jette d'un autre côté, on les change de place, afin qu'elles se mêlent mieux & qu'elles en deviennent meilleures. Un mois après on les change encore de place, on continué deux ou trois fois, après quoi on peut s'en servir.

On doit sur-tout bien prendre garde de ne le point endurcir en piétinant : on y met pour cela une planche, qui n'appuie pas par-dessus, mais qui soit soutenue par les deux bouts, avec deux pierres & deux morceaux de bois.

Les hangards où l'on met ces terres ne doivent être clos que par les deux bouts, pour soutenir seulement les terres & laisser le jour du côté où le soleil donne. Si les hangards sont faits contre la muraille ils ne doivent pas être fermés par les deux bouts.

Quand on n'a point de terre qui ait servi au salpêtre, on prend des gravois de plâtre de démolitions on les casse comme ceux qu'on met dans les cuiviers. Ils sont fort propres à *amander* promptement, attendu qu'ils sont secs.

Les terres *amandées* peuvent toujours servir à l'infini, de sorte qu'au moyen de ces terres, on ne peut jamais manquer de salpêtre.

TERRIR, c'est un terme de voyage de long cours, qui signifie prendre terre après une longue traversée, & même quelquefois, il signifie avoir la vue des terres.

TESTE du Camp, c'est le terrain du Campement, qui fait face vers la Campagne; c'est à la tête du Camp que l'on monte le biouac.

TESTE, ce mot se prend pour une avenue. On ne peut aller à cette Place que par une avenue.

TESTE de la sape, tête de la tranchée, ou partie la plus avancée & la plus proche de l'Ennemi.

TESTE d'ouvrage à corne, est ses deux demi-bastions & sa courtine.

TESTE d'un ouvrage à couronne, comprend un bastion, deux demi-bastions, avec leur courtine & leurs flancs.

TILLAC ou Pont. Voyez PONT. *Franc tillac*

c'est le premier pont ou le moins élevé sur l'eau.

TIMON ou barre, est une pièce de bois, longue & arrondie, qui par une de ses extrémités répond du côté de l'habitacle à la manuelle du gouvernail, que tient le timonnier, de là venant passer par la Sainte Barbe, & portant sur le traversin, elle se termine par la jaumière, à la tête du gouvernail qu'elle fait jouer à stribord & à bas-bord.

TIMONNIER, ou **GOUVERNEUR**, est le Matelot, qui à son tour va faire son quart; c'est-à-dire tenir la barre du gouvernail. Son poste est au devant de l'habitacle. Le mot de *Timonnier* est plus en usage que celui de Gouverneur.

TINS, terme de Marine, sont de grosses pièces de bois, couchées à terre, pour soutenir la quille & les varangues d'un bâtiment, quand on le met en chantier, & qu'on le construit.

TIR se dit de la ligne, suivant laquelle on tire une pièce d'Artillerie ou arme à feu. Les Canoniers disent quelquefois qu'ils ont fait un bon *tir*, quand ils ont fait un bon coup. Ce mot n'est plus gueres usité.

TIRANT, terme de Marine. Le *tirant* de l'eau d'un Vaisseau est la quantité des pieds d'eau, qui sont nécessaires pour le mettre à flot.

TIREBOURE est un instrument composé de deux branches, griffes ou pointes de fer tournées en forme de serpent sur une douille. On s'en sert pour tirer le fourrage des pièces, quand on veut faire sortir la charge, & pour en faire sortir aussi toutes les ordures qui pourroient y être entrées.

Le *tireboure* est tortillé & a le bout pointu. On lui en fait même quelquefois deux. Il se monte sur une hampe, ou long morceau de bois. Un plus petit *tireboure* sert à décharger les fusils, carabines, mousquetons & pistolets.

TIREFOND est un instrument avec lequel on plante ou on attache le pétard.

TIRER des armes à feu, comme fusils, mousquets, mousquetons, carabines, pistolets, &c. c'est lâcher le bassinet, quand on y a mis l'amorce & qu'elles sont chargées.

TIRER le canon, c'est porter un boute-feu à une trainée de poudre, qui est à un demi-pied ou environ plus haut que la lumière du canon.

Quand les pièces d'une batterie sont en état de *tirer*, on doit avoir six Soldats commandés pour le servi-

ce de chaque pièce , mais six Soldats exercés à cette manœuvre. Ceux qui vont chercher la poudre dans leur lanterne , doivent prendre garde d'en répandre le long du chemin , à cause des accidens qui pourroient en arriver. Pour les éviter , on peut se servir des barils à bourse , qui contiennent 50. livres de poudre , de laquelle on se sert pour charger les pièces avec plus de sûreté.

Lorsque les pièces sont un peu échauffées , on observe qu'elles soient toujours chargées également , en n'y mettant seulement de poudre , que la moitié de la pesanteur du boulet , & on ne l'augmente pas pendant qu'elles sont échauffées.

Tous les Soldats se partagent , les uns pour écouvillonner & charger les pièces , les autres pour apporter la poudre, les boulets & le fourrage ; & il y en a un qui a le pouce sur la lumière , pendant que deux autres refoulent.

Il y a un Canonier à chaque pièce , qui amorce la pièce & un autre qui a un boute-feu à la main , & il porte à un demi-pied plus haut de la lumière , où il a fait une traînée pour y mettre le feu , lorsqu'Officier le lui commande.

Auparavant que de *tirer* , on regarde si les pièces battent l'endroit que l'on a ordonné. Il y a toujours un Soldat à chaque côté de la pièce , avec un levier pour l'arrêter à son recul , afin qu'étant hors de son embrasure , on la puisse charger avec moins de danger & plus de facilité , après quoi on la laisse retourner par la pente aisée , qu'elle doit avoir sur sa plate-forme.

On fait observer de faire mettre le feu à celle qui est le plus au-dessous du vent , afin que le feu de la pièce qui est au-dessus ne le porte pas à celle qui est au-dessous d'elle , ce qui est arrivé très-souvent par l'imprudence des Canoniers , lorsqu'on n'a pas l'œil sur eux : cela peut causer beaucoup de désordre ; car il arrive que la pièce voisine n'étant pas encore dans son embrasure , ni même encore tout fait chargée , la pièce qui est au-dessus y ayant porté le feu , elle emporte les bras des Canoniers , ou vire la batterie & peut tuer du monde de la tranchée qui est devant elle.

Pour éviter ces dangers , le Commandant de la batterie ordonne aux Officiers qu'il a avec lui d'être exacts à veiller sur le service qui s'y fait , & même à

fait apporter de l'eau dans quelques barils , pour rafraichir les pièces.

Pour *tirer* à boulets rouges, les Officiers font peu charger les pièces , à cause qu'elles s'échauffent beaucoup, par la grande chaleur du boulet, & que l'on ne le tire seulement pour qu'il puisse, en s'enfonçant dans le toit d'une maison, y rester pour y mettre le feu.

On pointe toujours la pièce à toute volée & dans le même tems que le boulet est tombé sur le fourrage, qui est au-dessus de la poudre, un Canonier tire promptement le feu à l'amorce de la pièce, afin que le boulet n'ait pas le tems de pénétrer jusqu'à la poudre : si ce boulet y mettoit le feu, il seroit reculé plus violemment la pièce.

On peut se servir, au lieu de fourrage de gazon, lorsque l'on est à portée d'en trouver. Après que le fourrage est sur la poudre, on mouille l'écouvillon & on le coule dans l'ame de la pièce, jusqu'au fourrage, afin que le boulet ne puisse pas mettre le feu à la poudre qui pourroit y être restée.

T I R E R dix ou douze pieds d'eau; c'est une façon de parler chez les Marins, pour exprimer ce qu'il faut de fond pour faire voguer un Vaisseau. On dit aussi *prendre* tant de pieds d'eau.

T I R E R à la mer, prendre le large de la mer, se mettre au large de la terre, ou s'alarguer, c'est s'éloigner de quelque terrein, ou de quelque Vaisseau.

T I R E-V I E I L L E S, terme de Marine, sont des cordes, qui ont des nœuds de distance en distance, & qui pendent le long du bordage, une à chaque côté de l'échelle, pour servir & aider à monter dans le Vaisseau & à en descendre. La *Sauve-Garde* est aussi appelée *Tire-vieille*.

T O I S E est une mesure dont on se sert en France. Elle contient six pieds, le pied contient 12. pouces, & le pouce 12. lignes. Pour sçavoir combien de fois les côtés d'une figure dessinée sur le papier peuvent avoir sur le terrein, on se sert ordinairement d'une échelle qui est une ligne droite & double.

La *toise* quarrée est une surface de quatre côtés, dont la hauteur & la largeur ont chacune une *toise*. La *toise* cube est un corps ou solide, fait comme un dé à jouer, dont la hauteur, la largeur & la pro-

fondeur ont chacun une *toise*. Si l'on mettoit plusieurs de ces *toises* l'une sur l'autre, on formeroit un corps, dont la hauteur seroit plus grande que la largeur ou la profondeur, & qu'on nomme *parallépipède*.

TOISEUR: les fonctions d'un *Toiseur* est de mesurer le travail toutes les semaines, pour faire payer les ouvriers de ce qui leur est dû.

Il donne une copie du *toisé* à l'Entrepreneur, à l'Ingénieur en Chef, & à la fin de l'année, il fait un état général, dont il donne copie à l'Entrepreneur & à l'Ingénieur en Chef, qui l'envoie au Surintendant des fortifications, qui le renvoie après l'avoir examiné à l'Intendant, pour faire payer par le Trésorier ce qui reste.

TOMBER, en terme de Marine, est arriver fondre sur un Vaisseau.

TOMBER, le vent tombe. *Voyez VENT*.

TOMBER sous le vent. *Voyez VENT*. *Laisser tomber* l'ancre, c'est mouiller.

TONNE, grand Vaisseau de bois propre à recevoir des munitions. Il y a des tonnes à mèche qui en contiennent 300. pesant, poids de marc: d'autres tonnes à sacs de terre, qui en contiennent 8. à 90 & il y en a aussi d'autres qui contiennent 500. livres de salpêtre. Beaucoup de munition se mettent en tonnes, en tonneaux & en barils.

TONNEAU, terme pour exprimer un poids de deux mille livres ou de vingt quintaux, ce qui se fait ensuite à désigner la capacité & le port d'un Vaisseau, car la pesanteur d'un tonneau est évaluée de deux mille livres. Ce Bâtiment est de deux ce tonneaux, c'est-à-dire ne peut porter que la charge de deux cens tonneaux ou de quatre mille quintaux.

TONNELIERS: Ils sont employés dans l'Artillerie au travail des tonnes, dans lesquelles on met les munitions. Les *Tonneliers* ne travaillent jamais dans les magasins à poudre; mais toujours dehors & peu de barils à la fois, & ils n'en ont jamais d'autres que celui qu'ils enfoncent. Leurs chasses & leurs maillets sont de bois, & il y a toujours un Officier présent, quand ils travaillent. On appelle un baril tombé en javelle, lorsque les fonds ont quitté, qu'il est entièrement démonté. Ces barils comme les barils vuides qui ont servi aux poudres, sont se

ausement conservés pour être remis à l'Entrepreneur Général des poudres, à qui ils appartiennent.

TONTURE, terme de Marine, est un rang de planches dans le revêtement du bordage, contre la ceinte du franc tillac. Celui-ci a la signification de celui d'estive, & se prend pour exprimer la bonne & juste assiette du Vaisseau, lorsqu'étant à flot sa cargaison est si bien arrennée, qu'il garde son contrepoids, tant sur l'avant que sur l'arrière. Ces Bâtimens ont leur *tonture*. Nos Galeres sont dans leur *rive*, & nos Vaisseaux dans leur *tonture*; c'est-à-dire que les uns & les autres sont dans leur bonne assiette. La *tonture* des Vaisseaux contribuë beaucoup à les faire paroître longs.

TORCHES: On se sert dans les sièges de *torches*, qui ne s'éteignent jamais au vent ni à la pluie. On prend pour les faire de vieilles cordes, qui soient assez grosses. On les fait bouillir dans l'eau de salpêtre; on les fait bien sécher; on les met après avec du soufre bien pilé, & de la grosse poudre détrempée avec un peu d'eau de vie. On prend ensuite trois parties de cire, trois parties de poix, une partie de suif, une demi-partie de camphre, demi-partie de térébentine. De ces matières jointes ensemble, on couvre les cordes, on en met quatre ensemble, & comme une *torche* au milieu. On ajoute encore entre ces quatre cordes de la chaux vive, & trois parties de soufre mêlées ensemble. Ces *torches* résistent à tout.

TORON, terme de Marine, est l'assemblage de plusieurs fils ou cordon, qui composent un gros corde. Le grand étai des grands Bâtimens, est ordinairement composé de quatre *torons*, & chaque *tron* est de quarante fils.

TOUAGE ou **TOUE**, terme de Marine, est le rangement de Place qu'on fait faire à un Vaisseau par le moyen de la hanziere, quand on le peut approcher ou le reculer de quelque poste.

TOUER est tirer ou faire avancer un Vaisseau avec la hanziere, qui y est amarée par un bout, & si par l'autre bout est quelquefois amarée à une ancre mouillée, & contre laquelle les Matelots roidissent & bandent la hanziere. Quelquefois la même hanziere va répondre à terre, & les Matelots la faisoient & halent dessus, pour faire avancer le Vaisseau.

Il y a des gens qui font distinction entre *remorquer* & *touer*, & veulent que *remorquer* signifie le changement de place qu'on fait faire à un Vaisseau, par le moyen d'un Bâtiment à rame, & que *touer* signifie le même remuement par le cabestan ou par hanfiere.

TOUCHER en terme de Marine, est mouill & donner fond dans quelque ancrage.

TOUCHER terre, ou simplement **TOUCHER** c'est en terme de Marine, heurter contre un terre faute de fond.

TOURILLONS sont ces parties rondes saillantes, qui se voient à côté d'une pièce de canon & qui servent à l'entretenir sur son affut. Les *tourillons* sont encastrés dans une entaille, & embrasés par-dessus d'une susbande de fer. Le *tourillon* est de la grosseur du calibre de la pièce.

TOURMENTIN ou petit Beaupré, terme de Marine, c'est le perroquet de Beaupré.

TOURNE-VIRE, terme de Marine, est un cordage amaré au cabestan, & qui regne de poupe à prouë, pour aller sur le cable. Comme la grosseur du *tourne-vire* ne permet pas qu'on le roule autour du cabestan, on le leve dans le fossé aux cables à mesure qu'on le met dans la fosse en levant l'ancre.

TOURTEAU goudronné, ce n'est autre chose que de la vieille corde ou de la vieille mèche détortillée, que l'on trempe dans de la poix, & qu'on lui se sécher, pour s'en servir ensuite dans les fosses & autres lieux, quand une Ville est assiégée.

Pour faire des *tourteaux*, on prend de la poix nette, douze livres, suif ou graisse six livres, trois pintes d'huile de lin : on fait bouillir le tout. On prend après de vieilles cordes ou de vieilles mèches, on en fait des cordons de la grandeur qu'on veut. On les met bouillir dans ces matieres, & si on veut qu'ils ne brûlent pas si fort, on y met six livres de colophane & deux livres de thérébentine.

T R A H I S O N. Voyez **I N T E L L I G E N C E**.

T R A I N E A U, assemblage de quelques pièces de bois, ou flasques, sans roues, entretenues & unies avec des traverses ou entretoises aussi de bois, soutenues de boulon de fer. Ces *traineaux* servent à transporter des pièces depuis les magasins jusqu'au front & des munitions d'un lieu à un autre.

our pouvoir transporter des pièces, il faut qu'un *traineau* ait la même largeur. Le dessous de ces *traineaux* est fermé de fortes planches, clouées sous les *crotoises*, afin d'empêcher que la fange ou la boue n'entre dedans. On se sert aussi de *traineaux* dans les montagnes, pour voiturer les pièces.

T R A I T de Compas, pointe de Compas, ou rub de vent, en terme de marine, est un des trente-deux airs de vent, qui sont marqués dans la boussole, & qui divisent la circonférence de l'horison en trente-deux parties égales.

T R A I T E, en terme de marine, est un commerce entre des Vaisseaux, & les Habitans d'une Cc.

T R A I T S, ce sont des cordages qui servent au tiroir & transport des pièces & des munitions. Ils se comptent par paires de traits, communs ou bords. Ils font partie d'un harnachement des chevaux, qui servent dans les vivres comme dans l'Artillerie : c'est pourquoi on dit chevaux de trait.

T R A N C H É E, ligne d'approche, ou ligne d'attaque, est un travail qui se fait par l'Assiégeant pour gagner à couvert le fossé & le Corps de la Place, & qui est de différente nature selon la qualité du terrain où on s'attache ; car si les environs de la Place sont de roches, la tranchée est une élévation de fascines, de sacs à terre, de gabions, de ballots de laine, d'épaulemens de terre, portés à distance en distance, & généralement de tout ce qui peut couvrir l'Assiégeant sans faire des éclats ; mais si les terres se peuvent remuer, la tranchée est un fossé ou un chemin creusé dans les mêmes terres, & bordé d'un Parapet du côté des Assiégés.

La tranchée dans un bon terrain est de dix pieds de large, & de trois de profondeur, & le Parapet de quatre & demi : on doit observer par tout que le Parapet doit être de six à sept pieds de hauteur pour mettre le Soldat à couvert. De quelque nature qu'elle soit la tranchée, elle doit être tirée hors des batteries de la Place, c'est-à-dire, conduite & poussée, en sorte que les Assiégés n'en puissent découvrir & battre la longueur : ainsi on la conduit par derretours ou coudes, qui forment des lignes en quelque façon parallèles à la Place qu'on attaque.

La tranchée est tracée par les Ingénieurs, qui en reçoivent les ordres des Officiers, qui ont visité le

terrein. Un Ingénieur avant que d'ouvrir la Tranchée doit reconnoître la facilité des approches qui consistent dans les chemins creux, ravines, fossés, rideaux, haies, hauteurs, qui peuvent servir à placer avantageusement des batteries. Ils doivent faire attention aux commandemens de front, de revers, ou d'escalade, à la qualité des terres, à la facilité de remuer, & profiter de toutes ces découvertes : y a des inconvéniens à l'ouverture d'une tranchée quand on rencontre une terre marécageuse, que l'on ne peut approfondir sans trouver l'eau du rocher ; il faut se couvrir avec la terre apportée, soulever de bien loia, ce qui regarde les Ouvrages, & faire que le Soldat.

On tire la facilité de l'attaque d'une Place de sa foiblesse, de la facilité des approches, & de la garnison ; on doit garnir chaque Quartier de parc d'Artillerie, & s'il n'est pas d'une facile communication avec les autres, il doit être assez étendu pour repousser seul les sorties de la Garnison.

L'usage des Tranchées ne commence à se distinguer que sous le règne de Charles V, mais avant ce Prince, comme on donnoit le nom de mines aux tranchées, on donnoit aussi le nom de tranchées aux mines & aux contremines.

Il n'est pas à douter qu'on y ait observé d'abord une règle essentielle qui est de la conduire par des détours pour qu'elle ne soit pas enfilée de la Place assiégée.

L'Art de défendre les tranchées a été perfectionné. M. le Maréchal de Vauban plus qu'un autre y a réussi. De tous tems comme aujourd'hui on a tâché de faire l'ouverture de la tranchée avec le moins de danger pour les Soldats, qu'il étoit possible. Autrefois on la faisoit plus près de la Place parce qu'il n'y avoit point, ou qu'il n'y avoit guère de dehors, aujourd'hui on la fait au-delà de la portée du mousquet & même de celle du canon.

Mais entrons dans un plus grand détail sur l'ouverture de la Tranchée. Quand tout est disposé pour la faire, le Général règle l'état des Gardes d'Infanterie & de Cavalerie sur le pied d'avoir cinq ou six jours de repos. Il marque la Cavalerie, qui doit porter les fascines, & les Travailleurs de jour & de nuit doivent être en fort grand nombre. Les premières Gardes se font un jour ou deux avant l'ouverture de la Tranchée à la diligence du Major-G.

, & du Maréchal Général des Logis de la Cavalerie, qui sont chargés du soin d'avertir les Troupes de connoître la situation des Gardes. Ces deux Officiers entendent avec le Directeur Général de la Tranchée, & reçoivent de lui les demandes journalières qu'il est obligé de leur faire sur les besoins de la Tranchée, & est à eux à les lui fournir très-exactement.

Tout cela préparé, le Directeur règle son détail avec les Ingénieurs. Il les instruit par où il veut ouvrir la Tranchée. Il a soin de leur faire prendre de la mèche, des piquets, des maillets pour la tracer, ce que l'on fait porter en paquet par des Soldats : ce sont ordinairement des Sapeurs, qui tiennent cela tout prêt. Ensuite on pose une petite Garde près des lieux destinés aux ouvertures, pour qu'on n'y dérange rien, & qu'on ne les fréquente pas trop, afin de cacher son dessein autant qu'on peut.

Le jour de l'ouverture, les Gardes s'assemblent à deux ou trois heures après-midi pour se mettre en bataille. Les Travailleurs sont munis de fascines, de piquets, de chacun une pelle, & quand le nuit approche, les Gardes se mettent en marche. Chaque Soldat porte une fascine avec ses armes, ce qui se pratique à toutes les Gardes. Pour les outils on les fait prendre aux Travailleurs des deux premières Gardes, qui les laissent à la Tranchée, où on les retrouve. La Garde de la Cavalerie va en même-tems prendre les Postes qui lui sont marqués, sur la droite ou sur la gauche des attaques, selon qu'on le juge convenable.

Tout cela se fait le premier jour sans tambour ni trompette. Les Grenadiers & les autres détachemens marchent à la tête de tout, suivis des Bataillons de la Tranchée, & ceux-ci le sont des Travailleurs, qui sont tous disposés par divisions de 50. commandés par un Capitaine, un Lieutenant & deux Sergens. On les fait marcher par quatre ou six de front jusques près de l'ouverture de la Tranchée ; & quand la tête des Troupes arrive, le Brigadier Ingénieur de jour, qui a son dessein réglé, fait poster les Brigades en avant par où il doit conduire la Tranchée, & les Bataillons se rangent à droite & à gauche de l'ouverture de la tranchée derrière les couverts qui se trouvent, ou aux endroits marqués par leurs Majors. Ils déchargent

les fascines , & se retirent en silence , toujours prêts à exécuter les ordres , qu'on leur doit donner.

Pendant cet arrangement le Brigadier de jour qui a posé ses détachemens , donne le premier coup de cordeau , & montre ce qu'il y a à faire au Soldat Brigadier pour qu'il continue à tracer la Tranchée. Il fait ensuite défiler les Travailleurs un à un portant la fascine sous le bras droit , si la Place est droite & sous le bras gauche , quand on laisse la Ville à gauche. Il commence par poster le premier Travaisseur , lui commande le silence , de se coucher sur sa fascine , & de ne point travailler , qu'on ne l'ordonne.

Quand il en a posé quelques-uns , il cède la place au premier Ingénieur qui continue à poser & à faire poser , pendant que le Brigadier va prendre garde au tracé. Le travail se continue de la sorte jusqu'à ce qu'on ait tout posé. On observe tous les replis de la Tranchée , on fait avancer les gens détachés à mesure qu'on avance le tracé. On fait jeter la terre du côté de la Place ; on prend garde de ne pas s'enfiler ni s'écarter , on rase les parties les plus avancées des dehors de la Place on ne s'éloigne pas des Capitales prolongées , donc on renouvelle les piquets. On les coëffe d'un bouchon de paille afin de les reconnoître , & même de quelques bouts de mèche allumée pendant la nuit.

On se diligente tant que l'on peut jusqu'au grand jour. Pour lors on fait mettre les détachemens couverts sur le revers de ce qu'il y a de fait de la Place d'Armes , & derrière les plus proches des tranchées , où on les fait coucher sur le ventre , car elles sont encore bien foibles au matin. Après cela on congédie les Travailleurs de nuit : on les relève par un pareil nombre de jour. Ils commencent par la tête , au lieu que ceux de nuit ont commencé par la queue. Comme dans cette première journée il est rare que les Ouvrages que l'on a commencé soient bien achevés , on ne congédie pas les Travailleurs de jour qu'ils n'aient à peu près achevé l'Ouvrage de la largeur , & de la profondeur. On fait parcourir le deuxième jour le travail de la première nuit par un Détachement de 100. ou de 200. hommes , qui ne font autre chose que d'achever , & de parer ce qui a été commencé la première nuit.

On n'entreprend pas autant de travail la seconde nuit, qu'on a fait la première. On l'emploie par préférence à la continuation de la première Place d'Armes, pour lui donner toute l'étendue nécessaire. Pendant on pousse en avant, en croissant les Caples, dont on a soin de marquer les prolongemens, à mesure qu'on l'avance vers la Ville.

La Place d'Armes entreprise sur toute sa longueur, doit être achevée dans toute sa perfection au fin de la troisième Garde, parce qu'elle est la demeure fixe des Bataillons, jusqu'à ce que la seconde soit faite. Outre la première Place d'Armes, qu'on considère comme l'Ouvrage de la seconde nuit, quoique commencé dès la première, les deux tranchées marchent en avant, mais avec prudence il y a du danger de se trop avancer.

Les Travailleurs de jour de cette Garde sont fournis en nombre égal à ceux de la nuit : ils commencent par la tête, comme ceux de la nuit ont commencé par la queue. On travaille à presser & à perfectionner l'Ouvrage de jour autant qu'on le peut, quand il est en état on fait avancer les Bataillons dans la Place d'Armes, & des Détachemens dans les Ouvrages de la tête, qui ont ordre de ne pas tenir ferme si l'ennemi vient à eux.

Le troisième jour on fait monter beaucoup de Travailleurs, afin de perfectionner ce qui manque des jours précédens, & d'arriver à la seconde parallèle, ou Place d'Armes, à laquelle on fait travailler avec la même vivacité. Comme le feu commence à devenir dangereux, on emploie les sapes sans renoncer à poser quelques parties de la troisième nuit : pour cela on cherche quelques terres favorables, qui fournissent un demi-couvert, où l'on prend le tems que le feu de la Place est ralenti, comme il arrive souvent après les deux ou trois premières heures, qu'on est las de tirer ; & l'on profite d'une heure pour poser 100. ou 200. Travailleurs de plus, si le feu de la Place est diminué. On ne doit jamais mal-à-propos exposer le monde. Cela fin d'avancer ne fait que retarder le travail : c'est ce qui fait qu'après la seconde nuit, on ne fait plus poser à découvert sans une grande circonspection.

Quand on pousse les Tranchées en même-tems vers leurs Places d'Armes, elles arrivent jusqu'au pied du glacis, aussi-tôt que la troisième ligne est

achevée, & jusques-là la conduite en est uniforme. On observe seulement de ne jamais s'éloigner des Capitales prolongées, qui servent de Guides; on raccourcit leur retour à mesure qu'on approche de la Place. Jamais on n'enfile sans une nécessité absolue; lorsqu'on est contraint de le faire, on couvre les enfilades par de bonnes traverses, avant que l'ennemi en puisse profiter.

Les Tranchées sont de différentes figures. En voici l'explication suivant les qualités, qui conviennent le plus à l'usage qu'on en fait.

Il y a les Tranchées doubles, les Tranchées à crochet, les directes, les tournantes.

Les Tranchées doubles sont celles dont l'un des côtés sert de traverse à l'autre pour se couvrir mutuellement contre les revers & enfilades, qui viennent des deux côtés.

Les Tranchées à crochet se font sur le retour de la Tranchée, sur les extrémités des Lignes & Places d'Armes, & sur ceux des Cavaliers.

Les directes servent à boucher les enfilades à quoi on est quelquefois contraint.

Les tournantes sont employées, tant dans les logemens du chemin couvert, dont on n'est pas encore si bien le maître, que dans les grandes pièces, comme bastions, demi-lunes & ouvrages à corne. On les emploie aussi quand on a pris quelque ouvrage; on conduit les Tranchées vers le centre pour achever d'en occuper le dedans, & d'y faire quelque établissement.

Mais il se commet beaucoup de fautes dans la conduite des Tranchées, les principales proviennent 1^o. du méchant choix de l'Attaque; 2^o. de la qualité & quantité des matériaux; 3^o. du peu d'Ouvriers & de leur ignorance; 4^o. de la mauvaise conduite des Travaux; 5^o. de la mauvaise disposition des Batteries; 6^o. du méchant ordre que l'on tient pour repousser les forties; 7^o. de la précipitation des Chefs & de leur peu d'expérience; 8^o. de la faute de leurs Ingénieurs.

I. On pèche contre le choix de l'attaque, quand une Place n'est pas bien reconnue, au lieu de l'attaquer par le plus foible, on l'attaque par le plus fort. Ce défaut est tout-à-fait pernicieux, d'autant que l'Assiégeant qui tombe dans ces manquemens, fournit lui-même les moyens à une méchante Place de

réfister comme une bonne. On fit cette faute aux
 aux sièges de Sainte Menehould, à Valenciennes,
 à Montmidy ; & la plus grande partie des Pla-
 ces attaquées & manquées par les François, l'ont
 été par cette faute.

II. On manque dans la qualité de matériaux,
 quand l'endroit où ils se fabriquent étant trop éloi-
 gné de la Tranchée, il se trouve que les gabions,
 rondes, chandeliers, fascines, &c. sont souvent faits
 autrement qu'il ne faut, pour'en faire un bon usage,
 que la quantité des outils à remuer la terre, ou
 les brouettes, sont quelquefois si petits, qu'on n'a pas de-
 vantage à fournir au courant du travail. Cela retarde
 beaucoup & fait toujours perdre bien du monde.

III. On manque toujours par le peu de capacité
 des Ouvriers, qui ne sont autres que des Soldats,
 & fainéans, ou fatigués, abattus de veilles & sans
 vigueur, à cause du peu de repos & de la pénible
 nourriture qu'ils prennent. Le pire est, qu'un pau-
 vre Soldat qui se sera lassé à travailler pendant
 toute la nuit, sera encore contraint de continuer
 tout le long du jour, ce qui leur abat tellement
 leurs forces qu'on a mille peine de leur faire appren-
 dre à finir assez les Travaux pour les mettre à couvert,
 & bien loin de pouvoir rien avancer de jour, ou de
 donner les longueurs ou profondeurs nécessaires
 à la Tranchée pour la rendre sûre & commode. Et
 lorsque pour remédier à ce desordre, un Ingénieur
 demande deux ou trois cens Travailleurs, des gens
 braves, on les lui promet, & souvent on ne les
 lui fournit pas. Les suites qui accompagnent ces dé-
 fautes, sont que le travail s'avance lentement, que
 la Tranchée est trop étroite, incommode & embar-
 rassante pour le mouvement des Troupes, & pour
 la voiture des matériaux ; qu'il n'y a pas de Places
 d'Armes ou parallèles qui vailent, pas une Redoute
 achevée, point de logement considérable pour faire
 feu, en un mot elle est très-périlleuse, & fort sus-
 ceptible aux irruptions des forties, qui ont toujours
 de grands avantages sur des Travaux imparfaits, tels
 que je viens de les dépeindre.

IV. La malheureuse habitude que l'on a en France
 de poster les Travailleurs à découvert, cause un
 desordre considérable. Si cela étoit d'une nécessité
 absolue, & qu'il n'y eut pas d'autre moyen d'avancer
 ces les Ouvrages, il faudroit le faire. Mais puis-

qu'il n'est pas possible de pousser les Tranchées avec la même vitesse, il y a de la cruauté d'exposer des quatre à cinq cens hommes par nuit au feu de toute une Place, sans que pas un d'eux soit en état de faire courir le même risque à l'Ennemi. Car au plus fort du péril, & dans le tems que toute une Place est en feu, on est empêché de ses propres travaux, & hors d'état de pouvoir rendre la pareille. De sorte que les Travailleurs, & ceux qui les soutiennent, n'étant protégés que de l'obscurité de la nuit, qui bien souvent n'est que trop claire, sont misérablement tués par l'Ennemi, qui a le plaisir de les choisir, comme bon lui semble.

V. Au lieu de faire des Batteries selon les règles d'un dessein bien dirigé, l'on bat ce qui se présente le premier à la vue, sans faire attention si c'est directement ou obliquement. Cependant tous les coups qui ne sont pas directs, font fort peu d'effet, ne faisant que glisser sur le revêtement, j'entens pour battre en brèche, car il faut d'autres Batteries qui croisent sur les défenses de la Place. Cela s'est vu au siège de Lisle, où la Batterie Royale, quoique grande & bien servie, pour n'avoir qu'une vue directe sur les défenses de la Place, ne les endommagea pas beaucoup, au lieu que si elle en eût eu de croisées, elles eussent été d'un bien plus grand effet. Il faut ajouter à cela qu'au lieu d'élever le plan des Batteries de cinq à six pieds, on l'abaisse ordinairement de deux ou trois, moyennant quoi elles sont bien plutôt faites, mais aussi elles n'ont que très-peu de découverte, & le moindre bout de tranchée qu'on passe par-devant, les offusque tellement qu'elles ne découvrent plus rien & deviennent inutiles, on du moins mettent à tout moment en péril les gens qui s'y trouvent.

VI. On se précautionne fort mal contre les sorties de l'Ennemi par la méchante disposition de nos Tranchées, qui pour n'avoir point de Places d'Armes ou parallèles raisonnables, ni même d'endroits d'où les Troupes puissent sortir en Bataille, donnent très-souvent lieu à l'Ennemi d'entreprendre avec avantage. On reçoit outre cela, un très grand préjudice, quand lorsque l'Ennemi fait une sortie, au lieu de se donner la patience de le laisser éloigner de la Place, afin de le charger avec avantage, lorsqu'il est hors de la protection de son feu,

sort de ses logemens aussi-tôt qu'il paroît, & sans y faire réflexion, on va en desordre le chercher que sur le glacis de la contrescarpe. Cela s'appelle quitter ses avantages, pour aller chercher l'Ennemi dans les siens.

VII. L'émulation qui est entre les Officiers-Généraux, fait souvent qu'ils exposent mal-à-propos les Soldats, leur faisant faire au-delà de leur possibilité, se souciant peu d'en faire périr une trentaine, pour avancer de quatre pas de plus que leurs camarades. Par leur autorité ils ordonnent comme il leur plaît le chemin de la Tranchée, rompent à tout moment la suite du dessein, & toutes les mesures que l'Ingénieur peut avoir prises, qui bien loin de pouvoir observer une conduite réglée qui auroit pour mener les choses à une bonne fin, se trouve réduit à servir d'instrument pour l'exécution de leurs capricieux caprices.

VIII. Les fautes des Ingénieurs proviennent d'ordinaire de la médiocrité de leur intelligence ou du manque de cœur, ou du peu de considération qu'ils font.

Par leur peu de génie ils participent à toutes les fautes dont-il est parlé ci-devant. Il arrive même qu'ils les commettent, comme n'étant pas capables de faire mieux.

S'ils manquent de cœur, la grandeur du péril les étonne ou leur trouble les sens dans l'occasion, tellement qu'ils ne savent ce qu'ils font. Dans cet état ne seroient les plus habiles gens du monde, que leur peur ôtant l'usage de la raison, ils ne sont plus capables de rien.

Par le peu de considération où ils sont, non-seulement, on ne les consulte point, mais ils sont ordinairement obligés de suivre les sentimens d'autrui, & de travailler sur des pensées étrangères ;

FIN DE L'ARTICLE DE L'INGÉNIEUR.

La Tranchée qui peut envelopper entièrement le front de la Place attaquée, est préférable à toutes les autres ; & au contraire la pire de toutes les Tranchées, est celle dont la tête est enveloppée par le front attaqué.

Il ne doit pas avoir un point dans l'intérieur d'une Tranchée qui puisse être vu d'aucun endroit de ce soit de la Place attaquée.

Ladite Tranchée doit être conduite aux travaux

de l'Ennemi par le chemin le plus court, observant les conditions prescrites par la premiere maxime.

Les Redoutes & Places d'Armes qui se font pour en assurer le chemin, ne doivent pas être distantes de plus de 120. toises vers la queue de la Tranchée, & de 60. vers la tête, parce que l'Ennemi ne peut entreprendre que de loin sur celle de la queue, & au contraire sur celle de la tête, c'est pourquoi il faut que les secours en soient plus près.

Les Places d'Armes & Redoutes se peuvent soutenir l'une l'autre, & flanquer les deux côtés de la Tranchée.

On doit éviter autant que faire se peut de faire passer les Tranchées par-devant les Batteries, afin de prévenir les écharpes des pièces.

Il faut que la Tranchée ait au moins dix pieds de largeur, sur sept de profondeur, parce que cette largeur est nécessaire pour le maniment des Troupes, & cette profondeur pour la sûreté contre l'effet des écharpemens.

La largeur des Places d'Armes ou parallèles doit au moins être double de celle de la Tranchée, avec des marches ou banquettes, qui doivent se continuer depuis le fond jusqu'au sommet du parapet, afin que les Troupes en puissent sortir en Bataille & aller droit aux Ennemis, sans être obligées de défiler.

Il faut qu'il n'y ait aucun endroit dans la Tranchée, d'où l'on ne puisse commodément sortir par les revers, afin que les Troupes ne soient pas contraintes de défiler en cas de sortie.

Il faut éviter en toutes choses de ne se point mettre entre deux feux, ou d'attaquer par des angles rentrants, afin de n'être point envelopé du feu de l'ennemi, ni des sorties.

TRAVAILLEURS, sont des Pionniers, & le plus souvent des Soldats commandés pour remuer les terres, ou pour quelque autre travail.

TRAVAUX Militaires sont le remuement des terres, le transport & l'arrangement des gabions, des sacs à terre, des briques, des fascines, & de tout ce que l'on fait pour se loger & se couvrir.

Les *travaux Militaires* anciens étoient admirables. J'ai dit au mot **SOLDAT**, ce dont étoient capables les Soldats Romains; mais outre ce que j'en ai dit, on peut encore réfléchir sur ce qui s'est passé dans les sièges les plus mémorables que nous offre

l'Histoire ancienne, tels que ceux de Syracuse, où se trouva Archimede, de Lilybée, soutenu par les Carthaginois, de Numance, qui dura quatorze ans, de Jerusalem pris par Titus, & d'Amida en Perse, défendu par les Romains.

On verra que dès-lors ce que nous appellons presentement *grands Travaux*, étoit sçu & pratiqué. On voyoit des lignes de circonvallation & de contrevallation, des Tranchées, des Mines & des Sapes. On construisoit sur terre des blindes, ou longues galeries de bois, qui conduisoient les Soldats en sûreté jusques au pied d'une muraille, qu'il falloit saper ou escalader.

On construisoit encore d'autres galeries souterraines, qui alloient du camp des Assiégeans jusques dans la Ville assiégée, & ces secondes galeries étoient assez larges pour que plusieurs hommes y pussent combattre de front.

On sapoit une tour, ou un mur, & à mesure que l'ouvrage avançoit, on soutenoit la chose minée avec des pieux, & ensuite en ôtant tous ces pieux à la fois, la tour ou la muraille tomboit toute entiere avec un fracas effroyable, en laissant une brèche si grande, qu'une semblable feroit à present l'ouvrage, que pourroit faire une grosse batterie de canons, qui tireroit pendant plusieurs jours.

On avoit l'art de faire des tours roulantes pour s'approcher du rempart d'une Ville assiégée & y entrer de plain-pied. Enfin si à tout cela on joint à l'effet que causoit les machines propres à battre les Places, telles que le bélier, & la catapulte, l'habileté qu'on avoit à faire former aux Soldats des *tortues*, convenables à l'escalade & à l'assaut, lesquelles étoient différentes des *tortues* de Bataille, ne conviendra-t-on pas aisément, que les *Travaux anciens* valoient pour le moins ceux dont nous avons l'usage.

TRAVAUX avancés, pièces détachées, ou dehors. Voyez DEHORS.

TRAVERS, c'est un cordage qui sert à lier, ou à brêler les pièces & à les attacher sur leurs chariots & triqueballes, & à attacher d'autres fardeaux.

TRAVERS, terme de marine. Découvrir par le *travers*, mouiller par le *travers*, c'est-à-dire, à l'opposite.

TR A V E R S. Mettre un Vaisseau en *travers*, c'est le mettre côté à travers. *Voyez CÔTE*.

TR A V E R S É E est le trajet ou voyage par mer, qui se fait d'un port à un autre.

TR A V E R S E R : se traverser en terme de marine, c'est présenter le côté d'un bâtiment.

TR A V E R S E S sont des parapets de terres, qui traversent le chemin couvert d'espace en espace. Elles ont 3. toises d'épaisseur, 6. pieds & demi de hauteur, en comptant leurs banquettes, qui sont toujours du côté des angles rentrants de la contre-carpe, & leur hauteur du côté des angles saillans est d'environ 4. pieds & demi. Celles qui sont au près des angles saillans, se forment par le prolongement des faces des Bastions ou des demi-lunes & celles qui sont aux angles rentrants se tirent de l'extrémité des faces de la Place d'Armes. Elles sont ou perpendiculaires au parapet du chemin couvert ou parallèles aux traverses des angles saillans. La longueur des unes & des autres est de 5. toises, & occupe toute la largeur du chemin couvert.

On laisse entre les *traverses* & le parapet du chemin couvert un espace de 3. ou 4. pieds pour le passage des Soldats ; mais afin que ce passage ne soit pas enfilé par l'ennemi, lorsqu'il est parvenu jusqu'à l'angle saillant du glacis, on le couvre en reculant le parapet du chemin couvert, & lui faisant faire un petit retour, qu'on appelle coude, du côté de l'angle saillant.

Pour les *traverses* qui sont aux angles saillans, on dans l'intervalle du chemin couvert entre les *traverses* des angles saillans, & des angles rentrants, il y a trois différentes manières de couvrir leurs passages.

La première est de reculer le parapet du chemin couvert, & d'y faire deux retours ou coudes l'un de vant & l'autre derrière la *traverse*.

La seconde est de faire un retour devant chaque *traverse*, & de tirer ensuite une ligne depuis l'extrémité extérieure du retour qui est devant la *traverse* la plus proche de l'angle saillant, jusqu'à l'extrémité intérieure du retour qui est devant celle qui vient après, ce qu'on appelle retour à dents de crémaillère, parce qu'en effet le Parapet du chemin couvert en prend la figure.

La troisième est de faire devant la *traverse* à 3.

4. pieds de distance un merlon , qui avance 3. quatre pieds dans le chemin couvert. De ces trois manieres , la premiere paroît la plus sùre pour garantir de l'enfilade , à cause du revers qu'on fait derrière la *traverse* , qui empêche que le reste du chemin couvert ne soit vu par l'Ennemi. Le parapet du chemin couvert ne doit point avoir de banquettes dans le passage des *traverses*. On se sert de semblables *traverses* pour mettre à couvert les Ouvrages du dehors , & ceux même de la Place de quelque commandement ou batteries à ricochet. On fait aussi des *traverses* pour empêcher une batterie à *ricochet* , & toutes sortes d'enfilade. On en fait aussi dans les fossés secs , pour couvrir ceux qui sortent. On en fait dans les tranchées ; & sont des bouts de tranchées séparées , qui servent à couvrir les revers & les enfilades , selon les endroits où on les applique.

TR A V E R S I E R d'un Port , c'est le vent qui souffle en droiture dans un Port , & qui en empêche la sortie.

T R A V E R S I E R est un petit Bâtiment composé de petites traversées , ou pour la pêche. Il a un qu'un mât & porte le plus souvent trois voiles , une à son mât , une à son étai , & l'autre à un mâte-hors qui régné sur son gouvernail. Les *Traversiers* sont fréquens aux environs de la Rochelle. Le mot de *Traversier* signifie aussi un Ponton.

T R A V E R S I N du Timon : *traversin* des bittes. Le *traversin* du timon est une pièce de bois qui régné par la largeur de la sainte barbe pour soutenir le timon qui va & vient sur ce *traversin*. Le *traversin* des bittes est la pièce de bois mise en travers pour entretenir une bitte avec l'autre.

T R E F L E , terme de mine. Le *tresle* n'a que deux logemens. Le double *tresle* quatre , le triple *tresle* six.

T R E L I N G A G E , terme de marine , est un cordage qui finit par plusieurs branches , comme les articles & les pates de bouline.

T R E L I N G U E R est se servir de ce cordage par plusieurs branches. Dans un gros tems on *trelingue* les branles pour en diminuer le balancement , & on appelle le *trelingage* aux barrots du pont.

T R E N T E - S I X M O I S , ou engagé , en ter-

me de marine , est un particulier qui voulant passer dans les Indes , pour y faire quelque petit établissement , s'oblige de servir pendant *trente-six mois* , ce lui qui payera son passage.

TREOU ou voile de fortune. Voyez FORTUNE

TREPOT ou allonge de poupe , est une longue & grosse pièce de charpenterie qui est assemblée avec le bout supérieur de l'étambord pour former l'arcaste ou hauteur de poupe.

TRESOR. Le *tresor* qui suit l'Armée est proportionné à la consommation d'argent , qui se doit faire. Si on entreprend des sièges il est plus considérable , parce qu'il s'en consomme beaucoup pour les Travaux , pour l'Artillerie & pour les dépenses extraordinaires.

Si l'on ne fait qu'une guerre de Campagne , ce qui se proportionne sur la quantité qu'il en faut pour payer par mois l'Etat-Général , la solde des Troupes , & fournir à ce qu'on appelle Parties inopinées & dépenses extraordinaires.

L'Artillerie a son *Tresorier* particulier. Le *tresor* de l'Armée ne lui fournit de l'argent qu'en cas de dépense imprévue , & absolument nécessaire à faire sans retardement , auquel cas ce *Tresorier* donne sa quittance , & ces sommes lui sont précomptées par le Ministre sur le Traité.

Le *tresor* est toujours gardé tant dans les Campagnes que dans les marches par un détachement de la garde du Général , & quelquefois par une garde particulière. Son rang dans les marches est à la tête des gros bagages , avant celui du Général. Son logement dans les séjours , est toujours dans le Quartier-Général , le plus à la commodité de la maison du Général , & de celle de l'Intendant , tant pour la commodité de sa garde que parce que le *Tresorier* a continuellement affaire au Général & à l'Intendant.

Lorsque les Armées sont payées , le *Tresorier* au commencement du mois donne aux Majors un bon compte de dix jours , sur le pied de la dernière revue & à la fin du mois , il fait avec chaque Major le décompte de sa troupe , & paye.

TRESORIER : les *Tresoriers* font le paiement de l'Armée , & des Troupes , suivant la revue des Commissaires , & délivrent l'argent suivant l'ordre

ordre du Général, du Gouverneur & de l'Intendant. Le *Tresorier* est logé près de l'Intendant au Quartier du Roi.

Il y a plusieurs *Tresoriers* Généraux de l'ordinaire des Guerres. Les *Tresoriers* de la Gendarmerie, & des Troupes de la Maison du Roi : les *Tresoriers* de l'extraordinaire des Guerres : les *Tresoriers* des Manufactures de France : les *Tresoriers* Payeurs des Troupes : les *Tresoriers* des gratifications : ceux de la Prévôté de l'Hôtel : le *Tresorier* Général de l'Artillerie, & le *Tresorier* Général des Fortifications.

Tous ces différens *Tresoriers* ont leurs Contrôleurs Généraux. Il y a de plus les *Tresoriers* Provinciaux : & particuliers de l'extraordinaire des Guerres, par Commission des *Tresoriers* Généraux, qui résident dans les Places de département & Généralités du Royaume.

TREVIER, terme de marine, ou maître-voilier, est celui qui travaille aux voiles, qui a soin de l'envergure, & qui a chaque quart d'heure les visites pour voir si rien n'y manque.

TRIANGLE est la plus simple de toutes les figures, il est composé de trois lignes & de trois angles.

Le *triangle* considéré par rapport à ses trois côtés se divise en *triangle* équilatéral, isoscelle & scalene. Le *triangle* équilatéral a ses trois côtés égaux. Le *triangle* isoscelle a deux côtés égaux. Le *triangle* scalene a ses trois côtés inégaux.

Le *triangle* considéré par rapport à ses angles se divise en *triangle*.

TRIBORD, ou sribord. Voyez STRIBORD.

TRINQUET est le mot levantin, pour dire : mât de misaine, ou de l'avant.

TRINQUETTE voile latine, ou à tiers pointes : est une voile de figure triangulaire, comme celle de l'artimon, des étais, & de la plupart des Bâtimens du Levant.

TRIQUEBALLE, invention très-simple, qui n'est composée que d'une grande flèche de bois, qui timon appuye sur un aissieu à deux roues par derrière, & sur un avantrain par-devant & de deux manponons, & d'une sellette. Le *triqueballe* sert à transporter des pièces de canon, en les attachant sur cette flèche avec une chaîne de fer ou de bons

cordages. Voici pour la curiosité des Officiers d'Artillerie & autres les mesures de la qualité des pièces qui composent le *triqueballe*.

Son timon ou flèche doit être de brin de chêneau long de 13. pieds, sa grosseur par le gros bout de derriere doit avoir 4. pouces & demi, réduit à 3. pouces par celui du devant, lequel bout doit être enfourché d'un fer d'un pied de long, au bout duquel il doit y avoir un crochet: l'enfourchure est attachée avec 18. clous, & d'un boulon de fer qui traverse la clavette par-dessus.

Les deux empanons sont de bois d'orme, long de 4. pieds & demi, le diamètre de 4. pouces & demi, lesquels sont attachés au derriere du timon par les côtés avec deux chevilles de bois de chêne & deux liens de fer, arrêtés de 8. caboches sur le timon au bout de l'assemblage des empanons, il y a un crochet de fer à pate, lequel est attaché avec 9. clous.

L'aissieu est d'orme long de 7. pieds, sa largeur & hauteur, de même que le corps de celui d'un affût de 16. ferré de même, sur lequel sont posés les bouts de derriere d'empanons & de timon.

La sellette est de bois d'orme, longue de 2. pieds 10. pouces, proportionnée à la grosseur du corps de l'aissieu attachée sur l'aissieu, de même que celui du train de derriere du chariot à porter des corps de canon.

Les deux roues ont 7. pieds de hauteur, sont ferrées de même que les roues d'affûts de seize, excepté les liens doubles & simples des bandes. Le moyeu est long de 20. pouces, son diamètre par la bouche a 15. pouces & demi, autour duquel il y a 7. rais de bois de chêne de 3. pouces & un quart de diamètre, & 7. jantes de bois d'orme dont la hauteur & la largeur est de 5. pouces sur 4. pouces, & l'on passe les roues dans les fusées de l'aissieu.

Le diamètre de la grande emboëtture du *triqueballe* est de 7. pouces: la petite a de diamètre 4. pouces & demi.

Pour se servir du *triqueballe* étant achevé, un homme ou deux le roulent sur la pièce que l'on veut transporter, il n'importe pas que la bouche de la pièce se trouve devant ou derriere le *triqueballe*.

On passe une prolonge dans le crochet du bout de timon, après quoi on lève le bout de timon.

air, en sorte que le milieu de l'aissieu soit perpendiculaire sur les anses de la pièce : on passe dans ces anses une chaîne de fer assez forte pour porter une pièce de 24. elle est longue de 10. à 12. pieds : les deux bouts sont tournés autour de l'aissieu & de la pellette, de maniere que les bouts de la chaîne soient arrêtés : trois ou quatre hommes tirent la poulie qui est passée dans le crochet du bout du timon pour le faire baisser : en baissant il lève la pièce en l'air : quand il est baissé de niveau, on attache le devant de la pièce ou la culasse, si elle se rencontre devant, avec le timon pour empêcher de relever.

Si l'on ne veut pas mener la pièce loin, neuf ou dix hommes roulent bien le *triqueballe*, mais si elle doit aller à une demi-lieue, ou une lieue, quatre chevaux suffisent, attachant une volée au crochet qui est situé près des empanons, & une autre à celui du devant : elle se peut mener par toute terre de cette façon.

Quand on veut la décharger où elle est destinée, on délie la pièce du timon, & deux ou trois hommes lâchent doucement la corde qui est au bout du timon, de crainte que le poids de la pièce ne emporte trop vite en l'air.

TRISSE, ou drossie, terme de marine, sont des palans à canon pour approcher & reculer la pièce de son sabord.

TROMPETTE signifie également l'instrument Militaire qui sert dans la Cavalerie pour l'avertir du service, & l'homme qui sonne de l'instrument. Les *trompettes* sonnent le bout-selle pour avertir la Cavalerie qu'il y a ordre de partir. La marche se sonne quand l'Escadron commence à marcher, la charge, quand il est au combat, la retraite quand il se retire, la fanfare pour une réjouissance, la sourdine quand il faut faire une marche secrète, & la cacher à l'Ennemi ; comme il n'y a qu'un Tambour par Compagnie d'Infanterie, il n'y a aussi qu'un Trompette par Compagnie de Cavalerie.

Les *Trompettes* sont aussi anciennes que la guerre, l'on comprend sous ce nom les cors & les autres instrumens qu'on embouche, elles étoient fort communes dans la Milice des Israélites. Les Romains en avoient de droites & de courbées comme nos cors, ils s'en servoient dans l'Infanterie, aussi

bien que dans la Cavalerie , la figure qu'elles ont maintenant n'est pas fort ancienne. Celles dont on se servoit du tems de Louis XII. étoient sans potences , & il y en a d'une figure particulière. Il y a des Trompettes dans toutes les Compagnies de Cavalerie. Le Trompette porte la livrée du Prince ou du Colonel , dont les armes sont ordinairement brodées sur la banderolle de la Trompette. Les Trompettes dans les marches & les revues marchent à la tête des Escadrons trois ou quatre pas devant le Commandant , mais dans un combat il sont sur les ailes dans les intervalles des Escadrons pour recevoir les ordres du Major ou de l'Aide Major du Regiment.

TROPIQUE : quoique ce mot appartienne à la Géographie : on dira en passant que le *Tropique* est un petit cercle de la sphere , décrit par le cou du soleil dans le tems des solstices environ le 21 Juin , & le 22. Décembre ; de sorte qu'il y a deux tropiques , qui renferment la Zone Torride , à sçavoir le tropique du cancer , qui est à 23. degrés 30 minutes de l'équateur , vers la bande du Nord , & le tropique du capricorne , qui est à pareille distance de la Ligne , vers la bande du Sud.

Quand le Roi fait équiper quelque Escadre de Vaisseaux pour passer le tropique , il ordonne au Munitionnaire de faire provisions de vins de Canarie , d'eau de vie , & de lard , parce que ces sortes de provisions se conservent sous le tropique. Mais le vin de France y déchoit de force , & le bœuf & la moruë s'y corrompent facilement. On bâtit sous le tropique. *Voyez BATEME.*

TROSSE ou Raccage , terme de marine. *Voyez RACCAGE.*

TROU du Mineur : anciennement on mettoit au pied du mur où l'on vouloit faire brèche de gros madriers sous lesquels le Mineur se mettoit à couvert , pour faire son trou.

Quand le fossé étoit sec , après avoir démonté le canon du flanc par les batteries de la contrescarpe on faisoit la descente du fossé , & sans attendre que le passage fût fini , on envoyoit attacher au pied du revêtement cinq ou six gros madriers , couverts de fer blanc , ou de peaux de bœufs fraîchement tués , & mis en talus , afin que les feux que l'Assiéger jettoit d'en haut , n'y eussent point de prise & plussent par-dessus.

On les armoit au bout d'une pointe de fer que l'on plantoit en terre pour les mieux arrêter , & l'on y faisoit un épaulement contre le flanc opposé avec les débris que le canon avoit faits en tirant aux défenses.

Mais quand le fossé étoit plein d'eau , il falloit nécessairement , ou avoir achevé entièrement le passage qui se faisoit alors par un pont de fascines , de terre & de gabions , sur lesquels on mettoit une galerie de charpente couverte à côté , & par le haut l'épreuve du mousquet , ce qui étoit infiniment long , ou envoyer le Mineur secrettement , & pendant la nuit dans un bateau ou à la nage , tenant en main une corde dont il tiroit les madriers & les outils qui lui étoient nécessaires.

Cette maniere étoit très-longue & infiniment dangereuse pour le Mineur , qui outre le danger des sorties dérobées , qu'on faisoit contre lui dans les fossés secs , se trouvoit la plupart du tems écrasé sous ses madriers qui ne pouvoient pas toujours résister aux bombes & aux quartiers de pierre que l'on jettoit du haut du rempart.

C'est pourquoi l'on ne l'emploie plus aujourd'hui , que lorsque les batteries de la contrescarpe ne peuvent point découvrir le pied du revêtement ; & hors de ces cas qui sont très-rares , on fait toujours à coups de canon un *trou* , dans lequel le Mineur s'étant glissé , peut facilement éloigner avec une fourche tous les feux qu'on jette d'enhaut.

Quand le fossé est sec on y fait des logemens pour s'opposer aux sorties , & quand il est plein d'eau on continue le passage jusqu'à une certaine distance , d'où l'on envoie le Mineur sur un radeau ou à la nage. Dès qu'il est arrivé il travaille à vuidier les décombres du *trou* , & lorsque la Place est capable de contenir deux ou trois de ses Compagnons , on les y fait passer de la même maniere pour l'aider dans le travail de la galerie.

TROUPES , en Latin *copia* , sont une assemblée d'hommes portant les armes pour le service de leur Prince & de la Patrie.

Les Troupes qui composent presentement les Armées , sont l'Infanterie , la Cavalerie & les Dragons. Tous ces Corps sont distribués par Régimens , les Régimens par Bataillons ou par Escadrons , & les uns & les autres par Compagnies. Voyez INFANTERIE , CAVALERIE & DRAGONS.

TROUSSEAU : on appelle *trouffes*, en terme de Fondeur d'Artillerie, cette longue pièce de bois de forme conique ; c'est à-dire, plus menu par un bout que par l'autre, sur laquelle on forme les moules des pièces de canon.

TUGUE, ou *Tuque*, terme de marine, est une espèce de faux tillac ou de couverture, qu'on fait de caillebotis, ou de simples barreaux, & qu'on élève au-devant de la dunette sur quatre ou sur six piliers, pour se mettre à l'abri du soleil & de la pluie. Louis XIV. en 1670. défendit les *tuques* de charpente, & permit à l'Equipage de se couvrir avec des tentes soutenues par des cordages, parce que les *tuques* rendent le Vaisseau pesant à la voile.

TYMBALE est une espèce de Tambour dont le cuir est tendu sur une caisse d'airain, ce instrument étoit autrefois en usage à la guerre chez les Sarrazins, on lui donnoit le nom de *Nacaire* il passa chez les François & les Anglois. Il y en avoit en France sous Charles VII. mais il n'y a pas fort longtems que cet instrument a été remis en usage dans nos Armées. On n'en trouve point sous les régnes de Henri IV. & de Louis XIII. & les Auteurs qui ont écrit avant le régne de Louis XIV. ne donnent que la Trompette à la Cavalerie, & n'en parlent point de Tymbales ; ainsi c'est sous ce Prince, qu'elles ont été rétablies. Elles viennent d'Allemagne, & d'abord il ne fut permis à aucun Régiment François de Cavalerie d'en avoir qu'à ceux qui en avoient pris sur l'Ennemi, depuis on en a mis dans les Compagnies de la maison du Roi, il n'y a que les Mousquetaires, qui n'en aient point. Les Tymbales sont des espèces de deux grands bassins de cuivre rouge ou d'airain, ronds par le fond, & couverts par-dessus d'une peau de bouc qu'on fait tenir par le moyen d'un cercle de fer, & de plusieurs écrous attachés au corps des Tymbales, & d'un pareil nombre de vis que l'on monte & démonte avec une clef : les Tymbales se tiennent ensemble par le moyen d'une courroie, que l'on fait passer par deux anneaux qui sont attachés l'un devant & l'autre derrière le pommeau de la selle du Tymbalier. Les Tymbales sont garnies de deux tabliers qui sont de damas ou de satin, aux armes du Prince, ou du Colonel, ou Maître-de-Camp à qui elles appartiennent ; quand il fait mauvais tems on les

ivre d'ordinaire d'un cuir de vache noir.

Le *Tymbalier* bat avec des baguettes de bois de cormier ou de buis, longues chacune de huit à neuf pouces, elles ont chacune au bout une petite rosette, de la grandeur d'un écu; c'est de l'extrémité de ces petites rosettes que l'on frappe la Tymbale & c'est lui qui fait rendre un son plus agréable que si elle étoit frappée d'une baguette de tambour.

Le *Tymbalier* aussi-bien que le Trompette, dans les marches & dans les revues, est à la tête de l'Escadron, trois ou quatre pas devant le Commandant. Dans les combats les Tymbaliers sont sur les flancs dans les intervalles des Escadrons pour recevoir les ordres du Major ou de l'Aide Major. Le *Tymbalier* doit être un homme de cœur, qui doit défendre ses Tymbales au péril de sa vie, comme le Cornette & le Guidon, doit faire pour leurs Drapeaux.

V

VADROUILLE, ESCOUBE, ou FAUBER, terme de Marine, est un troussseau fait de vieux cordages défilés qui sont attachés au bout d'un bâton, & qu'on trempe dans la mer pour servir de balais à nettoyer le Vaisseau.

VAGUE-MESTRE est un Officier qui a pour tâche de faire charger, atteler, & défilier le bagage d'une Armée, afin qu'il marche en bon ordre. Il est chargé pour cela de prendre l'ordre du Maréchal-Général des Logis, pour sçavoir la route que les bagages doivent tenir, & ensuite se pourvoir de bons Guides, & faire avertir les bagages de chaque Brigade de se tenir autour de ses fanions pour défilier selon le rang & le poste des Brigades. Il y a un *Vague-Mestre-Général*, un pour chaque ligne d'Infanterie, un pour chaque aile de Cavalerie, pour chaque Brigade, & pour chaque Régiment. Les *Vagues-Mestres* reçoivent l'ordre du *Vague-Mestre-Général* qui est seul en titre, les autres étant choisis dans chaque Brigade de Cavalerie & d'Infanterie, & dans chaque Régiment, auquel on donne deux Aides. Un Commissaire d'Artillerie & un Commis doivent prendre l'ordre du *Vague-Mestre-Général* toutes les veilles de marche.

Les appointemens du *Vague-Mestre* Général font de cinquante écus par mois, ceux de chaque Brigadier font de vingt-fix rations de pain. Pour les Aides dix écus & trois rations de pain.

V A I G R E S ou **S E R R E S**, terme de Marine font les planches, qui font le revêtement ou le lart bris du dedans du Vaisseau, & qui forment le serage.

V A I S S E A U, ou *Navire*. Voyez **NAVIRE** & **RANG**.

V A I S S E A U du premier rang, du second rang. Voyez **RANG**.

V A I S S E A U Matelot, ou *Vaisseau* second. Voyez **MATELOT**, & **SECOND**.

V A L A N C I N E S, ou *Balancines*, terme de Marine. Voyez **BALANCINES**.

V A L E T, en terme de Marine, est un peloton fait de fil de carret sur le calibre des canons, pour bourrer la poudre quand on les charge.

V A R A N G U A I S. Les Levantins appellent ainsi les marticles. Voyez **MARTICLES**.

V A R A N G U E S, terme de Marine, sont des chevrons ou pieces de charpenterie, qui se mettent entre la quille & la carlingue de distance en distance pour former le fond du Vaisseau. Il y a les *varangues* de fond, ou *varangues* plates, & les *varangues* acculées. Les *varangues* de fond sont moins ceintrées que les *varangues* acculées, & se mettent vers le milieu de la quille. Celle qui se met sous le maître-beau, s'appelle maîtresse *varangue*, & premier gabarit.

Les *varangues* acculées se posent en allant vers les extrémités de la quille proche les fourgues, ou fourcats. Les Bâtimens courts de *varangue*, & ronds de carene, tirent plus d'eau que ceux qui ont les *varangues* plates, & résistent mieux aux coups de mer; mais aussi ils courent plus de danger dans les havres de barre, & sont plus sujets à toucher que les Bâtimens larges de *varangue*. Ceux de courte *varangue* vont aussi mieux à la bouline, & dérivent moins.

V A R I A T I O N de l'aiguille aimantée est un mouvement inconstant de l'aiguille: qui en de certains parages decline du Nord au Nord-Est, & en d'autres se tourne du Nord au Nord-Ouest.

Voici comment la plupart des Pilotes justifient & déterminent

déterminent l'irrégularité ou variation de l'aiguille. Ils appliquent & bandent un filet sur le verre qui ouvre la Bouffole ; en sorte que le filet convient & s'accommode sur la ligne qui va du Nord au Sud. Puis ayant pris exactement la hauteur à midi , ils regardent si dans cet instant l'ombre du fil s'accorde précisément avec les deux pointes de l'aiguille, & avec cette ligne ou diamètre qui va du Nord au Sud.

Si cela se rencontre , il n'y a point de *variation* dans le parage où se fait cette observation. Mais si les deux pointes de l'aiguille s'écartent de cette ombre méridienne , il y a de la *variation* ou déclinaison , & cette déclinaison est déterminée par l'arc de la Bouffole compris entre l'aiguille & l'ombre du fil. Jamais un Pilote ne peut assurer ses estimés dans ses voyages de long cours qu'il ne soit assuré du filage ou chemin que son vaisseau peut faire par jour, soit de bon vent frais , ou de vent foible , & qu'il ne sache quelle est la variation de l'aiguille en chaque parage.

V E D E T T E , est un Sentinelle de la Cavalerie.

V E N T , en terme d'Artillerie, est ce vuide qu'on laisse pour donner au boulet la liberté d'entrer dans l'âme d'une piece. Aux pièces de 24. la différence entre le calibre des pièces & le diamètre des boulets, est de deux lignes ou environ.

V E N T , pour les Marins , est un mouvement de l'air qui se tourne vers quelque'une des parties de l'Horison , & qui par ce cours différent , gouverne presque toute la Navigation.

Entre plusieurs divisions des *vents* , la principale est celle qui partage la circonférence de l'Horison en trente-deux arcs égaux , chacun d'onze degrés 5. minutes , ce qui détermine le nombre des trente-deux *vents*.

Mais leur subordination est établie de telle sorte , qu'il y en a huit , appellés *rumb*s entiers , éloignés successivement de quarante-cinq degrés l'un de l'autre ; & de ces huit il y en a quatre primitifs , à sçavoir le Nord , l'Est , le Sud , l'Ouest , & quatre collatéraux , à sçavoir le Nord-Est , le Sud-Est , le Sud-Ouest , & le Nord-Ouest.

Entre ces huit *rumb*s entiers il y a huit demi-*rumb*s , & dans les différens intervalles des uns & des autres on compte seize quarts de *rumb*s. Les quatre pri-

mitifs forment la dénomination des vingt-huit, mais cette dénomination & cette subordination générale se va connoître par le dénombrement qui suit, & qui est conçu selon la division circulaire de la Boussole.

Nord, *rumb entier*.

Le Nord-quart au Nord-Est.

Le Nord-Nord-Est, *demi-rumb*.

Le Nord-Est-quart au Nord.

Le Nord-Est, *rumb entier*.

Le Nord-Est-quart à l'Est.

L'Est-Nord-Est, *demi-rumb*.

L'Est-quart au Nord-Est.

L'Est, *rumb entier*.

L'Est-quart au Sud-Est.

L'Est-Sud-Est, *demi-rumb*.

Le Sud-Est-quart à l'Est.

Le Sud-Est, *rumb entier*.

Le Sud-Est-quart au Sud.

Le Sud-Sud-Est, *demi-rumb*.

Le Sud-quart au Sud Est.

Le Sud, *rumb entier*.

Le Sud-quart au Sud-Ouest.

Le Sud-Sud-Ouest, *demi-rumb*.

Le Sud-Ouest-quart au Sud.

Le Sud-Ouest, *rumb entier*.

Le Sud Ouest-quart à l'Ouest.

L'Ouest-Sud-Ouest, *demi-rumb*.

L'Ouest-quart au Sud-Ouest.

L'Ouest, *rumb entier*.

L'Ouest-quart au Nord Ouest.

L'Ouest-Nord-Ouest, *demi-rumb*.

Le Nord-Ouest-quart à l'Ouest.

Le Nord-Ouest, *rumb entier*.

Le Nord-Ouest-quart au Nord.

Le Nord-Nord-Ouest, *demi-rumb*.

Le Nord-quart au Nord-Ouest.

VENT devant: Faire *vent* devant, prendre *vent* devant, c'est-à-dire par prouë, ou de bout au *vent*.

Le *vent* se fit Sud, se rangea au Sud, se tourna au Sud. Tout cela veut dire, venoit du Sud, portoit au Nord en droiture.

Gagner le *vent*, monter au *vent*, passer au *vent* c'est prendre l'avantage du *vent*.

Mettre le *vent* sur les voiles: c'est mettre les voiles les paralleles au *vent*, en sorte qu'il les rase, &

asse barbeyer ou friser , sans qu'elles prennent de vent.

De bout au vent. Aller *de bout au vent* , ou avoir *le vent* par prouë : c'est-à-dire , aller contre *vent* , ou à *vent* contraire , comme les Galeres le font ; souvent par le secours des rames.

Etre *au vent* d'un Vaisseau , passer *au vent* d'un Vaisseau , c'est lui avoir gagné le *vent* , ou avoir sur lui l'avantage du *vent*.

Etre *sous vent* , c'est avoir le desavantage du *vent*.

VENT arriere : Faire *vent arriere* , porter *vent arriere* , c'est prendre le *vent* en poupe.

VENT largue , & VENT de bouline. Voyez LARGUE & BOULINE.

Lit du *vent*. Voyez LIT.

Serrer le *vent* , approcher du *vent* , se tenir près du *vent*. Voyez SERRER.

Etre trop près du *vent* : c'est prendre presque *vent* devant , lorsqu'on porte le Cap au *vent* , au lieu de le prendre en boulinant pour en gagner l'avantage.

Tomber sous le *vent* de quelque Terre , ou de quelque Bâtiment que l'on poursuit , ou que l'on veut éviter ; c'est perdre l'avantage du *vent* , qu'on avoit gagné , ou qu'on vouloit gagner.

Le *vent* tombe , c'est-à-dire cesse , & fait place au calme , en sorte qu'il n'y a plus de mer , ou de vagues.

VENT frais , *vent échars* , *vent forcé*. Voyez RAIS , ECHARS , & FORCÉ.

Coup de *vent* , est un orage , ou grostems.

Grain de *vent*. Voyez GRAIN.

VENT réglé , ou *vent alizé* , favorable , & qui se maintient , sans sauter d'un rumb à l'autre ; *vent de saison*. Voyez ALIZÉ.

VENT de Terre , qui vient du Continent , ou de la Terre-ferme.

VENT d'amont : c'est l'Est , & le Nord-Est.

VENT d'aval : c'est l'Ouest , & le Nord-Ouest.

Toutes les chicanes du *vent* se font en louviant , en boulinant , en courant plusieurs bordées , & en faisant plusieurs routes sur des rumb différéns.

VENTRE : On dit qu'un canon est sur le *ventre* , quand il n'a point d'affût , & qu'il est couché à terre.

VERGE rhinlandique , est une mesure qui ré-

pond à deux de nos toises, ou à douze de nos pieds & qui est souvent employée dans la Fortification par les Ingénieurs Hollandois.

VERGES : Passer par les *verges*, c'est passer entre deux rangs de Soldats armés de baguettes vertes & autant de fois qu'il a été ordonné par le Conseil de guerre. Cette punition s'exerce contre un Soldat tombé dans quelque crime qui ne mérite pas la mort. Il y a des Régimens où l'on chasse honteusement un Soldat passé par les *verges*, & d'autres où on est content de le faire passer par dessous le drapeau.

VERGUE, terme de Marine, ou, selon le Levantins, *antenne*, est une pièce de bois, longue, arrondie, mais une fois plus grosse par le milieu que par les bouts, mise quarrément par son milieu sur le mât vers les raccages pour porter un voile, & quelquefois pour en porter plusieurs, lorsqu'on met à ses extrémités de gros anneaux, avec des bouts dehors, pour appareiller des coutelas. La *vergue* d'artimon se met de biais sur le mât.

VERGUE de foule. Voyez F O U L E.

VERGUE à *vergue* : Vaisseau qui passe *vergue* à *vergue* d'un autre, ou qui prolonge un autre Vaisseau; c'est-à-dire qui se met à côté, & flanc à flanc en sorte que si les *vergues* des deux Vaisseaux étoient prolongées elles feroient une ligne droite.

VERGUE, prologer, allonger, ou élonger *vergue*. Cette expression est relative à la *vergue* de beaupré, & signifie appliquer la longueur de cette *vergue* sur la longueur de son mât. Ce qui se pratique principalement par ceux qui veulent venir à un abordage; car sans cette pratique la *vergue* de beaupré empêcheroit cet abordage par la saillie qu'elle fait de chaque côté du mât; ce qui n'est pas sensible aux autres *vergues*, à cause de l'épaisseur du Vaisseau. Quand un grand Vaisseau veut venir à l'abordage d'un moindre, il prolonge aussi la *vergue* de beaupré, afin que le mât renforcé de cette *vergue* tombe avec force par l'avant sur le Vaisseau ennemi, & le choque avec plus de violence.

VERRIN, Machine qui sert à élever de gros fardeaux. Elle est composée de deux pièces de bois passées en travers dans deux vis très-fortes, qui élèvent & baissent la traverse de bois d'en haut, au haut que l'on veut, comme une presse de Relieur. On la tourne avec des leviers, & par le moyen d'

pointal ou pièce de bois , qu'on applique dessus , on redresse des panneaux de charpente , & d'autres choses. On en a quelquefois besoin dans l'Artillerie.

VERTENELLES , ou *Mâles & Femelles* , terme de Marine. Voyez M A S L E S.

VEUE: Etre à *vuë* , avoir la *vuë* , en terme de Marine ; c'est découvrir , & avoir connoissance *non vuë* , c'est-à-dire faite d'avoir découvert.

VIANDE : La *viande* de boucherie distribuée aux Troupes, est d'un excellent usage. pourvu qu'elle soit bonne , & régulièrement distribuée. L'Intendant de l'Armée doit avoir une attention particulière sur ce détail , dans lequel il se peut passer une infinité de friponneries , dont le malheur tombe toujours sur le Soldat , qui par-là se trouve privé d'une subsistance qui le soutient , quoique le Prince en paye à son Entrepreneur la distribution régulière.

La ration de *viande* pour le Soldat est de demi-livre : mais comme les os sont compris , & que souvent on fait la distribution dans le moment que les bêtes sont tuées , & que par conséquent la viande est plus pesante que lorsqu'elle est rassisée , cette fraude tombe encore à la perte du Soldat , & au gain du Boucher. C'est une chose qui mérite attention de la part de l'Intendant , & des Commissaires préposés à cette distribution.

Outre cette Boucherie générale , il y en a à la suite des Armées une grande quantité de particulières. Il faut , ainsi que pour tous les autres Marchands de l'Armée , veiller à leur sûreté , & de plus à leur garde , soit dans les marches , soit pour la pâture de leurs bestiaux.

Feu M. de Louvois voulut , à l'exemple des Orientaux , faire distribuer aux Troupes de la poudre de *viande*. Comme dans ces Pays chauds , c'est le Soleil qui fait cette poudre , ce qui ne pourroit pas se pratiquer dans ces climats , M. de Louvois avoit fait faire de grands fours de cuivre capables de contenir huit bœufs , où il en avoit fait faire des essais. Sa mort a interrompu cette entreprise , qui auroit pu être d'une grande utilité pour le Service en deux cas. Dans des marches au travers du Pays ennemi , & dans les Places que l'on peut craindre qui soient assiégées , & où il se trouve de la difficulté à conserver longtems des bœufs vivans.

Cette poudre de *viande* fait de fort bon potage.

Une once bouillie dans l'eau suffit pour quatre hommes, & la livre de viande fraîche donne une once de poudre.

VIBORD, terme de Marine, est la lifse qui embrasse le pont d'en haut, & qui le termine par les deux flancs. *Voyez PLATBORD.*

VICE-AMIRAL est un Officier Général qui représente la personne de l'Amiral, & qui a la seconde dignité dans la Marine. Louis XIV. créa en 1669. deux *Vice-Amiraux* de ses Armées Navales l'un du Levant, & l'autre du Ponant.

VICTOIRE, gain d'une Bataille, défaite de son Ennemi, avantage qu'on remporte, soit en guerre, soit dans les Combats particuliers *Victoria palma*. On dit: Ce Conquerant a entassé *victoires* sur victoire. Le regne de Louis XIV. a été une suite de *victoires*.

Un Général, pour profiter de sa *victoire* dans une Bataille, pousse les Troupes battues toujours en Corps & en Ligne, jusqu'à ce que leur desordre soit général, après quoi il augmente le nombre des détachés, sans souffrir que personne quitte les Drapeaux & Etendarts sans être commandé.

C'est dans ce moment qu'il se sert de sa réserve & des Corps qui n'ont point combattu, pour poursuivre l'Ennemi, l'empêcher de se rallier, & faire des Prisonniers. Il attend que la *victoire* soit absolument assurée, & l'Ennemi tellement en desordre & éloigné, qu'on ne puisse plus craindre, qu'il revienne sur le Corps qui aura été détaché pour le suivre dans sa fuite, afin de permettre à ses Troupes victorieuses de recueillir le butin du Champ de Bataille.

Si le Vainqueur, en suivant l'Ennemi battu, tombe sur ses bagages, il achève de l'accabler dans sa retraite, & avec une extrême attention il fait poursuivre le Corps qui poursuit l'Ennemi au-delà desdits bagages, pour détruire & prendre les hommes, & laisser le pillage des bagages à l'Armée.

Les soins d'un Général, après le gain d'une Bataille (le Seigneur des *Victoires* remercié) sont de faire panser les blessés, d'aller voir les principaux d'envoyer de sa part, s'il n'en a pas le tems, de faire rendre compte des belles actions qu'il n'a pu voir, de donner en général des louanges à toute l'Armée, de louer en particulier ceux qui le mé-

ent , de faire rassembler les marques de sa *viétoire*, si sont les Prisonniers, les Drapeaux, les Etenarts, les Timbales, & l'Artillerie ennemie, de donner de cette *viétoire* une premiere nouvelle à son Prince, de la faire suivre d'une ample Relation de toutes ses circonstances.

Un Général pense ensuite à déblayer son Camp de ses blessés, de ceux des Ennemis, des Prisonniers, de leur Artillerie, & de tout ce qui lui est superflu.

Il laisse prendre du repos à son Armée ; il s'applique à tirer de sa *viétoire* tous les avantages que la circonstance des lieux & des tems lui fournit, en execution du projet qui a été concerté & résolu.

La plupart des Capitaines, dit Végece, qui ne connoissent pas bien la guerre, se laissent séduire à l'appas d'une *viétoire* complete, & ils s'imaginent qu'il n'y a qu'à resserrer l'Ennemi, l'acculer dans un terrain, ou l'embrasser par le nombre de leurs troupes, de sorte qu'il ne lui reste aucun moyen de s'échaper.

Mais le desespoir fait naître le courage à des gens qui se voyent ainsi enfermés. La peur même prend ses armes, lorsqu'elle n'a plus d'esperance, & l'on court volontiers à la mort, lorsqu'on sçait qu'il faut mourir nécessairement. On a fort loué Scipion, & on loue fort tous les Généraux, qui comme lui, sçavent faire un pont d'or à leurs Ennemis, pour faciliter leur fuite.

Des gens enfermés, quoique foibles & en petit nombre, sont égaux à leurs Ennemis, en ce que se voyant sans esperance, ils sentent qu'ils n'ont plus d'autre ressource, que de se battre en desespérés.

Le salut des Vaincus est de n'en point attendre.

VIEUX CORPS. Les six *vieux Corps* sont six Régimens de Picardie, Piémont, Navarre, Champagne, Normandie, & la Marine. Picardie, Piémont & Navarre, qui subsistent aujourd'hui, ont été formés en 1562. & celui de Champagne en 1575. Ils ne prirent qu'en ce tems ces noms fameux de *vieilles Bandes*. Ils portoient auparavant celui de leur Mestre de Camp. Ce qui a donné lieu à ce changement, c'est qu'une partie de ces vieilles Bandes ayant été incorporée dans ces Régimens, ils en prirent les noms pour en avoir l'ancienneté.

Cet usage fut cause que le Régiment de Champagne prétendit être aussi ancien que les premiers, c'est à-dire Picardie, Piémont & Navarre, quoiqu'il eût été créé depuis, parce qu'il s'attribuoit comme eu l'ancienneté des vieilles Bandes, dont il avoit pris le nom.

Cette prétention a produit pendant longtems de grandes contestations pour le rang entre ces quatre Régimens, celui de Navarre voulant d'ailleurs marcher le premier, parce qu'il avoit servi de Garde Henri IV. Mais pour finir ces différends, qui mettoient souvent ces Corps sur le point de se charger les uns les autres, il fut réglé en 1616. que Picardie marcheroit le premier, & que les trois autres tiroient au sort. Par ce moyen Navarre eut le second rang, Champagne le troisième, & Piémont le quatrième.

Mais nonobstant cette décision ces trois Régimens ne laissèrent pas toujours d'avoir les mêmes démêlés par tout où ils se trouvoient ensemble, de sorte que pour les terminer entièrement, le feu Roi ordonna en 1666. qu'ils se précéderoient tour à tour par semestre de six mois, & comme pendant ce tems on étoit quelquefois obligé de changer l'ordre du Campement, S. M. ordonna qu'ils rouleroient l'avenir par année entière, comme il se pratique présent ; c'est ce qu'ils appellent du premier, du second, & du troisième semestre.

Normandie, qui prit ce nom en 1616. fut mis au rang des *vieux Corps* par la protection de M. le Duc de Luynes, frère de M. Cadnet, qui en étoit Colonel. A l'exemple des quatre premiers Régimens pour avoir l'ancienneté des vieilles Bandes de Normandie, il en prit le nom, attendu qu'il avoit été levé dans cette Province ; & ses premières fonctions furent de garder un illustre Prisonnier dans le Château de Vincennes.

La Marine, qui est le sixième des *vieux Corps* fut levé sous le regne de Louis XIII. en 1626. pour servir sur les Vaisseaux. Il y fut d'abord employé & la plus grande partie ayant péri dans un naufrage, le reste seroit demeuré dans l'oubli, si le Cardinal de Richelieu ne s'en fût servi pour faire la tête d'un Régiment qu'il mit sur pied, & dont il se fit Maître de Camp. Comme dans la suite le Cardinal de Mazarin s'attribua aussi le commandement de ce Régiment, on n'est pas embarrassé de chercher les raisons qui lui ont donné le rang qu'il a.

Les *Petits vieux Corps* sont, Richelieu aujourd'huiohan, Bourbonnois, Auvergne, Tallard aujourd'hui Monaco, Boufflers aujourd'hui Bouzols, & le Régiment du Roi. Richelieu fut créé en 1595. du débris des Troupes que Balligny avoit commandées dans Ambray, lorsqu'il s'en étoit rendu comme le Souverain. Bourbonnois, sous Charles IX. des débris de quelques Compagnies qui revenoient d'Italie, & qu'on appelloit les Bandes de Montferrat. Auvergne en 1606. sous le nom de son Mestre de Camp, ensuite cassé & rétabli sous le nom d'Auvergne. Moco levé par M. de Lesdiguières (son ancienneté n'a lieu que depuis 1615.) Bouzols en 1610. & Le Roi en 1662. Ce Régiment ne tiendroit pas le rang qu'il a si le feu Roi qui le forma, n'eût acheté le Régiment de Beaumont, à présent Artois, lequel s'en démit volontairement, moyennant une gratification en argent, de S. M. accorda à chaque Capitaine de ce Corps. Les autres Régimens d'Infanterie en France marchent & tiennent entr'eux le rang, suivant la date de leur création, & tous les Officiers en dignité égale, suivant l'ancienneté du Régiment dont ils sont.

V I F D E L' E A U, terme de Marine, c'est la haute eau d'une Marée. Voyez **H A U T E & M A R E E**.

V I N : Le *vin*, l'eau de vie & la biere sont plus d'une utilité qu'une nécessité à la suite d'une Armée, le gain attire assez de Marchands qui les fournissent. Il suffit qu'on les oblige à se joindre aux convois, pour être conduits sûrement à l'Armée, afin que leurs enlevemens par les Partis Ennemis, n'en apportent pas la cherté : & dans les marches, les Marchands de vin doivent être à la suite des gros bagages, soit du Quartier Général, soit des colonnes particulières des gros bagages des Troupes ; c'est un soin du Prevôt & du Vaguemestre de l'armée.

V I R E R est tourner : virer ou cabestan, c'est tourner le cabestan, virer le Vaisseau à tribord, le virer à l'autre bord, le virer à l'autre bord.

V I R E V A U T, terme de Marine, est une machine qui se met sur le tillac à l'avant des Bâtimens, qui ne passent pas trois cens tonneaux, & à l'arrière de leur misaine. La machine est de bois, faite en forme d'essieu, dont la longueur est posée horizontalement sur deux pièces de bois, qui sont à ses extrémités, & sur lesquelles elle tourne par le moyen de deux barres, passées au travers de l'essieu. Ces deux barres étant conduites à force de bras,

font filer des cables autour de l'essieu, soit pour lever l'ancre, soit pour tirer des fardeaux.

VITESSE: La *vitesse* est bonne pour le secret parce qu'elle ne laisse pas le tems de divulguer les choses.

On court à l'improviste sur l'Ennemi qui n'est pas sur ses gardes; on le surprend, on lui fait sentir la foudre avant qu'il ait vu l'éclair.

L'interposition de la mer, d'un fleuve, d'une montagne, d'un passage difficile, en un mot l'éloignement sert à cela: toutes ces choses rendent l'attaqué négligent, sur la fausse confiance qu'il n'a rien à craindre.

Il faut laisser derrière, en un lieu sûr, tout ce qui peut apporter du retardement, comme les bagages, la grosse Artillerie, quelquefois même l'Infanterie ou bien on la met sur des charrettes, sur des chevaux, ou en croupe de la Cavalerie.

On marche en diligence la nuit, par des chemins secrets & peu battus.

La *vitesse* fut la vertu particulière d'Alexandre de César, & dans la vérité elle produit des effets merveilleux. L'Ennemi ne se croit en sûreté nulle part, & l'on fait le moment favorable de chaque conjoncture.

Si le retardement enlève l'occasion, & que toute diligence affoiblisse; c'est à un Général à peser le bien & le mal de chaque côté & à opter.

VITONNIÈRES, terme de Marine, sont des canaux ou des égouts, qui reignent au fond de la cale de proue & à poupe, à côté de la carlingue pour conduire les eaux à la pompe, & qui sont couvertes par des parclofes ou planches, qui se lèvent & se baissent quand il faut nettoyer les *vitonnieres*.

VIVANDIERS: Marchands qui suivent l'Armée pour y vendre des vivres & autres nécessités. *Præbitor annonarius*. Il est défendu sur de grosses peines de faire aucun dommage aux *Vivandiers*. Les *Vivandiers* sont répandus dans le Quartier général & dans les autres Quartiers généraux, ceux des Régimens Campent avec leurs Régimens.

Pour les autres, ils campent dans les endroits où leur logement est marqué par le Prévôt de l'Armée ou les Officiers en tel nombre que lesdits *Vivandiers* peuvent être, pourvu que leurs voitures soient attelées chacune de quatre bons chevaux.

VIVRES : Les anciens peuples de France , ont suivi d'abord la maniere des Romains pour la subsistence de leurs Soldats , puisqu'après avoir été subjugués par eux , ils ont fait corps long-tems dans leurs Armées en qualité de Troupes Auxiliaires.

Plusieurs Auteurs ont traité de l'ordre qu'observoient ces Conquérens pour faire subsister leurs Légions. Au démembrement de ce grand Empire , les Princes qui le partagerent , souffrirent encore quelque tems que leurs Peuples suivissent les coûtumes qu'ils tenoient des Romains , mais ils les perdirent insensiblement , & s'en firent de nouvelles.

Les François furent les premiers à les changer , & voyant rétablis dans cette liberté qui leur est naturelle , ils eurent tant d'horreur pour ceux qui leur avoient imposé le joug de la servitude , qu'ils en méprisèrent jusqu'à la Religion , & choisissant une autre forme de gouvernement , ils choisirent aussi une autre maniere de faire la guerre.

Quand on eut trouvé l'invention de la poudre , le canon succéda au belier , & le mousquet à la flèche. Ce fut alors que nos Rois obligèrent leurs peuples à fournir des vivres aux Armées qu'ils faisoient marcher contre leurs Ennemis. La premiere fourniture réglée , fut faite par les Commis des Rois , sous Philippe le Bel en 1311. Louis XI. créa en 1470. des Commis généraux des vivres. Le premier & le plus ancien traité des vivres & fourrages aux Troupes du Roi , fut fait au Camp de Lusignan , sous Henri III. en 1574.

Avant ce tems là , tous les Emplois d'Armées étoient exercés que par commission , & ceux qui en étoient pourvus , se nommoient simplement Commis : avant les Commissaires des Guerres & des vivres : tant aux Trésoriers de l'ordinaire & de l'extraordinaire des Guerres , on les nommoit *Clercs du Trésor* ou *Payeurs*.

Les Trésoriers de l'extraordinaire étoient autrefois comptables de tous les *vivres* qui se consommoient par les Troupes , tant dans les Armées que dans les garnisons , mais ne pouvant vaquer à tant d'affaires à la fois , ils obtinrent de Henri II. la décharge du compte des *vivres* , & ce fut par un reglement fait à S. Germain l'an 1557 , où par l'article 55. ceux qui les distribuient furent chargés de les présenter à la Chambre des Comptes de Paris.

Depuis ce tems-là , non-seulement les Commissaires généraux des *vivres* furent obligés de compter à la Chambre de leur maniment , tant en argent qu'en munitions ; mais tous les Commis aux *vivres* devinrent aussi comptables , chacun en leur particulier de tout ce qu'ils avoient distribué aux Troupes.

Il y avoit deux sortes de ces Commis. Les uns étoient des personnes connus & capables , que les Lieutenans Généraux ou les Gouverneurs des Provinces établissoient dans les lieux nécessaires pour le passage des Troupes. Ils y faisoient des magasins de bleds , de vins , & des autres denrées qu'on fournissoit pour lors , à quoi les Villes , Bourgs & Villages étoient taxés , & ils contraignoient les peuples à la fourniture de leurs taxes , lorsqu'ils y manquoient dans le tems de l'échéance du paiement.

Les autres Commis étoient choisis par le Roi même , qui connoissoit l'importance qu'il y avoit d'avoir des gens d'honneur & expérimentés dans ce métier. Quelquefois aussi Sa Majesté en laissoit le choix aux Commissaires Généraux des *vivres*.

Ces Commis manioient par leurs ordres les deniers royaux , faisoient les achats , tant pour munir les Places frontieres , que pour faire subsister les Troupes en Campagne. Le Reglement que nous venons de citer veut qu'ils soient gens sans reproche , & l'article cinquante-cinq prescrit les qualités qu'ils doivent avoir.

Quant aux voitures dont on se servoit pour le *vivres* , les peuples les fournissoient de même par contribution , & ce fut encore Henri II. qui n'ayant d'autre pensée que de soulager son Peuple , déchargea les contribuables à la taille de ces corvées.

Pour cet effet il créa vingt Offices de Capitaine de Charrois pour lever 4000. chevaux de trait avec leurs harnois , 1000. Charretiers , & 600. charrettes moyennant les gages , avances de deniers , & les privilèges , qui sont portés par l'Edit de leur création avec ordre de faire toutes les voitures , tant d'Artillerie , que des vivres , par tout où il seroit nécessaire pour le service de l'Etat.

Voilà la maniere dont on amassoit anciennement les vivres en France pendant la guerre. Dès qu'elle finissoit , & que les troupes étoient licenciées , chaque Commis dressoit un état au vrai de la recette & de la dépense des vivres , dont il avoit le maniment , &

Après que ce compte étoit arrêté, ce qui restoit en nature dans les Magazins étoit distribué également aux Peuples avec toute l'équité possible.

Cette restitution fut ordonnée par Henri III. aux Etats de Blois en 1579. car avant lui, nos Rois avoient coûtume de donner le reste des *vivres* qui se trouvoient dans les Magazins, à des personnes qu'ils vouloient gratifier.

Les Commis aux *vivres* demeurèrent long-tems dans cet état, & l'on voit qu'ils exercèrent toujours leur emploi par Commission sous les ordres de deux Commissaires Généraux jusqu'en l'an 1627.

Sous Louis XIII. le maniment des *vivres* des Armées avoit besoin d'une plus grande quantité d'Officiers, à cause des troupes nombreuses qu'on avoit à faire subsister deçà & delà les Monts. C'est pourquoy ce Prince érigea en titre d'Office quatre Commissaires Généraux, qu'il nomma Conseillers Intendants des *Vivres*, pour joindre à deux Charges semblables créées depuis long-tems, ce qui composoit le nombre de six, afin d'être exercées triennalement.

Ils avoient la direction de toutes les étapes & fournitures particulières des *vivres*, qui se faisoient aux gens de guerre, tant de cheval, que de pied, dans toute l'étendue des Provinces du Royaume. Leurs appointemens montoient à 3000. livres, ils avoient droit de quatre pour cent de la fourniture qui se faisoit dans les Armées, & droit de Charroi de deux journées pour montre de tous les équipages des *vivres*.

Sa Majesté voulant témoigner l'estime qu'elle faisoit de ces nouveaux Intendants des *Vivres*, leur permit encore l'entrée dans ses Conseils pour y proposer tout ce qu'ils trouveroient à propos du fait de leurs Charges. Elle les exempta aussi de toutes recherches & compositions de Chambres de Justice, pour ce qui regardoit la qualité de leurs Offices. Outre cela elle leur accorda plusieurs autres droits & privilèges concédés aux deux anciens Commissaires Généraux.

Ce Prince érigea aussi par un autre Edit du même jour, six Tresoriers des *Vivres*, en titre d'Office, pour servir pareillement au-deçà & au-delà les Monts. Ils faisoient le payement de tout ce qui pouvoit concerner les *vivres*, chacun en son département, en

l'année de son exercice, tant pour le pain de munition, que pour toutes les autres dépenses qui en dépendoient.

C'est ainsi qu'en avoient usé auparavant les Treasoriers Généraux de l'extraordinaire des Guerres, auxquels ils devoient néanmoins compter comme de Clerc à Maître; & pour sûreté de leur maniment l'Edit les obligeoit de lire domicile à Paris, & de donner caution de la somme de 6000. livres chacun par-devant le Prevôt de ladite Ville, ou son Lieutenant-Civil.

En 1631. le même Roi créa encore un troisième Office de Conseiller Commissaire particulier des *Vivres*, en chaque Election du Royaume, avec augmentation des droits qui étoient octroyés à deux anciens qu'on y avoit déjà établis en 1622. Tous ces Officiers n'ont plus d'exercice depuis qu'on a déchargé les peuples de la contribution des *Vivres*.

Louis XIV. les a donnés à fournir par entreprise à des Traitans qui les faisoient exercer par Commission. C'est encore aujourd'hui la même chose. Il y a un Entrepreneur Général des *Vivres* ou plusieurs si l'occasion le demande.

Ces Entrepreneurs ont dans chaque Armée un de leurs principaux Commis; sous le titre de Directeur Général des *Vivres*. On ne peut attendre qu'un heureux succès d'une Armée qui ne manque pas de *vivres*. C'est à quoi l'on doit penser quand on en vue quelque expédition militaire.

Le Soldat ne peut travailler quand il n'est pas nourri, manier les armes, quand il ne peut se soutenir lui-même, avoir du feu & de la hardiesse quand il n'a pas de sang dans les veines. Quel moyen de souffrir les incommodités des chemins, des saisons, les veilles, les fatigues. Les désertions, les maladies, le relâchement de la discipline, la haine l'animosité du Paysan qui défend son bien, sont des effets du manquement des *vivres*.

Pour remédier à cela on remplit de bonne heure les Magazins, tant pour les Garnisons ordinaires que pour les Armées. S'il n'y a pas de Magazins on en fait bâtir dans des lieux propres à cela, où la communication soit sûre, où la conduite des convois puisse être interrompue par l'ennemi.

On les établit dans des Places commodes & fortes où les Marchands, les Vivandiers, les Fermiers &

autres gens de cette sorte puissent aborder avec sûreté.

Il n'y a point d'Armée mieux fournie que celle de Turc. Il fait ses provisions à loisir. Il sème quelquefois des bruits différens de ses desseins pour surprendre l'ennemi, & quelquefois il publie ce qu'il veut faire, afin de tromper même par la vérité.

Il mène avec lui des provisions en abondance, à cause de la prodigieuse quantité de bagage qu'il a. Les Paysans des environs lui en apportent encore, ou par la crainte d'être châtiés, & de voir bruler leurs maisons s'ils manquent d'obéir, ou par l'amour du gain, car dans le camp tout leur est payé argent comptant.

On ne donne le pain de munition qu'aux Janissaires. Les autres sont obligés de l'acheter à leur besoin : mais le G. S. est obligé de le faire voiturer à ses frais jusqu'au Camp. On le distribue en petite quantité à cause de la sobriété dans laquelle on

Les Janissaires ne mangent qu'une fois le jour au coucher du soleil, & ne boivent point de vin. Le Turc n'entre en Campagne que quand les grains sont presque murs, & les herbes nourrissantes, & il fait de grands amas de biscuit, de farines & d'orges.

Si un Général fait en sorte que rien ne manque au soldat, & que suivant l'intention du Souverain tout lui soit à propos fourni, un Gouverneur de Place, qui craint un siège, doit encore plus penser aux choses qui lui sont nécessaires pour se défendre vigoureu-
sement.

Il a ses provisions de farine, de bled, d'avoine, de vin, de biere, de brandevin, de beurre, de miel, de bois, de poudre, de plomb, de canon, de fusquets, de piques, de soufre, de poix, de bitume, de palissades, de chevaux de frise ; si l'Ennemi lui coupant l'eau, il a des moulins à bras, à cheval & à vent, pour faire la farine, si la Place est bien fournie de toutes les choses requises, sa garnison sera long-tems en état de faire front à l'Ennemi.

Il y a des Réglemens sur le fait des *Vivres*, qui regardent les Boulangers, les Vivandiers, les Marchands, les viandes, & les boissons.

Chaque chose est taxée à un prix raisonnable par les Prevôts & les Commissaires qui comparent

le prix de la vente avec celui de l'achat, & avec les incommodités & les périls de la voiture.

Ils veillent pour que les mesures, les poids, & les denrées soient bonnes & non falsifiées.

Ils ont grand soin dans l'Armée d'empêcher dans les *vivres*, les larcins, les trahisons, la corruption les incendies; ils les font distribuer avec ordre & avec épargne, conformément aux listes authentiques des Soldats effectifs, parce qu'il n'est pas tems de les ménager quand on est à la fin.

Les espèces de *Vivres* absolument nécessaires sont le pain, le sel, les biscuits, le vinaigre & quelque boisson pour les hommes. De l'orge, de l'avoine du foin, de la paille, de l'herbe pour les chevaux de plus pour les hommes, de la chair fraîche salée, du beurre, du fromage, du lard, du poisson salé & des légumes.

UNIFORME. De tous les tems il y a eu une espèce d'*uniforme* dans les Troupes. Nos Enseigns Militaires sont la première source qui a produit parmi nous cet *uniforme*. Mais à cette première source qui n'auroit fourni qu'une distinction générale pour la Nation, il en faut joindre d'autres, qui ont occasionné les distinctions particulières de chaque Troupe de guerre.

Sans se perdre, dit l'Auteur du *Traité des mœurs Nationales*, dans l'éloignement des tems, entrer dans la discussion de sçavoir si les deux Peuples de l'Antiquité les plus fameux ont connu ces *uniformités* de Troupes, il est certain que ceux des Romains qui couroient dans les Cirques, soit à cheval, en chariot, & à pied, se partageoient par Bandes, & que chacune de ces Bandes se distinguoit par sa couleur particulière.

Mais ces distinctions étoient de fantaisie. Les tems où l'*uniforme* a commencé à paroître est assez incertain. Quelque antiquité que l'on veuille donner aux habits de guerre distingués de l'armure, on ne peut la faire remonter avec quelque certitude au-dessus du onzième siècle.

Ce n'est ni dans les tems que les Romains combattoient, revêtus seulement de corps d'armes de fer, ou de cuir bouilli, si justes, & si bien pris qu'ils sembloient être moulés sur la personne, le nombril & les mamelles y étant marqués; ni dans celui où les François presque nus, ou du moins

es-legerement habillés d'un sayon de cuir , firent la
enquête des Gaules , qu'il faut aller chercher des
habits *uniformes*.

C'est au tems des Croisades , & des voyages que
font alors les Européens Occidentaux dans la Pa-
latine & à Constantinople , que ces Occidentaux
aprirent à faire usage pour se vêtir par dessus leurs
armures , de pourpre , & autres riches étoffes d'O-
rient , & des belles fourrures que les Grecs tiroient
de la Russie & de la Tartarie , par la Mer noire.

C'est donc dans le onzième siècle qu'on peut éta-
blir avec quelque certitude le commencement du
port des habits de couleur pour la guerre. Les Sara-
zins portoient communément des tuniques sur leurs
armures , soit d'étoffes unies ou rayées , qui ont pu
servir à nos Guerriers de modèles pour en mettre
de semblables sur leurs armures , sous le nom de
Cottes-d'armes.

Si les Tuniques d'armes sarazines n'ont pas entie-
rement donné origine aux Cottes d'armes de nos
Guerriers , elles en ont au moins rendu le port plus
commun. Les François revenus des Croisades se fi-
rent honneur au retour de paroître avec ce qui dé-
notoit les lieux où ils avoient été signaler leur va-
leur , & ils parurent avec de ces Tuniques *uniformes* ,
qu'ils nommèrent *Saladine* , à cause du Sultan Sa-
ladin : ce qui fit prendre le nom de *Salade* , non-
seulement à l'armure qui se trouva couverte de la
Saladine , mais encore à un casque sans crête plus
léger que celui d'usage.

La jonction de la Cotte *Saladine* , avec l'ancien-
ne Cotte ou Sayon uni des François , rendit les Cot-
tes d'armes plus communes , & celles-ci en commen-
cèrent à produire une espece d'*uniformité* dans les Ar-
mes , produisirent aussi d'autres habits portés par
les Nobles dans les cérémonies d'éclat.

L'Auteur ci-dessus cité , ne prétend cependant pas
que ce soit des Orientaux seuls que nous tenions nos
uniformes : elle a une source plus ancienne , & ce
n'est que pour le tems où elle a commencé à être
plus commune qu'il l'a fixée à celui des Croisades.
Chaque Nation a toujours eu une espece d'*uniforme*.
Les Grecs & les Romains avoient pour habille-
ment de guerre des corps d'armes de cuir renforcés
de lames de fer , & qui malgré leur justesse , qui les
faisoit paroître comme colés sur les personnes , avoient

de la résistance. A l'égard des premiers François, le Sayon de peau fut leur *uniforme*, & leur unique armure défensive, jusqu'au cinquième siècle, qu'ils s'armèrent à la Romaine.

Ils conservèrent cette mode jusqu'à Charlemagne qu'ils reprirent leur ancien Sayon de cuir, auquel on ajouta le Hautbert, autre Sayon composé de mailles de fer, pour être mis sur le premier.

Dans cet habillement un Guerrier avoit pour *uniforme* un tricotage de fer de pied en cap. Chaperon, veste, bas de chausses, tout en étoit, & l'habit complet s'appelloit *Squamata vestis*, habit à écailles.

Le Hautbert, ou l'habit maillé, fut d'usage jusqu'au tems du Roi Charles VI. qu'on le quitta pour reprendre l'armure de fer battu, qui pour former un Armement complet, consistoit en un casque & un cuirasse, à laquelle se joignoient des brassarts, de cuissarts, & des grèves.

Le Hautbert céda sa place à la Cotte d'armes, qui sous Charles VII. fut comme un *uniforme* de guerre propre par sa forme à la distinction générale de tous les Gendarmes, & par sa couleur à la distinction particulière de chaque Compagnie de ces Gendarmes. Un Commandant communiquoit la couleur de sa Cotte à tous les hommes d'armes de son Commandement; en sorte que toutes les Cottes d'une Compagnie se trouvant de la même couleur, cela commença à former ce qui s'appelle aujourd'hui *uniforme*.

La multiplication dans les Armées de l'habit doré que je parle, le rendit ce qu'avoit été chez les Romains le Bouclier; c'est-à-dire, une espece d'habit historique, qui par son inspection montrait plusieurs choses à la fois. D'abord par sa couleur & par le symbole principal qui paroissoit dessus, il montrait qu'il étoit le Commandant d'une Troupe. Outre cela, paroissoit sur la Cotte d'autres marques pour accompagner la dominante, & celles-ci consistant en chiffres formés de lettres initiales, ou de chiffres numériques, montraient encore plus affirmativement le nom d'un Commandant, son cri de guerre, sa devise, ou le rang de sa Troupe. Ainsi la Cotte chargée de différentes marques auroit pu être regardée comme un habit instructif, par le moyen duquel on pouvoit apprendre ce qu'apprenoit le Bouclier d'un Soldat Romain.

A la Cotte succéda le *Hoqueton*, espèce de Mantille, qui bientôt devenuë *Casaque*, parce qu'on en ferma les manches, & qu'on l'ouvrit par devant, fut un habillement plus léger & plus commode que la Cotte. Un Guerrier qui la portoit agraffée au cou, la rejettoit en arriere dans le beau tems, pour laisser voir sa brillante armure, & la tenoit fermée dans le mauvais tems pour conserver cette armure. Par là la Cotte d'armes acheva de se perdre dans les Armées, & elle ne parut plus que dans certains Tournois, ou Caroufels, où l'on vouloit conserver des traces de l'ancienne Chevalerie.

La *Casaque* d'Ordonnance contenoit mieux dans le devoir le Militaire, que tout autre *uniforme*. Par la *Casaque*, on connoissoit de quelle Compagnie étoit un homme qui faisoit du desordre. Les torts qu'il commettoit étoient réparés par son Capitaine. Chaque Capitaine étoit responsable de ses gens. Afin de connoître aisément de quelle Compagnie étoit un coupable, la Cour envoyoit dans chaque Jurisdiction du Royaume un échantillon de la livrée de chaque Compagnie d'Ordonnance qui se trouvoit sur pied.

Cependant il faut que l'*uniforme* dans les *Casaques* ait été négligé depuis le regne de Louis XI. puisque François I. par une Ordonnance de 1533. pour ôter toute excuse sur la dépense qu'il auroit fallu faire en certains cas pour avoir un *uniforme* complet, se contente que les Archers ayent à leurs *Casaques* une manche de la livrée du Capitaine.

Pendant que les *Casaques* Militaires furent d'usage, elles étoient suffisantes pour servir à la distinction, tant de la Nation, que des Corps. La couleur dont elles étoient dans chaque Corps servoit d'*uniforme* particulier, & par les croix qui se mettoient dessus on connoissoit la Nation. L'usage des *Casaques* a été aboli sous le regne de Henri II. ou peu de tems après, & à sa place on choisit pour servir d'*uniforme* aux Troupes, l'*Echarpe*, qui avoit été d'usage dès le tems de Saint Louis, où elle se mettoit alors sous la Cotte d'armes.

Il y avoit deux *Echarpes*, l'une pour la livrée de la Nation, & l'autre pour l'*uniforme* des Troupes. On se les mettoit en bandouliere l'une à droite, & l'autre à gauche, & elles se venoient croiser sur l'estomac, & derriere le dos. Celle de ces Echar-

pes qui ne servoit qu'à l'*uniforme* étoit de la couleur qu'il plaisoit au Commandant actuel d'une Troupe de lui donner. Ainsi chaque Troupe d'une Armée avoit son Echarpe d'*uniforme* d'une couleur particuliere à elle, & qui pouvoit se changer à chaque mutation de Commandant, au lieu que l'Echarpe, qui étoit pour la livrée de la Nation étoit de la même couleur dans toutes les Troupes de cette même Armée, & ne se changeoit point.

Les gens de guerre conserverent l'Echarpe de leur Commandant, jusqu'à ce que l'*uniformité* des habits fut établie, & même après. Car chaque Commandant voulant communiquer sa livrée à ses Soldats, indépendamment de la couleur dont étoient leurs habits, conserva l'Echarpe, de manière que cela introduisit un double *uniforme* dans chaque Corps, l'un que l'Autheur du Traité des Marques Nationales appelle *héréditaire*, ou de *Troupe*, qui consistoit dans la couleur de l'habit, qui ne changeoit pas, quoique le Corps changeât de Commandant, & l'autre qu'il appelle *uniforme accidentel*, parce que chaque Commandant d'un Corps ne manquant pas d'introduire sa livrée, pour en faire partie de l'*uniforme* du Corps dont il prenoit le Commandement, se servoit pendant cela de l'Echarpe qu'il donnoit de sa couleur, faisant quitter celle de son prédécesseur; ce qui fit durer cette Echarpe plus longtems qu'elle n'auroit fait sans cela.

L'Echarpe d'*uniforme* particuliere de Troupes dura jusqu'à la Bataille de Steinkerque, après laquelle il n'a plus été question d'Echarpe pour le Militaire. Après qu'elle fut passée, ce fut dans les Aiguillettes, ou Nœuds d'épaules, que chaque Commandant eut occasion de continuer de donner sa livrée à ses Soldats.

Malgré tout ce que je viens de dire pour prouver l'antiquité & les différentes sortes d'*uniformes* dans les Troupes, il faut cependant convenir que l'*uniforme* complet n'a commencé que sous Louis XIII. un peu avant le siège de la Rochelle.

Il est étonnant qu'une chose qui est si nécessaire ait été si longtems à être mise en usage, vu les inconvénients où on se pouvoit trouver alors, malgré les autres marques de reconnaissance dont on étoit pourvu, qui pouvoient n'être pas assez visibles.

A la Bataille de Pavie les Troupes des Ennemis,

pour éviter le feu de notre Artillerie, se mirent à la Bataille avant le jour, furent obligés de mettre des chemises blanches par dessus leurs habits, pour pouvoir se reconnoître en défilant pendant la nuit. Il est vrai que l'armure de fer à l'usage de l'Infanterie, comme de la Cavalerie, ne permettoit guères le port des habits *uniformes*. Le pot en tête & le corcelet a été l'équipage du Fantassin jusqu'en 1614, & même jusqu'en 1622.

Dans un Mémoire de l'Hôtel de Ville de Paris, contenant les préparatifs qui se firent en cette année sur l'entrée du Roi, il est dit qu'on fut chez tous les Marchands Fourbisseurs & Quincailliers, pour prendre état de ce qu'ils pourroient fournir de corcelets, tant blancs que noirs, pour armer la Bourgeoisie.

Ce n'étoit point d'abord les Colonels, ni les Capitaines, qui habillèrent leurs Soldats, lorsqu'il se faisoit un grand Armement; le Roi obligeoit les Villes de son Royaume de fournir chacune certain nombre d'habits de Soldat, qui consistoit alors en un juste-au-corps de drap de Vire, ou de Château-Thierry, en bas de chausses, & en souliers.

Parmi les Titres de l'Hôtel de Ville de Paris, se trouvent plusieurs Lettres du Roi, écrites pour demander de semblables fournitures; & notamment en 1553. le Roi demanda à cette Ville trois mille paires d'habits, & il en fut fourni quinze cens paires de 29. livres 15. sols par juste-au-corps, & quinze cens paires de bas de chausses aussi de drap, à 2. livres 12. sols. De façon que l'habillement complet d'un Soldat, à l'exception des souliers, revenoit à 15. livres 7. sols. Quand la taxe des Villes ne suffisoit pas pour l'habillement entier des Troupes d'un Armement, le Roi fournissoit le reste.

En cette année 1653. Louis XIV. donna pour la Cavalerie des Manteaux qui coûtèrent 19. livres pièce. On a dans les Titres du même Hôtel de Ville le Certificat donné par Jean Archambault, Valet de Chambre-Tailleur du Roi, daté du Camp de la Rochelle le 11. Janvier 1628. pour avoir reçu du Roi de Laître, l'un des Echevins de Paris, 5329. paires, & 5198. paires de souliers.

Cet Echevin étoit chargé de rassembler le contingent que plusieurs Villes devoient fournir pour faire

le nombre de ces habits exigés ; & ces Villes qui fournirent étoient.

Paris, 2400. habits de bure grise, & 100. autre de serge rouge cramoisi. Meaux, 50. habits. La gres, 100. habits ; & ainsi des autres, comme Reims, Soissons, Melun, Beauvais, Dreux, Amien, Abbeville, Senlis, Noyon, Troyes, & Compiègne. La Ville de Paris fut même obligée de faire un emprunt à constitution, pour pouvoir fournir son contingent.

Une autre Lettre du Roi écrite à la Ville de Paris en 1647. lui demande en assistance 1600. pairs d'habits complets, chacun composé d'un pourpoint long en forme de juste-au-corps de drap de Vire doublé de Revêche, avec le haut-de-chausses de même, un bonnet, des bas & des souliers, pour être tout distribué aux Troupes destinées à hiverner sur la Frontiere.

L'*uniforme* dans les Troupes ne fut pas d'abord bien observé. La preuve en est que le Roi en 1638 voulant faire une levée de 3000. hommes de pied s'adressa à la Ville de Paris, laquelle aussitôt manda aux Colonels des Quartiers de faire recherche de ceux qui voudroient s'enrôler, indiquant pour lieu d'enrôlement l'Hôtel-de-Ville, Saint Jacques de l'Hôpital, le Prieuré de Saint Martin des Champs auxquels lieux se devoient trouver des Commissaires pour recevoir les enrôlemens, & donner à chaque Enrôlé 6. francs d'entrée de Service, & 8. sols dépenser par jour jusqu'à l'Armée, où ils devoient trouver des armes, & une monture toute prête.

Il falloit donc qu'alors l'*uniforme* des Troupes ne fût pas encore observé avec régularité, puisqu'on ne promet aux Enrôlés que les armes & la paye, & qu'il n'y est point parlé d'habillement.

Aussi dans la levée d'un Régiment qui se fit à Paris devant l'Hôtel de Ville, pour le Marechal de Force, il n'est parlé pour ustensile qui se donneroit à chaque Soldat, que de corcelet, de bandouliere de pique, de mouquet & souliers, sans autre habillement, avec 8. sols par jour de paye à chaque Soldat, & le pain, qui devoit être fourni par un Entrepreneur, moyennant 24. deniers par ration.

La police pour la levée de ce Régiment, ainsi que pour d'autres qui se levoient de semblable maniere

éit qu'aussi-tôt qu'un Régiment étoit levé, on l'envoyoit loger dans un Fauxbourg jusqu'à ce qu'il fût prêt à partir, & pour la facilité de trouver des hommes, on obligeoit chaque Corps de Métier de donner la liste des Artisans hors de chez les Maîtres, & on les alloit enlever dans les lieux où ils se retiennent. On obligeoit même les Nobles & les Bourgeois d'accuser le nombre de leurs Domestiques, & d'enrôloit ceux qu'on jugeoit être superflus.

C'est sous Louis XIV. que les premiers *uniformes* des Officiers & de toutes les Troupes du Roi ont commencé à être portés régulièrement. Auparavant les Officiers n'en avoient pas comme à présent, & les Soldats, Cavaliers & Dragons, portoient des habits de différentes couleurs.

Les Officiers par une Ordonnance de 1737. sont obligés de porter toujours l'habit *uniforme* pendant les tems qu'ils sont au Corps, soit en garnison dans les Places, ou en marche, comme le plus décent & le plus convenable pour les faire connoître & respecter des Soldats.

U N I F O R M E des Charretiers des Vivres. Comme les Charretiers & Muletiers des Vivres doivent avoir l'*uniforme*, les Munitionnaires se pourvoient pour l'entrée de la Campagne d'un nombre suffisant de farots & de bonnets de treillis blanc croisé bordés d'un galon de laine bleuë, garnis de boutons de cuivre, dont deux pardevant, & trois à chaque manche : le bonnet à la Dragonne ayant un W sur les replis de devant, & une houpe à la pointe. Le double W, & la houpe de laine blanche.

V O I L E, est un assemblage de pieces de toiles, & quelquefois de pieces d'étoffes qu'on attache aux vergues & aux étais pour prendre le vent, qui doit pousser le Vaisseau.

Chaque *voile* emprunte son nom du mât où elle est appareillée : ainsi l'on dit, *voile* du grand mât, du grand mât, de l'artimon, du perroquet, & ainsi du reste. Voyez MAST.

V O I L E, se prend souvent pour le Vaisseau même.

V O I L E quarrée, ou à trait quarré, c'est-à-dire, qui est coupée à quatre côtés, comme sont presque toutes celles de l'Océan.

V O I L E latine, *voile* à tiers point, ou à oreille de Lievre, c'est-à-dire de figure triangulaire, comme

celles d'artimon & des érais, & comme sont presq toutes les *voiles* de la Méditerranée, & particulièrement celles des Vaisseaux de bas-bord, qui vont voiles & à rames.

VOILE de vingt cueillies. *Voyez* CUEILLIE

Jet de *voiles*, est l'appareil complet de toutes les *voiles* d'un Vaisseau Faire *voiles*, c'est partir, & mettre à la mer. Se tenir sous *voiles*, c'est quand les *voiles* sont appareillées & déployées. Porter tsutes ses *voiles* c'est les avoir toutes appareillées, & toutes au vent Ferler les *voiles*, c'est les avoir toutes pliées, & n'en porter aucunes. Forcer de *voiles*, c'est les déployer toutes, & les faire servir. Empeser, ou mouiller la *voile*, c'est jeter de l'eau sur une *voile* qui est un peu usée, dont la toile est si claire par les cueilles du milieu que le vent passe au travers, de sorte qu'étant empesée ou mouillée, son tissu se resserre, & prend mieux le vent. On empese les *voiles*, en jetant de l'eau dessus avec l'écope, qui est une pelle creuse.

Régler ses *voiles*, c'est déterminer s'il faut porter plus ou moins de *voiles*, selon que le vent est plus ou moins forcé. Faire petites *voiles*, ferrer de *voiles* c'est ne porter qu'une partie de ses *voiles*. Donner route une *voile* au vent, c'est la porter toute, sans la carguer, ou bourser. Vaisseau fin de *voiles*, bon voilier, léger à la *voile*, qui va bien à la *voile* c'est-à-dire, qui avance beaucoup, & fait bien du sillage. Vaisseau pesant à la *voile*, ou pesant de *voile*, mauvais voilier; c'est-à-dire, qui n'avance guères.

VOILE enverguée, c'est-à-dire appareillée à sa vergue.

VOILE appareillée, c'est-à-dire prête à faire route.

VOILE de rechange, c'est-à-dire réservée, & préparée, pour suppléer à celles qui sont enverguées.

VOILIER, ou **TREVIER**.

VOILIER: Vaisseau bon *Voilier*, Vaisseau mauvais *Voilier*, c'est-à-dire qui est fin, ou qui est pesant de voile. Le meilleur *Voilier* d'une Flotte ne sçauroit faire par jour trois ou quatre lieues de plus que ce que fera le plus pesant de voiles, supposant que l'Equipage de deux Vaisseaux manœuvre également: car le défaut du mauvais *Voilier* vient de son gabarit, & de sa mauvaise construction.

VOILURE

OILURE, est la maniere de porter les voiles pour prendre le vent. On ne va jamais sur mer qu'à trois sortes de *voilures*, à sçavoir de vent arrière, de vent large, & de vent de bouline.

VOITURES. Voyez EQUIPAGES, & CHARROTS.

OLÉE : La *volée* d'une pièce de canon est à peu près cette partie qui prend depuis les tourillons jusqu'à la bouche. Une pièce a sa *volée* & sa culasse, que l'on dit tant que si l'on disoit sa tête & sa queue. On dit : Tirer une *volée* de canon, c'est un coup de canon.

Tirer à toute *volée*, c'est élever la pièce, & la tirer en rase campagne, sans lui donner d'objet, ni de but; & l'on mesure cette portée depuis la pièce jusqu'à l'endroit où le boulet a roulé, & s'est arrêté.

Le boulet, dit-on, a trois mouvemens dans la ligne qu'il décrit en l'air, laquelle ligne s'appelle parabolique ou courbée; sçavoir, le violent ou droit, que l'on voit en sortant de la pièce; le mixte, qui est celui du milieu de sa portée qui commence à se courber; & le naturel ou perpendiculaire, qui est à la fin. Le boulet, après être tombé, roule encore quelque temps.

O LET, est une petite boussole, ou petit compas de route, qui est ordinairement à l'usage des Frigates & des Chaloupes.

OLONTAIRES, sont des Personnes de qualité, qui sans avoir un Emploi fixe dans les Troupes commandées, se jettent dans les occasions périlleuses où la gloire seule les invite.

OUTE ou **VOUTIS** du Vaisseau : c'est la partie extérieure de l'arcaste, construite en *voûte*, au-dessus du gouvernail. Le fronton ou cartouche qui porte les armes du Prince, est placé au-dessus de la *voûte*.

OYAGE de long cours; terme de Marine : est une Navigation qui passe mille ou douze cens lieues, telle que celle de l'Amérique, ou des Indes Orientales, à la différence des petites traversées.

OYE d'eau, est un passage des vagues qui entrent dans le corps du Vaisseau, par quelque ouverture ou débris du bordage.

JUSTENSILE, est une fourniture due à chaque Soldat par l'Hôte qui le loge. Elle consiste au

lit garni de linceuls , au pot , au verre , à l'écuelle à une place au feu , & à la chandelle de l'Hôte. Quelquefois l'*ustensile* est fournie en argent , & payé par les Habitans des lieux où est la Garnison.

U S T E N S I L E des Magazins. Sous ce mot j'entends tout ce dont on ne peut donner le détail & qui doit se trouver dans un Magasin d'Artillerie comme acier , fer , clous , poids , balances , &c. C'est à celui qui commande dans le lieu à les faire placer commodément , & dans des lieux où ils puissent se conserver toujours , pour être en état de servir.

Le Garde-Magazin doit faire provision de noir & d'huile , pour écrire avec un pinceau sur les tonnebarils , planches , & autres endroits , les noms de chaque chose.

Les *ustensiles* des Magazins des Vivres sont des rateaux , des vans , des pelles de bois , des boisseaux , des sacs , &c. qui tous doivent être rangés dans un lieu sec.

W L L A N S : M. le Maréchal de Saxe en a levés ces années dernières un Régiment , avec l'agrément de la Cour.

C'est une Troupe de Cavalerie légère , composée de Polonois & de Tartares , montés sur des chevaux de ces deux Nations. Ils font un Service pareil à celui des Hussards , qu'ils surpassent en bonté , soit par l'armure , soit par la vitesse de leurs chevaux qui quoique de même taille à peu près , leur sont supérieurs en légèreté , & beaucoup plus durs à la fatigue.

Ce Régiment est de 1000. hommes , les Officiers compris , & forme deux sortes de Troupes , sçavoir les *Wllans* , au nombre de 500. Ceux-ci sont armés d'une lance de cinq à six pieds , au bout de laquelle est un petit étendart de taffetas d'un pied & demi en quarré , qui sert à effrayer , par le sifflement qu'il fait en voltigeant , le cheval de celui que le *Wllan* attaque. Sa lance est suspendue du côté droit à une espèce de bandoulière qu'il a autour du corps , vers le milieu à une courroie qui tient aux sanglons du cheval. Il la met en arrêt , en l'appuyant sur la pointe du pied , & porte le coup avec le pied même si adroitement , qu'il manque rarement son Adversaire.

L'habillement est verd & rouge , composé d'un

veste courte rouge, d'une culotte verte à la Turque, qui descend jusqu'à la cheville du pied, & monte au-dessus de la hanche, sur laquelle il porte une ceinture ou écharpe. L'habillement de dessus est une espece de fimarre Turque, qui lui tombe au gras de la jambe; il est verd, avec de petits paremens rouges. Le bonnet à la Hussarde verd, & revers rouge, au lieu de fourrure. Ses autres armes consistent en un sabre & des pistolets.

Les 500. hommes qui restent sont des Dragons habillés de verd, paremens & revers rouges, bouillons jaunes, armés & montés à peu près comme nos Dragons, mais montés un peu plus bas, & sur des chevaux plus vîtes. Le Roi de Pologne a plusieurs Régimens de *Willans*. Dans ces Régimens, ces Dragons sont les Valets des *Willans*, & se nomment *Pacolets*.

La façon de se battre des *Willans* est par petits pelotons, telle que celle des Hussards, qu'ils défont. Ils forment un Escadron avec la même facilité qu'ils le rompent. Ils affectent souvent de fuir pour engager l'Ennemi à se débander, ce qui ne manque pas de lui être funeste, parce que quand il est écarté du gros, le *Willan* fait volte-face, le joint facilement par la vitesse de son cheval, & à l'avantage seul à seul, que l'on a sur lui en Troupe serrée.

Les Dragons se forment & restent en Escadrons pendant que les *Willans* chargent, pour leur faciliter le ralliement derriere eux, s'ils viennent à être poussés, & arrêter l'Ennemi. Ils sont extrêmement adroits à rendre des embuscades.

Voilà ce qu'un des Aides de Camp de M. le Maréchal Comte de Saxe, m'a fait le plaisir de me communiquer des *Willans*, Troupes qui, avant la présente guerre, ne nous étoient pas plus connues que les *Pandoures* de la Reine d'Hongrie, espece de Hussards, que l'envie du gain & de s'enrichir fait plutôt marcher que l'amour de la gloire.

Y

Y A C, est un Bâtiment ponté, qui porte ordinairement un grand mât d'avant, & un bout de beaupré. Il est mâté en fourche, & porte une corne comme le Heu, & une voile d'étai. Il tire peu d'eau, & est excellent pour courir de petites bordées, & sert ordinairement à de petites traverses, & à des promenades.

Y E U X de Bœuf : en terme de Marine, on appelle ainsi les poulies qui sont vers le raccage, contre le milieu d'une vergue, & qui servent à manœuvrer l'itaque.

Il y a un *œil de bœuf* au milieu de la vergue civadiere, quoiqu'il n'y ait point là de raccage, parce que cette vergue ne s'amène point; mais dans un Combat on la met le long du mât pour un abordage de franc-étale.

Y E U X de Pie, ou **MAILLES**. Ce sont des trous ou des œillets le long du bas de la voile au dessus de la ralingue, pour y attacher les bonnettes maillées.



LISTE HISTORIQUE DES REGIMENS

INFANTERIE, CAVALERIE,
ET DRAGONS,

*Avec les Noms des Colonels & Mestres de
Camp qu'ils ont eus jusqu'à présent.*

INFANTERIE.

PICARDIE. Ce Régiment, composé de trois Bataillons, est le premier de tous. Il n'y a que le Régiment des Gardes Françoises & Suisses * qui ayent le pas devant lui, quand à l'Armée ils sont de Service ensemble. *Picardie* fut créé sous l'ancien titre de *Vieilles Bandes* par Henri II. au commencement de 1558. & a été le premier Régiment formé après le Combat de Saint-Quentin en 1577. Par un Règlement de Louis XIII. en 1616. il ne roule point, & commande seul. Il a eu pour Colonels, *Blaise de Montluc*, Colonel-Général, en 1578. *Philippe Strozzi*, Seigneur d'Epernay, premier Colonel en 1567. & depuis Colonel-Général en 1569. de *Sevillac*, en 1580. du *Hallier*, en 1589. depuis Maréchal de *Lhopital* en 1617. le *Bon de Saint-Blancart*, frere du Maréchal de *Biron*, en 1598. de *Zamet*, en 1616. de *Liancourt*, en 1622. François de *Bethune*, Duc d'*Orval*, en 1625. Louis de *Bethune*, Duc de *Charost*, en 1633.

Aux mots de GARDES FRANÇOISES & SUISSES j'ai parlé de ces deux Régimens, & des Colonels qu'ils ont eus jusqu'à présent : j'y renvoie le Lecteur.

de *Breauté*, en 1638. de *Brichanteau*, Marquis de *Nangis*, en 1640. de la *Viéville*, en 1646. de *Pradel*, en 1648. de *Brichanteau*, Marquis de *Nangis*, en 1653. le Comte de la *Marck*, en 1672. Marquis de *Eourlemont*, en 1675. le Marquis d'*Harcourt* en 1677. Duc & Maréchal de France en 1700 le Prince d'*Epincy*, en 1691. de *Rohan-Guemenée*, Prince de Montbazou, en 1702. de *Rohan-Guemenée*, Prince de Montauban son frere, en 1711. M. le Chevalier de *Vassé* en est Colonel, depuis 1734.

L'uniforme de ce Régiment est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, doubles poches en long, boutonnières en pattes d'oyes, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux, dont un blanc, qui est Drapeau de la Colonelle, & croix blanche, de même qu'aux huit Drapeaux d'ordonnance tous rouges. Il a de plus Prévôté, ou un grand Etat Major.

II. CHAMPAGNE, composé de trois Bataillons, fut créé sous Henri II. en 1558. Il roya avec Navarre & Piémont, suivant l'Ordonnance de Louis XIV. du 19. Fevrier 1666. & une autre Ordonnance du même Roi du premier Avril 1700. N'ayant pu avoir la liste des Colonels de ce Régiment, je ne connois que M. le Duc de la *Toumouille* mort en 1741. & M. le Marquis de *Bellefonds* qui lui a succédé.

Son uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, poches en long, chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance verts, & croix blanches. Il a un Prévôté, ou grand Etat Major, composé d'un Prévôt, son Lieutenant, un Greffier, cinq Archers & un Exécuteur de Justice, comme dans Picardie & dans les autres Régimens où il y a Prévôté, avec un Aumônier, un Maréchal des Logis, & un Chirurgien major.

III. NAVARRE, composé de quatre Bataillons, fut créé sous Henri II. en 1558. Il provient de l'ancienne Légion de Guienne.

Il eut pour premier Colonel le Baron de *Diva* en 1558. Ensuite il fut employé en Guienne, sous le titre de Bande. Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, Gouverneur de Guienne, en forma un Régiment, & y nomma pour Colonel M. de *Tillade*.

Après la mort d'Antoine Roi de Navarre le 17. Novembre 1562. aux Andely en Normandie, ce Régiment fut employé à garder le jeune Roi de Navarre Henri son fils, qui, quand il fut déclaré Roi de France en 1589. l'y amena, & lui promit de s'en servir. Il roule avec Champagne & Piemont, suivant les Ordonnances de Louis XIV. du 19. Fevrier 1666. & premier Avril 1708. Depuis M. de *Tillaud*, ce Régiment a eu pour Colonels : de *Varillat*, en 1589. de la *Limaille*, tué au Siège d'Arrens, en 1597. de *Boesse*, en 1598. le Baron de *Urdaillant*, en 1604. le Maréchal de *Themines*, en 1617. Jacques de *Saulx de Tavannes*, tué au Siège de Montauban, en 1621. le Marquis de *Palazu*, tué au Siège de Saint Antonin, en 1622. le Marquis de *Tavannes*, en 1626. le Marquis de *Saint-Simon*, en 1630. le Marquis de *Themines*, tué au Siège de Mardick, en 1646. Jean d'*Estrées*, depuis Maréchal de France, en 1646. le Marquis de *Lavardin*, en 1663. le Marquis de *Caraman*, tué au Siège de Nimegue, en 1672. le Marquis *Albert*, en 1673. le Marquis de la *Vieuville*, en 1677. le Chevalier de *Souvré*, ci-devant Lieutenant-Colonel, en 1682. le Duc de la *Roche-Guyon*, en 1688. le Marquis de *Maulevrier*, en 1696. le Comte de la *Baune-Pionzac*, ci-devant Lieutenant-Colonel, en 1706. le Marquis de *Gassion*, en 1709. M. le Comte de *Mortemart* est Colonel de ce Régiment depuis 1742.

Son uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds sur bois, poches en grand buffon à neuf boutons chacune, & chapeau bordé d'or. Ce Régiment a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, & une croix blanche semée de fleurs de lis d'or, avec cinq Armes de Navarre en or au milieu, & aux quatre branches, ainsi que dans les croix blanches des onze Drapeaux d'ordonnance, de soie feuilles-mortes. Il a Prevôté, ou un grand Capitaine Major.

IV. PIÉ MONT. Ce Régiment est composé de quatre Bataillons. Il est fait mention sous le regne de Louis XII. en 1498. des Bandes noires de Piemont, appelées communément la *Grande Verge*. Comme les Souverains alors n'avoient point de Troupes réglées en tems de paix, & qu'ils en avoient en tems de guerre, ces mêmes Bandes noires furent sur

ce pied jusqu'en 1515. que François I. les prit à folde, suivant l'accord fait par le Duc de Gueldre qui marcha avec elle la même année en Piémont & elles ont toujours été à la folde des Rois de France, tant qu'elles ont servi de-là les Monts pendant les Guerres d'Italie, dont nos Rois étoient Souverains d'une bonne partie.

En 1521. le Comte de *Saint-Paul*, à la tête de Bandes Noires, prit d'assaut la Ville d'Hesdin. En 1528. M. de Lautrec, Général de l'Armée d'Italie envoya les Bandes Noires commandées par *Baillon* devant Melfe, lors du Siège de Naples. En 1542 Charles de *Cossé*, Seigneur de *Brissac*, étoit Colonel des vieilles Bandes Noires. On ne sçait pas les noms des Colonels qui l'ont précédé. L'origine du Régiment de Piémont se perd dans l'Histoire des Bandes Noires, qui étoit son ancien nom. Henri II. alla en personne en 1552. secourir les Electeurs contre l'Empereur, avoit dans son Armée vingt Enseignes ou Drapeaux, qui ont toujours été noirs, des vieilles Bandes de Piémont, & le même Roi les mit en Régiment sous le nom de Piémont, à leur retour en-deçà des Monts, lorsqu'il forma le Régiment de Picardie, en 1558.

Depuis Charles de *Cossé*, Seigneur de *Brissac*, ce Régiment a eu pour Colonels : le jeune Comte de *Brissac* qui lui succéda, & qui fut tué en 1569. à l'attaque de Mucidon ; la *Riviere de Petayllé*, tué au Siège de Brouage ; *Honoux*, tué à la défense de Poitiers ; *Dentefort* ; d'*Esquerries*, en 1572. le Duc d'*Epernon*, en 1598. de *Lioux*, en 1604. de *Vaucelles*, en 1606. le Comte de *Nanteuil*, depuis Maréchal de *Schomberg*, en 1610. *Richelieu*, en 1611. *Fontenai-Mareuil*, en 1617. le Comte de *Clermont-Tonnerre*, en 1637. de *Senecé*, en 1641. tué à la Bataille de Sedan ; d'*Andelot*, fils du Maréchal de Chatillon ; de *Pauliac* ; de *Vassé* ; de *Saveuse*, en 1654. tué près de Maubeuge ; de *Chavigny-Bouthillier*, en 1659. de *Chavigny-Bouthillier*, en 1663. la *Meilleraye*, en 1667. de la *Macline*, en 1675. le Marquis de *Rebé*, en 1680. tué à Nerwinde, en 1693. le Comte de *Lux*, depuis Duc de *Chatillon*, en 1693. le Chevalier de *Luxembourg*, aujourd'hui Maréchal de *Montmorency*, en 1700. le Marquis de *Fervaques*, en 1704. le Duc de *Louvigny*, depuis Duc de *Grammont*, en 1711. mort Colonel des

ardes Françaises, en 1741. le Marquis de *Ferques*, après le Duc de *Grammont*, reprit le Régiment en 1716. le Comte de *Maubeuvrier*, en 1719. le Comte de la *Massais* en est Colonel depuis 1740.

Ce Régiment roule avec Champagne & Navarre, avant les Ordonnances de Louis XIV du 19. Février 1666. & du premier Avril 1708. Son uniforme est un habit gris-blanc, poches en pattes, demi-culottes, paremens noirs, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Les Officiers & Sergens portent des paremens de velours noir. Il y a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, & les onze d'ordonnance tous noirs, & croix blanches. Il a un Prevôté, ou grand Etat Major.

V. NORMANDIE. Ce Régiment est de quatre Bataillons, & fut levé en Normandie sous Louis XIII. en 1616. par le Maréchal d'*Ancre*, & mis au rang du cinquième des six vieux Corps en 1727. sous la protection du Connétable de Luynes. Son uniforme est un habit complet gris-blanc, boutons d'argent plats, & chapeau bordé d'argent. Les Officiers ont pris les paremens de velours noir en 1738. Ce Régiment a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, les onze d'ordonnance sont jaunes, & croix blanches. Il a un Prevôté, ou grand Etat Major. M. le Marquis de *Talleyran* en est Colonel depuis 1737.

VI. LA MARINE. Ce Régiment fut formé par le Cardinal de Richelieu des restes des Compagnies franches de la Marine sous Louis XIII. en 1627. Il a eu rang de sixième des six vieux Corps en 1635. par la faveur du Cardinal de *Mazarin*, qui étoit Mestre de Camp. M. le Marquis d'*Aubigny* en est Colonel depuis 1737.

L'uniforme de ce Régiment est habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Les Officiers & Sergens portent des paremens de velours & de panne noirs de tout tems. Il est composé de quatre Bataillons.

VII. BOURBONNOIS. Ce Régiment est composé de trois Bataillons. Il fut créé & formé des anciennes Bandes de Montferrat en 1584. sous Henri III. au nom de M. de *Nereftang*, premier Colonel. Puis a été *Nereftang*, de la même famille, sous Henri IV. en 1595. *Chappes*, sous Louis XIII. en

498 LISTE HISTORIQUE

1611. Ensuite *Silly*, *Cajelnau*, & *Refuge*. Il a eu le nom de la Province de *Bourbonnois*, sous Louis XIV. en 1672. Il roule avec *Rohan* & *Auvergne*, suivant l'Ordonnance du feu Roi du 28. Février 1666. Il a aujourd'hui pour Colonel M. de la *Motte* Brigadier, qui a succédé à M. le Duc de l'*Espare*.

L'uniforme est habit complet gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance bleus & violets par opposition, & croix blanche. Il a Prevôte, ou Etat Major.

VIII. ROHAN. Ce Régiment qui est de trois Bataillons, portoit à sa création le nom de *Baligny* son premier Colonel, sous Henri IV. en 1595. Ensuite quatre Marquis de *Rambures*, freres ou cousins, en ont été Colonels. Deux Comtes de *Fenquevres* l'ont été jusqu'en 1697. Ensuite M. le Marquis de *Leurville* jusqu'en 1718. M. le Duc de *Richelieu* jusqu'en 1733. C'est aujourd'hui M. le Duc de *Rohan*. Ce Regiment a toujours porté le nom de son Colonel. Il roule avec *Bourbonnois* & *Auvergne*, suivant l'Ordonnance du 28. Février 1666. L'uniforme est un habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Il y a neuf Drapeaux; celui de la Colonelle est blanc. Les huit d'Ordonnance, jaunes & violets, par opposition. Il a Prevôte ou grand Etat Major.

IX. AUVERGNE Ce Regiment est de deux Bataillons. Il fut créé sous Henri IV. en 1606. Il s'appella du *Bourg*, du nom de son premier Colonel; ensuite l'*Epineffe* en 1610. sous Louis XIII. Il eut le nom de la Province d'*Auvergne*, avec le Drapeau blanc en 1635. Il roule avec *Bourbonnois* & *Rohan*, suivant l'Ordonnance du 28. Février 1666. M. le Marquis de *Ciermont* en étoit Colonel en 1740. C'est aujourd'hui M. le Duc de *Duras*. L'uniforme est un habit complet, gris-blanc, boutons d'étain plats, & chapeau bordé d'argent. Il a six Drapeaux, dont un blanc, qui est celui de la Colonelle. Les cinq d'ordonnance, violets & noirs, par opposition, & croix blanches. Il a Prevôte ou grand Etat-Major.

X. MONACO. Ce Regiment qui est de trois Bataillons, a été créé sous Henri IV. en 1609. & s'appelloit *Rozan* du nom de son premier Colonel. Il a été l'*Esdiquieres*, ensuite *Sault* & *Tessé*. Sous

Louis XIII. en 1615. il a eu l'Etat-Major, & a toujours porté le nom de son Colonel. Ci-devant il étoit *Tallard*. Depuis 1739. il a pour Colonel M. le Prince de *Monaco*. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance sont aurores & violets, par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit complet, gris-blanc, boutons de cuivre plats, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il a Prevôté ou Etat-Major.

XI. BOUJOLS. Ce Regiment est composé de trois Bataillons. Il a eu pour premier Colonel en 1610. sous Henri IV. *Vaubecourt* le pere; ensuite *Vaubecourt* le fils. Les autres Colonels ont été d'*Espagny*, *Bandeville*, *Vaubecourt* petit fils, *Nettancourt*, *Maily*, *Beuil*, *Brosse*, *Boufflers*, *Remiancourt*, ci-devant Prince de *Pons*, auquel a succédé M. *Gaston* de Lorraine, Comte de *Marsan* en 1735. C'est aujourd'hui M. le Duc de *Boujols*. L'uniforme est habit complet, gris-blanc, poches en long, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'or. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance sont rouges & violets, par opposition, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

XII. DU ROI. Ce Regiment qui est de quatre Bataillons, est le sixième des petits vieux Corps, parce que S. *Vallier* à present *Artois*, lui céda son rang, lors de sa création en 1662. C'est le premier qui ait eu des Grenadiers en 1667. Il a été mis en quatre Bataillons en 1691. & n'a point d'autre Inspecteur, que le Roi, ou son Colonel Lieutenant. M. le Marquis d'*Angeau* en a été le premier Colonel Lieutenant en 1662. M. le Duc de *Biron* l'est depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, doublure, veste, culotte & bas bleus, boutons de cuivre, gances de laine, autore de trois en trois, sur l'habit & la veste jusqu'à la poche, & chapeau bordé d'or. Il a douze Drapeaux. Celui de la Colonelle est croix blanches semée de fleurs de lys d'or. Les onze Drapeaux d'ordonnance sont rouges & verts, par opposition, & croix blanches, aussi semées de fleurs de lys d'or. Il a Prevôté ou grand Etat-Major, & de plus à sa suite un Aumônier, un Maréchal des Logis, un Maître de Mathématiques, un Maître de Dessin, un Maître d'Armes, un Chirurgien-Major, entretenus & payés par le Roi.

XIII. ROYAL. Ce Regiment estoit au service de Louis XIII. en 1615. avant celui de l'*Altesse* qui étoit au service de *Gaston*, Duc d'Orleans en 1622. Il fut incorporé dans celui de *Royal*, & i en forma le second Bataillon. Il a eu pour Colonels Messieurs le Duc d'*Arpajon* & le Marquis de *Pierrefite*, qui l'ont commandé ensemble. Il avoit alors deux Drapeaux blancs. Quand un de ses Colonels a quitté, il n'a plus eu qu'un Drapeau blanc. Ce Regiment a eu la place du Regiment du Roi, qui en premier lieu avoit celle du Regiment de Lorraine. *Royal* est aujourd'hui de trois Bataillons. Le Roi en est Colonel, & M. le Marquis de *Courtenvaux Montmirel* Colonel Lieutenant, depuis le mois de Mars 1740. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens, veste & culote bleus, boutons d'étain plats, deux poches en long à cinq boutons, collet bleu, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance violets, & feuilles mortes par opposition, & croix blanches aussi semées de fleurs de lis d'or.

XIV. ROYAL POITOU. Ce Regiment qui s'est signalé en 1744. au passage des Alpes en différentes occasions, a obtenu du Roi le titre de *Royal Poitou*. Il fut créé en 1616. au nom du Vicomte d'*Hofiel*, qui fut son premier Colonel. Il étoit lors de sa création de six Compagnies à 100. hommes chacune. M. du *Plessis-Praslin* de la même famille en a été Colonel en 1660. Sous Louis XIV. en 1682. il a eu le nom de la Province de Poitou. M. le Comte de *Bonneval* en est Colonel depuis 1723. Il est de trois Bataillons. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance bleus & rouges par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XV. I. YONNOIS. Ce Regiment qui est de trois Bataillons, fut créé par Louis XIV. en 1660. au nom de la Province, dont il porte le nom. La Maison de *Villeroi* y a jusqu'en 1734. toujours fourni un Colonel. C'est le seul Regiment de Province, dont les Tambours portent la livrée du Colonel, au lieu de celle du Roi. M. de *Scepeaux*, Marquis de *Beaupreaux*, en est Colonel depuis 1734. Il a neuf Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance bleus & noirs par opposition, & croix

anches. Il a grand Etat-Major. L'uniforme est gris-blanc , paremens rouges , boutons de cuivre chapeau bordé d'or.

XVI. DAUPHIN. Ce Regiment qui est de deux Bataillons , fut créé par Louis XIV. en 1667. pour Monseigneur le premier Dauphin. Il a le rang du Regiment de *Linieres* , qui avoit été auparavant *Estrades*. M. le Marquis de *Beringhen* en fut le premier Colonel Lieutenant en 1667. Monseigneur le Dauphin , depuis sa naissance en 1729. en fut Colonel , & M. le Comte de *Maillebois* en fut Colonel Lieutenant. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens bleus , poches en long , boutons de cuivre , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les cinq d'ordonnance , ondés de rouge , de bleu & de jaune , aux Armes de M. le Dauphin , bordés de blanc & de jaune , en croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

XVII. GONDRIN. Ce Regiment qui est de deux Bataillons a été levé en 1610. sous Henri IV. par *Castel Bayar* , qui en a été le premier Colonel. Il a été *Montausier* , *Crussol* , d'*Antin* , *Gondrin* en 1702. en 1704. la *Gervaisée*. M. le Duc d'*Antin* en fut Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit complet , gris-blanc , boutons d'étain plats , poches en sautoir , & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , ses cinq d'ordonnance aurores , & verts par opposition , & croix blanches.

XVIII. TOURAINE. Ce Regiment qui est de trois Bataillons , fut levé sous Louis XIII. par *Simoleon de Congressans* , Baron du Plessis-Joigny , en 1625. Il fut reformé en 1626. & formé de nouveau par le même premier Colonel , & les dix mêmes Capitaines en 1627. Le Baron de *S. Offange* , premier Capitaine , lors de sa création en 1625. en fut Mestre-de-Camp en 1634. tué en 1635. dans la bataille de *Altenlinde*. M. de la *Freseliere* le remplaça. Celui-ci fut par M. d'*Amboise* en 1639. M. de *Cavado* lui succéda en 1650. sous Louis XIV. Il a été *Chambellan* en 1654. *Montaigu* & la *Freseliere* furent Colonels , jusqu'en 1657. que ce Regiment a pris le nom de la Province de Touraine. M. le Prince de *Tynny* , qui a succédé à M. le Duc de *Luxembourg* en fut Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens bleus , boutons d'étain , poches en sautoir , chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la

Colonelle est blanc : les huit d'ordonnance aurores , verts , bleus & rouges , par opposition , & croix blanches.

XIX. ANJOU. Ce Regiment qui est de deux Bataillons , fut levé en 1604. sous Henri IV. par M. de *Nemond* , Gentilhomme Lorrain. Il a été *Duras*. Louis XIV. le donna à M. le Comte de *Rosan* , troisième frere de M. de *Duras*. Il fut tué en Candie à la tête de ce Regiment en 1669. Louis XIV. le donna ensuite à Philippe de France , Duc d'Anjou , & pour en former le Regiment d'Anjou , il détacha dix Compagnies des anciens Regimens qui furent incorporées dans celui de *Rosan*. Le Roi en est Colonel. M. de *Rochechouard Fodoas* , Colonel Lieutenant a succédé à M. le Marquis d'*Armentieres*. Le Drapeau de la Colonelle est blanc : les cinq d'ordonnance sont à deux quarrés , ondés aurore & rouges , & deux autres rouges & bleus , bordure à carreaux rouges , bleus & aurores , par opposition , & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major. L'uniforme est gris-blanc , paremens bleus , boutons de cuivre & chapeau bordé d'or.

XX. EU. Ce Regiment qui est de deux Bataillons , fut levé sous Henri IV. en 1604. par M. de *Lemond* , Gentilhomme Lorrain. Sous Louis XIII. en 1633. il a été *Turenne*. Du *Maine* sous Louis XIV. Depuis 1675. jusqu'en 1636. M. le Comte d'*Eu* Lieutenant Général en est aujourd'hui Colonel , & M. le Marquis de *Chambonas* Colonel Lieutenant. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les cinq d'ordonnance sont jaunes & rouges , par opposition , & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat-Major. L'uniforme est habit gris-blanc , boutons de cuivre ronds à trois sur la manche & trois sur la poche , paremens bleus , poches en travers , & chapeau bordé d'or.

XXI. COURTINES. Le Prince de *Phalsbourg* , premier Colonel de ce Regiment qui est de trois Bataillons , l'emmena en France sous Henri IV. en 1596. Il avoit la paye étrangere , & paremens verts , qu'il a gardés jusqu'en 1687. Sous Louis XIV. il a été long-tems *Nettancourt* , ensuite *Dampierre* , pere & fils en ont été Colonels. Il est devenu *Humieres* , ensuite *Charost*. Depuis 1712. jusqu'en 1734. il a été *Saillans-d'Estaing*. M. le Comte de *Noailles* en a été Colonel depuis 1734. jusqu'en

1744. que M. de *Courtines* lui a succédé. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, poches en écuillon à 7. boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance tous verts, avec une lozange blanche dans chaque quarré, & croix blanches.

XXII. MONTMORIN. Quand ce Regiment qui est de deux Bataillons, fut créé, il étoit Liégeois. M. de la *Bioquerie* en 1640. sous Louis XIII. en fut le premier Colonel. Les autres Colonels ont été Messieurs de *Gramont*, *Louvigny*, *Guiche*, *Coaquin*, *Tourville*, *Meuse* pere en 1705. *Choiseul-Meuse*, fils en 1734. & depuis 1738. M. le Marquis de *Montmorin*. L'uniforme est un habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, poches en long, ouvertes de deux pattes à chaque côté, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance verts & violets, par opposition & croix blanches.

XXIII. BRANCAS. Henri IV. crea ce Regiment, qui est de deux Bataillons, des Bandes du Perche, au château des Marches en Savoye, au nom de *Graville*, premier Colonel en 1595. Il fut *Grancey* en 1599. jusqu'en 1707, qu'il se nomma la *Chenelay*, puis *Souvré* en 1730. La famille de *Grancey*, qui est éteinte, a gardé ce Regiment cent huit ans, de pere en fils, dont deux ont été Maréchaux de France. M. le Duc de l'*Araguais* qui en est aujourd'hui Colonel, a succédé à M. le Marquis de *Souvré*, Maréchal de Camp. L'uniforme est habit gris blanc, paremens rouges, boutons de cuivre à queuë, poches en travers, façonnées & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les cinq d'ordonnance noirs & rouges, par opposition & croix blanches.

XXIV. LA REINE. Louis XIV. donna le nom de la *Reine* au Regiment d'*Uxelles*, qui avoit été créé en 1635. sous Louis XIII. Ce Regiment qui est de deux Bataillons, a eu pour premier Colonel M. de *Rubempré*. Six Compagnies du Regiment de *Limo-fin* & autant de celui de *Mazarin* y furent incorporées en 1661. La Reine en est Colonel depuis 1725. M. le Chevalier de *Tessé* en est Colonel-Lieutenant. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance verts & noirs, par opposition, les croix blan-

ches, semées de fleurs de lys d'or, avec quatre coronnes au milieu. Il a Prévoté ou grand Etat Major. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges: boutons d'étain plats, faconnes, & chapeau bordé d'argent.

XXV. LIMOSIN. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, porta à sa création en 1622. sous Louis XIII. le nom de son premier Colonel qui étoit *Cervillon*. Il le donna à M. de *Monpezat* son neveu qui le remit à son fils, tué au siège de Luxembourg. M. le Marquis de *Boulligneux* en fut Colonel. & son fils en 1684, il prit le nom de *Limosin*. Il fut donné ensuite à M. le Marquis de *Givry*; & en 1706. M. de *Philippe* en fut Colonel jusqu'en 1734. que M. le Duc de *Nivernois* en est Colonel. L'uniforme est gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre double & plats. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance verts, rouges & aurores dans chaque quarré, par opposition, & croix blanches.

XXVI. ROYAL DES VAISSEAUX. Louis XIV. a donné à ce Régiment qui est de trois Bataillons le nom de *Royal des Vaisseaux* & s'en fit Colonel. Il fut créé en 1635. sous Louis XIII. & s'appelloit *Foix*. Il porta le nom du Duc de *Candale*, qui en fut Colonel depuis 1649. jusqu'en 1659. sous ce Colonel, il fut augmenté de plusieurs Compagnies. Il s'appella ensuite *Vaisseau Mazarin*, du nom de ce Cardinal, qui s'en fit Colonel. Après la mort de ce Ministre, arrivée en 1661. il s'appella *Vaisseau Provence*. M. le Bret en a été le premier Colonel Lieutenant en 1659. ensuite le Marquis de *Candeleux*, tué au siège d'Oberkric. M. le Comte de *Mailly*, le Marquis de *Nevet*, le Marquis d'*Entragues*, tué à *Cremona* en 1702. le Marquis de *Montendre*, tué à la bataille de *Luzara* en 1702. le Marquis de *Guerchy*, *Colande*, & le Chevalier de *Marcieu*, ont été Colonels Lieutenans de ce Régiment, & M. le Comte de *Guerchi* l'est depuis 1734. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les huit d'ordonnance jaunes, verts, rouges & noirs, par opposition, & croix blanches, semées de fleurs de lys d'or & un Vaisseau en or, au milieu de chaque croix. L'uniforme est gris-blanc, paremens bleus de roi, pantalons en long, veste rouge, boutons de cuivre plats à queue, & chapeau bordé d'or.

DES REGIMENS. 505

XXVII. ORLEANS. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, fut créé sous la minorité de Louis XIV. en 1645. pour Monsieur, Duc d'Orléans, frere unique du Roi. Il s'appella alors *Aijou*, & M. le Marquis d'*Annesy* en fut premier Colonel Lieutenant, ensuite M. le Marquis d'*Aubijoux*, M. le Comte de *Bailleul* jusqu'en 1697. M. le Marquis de *Branças* en 1697. M. le Marquis de *Villemeneux* en 1706. le Marquis de *Juigné* en 1722. tué à la bataille de Guastalla le 19. Septembre 1734. M. le Comte de *Clermont Gallerande* en 1734. M. le Comte de *Boudeilles* en est aujourd'hui Colonel Lieutenant, & M. le Duc d'Orléans, Colonel depuis 1723. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, quatre sur chaque manche, quatre sur chaque poche & chapeau bordé d'un large galon d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les 5. d'ordonnance bleus & feuilles mortes par opposition & croix blanches, il a Prevôté ou grand Etat Major.

XXVIII. LA COURONNE. Ce Régiment qui est de trois Bataillons, fut créé par Marie-Anne d'Autriche en 1643. sous la minorité de Louis XIV. elle lui donna le nom d'*Artois*. M. le Duc de *Vitré* en fut le premier Colonel jusqu'en 1666. ensuite le Marquis de *Genlis*. Au siège de Mastrick en 1673.

Roi content de ses services, l'honora du titre de *Couronne*. Messieurs de *Genlis*, quatre freres en ont été successivement Colonels Lieutenans, jusqu'en 1693. Le Marquis de *Saint-André* l'a été jusqu'en 1698. le Marquis de *Polastron*, tué à Almanza jusqu'en 1707. le Chevalier de *Tessé* jusqu'en 1712. le Comte de *Polastron* jusqu'en 1734. le Duc de *Chartres*, tué en 1735. près de Treves, & M. le Duc de *Havré* l'est depuis 1735. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les huit d'ordonnance bleus, avec couronne de France en or, au milieu de chaque croix blanche. Il a Prevôté ou grand Etat Major. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain tournés, & chapeau bordé d'argent.

XXIX. BRETAGNE. Ce Régiment qui est un Bataillon, fut créé en 1644. sous la minorité de Louis XIV. M. de *Castelneau* en fut le premier Colonel, ensuite M. le Maréchal d'*Hocquincourt*. Il a le nom de la Province de Bretagne en 1658. M.

le Marquis de *Crillon* en est Colonel depuis 1738. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, avec les armes de Bretagne en or, & cette devise, *Potius mori, quàm vinci.* Les deux d'ordonnance sont aurores & noirs par opposition, & croix blanches, semées d'hermines noires. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre fort larges & tournés, poches en long, manches en botte, & chapeau bordé d'or.

XXX. GARDES LORRAINES. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été formé par une ordonnance de Louis XV. le 6. Avril 1740. Il est sur le pied François & à la solde de Sa Majesté, & sert à la Garde ordinaire du Roi de Pologne & sous ses Ordres, au lieu de trois Compagnies de bas Officiers qui avoient été détachées de l'Hôtel Royal des Invalides. Ce Régiment a eu pour premier Colonel M. le Prince de *Beauveau*. L'uniforme est habit jaune, comme le reste de la Maison du Roi de Pologne. Il a deux Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc & croix blanche. L'autre d'ordonnance est dans la Compagnie du Colonel en second. Il a Prevôté ou grand Etat Major, composé d'un Maréchal des Logis, d'un Aumonier, d'un Chirurgien Major, d'un Prevôt, d'un Greffier, de cinq Archers & d'un Exécuteur de justice.

XXXI. P E R C H E. Le Prince Thomas de Savoye, créa en Piémont ce Régiment qui est d'un Bataillon, pour le Prince de *Carignan* son fils. Il le forma de ses Gardes en 1643. & lui donna le nom de *Carignan*. Il servit en Piémont & dans l'Armée du Prince Thomas en 1645. à la bataille de Mora & au siège de Vigevano : le Baron de Laval d'Isère y fut tué. En 1649. ou environ, ce Régiment passa en France ; il y servit en 1653. il reservit en Italie jusqu'à la paix des Pyrenées en 1659. Le Prince de *Carignan* le ramena en France, & le Duc de Savoye en fit présent à Louis XIV, qui le conserva à la paix, sur le pied de Régiment étranger. En 1666. il passa en Canada, avec le Régiment de *Balthazar*, Suisse. M. de *Balthazar* y passa & y mourut. M. de *Salliere*, Capitaine de ce Régiment en fut Colonel, & s'appella *Salliere*. Pour M. le Prince de Carignan, il ne passa point en Canada. Ces deux Régimens y restèrent cinq ou six ans, au bout desquels ils revinrent en France avec les Drapeaux, les Officiers & les deux Compagnies Colonelles seulement, composées

soixante hommes chacune. Le reste des Soldats de ce Régiment eurent ordre de rester & de s'établir dans le Canada. Le Régiment de *Carignan* avoit le plus bien avant celui de *Baltazar*, depuis *Salliere*. Il fut rétabli en 1671. mais à 16. Compagnies sur le pied François. Pour celui de *Salliere*, il ne fut point rétabli, mais sa Compagnie Colonelle fut incorporée avec son Drapeau blanc à la suite de la Colonelle de *Carignan*. M. le Comte de *Soissons*, fils du Prince de *Carignan*, eut ce Régiment appelé *Soissons*. Il le vendit en 1691. au Marquis de *Ligner*.

Ce fut dans ce tems que le Roi lui donna le nom de la Province du *Perche*. M. de *Cotteron*, tué devant *Turin* en 1705. en fut Colonel en 1704. M. de *Cberet*, Colonel de *Poitou*, eut ce Régiment trois ans après. M. le Marquis de *Rieux* en fut Colonel en 1718. jusqu'en 1738. M. le Marquis de *Livry* l'est aujourd'hui. Le Drapeau blanc de *Salliere* a resté au Régiment de *Perche* jusqu'en 1720. Il fut supprimé, & la Compagnie mise sur le pied ordinaire des Compagnies, suivant le rang de son Capitaine. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnances rouges & bleus, par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, poches en long, & chaque bordé d'argent.

XXXII. ARTOIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1610. sous *Henri IV.* & eut pour premier Colonel *Beaumont-Saint-Vallier*. Il se trouva à l'expédition de *Candie* en 1670. Il y changea de rang sous *Louis XIV.* & prit celui du Régiment *Royal*. Il a eu le nom de la Province d'*Artois* en 1673. Il a eu en 1734. M. le Duc de *Lauragais* pour Colonel. M. le Marquis de *Salles* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre, manches en bottes, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & bleus, par opposition, & croix blanches. Il a *Prevôté* ou grand *Etat* Major.

XXXIII. AUBÉTERRE. Ce Régiment est d'un Bataillon. Le *Marechal Gassion* sous *Louis XIII.* en 1634. emmena en France un Régiment Suedois, composé de six Compagnies d'Infanterie, qui fut augmenté de six autres levées dans le Pays de *Lié-*

ge. Il en fut Colonel jusqu'en 1647. qu'il fut tué au siège de Lens. Louis XIV. donna ce Régiment à *de Palluau Clerambaut*. Il a été *Sourches*, *Harcour*, *d'Humieres*, la *Chatre*, *S. Sulpice* (les deux premiers en ont été Colonels) *Lanois*, *Louvigny* en 1700. *Rochechoixard* en 1734. M. le Chevalier *d'Aubeter* en est Colonel depuis 1743. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont vert par opposition & croix blanches. L'uniforme est gris blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, chapeau bordé d'argent.

XXXIV. D'ESTAINVILLE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé par Louis XIV. en 1651. il étoit *Vendôme*, ensuite *Berry*, *Barrois*, redevenu *Vendôme*. Après *d'Auroy* & M. *d'Estainville* en est aujourd'hui Colonel. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance feuilles mortes, verts, bleus & violets, par opposition croix blanches. L'uniforme en est gris blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats & chapeau bordé d'argent.

XXXV. LA SARRÉ. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé sous Louis XIV. en 1651. M. *la Ferté Senneterre* en a été le premier Colonel. Il eut le nom de la *Sarre* en 1685. M. *d'Audibert de Sarre* en est Colonel depuis 1734. Il porte habit gris blanc, paremens bleus, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux autres rouges & noirs, par opposition, & croix blanches.

XXXVI. LA FERRE. Ce Régiment créé en 1650 sous Louis XIV. & qui est d'un Bataillon étoit de *Cardinal de Mazarin*. Il a été en pied en 1657. *le Marquis de Bouzols* en est Colonel depuis 1700. L'uniforme est habit gris blanc, boutons d'étain plats, poches en travers, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont rouges, bleus & violets, par opposition & croix blanches. Il a *Prevôté* ou grand *Major*.

XXXVII. ALSACE. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, fut créé sous Louis XIII. en 1635. sous le nom de la Province d'*Alsace*. En 1661. il étoit de 20. Compagnies. Il est sur le pied de Régiment étranger. M. *le Comte de Nassau* en a été premier Colonel. M. *le Prince Frederic des deux Ponts* en est

urd'hui Colonel. L'uniforme est habit bleu, paremens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'un large galon d'argent. Il a 24. Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc, les 23. d'ordonnance sont verts & bruns, par opposition, & croix blanches. Il a un Prevôté ou grand Etat Major, un Tambour Major, un Auditeur, un Prevôt, un Greffier, deux Archers, un Exécuteur de Justice.

XXXVIII. ROYAL-ROUSILLON. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé sous Louis IV. en 1655. & s'appelloit *Catalan-Mazarin*. Il étoit alors composé de 300. hommes. Il a eu après la mort du Cardinal Mazarin le nom de la Province de Roussillon. Ceux qui l'ont commandé, sont le Marquis de *Ximenes* en 1672. son fils aîné en 1701. tué au combat d'Oudenarde en 1708. le Marquis de *Ximenes* son frere, qui l'a eu jusqu'en 1729. le Comte, depuis Duc de *Biron*. Le Marquis d'*Haussonville* en est Colonel Lieutenant depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Il a un Prevôté ou grand Etat Major. Le Drapeau de la Colonelle est blanc & croix blanche, semée de fleurs de lys d'or, ainsi que les deux d'ordonnance qui sont bleus, rouges, verts, & feuilles mortes, par opposition.

XXXIX. CONDÉ. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, fut créé en 1661. sous Louis XIV. pour la Maison de *Bourbon-Condé*. Il n'étoit alors que de sept Compagnies. M. de *S. Nimant* en a été le premier Colonel Lieutenant. M. Le Marquis de la *Tournelle* l'a été en 1740. M. de *Sabran* l'est aujourd'hui, & M. le Prince de *Condé*, Colonel. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance bleus & ventre de biche, par opposition, & croix blanches. Il a un Prevôté ou grand Etat Major. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or.

XL. BOURBON. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, eut à sa création sous Louis XIV. en 1667. le nom d'*Enguien*. Le Marquis de *Thermes* en fut le premier Colonel Lieutenant. Il a eu ensuite le nom de la Maison Royale de *Bourbon*. M. le Comte de *Charolois* en est Colonel depuis 1710. M. le Vicomte de la *Tour Dupin*, Colonel Lieutenant depuis

510 LISTE HISTORIQUE

1740. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance bleus, rouges, feuilles mortes & noirs par opposition. Il a Prevôté, ou grand Etat Major. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, unis, doubles poches en long, à neuf boutons, & chapeau bordé d'argent.

XLII. BEAUVOISIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut levé en 1667. sous Louis XIV. par le Comte de *Sainte Maure*, au nom de la Province de Beauvoisis. Il en fut premier Colonel. M. le Comte de la *Vauguion* l'est depuis 1732. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges & aurores, par opposition & croix blanches. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons d'étain plats, doubles poches en long, six boutons à chaque patte, & chapeau bordé d'argent.

XLIII. ROUERGUE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1667. pour le Comte de *Montperoux*, qui en fut le premier Colonel. En 1671. il eut le nom de la Province de Rouergue. Les Colonels ont été le Comte de *Malause-Bourbon*, le Marquis de *Cavillac*, de *Rigault*, le Comte de *Guizant*, le Marquis de *Montrevel* son frere, jusqu'en 1735. Le Marquis de *Berville*, fils en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, collet rouge, paremens rouges, manches en botte, poches en travers, boutons de cuivre tournés, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts : une lozange rouge, au milieu des quarrés, & croix blanches.

XLIII. BOURGOGNE. Ce Régiment qui est de deux Bataillons, a été créé au nom de la Province de Bourgogne, par Louis XIV. en 1668. Le Comte de *Rouffillon* en a été le premier Colonel. Le Marquis de *Chamilly* en 1669. depuis Maréchal de France. Le Comte de *Chamilly* en 1678. Le Marquis de *Dreux* en 1698. Le Marquis de *Soyacour* en 1704. Le Marquis de *Feuquieres* en 1724. Le Marquis d'*Herouville* en 1728. Le Comte d'*Herouville* de *Claye* son fils, l'est aujourd'hui. Ce Régiment fait prisonnier de guerre à Egra en 1743. n'étoit que d'un Bataillon. Le Roi en 1744. a permis qu'on en levât un second. Le Drapeau de la Colonelle est blanc,

semé de fleurs de lys d'or, & croix de Bourgogne blanches. Les cinq d'ordonnance sont blancs, semés de fleurs de lys d'or, & croix de Bourgogne en travers. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, façonnés sur bois, poches en travers & chapeau bordé d'or.

XLIV. ROYAL MARINE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1669. & formé des Compagnies franches de la Marine. Il fut destiné à servir sur mer. En conséquence ses Capitaines pouvoient quitter leurs Compagnies, pour servir en qualité de Lieutenans de Vaisseaux. Ce que plusieurs firent. Ce Régiment a aussi servi par détachement sur les Vaisseaux. Depuis il a été fixé à servir sur terre. M. le Marquis de *Lavardin* en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Lorge* en est Colonel Lieutenant depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, croix blanches & semées de fleurs de lys d'or, les deux d'ordonnance sont bleus & aurores, & croix blanches, semées de fleurs de lys d'or.

XLV. VERMANDOIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1670. sous Louis XIV. Il le nomma l'*Amiral*, pour servir sur mer. M. le Chevalier de *Tessé* en étoit Colonel en 1740. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance, jaunes, rouges, verts & violets, par opposition. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, poches en long, boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or.

XLVI. SAXE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut levé en 1670. sous Louis XIV. *Ferdinand de Furstemberg* en fut le premier Colonel Allemand. Le Cardinal le donna au Roi, lorsqu'il vint en France. Il a été *Spare*, *Greder*, Allemands, M. le Maréchal de Saxe en est Colonel depuis 1720. L'uniforme est habit & petit colet bleu, doublure, paremens, veste & culotte jaunes, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Il a seize Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc, semé de fleurs de lys d'or, avec un soleil éclairant un monde, & ces mots : *Nee pluribus impar*. Les 15. d'ordonnance sont bleus. Ils ont trois fleurs de lys d'or, couronnées, deux palmes d'or au milieu de chacun; une petite bordure blanche, une grande par carreaux verts, blancs

§ 12 LISTE HISTORIQUE

& rouges autour. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

XLVII. ROYAL-ARTILLERIE. Louis XIV. pour la garde de l'Artillerie créa ce Régiment sous le nom de *Fusiliers*, en 1670. Il lui donna le titre de *Royal-Artillerie* en 1673. M. le Duc du *Maine*, premier Lieutenant-Général, en a été le premier Colonel-Lieutenant, commandant en chef depuis 1670. jusqu'en 1736. Le Roi en est Colonel, & M. le Comte d'*Eu*, Lieutenant-Général, Colonel-Lieutenant, commandant en chef.

L'uniforme est habit bleu, doublure, paremens, veste, culotte & bas rouges, manches en bottes, poches en travers, boutons de cuivre ronds dorés, chapeau bordé d'or, & cocarde noire. Ce Régiment est de cinq Bataillons, de huit Compagnies chacun. Il y a cinq Lieutenans-Colonels, cinq Aides-Majors, quarante Capitaines, quarante Capitaines en second, quarante premiers Lieutenans, quarante Lieutenans en second, & quatre-vingt Soulieutenans.

Les Compagnies, suivant l'Ordonnance du Roi de 1737. sont de soixante-dix hommes, dont il y a deux Cadets, quatre Sergens, quatre Caporaux, quatre Anspeffades, dix-huit Sapeurs, autant de Canoniers & de Bombardiers, deux Tambours, neuf Apprentis, & vingt-sept Fusiliers. Ce Régiment a quinze Drapeaux, trois par Bataillon, dont cinq sont Drapeaux blancs Colonels & croix blanches, semées de fleurs de lis d'or. Les dix Drapeaux d'ordonnance sont aurores & verts, tafetas changeant & aurores & rouges, de même par opposition, dans les quarrés des Drapeaux. Ce Régiment, dans chacun de ses cinq Bataillons, a un Aumônier, & un Chirurgien Major.

Il y a cinq Compagnies de Mineurs, qui servent séparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie de Mineurs a pour Officiers un Capitaine, un premier Lieutenant, & deux Soulieutenans. Elles sont composées de cinquante hommes, compris trois Sergens, trois Caporaux, trois Anspeffades, deux Cadets. Le reste consiste en seize Mineurs, douze Apprentis, & un Tambour.

Il y a aussi cinq Compagnies d'Ouvriers, qui servent séparément, ou avec les cinq Bataillons du Régiment

giment Royal-Artillerie. Chaque Compagnie d'Ouvriers a un Capitaine, un Lieutenant, un second Lieutenant, quarante hommes, dont trois Maîtres Ouvriers, neuf autres, huit Apprentis, & un Tambour.

XLVIII. ROYAL-ITALIEN. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1671. partie en Italie, partie en Piémont, au nombre de quatre mille hommes, par M. *Magalotti*, qui en fut premier Colonel-Lieutenant. Les autres ont été le Comte d'*Albergotti*, le Marquis d'*Albergotti* son neveu, le Marquis de *Monti* jusqu'en 1738. le Prince de *Carignan* jusqu'en 1740. le Marquis de *Monti*, neveu de M. le Marquis de *Monti*, l'est aujourd'hui.

L'uniforme est habit gris-brun à la Prussienne, colet, veste, culotte, & manches fendues, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches en travers, & chapeau bordé d'or. Il y a trois Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, & croix blanche, semée de fleurs de lis d'or, ainsi qu'aux croix des deux Drapeaux d'ordonnance, qui sont rouges & bruns dans chaque carré par opposition. Ce Régiment a un Aumônier, un Interprète, un Maréchal des Logis, & Prevôté, ou grand Etat Major.

XLIX. LANGUEDOC. Ce Régiment, créé au nom de la Province de Languedoc en 1642. sous Louis XIV. & qui est d'un Bataillon, fut tiré du Régiment Catalan-Mazarin, dit depuis Royal-Rouffillon. M. le Comte de *Duglas* en est Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance violets & feuilles mortes, par opposition, & croix blanches.

L. BROGLIE. Ce Régiment fut levé en 1673. sous Louis XIV. pour le Marquis d'*Huxelles*, qui fut son premier Colonel. Les autres ont été du *Plessis-Belliere*, *Montforeau*, *Vaudreuil*, le Chevalier de *Sourches*, *Saint Simon* en 1718. le Marquis de *Puyguion* en 1734. & à présent le Chevalier de *Brogie*.

L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre ronds, manches ouvertes, & chapeau bor-

514 LISTE HISTORIQUE

de d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans deux quarrés, & rouges & violets aux deux autres.

LI. MEDOC. Ce Regiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1673. sous Louis XIV. par M. le Marquis de *Saint-Genies*, qui en fut le premier Colonel. Les autres ont été de la *Motte*, le Maréchal de *Navailles*, de *Mentaud* son fils, d'*Hanclon* de *Jargey*, qui eut le bras cassé au Siege de *Philisbourg*. Jusques-là il a porté le nom de les Colonels. Il a eu celui de la Province de *Medoc*, sous M. de *Montendre* de la *Rocheaucaud*. Messieurs de *Chamillard*, de *Vilennes*, & le Duc de *Crisfol*, en ont été Colonels jusqu'en 1729. M. le Comte de *Lannion* l'est depuis 1739. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges & feuilles mortes, par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, & chapeau borde d'argent.

LII. BONNAC. Ce Regiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1674. sous Louis XIV. par le Maréchal d'*Albert*, qui en fut le premier Colonel. Il a été deux fois *Ganaelus*, ensuite *Clairambault* *Mirabeau*, *Gensac* en 1711. *Duras* en 1734. & M. le Marquis de *Bonnac* en est aujourd'hui Colonel. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance rouges, jaunes, verts & noirs, par opposition, & croix blanches. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre larges & plats, & chapeau borde d'or.

LIII. SEGUR. Ce Regiment, qui est d'un Bataillon, fut levé sous Louis XIV. en 1674. par M. le Marquis de *Casire*, Commandant en Languedoc. Il en fut le premier Colonel. Ensuite Messieurs de *Morangis*, le Duc de *Louvoigny-Grammont* en 1705 de *Esquer ville* en 1711. le Duc de la *Trimoille* en 1720. le Marquis de *Tessé* en 1731. & *Senneterre* en 1734. de *Charllou* en 1739. M. le Marquis de *Segu* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit complet gris-blanc, les poches en long, boutons de cuivre ronds, & chapeau borde d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & noirs, par opposition, & croix blanches.

LIV. ROYAL-COMTOIS. Ce Regiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Marquis de *Lisignois*, qui en fut le premier Colonel. Il

eut en 1685. le nom de *Royal-Comtois*. M. le Marquis de *Froulay* fils en est aujourd'hui Colonel Lieutenant. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en long, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, semé de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne blanches en travers. Les deux d'ordonnance sont aurores, semés de fleurs de lis d'or, & croix de Bourgogne rouges en travers. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

LIV. TRAMIL. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Maréchal de *Schombert*, qui en fut le premier Colonel. *Schombert* le fils en a été ensuite Colonel. Les autres ont été, *Larray*, *Blinville*, *Maulevrier* freres, du Fort le Normand, *Lionne* & *Monconseil*. M. le Marquis de *Tramil* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre unis & ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont à quarrés blancs & à quarrés rouges & verts, par opposition, & croix blanches.

LVI. PROVENCE. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé en 1674. par le Comte de *Grignan*, qui commandoit en Provence, pour passer à Messine. Il étoit alors de vingt une Compagnies. M. le Vicomte d'*Aubeterre* en est Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc; les deux d'ordonnance sont rouges & noirs dans les quarrés, avec une lozange au milieu de chacun, & noirs & rouges par opposition, & croix blanches.

LVII. LAVAL. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé par le Maréchal de *Vivonne* en 1676. en Sicile. Il en fut le premier Colonel. Il a été *Thyanges* en 1688. *Mortemart* en 1702. *Laval* en 1712. *Tonnay-Charante* en 1729. *Mortemart* en 1731. & il est aujourd'hui *Laval*. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre & d'étain jaunes & blancs par intervalle, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont ondés de rouge, & dans les quatre quarrés il y a des fonds blancs & des croix blanches.

LVIII. BIRON. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé sous Louis XIV. en 1677. par M. de *Piettemont*, qui en fut le premier Colonel. Il fut tué la même année à la Bataille de Cassel. Il a été *Famechon*, *Ifenghien* Flamand, en 1697. *Mailly* Vallon, en 1717. M. le Marquis de *Gontaut-Biron* en est Colonel depuis 1735. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Coloneile est blanc, les deux d'ordonnance isabelles & noirs, & croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major.

LIX. NICE. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé sous Louis XIV. en 1678. par M. de *Saint-Laurent*, qui en fut le premier Colonel. Il fut formé des débris des Régimens de Genevois & Chablais, que le Duc de Savoie avoit donnés au Roi pour la guerre d'Hollande. Il portoit le nom de *Saint-Laurent*. Il a pris celui de *Nice* en 1687. Le Marquis de *Serraro*, fils de M. de *Saint-Laurent*, en a été Colonel en 1706. le Marquis de *Serraro* son second fils, en 1716. & le Marquis de *Serraro* son troisiéme, en 1721. jusqu'en 1724. M. le Marquis d'*Anlezy* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges, traversés en ondes bleues dans les quarrés, & bordures bleues aux croix blanches. Il a Prévôté, ou grand Etat Major.

LX. PENTHIEVRE. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, fut levé en 1684. pour M. le Comte de *Toulouse*, qui en a été Colonel jusqu'en 1737. M. le Duc de *Penthievre* son fils, grand Amiral, lui a succédé. Le premier Colonel-Lieutenant a été M. de *Surville*, en 1684. M. de *Cadrieux*, M. d'*Hautefort*, M. d'*O*, M. le Vicomte de *Coëtlogon* l'est depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus de Roi, boutons d'étain plats, avec moulure, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, & des croix blanches avec quatre ancres aux branches. Aux cinq Drapeaux d'ordonnance il y a aussi des croix blanches, ils sont verts & feuilles mortes par opposition, avec les traverses de même couleur dans chaque quarré des Drapeaux. Il a Prévôté, ou grand Etat Major.

LXI. GUIENNE. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut levé sous Louis XIV en 1684. au nom de la Province de Guienne. Le Comte de *Blanzac* en a été le premier Colonel, le Comte d'*Arling* en 1702. le Marquis de *Brezé* en 1718. jusqu'en 1738. M. le Chevalier de *Dreux* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, poches en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts & isabelles, par opposition, & croix blanches.

LXII. LORRAINE. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de ce Duché Souverain. M. d'*Hocquincourt* en a été le premier Colonel. M. de *Montbarrey* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit complet gris-blanc, boutons de cuivre à trois sur la manche, & trois sur la poche qui est en travers, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc; les deux d'ordonnance verts & gris de lin, par opposition, & croix blanches.

LXIII. FLANDRES. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la Province de Flandres. M. de *Sens* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Montmorency* l'est depuis 1739. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons moitié de cuivre & moitié d'étrairin; un blanc & un jaune, & chapeau bordé d'or & d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance bleus & jaunes, rayés par opposition, & croix blanches.

LXIV. BERRY. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de Berry en 1684. M. de *Goësbriant* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Molac-Carcado* l'étoit en 1735. Il a eu pour successeur M. N. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre tournés, doubles, poches en long à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance sont violets & isabelles, rayés par opposition, & croix blanches.

LXV. BERN. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Bearn*. M. de *Montchevreuil* en fut le premier Colonel. M. le Marquis de *Valence* l'est depuis 1734.

L'uniforme est habit gris-blanc , paremens rouges , boutons de cuivre ronds , trois sur chaque manche , trois sur chaque poche en long , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance isabelles & rouges , par opposition , & croix blanches.

LXVI. HAYNAULT. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , a été créé en 1684. au nom de la Province de *Haynault*. M. de *Pomponne* en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Custine* Colonel du Regiment , ci-devant *Noailles* en étoit Colonel. M. N... l'est de cette année 1744. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens rouges , boutons de cuivre , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance bleus & aurores , en pointe dans les quarrés , par opposition , & croix blanches.

LXVII. BOULONNOIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Vibraye* en a été le premier Colonel. M. *Damas* Comte de *Ruffey* en est Colonel depuis 1736. L'uniforme est habit gris-blanc , doublure , paremens & veste bleus , boutons de cuivre ronds , poches en écuillon à six boutons , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance sont verts , les quatre traverses violettes & isabelles , par opposition , avec des croix blanches.

LXVIII. ANGOUMOIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , fut formé sous Louis XIV. en 1684. au nom de la Province d'*Angoumois*. Il avoit été auparavant le Bataillon du Regiment de *Champagne*. M. de *Bellefonds* en a été le premier Colonel , ensuite M. de *Thouy* , M. de *Luc* à la paix de *Résnick* , qui le vendit en 1702. à M. le Marquis du *Plessis-Belliere*. M. de *Puymorand* eut ce Regiment en 1707. M. de *Coastanscoure* en 1705. M. le Marquis de *Rocofel*. M. le Duc de *Fleury* en 1734. M. le Comte de *Rupelmonde* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens bleus , boutons de cuivre plats , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance sont aurores & violets , dentelés , par opposition , & croix blanches.

LXIX. PERIGORD. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , a été créé en 1684. au nom de la

Province de *Perigord*. M. de *Chamarande* en a été le premier Colonel, M. de *Chemeraut* en 1693. M. de *Lambert* en 1696. M. de *Boiffet* en 1709. M. de la *Luzerne* en 1711. M. le Chevalier de la *Luzerne* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre jaune, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes dans le milieu des quarrés, le reste rouge, jaune, vert & rouge changeant, par opposition, & croix blanches.

LXX. X A I N T O N G E. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Xaintonge* M. le *Camus* en a été le premier Colonel. M. le Duc d'*Olonne* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, verts & rouges, dans les quarrés par opposition, & croix blanches.

LXXI. B I G O R R E. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province de *Bigorre*. M. le Chevalier *Pelst* en a été le premier Colonel, M. de *Seuil* en 1703. M. le Marquis de *Lenebron* en 1708. M. le Marquis de *Maupeou* en 1719. M. le Chevalier de *Maupeou* en est Colonel depuis 1740. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, manches coupées, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges, jaunes & verts par bandes, & par opposition, les croix en sont blanches.

LXXII. F O R E S T. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Forez*. M. de *Chemeraut* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier *Choiseul-Meuse* en est Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance aurores. Ils ont quatre traverses noires dans les quarrés, & des croix blanches.

LXXIII. T O U R N A I S I S. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de cette Province. M. de *Brouilly* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de la *Chetardie* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc,

paremens rouges, manches en bottes, petits boutons ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges & jaunes par bandes dans les quarrés oppotes, & les croix blanches.

LXXIV. C A M B R E S I S. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été formé du troisieme Bataillon du Regiment de Piemont en 1684. au nom de la Province de *Cambrejs*. M. le Marquis de *Chateau-Renaud* en a été le premier Colonel, les autres ont été M. le Comte *Montbrun* : M. le Marquis de *Prelle* tué à la tête de ce Regiment à la surprife de *Cremona* en 1702. M. le Marquis d'*Arville* en 1708. M. le Comte de *Ponts Chavigny* en 1732. M. le Marquis de la *Chastre* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc : les deux d'ordonnance rouges, verts, jaunes dans les quatre quarrés par opposition, & les croix blanches.

LXXV. F O I X. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Foix*. M. de *Blainville* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Boudeville* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, colet & paremens rouges, poches en travers, la pate bordée d'une languette rouge, boutons de cuivre plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts & isabelles, en triangles, par opposition, avec des croix blanches.

LXXVI. B R E S S E. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Bresse*. M. le Comte de *Carcado* l'aîné en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Carcado* en est Colonel depuis 1733. L'uniforme est habit & petit colet gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre ronds, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts & jaunes, par bandes dans les quarrés, & par opposition avec des croix blanches.

LXXVII. L A M A R C H E. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. M. le Maréchal Duc de *Biron* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Givry*, M. le Marquis de la *Fer-*

é, M. le Marquis de *Senneterre*, M. le Marquis de *Bellefont*, & M. de *S. Pern* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit & petit colet gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes, bleus, rouges, & feuilles mortes, par bandes croisées dans les quarrés, avec des croix blanches.

LXXVIII. QUERCY. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été levé en 1684. au nom de la Province de *Quercy*. M. d'*Amanzé* en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Saulx* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & violets, par bandes dans les quarrés avec des croix blanches.

LXXIX. NIVERNOIS. Ce Regiment qui est un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Nivernois*. M. de *Lasse* en a été le premier Colonel, M. le Marquis d'*Avary* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit gris-blanc, boutons de cuivre ronds, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont bleus, feuilles mortes & isabelles, par bandes dans les quarrés, & croix blanches.

LXXX. BRIE. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province de *Brie* en 1684. M. le Duc de *Charost* en a été le premier Colonel. M. le Duc d'*Agenois* l'étoit en 1739. M. N... est aujourd'hui. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, petits boutons de cuivre, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance rouges, avec une bande jaune en travers dans les quarrés, & des croix blanches.

LXXXI. SOISSONNOIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1684. au nom de la Province de *Soissonnois*. M. le Prince de *Monaco*, Duc de *Valentinois* en a été premier Colonel. M. le Marquis de *Chaumont* en 1696. M. le Comte de *Courtaumer* la même année. M. le Chevalier de *Tananes* en 1725. M. le Prince de *Tingris* en 1730. jusqu'en 1738. M. le Comte de *Donge* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau

522 LISTE HISTORIQUE

bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc ; les deux d'ordonnance bleus , avec des traverses jaunes dans les quarrés , & croix blanches.

LXXXII. ISLE DE FRANCE. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , fut levé au nom de la Province de l'*Isle de France* en 1684. & M. le Duc d'*Antin* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Cruffol* l'est depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens bleus , boutons de cuivre , chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance isabelles & noirs , en pointe dans chaque quarré , & croix blanches.

LXXXIII. VEXIN. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vexin*. M. le Chevalier d'*Hautefort* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Puiéguy* en est Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens bleus , boutons de cuivre , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance noirs & jaunes , en pointe dans les quarrés , par opposition , & croix blanches.

LXXXIV. AUNIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , a été levé en 1684. au nom de la Province d'*Aunis*. M. le Vicomte de *Polignac* en a été le premier Colonel. M. le Chevalier de *Branças Loudun* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens rouges , boutons de cuivre , bordés autour , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance rouges , verts , les traverses isabelles dans quatre quarrés , par opposition , & croix blanches.

LXXXV. BEAUCE. Ce Régiment qui n'est que d'un Bataillon , a été créé au nom de la Province de *Beauce* en 1684. M. de *Lauxiere* en a été le premier Colonel , M. le Duc de *Caumont* en étoit Colonel en 1734. M. le Marquis de la *Force* en 1744. vient d'avoir pour successeur M. le Chevalier de *Rochechouart*. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens bleus , boutons de cuivre jaunes & ronds , poches en long , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance noirs & bleus , en pointes dans les quarrés , par opposition , & croix blanches.

LXXXVI. DAUPHINÉ. Ce Régiment qui est d'un Bataillon , a été créé en 1684. au nom de la

Province de *Dauphiné*. M. le Chevalier de *Carcado* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Vaubecourt* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, petits boutons de cuivre soudés, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont rouges, verts & isabelles par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXVII. VIVARAIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province du *Vivarais*. Il a eu pour premier Colonel M. de *S. Pater*. M. le Marquis de *Rougé* en étoit Colonel en 1738. C'est aujourd'hui M. du *Barail*. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre ronds, poches demi-écusson à cinq boutons & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance verts de mer & aurores, taffetas changeant par bandes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXVIII. LUXEMBOURG. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé au nom de la Province de *Luxembourg* en 1684. M. de *Branças* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Broglié* l'est depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons d'étain plats & un rond au milieu, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance noirs & jaunes, par bandes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

LXXXIX. BASSIGNY. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a été créé en 1684. au nom de la Province de *Bassigny*. M. de *Mailly* en a été premier Colonel. M. le Chevalier de *Pons* en est Colonel depuis 1740. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens bleus, boutons de cuivre plats & unis, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance en taffetas changeant, rouge & aurore, vert & aurore, en zigzague, dans les quatre quarrés, par opposition, avec des croix blanches.

XC. BEAUJOLAIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut levé en 1685. au nom de la Province de *Beaujolois*. Ce Régiment & ceux qui suivent, n'ont point de rang réglé par aucune ordonnance. Ils n'ont que celui du tems de leur création. M. de *Betulle* a été le premier Colonel de *Beaujolois*. M. le

Chevalier de *Befons* en est Colonel depuis 1734. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre unis, poches en long & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont rouges & verts, façonnées dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCI. PONTHEU. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé & enregistré en 1685. au nom de la Province de *Ponthieu*. Il fut envoyé en Sicile en 1692 du tems de la guerre d'Hollande. M. le Comte de *Lomont* en fut le premier Colonel, M. le Vicomte de *Joyeuse* l'est depuis 1740. L'uniforme est habit gris blanc, paremens rouges, boutons d'etain plats, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont aurores, les traverses vertes, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCII. LA MARCK. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, étoit a sa création en 1688. *Solre*. Il a été *Bouffers*, la *Valliee*, *Vaujours*. Il est redevenu la *Valliee*, & M. le Comte de la *Mark* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre a trois sur la manche & trois sur la poche, jusqu'à la taille seulement, & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance rouges, avec les traverses vertes dans les quarrés, & croix blanches.

XCIII. GUISE. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, fut créé en 1689. pour M. le Comte de *Tessé*, depuis Maréchal de France, qui en a été le premier Colonel. Il étoit *Montmorency* en 1731. *Beaufremont* en 1740. M. le Prince de *Guise* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons de cuivre plats & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance jaunes & blancs, rayés en travers, dans les quatre quarrés, & croix blanches.

XCIV. FLEURI. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Chevalier de *Fleury*.

XCV. ROYAL SUEDOIS. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a pour Colonel M. le Comte de l'*Espare*. Il portoit auparavant le nom de ses Colonels. Il a été créé en 1650 son premier Colonel a été M. *Lesler*, *Sparre* & *Senck* en 1714. jusqu'en 1734. & ensuite d'*Appelgrehn*. L'uniforme est habit, veste & culote bleus, paremens rouges, collet rouge,

bordé d'un galon blanc, poches en travers, boutons d'ain plats, manches coupées, bordées d'un galon blanc, boutonnières blanches, & chapeau bordé d'argent. Il a seize Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc, les quinze d'ordonnance sont bleus. Il y a une fleur de lis d'or dans chacun des quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prevôté ou grand Etat Major.

CVI. BULKELAY Irlandois. Ce Régiment est d'un Bataillon, a passé en corps, d'Irlande en France en 1690. Milord *Moncashel* en a été le premier Colonel jusqu'en 1694. Il a été *Léé*, pere & fils, jusqu'en 1733. que M. de *Bulkelay* Lieutenant Général en est Colonel. Il a haute paye. L'uniforme est habit rouge, paremens verts, boutonnières blanches, des deux côtés, boutons d'étain, manches en bottes, colet vert, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, ondé de flammes, & croix blanches, les sept d'ordonnance sont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

CVII. CLARE Irlandois. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, est sur le pied François. Il fut créé en 1690. pour Milord *Daniel Obrien*, Vicomte de *Clare*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Léé*, *Talbeau*. Il est redevenu *Clare*, ensuite *Morgan Obrien*. Milord *Clare*, fils & petit fils des deux Colonels de ce nom, en est Colonel depuis 1718. Ce Régiment a passé en France avec *Dillon*. Il a haute paye. L'uniforme est habit rouge, doublure & paremens jaunes, boutons d'étain, petites manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Il a une couronne d'Angleterre en or dans chaque quarré, avec une harpe en or, au milieu de la croix blanche, ainsi que les deux Drapeaux d'ordonnance, qui sont rouges & jaunes, & croix rouges bordées de blanc.

CVIII. DILLON Irlandois. Ce Régiment qui est d'un Bataillon, a passé en France avec *Clare*. Il a haute paye. Milord *Dillon* pere, en a été le premier Colonel en 1690. jusqu'en 1733. que Milord *Dillon* son fils en est Colonel. L'uniforme est habit rouge, paremens noirs, boutons de cuivre jaunes, manches en botte & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, il a une couronne d'Angleterre en or, dans chaque quarré. Les deux Dra-

peaux d'ordonnance sont rouges , noirs & croix rouges , bordées de blanc.

XCIX. MONTBOISSIER. Ce Régiment qui est d'un Bataillon , a été créé en 1691. Il a pour premier Colonel M. le Maréchal de *Noailles* qui ser voit alors Chef de Brigade dans l'Armée Catalogne. Ses autres Colonels sont M. le Comte *Noailles* , tué sur le Rhin en 1702. de *Beaufre* l'aîné , tué à la défense de Landeau en 1704. son frere tué à l'attaque de Bruxelles en 1708. *Perrin* *Montfort* en 1719. le Duc de *Picquigny* en 1721. Marquis de *Rosnyvinen* en 1733. & M. le Chevalier de *Montboissier* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens rouges , boutons d'étain plats bordés , & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance jaunes & bleus , rayés en travers dans quatre quarrés , & croix blanches.

C. CHARTRES. Ce Regiment qui est de deux Bataillons , fut créé en 1691. pour M. le Duc de *Chartres* , depuis Duc d'*Orléans*. Le premier Colonel Lieutenant fut M. le Chevalier de l'*Estrade* , à la bataille de *Stinkerque* en 1692. ensuite le Marquis de *Pluvaux* , puis le Marquis d'*Arpajon* en 1694. Le second Bataillon de ce Regiment a été créé en 1701. M. le Comte d'*Estampes* a succédé à M. le Comte d'*Arpajon* en 1709. Ce Regiment a pris le nom d'*Estampes* en 1724. celui de la *Femault* en 1731. Il a repris le nom de *Chartres* en 1737. que M. le Duc de *Chartres* en est Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens rouges en bottes , boutons de cuivre , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les cinq d'ordonnance sont rouges avec une bordure bleue autour de chaque Drapeau , & croix blanches.

CI. BLAISOIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , fut créé en 1692. au nom de la Province de *Blaisois*. M. le Comte d'*Etreux* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Pereuse* en est Colonel depuis 1735. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens rouges , boutons d'étain ronds bordés d'or , & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance bleus & rouges , les sautoirs jaunes dans les quatre quarrés , & croix blanches.

CII. GASTINOIS. Ce Regiment qui est d'un bataillon, a été créé au nom de la Province de *Gastinois* en 1692. M. le Vicomte de *Pudon* en a été le premier Colonel. M. le Comte de *Rouffillon* l'étoit en 1726. M. de *Gouy* en est aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain plats, manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont noirs, & les traverses en pointe sont moitié jaunes & vertes dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CIII. CONTI. Ce Regiment qui est de deux bataillons, porta à sa création en 1692. le nom de *Arrois*, qui étoit celui de son premier Colonel. Il eut en 1723. celui de la Maison royale de *Conti*. M. le Prince de *Conti*, Lieutenant-General, en est Colonel depuis 1727. M. de la *Carte* en a été Colonel Lieutenant. Ce Regiment vacant par la mort de M. de *Leuville*, a depuis le mois de Novembre 1744. pour Colonel Lieutenant M. de *Sailly*. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain ronds, manches ouvertes & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les cinq d'ordonnance rouges & isabelles dans les quatre quarrés, par opposition, & croix blanches. Il est Prévôté ou grand Etat-Major.

CIV. AUXERROIS. Ce Regiment qui est d'un bataillon, a été créé en 1692. au nom de la Province de *Auxerrois*. M. de *Vaussieux* en a été le premier Colonel. M. le Marquis de *Conflans* en étoit Colonel en 1733. c'est aujourd'hui M. de *Montcalin*. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance sont à fond jaunes, & ont des façons dans les quatre quarrés bleues & rouges, & croix blanches.

CV. AGENOIS. Ce Regiment qui est d'un Bataillon, a été créé au nom de la Province d'*Agénois* en 1692. Son premier Colonel a été M. de *Choiéul Beaupré*, M. le Comte de *Malauze Bourbon*. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, boutons d'étain, manches coupées & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les deux d'ordonnance aurores & violets, façonnés dans les quatre quarrés, & croix blanches.

CVI. S A N T E R R E. Ce Regiment qui est d'un

§ 28 LISTE HISTORIQUE

Bataillon , a été créé en 1692. M. le Chevalier de *Soiffy* en a été le premier Colonel. M. le Marquis d'*Escars* l'est depuis 1738. L'uniforme est habit gris-blanc , paremens bleus , boutons de cuivre plats , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance verts , & feuilles mortes , façonnés dans les quatre quarrés , & croix blanches.

CVII. DESLANDES. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , a été créé en 1693. au nom de la Province *Deslandes*. Il a eu pour premier Colonel M. le Comte de *Mailly* la Houffaye , le Comte de *Middelbourg* en 1704. le Comte de *Boiffieux* en 1716. le Marquis de *Brun* en 1730. le Marquis de la *Salle* en 1738. M. de *Villeneuve* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit complet gris-blanc , boutons de cuivre fort gros & plats , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , les deux d'ordonnance rouges & jaunes , façonnés dans les quatre quarrés , & croix blanches.

CVIII. ROTH , Irlandois. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , étoit le Regiment des Gardes de Jacques II. Roi d'Angleterre , arrivé en France en 1689. Après la paix de *Rifwick* en 1697. il prit le nom de Milord d'*Orington* qui en fut le premier Colonel , M. de *Rooth* fils en est Colonel depuis 1733. L'uniforme est habit rouge , doublure , paremens , culotte & veste bleus , boutons de cuivre jaunes , bas blancs , & chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc , il a un J. & un R d'or couronnés au milieu de la croix blanche , les deux Drapeaux d'ordonnance sont blancs & croix rouges au milieu de chaque croix. Il y a une couronne d'Angleterre & un lion au-dessus en or. Il a Prevôté ou grand Etat-Major.

CIX. BERWICH , Irlandois. Ce Regiment qui est d'un Bataillon , a eu pour premier Colonel en 1698. le Milord *Fitz-James* de *Bervvich* depuis Maréchal de France , tué au dernier siège de *Philisbourg* M. le Comte de *Fitz-James* en est Colonel depuis 1729. L'uniforme est habit rouge , doublure , paremens , culotte & veste blanches , boutons d'étain , bas blancs & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Coionelle est blanc , les deux d'ordonnance à fonds verts , croix rouges , bordées de blanc , les traverses rouges dans les quatre quarrés.

rés. Il a Prevôté ou grand Etat - Major.

CX. ENGUIEN. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, fut créé en 1706. pour feu M. le Duc, qui s'appelloit alors M. le Duc d'Enguien. Il en a été le premier Colonel. M. le Comte de Charolois l'a eu jusqu'en 1710. M. le Comte de Clermont l'a depuis ce tems. Les Colonels-Lieutenans ont été M. le Comte de Saint-Aulaire en 1706. tué à la Bataille de Romershein sur le Rhin en 1709. le Marquis de Laffay jusqu'en 1726. M. le Comte de Laigle l'est depuis ce tems. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens rouges, doubles poches en long, cinq boutons d'étain à chaque patte & sur les manches, avec virole autour relevée, & chapeau bordé d'un large galon d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les cinq d'ordonnance feuilles mortes, bleus, noirs & rouges dans les quatre quarrés, & croix blanches. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXI. ROYAL-BAVIERE. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, a été créé en 1709. & formé d'un Bataillon du Régiment d'Alsace Allemand, pour le Chevalier de Baviere, qui en a été le premier Colonel. M. le Comte de Baviere, Lieutenant-Général, en est encore aujourd'hui Colonel. L'uniforme est habit bordé de blanc, petit colet, doublure, veste & culotte bleus, paremens noirs, bas blancs, boutons d'étain, manches ouvertes, poches en travers, chapeau bordé d'argent. Il a seize Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, il a une vierge peinte au milieu de la croix blanche. Les quinze d'ordonnance sont bleus, & les croix blanches semées de fleurs de lis d'or, avec une bordure autour de chaque Drapeau à carreaux bleus & blancs. Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXII. ROYAL-CORSE. Ce Régiment, qui est d'un Bataillon, a été créé en 1739. sous Louis XV. & a pour Colonel M. le Comte de Vienne. Par une Ordonnance du 10. Octobre 1740. S. M. a réglé les rangs des Officiers du Régiment Royal-Corse, sous le titre d'Infanterie Italienne-Corse. L'uniforme est habit gris-blanc, paremens & veste verts, boutons de cuivre, chapeau bordé d'or. Le Drapeau de la Colonelle est blanc. Les deux d'ordonnance verts, semés de fleurs de lis d'or dans les croix blanches, avec cette devise : *Per hæc regnum & imperium.* Il a Prevôté, ou grand Etat Major.

CXIII. LOWENDAL. Ce Régiment, qui est

d'un Bataillon, a été créé en 1744. sous Louis XV. & a pour Colonel M. N.

CXIV. ROYAL-LORRAINE. D'un Bataillon, créé en 1744. sous Louis XV. & a pour Colonel M. N.

CXV. GRASSIN. Ce Régiment, levé à Paris au commencement de 1744. est composé de Dragons, de Husards & de Fanassins. M. de *Grassin* en est Colonel. Ce Régiment s'est signalé en plusieurs occasions en Flandres.

CXVI. BETTENS, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été créé sous Louis XIV. en 1671. Il étoit *Kerlac* à sa création *Manuel*, en 1695. *Villars-Chandieu*, en 1700. *May*, en 1723. M. de *Bettens* Lieutenant-Général, en est Colonel depuis 1739. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étains plats jusqu'à la poche, qui est en travers à trois boutons, & chapeau bordé d'argent. Les Sergens portent l'habit rouge, veste, & les paremens bleus bordés d'argent. Il y a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, semé de fleurs de lis d'or, & croix blanches. Les sept d'ordonnance à flammes rouges, jaunes & bleues, par opposition, & croix blanches. Suivant l'Ordonnance du Roi en 1737. il est de deux Bataillons, & dans chacune des huit Compagnies il y a un Chirurgien, un Frater & un Prevôt. Dans les Compagnies où les Capitaines ne servent point au Corps, il doit y avoir deux Lieutenans, au lieu d'un. C'est de même dans les Régimens Suisses ci-après.

CXVII. SCEDORFF, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été créé en 1672. sous Louis XIV. sous le nom de *vieux Stoppa*. Il a été *Erendlé* en 1710. Depuis 1738. M. de *Fogely Scedorff* en est Colonel. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain, façonnés d'une rosette jusqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, avec des croix blanches, où sont pour devise ces mots en or : *Auxilium nostrum à Domino*. Les sept d'ordonnance sont à flammes bleues, rouges & blanches par opposition, & croix blanches.

CXVIII. DIESBACK, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été créé en 1689. Il étoit *Salis*, ensuite *May*. Il a été après *Buiffon*. M.

le Comte de *Diesbach*, Maréchal de Camp, en est Colonel depuis 1721. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain façonnés différemment jusqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, semé de fleurs de lis d'or, & croix Blanches, où est écrit en or : *Fidelitate & honore*. Les sept d'ordonnance sont à flammes rouges, bleues, jaunes & noires, & croix blanches, où est écrit la même devise en or sur chaque Drapeau.

CXIX. WITTEMER, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été créé en 1672, sous Louis XIV. Il a été *Greder*, Pere & Fils, jusqu'en 1714. M. de *Wittemer* Brigadier en est Colonel depuis 1734. L'uniforme de ce Régiment est rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain le long de l'habit, poches en long, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, les sept d'ordonnance à flammes jaunes & violettes, & croix blanches, avec bordures blanches & violettes autour des Drapeaux.

CXX. VIGIER, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été créé en 1672. M. de *hifre* a été son premier Colonel. Il a depuis porté le nom d'*Hessy*; après il a été *Bourgy*, & en 1737. *Tschoudy*. M. de *Vigier* Brigadier en est Colonel depuis 1740. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain, avec bordure autour jusqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Il a huit Drapeaux. Celui de la Colonelle est blanc, & croix blanches, avec une Annonciation au milieu. Les sept d'ordonnance sont à flammes bleuës, jaunes & blanches, par opposition, & croix blanches.

CXXI. COURTEN, Suisse. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été levé en 1689. par M. Etienne *Courten*, qui en a été le premier Colonel. Il a été *Courten* Pere en 1723. M. de *Courten* Brigadier en est Colonel depuis 1724. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain d'autre façon qu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, ordé de flammes, & croix blanches : les sept d'ordonnance sont ondés de flammes rouges, noires & jaunes, & croix blanches.

CXXII. MONNIN, Suisse. Ce Régiment, qui

est de deux Bataillons, a été créé en 1672. Il étoit *Salis, Lorlier, Reinold, Castellas, & Bettens* en 1722. M. de *Monnin* Maréchal de Camp, en est Colonel depuis 1739. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain plats, poches en travers à cinq boutons, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, croix & flammes blanches : les sept d'ordonnance sont à flammes jaunes & noires, par opposition.

CXXIII. LA-COUR-AU-CHANTRE, Suisse. Ce Régiment a été levé en 1677. par le jeune *Stoppa* ou *Stoup*, qui en a été le premier Colonel. Il est de deux Bataillons. Il a été *Surbeck* & d'*Hemel*, ensuite *Beswald*, en 1729. M. de la *Cour-au-Chantre* Brigadier en est Colonel depuis 1738. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens, veste, culotte & bas bleus, boutons d'étain bordés autour jusqu'à la poche, & chapeau bordé d'argent. Le Drapeau de la Colonelle est blanc, ondé de flammes blanches, & croix blanches. Les sept d'ordonnance ont des croix blanches, & sont ondes de flammes bleues & jaunes, par opposition.

CXXIV. TRAVERS, Grison. Ce Régiment, qui est de deux Bataillons, a été formé à Bedford pendant le quartier d'Hiver de 1734. & 1735. pour M. le Baron de *Travers* d'*Orstenstein* Brigadier, qui en est le premier Colonel. L'uniforme est habit rouge, doublure & paremens bleus, boutons d'étain, chapeau bordé d'argent. Le Lieutenant-Colonel de ce Régiment a rang de Colonel. Le Drapeau de la Colonelle est blanc semé de fleurs de lis d'or. Il a pour devise en or : *Fortiter & prudenter*. Les sept Drapeaux d'ordonnance sont à flammes blanches & noires par opposition, & croix blanches.

CXXV. KARRER, Suisse. Ce Régiment, créé en 1719. qui est d'un Bataillon, a été tiré en 1721. du service de terre, pour entrer au service de la Marine, où il sert actuellement. La Compagnie Colonelle est toujours en garnison à Rochefort. Les trois autres Compagnies sont sur les Vaisseaux du Roi, & dans les Colonies Françaises de S. M. M. le Chevalier de *Karrer* de Soleure en a été le premier Colonel, M. le Chevalier de *Karrer* fils l'est depuis 1736. Ce Régiment est composé de quatre Compagnies, desquelles on tire seize Soldats, pour former celle des Grenadiers de 64. hommes, y compris deux

Sergens, deux Caporaux, un Anspellade & un Tambour. La Colonelle a trois cens cinquante hommes : les trois autres Compagnies font à deux cens hommes chacune, compris trente-deux Officiers, soldats, Sergens, Trabans, Tambours & Fifres. Il y a quatre Drapeaux, celui de la Colonelle est blanc, semé de fleurs de lis d'or, & croix blanches & ces mots pour devise: *Fidelitate, & honore terrâ & mari* : les trois d'ordonnance sont à flammes rouges, bleues & jaunes, par opposition, aux mêmes croix blanches & devises. Les Compagnies de ce Regiment appartiennent au Colonel qui en est seul Titulaire. L'uniforme est habit rouge, doublure, paremens & culotte bleus, bas blancs, poches en long, veste bleue croisée, avec doubles boutons & boutonnières blanches, manches en bottes, petit colet bleu, boutons d'étain façonnés, & chapeau bordé d'argent.

CAVALERIE LÉGÈRE FRANÇOISE ET ÉTRANGÈRE.

I. COLONEL-GÉNÉRAL. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, fut créé sous Louis XIII. en 1635. des premières Compagnies d'Ordonnance Son Etendart la *Cornette blanche*, est le premier Etendart de France, & la Compagnie *Colonel Général*, est seule montée sur des chevaux gris. Quand l'Armée est rangée pour marcher, & que le Regiment *Colonel-Général* se mettant en marche, passe devant la ligne de la Cavalerie, les Regimens montent à cheval & saluent de leurs Etendarts la *Cornette blanche*, qui ne salue que le Roi, les Princes du Sang, le Colonel General, & les Generaux d'Armée Maréchaux de France. Depuis une Ordonnance de Louis XIV. de 1705. les Directeurs & Inspecteurs Generaux ne se mêlent point de ce Regiment. Il y a six Etendarts de soye, deux par Escadron : il y en a un blanc à franges d'argent, les cinq autres sont noirs, semés de fleurs de lis d'or, & d'argent, avec des tours d'Auvergne d'un côté, soleil & devise du Roi en or ; & au revers est une colonne de feu marchant devant les Israélites, avec ces mots : *Certum monstrat iter*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme est habit & doublure rouge, paremens & bavaroise de panne noire, boutons de cuivre dorés, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, bu-

fié à boutons de cuivre , culotte de peau de chevre , manteau & doublure rouge , chapeau bordé d'or fin , cocarde blanche & noire ; l'équipage du cheval de drap rouge bordé d'un galon noir & blanc. M. le Prince de *Turenne* en est Colonel General depuis 1740. par la démission volontaire de M. le Comte d'*Evreux* qui continue de faire les fonctions de cette charge pendant huit ans , & qui l'exerce depuis 1705. le Colonel Lieutenant est M. le *Gendre de l'Ormy*.

II. MESTRE-DE-CAMP GÉNÉRAL. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , fut formé sous Louis XIII. de l'ancienne Compagnie d'Ordonnance du *Mestre-de-Camp Général* , qu'avoit eu M. de la *Valette* sous Charles IX. en 1568. Ce Regiment a six Etendarts de soye rouge , soleil & devise du Roi en or : *Nec pluribus impar* , semés de flammes d'or , brodés & frangés d'or. L'uniforme est un habit & doublure gris de fer , paremens & revers de panne noire , boutons de cuivre jaune , à quatre boutons de cuivre , manches en botes , aiguillettes plates de laine , aurores & noires , bandouliere & ceinturon de peau jaune , manteau gris de fer , doublé de rouge , chapeau bordé d'or fin , cocarde noire. L'équipage du cheval de drap verd , les Etendarts brodés sur les houffes , & chaperons de drap verd , bordés de la livrée du *Mestre-de-Camp Général*. M. le Marquis de *Clermont Tonnerre*, Lieutenant est *Mestre-de-Camp General* depuis 1736.

III. COMMISSAIRE-GÉNÉRAL. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , fut formé sous Louis XIV. de celui de M. de d'Esclainvilliers , qui fut le premier Commissaire General par commission en 1654. & en charge en 1656. M. le Marquis de *Biffi* Brigadier né , est *Commissaire Général* depuis 1736. L'uniforme de ce Regiment est habit , manteau & doublure , gris-blanc , paremens & revers de panne noire , boutons de cuivre , bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée , buffe à boutons de cuivre , culotte de peau , chapeau bordé d'or fin. L'équipage du cheval , de drap rouge bordé. Il y a six Etendarts , le premier est de soye bleue , semé de fleurs de lis d'or sans nombre , & les cinq autres de soye rouge , un soleil d'or & devise du Roi d'un côté , & de l'autre une écrevisse sur terre , avec ces mots : *Retrocedere nescit* , bordés & frangés d'or.

IV. ROYAL. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , étoit au Cardinal de *Richelieu* sous Louis XIII. Après sa mort en 1642. il eut le titre de *Royal*. Le Roi en est Mestre-de-Camp , M. le Comte de *Beuvron* en étoit Mestre de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Marquis d'*Esquevilly* l'est aujourd'hui. Il'y a dans ce Regiment, six Etendarts de soye bleue , soleil au milieu , & fleurs de lis brodées d'or , devise du Roi : *Nec pluribus impar* , & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau bleus , paremens , revers & doublure rouge , boutons de cuivre , & sur le buffe , bandouliere blanche piquée , culotte de peau , chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval de drap bleu bordé.

V. DU ROI. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a eu pour premier Mestre-de-Camp , M. le Comte de *Vivone* , depuis Maréchal de France sous Louis XIII. en 1635. M. le Marquis de *Piez* l'a eu depuis 1650. jusqu'en 1656. qu'il fut tué au siège de Valenciennes. Louis XIV. en fit alors son Regiment , & mit pour Mestre-de-Camp Lieutenant M. le Marquis de *Matignon*. M. le Comte de *Vienne* l'a eu jusqu'en 1693. M. le Comte de *Broglie* , Marechal de France , jusqu'en 1705. Louis XIV. en donna l'agrément à M. le Marquis de *Fournez*. M. le Comte de *Fournez* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1734. Ce Regiment à six Etendarts d'un gros de Tours bleu , en soleil d'or , & devise du Roi : *Nec pluribus impar* , d'un côté , & de l'autre semés de fleurs de lis d'or sans nombre , bordés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau de drap bleu , doublure & paremens rouges , boutons sur bois , de cuivre jaune en rosette , buffe à boutons jaunes , bandouliere & ceinturon de peau jaune piquée , culotte de peau , chapeau bordé d'or fin , l'équipage du cheval est de drap bleu bordé.

VI. ROYAL ETRANGER. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a été levé en 1635. sous Louis XIII. A sa création il devoit être le premier Regiment de la Cavalerie Allemande en France. Il a eu pour premier Mestre-de-Camp Lieutenant M. le Comte de *Roye*. M. le Marquis de *Charleval d'Auneuil* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1740. Il a pour uniforme habit & manteau bleus , doublure , paremens & revers rouges , boutons d'étain plats , buffe à agraffes jaunes , bandouliere

336 LISTE HISTORIQUE

blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval est bleu bordé. Il y a six Etendarts dans ce Regiment, qui sont de soye bleue, on y voit un soleil au milieu, des fleurs de lis avec la devise du Roi, & ils sont brodés & frangés d'or.

VII. CUIRASSIERS DU ROI. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu en 1666. pour premier Mestre-de-Camp Lieutenant, M. le Comte de *Vilquier*. M. le Marquis d'*Havrincourt* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1734. L'uniforme est habit, veste & manteau bleus du Roi, paremens & doublure rouges, boutons d'étain, bandouliere & ceinturon de peau blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'argent fin: l'équipage du cheval, est bleu bordé. Il y a six Etendarts de soye bleue, soleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins, avec la devise du Roi, brodés & frangés d'or.

VIII. ROYAL CRAVATES Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été levé en 1664. sous Louis XIV. par M. le Duc de *Vivonne*, qui en a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant. A sa création il s'appelloit *Balthazard*. M. de *Pont S. Pierre* en étoit Mestre-de-Camp Lieutenant en 1725. C'est aujourd'hui M. de *Cernay*. L'uniforme est habit & manteau bleus, doublure, paremens rouges boutons d'étain, boutonnières blanches, buste à boutons d'étain, bandouliere blanche piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'un galon d'argent fin, large de trois doigts. L'équipage du cheval est bleu bordé. Il y a six Etendarts de soye bleue bordés, & frangés d'or, soleil au milieu, quatre fleurs de lis aux coins & devise du Roi.

IX. ROYAL ROUSILLON. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu le nom de *Royal Roussillon* la même année de sa création en 1667. sous Louis XIV. Il a eu pour premier Mestre-de-Camp Lieutenant M. de *Montelard*, ceux qui lui ont succédé sont M. le Comte de *Montfort*, le Marquis de *Praslin*, depuis Maréchal de France; le Marquis de *Bonnelles*, de *Chemeveuil*, de *Sommeroy*, le Marquis de *Courtanvaux*, & depuis 1718 M. le Prince de *Croy* en est Mestre-de-Camp Lieutenant. L'uniforme est habit, manteau de drap bleu du Roi, doublure, paremens & retrocis rouges, boutons de
metal

métal blanc à petits carreaux , petite bandouliere blanche , piquée de blanc , buffe & culotte de peau à agraffes & chapeau bordé d'argent fin , & aiguillette rouge. L'équipage du cheval est bleu bordé de rouge. Il y a six Etendarts de foye bleue , soleil au milieu , devise du Roi & fleurs de lis brodées & frangées d'or & d'argent , de même chaque côté.

X. ROYAL PIE' MONT. Madame Royale de Savoye fit present à Louis XIV. de ce Regiment qui passa en France en 1670. il est de trois Escadrons. Le Roi lui donna le nom de *Royal Piémont*. M. de *Succinge* en étoit alors Mestre-de-Camp Lieutenant , ensuite Messieurs de *Rivarolles* , le Comte de *Bouzols* à present Vicomte de *Bonne* , de *Manicamp* , jusqu'en 1724. de *Germinon* jusqu'en 1725. le Comte de la *Feuillade* mort en Italie en 1725. M. le Comte de *Coffé* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp Lieutenant. L'uniforme est habit & manteau bleus , doublure , paremens & bavaroises rouges jusqu'à la poche , bouton d'étain plats , buffe à boutons de cuivre , bandouliere large , blanche & piquée , culotte de peau , aiguillettes plates bleues & blanches , & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est rouge bordé de blanc. Ses six Etendarts sont de foye bleue , soleil , devise du Roi en or au milieu , quatre fleurs de lis aux coins , brodées & frangées d'or.

XI. ROYAL ALLEMAND. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a été créé en 1671. sur le pied de 24. Compagnies , à cinquante chevaux chacune. M. le Comte de *Konigsmark* en a été le premier Mestre-de-Camp Allemand , jusqu'en 1688. M. de *Bohlon* lui a succédé , M. le Comte de *Nassau Sarbruck* en 1693. M. de *Quadt* en 1712. M. le Prince de *Nassau Sarbruck* en 1737. M. le Prince de *Hesse* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp Lieutenant. Ce Regiment étranger a eu le titre de *Royal* en 1688. il a été soustrait en 1727. de la revue des Directeurs & Inspecteurs Generaux. Il y est rentré en 1737. L'uniforme est à la Polonoise , robe & manteau de drap bleu , doublés de rouge , petits paremens rouges , retrouffés en patte , garnis de brandebourg & boutons de foye rouge , blanche & bleue , veste de drap incarnat , bordée d'ungalon de fil blanc à boutons d'étain , culotte de peau , bonnets à la Polonoise , avec une peau d'ours noire autour & le dessus

rouge , bandouliere jaune étroite de trois doigts & piquée. L'équipage du cheval est de drap bleu bordé de blanc. Il y a deux cadets par Compagnie. Il est composé de douze Compagnies à 4. par Escadrons. Les six Etendarts sont de soye bleuë , soles & devise du Roi , brodés en or , & franges d'or de deux côtés suivant les ordonnances du Roi du 8 Janvier & 28. Fevrier 1737. Il a Prevôte ou grand Etat-Major , composé d'un Marechal des Logis d'un Aumônier , d'un Chirurgien Major , d'un Prevôt , de son Lieutenant , d'un Greffier , de quatre Archers , & d'un Exécuteur de Justice.

XII. ROYAL DES CARABINIERS. Il y a douze premiers Regimens de Cavalerie , dits *Carabiniers* , créés en 1635. par Louis XIII. Ils furent supprimés , & Louis XIV. les rétablit en 1690. en mettant une Compagnie dans chaque Regiment de Cavalerie. Mais en 1693. le même Roi forma de ces Compagnies un Regiment composé de cinq Brigades sous le titre de *Royal des Carabiniers*. M. le Duc du *Maine* premier Lieutenant Général en a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant , commandant en chef depuis 1693. jusqu'au 10. Mai 1736. Le Roi en est Mestre-de-Camp , M. le Prince de *Dombes* Lieutenant Général , Mestre-de-Camp Lieutenant , commandant en chef depuis le 20. Mai 1736. A la tête de chaque Brigade , il y a un chef de Brigade Mestre-de-Camp , un Lieutenant Colonel , un Major , un Aide-Major , huit Capitaines , huit Lieutenans , quatre Cornettes & huit Maréchaux de Logis , avec 200. Carabiniers , qui composent deux Escadrons par Brigades , y compris 16. Brigadiers huit Trompettes , un Tymballier , & quatre Etendarts.

Les Chefs des cinq Brigades depuis la création de ce Regiment jusqu'à présent ont été :

	<i>Dans la premiere.</i>	Des Grioux ,
	MESSIEURS.	De Valcourt ,
Du Mesnil ,		De Guery.
D'Aubeterre ,		<i>Dans la troisieme.</i>
De Verneuil ,		MESSIEURS ,
De Sanguin ,		De Courcelles ,
De la Motte ,		D'Imecourt ,
De Malezieu.		De Rouvrai ,
	<i>Dans la seconde.</i>	De Pardhaillan ,
	MESSIEURS ,	De Vichi-Chambron ,
De Rozel ,		De Brassac.

Dans la quatrième.

MESSIEURS,

De Refigny ,

De l'Erang ,

De Puzol ,

De la Marck ,

De Premont ,

De Montmorency.

Dans la cinquième.

MESSIEURS,

D'Achy ,

De Clois ,

De Fredeau ,

De Parabere ,

De Crecquy.

Les vingt Etendarts font de soye bleuë , soleil d'or. Semés de fleurs de lis d'or , & devise du Roi : *Nec pluribus impar*. Ils sont brodés en or , & frangés d'or & d'argent , suivant les susdites ordonnances du Roi du 8. Janvier , & du 28. Fevrier 1737. Il y a un Aumônier , & cinq Chirurgiens Majors à la suite de ce Regiment. L'uniforme est habit , petit colet & manteau de drap bleu , doublure & paremens rouges , boutons d'étain façonnés de trois en trois sur l'habit , un bordé d'argent fin sur les manches , & sur les épaulettes , bandouliere blanche , bordée d'un galon de fil blanc , ainsi que le ceinturon , veste de buffe , culotte de peau & chapeau bordé d'un large galon d'argent fin , cocarde noire. L'équipage du cheval est de drap bleu bordé d'argent fin.

XIII. ROYAL POLOGNE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons a été levé au commencement des guerres d'Hollande en 1672. par M. de *Sainte Rue* qui en a été le premier Mestre-de-Camp. Il a été *Coffé* , *Brissac* & *Monteils*. En 1725. il a eu le titre de *Stanislas* , & rang après le Regiment de la Reine. M. le Chevalier de *Wiltz* en a été premier Mestre-de-Camp Lieutenant en 1725. jusqu'en 1738. & par une Ordonnance du Roi du 30. Mars 1737. ce Regiment a eu le titre de *Royal Pologne* , & rang convenable à ce titre après le Regiment *Royal des Carabiniers* , & avant tous les autres qui sont actuellement sur pied. Le Roi de *Pologne* , Duc de *Lorraine* & de *Bar* en est Mestre-de-Camp depuis 1725. & M. le Prince de *Talmont* Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1738. L'uniforme de ce Regiment est habit & manteau de drap bleu , doublure , petit colet & paremens rouges , aiguillette blanche & bleuë , boutons blancs des deux côtés , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau. chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval bleu avec des galons blancs , entrelassés de bleu. Les six Etendarts font de soye bleuë , soleil & devise du Roi ca

or au milieu , semé de fleurs de lis , brodées en or & frangées d'or.

XIV. LA REINE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a été créé en 1635. pour la Reine *Anne d'Autriche* , Epouse de Louis XIII. depuis Regente du Royaume en 1643. Ensuite M. de *Nantouillet* en a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant , ensuite M. le Comte de *Rouffillon* , M. le Comte de *Rochebonne* , M. le Comte de *Choiseul* , M. le Comte de *Tressan* , M. le Marquis *Cayla*. M. le Marquis de *Beauveau* , M. de *Galiffet* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp Lieutenant ; les six Etendarts sont de soye rouge , soleil & devise du Roi en or , semés de fleurs de lis d'or , le chiffre de la Reine , Marie Princesse de Pologne , couronné & brodé en or & en argent aux quatre côtés , & frangés d'or & d'argent. L'uniforme est habit & manteau rouge , doublure & paremens bleus du Roi , boutons de cuivre jaunes , plats & sur le buste , bandouliere jaune & large , bordée d'un galon de fil blanc , culotte de peau , aiguillette plate d'un galon blanc , & chapeau bordé d'or fin , l'équipage rouge , bordé d'un grand galon de la livrée de la Reine , avec une fleur de lis jaune aux houffes & chaperons.

XV. DAUPHIN. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , fut formé en 1658. au nom de M. le premier Dauphin d'une Compagnie d'Ordonnance , qui depuis long-tems étoit d'un Escadron & qui se nommoit Compagnie d'Ordonnance du *Dauphin*. M. de *S. Gelais* en étoit Capitaine Lieutenant , & M. *Cornelius Suedois* en a été premier Lieutenant Colonel. Quand ce Regiment a été créé par Louis XIV. M. de *S. Gelais* en a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant. Monseigneur le *Dauphin* dès à sa naissance le 4. Septembre 1729. en est Mestre-de-Camp & M. le Marquis de *Volviere* Mestre de-Camp Lieutenant depuis 1738. L'uniforme de ce Regiment est habit & manteau bleu , doublure & paremens rouges , boutons de cuivre plats , de chaque côté de trois en trois , buste à boutons de même , bandouliere blanche , piquée , culotte de peau , chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval bleu , bordé d'un galon aurore ; les six Etendarts sont de soye bleue , soleil & devise du Roi en or , quatre fleurs de lis , & quatre dauphins brodés en or & en argent aux coins & frangés d'or.

XVI. DAUPHIN ETRANGER. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a été créé par Louis XIV. en 1666 au nom de M. le premier Dauphin. M. de *Montclarre* a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment. Monseigneur le Dauphin en est Mestre-de-Camp depuis 1729. M. le Marquis de *Polignac* en a été Mestre-de-Camp Lieutenant en 1738. M. le Comte de *Soyecourt* l'est aujourd'hui ; les six Etendarts sont de soye bleue , soleil & devise du Roi en or d'un côté , de l'autre des fleurs de lis , & des dauphins sans nombre brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau bleu du Roi , doublure , paremens & revers rouges , boutons d'étain plats , busle , bandouliere jaune étroite , aiguillette plate & blanche , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est bleu , bordé de blanc.

XVII. BRETAGNE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a été formé de la Compagnie d'Ordonnance de M. de *Paulmy* , qui en a été le premier Mestre-de-Camp en 1666. Il a été la *Roche-Sur-Yon* Prince du Sang , M. le Duc de Bourgogne l'eut en 1686. lorsque les Princes de *Conti* allerent en Hongrie , M. d'*Augé* en fut Mestre-de-Camp , ensuite M. le Marquis d'*Houdelot* , pere du Lieutenant Général d'apresent en fut le premier Mestre-de-Camp Lieutenant en cette même année 1686. M. le Marquis de *Puignon* , M. le Duc de *Bethune* , M. le Marquis de *Brassac* , M. le Marquis de *Janson* , M. le Comte de *Gasson* , & aujourd'hui M. le Marquis de *Poyenne* en est Mestre-de-Camp Lieutenant. Les six Etendarts sont de soye bleue d'un côté , & de l'autre un phenix sur un bucher étendant les ailes , & ces mots pour devise : *In regnum & pugnax* , trophées aux coins & bordure semée de fleurs de lis d'or , brodées & frangées d'or. L'uniforme est habit & manteau de drap bleu , doublure & paremens rouges , boutons d'étain façonnés , busle & bandouliere blanche , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin de trois doigts ; l'équipage du cheval est bleu bordé.

XVIII. ANJOU. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a eu le nom d'*Anjou* , Prince du Sang en 1688. le Roi en est Mestre-de-Camp , M. le Marquis de *Vogué* Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1736. Il fut créé sous Louis XIV. en 1666. M. de *Balrois*

de Choisi en a été le premier Mestre-de-Camp, ensuite feu M. le Maréchal Duc de *Villars*, M. le Marquis de *Blanchefort*, fils de M. le Maréchal de *Crequy*, M. le Comte d'*Auros*, M. le Marquis de *Curtonchafave*, M. le Marquis d'*Escorail*, M. le Marquis de *Lonnoye*, M. le Duc de *Gontaut*, M. le Marquis de *Bissy*. L'uniforme de ce Regiment est habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre façonnés, buffe bandouliere jaune & large, aiguillette plate aurore, culotte de peau, chapeau bordé d'un large galon d'or fin; l'équipage du cheval est bleu bordé d'aurore; les six Etendarts sont de soye bleuë du Roi, soleil & devise du Roi en or, & aux coins une fleur de lis d'or, au revers semés de fleurs de lis, aux quatre coins une couronne de Prince de France avec un écusson à trois fleurs de lis brodées & frangées d'or.

XIX. BERRY. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, à sa création en 1674. étoit *Roussillon*. M. le Comte d'*Ille* en 1674. en a été le premier Mestre-de-Camp. Il est *Berry* depuis 1690. M. le Prince de *Croy d'Havré* en a été Mestre-de-Camp Lieutenant en 1738. c'est aujourd'hui M. le Marquis de *Voyer*. Les six Etendarts sont de soye bleuë, soleil & devise du Roi en or, les Armes de Berry & fleurs de lis aux coins, brodées & frangées d'or. L'uniforme est habit & manteau bleus du Roi, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain en boîtière, buffe, bandouliere blanche étroite, aiguillette ronde & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est bleu, bordé d'un galon bleu & blanc.

XX. ORLEANS. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été amené de Piémont en France en 1690. par M. le Grand-Prieur de *Valencey* qui en a été le premier Mestre-de-Camp, M. le Duc d'Orleans en est Mestre-de-Camp depuis 1723. M. le Marquis de *Graville* Brigadier en a été Mestre-de-Camp Lieutenant en 1734. c'est aujourd'hui M. le Comte de *Montauban*. Les six Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi en or, les Armes d'Orleans, fleurs de lis brodées d'or aux coins, & frangées d'or. Ce Regiment a pour uniforme, habit & manteau gris-blanc, doublure paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc des deux côtés,

busse à boutons de cuivre , bandouliere jaune & étroite , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est rouge bordé de blanc.

XXI. CLERMONT. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a été créé en 1666. Il a eu pour premier Mestre de-Camp M. de *Beaupré* ; il a été *Chartres* en 1684 , il a eu le nom de *Clermont* en 1709. & ce rang en 1724. M. le Comte de *Clermont* Lieutenant-Général , en est Mestre de-Camp depuis 1709. M. le Chevalier de *Villefort* en a été Mestre de-Camp Lieutenant en 1724 M. le Comte de *Vienne* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit , doublure & manteau gris-blanc , paremens rouges , boutons de drap gris-blanc , busse à boutons de cuivre , bandouliere blanche , culotte de peau , & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est rouge bordé ; les six Eten-darts sont de soye rouge , avec un soleil & devise du Roi brodés en or , au revers est une campagne , & dans le lointain , s'élève un petit soleil d'or & ces mots : *Spes altera metis* , bordés & frangés d'or.

XXII. CONDÉ. M. le Comte de *Chamilly* , depuis Maréchal de France , a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment créé sous Louis XIV. pour la Maison de Condé en 1666. il est de trois Escadrons , M. le Prince de Condé en est Mestre-de-Camp depuis le 20. Janvier 1740. M. le Comte de la *Guiche* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis le 21. Fevrier 1740. Les six Eten-darts sont de soye bleuë , soleil & devise du Roi en or , au revers ventre de biche , est un soleil brodé en argent qui allume un bucher en pleine campagne , avec ces mots : *Da materiam , splendescam* , brodés & frangés d'argent. L'uniforme est habit & manteau de gris-blanc de deux en deux tout du long , busse à boutons de cuivre , bandouliere blanche , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est ventre de biche , l'écusson du Prince brodé en soye , bordé d'un galon velouté cramoisy.

XXIII. BOURBON. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , fut créé sous Louis XIV. en 1666. & s'appella *Enghien* jusqu'à la mort du *Grand Condé* en 1686. qu'il prit le nom de *Bourbon* , M. le Comte de *Charolois* en est Mestre-de-Camp depuis 1710. & M. le Marquis de *Crussol* Mestre-de-Camp

Lieutenant depuis 1730. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de drap gris-blanc, buffe à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est rouge bordé; les six Etendarts sont de soye bleue, soleil & devise du Roi en or, quatre fleurs de lis brodées en or aux coins, & frangées d'or.

XXIV. CONTI. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, étoit à sa création en 1666. d'*Humieres*. Il a été *Villeroy* depuis 1676. jusqu'en 1733. M. le Prince de *Conti* Lieutenant Général, en est Mestre-de-Camp, & M. le Comte de *Choiseul*, Mestre de-Camp Lieutenant depuis 1739. Les six Etendarts sont de soye jonquille, soleil & devise du Roi en or d'un côté, de l'autre un aigle volant à travers les foudres & les éclairs, & ces mots pour devise: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent. L'uniforme est habit, doublure, paremens & boutons de drap gris de fer cendré, manches en bottes, buffe sans boutons, bandouliere de buffe piquée, aiguillette aurore, culotte de peau, manteau blanc doublé de même, & chapeau borde d'or fin. L'équipage du cheval est ventre de biche, & l'écusson du Prince brodé aux coins.

XXV. PENTHIEVRE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été créé en 1674. sous Louis XIV. M. d'*Heudicourt* en a été le premier Mestre-de-Camp; il a porté le nom de *Toulouse* en 1693. il est *Penthievre* depuis 1737. que M. le Duc de *Penthievre*, Grand-Amiral en est Mestre-de-Camp. M. le Marquis de *Crenay* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1736. L'uniforme de ce Regiment est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons jaunes, buffe à boutons de cuivre, bandouliere blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'or fin: l'équipage du cheval est rouge, bordé de la livrée du Prince; les six Etendarts sont de soye cramoisie, soleil d'or & devise du Roi: au travers un homme armé, sur un cheval ailé, & ces mots: *Terrâ marique*, brodés & frangés d'or.

XXVI. SAINT-SIMON. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu pour premier Mestre-de-Camp en 1666. M. de *Coulange*; il a été *Bordage*, ensuite du *Maine* en 1688. Il est *S. Simon* &

a ce rang depuis 1736. M. le Marquis de *S. Simon*, fils aîné en est Mestre-de-Camp depuis 1737. ses six Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or; l'uniforme est habit doublure & manteau gris-blanc, paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, buffe à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin: l'équipage du cheval est rouge bordé.

XXVII. DU RUMAIN. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été créé en 1666. M. de *Til-ladet* en a été le premier Mestre-de-Camp. Il a été *Souvré*, *Beringhen*, *Conti* en 1718. il a eu ce rang sous Louis XV. en 1727. il étoit *Ancezune* en 1734. M. le Comte du *Rumain*, en est Mestre-de-Camp depuis 1740. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons gris-blanc, buffe à agraffes, bandouliere jaune, culotte de panne rouge, bas blancs & chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est jaune bordé; les six Etendarts sont de soye jaune, soleil & devise du Roi en or, au revers dans un quarré nuancé est un aigle qui s'élève dans les airs malgré les vents & la foudre, & ces mots: *Nec terrent, nec morantur*, brodés & frangés d'argent.

XXVIII. BRIONNE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, étoit à sa création en 1666. *Montelarre*, ensuite *Narbonne*, du *Tronc* jusqu'en 1718. *Villars* jusqu'en 1735. il a été *Rohan*, & M. le Comte de *Brionne* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp; les six Etendarts sont de soye blanche, soleil & devise du Roi d'un côté, de l'autre ils sont de soye rouge avec une devise; brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain, buffe & boutons de cuivre, bandouliere jaune & large, aiguillette rouge & blanche, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est rouge bordé d'un galon à carreaux rouges & blancs.

XXIX. BEAUCAYRE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a eu en 1666. pour premier Mestre-de-Camp M. le Marquis de la *Valette*. Le Prince *Camille* de Lorraine l'a eu en 1689. le Prince *Charles* de Lorraine, le Prince de *Lambesq de Lorraine* en 1708. il a été *Beaucayre* en 1730. M. le Marquis de *Beaucayre* en 1736. a succédé à son

oncle dans la charge de Mestre-de-Camp de ce Regiment. L'uniforme est habit, colet & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons blancs de trois en trois, buffe à boutons de même, bandouliere jaune piquée, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est de drap verd, bordé d'un galon de livrée; les six Etendarts sont de damas verds, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XXX. BRANCAS. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été créé en 1672. & a eu pour premier Mestre de-Camp M. le Chevalier de *Grignan*, ensuite M. le Marquis de *Grignan*, M. *Fleche* en 1704. M. le Duc de *Luynes* en 1717. M. le Duc de *Chevreuse* en 1732. M. le Duc d'*Anceis* en 1737 jusqu'en 1739. que M. le Chevalier de *Branças* a ce Regiment; ses six Etendarts sont de soye cramoisie, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or: c'est le seul Regiment de Cavalerie, dont les Etendarts de soye cramoisie, ayent des bourses blanches. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, buffe à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, & chapeau bordé d'un large galon d'or fin; l'équipage du cheval est rouge & bordé.

XXXI. TAILLERAND. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, a été à sa création en 1672. *S. Aignan*, ensuite *Rohan*, redevenu *S. Aignan* a été *S. Simon Ruffe* en 1717. *Sabran* en 1738. & M. le Vicomte *Taillerand* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons d'étain plats, buffe à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin. L'équipage du cheval est rouge bordé; les six Etendarts sont de soye cramoisie, soleil & devise du Roi, au revers un lion d'argent, & ces mots: *Noli irritare leonem*, brodés & frangés d'or.

XXXII. CLERMONT-TONNERRE. Ce Regiment qui est de trois Escadrons, étoit à sa création en 1666. *Foucault*, ensuite *Quinson* en 1672. *Châlons*, *Gouffer*, d'*Egmond* en 1699. des *Marets* en 1704. *Géures* en 1709. *Géures* Comte de *Tvêmes* en 1726. jusqu'en 1740. que M. de *Clermont Tonnerre* en est Mestre de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure

rige , boutons d'étain d'Allemagne sur bois des
cix côtés jusqu'à la poche , la patte rouge pour la
bandouliere , buffe bordé de blanc , à boutons de
cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , & cha-
pau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est
jaune brodé.

XXXIII. CHABRILLANT. Ce Regiment
est de trois Escadrons , étoit à sa création en
1672. du *Gast* , *Villequier* en 1690. *Momain* , *Bel-
lucueil* jusqu'en 1711. & la *Tour*. M. le Marquis
Chabillant en est Mestre-de-Camp depuis 1738.
L'uniforme est habit & manteau gris , doubles de
rouge , paremens & revers rouges , boutons de drap
gris-blanc demi plats , buffe à boutons de cuivre ,
bandouliere jaune , culotte de panne rouge , cha-
pau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est
jaune , bordé de blanc : les six Etendarts sont de
rouge , soleil & devise du Roi brodés & fran-
gés d'or.

XXXIV. D'EGMOND. Ce Regiment qui est
de trois Escadrons , à sa création en 1672. n'étoit
que d'un Escadron , & eut pour premier Mestre-
de-Camp , M. de *Valavoire*. Il a été *Vivans* en
1672. *Vivans* , fils en 1689. *Heudicourt* en 1702.
Arraine en 1719. *Lordat* , *Rosen* en 1738. M. le
Comte d'*Egmond* l'a eu en 1741. M. le Marquis
Egmond son frere en est Colonel depuis 1744.
L'uniforme est habit & manteau gris-blanc , dou-
blure , paremens & revers rouges , boutons plats
de métal blanc , buffe à petits crochets , bandou-
liere jaune & étroite , aiguillette plate mêlée de jaune
& de noir , culotte de peau , chapeau bordé d'ar-
gent fin ; l'équipage du cheval est jaune , bordé
d'un grand galon de panne noire : les six Etendarts
sont de damas jaune , soleil & devise du Roi en
rouge d'un côté , de l'autre un rosier fleuri & bouton-
né , & ces mots : Qui s'y frotte s'y pique ; en Latin :
ungit aggredientes , brodés & frangés d'or.

XXXV. BEAUVILLIERS. Ce Regiment
qui est de trois Escadrons , étoit à sa création en
1666. du *Plessis-Beliere* : il a été *Rabeliere* , ensuite
Tournelle en 1693. la *Feuillade* & *Cayeux* en
1705. M. le Duc de *Beauvilliers S. Agnan* en étoit
Mestre-de-Camp en 1734. M. le Marquis de *Beau-
villiers* son fils en est Mestre-de-Camp. L'uniforme
est habit gris-blanc , doublure & paremens rouges ,

boutons de drap gris-blanc , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage rouge bordé ; les six Etendarts font de foye aurore , soleil & devise du Roi , brodés & frangés d'or.

XXXVI. GRAMMONT. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a été créé en 1666. Il est passé par M. le Prince de Talmont l'a eu en 1671. ensuite M. le Duc de la Trimoüille ; le Prince de Turenne en 1710. M. le Comte de Grammont l'est depuis 1735. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc , doublure & paremens rouges , boutons de drap gris-blanc , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , aiguillette ronde à deux cordons rouges & verts , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin , & l'équipage rouge bordé ; les six Etendarts font de foye jaune , soleil & devise du Roi , brodés & frangés d'or.

XXXVII. DANDLAU. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , a été créé en 1674. M. le Chevalier Duc , Gentilhomme Piémontois en a été le premier Maître-de-Camp. Il a été Roguespine , Sully en 1701. Vaudrey en 1706. Chatellerault , & M. le Comte Dandlau en est Maître-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc , doublure , paremens & revers rouges , boutons d'étain tournés , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin , l'équipage est rouge bordé ; les quatre Etendarts font de foye rouge , soleil & devise du Roi , brodés & frangés d'or.

XXXVIII. LA VIEFVILLE. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , a été à sa création en 1674. S. Sylvestre , Percourt , Uzez , Marillac en 1709. la Roche-Guyon en 1712. la Roche-Foucault , la Roche-Guyon en 1726. la Rochefoucault , Durfé en 1731. du Chatelet en 1734. d'Harcourt Beauvron en 1738. Fleury en 1738. M. le Marquis de la Vieffville en est aujourd'hui Maître-de-Camp. L'uniforme est habit , collet & manteau gris-blanc , paremens , revers & doublure rouges , boutons de drap gris-blanc , boutonnières blanches de deux en deux , jusques aux poches , buffe à doubles patés & agrafes , bandouliere jaune à boucles de cuivre , surtout gris-blanc & paremens à la Prussienne , culotte de panne rouge , chapeau bordé d'argent fin ; l'é-

page du cheval est rouge bordé ; les quatre Etendarts font de soye cramoisie , soleil & devise du Roi d'un côté , de l'autre un Grenadier fleuri , & ces mots : *Floret & ornat* , brodés & frangés d'or & d'argent.

XXXIX. MAUGIRON. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , étoit à sa création en 1674. M. de *Larrard* en 1690. *S. Germain-Beaupré*, *Brion*, *Tenage* en 1721. M. le Comte de *Maugiron* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit de manteau gris-blanc , doublure , paremens & revers rouges , boutons d'étain d'Allemagne , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin , l'équipage est rouge bordé ; les quatre Etendarts font de soye cramoisie , soleil & devise du Roi , brodés & frangés d'or.

XL. S. JAL. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , a été créé en 1666. il a été *Thury* , *S.allery* en 1674. *S. Lievier* en 1691. de *Bens* en 1706. de *Ruffé de Marsillac & Montrevel* en 1704. M. le Marquis de *Vogué* Mestre-de-Camp de ce Regiment depuis 1734. vient de s'en démettre , & le Roi veut d'en donner l'agrément à M. le Chevalier de *Jal*. L'uniforme est habit croisé avec un retrouci , de manteau gris-blanc , doublure & paremens rouges , boutons d'étain plats , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin , l'équipage est rouge bordé ; les quatre Etendarts font de soye rouge bordé de blanc , soleil & devise du Roi , brodés & frangés d'or.

XLI. VINTIMILLE. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , a été créé en 1672. M. le Duc de *Foix* en a été le premier Mestre-de-Camp. M. de *Biron* en 1674. M. le Comte de *Vintimille* en est Mestre-de-Camp depuis 1739. les quatre Etendarts font de soye verte , soleil & devise du Roi , brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit de manteau gris-blanc , doublure , paremens & revers rouges , boutons de drap gris-blanc , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , aiguillette verte , blanche , noire , rouge & verte , culotte de peau , chapeau bordé d'argent ; l'équipage est rouge bordé.

XLII. LA ROCHEFOUCAULT. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , a eu pour pre-

mier Mestre-de-Camp en 1682. M. le Comte de *Tallard*. Il a été *Duras* en 1697. *Villequier* en 1710. la *Motte Houdancourt* en 1723. *Brissac* en 1734. M. le Duc de la *Roche-foucault* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & petits revers de drap rouge, un grand colet blanc, & dessus un petit colet rouge, manches à l'Allemande, boutons blancs de Strasbourg large & plats, buffe bordé de noir à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin; l'équipage jaune, bordé d'un galon noir: les quatre Etendarts sont de soye jaune bordés de noir, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XLIII. PRINCE CAMILLE. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a été créé en 1672. pour M. le Comte d'*Illes*. Il a été *Bezons* en 1675. *Baviere* en 1692. *S. Pouange* en 1696. *Bougard* en 1721. *Aumont* en 1728. M. le Prince *Camille* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp; les quatre Etendarts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens ouverts, & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, buffe à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage est rouge bordé.

XLIV. BROGLIE. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a eu pour premier Mestre-de-Camp en 1672. M. *Liegeois*. Il a été *Pu segur* en 1675. *Tournefort* en 1696. *Givry* en 1699. *Bezons & Beringhen*, *Vassé* en 1730. M. le Chevalier de *Brogie* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons de cuivre jaune des deux côtés, buffe à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est rouge bordé; les quatre Etendarts sont de soye cramoisie, soleil devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XLV. CHABOT. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, étoit à sa création en 1666. *Melin*, la *Feronays* pere en 1679. son frere jusqu'en 1709. qui le rendit à M. le Comte de la *Feronays*. M. le Marquis de la *Feronais* l'a eu en 1720. M. le Che-

alier *Chabot* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme de ce Regiment est habit & manteau gris-blanc, doublure & paremens rouges, boutons de cuivre plats, buffe à boutons de cuivre, bandouliere jaune, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin, l'équipage du cheval est rouge bordé; les quatre Eten-darts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

XLVI. FOUQUET. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a été à sa création en 1673. *Vaurun*, *Monbac* en 1675. ses neveux en 1693. de *Tienne* en 1694. *Germinon*, de *Lorges*, *Durfort-Landan* en 1720. M. *Fouquet de Rochefliere* en est Mestre-de-Camp depuis 1740. les quatre Eten-darts sont de soye rouge, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit, petit collet & doublure gris-blanc; paremens & revers rouges, boutons de drap gris-blanc, manches coupées, buffe à boutons de cuivre, bandouliere jaune, manteau gris-blanc, doublé de rouge, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage est rouge & bordé.

XLVII. D'HEUDICOURT. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a été à sa création en 1666. *Montauban*, *Beringhen* en 1672. *Livry* en 1676. *Clermont d'Amboise* en 1689. *Barthillac* en 1702. *Lenoncourt* en 1706. le Comte d'*Heudicourt* en est aujourd'hui Mestre de Camp; les quatre Eten-darts sont de soye verte, soleil & devise du Roi en or, au revers les Armes d'*Heudicourt*, fond de gueules, bandes de sable & carreaux d'argent, avec ces mots: *Si fractus illabitur orbis*, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & doublure gris-blanc, manteau blanc doublé de rouge, paremens & revers rouges, boutons d'étain de trois en trois des deux côtés, manches en bottes, buffe à boutons de cuivre, bandouliere de buffe, culotte de peau, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est rouge & bordé de vert.

XLVIII. CHEPY. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a été à sa création en 1672. *Seyssac* d'*Imecourt* en 1676. son frere en 1693. ensuite *Montauban*, *Fourbin* en 1702. *Chepy* pere, en 1708. M. le Comte de *Chepy* en est Mestre-de-Camp depuis 1728. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, paremens, revers & doublure rouges, boutons de

métal blanc , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé ; les quatre Etendarts sont de soye rouge , soleil & devise du Roi en or , au revers ces mots : *Bella felicitas* : brodés & frangés d'or.

XLIX. FIENNES. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , étoit à sa création en 1673. *Lançon* , *S. Simon* en 1676. du *Bordage* en 1693. *Bonzols* en 1704. *Brissac* en 1727. *Cossé* en 1729. jusqu'en 1735. M. le Marquis de *Fiennes* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc , paremens , doublure & revers rouges , boutons de drap gris-blanc de deux en deux , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé ; les quatre Etendarts sont de soye , ponceau bordé de noir , soleil & devise du Roi , brodés & frangés d'or.

L. LEVY. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , à sa création en 1674. a été *Broglie* , *Charlus* en 1676. *Levy* en 1684. la *Vaupaliere* en 1704. du *Bessay* en 1706. *Norion* en 1713. *Charlus* en 1717. *Levy* en 1723. M. le Comte de *Levy* *Chateau Morand* en est Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit , manteau & doublure gris-blanc , paremens & revers de l'habit rouges , boutons de cuivre sur bois façonnés , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé : les quatre Etendarts sont de soye rouge , soleil & devise du Roi en or , au travers une vierge & ces mots : *Aide Dieu au second Chrétien-Levy* , brodés & frangés d'or.

LI. BARBANÇON. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , étoit en 1674. à sa création *Givry* , ensuite *Courtebonne* en 1677. *Barentin* en 1696. *Villepreux* en 1717. *Ruffec* *S. Simon* avant M. le Marquis de *Barbançon* qui en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc , doublure , paremens & revers rouges , d'étain , demi ronds façonnés , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé ; les quatre Etendarts sont de soye
aurores ,

aurore , soleil & devise du Roi , brodés & frangés d'or.

LII. SALUCES. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , a eu en 1673. pour premier Mestredes-Camp M. *Streff*. Il a été *Romainville* en 1676. *Wiltz* pere en 1696. *Wiltz* fils , *Marteville* en 1704. *Roye* en 1719. *Luc* en 1725. *Puysseulx* en 1734. M. le Marquis de *Saluces* en est aujourd'hui Mestredes-Camp , ses quatre Etendarts sont de soye rouge bordés de noir. Il a un soleil & la devise du Roi , ils sont brodés & frangés d'or , au revers est un lion , & ces mots pour devise : *Animo major , quàm viribus*. L'uniforme est habit , petit colet , doublure & manteau gris-blanc , paremens rouges , boutons d'étain tournés , busse à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau de chevre , chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est vert & bordé.

LIII. ROZEN ALLEMAND. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , entra au service de Louis XIII. en 1639. à la mort du Duc de *Saxe-Weymar* , il étoit alors de mille chevaux , & appartenoit à *Remhold de Rozen* premier Mestredes-Camp , qui fut fait Lieutenant-Général des Armées du Roi. Après sa mort en 1667. Louis XIV. le donna à *Conrade de Rozen* son neveu , depuis Maréchal de France en 1703. Ce Regiment fut licencié en 1668. à la paix de Nimegue. Il fut remis sur pied en 1671. par le même *Conrade de Rozen* , qui le ceda en 1682. au Comte de *Rottembourg* son gendre , qui le vendit en 1696. à Charles de *Rozen* son beau-frere , fils du Maréchal , puis en 1709. il fut au Comte Alexandre de *Rottembourg* son neveu , petit-fils du Maréchal , qui le vendit en 1720. au Comte d'*Helmstad* son beau-frere : celui-ci l'a remis au Marquis de *Rozen* Brigadier , petit-fils du Maréchal en 1729. L'uniforme est habit & manteau gris blanc , doublure , paremens & revers rouges , fort larges du haut en bas , boutons de drap gris sur bois , busse à boutons de cuivre , bandouliere étroite de peau jaune , culotte de peau , & chapeau bordé d'un grand galon d'argent fin ; l'équipage du cheval est jaune & bordé de noir : les six Etendarts sont de soye jaune , il y a le soleil & la devise du Roi en or , aux quatre coins est un ophée d'Armes , le carré est bordé en argent , le

revers est bordé même avec trophées aux coins , au milieu est un rosier fleuri en soye , & ces mots au-dessus : *Flores cum in armis* , ils sont brodés & frangés d'or. Ce Regiment à Prevôté ou grand Etat-Major.

LIV. NOAILLES. Ce Regiment qui est de deux Escadrons a eu pour premier Mestre-de-Camp en 1688. feu M. le Maréchal de *Noailles*. Il a été d'*Ayen* en 1694. à présent il est *Noailles* , M. le Duc d'*Ayen* Brigadier en est Mestre-de-Camp depuis 1730. L'uniforme est habit , paremens , doublure & manteau de drap rouge , boutons de cuivre sur bois façonnés , buffe à boutons de cuivre , bandouliere jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'or fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé : les quatre Etendarts sont de soye rouge. Il y a le soleil & la devise du Roi , ils sont brodés & frangés d'or.

LV. PONS. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , a été créé en 1689. Le Cardinal de *Furtemberg* le donna à Louis XIV. il a été *Courcillon* en 1704. *Bethune* en 1710. & *Bethune* en 1734. depuis 1735. M. le Vicomte de *Pons* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit & manteau rouges , doublure & paremens bleus , boutons d'étain , buffe à boutons de cuivre , bandouliere de peau jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin , l'équipage du cheval , est vert & bordé ; les quatre Etendarts sont de soye isabelle : il y a un soleil & devise du Roi , ils sont brodés & frangés d'or.

LVI. FITZ-JAMES Irlandois. Ce Regiment qui est de trois Escadrons , a été formé sur le pied François en 1698. de deux Regimens Irlandois de Cavalerie levés en 1692. Il a été *Schalton Nugent* Irlandois en 1716. M. le Duc de *Fitz-James* Brigadier en est Mestre-de-Camp depuis 1733. L'uniforme est habit & manteau rouges , doublure , paremens & revers bleus à la Bavaroise , boutons d'étain de deux en deux , buffe à boutons de cuivre , bandouliere de peau jaune , culotte de peau , chapeau bordé d'argent fin ; l'équipage du cheval est rouge & bordé : les six Etendarts sont de soye jaune , soleil & devise du Roi , brodés & frangés d'argent , les houffes & chaperons jaunes bordés de blanc.

LVII. LINDIN. Ce Regiment qui est de deux Escadrons , fut donné en 1701, à Louis XIV. M. le

Marquis de *S. Genies* en a été le premier Mestre-de-Camp Hussard, le Baron de *Rattky* en 1707. aujourd'hui M. *Lyndin*. L'uniforme est habit ou pelisse, veste, manteau & culotte bleus, doublure rouge, bonnet de drap rouge, garni de peau d'ourson, petits boutons de cuivre ronds & gances plates & rondes pour boutonnières, cartouche & bandouliere de cuir de roussy, une autre pour la carabine; l'équipage du cheval est bleu avec une fleur de lis aurore, aux coins en pointe & bottines noires; les quatre Etendarts sont de soye bleuë en pointe fendus par le bas, soleil & fleurs de lis brodés & frangés d'or.

LVIII. D'ASFELD. Ce Regiment qui est de deux Escadrons, a été formé en 1707. de deux Compagnies des Gardes du Roi d'Espagne, que le Prince de *Lorraine de Vaudemont* emmena en France de Milan. Le Marquis de *Monchy d'Hocquincourt* en a été le premier Mestre-de-Camp, jusqu'en 1738. que M. le Marquis d'*Asfeld* l'a eu. L'uniforme est habit & manteau gris-blanc, doublure, paremens & revers rouges, boutons d'étain plats, & bordé uni, chapeau bordé d'argent fin; l'équipage du cheval est rouge & bordé; les quatre Etendarts sont de soye aurore, soleil & devise du Roi, brodés & frangés d'or.

LIX. BERCHINY HUSSARD. Ce Regiment créé en 1719. sous Louis XV. & qui est de deux Escadrons, a eu pour premier Mestre-de-Camp, M. le Comte de *Berchiny*, qui l'a levé en Turquie & l'a emmené en France. La même année il fut envoyé dans les Cevennes au sujet de la contagion. L'uniforme est pelisse & veste bleues, brandebourgs de fil blanc, doublure de peau d'agneau noire, petits boutons d'étain ronds, culotte bleue, bonnet rouge garni de peau d'ourson, manteau rouge, & brandebourgs de laine blanche, le surplus est comme au Regiment de *Lindyn* Hussard; l'équipage du cheval est rouge avec des fleurs de lis aurores & bordé de blanc; un des quatre Etendarts est de soye blanche en pointe fendu par le bas, & trois fleurs de lis d'or. Les trois autres sont bleus, de même, brodés & frangés d'argent.

LX. DAVID HUSSARD. Ce Regiment qui est d'un Escadron, a été formé à Strasbourg en 1734. pour le Comte d'*Esterhazy* qui en a été le

premier Mestre-de-Camp. M. *David* l'est aujourd'hui. L'uniforme est habit ou pelisse, & manteau bleu, veste, culotte & bonnet ventre de biche, garnis de peau d'ourson, bandouliere de cuir de rouffi. L'équipage de cheval est ventre de biche, avec le chiffre du Roi aux coins; il a deux Etendarts de soye, dont un est blanc, l'autre bleu, tous deux en pointe & fendus par le bas, avec un soleil & devise du Roi de chaque côté, ils sont brodés & frangés d'argent.

LXI. POLERESKY. Ce Regiment qui est d'un Escadron, a été levé dans le commencement la presente année 1744. M. de *Poleresky* en est Mestre-de-Camp. Je n'en connois point l'uniforme ni les Etendarts, non plus que des Regimens suivans, qui sont de la même création.

LXII. SAXE VOLONTAIRE. Ce Regiment qui est d'un Escadron, a été créé en 1744. sous Louis XV. & a pour premier Mestre-de-Camp M. *Kundelk*.

LXIII. DE AUSOBRE. Ce Regiment qui est d'un Escadron, a été créé en 1744. sous Louis XV. & a pour premier Mestre-de-Camp M. de *Tsen-gery*.

LXIV. ROUGRAVE. Ce Regiment qui est d'un Escadron, a été créé en 1744. sous Louis XV. & a eu pour premier Mestre-de-Camp M. *Bernard de Chaurieux*.

LXV. GRASSIN. Ce Regiment qui est d'un Escadron, a été créé en 1744. sous Louis XV. & a pour premier Mestre-de-Camp M. *Grassin*.

D R A G O N S.

I. COLONEL-GÉNÉRAL. M. le Comte de *Pequilain*, depuis Duc de *Lauzun*, a été le premier Colonel General des Dragons, & a eu ce Regiment en 1668. qui est de quatre Escadrons, & qui fut formé sous Louis XIV. de la moitié du Regiment du Roi Dragons. M. le Marquis de *Tilladet* a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment en 1668. La Compagnie Colonel-Général est seule montée sur des chevaux gris. M. le Comte de *Coigny* Maréchal de Camp est Colonel Général depuis 1734. M. le Marquis de *Femur* Brigadier, est Mestre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment

depuis le 27. Fevrier 1727. L'uniforme est habit & manteau rouge, doublure, paremens, veste & culotte bleus, boutons d'étain façonnés, boutonnières blanches, bonnet rouge, doublé de bleu & bordé de blanc, ceinturon, cordon du fourniment, & cartouche de peau piqués de blanc, bas blanc, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire. L'équipage du cheval est bleu bordé de blanc, avec les attributs du Général; ce Regiment à quatre Guidons de soye, un est blanc semé de fleurs de lis d'or, avec le chiffre du Roi couronné au milieu & semé de flammes d'or sans nombre, & les trois autres cramoisis, de même brodés & frangés d'or.

II. MESTRE-DE-CAMP GÉNÉRAL.

Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, étoit à sa création *Tessé* en 1684. M. le Duc de *Chevreuse* en est Mestre-de-Camp Général depuis 1736. Les quatre Guidons sont de soye à double fond, bleu & blanc, le bleu est semé de fleurs de lis brodées en or, & sur le blanc est écrit ces mots: *Victoria pinget*, ils sont bordés & frangés d'or. L'uniforme est habit, manteau, doublure, paremens, veste & culotte rouges, boutons d'étain sur bois, & boutonnières blanches, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire; l'équipage rouge bordé de blanc, avec six Guidons bordés aux coins qui se croisent.

III. ROYAL. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, fut créé en 1667. & partagé en 1668. pour former le Regiment du Colonel General. M. le Duc de *Pequillain*, depuis Duc de *Lauzun*, en fut le premier Mestre-de-Camp Lieutenant, le Roi en est Mestre-de-Camp, & M. le Duc de *Fleury* Colonel Lieutenant. Les quatre Guidons sont de soye blue, soleil d'or de chaque côté, semé de fleurs de lis brodées en or, & frangées de même. L'uniforme est habit & manteau bleus, doublure, paremens, culotte & veste rouges, garnis de boutonnières blanches de deux en deux de chaque côté, avec un grand & petit galon de fil blanc sur la veste, boutons d'étain façonnés, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire; l'équipage du cheval est bleu & bordé d'un grand & petit galon blanc.

558 LISTE HISTORIQUE

IV. LA REINE. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons , a eu pour premier Mestre-de-Camp Lieutenant M. le Chevalier d'*Hocquincourt* en 1673. la Reine en est Mestre-de-Camp , M. *Durrey* Marquis du *Terrail* en est Mestre-de-Camp Lieutenant depuis 1740. L'uniforme est habit & manteau rouge , doublure , paremens , culotte & veste bleus , garnis d'agrémens blancs de trois en trois des deux côtés , boutons d'étain sur bois , bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc , ceinturon , &c. de peau piqués de blanc , chapeau bordé d'argent fin , cocarde noire ; l'équipage du cheval est rouge & bordé de blanc : les quatre Guidons sont de soye rouge , les armes de la Reine au milieu , semés de fleurs de lis brodées d'or & frangées d'or & d'argent.

V. DAUPHIN. M. le Marquis de *Sauvebeuf* a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant de ce Regiment créé en 1673. pour Monseigneur Louis Dauphin de France , fils aîné de Louis XIV. M. le *Dauphin* à sa naissance en est Mestre de-Camp. M. le Marquis de *Vassé* en a été Mestre-de-Camp Lieutenant , c'est aujourd'hui M. le Marquis de *Puignon*. Les quatre Guidons sont de soye bleuë , semés de fleurs de lis & de dauphins avec un soleil au milieu , & devise Latine : *In periculo ludunt* , brodés en or & argent , frangés de même. L'uniforme est habit , manteau , doublure , paremens , culotte & veste bleus , garnis d'agremens blancs de trois en trois des deux côtés , boutons d'étain façonnés , bonnet tout blanc bordé de bleu , ceinturon , &c. de peau piqués de blanc , bas blancs , chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire ; l'équipage du cheval est bleu bordé de blanc.

VI. ORLEANS. Ce Regiment qui a été créé sous Louis XV. en 1718. pour la Maison d'*Orleans* , est de quatre Escadrons. M. le Marquis de la *Fare* en a été le premier Mestre-de-Camp Lieutenant ; ensuite M. le Marquis de *Trenel* ; c'est aujourd'hui M. le Marquis de *Boufflers* depuis 1737. M. le Duc d'*Orleans* premier Prince du Sang en est Mestre-de-Camp depuis 1723. ce Regiment a eu ce rang par Ordonnance du Roi de la même année de sa création. L'uniforme est habit & manteau rouges , doublure , paremens & vestes bleus , boutons d'étain sur bois , boutonnières de fil blanc , bonnet rouge doublé de bleu & bordé de blanc , ceinturon , &c.

de peau piqués de blanc , culotte rouge & bas blancs , chapeau bordé d'argent fin , & cocarde noire ; l'équipage du cheval est rouge bordé de bleu ; les quatre Guidons sont de soye rouge , semés de fleurs de lis d'or , un Hercule au milieu , sur sa massue , couvert & ceint de la peau d'un lion , avec des lauriers , & ces mots : *Nomen laudesque manebunt* , & le chiffre d'*Orleans* couronné au haut , brodés & frangés d'or & d'argent.

VII. BEAUFREMONT. M. de *Listenois* de la branche aînée de *Beaufremont* forma ce Regiment en 1673. qui est de quatre Escadrons : il en fut le premier Mestre-de-Camp , son frere lui succeda en 1674. Il fut *Grammont* en 1688. *Pessac* en 1696. redevint *Listenois* en 1699. *Beaufremont* en 1710. frere du précédent *Listenois* , & pere du Mestre-de-Camp d'aujourd'hui. L'uniforme est habit , manteau , doublure & paremens rouges , veste ventre de biche à doubles boutonnières , boutons d'étain sur bois gaudronnés , bonnet ventre de biche , bordé de pluche bleue , ceinturon , &c. de peau piqués de blanc , bas blancs , chapeau bordé d'argent & cocarde noire ; l'équipage du cheval est ventre de biche bordé de blanc ; les quatre Guidons de ce Regiment sont de soye bleuë , chargés d'un soleil d'or & devise du Roi en or d'un côté , de l'autre verre d'or & de gueule , avec le cri de la Maison de *Beaufremont* , Dieu aide au premier Chrétien , brodés & frangés d'or.

VIII. DE SURGERE. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons , a été créé en 1673. il étoit *Firmaçon* , ensuite *Barbezieres* en 1678. d'*Estrades* en 1692. *Bel-Isle* en 1705. *Bonnelles* en 1709. d'*Armenonville* en 1727. M. le Marquis de *Surgere* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp ; les quatre Guidons sont de soye rouge , devise du Roi en or , brodés & frangés en or. L'uniforme est habit , manteau , doublure , paremens , veste & culotte rouges , boutons d'étain façonnés , bonnet tout rouge bordé de blanc , ceinturon , &c. de peau piqués de blanc , bas blancs , chapeau bordé d'argent fin , cocarde noire ; l'équipage rouge bordé de blanc.

IX. VIBRAYE. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons , a été créé en 1674. Il a eu pour premier Mestre-de-Camp , M. de *S. Sadoux* il a été *Pinsonnel* en 1677. *Gobert* en 1690. d'*Arbert* en

1700. Vidame d'Amiens en 1701. du Heron en 1702. Bourneuf & Vassé en 1705. Epinay en Novembre 1705. iusqu'en 1734. M. de Vibraye en el aujourd'hui Mestre de-Camp ; les quatre Guidons de ce Regiment sont de soye rouge , devise du Roi en or , au travers deux couronnes de laurier jointes ensemble sur le fond bleu , & ces mots *Pro gemino certamine* , brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit , manteau & paremens rouges veste bleue , boutons d'étain unis , boutonniere blanches , bonnet rouge , doublé de bleu & bord de blanc , bas blancs , chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire ; l'équipage du cheval est bleu bordé de blanc.

X. L' H O P I T A L. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons , a été formé en 1674. Il étoit de Fay , la Lande en 1678. Verac en 1696. Kailus & Beaucourt en 1716. Vitry en 1725. M. le Marquis de l'Hopital Sainte-Meme en est Mestre-de-Camp depuis 1739. Les quatre Guidons sont de soye bleue devise du Roi en or , au revers un coq brodé d'argent , aux Armes de l'Hopital Vitry , & ces mots *Vigil & audax* , brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit , manteau & culottes rouges , doublure & veste de même , paremens & collet bleus , boutons d'étain façonnés , & boutonnières rouges , bonnet orange doublé d'une pluche bleue , bordé de bleu ceinturon , &c. de peau piqués de blanc , bas blancs chapeau bordé d'argent fin , & cocarde noire : l'équipage du cheval est orange , bordé d'une livree de soye bleue & blanche.

XI. H A R C O U R T. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons , a été formé en 1674. a Mastrich de Compagnies Franches & de Compagnies de Liegeois. Il a été la Bretèche en 1675. Chevilly en 1682. Kailus en 1688. Lautrec en 1696. Roche-Pierre en 1720. M. le Chevalier d'Harcourt en est Mestre-de-Camp depuis 1728. Ce Regiment avoit pris à la guerre des tymbales , qu'il a long-temps conservées , mais le Roi les a supprimées. Ses quatre Guidons sont de soye cramoisie d'un côté , devise du Roi brodee en or , le revers de damas jaune avec un nuage d'où sort la foudre qui brule un Château , & ces mots : *Fulgere citus* , brodés & frangés d'or d'argent. L'uniforme est habit , manteau , paremens , veste & culottes rouges , doublure
jaune.

unes, & boutonnières blanches de deux en deux, bonnet tout rouge bordé de blanc, ceinturon, *Éc.* de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire : l'équipage du cheval tout rouge bordé de jaune & rouge.

XII. NICOLAÏ. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, a été *Nicolai* à sa création en 1674. *Mursard* en 1676. *Senneterre* en 1692. *Bellabre* en 1700. *Plelo* en 1728. M. le Marquis de *Nicolai*, fils aîné l'a eu jusqu'en 1731. M. le Chevalier de *Nicolai* en est aujourd'hui Mestre-de-Camp. L'uniforme est habit, manteau & culote rouges, doublure, paremens & veste vertes, boutons d'étain demis ronds, boutonnières blanches, bonnet rouge doublé de vert & bordé de blanc, ceinturon, *Éc.* de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, cocarde noire ; l'équipage du cheval tout vert bordé de blanc : les quatre Guidons sont de soie verte, devise du Roi en or, brodés & frangés d'or.

XIII. LA SUZE. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, a été levé en 1676. par M. *Auqueau* qui en a été le premier Mestre-de-Camp. Il a été *d'Asfeld* en 1678. son frere l'a eu en 1689. *Hautefort* en 1690. & *Sommeri* en 1707. M. le Comte de la *Suze* en est Mestre-de-Camp depuis 1711. Les quatre Guidons sont de soie rouge, devise du Roi en or, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit, manteau, doublure, paremens, veste & culote rouges, boutons d'étain de Strasbourg argentés & façonnés, & agremens gris, boutonnières rouges, bonnet tout rouge bordé, ceinturon de peau piqué de blanc, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin, & cocarde noire ; l'équipage du cheval est tout rouge bordé d'un grand galon de la livrée du Mestre-de-Camp.

XIV. EGMONT. Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, fut levé par la Maison de *Condé* en 1676. M. de *Barbezieres* en fut le premier Mestre-de-Camp Lieutenant. Il a été *Fimarçon* en 1678. *Gsbriand*, *Condé* en 1710. *Mailly* en 1740. M. le Comte d'*Egmond* en est Mestre-de-Camp depuis 1714. Les quatre Guidons sont de soie cramoisie, devise du Roi, semés de fleurs de lis, brodés & frangés d'argent. L'uniforme est habit, manteau, dou-

bleue, culote & veste rouges, paremens de panne cramoisie, boutons de cuivre façonnés, boutonnières blanches, bonnet rouge doublé de panne cramoisie, bordé de blanc, ceinturon, &c. de peau, piqués de blanc, bas blancs, chapeau borde d'or fin, cocarde noire ; l'équipage du cheval est rouge bordé de blanc.

XV. LANGUEDOC Ce Regiment qui est de quatre Escadrons, a été créé au nom de la Province du *Languedoc* en 1676. M. le Chevalier de *Ganges* en a été le premier Mestre-de Camp. Louis XIV. l'a retabli en Languedoc en 1684. M. le Comte de *Rannes* en est Mestre-de-Camp depuis 1738. Les quatre Guidons sont de soie bleue, devise du Roi, semés de fleurs de lis d'or, brodés & frangés d'or. L'uniforme est habit & manteau bleus, doublure, paremens, veste & culote rouges, boutons d'étain façonnés, boutonnières blanches, bonnet bleu doublé de rouge & bordé de blanc, ceinturon jaune, bas blancs, chapeau bordé d'argent fin & cocarde noire ; l'équipage du cheval est bleu bordé de blanc.

XVI. DU ROI. Regiment créé en 1743. M. le Comte de *Creil* en est le premier Mestre-de Camp.

XVII. SEPTIMANIE. Nouveau Regiment de Dragons, levé dans la Province de Languedoc en 1744 qui a pour premier Mestre-de-Camp M. le Duc de *Fronsac*, fils de M. le Duc de *Richelieu*.

Fin du second Volume.



APPROBATION.

J'AY lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre : *Dictionnaire Militaire*, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 26. May 1744.

MAUNOIR.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maitres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Balilifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé HENRI-SIMON-PIERRE GISSEY, Libraire-Imprimeur à Paris, Nous a fait remontrer qu'il désireroit imprimer ou faire imprimer & donner au Public deux Ouvrages qui ont pour titre, *Dictionnaire Militaire*, *Etrennes Historiques*, &c. s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Frivilege pour ce nécessaires : A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant; Nous lui avons permis & permettons par ces Présentés, d'imprimer ou faire imprimer lesdits Ouvrages en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *neuf années* consécutives, à com-

pter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, ni contrefaire lesdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns Extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposé, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposé, & de tous dépens, dommages & intérêts: à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ces Livres sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caractères, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modèle sous le contre-scel desdites Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. & qu'avant de les exposer en vente, les Manuscrits ou Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & feal Chevalier le Sieur Daguesseau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il

en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre-dit très-chér & féal Chevalier le Sieur Daguesseau, Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant, ou ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages soit tenuë pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le seizième jour du mois de Février, l'an de grace mil sept cent quarante-deux, & de notre Règne le vingt-septième.

Par le Roi en son Conseil,

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre X. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 603. fol. 588. conformément aux anciens Réglemens, confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris le 12. Mars 1742.

Signé, SAUGRAIN, Syndic.

ERRATA DU I. TOME.

Page 146. ligne 7. *mots de bourcet*, lisez *mât de bourcet*.

Page 331. ligne 14. *piod*, lisez *bien*.

Page 411. ligne 43. *σύμβολο*, lisez *σύμβολοι*.

ERRATA DU II. TOME.

Page 18. ligne 5. *parurent*, lisez *partent*.

Page 112. ligne 32. *M. le Comte de Saxe, Maréchal de France en 1741* lisez en 1744.

Page 136. ligne 14. *ête*, lisez *tête*.

Page 178. ligne 27. *pour y faire écouler les Eléphants*, lisez *pour y faire entrer les Eléphants*.

Page 224. ligne 44. *peard*, lisez *petard*.

Page 230. ligne 34. *on embleest*, lisez *on embleste*.

Page 266. ligne dernière *doqt*, lisez *doigt*.

Page 362. ligne 10 *Grisegonele*, lisez *Grisonele*.

Page 379. ligne 40. *de seu de conséquence*, lisez *de peu de conséquence*.

